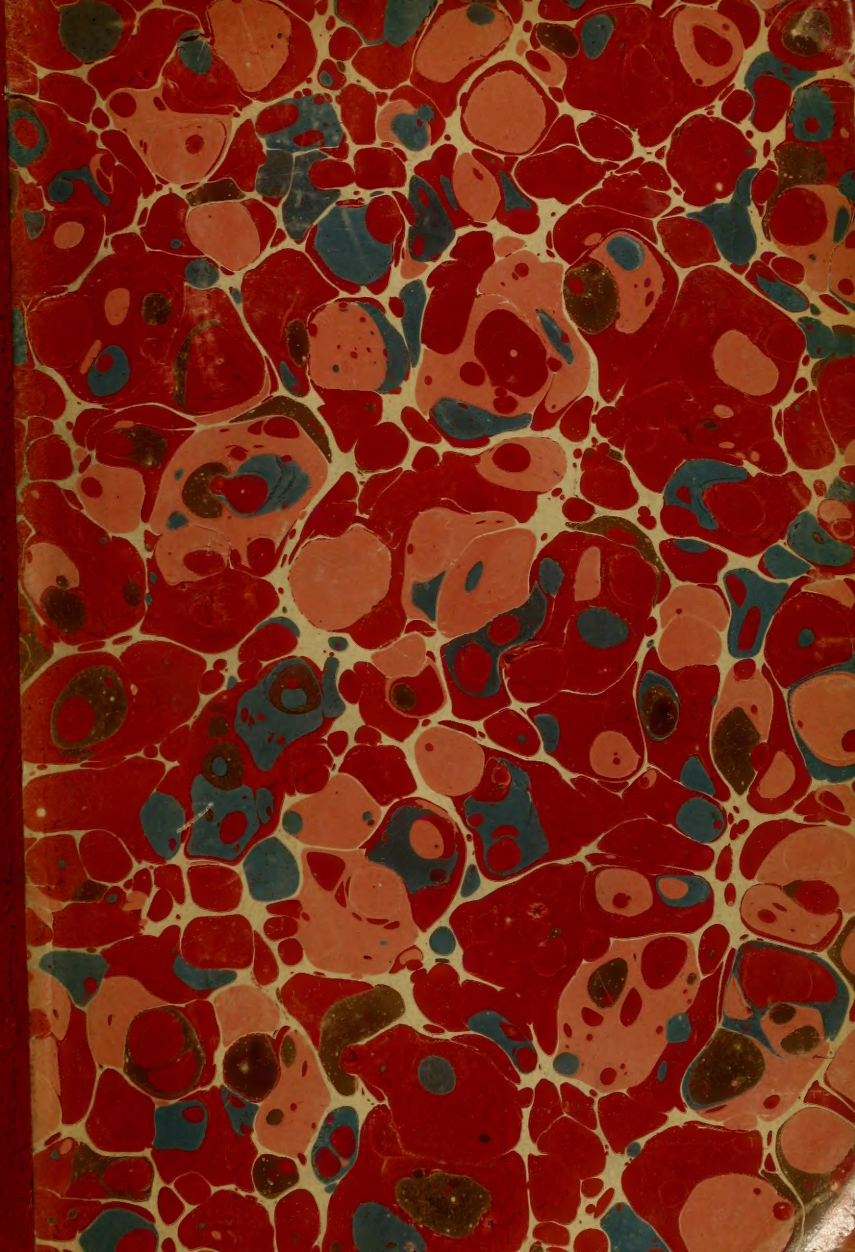

REVUE

DE LA RENAISSANCE

T. I

1901

Tome I (1re année) **Le Numéro : 4 fr.** Janvier 1901

ANCIENNE REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

MENSUEL

des Amis de la Pléiade

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

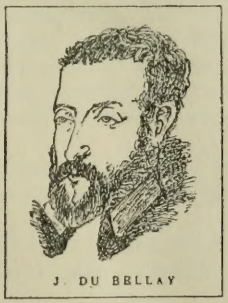

142643
22/5/17

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
18, RUE NICOLE, 18

1901

Au lecteur

L'Association Bretonne-Angevine, *qui a tant fait déjà pour remettre en honneur les poètes de la Pléiade veut faire davantage encore.*

En vue de grouper autour de Joachin du Bellay, son patron, tous les amis de la Pléiade, elle agrandit aujourd'hui son champ d'action.

De provinciale qu'elle était hier, elle aspire à devenir universelle.

De la Revue des Provinces de l'Ouest, *elle fait la* Revue de la Renaissance.

Ce titre, à lui seul, en dit assez long pour nous dispenser d'exposer ici notre programme.

Le XVIe siècle ayant introduit le libre examen dans toutes les parties des connaissances humaines, nous l'étudierons à notre tour en pleine indépendance et en toute liberté, à la clarté des documents qui sortent jour à jour de la nuit des archives.

Et dans cette étude consciencieuse nous pensons que les générations nouvelles puiseront de grandes et salutaires leçons.

Quel est le siècle qui a produit des hommes de plus forte trempe et des œuvres plus originales et plus variées que le XVIe siècle?

La Renaissance a renové la poésie et l'art.

La Réforme, il est vrai, a amputé l'Église romaine, mais elle a purifié, assaini l'atmosphère religieuse.

La Revue *sera donc à la fois politique et littéraire, religieuse et artistique.*

Ajoutons qu'elle sera ouverte à toutes les opinions, à tous les talents comme à toutes les bonnes volontés.

Déjà nous nous sommes assuré le concours précieux d'un certain nombre de professeurs des Universités françaises et étrangères.

Les savants qui passent leur vie dans les Bibliothèques et les Archives peuvent être certains que la Revue de la Renaissance *fera bon accueil à leurs découvertes.*

Le document pur y aura sa place, son coin propre, tout comme l'histoire, la littérature et l'art.

Quiconque nous apportera du nouveau sera le bienvenu.

Nous réimprimerons de même, en tout ou partie, les œuvres de nos vieux poètes qu'on ne trouve plus qu'à des prix inabordables. Et cela dans un Supplément *tiré et paginé à part, de façon que nos lecteurs, au bout d'un certain temps, avec les fascicules de ce supplément, puissent former des volumes.*

C'est ainsi que nous commençons aujourd'hui la publication des Œuvres complètes — françaises et latines — *de Joachin du Bellay.*

Cette édition des « Amis de la Pléiade » sera annotée et commentée par M. Léon Séché, qui s'est chargé également de la traduction des poésies latines de Joachin et de sa biographie.

Ce sera la première fois que les poésies latines de ce grand poète prendront place dans ses œuvres complètes.

Il en sera fait pour les amateurs qui nous en exprimeront le désir un tirage à part sur papier de Chine et de Japon, aux conditions indiquées sur notre couverture.

Et si Dieu lui prête vie, la Revue *se propose de faire pour les autres poètes de la Pléiade ce qu'elle aura fait pour Joachin.*

Ce n'est pas tout. Pour faciliter les recherches de nos lec-

teurs et les mettre en rapport entre eux, nous publierons à la fin de chaque numéro, sous cette rubrique » l'Intermédiaire des Amis du XVIe siècle » *un questionnaire suivi des réponses qui nous seront envoyées aux questions précédemment posées.*

De la sorte, nous espérons que tous les amis de la Renaissance et de la Pléiade, dont le nombre croît chaque jour, se grouperont autour de notre Revue et lui fourniront les moyens de tenir ses promesses.

LA DIRECTION.

SUR LA

PRONONCIATION DU MOT JOACHIM

Dans le but de fixer la prononciation du prénom du poète que beaucoup persistent à prononcer Joakime, *et aussi en raison de l'habitude qu'on a prise de nos jours de le désigner plus souvent par son nom de baptême que par son nom de famille, je me décide à remplacer l'*m *final de* Joachim *par un* n, *c'est-à-dire à lui donner une orthographe conforme à la prononciation générale des bords de la Loire qui est beaucoup plus française. On dit, en effet,* Joachin *sur les deux rives du fleuve, comme on dit Chérubin et Séraphin qui s'orthographient* Cherubim *et* Seraphim *dans les chants des Églises grecque et latine. Je ne suis pas le premier, d'ailleurs, à écrire* Joachin *de la sorte. Louis des Masures et quelques autres poètes du XVIe siècle l'écrivaient aussi par un* n, *peut-être pour l'avoir entendu prononcer à la française par le poète, peut-être aussi pour avoir été frappés de son orthographe latine dans les actes de l'Église. Car il est écrit* Joachinus *plus souvent que* Joachimus *dans les Insinuations ecclésiastiques.*

J'espère donc que mes lecteurs prononceront désormais le prénom de Joachin *à la française, c'est-à-dire avec le son du mot* prochain *et qu'ils voudront bien l'orthographier comme ci-dessus.*

L. S.

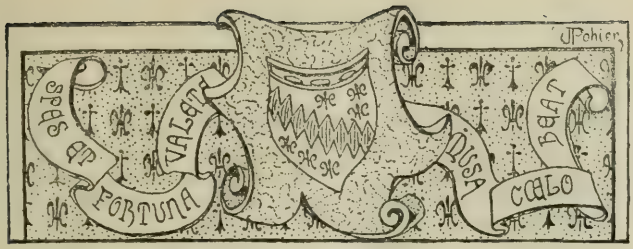

LES ORIGINES
DE JOACHIN DU BELLAY

I. — Ses origines paternelles. — Sa généalogie : la légende et l'histoire. — De Hugues III du Bellay à Jean, père de Joachin. — Les armoiries et les alliances des du Bellay.

Ses origines maternelles. — De Jeanne Sauvain à Renée Chabot. — Isabeau de Goulaine. — Marie de Rames et Christophe Chabot. — Les alliances bretonnes des du Bellay. — Leurs fiefs et châteaux dans le comté nantais. — La dot de Renée Chabot, mère de Joachin.

II. — Les frères et sœurs du poète. — René du Bellay et Magdeleine de Malestroit. — Catherine du Bellay et Christophe du Breil. — Joachin de la Roche. — Les seigneuries de Gonnor et d'Oudon. — La part de Joachin et de René dans l'héritage paternel.

III. — Le degré de parenté de Joachin avec le Cardinal du Bellay et Eustache, évêque de Paris. — Tableau généalogique de la famille du Bellay. — Comme quoi le poète et le Cardinal furent les deux plus belles fleurs de leur maison.

I

J'ai dit ailleurs que Joachin était la personnification même de la Bretagne-Angevine et de l'esprit particulier qui souffle sur ces confins de la vallée de la Loire. Il me sera facile de le prouver. On n'a, effectivement, qu'à feuilleter ses livres de poésie pour y respirer tous les parfums de la terre natale. Mais auparavant je voudrais parler de ses origines et répondre du même coup à son dernier historien, M. Henri Chamard, qui, dans sa belle thèse de doctorat du mois de juin 1900 (1), après m'avoir reproché — très aimablement d'ailleurs — d'avoir fait du poète angevin un demi-breton, s'est plu à relever la contradiction qui existe entre ma brochure de 1880 (2) et la préface de l'édition du monument des Œuvres Choisies de Joachin du Bellay que j'ai donnée en 1894.

Si l'histoire de la Pléiade est à peu près écrite, celle des poètes qui en firent partie ne l'est pas encore en dépit des laborieuses recherches et des travaux d'érudition dont ils ont été l'objet depuis quelque cinquante ans. La vie de Joachin surtout, n'était connue que dans ses grandes lignes, lorsque j'entrepris, il y a huit ans, de lui ériger une statue à Ancenis. Encore le bon Colletet, Ménage, Sainte-Marthe, Moreri et, plus près de nous, Sainte-Beuve et Marty-Laveaux avaient-ils répandu dans le public lettré une foule de renseignements erronés sur ses origines, ses parents, ses amis, ses titres nobiliaires et ecclésiastiques, son lieu de naissance et sa sépulture.

La question de ses origines fut celle qui m'occupa d'abord à l'exclusion de toute autre. Et cela est tout naturel : étant né en face de Liré, dans la jolie petite ville que les yeux de

(1) *Joachim du Bellay*, 1 vol. in-8, chez Le Bigot frères, à Lille.

(2) *Joachim du Bellay. — Le Petit Liré*, etc., 1 vol. in-8° avec deux eaux-fortes de Pierre Vidal. Librairie académique Didier.

Statue de Joachim du Bellay, érigé à Ancenis le 2 septembre 1894
(Dessin du statuaire Ad. Léofanti)

Joachin regardèrent dès qu'il put les ouvrir, le premier sentiment que j'éprouvai à la lecture de ses œuvres poétiques fut un sentiment de fierté mêlée d'admiration. Je me sentis fier d'appartenir au pays que le vieux poète de la Pléiade avait si bien chanté et je lui vouai tout de suite une grande reconnaissance.

J'ajoute que, si je suis de ceux qui croient profondément aux lois de l'atavisme, à la voix du sang plus ou moins franc qui nous vient de nos pères, je crois tout autant à l'influence du sol qui nous a vus naître, aux sourdes suggestions de la terre qui fut notre mère nourrice et sur le sein de laquelle s'épanouit la fleur de notre âme, — car l'homme, tout bien considéré, ne tire pas grand'chose de son propre fonds. Et ma conviction intime, inébranlable, est que Joachin du Bellay n'aurait pas été le poète exquis des *Regrets* et des *Jeux rustiques*, si au sang angevin qui coulait dans ses veines (1), il ne s'était mêlé de distance en distance quelques globules de sang breton, et s'il n'avait reçu le jour, s'il n'avait grandi, souffert et pleuré dans le petit village qu'il a célébré en vers immortels.

Il est bien vrai que Liré, son bourg natal, est séparé d'Ancenis par un ruban de Loire qui n'a pas moins de cinq cents mètres de large en cet endroit. Il est bien vrai encore que Joachin du Bellay n'a jamais parlé d'Ancenis dans ses vers. Mais quand il chantait son Anjou, il ne distinguait pas entre la rive gauche et la rive droite du fleuve. L'Anjou et la Bretagne se confondaient à ses yeux comme aux miens

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur les origines de la famille du Bellay. Tandis que Trincant et Ménage, s'appuyant sans doute sur la *Généalogie* dite de *Glatigny*, la font descendre de Berlay ou Beslay Ier, sire de Montreuil, aujourd'hui Montreuil-Bellay, qui épousa sous le roi Lothaire Adélaïde de Saumur, Marchegay et Célestin Port lui donnent comme source le petit fief du nom de Bellay, situé près d'Allonnes en Anjou, et je crois qu'ils ont raison, le blason des Berlay de Montreuil (qui portaient d'azur à la croix ancrée et tréflée aux extrémités) étant absolument différent du blason des du Bellay qui était d'argent à la bande fuselée de 11 pièces de gueules accompagnée de six fleurs de lys d'azur rangées en orle, trois en chef et trois en pointe.

dans la splendeur du même paysage, et quoique la ville d'Ancenis fût alors comme aujourd'hui la clef de la Bretagne; quoique son grand-père, Eustache du Bellay, eût fait partie pendant la *Ligue du bien public* (1468) de l'arrière-ban de l'armée d'Ancenis, levé par le roi René d'Anjou pour faire face à François II, duc de Bretagne (1); quoique son père eût été envoyé en 1489 par Charles VIII au secours de la place de Brest qu'assiégeait le maréchal de Rieux, baron d'Ancenis (2), Joachin ne pouvait pas regarder cette petite

D'après les archivistes de Maine-et-Loire, le premier du Bellay qui se serait fait connaître ne remonterait pas plus haut que le XIIIe siècle et porterait le nom de Hugues III (*Hugo de Bellaio Miles*), chevalier, seigneur des Brosses d'Allonnes. Mais nous ne sortons vraiment de la nuit des origines qu'avec Hugues VI, qui épousa Aliénor de Doué, fille de Hugues de Doué, seigneur de Gizeux, en Touraine, dont le fils aîné, Jean Ier du Bellay, se maria en 1361 avec Jeanne Sauvain, fille de Pierre Sauvain et de Jeanne d'Ancenis. On trouvera plus loin le tableau généalogique des du Bellay.

Par les femmes, ils étaient alliés aux plus grandes familles françaises : aux Bourbons, aux d'Amboise, aux Beaumont, aux Rohan, aux Rieux, aux Goulaine, aux d'Angennes, aux Clermont, aux Chenu-Yvetot, aux Créqui, aux Laval, aux La Tour-Landry, aux Savennières, aux de Thou, aux Vendôme, etc., etc. A partir du XIIIe siècle on les rencontre sur tous les champs de bataille où se joue la fortune de la France : à Poitiers et à Azincourt, à Marignan et à Pavie. De là sans doute les fleurs de lys qui s'étalent sur leur blason. En tout cas, ils auraient pu prendre tout aussi bien que les Chateaubriand cette fière devise : « Mon sang teint les bannières de France ! » Mais leur illustration en somme ne date guère que de Langey, du Cardinal et de Joachin. Le père du poète, Jean du Bellay, qui est dénommé partout seigneur de Gonnor était fils d'Eustache du Bellay et de Catherine de Beaumont, dame de la Forest et du Plessis-Macé, sœur de Thibault de Beaumont. On ne sait rien de lui sinon qu'en 1489 il fut envoyé de la Rochelle à Brest comme commandant en second, avec une compagnie de 40 lances (soit 240 hommes environ, la lance se composant ordinairement de six personnes : trois archers, un page et un coustiller) au secours de Henri de Monestay que le maréchal de Rieux assiégeait dans cette place. C'est ce qui a fait dire à Moreri et autres historiographes qu'il avait été gouverneur de Brest. Mais il ne figure point sur la liste des gouverneurs de cette ville que j'ai sous les yeux.

(1) Cf. *Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau : *preuves* de l'année 1468. Eustache du Bellay, chambellan du roi René, commandait à VI hommes d'armes et XXII archers sous les ordres du marquis de Pont. Rappelons à ce propos qu'un des fils du roi René avait pris parti pour les meneurs qui s'étaient ligués contre le roi de France.

(2) Cf. *Hist. de Bretagne*, par D. Lobineau, année 1489, t. Ier.

ville d'un mauvais œil, encore moins la traiter en ennemie. Et cela pour une foule de raisons historiques ou sentimentales, générales ou personnelles.

D'abord son petit Liré qui dépendait encore au spirituel du diocèse de Nantes avait fait partie jusqu'au xe siècle du royaume breton ; — ensuite la ville d'Ancenis qui avait été le dernier boulevard de l'indépendance bretonne appartenait à la France depuis le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII. Il ne pouvait ignorer non plus qu'à partir du xiiie siècle ses ancêtres avaient contracté plus d'une alliance avec les seigneurs d'Ancenis (1) : — que Jeanne Sauvain, sa quadrisaïeule, était la petite-fille de Geoffroy V, baron de cette ville (2) ; — que son trisaïeul maternel avait été chambellan de François II, dernier duc de Bretagne (3) ; enfin que son père par son mariage avec Renée Chabot, avait ajouté un nouvel anneau à la chaîne d'or qui unissait depuis trois cents ans la maison du Bellay aux maisons bretonnes d'Ancenis et de Goulaine (4).

(1) Geoffroy IV d'Ancenis et Hugues VI du Bellay avaient épousé deux filles du baron de Doué, à la fin du xiiie siècle et au commencement du xive. Jean II du Bellay, fils de Hugues VII, arrière-grand-père du poète, en épousant Jeanne de Logé qui était alliée à la maison de Rohan, entra dans la famille des Rieux, barons d'Ancenis, dont François, comte d'Harcourt, né le 11 août 1418, épousa en 1442 Jeanne de Rohan.

(2) D'une étude publiée récemment par le vicomte de Chasteigner de la Rochepozay, sous le titre : *Tableau généalogique de la postérité de Marie Chasteigner de la Chasteigneraye.*, il résulte que les familles du Bellay et de Baïf étaient apparentées depuis le xive siècle, voici comment : Geoffroy V d'Ancenis s'était marié deux fois : la première fois avec Marie de Précigné dont il eut deux enfants : Geoffroy VI et Aliénor ; la deuxième avec Isabeau d'Aire dont il eut six enfants, notamment Jeanne qui fut mariée à Pierre Sauvain, seigneur du Palais.

Or Geoffroy VI, marié à Blanche d'Avaugour, eut de ce mariage Catherine qui épousa Renaut de Vivonne, fils de Marie Chasteigner et de Savary de Vivonne. Jeanne d'Ancenis, femme de Pierre Sauvain et belle-mère de Jean Ier du Bellay était donc la demi-sœur de Geoffroy VI, père de Catherine d'Ancenis.

(3) Jean de Rames, de la maison d'Estouteville.

(4) Sur l'alliance de la famille de Goulaine, avec les Chabot voici ce que

De tout cela j'avoue que je ne connaissais qu'une faible partie, en 1880, quand je publiai la petite plaquette dont on se sert aujourd'hui pour réfuter ma théorie bretonne-angevine. Ce n'est qu'en ces dernières années, après avoir étudié à fond l'histoire du pays et débrouillé l'écheveau passablement mêlé des origines maternelles de Joachin que je sentis combien j'avais eu raison de placer sa statue, en 1894, non pas sur la rive gauche de la Loire, mais sur la rive droite, non pas à Liré, mais à Ancenis, c'est-à-dire au centre même de la Bretagne-Angevine et des souvenirs de sa famille. Car s'il

j'ai trouvé tout récemment dans un Ms. de la Bibl. de Nantes, n° 54.485 du catalogue :

Jean, seigneur de Goulaine (qui vivait en 1376-1379-1388), fut marié deux fois :

1° Avec Marguerite de Lesnérac, fille de Lesnérac, bonne maison du comté de Nantes, et sœur de Pierre, seigneur de Lesnérac, qui ratifia la paix de Guérande, à Vannes, le 30 mai 1389, par un ancien acte que j'ai de Rohan... ;

2° Jeanne de Rames, fille ainée de messire Guillaume de Rames, chevalier seigneur de Vigneu, de Bléhéban et du Pont de Renac, et de Marguerite de la Forest ; — ladite maison de la Forest étant tombée, en la maison de Carman, l'an 1480, en la personne de Marie de Rames, fille de messire Jean de Rames, chevalier, et de Jeanne de Rohan, passa en celle de Tréal et de Bodegat, duquel elle eut trois filles : Gillette, Anne et Jeanne de Tréal.

Marie de Rames, étant veuve de Jean de Tréal, épousa en secondes noces messire Christophe Chabot, seigneur de Liré, en Anjou, duquel elle eut Renée Chabot, dame de Liré qui fut femme de Jean du Bellay, chevalier, seigneur de Gonnor.

— Sur la famille de Chabot, voici les renseignements qu'a bien voulu me donner le comte de Chabot, de la Société des Bibliophiles bretons :

« Perceval-Chabot, premier des Chabot, seigneurs de la Turmelière et de Liré, était le cinquième fils de Géheudin Chabot, seigneur de Pressigny, en Gastine, Poitou, et de Jeanne de Sainte-Flaive, dame de Nesmy.

De son mariage, en 1432, avec Jeanne de l'Isle Bouchard, fille de Bernard de l'Isle Bouchard, seigneur de Montrevault, de *Gonnor*, etc., et de Marie de Sens, il eut :

Jean Chabot, qui épousa, en 1454, Catherine de Sainte-Flaive, fille de Philibert de Sainte-Flaive et de Françoise de Beaumont.

Christophe Chabot, son fils, qui était veuf de N. de Bouer, fille du seigneur de la Frogerie, épousa, en secondes noces, Marie de Rames, fille de Jean de Rames, de la maison d'Estouteville, chambellan du duc de Bretagne, François II, et de Jeanne de Rohan, laquelle était veuve aussi de Jean de Tréal.

Renée Chabot, sa fille, épousa le 12 octobre 1504, Jean du Bellay, seigneur de

ARMOIRIES

DES MAISONS

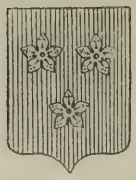

D'Ancenis

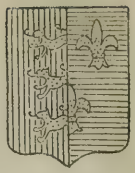

De Goulaine

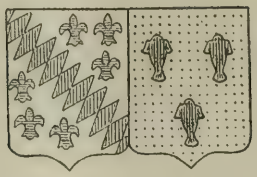

Du Bellay Chabot

Du Breil

De Malestroit

CHATEAU DE GOULAINE
d'après une ancienne lithographie.

naquit à Liré, on peut dire que ce fut grâce à Jeanne Sauvain, d'Ancenis, puisque c'est par Isabeau, sa fille, que les du Bellay s'allièrent aux Goulaine et par les Goulaine aux Chabot.

Cette alliance des du Bellay avec la maison bretonne de Goulaine me fut révélée d'une façon tout à fait inattendue au cours d'une excursion que je fis en 1899 au château de Goulaine (1).

Il y a dans le transept de l'église de cette paroisse une pierre tombale du xve siècle sur laquelle sont couchés côte à côte Jean, seigneur de Goulaine (2) et sa femme, et qu'éclaire un beau vitrail où flamboient de vieux écussons armoriés. En contemplant ces écussons, quelle ne fut pas ma surprise, et aussi ma joie, de voir là, accolées aux armoiries de Goulaine qui sont mi-partie France et mi-partie Angleterre, les quintefeuilles d'argent du blason d'Ancenis et la bande fuselée des gueules de l'écusson des du Bellay!

A dater de ce jour je n'eus plus de repos que je n'eusse deviné cette énigme héraldique.

Gonnor, père de Joachin. Avec elle s'éteignit la branche des Chabot, seigneurs de la Turmelière et de Liré. »

Je compléterai ces renseignements en disant que la branche cadette de la maison de Chabot a fourni les hauts barons de Bretagne, connus sous le nom de barons de Rais ou de Retz, dont le plus fameux fut Gilles de Retz, maréchal de France, arrière-petit-fils de Girard III Chabot, qui fut exécuté à Nantes en 1440 — et que le mariage de Guy II de Rais avec Marie de Craon, père et mère de Gilles de Rais, surnommé Barbe-Bleue, fut célébré, en 1404, dans la chapelle de Chantocé, par Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent.

(1) Le château de Goulaine qui date du commencement du xvie siècle était la perle architecturale du Comté nantais, et l'on se demande comment on l'a laissé tomber en ruines. Un épisode touchant est attaché à cet antique manoir. Attaqué par les Anglais en l'absence du sire de Goulaine, sa fille, la belle Yolande, le défendit avec un courage et une fermeté admirables. Enfin, réduite à demander merci, elle allait se donner la mort sur les remparts plutôt que de se rendre, quand brillèrent à l'horizon les armures des hommes d'armes du sire de Goulaine qui venait à son secours. Sur la porte ogivale d'une des tours a été conservée la mémoire de ce fait héroïque. Une femme, le casque en tête, le sein demi-nu et le poignard levé y fut sculptée et s'y voit encore.

(2) Mort en 1400.

Le premier mot m'en fut donné par un vieil armorial de Bretagne qui m'apprit qu'Isabeau du Bellay, fille de Jeanne Sauvain, d'Ancenis (1), avait épousé un sire de Goulaine. Le dernier mot m'en fut livré par un manuscrit de la Bibliothèque publique de Nantes où je lus que, vers le même temps, un autre Goulaine avait épousé une fille de Guillaume de Rames, dont une petite-nièce, Marie (2), après avoir eu trois enfants de Jean de Tréal, se maria en secondes noces avec Christophe Chabot, seigneur de la Turmelière et de Liré, beau-père de Jean du Bellay.

Cette découverte inespérée fut suivie de quelques autres de moindre importance et acheva de m'édifier sur les origines bretonnes-angevines de Joachin qu'on ne saurait plus mettre en doute désormais, surtout après ce qui va suivre.

Nous verrons tout à l'heure que tous les biens composant la dot de Renée Chabot, sa mère, à l'exception de la Turmelière et de Liré, se trouvait dans le comté nantais. Disons tout de suite que son frère aîné, sa sœur et son neveu, du Breil, épousèrent un Breton et deux Bretonnes et se rendirent par leur mariage propriétaires de tout le pays qui regarde ou qui touche le territoire de l'ancienne baronnie d'Ancenis, sur une étendue de trois à quatre lieues à gauche et à droite de la Loire.

Jean du Bellay s'était marié le 12 octobre 1504 avec Renée Chabot.

En 1521. à la mort de Christophe Chabot, père de sa femme, il devint seigneur et maître de la Turmelière et de Liré.

(1) Du mariage de Jeanne Sauvain (1361) avec Jean Ier du Bellay naquirent : Hugues VII du Bellay ; Ollivier, prieur de Doué ; Jean, abbé de Saint-Florent ; Jean, seigneur de Préhabert ; Jeanne mariée à Louis de Lorion et *Isabeau Mariée à Jean, sire de Goulaine, seigneur de la Possonnière.*

(2) Marie de Rames fut enterrée dans l'église de N.-D. du Vallet, ainsi qu'elle l'avait demandé par son testament de 1498.

En 1550, René, son fils, qui avait épousé Magdeleine de Malestroit, acquit la terre et seigneurie d'Oudon (1).

La même année, Catherine, sa fille, devint dame de la Mauvoysinière (2) par suite du décès de Renée de Vassy, veuve de Maude du Breil, père et mère de Christophe du Breil, son mari.

En 1573, René du Breil, son petit-fils, entra en possession du domaine de Vair (3), par son mariage avec Claude d'Argy, dame dudit lieu.

Il me semble que ces faits authentiques fortifient singulièrement ma thèse et que, s'il les avait connus, M. Henri Chamard ne m'aurait pas reproché d'avoir fait du poète angevin un demi-breton (4).

(1) De la terre d'Oudon, sise à deux lieues au-dessous d'Ancenis, il ne reste plus que l'énorme tour octogone qui date du XIVe siècle.

(2) Le manoir de la Mauvoysinière qui relevait de la Bourgonnière avait été fortifié au commencement du XVIe siècle. Il a été remplacé au XVIIe par le beau château attribué à Mansart qui existe encore. C'est le seul de la région que les guerres de Vendée aient épargné. Maude du Breil, fils de Christophe du Breil en devint propriétaire en 1498, et Renée de Vassy, sa veuve en 1540. Le domaine de la Mauvoysinière resta en la possession de la famille du Breil jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

(3) Le château de Vair ou Vers se trouve sur la paroisse d'Anetz à une lieue et demie au-dessus d'Ancenis. Il a une longue histoire et a subi au cours des siècles des transformations qui l'ont complètement défiguré. Ancienne maison seigneuriale de Guillaume, abbé de Saint-Florent, il appartenait au XIIe siècle à Samuel du Vers dont la fille Laurence, épousa Bernard, seigneur de Montrelais, mort en 1140. De la famille du Vers, il passa à la fin du XIVe siècle dans celle d'Argy et par alliance dans celle du Breil qui fit élever, je crois, les deux pavillons d'angle. Le corps du bâtiment principal est de construction plus récente et fut restauré par la famille Cornulier qui le posséda jusqu'en ces derniers temps.

(4) Ce ne sont pas d'ailleurs les seules alliances que la famille du Bellay ait contractées avec des familles bretonnes. M. le marquis de Goulaine m'écrit qu'une demoiselle de Lespinay ou d'Espinay, dont la grand'mère était de Goulaine épousa un sieur du Bellay au XVIe siècle. Cette demoiselle d'Espinay était proche parente du poète breton Charles d'Espinay qui entretenait des relations d'amitié avec les poètes de la Pléiade avant de devenir évêque de Dol et publia en 1559 (Paris, Guill. Barbé) un recueil de *Sonnets amoureux* qui lui valut le sonnet de Ronsard finissant par ces vers :

Qui eust pensé qu'un païs si désert
De grands rochers et de forests couverts
Que l'océan en demi-rond enserre

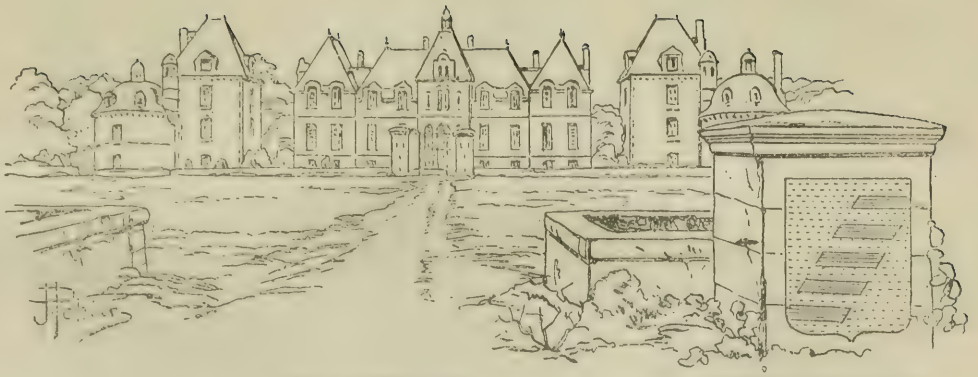

Vue du Château de Vair. Armoiries de la famille d'Argy.

II

Son ami G. Aubert, de Poitiers (1) nous apprend que Joachin eut deux frères et une sœur. Catherine, sa sœur, épousa, comme nous l'avons vu, Christophe du Breil, seigneur de la Mauvoysinière, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'hommes d'armes de ses ordonnances, qui appartenait à une vieille famille bretonne et était allié aux du Bellay par Jeanne de la Forest, sa trisaïeule maternelle (2). De ce mariage elle eut un fils unique (3), René, qui lui-même eut

Eust pu donner un si gentil sonneur ?
Ainsi jadis de sa grossière terre,
Entre les Grecs alcman se fit l'honneur
(*Ronsard*, t. IV, p. 349, éd. Bl.)

Et postérieurement à la mort de Joachin, voici les mariages que me signale M. le Vicomte du Breil de Pontbriand, comme intéressant un peu sa famille :

1° Mariage vers 1580, de Marguerite du Bellay avec Claude Gerdouin, seigneur de Bazouge et de la Dobéais, dont Julien Gerdouin, marquis de la Dobéais, président au parlement de Bretagne, marié le 23 octobre 1615 à Françoise Frotet, dont Suzanne Gerdouin, mariée par contrat du 7 mars 1646 à Louis du Breil de Pontbriand, seigneur de la Motte-Olivet;

2° Mariage le 7 novembre 1627 de Gabriel du Bellay avec Renaud de Sévigné, seigneur puis comte de Montmoron, veuf de Bonaventure Bernard de la Turmelière, et depuis époux en troisièmes noces de Renée du Breil de Rays, veuve de Charles de Visdelou de Bienassis.

3° Mariage vers 1630, de Renée du Bellay, comte de la Feuillée avec Renée de la Marzelière, fille de François, marquis de la Marzelière et de Gillonne d'Harcourt.

(1) Lettre au roy, en tête des œuvres françaises de Joachin du Bellay, du 20 novembre 1568.

(2) La famille du Breil est originaire du pays de Dol. L'auteur supposé des seigneurs de la Mauvoysinière fut Jean du Breil qui vivait vers 1360. Christophe du Breil, mari de Catherine du Bellay, était fils de Maude du Breil mort en 1540 et de Renée de Vassy, fille d'honneur de la duchesse d'Alençon. C'est à Christophe du Breil que Joachin a dédié son ode : *De porter les misères et la calomnie*, qui commence par ce vers :

Rien n'est heureux de tous poincts en ce monde.

(3) Contrairement à ce que dit Colletet dans sa *Vie de Joachin* : « Quelques-uns m'ont dit qu'il fut encore tuteur *des enfants de sa sœur* mariée au baron de Liré (?)

quatre enfants de Claude d'Argy, sa femme (1) et qui, « pour le bon devoir qu'il fit à la dernière bataille de Saint-Denis (2), fut jugé par toute la compagnie digne de la lieutenance de son père, encore qu'il n'eût atteint l'âge de vingt ans. »

Catherine survécut longtemps à ses frères, puisque René mourut au mois de juillet 1551 et Joachin, le 1er janvier 1560, et qu'elle figure dans un contrat de vente de la terre du Breil, sise en Freigné, passé le 10 décembre 1577 par elle et son mari, à leur terre du Bois-Renaud, paroisse de Riaillé, non loin d'Ancenis, où ils résidaient alors.

Des deux frères de Joachin qui furent capitaines de chevau-légers, l'un qui paraît avoir été l'aîné de la famille et portait le prénom de René, fut le tuteur de Joachin qui n'en a parlé que pour s'en plaindre ; l'autre qui fut Claude n'a laissé aucune trace dans les annales ou les mémoires du

maison du bas Anjou, mais je ne sais s'ils ne confondent point cette seconde tutelle avec la première, comme il est assez vraisemblable... » Copie ms. *Bibl. nat.*

(1) Le 24 novembre 1573, mariage de René du Breil, seigneur de Liré, fils de Christophe du Breil et de Catherine du Bellay, seigneurs de la Mauvoysinière, avec Claude d'Argy, dame de Vair, fille de François d'Argy et de Claude Tisard (décédé le 27 février 1574), seigneur et dame de Vair (*Extrait du livre des mariages et des sépultures de la paroisse d'Anetz*, de 1568 à 1662).

Ces quatre enfants furent : Marie du Breil, née au château de la Turmelière le 22 avril 1575, *baptisée à Ancenis* et décédée le 23 janvier 1593 ; — Georges, né le 1er avril 1582 ; — Pierre, né le 12 juin 1583 et François, né le 28 juin 1591 (*Livres des baptêmes des paroisses d'Ancenis et d'Anetz*).

La branche des du Breil, seigneurs de la Mauvoysinière, s'est éteinte dans Marie du Breil, mariée en 1643 à Jehan de la Bourdonnaie, seigneur de Braz, dont un descendant habite encore le beau château de Coëtcandec sis à cinq lieues de Vannes (Morbihan). En 1707 Marie du Breil qui était veuve légua 2.000 livres à l'hôpital d'Ancenis pour la fondation d'un lit destiné aux pauvres de Drain.

Les armes des du Breil étaient de gueules à trois lions d'or, à la bordure d'argent, chargée de huit merlettes de sable. C'étaient celles que portait Christophe. Ou d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, telles que Marie du Breil les fit sculpter au château de Coëtcandec.

Les armes des d'Argy étaient d'or à 5 trangles d'azur mises en barre.

(2) Lettre au roy de G. Aubert, du 20 novembre 1568. — C'est dans cette bataille (1567), que fut tué le connétable Anne de Montmorency.

temps. Nous savons seulement qu'il eut un fils du nom de Claude qui hérita de Joachin la seigneurie de Liré et le 2 mars 1560 fit donation de tous ses biens à René du Breil, son cousin (1).

On ignore la date de leur naissance à tous, mais je crois

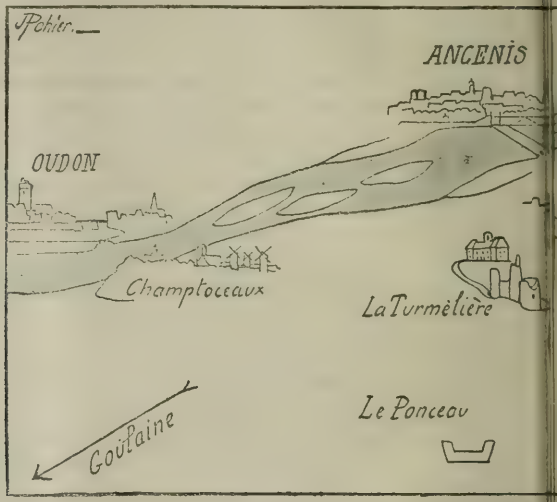

Relevé topographique des fiefs possédés

que Catherine était plus âgée que Joachin, et le fait seul que René vendit le 26 juin 1532 la terre de Gonnor qu'il avait héritée de ses parents, prouve qu'entre lui et son frère il y avait une grande différence d'âge, puisque Joachin naquit en 1524 ou 1525 (2).

(1) *Arch. nat.*, Registres d'insinuation du Chatelet, série J, 101, f° 215.

(2) René était certainement marié en 1532 quand il vendit la terre de Gonnor, puisque cette vente fut faite tant en son nom qu'au nom de Joachin de La Roche, son beau-frère.

René du Bellay s'était marié vers 1530 avec Magdeleine de Malestroit, sœur de Jean et Julien de Malestroit qui, après avoir terrorisé le pays dans leur tour d'Oudon, furent arrêtés par ordre du roi, en 1526, et décapités comme faux monnayeurs sur la prairie de Mauves, près de Nantes (1).

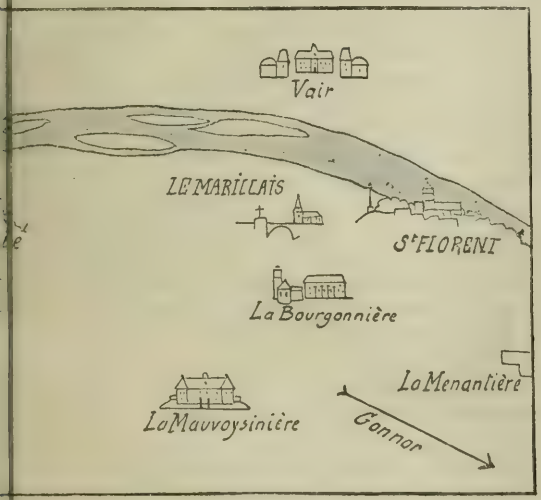

u Bellay dans l'ancien Comté nantais.

A la suite de cette double exécution la tour d'Oudon qui

1) Magdeleine de Malestroit qui était la seconde fille de Guillaume de Malestroit et de Françoise de la Noë, en Goulaine, avait apporté en dot, à son mari la terre et seigneurie de la Péscrie « à elle baillée par Jean de Malestroit, son frère, pour sa part et portion de l'héritage qui lui pouvait compéter et appartenir de la succession de ses père et mère ».

Les Malestroit étaient une des plus vieilles et des plus illustres familles de Bretagne. Leurs armes étaient de gueules à 9 besans d'or, *alias* sans nombre, deux sauvages pour support et une tête de sanglier pour cimier.

avait été élevée en 1392 par Jean de Malestroit, un des grands barons de Bretagne, avec la permission du duc Jean IV, fut confisquée, ainsi que la terre qui en dépendait, par François Ier et vendue en 1540 à messire Raoul de Juch, seigneur de Prataroux, pour la somme de 3.000 écus. René du Bellay la racheta pour son compte et celui de Joachin de la Roche (1), sieur du Ponceau et de la Menantière (2) et rendit aveu de ce chef au roi de France dans un acte reçu le 6 mai 1550 par les notaires royaux d'Ancenis Jochauld et Roussaux, et daté du château de la Turmelière — ce qui prouve qu'il habitait ordinairement la maison paternelle.

Mais la terre d'Oudon ne resta pas longtemps la propriété des du Bellay. René étant mort au mois de juillet 1551, elle fut vendue en deux parties au Connétable Anne de Montmorency, gouverneur de Nantes : la première en 1553 au nom de Magdelon de la Roche, fils de Joachin de la Roche et de Jeanne de Malestroit, son neveu ; l'autre en 1559 au nom de Claude du Bellay, son fils unique, qui, ayant perdu également sa mère, eut pour tuteur Joachin du Bellay, son oncle, et mourut la même année (3).

René du Bellay, à la mort de son père, avait pris le titre de seigneur de Gonnor et de la Turmelière et Joachin celui

(1) Joachin de la Roche des Aubiers avait épousé Jeanne de Malestroit, sœur ainée de Magdeleine qui lui avait apporté en dot la terre et la seigneurie de la Rivière, en Couëron, à quelques lieues au-dessous de Nantes.

(2) Le Ponceau, situé sur la paroisse de Saint-Laurent-des-Autels, à deux ou trois lieues de Liré, était un ancien fief et seigneurie avec château entouré de douves. Le château avait été édifié par les de la Roche des Aubiers au commencement du XVIe siècle.

La Ménantière était située sur la paroisse de la Pommeraye, à la même distance de Liré. C'était aussi un ancien fief et seigneurie avec château fortifié relevant du Petit-Montrevault. Il passa de la famille de la Roche dans celle du Grand-Montrevault par le mariage de Jeanne de la Roche, fille de Joachin de la Roche avec Gilles Clérambault, en 1531 (Cf. Le *Dictionnaire hist. et géog.* de Célestin Port).

(3) Cet acte de vente prouve en effet que Claude du Bellay n'était pas mort en 1553, comme le dit M. Henri Chamard, d'après un manuscrit de la Bibl. nat.

de seigneur de Liré. C'était la part de chacun d'eux dans l'héritage de leurs parents — héritage considérable, car en plus des terres de la Turmelière et de Liré qui lui étaient venues de la succession de son père, Renée Chabot avait apporté en dot à Jean du Bellay, son mari, les terres du Clion, de la Bédière et de Saint-Fiacre, au diocèse de Nantes, qu'elle avait héritées de Marie de Rames, sa mère, par suite d'arrangements faits avec ses sœurs utérines, Gillette de Tréal, femme de Guyon de Sévigné et Anne de Tréal, femme de Jean de la Motte. Et cette énorme fortune territoriale s'était encore accrue de 300 livres de rente.

Mais René du Bellay qui est qualifié de noble et puissant seigneur dans l'aveu dont il est parlé ci-dessus, ne fut jamais gouverneur de Metz, comme Moreri l'avance à tort et comme tous les biographes de Joachin, jusqu'à M. Henri Chamard inclusivement, le répètent après lui (1).

Ce qui a induit tout le monde en cette erreur, c'est que le deuxième gouverneur de Metz fut effectivement un seigneur de Gonnor ; seulement il avait nom Arthur de Cossé ; et cet Arthur de Cossé n'était autre que le fils de René Cossé-Brissac à qui René du Bellay vendit la terre de Gonnor en 1532 (2). Avait-il gardé une parcelle de ce fief paternel pour avoir le droit d'en porter le titre? Je ne saurais le dire. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après la mort de René, Joachin réunit le titre de seigneur de Gonnor à celui de seigneur de Liré. La preuve en est que ses amis et même Ch. Fontaine à qui l'on attribua jusqu'en ces derniers temps le *Quintil Horatian* sur la *Deffence et illustration de la langue françoyse*, l'appe-

(1) « Metz n'a eu des gouverneurs qu'après 1552, où elle fut prise par les Français. Le premier gouverneur fut, lors du siège par Charles Quint, le duc de Guise (1552) ; le deuxième Arthur de Cossé de Gonnor jusqu'en 1553 ; le troisième M. de Scepeaux, sire de Vieilleville (1553) ; enfin M. de Gondi, comte de Retz, jusqu'en 1571... »

(Note du Directeur de la Bibl. de Metz).

(2) La terre de Gonnor avait appartenu à Perceval-Chabot et à Jean Chabot, son fils, aïeul de Renée Chabot, mère de Joachin, avant de tomber dans la mai-

laient couramment M. de Gonnor, et que nous le voyons qualifié de la sorte dans la délibération du chapitre de Notre-Dame relative à sa sépulture. Seuls, l'évêque de Paris et ses autres cousins continuèrent de l'appeler « Monsieur de Liré ».

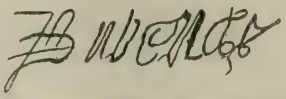

Fac-similé de la signature autographe de René du Bellay.

III

Relativement à la parenté de Joachin avec le cardinal, on a eu tort de dire qu'il était son neveu propre. Le cardinal n'était même pas son oncle à la mode de Bretagne, mais tout simplement son cousin issu de germain, puisque son grand-père, Eustache du Bellay, qui mourut en 1461, était le frère de Louis, seigneur de Langey, qui fut le père du Cardinal, de Guillaume, de Martin et de René, évêque du Mans.

On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jeter les yeux sur l'arbre généalogique que voici :

son du Bellay. M. le comte de Chabot prétend même que ce fut Renée Chabot qui l'apporta en dot à Jean du Bellay, son mari. Mais sans rien affirmer, je crois qu'il se trompe et que la vérité se trouve dans le dictionnaire de Célestin Port. L'érudit archiviste de Maine-et-Loire qui a eu toutes les pièces de transmission sous les yeux dit que les premiers seigneurs de Gonnor furent : Barth. de l'Isle en 1282, Jean de l'Isle-Bouchard, en 1376, Jean de Beaumanoir en 1425, époux de Marie Riboulle, veuve de Jean de l'Isle dont la fille avait épousé en 1413 Hardouin de Montjean ; — Perceval-Chabot (mari de Jeanne de l'Isle Bouchard) en 1434-1437 ; Louis Jousseaume, 1440, 1444 ; Jean Chabot, 1466 : Louis de Beaumont, 1468, 1474, mari de Jeanne Jousseaume : Thibault de Beaumont, 1483, 1491, oncle maternel de Jean du Bellay, seigneur de Liré, qui en avait hérité avant 1517. — Ce Thibault de Beaumont, mère de Catherine de Sainte-Flaive, femme de Jean Chabot ci-dessus nommé. D'où il résulte que Renée Chabot était apparentée par les de Beaumont aux du Bellay.

GÉNÉALOGIE ABRÉGÉE
DE LA FAMILLE DU BELLAY

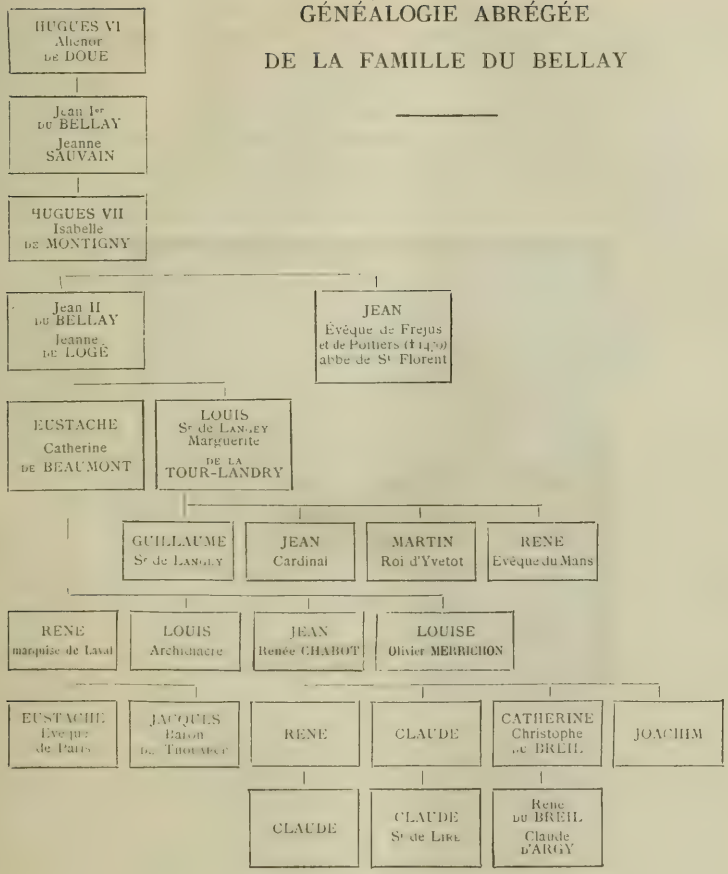

Quant à l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, il était le cousin germain du poète, puisqu'il était fils de René du Bellay, frère de Jean qui fut le père de Joachin.

Le cardinal avait pour Joachin une affection particulière, dans laquelle il dut entrer, au début de leurs relations tout au moins, presque autant de commisération que de légitime orgueil. Comment ce prince de l'Eglise, qui fut toujours si généreux envers ses parents les plus éloignés, n'aurait-il pas éprouvé une sympathie profonde pour ce jeune homme

La Tour d'Oudon.

d'aspect maladif qui était resté orphelin dès le berceau ! Et comment le Mécène qu'il était n'aurait-il pas conçu quelque fierté en le voyant prendre à vingt-cinq ans la tête du mouvement littéraire qui devait renouveler la poésie française ? Cette affection quasi royale ne lui fit jamais défaut dans la bonne et la mauvaise fortune. Il est vrai que Joachin le paya

largement de retour. On sait qu'il lui dédia sa *Deffence* et que ce coup d'essai porta son nom jusqu'aux nues. Ils étaient, d'ailleurs, bien faits pour se comprendre : en dehors de leurs qualités naturelles qui étaient sur bien des points les mêmes, ils avaient tous deux au même degré cet esprit de cour sans lequel il était impossible alors de faire son chemin dans le monde et qu'ils avaient hérité de leurs ancêtres. J'ajouterai qu'en les rapprochant l'un de l'autre la Providence semble avoir voulu faire éclater les deux plus belles fleurs de leur lignée illustre, car après eux, même lorsque les deux branches de leur famille furent réunies par le mariage, leur arbre généalogique ne donna plus que des fleurs dégénérées (1).

LÉON SÉCHÉ.

(1) Les deux branches de la famille du Bellay furent réunies en 1559 par le mariage de René du Bellay, neveu de l'évêque de Paris avec la nièce du cardinal, Marie, princesse d'Yvetot, et dame de Langey, qui était fille de Martin du Bellay, décédé le 9 mars 1559.

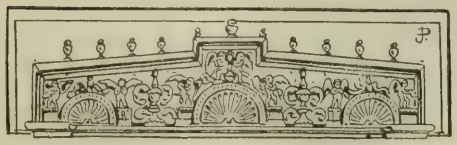

Fragment du retable de la chapelle de la Bourgonnière.

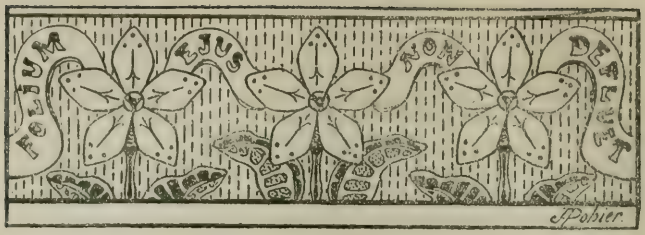

LOUIS DES MASURES

Sait-on que la bonne ville de Tournai a vu naître un curieux poète à l'ombre des cinq clochers de sa cathédrale ?

Je ne parle pas d'Adolphe Le Ray, le chansonnier verveux, dont *Les Chéonq' Clotiers* (les cinq cloches), *Sainte Cath'rine* et *Les Décholés* sont justement populaires là-bas ? Les amis de la Pléiade ont le droit de l'ignorer. Mais ne doivent-ils pas un regard à Louis Des Masures (Masurius)

Par sa vie, ses relations, ses œuvres, il leur appartient tout entier.

Né en 1523, protégé et secrétaire du cardinal Jean de Lorraine (fils du duc René II), il sut se faire connaître et estimer de François Ier :

Lui mesme le grand Roy François,
D'une humanité souvereine,
Daignoit bien quelquefois eslire
Plaisir aux fredons de ma lyre (1).

Quand il eut perdu ces deux protecteurs, il n'eut « plus en pensée qu'un exil misérable et perpétuel en Asie, où il délibérait aller passer le surplus de ses jours. » Il n'alla pas si loin. Il s'en fut à Rome (2), ensuite en Suisse et plus tard à Nancy, où il devint secrétaire de Christine de Danemark, douairière de Lorraine. C'est là qu'il s'affilia aux protestants, vers 1558. Ceux de la religion n'y formaient alors qu'un petit groupe : ils se réunissaient secrètement à Saint-Nicolas-du-Port, et c'est un coup de fusil qui donnait le signal des assemblées : détail qu'il nous apprend lui-même. Ils furent découverts. Des Masures réussit à s'échapper : il se sauva à Metz où il devint ministre ; il le fut aussi à Strasbourg : et c'est en Alsace, à Sainte-Marie-aux-Mines, qu'il acheva, vers 1580, une existence tourmentée.

Le sort, l'envie et le malheur
Sans cause ou mérite, en souffrance
Me firent traverser grand erre
Meinte mer, meinte estrange terre.

Dans la première partie de sa vie, il avait connu à Paris, à Lausanne et ailleurs Ramus, Biset, Théodore de Bèze, Salel, Pelletier, Herberay, Marot même :

La docte bande que je conte
I'euz temps et plaisir de hanter

Rabelais — pendant un temps du moins — fut du groupe de ses meilleurs amis : on se réunissait pour causer littérature ; mais plus

(1) *Œuvres poétiques*, à Lyon, chez Ian de Tournes, 1577. Page 16.

(2) Où vêtu de pourpre honorable
Me reçut le grand du Bellay.
Si l'eus comme encores je l'ay
Mecenas propre et favorable.
Epître à J. du Bellay.

prudent qu'on ne pourrait penser, l'auteur de *Gargantua* refusait, même en petit comité, de dire le fin mot de son énigmatique roman. C'est du moins ce que raconte le poète dans une épître à Joachin du Bellay, angevin :

Puis me desguisoit Rabelais
Le vray de ses plaisantes feintes,
Qui de Gargantua recite
Le sens, la force et l'exercite.

Rabelais refusait aussi de se ranger aux nouvelles doctrines et se prononça contre Calvin : c'est alors que Louis Des Masures rompit avec lui et lui décocha ce calembour latin que tout le monde cite sans l'attribuer à son auteur :

Rabie tu mihi læsus eris
Rabelæus.

Un mot du poète maintenant : Dans une longue pièce de vers adressée en 1547 à Toussain d'Hocedé, évêque de Toul, il raconte un rêve. Il voit en songe les déesses des Lettres, la Renommée et Virgile qui s'accordent à demander une traduction française de l'*Enéide*. On le choisit. Il accepte. Virgile ôte sa couronne de laurier pour lui en ceindre le front et s'évanouit.

Ce rêve manque de nouveauté : Ennius en fit un tout semblable. Il manque aussi de modestie : les *Douze livres des Énéides* (1), traduits par Loys Des Masures Tournaisien, avec les carmes Latins et François correspondants verset par verset demeurent aussi loin du modèle que la version des *Bucoliques* et *Géorgiques* par Clément Marot et Richard Le Blanc.

Tout n'est pas mauvais cependant dans cette *Enéide* : on y trouvera de ci de là des touches agréables, un coloris assez fin et quelque harmonie. Les *Vingt Pseaumes de David*, mis en rime fran-

(1) A Paris, chez Claude Micard, 1574, 2 tomes, 1 vol. in-16. Il y a une autre édition chez Jean Boral, 1572, petit in-8. Micard donna une seconde édition en 1577. Sur les traductions d'auteurs grecs et latins au xvie siècle, on peut lire avec fruit le mémoire documenté de Hennebert, encore un Tournaisien.

çaise réservent aussi au lecteur quelques surprises d'autant mieux venues qu'elles sont rares.

Chantez chanson nouvelle
Au Signeur en tout lieu,
Toute la terre est belle,
Chantez louenge à Dieu,

Mais en général la traduction est fade, terne, et il y a beaucoup de longueurs en ces petits vers.

N'importe. Louis Des Masures mérite un souvenir. Et mieux peut-être. Je ne voulais, quant à moi, que le signaler ou plutôt le rappeler aux amis de la Pléiade. Mais si l'un d'eux voulait l'étudier de près, qui sait s'il n'en serait pas récompensé ?

A. HENRI BECKER.

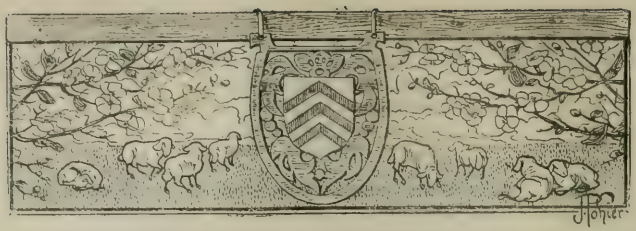

Deux monuments de la Renaissance

LE PALAIS DE LA FARNESINA A ROME

ET

L'ANCIENNE COLLÉGIALE DE NANTES

Au mois d'octobre dernier on écrivait de Rome au journal le *Temps* :

« Artistes et touristes un peu au courant des mouvements de Rome connaissent tous le petit palais dit de la Farnesina. situé à côté du grand palais de la chancellerie, au commencement de la via dei Baullari ; la municipalité, depuis quelque temps, y fait exécuter des restaurations ; or, du côté du *vicolo dell'Aquila*, a été découverte une inscription relative au premier propriétaire du palais et ainsi conçue :

« *Tomas Regis Brito de Meczaco-Redonensis diocesii cameræ apostolicæ — clericus abbreviator de maiori et — scriptor apostolicus me fieri — fecit mdxxiii.*

« Ce serait donc un Français du nom de Régis, né à Mézac, diocèse de Redon, dans l'Ille-et-Vilaine, qui aurait fait construire ce palais élégant, un des plus exquis spécimens d'architecture de la Renaissance.

» Des monnaies de bronze et d'argent à l'effigie de Jules II ont été trouvées sous le bloc de travertin portant l'épigraphie. Au lieu

Extérieure de l'ancienne Collégiale de Nantes avant sa démolition.

d'être placées sous les fondations, ainsi qu'il est d'usage, elles furent encavées sur le stylobate même de l'édifice.

» Les annales romaines ne disent rien de ce Breton, du nom de

Régis, lequel devait posséder une belle fortune et être un homme de goût.

» Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'auteur de l'édifice, que les uns attribuent à Perruzzi, d'autres à Raphaël. Le plus probable est que Bramante en fut l'architecte ; il venait de construire le palais de la Chancellerie avec des travertins tirés du Colisée ; ayant beaucoup de matériaux de reste, il s'en serait servi pour bâtir le *palazzetto* de Régis. »

Quelques jours après le *Temps* recevait de M. Eugène Muntz la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

» Permettez-moi de vous adresser quelques détails biographiques sur Thomas Régis, le bâtisseur du charmant petit palais la « Farnesina dei Baullari », dont un de vos correspondants a entretenu hier les lecteurs du *Temps*.

» Ce personnage, qui s'appelait en réalité Thomas Le Roy (il jugea convenable de latiniser son nom), n'est un inconnu ni pour ses compatriotes de Bretagne, ni pour ses concitoyens de Rome. Né à Trekel en Messac, dans le diocèse de Rennes, il se fit remarquer de bonne heure d'Anne de Bretagne. Il accompagna Charles VIII lors de son expédition en Italie et remplit diverses missions diplomatiques pour le compte de Louis XII. Les papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Adrien VI et Clément VII apprécièrent sa science, son talent, sa probité. Après avoir occupé les fonctions de procureur général près le concile de Latran, il fut nommé clerc de la chambre apostolique. François Ier l'anoblit.

» Le Roy crut ne pas pouvoir faire un plus noble usage de son opulente fortune qu'en édifiant, dans le voisinage de la chancellerie, le riche et élégant palais, appelé par la suite « la Farnesina dei Baullari ». Pour architecte, il fit choix — c'est du moins la conjecture du comte Gnoli — du jeune Antonio da San Gallo, qui s'immortalisa plus tard en construisant le palais Farnèse. Les travaux, d'après l'inscription rapportée par votre correspondant, semblent avoir été terminés en 1523.

» Thomas Le Roy mourut à Rome, l'année suivante, le 21 octobre, et fut enterré à la Trinité-des-Monts.

» Au milieu des splendeurs de la cour pontificale ; il n'avait pas oublié sa province natale.

» La Collégiale de Nantes lui dut une riche chapelle, dont les fragments se voient aujourd'hui encore au musée archéologique de cette ville.

» Les lecteurs désireux de faire plus ample connaissance avec ce

MOTIF DE DÉCORATION
de l'intérieur de la chapelle Saint-Thomas (ancienne Collégiale de Nantes).

Mécène n'auront qu'à consulter l'*Archivio storico dell'arte* de 1889.

» Il est à souhaiter que désormais le nom, si longtemps obscur de Thomas Le Roy-Régis occupe la place à laquelle il a droit sur la liste de tant d'amateurs et d'artistes français appliqués à l'embellissement de la Ville éternelle.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Eugène Muntz. »

Les lecteurs de la *Revue* me sauront gré, j'espère, de leur parler avec plus de détails de Thomas Régis et de la chapelle de Saint-

Thomas dont il enrichit la Collégiale de Nantes. J'ouvre le livre remarquable consacré à cette collégiale par M. de la Nicollière-Téjeiro, archiviste de la ville de Nantes, et j'y lis que la chapelle Saint-Thomas fut bâtie de 1514 à 1544. M. de la Nicollière n'hésite même pas à l'attribuer au célèbre sculpteur Michel Colomb qui travaillait alors au tombeau de François II, dernier duc de Bretagne, qu'on peut voir encore et admirer dans le transept droit de la cathédrale de Nantes. « En rapprochant la décoration élégante des pilastres de Saint-Thomas de l'ornementation gracieuse des pilastres de ce tombeau, on sent, dit-il, qu'elles sont sœurs, qu'une même main les traça, qu'un même ciseau les fit éclore. Même légèreté dans les lignes, même délicatesse dans le dessin, mêmes motifs dans les capricieux enroulements. »

Quant à la chapelle elle-même, l'intérieur offrait un rectangle un peu allongé, mesurant 6 mètres de l'est à l'ouest, 7 du nord au sud, sur environ $5^{m},72$ de hauteur.

La voûte en berceau se rattachait, d'après Viollet le Duc, à ce système de dalles portées sur des nefs, ce qui permet aux architectes de décorer ces voûtes de riches sculptures et d'obtenir des effets inconnus jusqu'alors. Composant des sortes de réseaux de pierre avec clefs pendantes ou rosaces, au point de rencontre des nervures, ils posèrent des dalles sculptées entre elles. Chaque claveau d'arrête transversale porte, des deux côtés de la petite nef pendante, une coupe pour recevoir les claveaux longitudinaux, les dalles viennent simplement reposer en feuillure sur ces claveaux. Ici, cinq nervures sur la longueur et trois sur la largeur déterminent seize larges cadres, subdivisés eux-mêmes en quatre compartiments chargés chacun d'une rose épanouie au centre. Des colonnes cannelées, à bandes creusées et ornées se déroulant verticalement ou en hélice sur leur fût soutiennent les grands arcs, tandis que les petits reposent sur des pilastres sculptés qui se dressent dans leurs intervalles. A ce point de rencontre des fardeaux, avec leurs supports et vers le milieu de la hauteur du mur auquel ceux-ci sont adossés, s'allongent de belles et splendides corniches. Des niches et des panneaux occupent tous les vides laissés par cette ordonnance.

» En examinant cette ornementation si riche et si variée, l'œil se plaît à suivre ces multiples détails d'arabesques déliés, de pendentifs

de rosaces aux feuilles et aux contours différents, de liserets finement découpés, de fleurons, de dentelures, de niches, de panneaux heureusement travaillés, de colonnes aux torsades gracieusement enroulées, de pilastres historiés. Puis quand le bruit sourd du marteau, le frottement strident et aigu de la lime sur le fer viennent offenser l'oreille, quand la fumée dérobe en partie cette remarquable architecture, dont le feu de la forge vient par moment accentuer les méplats et dans les contours, un soupir attriste le cœur et l'on sort en hochant mélancoliquement la tête (1). »

Ces dernières lignes demandent une explication.

Après avoir été désaffectée, la Collégiale de Nantes fondée, croit-on, par Alin Barbe-Torte, fut louée à l'état de ruines ou à peu près à un forgeron qui l'occupa jusqu'au percement de la nouvelle place Saint-Pierre et de la rue de Strasbourg, c'est-à-dire jusqu'en 1866 environ.

On avait espéré — et tous les amateurs du Vieux Nantes avaient pétitionné dans ce sens — que la municipalité, pour sauver ce pur bijou de la Renaissance, aurait donné un autre tracé aux voies nouvelles. La chose était assez facile: il aurait suffi d'isoler la chapelle, ce qui n'aurait pas coûté beaucoup plus cher. Mais les ingénieurs n'ont jamais eu le goût ni le respect des choses anciennes. La Collégiale les gênait, on la jeta par terre, et l'on se borna à en recueillir quelques débris qu'on transporta au Musée archéologique.

En sorte que, des monuments de la Renaissance à Nantes, il reste tout juste le merveilleux corps de logis du château et les porches de la cathédrale, chefs-d'œuvre de l'architecte Mathurin Rodier.

Pour une ville qui a été si riche, il faut avouer que c'est peu de chose. Le Conseil municipal actuel, en souvenir de Thomas Régis qui fit édifier la chapelle Saint-Thomas, devrait au moins donner son nom à une rue voisine de son emplacement.

M. de la Nicollière-Téjeiro prétend qu'il affecta à sa construction une somme de 1.200 écus d'or, en or du coin du roi de France, au soleil. C'était pour le temps un beau denier.

Thomas Régis venait d'être nommé évêque de Dol, quand il mourut à Rome le 21 octobre 1524. C'est lui qui eut l'honneur de rédiger

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XIVe siècle*

le Concordat passé entre Léon X et François Ier. Suivant ses ordres son corps fut inhumé dans l'Eglise des Pères Minimes de la Trinité-du-Mont et son cœur apporté à Nantes, où il fut déposé en grande pompe dans la chapelle Saint-Thomas.

Qu'est devenue cette précieuse relique? Je ne serais pas fâché de le savoir.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

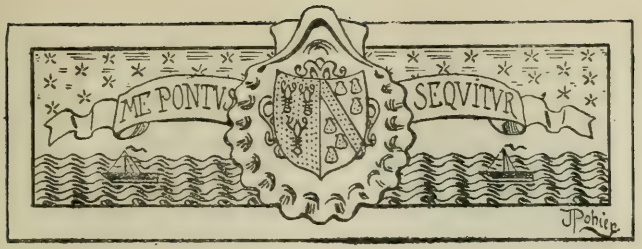

DU ROLE DE PONTUS DE TYARD

DANS LE « PETRARQUISME » FRANÇAIS

Pontus de Tyard, l'un des plus oubliés et par conséquent des moins connus parmi les poètes de la Pléiade, mérite une place tout à fait distinguée dans l'histoire du pétrarquisme français. Car, si les volumes de vers qu'il publia ne brillent point par de singuliers mérites de fond et de forme, il appliqua à la poésie lyrique les mètres, les procédés et les théories artistiques du pétrarquisme italien, tout en demeurant l'élève le plus remarquable de l'école de Scève.

A la tête du mouvement poétique en France dans la seconde moitié du XVIe siècle on place avec raison Pierre de Ronsard. C'est lui, en effet, qui a montré, comme d'un seul coup, à la nouvelle génération la route à suivre pour se délivrer tout ensemble des vieilleries et de la négligence de versificateurs écrivant au hasard ; c'est lui qui dans ses poésies aux mètres et aux sujets variés a ressuscité le

monde classique à une vie nouvelle, en surpassant au point de vue technique tous ceux qui, en France, avaient cultivé avec bonheur la poésie. Quelle différence entre les *Lunettes des princes*, de Meschinot — ces pauvres lunettes, que Charles-Quint « ajustait sur son nez impérial » (1), mais que personne n'emploie aujourd'hui et que même les érudits ne recherchent que bien rarement — et les *Odes* et les *Amours* de Ronsard, dont un concert d'éloges salua l'apparition et que les esprits cultivés, en France et à l'étranger, lisent et parfois admirent encore ! C'est l'éclat de la forme, en pleine harmonie avec la pensée et surtout avec ces évocations des images et des paysages de la Grèce et de Rome, où Ronsard se complaît particulièrement), qui marque cette différence profonde et substantielle. Le côté extérieur des anciens est en première ligne dans l'art du coryphée de la Pléiade ; avec des armes plus brillantes que solides, il entre en lice et tâche de les dépasser à cet égard ; il semble pressentir

La caresse des mots et le charme des sons
Et les souples anneaux du vers qui se déroule (2).

Mais ce n'est pas aux anciens que Ronsard doit la plupart des procédés techniques qu'il emploie. L'Italie de Pétrarque et de Bembo, ce pays où la tradition de la forme artistement travaillée est séculaire, lui a fourni les moyens d'atteindre dans ses vers la finesse frappante, mais parfois excessive, et l'extrême richesse de coloris, qui lui sont propres. Pétrarque et Bembo, voilà précisément les poètes qu'il plaçait à côté d'Horace et de Pindare parmi les inspirateurs de sa Muse. Les *concetti* et les égarements esthétiques du pétrarquisme ne l'attiraient pas moins que les traits magnifiques et l'art sain des Grecs ou des Latins.

Cependant il ne faut pas attribuer à Ronsard — comme les critiques l'ont fait souvent, même dans ces dernières années — l'introduction du pétrarquisme en France au XVIe siècle. Cette *manière* y avait déjà fait ses épreuves ; Melin de Saint-Gelais, avec *la*

(1) O. DE GOURCUFF, préface aux *Lunettes des Princes* de J. MESCHINOT, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1890, p. 1.

(2) *Renaissance*, *sonnets* de P. de NOLHAC, n° XII.

douceur distillée de sa plume emmiellée (1), nous en assure. Mais l'abbé d'Angoulême — je viens de le montrer dans une monographie dont quelques pages sont consacrées à l'art de ce poète (2) — tout en s'inspirant de Pétrarque et des pétrarquistes italiens de son âge, a su répandre dans son œuvre un esprit qui ne vient pas toujours de la belle péninsule. Il demeure gaulois à certains égards ; au contraire Pontus, dans ses *Erreurs Amoureuses*, est un véritable italien. Le premier livre de ce recueil a été publié en 1549 (3), le second en 1551 (4) ; tous les deux sont antérieurs aux *Amours de Cassandre* de Ronsard (Paris, 1552), où l'imitation de Pétrarque se mêle aux souvenirs mythologiques, et le premier a précédé aussi les *Odes* du poète de Vendôme. Sur ces trois livres des *Erreurs* de Pontus, le troisième seul (1555), qui ne renferme que XXXIII sonnets et une chanson, peut se rattacher en quelque sorte à l'école de Ronsard, dont la *Défense* fut le manifeste. En effet, on y trouve mentionnés, avec des éloges, Ronsard, du Bellay et de Baïf (5). Il faut reconnaître, toutefois, que dans ce dernier livre la forme métrique et même l'intonation des sonnets n'ont pas bougé ; le vers décasyllabe, qui tâche de reproduire le rythme italien (*versi endecasillabi*), n'y a pas encore été remplacé par le vers alexandrin.

C'est donc un véritable *canzoniere petrarchesco*, divisé en trois parties, que le futur protonotaire apostolique et évêque de Châ-

(1) P. DE TYARD, éd. Marty-Laveaux, p. 124.

(2) *Studi di storia letter. ital. e straniera*. Livourne, R. Gusiti, 1895, pp. 262-68.

(3) *Erreurs | amoureu- | ses.* | ; ; || A Lyon, | par Jean de Tournes. | M.D.XLIX. Ce livre — il faut le remarquer — porte une dédicace de l'auteur *à sa dame* datée de 1548.

(4) *Continuation des Er- | reurs amou- | reuses. | avec un chant en faveur de quel | ques excellents poëtes de | ce Tems.* || A Lyon, | par Jan de Tournes. | M.D.L.I. On y lit une nouvelle dédicace de l'auteur *à sa dame* terminée par la date de 1550.

(5) Voir les sonnets IX et XII. Ce dernier contient aussi les louanges de Guillaume des Autels, qui vers le milieu du XVIe siècle publia des recueils de vers, dont le deuxième livre est intitulé *Amoureux Repos*. Dans le *Chant en faveur de quelques excellens poëtes de ce tems* (éd. Marty-Laveaux, p. 125), Pontus mentionne « son jeune Desautelz qui ha en ses premiers ans fait preuve tant honorée de sa plume enamourée. »

lon (1) composa d'abord, sous le titre *Erreurs Amoureuses*. Ronsard n'avait pas encore fait école. Pontus pétrarquisa indépendamment de la manière du prince des poètes de la Renaissance. Et, il ne faut pas l'oublier, c'est aux *Erreurs* qu'il doit particulièrement sa renommée ; car son *Livre de vers lyriques* (1555), qui même dans le titre trahit l'influence de Ronsard, ne manque point de banalités les plus insignifiantes (2). C'est pourquoi Etienne Pasquier, dans le sonnet et le « quatrain latin » qu'il lui a consacrés, mentionne seulement les *Erreurs Amoureuses* (3).

Nous allons les analyser, afin d'en mettre en lumière ce qu'il y a de plus exotique, c'est-à-dire en ce cas de plus italien.

*
* *

Déjà nous avons dit que Pontus est, à proprement parler, un disciple de Maurice Scève. En effet, il s'adresse à celui-ci tout d'abord. Son premier sonnet loue la « docte plume » et la « divine veine » du poète Lyonnais. Mais Scève, tout en pétrarquisant, n'a pas employé les mètres du *Canzoniere*, n'a pas suivi dans ses dizains obscurs l'exemple que Pétrarque lui fournissait avec sa grâce, sa clarté et sa finesse. Au contraire les mètres de Pontus, dans ses *Erreurs Amoureuses*, sont le sonnet, en vers décasyllabes, frappés à un coin

(1) Sur la vie de Pontus de Tyard, voir notamment l'ouvrage de J.-P. Abel Jeandet. *P. de T.*, Paris, Aubry, 1860, et la notice biographique de Ch. Marty-Laveaux, dans les *Œuvres poétiques de J. Dorat et de P. de T.*, Paris, Lemerre, 1875 (Collection de la *Pléiade française*).

(2) M. H. Morf, qui a apprécié mieux que tant d'autres le rôle de Tyard dans la poésie française de la Renaissance, appelle les derniers vers de cet auteur « banale Reimereien » (*Die franzosische Litteratur in der, zweiten Halfte des XVIe Jahruhn derts*, extrait de la *Zeits. f. franz. Sprache u Litt.*, p. 17.

(3) *Les recherches de la France d'*Estienne Pasquier, Paris, chez L. Sonnius, 1617, pp. 777-78. Voici le commencement du sonnet :

Après avoir chanté d'un doux utile vers
De ton jeune printemps les Erreurs Amoureuses.
De la sur ton esté par œuvres plantureuses
Représenté au vif tout ce grand univers,
Depuis, créé prélat, changeant de tons divers,
Tu combatis hardy par armes généreuses, etc.

tout à fait italien (1), la *rime tierce*, la *sextine*, l'épigramme et la chanson.

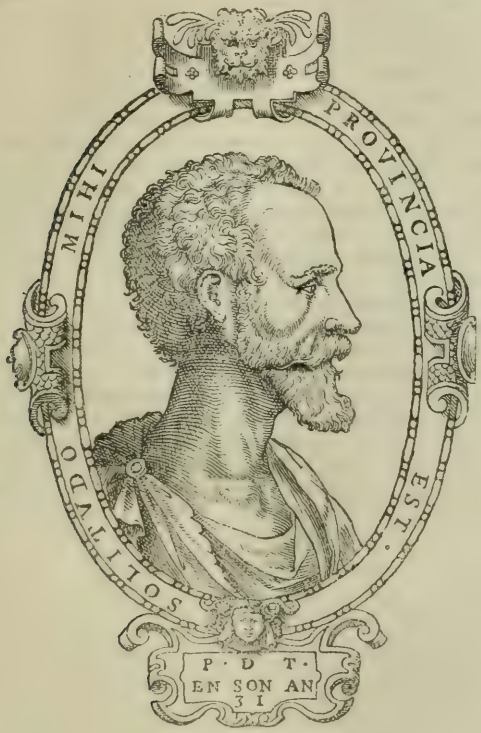

La *rime tierce*, que Pétrarque n'a pas employée pour la poésie ly-

(1) Les rimes des quatrains y ont toujours l'ordre préféré par Pétrarque : *ABBAABBA*.

rique, avait déjà fait en France son apparition dans les recueils de vers d'amour. Lemaire de Belges, ce disciple de Molinet, d'une érudition fort ingénieuse, qui à du Bellay semblait « avoir premier il-« lustré et les Gaules et la langue françoyse, luy donnant beaucoup » de mots et manières de parler poëtiques » (1), s'était essayé à introduire chez les Français amis des Muses le mètre de la *Divine Comédie* (2). Ensuite Melin de Saint-Gelais avait naturalisé en France le *capitolo ternario*, qui au commencement du XVIe siècle, grâce à Tebaldeo, à Calmeta, à Bembo et à d'autres versificateurs, était fort répandu dans la poésie lyrique italienne en matière d'amour (3). Pontus dans ses *Erreurs Amoureuses* en a deux (4) ; le premier, où l'auteur déplore l'état actuel de son âme, semble inspiré à la fois de la manière scientifique, tout alambiquée, de Scève et de certains endroits du *Paradiso* ; le second trahit l'imitation des *rimes tierces* de Tebaldeo et de Séraphin.

Quant à la *sextine*, c'est à Pontus que ce mètre, né en Provence, doit son retour du beau pays *che il mar circonda e l'alpe*. Sans doute Tyard l'emprunta de Pétrarque ; toutefois il n'y demeura pas rigoureusement fidèle à la forme adoptée par celui-ci ; car, en employant lui aussi les mêmes mots finals des vers dans chaque strophe, il y a introduit en outre des rimes (5). Ainsi peu à peu tous les mètres de la poésie italienne faisaient leurs épreuves dans la poésie française. La *stanza* y était maniée par plusieurs rimeurs d'une façon quelquefois heureuse ; Guillaume de Chanein de la

(1) *La Deffence et Illustr. de la langue françoyse.*

(2) On sait que Lemaire de Belges considérait Dante comme ayant le premier « donné estimation... au language toscan ou florentin ». En outre M. H. Oelsner a signalé quelques réminiscences de Dante dans l'œuvre de ce poète (*Dante in Frankreich bis zulu Ended. XVIII, Jahrh*; Berlin, 1898, dans les *Berliner Beitrage*, de E. Ebering, XVI, pp. 17 et suiv., 66-68).

(3) Voir les *Œuvres poëtiques* de Saint-Gelais, éd. Blanchemain (*Bibl. Elzev.*), I, 61, 69, 82, 220, 236; II, 182, 185,

(4) Ed. Marty-Laveaux, pp. 19-83. Il y en a deux aussi dans le *Livre des Vers lyriques* et un dans le *Recueil des nouvelles œuvres poëtiques*. Ce dernier est en vers alexandrins, mais les autres sont tous en décasyllabes.

(5) En cet ordre dans la première strophe: ABCBCA ou ABBACC (éd. cit., pp. 33, 77). Le comte J. de Gramont (*Chants du Passé*, Paris, 1854 ; *Sextines*, Paris, 1872), a fait la même chose.

Tayssonnière dans ses *Amoureuses Occupations* (Lyon, 1555 mettait des *strambotz* ital. : *strambotti*) avec les chants lyriques et les sonnets (1); les épigrammes de Pontus étaient une libre imitation des *madrigali* ; même dans les chansons de notre auteur, au point de vue de la métrique tout à fait indépendantes, l'influence de celles de Pétrarque est incontestable.

Mais les sonnets, qui au XVIe siècle eurent en France une vogue extraordinaire, occupent presque les trois quarts des *Erreurs Amoureuses*. C'est là que nous devons particulièrement rechercher les éléments constitutifs de l'art de Pontus.

On s'aperçoit tout d'abord en les lisant, que ce poète s'était imposé le joug d'une imitation servile. Bien qu'il ait eu le dessein de faire une chose tout à fait originale (2), dans ses nombreux sonnets il n'a point cherché la note neuve, personnelle : ses images, ses comparaisons, ses pensées, ses phrases, même l'allure et le ton de ses vers portent constamment le cachet du pétrarquisme le plus pur, avec tous les traits et toutes les nuances qui le distinguent. Ce n'est pas toutefois seulement au chantre de la belle Avignonnaise que Pontus doit la matière, autant que la forme, de ses sonnets. Dans la foule des innombrables imitateurs de Pétrarque qui ont pullulé en Italie pendant le XVe et la première moitié du XVIe siècle, il y en a eu plusieurs qui se rapprochent mieux que leur maître de la manière suivie par Tyard : de ce nombre sont Tebaldeo, Cariteo et Sannazar.

Sannazar n'était point un inconnu pour notre auteur. Dans son

(1) Voir L. DE VEYRIÈRES, *Monographie du sonnet*, etc., Paris, libr. Bachelin-Deflorenne. — 1869, I, 112-113.

(2) Voici ce qu'il écrivait *à une docte et vertueuse damoiseille* dans la dédicace qui se trouve en tête de l'édition de ses *Œuvres poëtiques* publiée en 1573 : « N'ayant aucun devant moy, qui en François eust publié Poëmes respon- » dans à l'elevation de mes passionnées conceptions, ie ne fuz aidé que de la » force de la beauté qui me commandoit, pour complaire à laquelle ie mis » peine d'embellir et hausser le style de mes vers plus que n'estoit celuy des » rimeurs qui m'avoient precede. » Après il observe que dans le temps qu'il fit prendre l'air à ses poésies « sortirent en lumière les œuvres de Ronsard » Vendomois et du Bellay Angevin, lesquels le Parnasse François receut » comme fils aisnés des Muses, et les favorisa du plus riche partage. » (Ed. Marty-Laveaux, pp. 1-2.)

Chant en faveur de quelques excellens poètes de ce temps il mentionne l'*Arcadia* et son traducteur Martin,

... Qui ha fait sien
Le beau discours amoureux
Du disert Italien (1).
. . . . . .

Dailleurs il ne faut pas oublier que Pontus connaissait et appréciait la langue italienne. En 1551 il publia une traduction des *Dialogi d'amore* de Léon Hébrieu, qu'il avait faite sur la troisième édition aldine de ce livre qu'en Italie tout homme cultivé avait alors entre les mains (2) ; et dans la première dédicace de cet ouvrage on trouve quelques considérations intéressantes sur les expressions imitées de l'italien. « Vous y trouverez, scay ie bien — écrit-il à sa dame — non » seulement un grand nombre de mots, mais aussi quelques paroles » entieres, non adoptées ou recues de nostre langue; desquelles il » m'est force d'user pour ne pouvoir autrement declairer ce que » prend du Latin son pere, mot pour mot. Et s'est trouvé le Fran- » çois (non encores orné de maints vocables de la Philosophie) en » cest endroit si povre, que i' ay esté contraint, luy donnant du » mien, emprunter de l'autruy ». Cette traduction et la continuation des *Erreurs Amoureuses* ont été mises au jour toutes les deux en 1551. Naturellement les *italianismes* ne manquent pas aussi dans les sonnets de Pontus. « Fermer ses pas », « se muer », « s'occire », » à liberté tollu » et bien d'autres mots ou phrases, que M. Philausone n'aurait pas dédaignés (3), nous prouvent qu'il avait lu avec *lungo studio e grande amore* les écrivains de renom dont l'Italie de son temps était fière. Et en effet une étude soigneuse des prosateurs italiens du xve siècle pouvait seule lui apprendre la tournure des périodes qu'il a adoptée dans les dédicaces de ses vers.

(1) Ed. Marty-Laveaux, p. 125.

(2) *Léon He-* | *brieu de* | *l'amour.* || A Lyon | par Jan de Tournes | M.D.LI. Cette traduction ne porte point le nom de Pontus ; mais en tête de chacun de ses volumes se trouve une épitre dédicatoire terminée par la devise de jeunesse de notre poète : *Amour immortelle.*

(3) Voir les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé* de H. Estienne, Paris, Liseux, 1883, *passim*.

De Cariteo. Pontus de Tyard pouvait connaître *les Opere volgari*, plusieurs fois réimprimées (1). Dans le sonnet XXXVI du Ier livre des *Erreurs*, après avoir mentionné « le doux regard et le parler d'Hélène », aimée par un de ses amis à qui il s'adresse (2), Pontus nous parle de sa Lune « claire en sa beauté divine ». C'est le nom de la dame du poète barcelonnais; et ailleurs le pétrarquisme de Tyard nous présente des caractères très semblables à ceux du pétrarquisme de Cariteo. Sans doute un sonnet de Pétrarque qui ne mérite point sa grande renommée, *Passa la nave mia colma d'oblio*, était sous les yeux de notre poète, lorsqu'il écrivait ces niaiseries :

Quand le désir de ma haute pensée
Me fait voguer en mer de ta beauté,
Espoir du fruit de ma grand' loyauté
Tient voile large a mon desir haussée
Mais cette voile ainsi en l'air dressée,
Pour me conduire au port de privauté
Treuve en chemin un flot de cruauté
Duquel elle est rudement repoussée.
Puis de mes yeux la larmoyante pluye
Et les grands vents de mon souspirant cœur
Autour de moy esmeuvent tel orage,
Que, si l'ardeur de ton amour n'essuye
Cette abondance (helas) de triste humeur,
Ie suis prochain d'un perilleux naufrage (3).

Mais les quatrains d'un sonnet de Cariteo imitent le sonnet de Pétrarque d'une manière tout à fait ressemblante à celle que Pontus a suivie dans le sien :

Gli occhi sizienti ai fonti Ispani invio

(1) Voir *Le rime del Chariteo a cura di* E. Percopo. Napoli, Pierr o, 1892, notamment le chap. IX de l'*Introduction*.

(2) Peut-être Melin de Saint-Gelais qui consacra des vers à la louange d'Hélène de Boisy; car Ronsard, qui chanta Hélène de Surgères, une dame spirituelle et bonne, mais si peu belle, que son portrait témoignait en faveur de sa vertu, en 1549, n'était pas encore connu comme poète. Voir P. Blanchemain, *Recherches sur les noms véritables des dames chantées par les poètes français du XVIe siècle*, Paris, 1868, extr. du *Bulletin du Bouquiniste*, n° du 15 juin 1868, pp. 5-6.

(3) Ed. Marty-Laveaux, pp. 26-27.

In nave di speranza e d'ardimento:
Per l'onde di pensier vola col vento
Di miei sospir la vela del desio
Amor tiene il governo in mano, ond'io
Dee turbido ondeggiar mai non pavento.
Ma vien da sdegno un nimbo in un momento,
Che rompe il legno a le Sirto d'oblio (1).

Dirons-nous que notre auteur s'est inspiré ici du Barcelonnais? Je ne risquerai point une hypothèse qui pourtant a de la vraisemblance. Je me contenterai de mettre bien en lumière l'analogie incontestable entre la phase que le pétrarquisme traversait en Italie à la fin du XVe siècle (2) et celle qui au milieu du XVIe est représentée en France par Pontus de Tyard.

*
* *

Ouvrons et parcourons d'un bout à l'autre le recueil des sonnets d'Antoine Tebaldeo. Qu'est-ce qu'on y trouve de plus caractéristique?

Tebaldeo a mêlé aux lieux communs du pétrarquisme la préciosité et la mignardise qui répondent à un besoin de la vie de cour. Son corps, faute de l'amour, marche dépourvu de l'âme; un fleuve sort de ses yeux, un orage de sa poitrine; à cause des rigueurs de sa Méduse, il se pâme, tandis qu'une flamme le brûle au dedans et que la plaine par où il passe reste mouillée de ses pleurs. O liberté — s'écrie-t-il — reviendras-tu jamais à ton adorateur?

Deh perché non fu in me l'animo forte
Di quel saggio Roman, che con sua mano
Per non t'abbandonar si dié la morte?

Mais en vain il tâche de se débarrasser des rets où les cheveux d'or

(1) Ed. Pèrcopo, II, 203-204.

(2) Voir, sur ce point, l'étude si spirituelle et si riche en renseignements précis publiée par M. A. d'Ancona sous le titre *Del secentismo nella poesia cortigiana del sec. XV*, dans ses *Stud sulla letter, ital. dei primi secoli*, Milano, Treves, 1891, pp. 149-237.

de sa dame l'ont enveloppé. Même l'eau n'a pas la puissance d'éteindre son ardeur cruelle ! (1)

Voilà des *concetti* qui étaient bien chers à notre Pontus. Lui aussi, « vivant sans avoir vie », n'a pas d'âme dans son corps (2) ; ses yeux ne cessent jamais de pleuvoir et son cœur de brûler (3) ; une lutte s'engage parfois entre l'eau et le feu :

L'eau sur ma face en ce point distilante
Vient à mes yeux (j'enten mes tristes pleurs)
Par l'alambic d'amoureuses chaleurs,
Auquel desir tient sa flame cuisante.
Mes forts soupirs rendent cette eau bouillante,
Dont plus en sort, plus croissent mes douleurs;
Car la raison pour laquelle ie meurs
Vient de l'ardeur d'une chaleur brulante,
Mes pleurs vouloient refroidir ou esteindre
Le feu qui m'ard, et mes souspirs ardens
Vouloient secher mon pleurer ennuyeux.
Mais, las, mes pleurs n'ont sceu leur but atteindre,
Et mes soupirs plus croissent au dedans
Plus font sortir de larmes de mes yeux (4).

Lui aussi, en regardant sa « douce et cruelle Méduse », se voit refuser par l'esprit vital « son devoir » 5) ; il sent son cœur rudement entamé,

Qui sans mourir cent mille fois se pâme (6).

Mais Tyard n'invoque point la liberté : au contraire il cite le *saggio Romano*, dont Tebaldeo admirait l'*animo forte*, à propos de la douceur du joug d'Amour !

1 *Opera d'amore di messer Pat. Tebaldeo.* Venise, Bindoni, 1550, sonn. XXVII et CXXX, XL, XXXVI et LIV, LIX et LX, LXXXIX, CVI, CVIV, CXIX.

(2) Livre I, sonn. XXVII.

3 Livre I, sonn. XXII.

(4) Livre I, sonn. XXIII.

(5) Livre I, sonn. XXXI.

(6) Livre I, sonn. IX.

Le grand Romain, qui aima mieux s'occire,
Que vivre serf, ne craindroit pas d'esclire
Sous si doux joug si douce servitude (1).

Il est prisonnier, ce pauvre Pontus :

De tes cheveux si blondement dorez,
Qu'ils pourroient rendre un soleil obscurci,
Amour lança les retz dont le souci
Tient mes pensers estroittement serrez (2).

On voit bien que l'imitation de Pétrarque présente dans Tebaldeo et dans Pontus de Tyard des caractères qui les rapprochent d'une manière étonnante. Cette imitation dans les *Erreurs Amoureuses*, on peut la reconnaître aisément partout. C'est pourquoi je n'ai pas besoin d'insister davantage sur ce point, ni de signaler les emprunts innombrables que notre poète a fait du *Canzoniere*. Peut-être quelquefois a-t-il cherché aussi à reproduire le style de Maurice Scève: par exemple, dans le sonnet *A cest anneau, parfait en forme ronde* il semble avoir eu l'intention d'imiter ces *blasons*, qui eurent au XVIe siècle une vogue considérable, et où Scève se complaisait particulièrement (3). Mais Pontus est un véritable *petrachista*.

Ce qu'il fallait montrer, c'est-à-dire la route choisie par Tyard dans l'imitation du « chantre de la belle Laure », nous y avons réussi au moyen d'un coup d'œil sur le premier livre des *Erreurs Amoureuses*, qui d'ailleurs n'est pas différent des autres. Donc, en 1549 Pontus de Tyard s'éloignait bien plus que Melin de Saint-

(1) Livre I, sonn. XXX (C'est une imitation du sonnet de Pétrarque *Aoeli ire, dolli sdegni e doeli paci*, où le mot *doele* ou *doeli* est répété plusieurs fois dans chaque vers).

(2) Livre I, sonn. XXVI. Tebaldeo avait dit :

O chiome, parte de la treccia d'ero
Di che fe' Amor il laccio ove fui colto.
(Sonn. CVI).

(3) Les *Blasons* étaient des descriptions élogieuses ou satiriques de diverses parties d'un objet. Les ornements de toilette jouaient leur rôle dans cette sorte de pièces, témoin les blasons de l'épingle et de l'anneau par Hugues Salel, le grave traducteur des douze premiers chants de l'*Iliade*.

Gelais du génie français — ce génie de la clarté et de la raison (1) — dans ses vers alambiqués et guindés, qui visent à reproduire tout ce que Pétrarque a de plus étrange et de plus fade. Il se rattache à Melin, et en même temps, avant que Ronsard mette au jour les *Amours de Cassandre*, il ouvre la voie à Desportes (2).

Voilà ce qui nous permet d'apprécier exactement la place occupée par Pontus de Tyard dans le pétrarquisme français.

FRANCESCO FLAMINI.

Padoue, 15 *décembre* 1900.

1 La phrase est de Jules Claretie (*Les quatrains de Pibrac*, Paris, Lemerre, 1874, p. 66).

(2) Sur l'œuvre de Desportes et son *Italianisme*, voir mes *Studi di storia letteraria ital. e straniera*, déjà cité., pp. 346 et suiv.

DOCUMENTS INÉDITS

LETTRE DE SALMON MACRIN AU CARDINAL DU BELLAY (1)

MONSEIGNEUR, je vous envoie les œuvres de Aurelius Augurellus, lesquelles j'ay recouvertes de la bibliothèque de vostre vicaire Monsr de Saint-Pierre qui se tient à Tours. Je les vous envoie parce que vous trouverez là dedans *duos libros sermonum* que ledit Augurellus a escript *dum horatium studet œmulari*. Vous verrez *quantum absit ab archetypo*. Monseigneur, quand j'ay esté arrivé par deça, j'ai entendu que le Prieur d'Arcey *convalueral quamvis esset in summo vitæ periculo* d'un catarre et vous asseure, Monseigneur, que mon beau-frère le juge presidial de Lodun avait donné bon ordre que ne eussiez rien perdu es meubles et avait adverty en bonne diligence vostre vicaire de Saint-Pierre, en sorte que les choses se fussent bien portées *si forte quid humanitus contigesset* audit Prieur d'Arcey. Et l'affec-

(1) Cette lettre est tirée de la Correspondance manuscrite du Cardinal du Bellay, conservée à la Bibl. de Méd. de Montpellier. Elle présente un double intérêt. Elle nous apprend d'abord que Salmon Macrin avait suivi le Cardinal en Italie. Ensuite que sa *Gelonide* n'avait quitté Loudun pour Paris qu'avec beaucoup de peine, et seulement lorsque le cardinal lui eut obtenu auprès du Roy la place de valet de chambre qu'il lui avait promise.

tion que je voy en mondit beau-frère de vous faire service me contrainct vous prier qu'il vous plaise avoir souvenance de ce que me dictes et en parler à Monseigneur de Sourdis qui bien le cognoist et ayme pour ses vertus. Par deux fois j'en ay parlé audit Sourdis qui me dist qu'il en avait parlé par plusieurs fois au Roy en lui recommandant pour le bon bruict qu'avait ledit juge, et la seconde fois me dit que s'il estait appelé au Conseil pour tesmoigner dudit juge qu'il ne diroit que vérité et si diroit des choses qui seroient proffitables audit juge. Et par ma foy, Monseigneur, je vous asseure que c'est un singulier et grand personnage et digne que ayez en recommandation et en qui avez un merveilleux serviteur qui vous sera à grand honneur, Monseigneur, touchant Saint-Cloud, je vous prie très humblement qu'il vous plaise me tenir promesse ce que je vous escrirois si ce n'estoit que je suis asseuré que en serez importuné d'autres plus gros personnages que je ne suis après que l'aurez accoustré à vostre fantaisie. Mais si suis-je seur que me tiendrez promesse. Je suis après pour convertir ma Gélonide à s'accorder d'estre Parisienne, qui m'est un peu difficile pour la mère d'icelle. Et me feroit grand bien à ce faire s'il vous plaisoit me faire response à cette lettre, affin que luy puisse monstrer vos lettres lesquelles me donneront plus de crédit envers nos dites femmes que toutes les suasions dont je pourrois user. Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray le Créateur vous donner bonne et très longue vie. — De Lodun, ce... (1).

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Pour copie conforme :

L. S.

(1) Cette lettre non datée doit être de 1547 ou 1548. On sait que Salmon Macrin perdit sa femme, le 14 juin 1550, après 22 ans de ménage. Lui-même mourut à Loudun, en 1559, à l'âge de 67 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie Georges Bridel et Cie à Lausanne. — *Jean Calvin*, les hommes et les choses de son temps, t. Ier; la jeunesse de Calvin, par E. Doumergue, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, 1 vol. in-4, illustré de 157 estampes anciennes, autographes, etc., et de 113 dessins originaux, par H. Armand Delille. Prix: 40 francs.

Ce livre est plus qu'une monographie, plus qu'une histoire, c'est un véritable Musée. L'auteur ne s'est pas contenté de prendre son héros à son point de départ, de nous décrire le milieu où il se forma, le pays où s'écoulèrent son enfance et sa jeunesse, il a voulu, pour mieux nous le faire comprendre, dérouler devant nos yeux, comme à travers un kaléidoscope, le monde du XVIe siècle figuré par toutes sortes d'images, qui fut le témoin de ses premiers jeux, de ses premières méditations. Après nous avoir raconté ses origines curieuses, il nous conduit à Paris où eut lieu le développement intellectuel et moral de Calvin, il nous promène à travers toutes les écoles qui s'élevaient au penchant de la montagne Sainte-Geneviève, il nous montre le vieux Paris avec ses abbayes, ses vieilles rues, ses innombrables églises, ses professeurs, ses théologiens, ses savants. De Paris il nous conduit à Orléans, d'Orléans à Bourges, de Bourges il nous ramène à Paris où nous pénétrons dans le monde protestant. Puis nous retournons à Orléans où Calvin fait un nouveau séjour. Ensuite nous passons à Angoulême, à Nérac, à Poitiers, à Bâle. Et toujours et partout nous sommes amusés, instruits dans ce pittoresque voyage pour les portraits gravés des hommes qui eurent quelque action sur l'esprit de Calvin, par la reproduction en fac-similé de pages typiques des premières bibles protestantes, des marques des libraires fameux, par la silhouette des villes que traversa

notre réformateur. «Un homme, dit M. Doumergue, ne vit, de toute sa vie, par conséquent de sa vraie vie, que plongé dans son milieu social, comme le poisson ne vit que dans l'eau et l'oiseau dans l'air. Or, précisément mon but est de reconstituer la vie si ignorée, si méconnue, si dénaturée de Calvin, de ce Calvin qu'on déclare être une abstraction faite homme. Pour constater sa vie, pour la sentir dans son exacte réalité, en même temps que pour la comprendre et la juger dans sa vérité vraie, j'ai pensé qu'il fallait autant que possible, la vivre à mon tour, et essayer de la faire vivre à mes lecteurs, c'est-à-dire la replacer nous-mêmes dans son milieu, dans les milieux successifs où elle s'est formée et développée. »

Et c'est pour cela qu'il a fait un Musée à côté de son livre. Le Musée est des plus intéressants, puisqu'il nous rend dans toute sa physionomie si variée, si diverse, cet admirable XVIe siècle que nous nous sommes proposé d'étudier sous toutes ses faces. Le livre est déconcertant. Je veux dire qu'il épuise la matière et qu'il ôtera désormais l'envie de le refaire à ceux que pourrait tenter la grande figure anguleuse et sèche du sectaire irréductible que fut Calvin.

Nous reviendrons sur ce maître livre dans une étude digne de lui; mais dès aujourd'hui nous avons tenu à le présenter en ces quelques lignes à nos lecteurs pour qu'ils sachent bien que la *Revue de la Renaissance* sera également la Revue de la Réforme.

En attendant, que M. Doumergue reçoive ici toutes nos félicitations pour la façon large et vraiment libérale avec laquelle il a parlé des commencements de Calvin.

LIBRAIRIE ALBERT FONTEMOING. — *Michel de L'Hospital, avant son élévation au poste de chancelier de France* (1555-1560), par E. Dupré-Lasale, conseiller honoraire à la Cour de cassation, 1 vol. in-8°.

L'Académie française qui avait couronné en 1876 le premier volume de M. Dupré-Lasale paru sous le même titre, mais avec cette indication particulière ; 1505-1558, a couronné également cette année le second volume de cet ouvrage. En quoi elle a été bien inspirée, car outre que la figure de L'Hospital, est une des plus hautes du XVIe siècle, il a été mêlé à tant d'événements, que sa vie est un peu celle de la France politique et littéraire de son siècle. Pourquoi faut-il que la politique de ses contemporains qui dirigèrent le pays n'ait pas été aussi pure, aussi digne de respect que la sienne ?

Le livre de M. Dupré-Lasale est plein d'aperçus nouveaux et de choses inédites. Dans le chapitre intitulé : *Les amis et les protégés de L'Hospital*, je signalerai la traduction d'une longue pièce de vers latins adressée par le cardinal du Bellay au futur chancelier de France, pièce tirée du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Dans le chapitre qui traite du mariage de la fille de L'Hospital, je vois, d'après un manuscrit de la même Bibliothèque, que L'Hospital dut à la princesse Marguerite le don qui lui fut fait à cette époque du premier office de *conseiller lay en la court de Parlement à Paris*. Sur la conjuration d'Amboise, il y a également des renseignements très curieux et très neufs en ce qui concerne le rôle joué par L'Hospital. L'appendice de ce livre est très riche aussi en choses inédites. On y trouve des pièces du plus haut intérêt sur la participation de L'Hospital à l'édit de juin 1556, et les Itinéraires de François II, depuis son avènement jusqu'au mois de novembre 1559.

L'ouvrage de M. Dupré-Lasale est donc de ceux que les amis du XVIe siècle doivent avoir dans leur bibliothèque.

Jacques Grévin (1538-1570), étude biographique et littéraire, par Lucien Pinvert, docteur ès lettres, 1 vol. grand in-8, contenant sept gravures dont un portrait hors texte. — *Lazare de Baïf* (1496-1547), par le même, 1 vol. in-8.

Voici deux volumes qui se recommandent également à nos lecteurs et par les documents nouveaux qu'ils apportent et par le talent qu'y a déployé l'écrivain aussi disert que judicieux. Sur Lazare de Baïf nous ne possédions presque rien et encore le peu qu'on nous avait appris était-il sujet à caution. M. Lucien Pinvert n'a pas eu la prétention de combler toutes les lacunes de sa biographie, mais il nous a renseignés et édifiés pleinement sur les relations de Baïf avec Lascaris et Musurus, sur son ambassade et sa vie privée à Venise, sur ses travaux littéraires, et il nous a fourni à l'appui de ses dires quelques pièces justificatives de tout premier ordre.

Quant à son ouvrage sur Grévin, c'est à proprement parler une résurrection et une réhabilitation. L'ami de Ronsard, qui fut ensuite son ennemi, n'a pas encore, c'est un fait, dans l'estime des lettrés la place qu'il mérite. Après avoir joui de son vivant d'une réputation quelque peu surfaite, il est tombé après sa mort dans un oubli dédaigneux qu'on peut bien qualifier d'injuste. D'abord il fut bien plus que Jodelle le véritable fondateur de notre théâtre national. Ensuite

il a laissé des poésies dont la qualite sans être égale à la quantité n'est pas si méprisable. M. Lucien Pinvert a donc eu cent fois raison de s'attacher à remettre Jacques Grévin à son rang parmi les poètes qui voisinèrent avec ceux de la Pléiade. J'ajoute que sa thèse est d'autant plus intéressante qu'il y a mêlé des documents puisés aux meilleures sources. On ne pourra plus désormais parler de Grévin sans se référer à son livre. Quel plus bel éloge pour un auteur ?

Librairie veuve Gouhier-Delouche, à Nogent-le-Rotrou. — *Livre d'or de Remy Belleau.* 1 vol. in-8. Prix : 5 fr.

A l'occasion de l'inauguration du monument de Remy Belleau, le Comité d'initiative dont M. Emile Hinzelin fut l'âme, a voulu faire pour le poète d'*Avril* ce que le Comité du monument de Joachin du Bellay avait fait pour le poète du *Petit Liré*, lors de l'érection de sa statue à Ancenis. Il a réuni dans un volume, ouvert à la pieuse collaboration des admirateurs de Belleau, les plus jolis bijoux de son riche écrin : les *Odes d'Anacréon*, les *Petites Inventions*, les deux premières journées de *La Bergerie*, les *Pierres précieuses*, le *Discours de la Vanité*, les *Eglogues sacrées*, *La Renommée* (comédie). Après quoi M. Hinzelin, déjà nommé, s'est chargé de nouer la gerbe. Rien de plus littéraire, de plus enthousiaste et aussi de mieux informé que le discours préliminaire dans lequel notre excellent confrère a fait l'éloge du poète de Nogent-le-Rotrou. Ce discours coupé en strophes, pour ainsi dire, a l'air d'un dithyrambe, et M. Emile Hinzelin l'aurait écrit en vers qu'il n'eût pas été plus poétique.

A la suite des poésies de Remy Belleau le Comité de son monument — qui entre parenthèse est tout à fait réussi — a publié tous les hommages en vers qui lui furent adressés par les poètes de France. Cela fait un bouquet un peu trop copieux peut-être, mais comme parmi les fleurs qui le composent, il y en a de charmantes et d'un parfum exquis, cela fait passer les autres. En somme le *Livre d'or de Remy Belleau* est non seulement pavé de bonnes intentions, il est encore fleuri de belles et bonnes choses, et j'estime que maintenant la petite ville de Nogent-le-Rotrou a largement payé sa dette de reconnaissance au poète charmant qui l'a couverte de gloire.

Librairie Le Bigot frères à Lille. — *Joachim du Bellay* (1522-1560), par Henri Chamard, maître des conférences de littérature à l'Université de Lille.

M. Léon Séché ayant déjà dit ailleurs tout le bien qu'il pense de ce livre, et devant y revenir prochainement dans la biographie de Joachin, je me bornerai à le signaler à nos lecteurs dans cette très courte note. Quelles que soient les critiques qu'on en puisse faire, la thèse de M. Chamard n'en est pas moins des plus remarquables. Si l'auteur a eu tort, comme le lui reproche le directeur de cette *Revue*, d'introduire dans la vie du poète une chronologie nouvelle qui n'est rien moins que sûre et certaine, en retour il a fait ressortir mieux que personne le rôle considérable joué par Joachin dans l'histoire des lettres françaises ; il a tiré un parti excellent de ses poésies latines qu'on a trop négligées jusqu'à ce jour au point de vue biographique ; enfin il a su faire un livre neuf et d'un intérêt palpitant avec un thème que beaucoup croyaient épuisé. Les amis de la Pléiade et de Joachin du Bellay lui doivent donc une vraie reconnaissance.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD. — *Henri Estienne et son œuvre française*, par Louis Clément, 1 vol. grand in-8.

De Joachin du Bellay à Henri Estienne la transition est d'autant plus facile qu'elle est toute naturelle et que le principal intérêt de ce livre, pour ceux de nos amis qui mettent leur plaisir à se documenter sur le poète du *Petit Liré*, consistera, j'en suis sûr, dans les notes critiques et philologiques mises par le célèbre imprimeur en regard des œuvres de J. du Bellay. Ces notes, que M. Louis Clément a pu relever sur l'exemplaire de la *Défense*, suivi des premières poésies de Joachin, qui est conservé la Bibliothèque de Lyon, forment un ensemble critique d'une valeur inestimable, et il est à regretter que M. Henri Chamard les ait ignorées quand il écrivit sa thèse, car il en eût certainement fait son profit.

Il va sans dire que le succès du livre de M. Louis Clément ne tient pas à cette découverte, quelque importante soit-elle. Comme il le dit très judicieusement dans l'Avertissement, il restait à faire sur Henri Estienne une étude complète sur son œuvre française ; et c'est ce qu'il a voulu faire et ce qu'il a fait en mettant cette œuvre dans son milieu historique et à la place qu'elle méritait.

Un de ces jours nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur l'ouvrage de M. Louis Clément que nous regardons comme un des meilleurs qui aient paru dans ces derniers temps.

UN BIBLIOPHILE.

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Nos lecteurs sont priés de répondre aux questions suivantes :

1. — Dans l'incendie du château de Belœil, propriété des princes de Ligne, on a pu sauver entre autres objets précieux, une lettre autographe de saint Vincent de Paul, un chemin de croix en petits médaillons du XVIe siècle, une épée de Rubens et la *cuiller en bois de Luther*.

Existe-t-il dans d'autres collections publiques ou privées d'autres objets ayant appartenu à Luther ou à Calvin, et quels sont-ils ?

2. — Quelles sont les bibliothèques ou archives italiennes où l'on pourrait trouver des lettres de Langey du Bellay et du cardinal, son frère ?

3. — Dans une lettre écrite par Joachin au cardinal, en 1559, le poète parle de procès qu'il aurait intentés à des imprimeurs français qui s'étaient permis, pendant qu'il était à Rome, d'imprimer sans son autorisation quelques-uns des sonnets des *Regrets*. Ne pourrait-on pas trouver trace de ses procès dans les archives des anciens Parlements.

4. — Sur FRANÇOIS CHARBONNIER, angevin, vicomte d'Arques, qui édita les poésies de son ami, Guillaume Crétin, nous ne connaissons absolument rien que ce qu'en dit Goujet, à savoir qu'il fut le secrétaire de François Ier et qu'il a signé des stances à Olivier de Magny sur la mort de Salel et sur les vers de l'*Ombre de Salel*. Quelqu'un pourrait-il nous renseigner sur ce poète angevin et connaît-on de lui d'autres vers que ceux dont il est question ci-dessus ?

5. — Remy Belleau et Jodelle avaient-ils des armes parlantes? si oui, quelles étaient-elles?

6. — Quelles sont les anciennes demeures de Lazare de Baïf en Anjou et au Maine?

7. — Existe-t-il une généalogie complète de la maison de Baïf?

8. — Quelle est la véritable orthographe de « La Poissonnière » où naquit Ronsard et quelle est son étymologie?

9. — Quelque érudit pourrait-il nous donner le nom des notaires apostoliques de l'évêché de Paris de 1525 à 1560, et nous dire où se trouvent leurs archives?

10. — Quels sont les souvenirs précis que Pierre de Ronsard a pu laisser dans le Poitou?

11. — Quelque érudit poitevin a-t-il publié dans une revue locale ou dans un livre une étude quelconque sur le séjour, à Poitiers, de Peletier du Mans, de Muret, Salmon Macrin, Jean de la Péruse, etc., etc.?

Le Directeur-Gérant : Léon SÉCHÉ.

CHARTRES. — IMPRIMERIE ED. GARNIER.

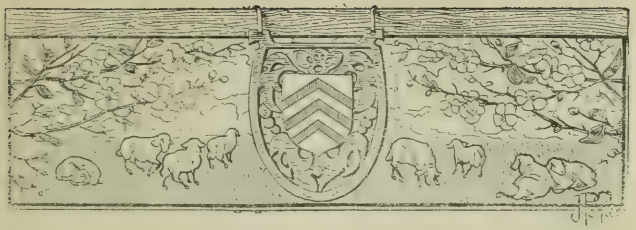

ARMOIRIES DE NOGENT-LE-ROTROU

REMY BELLEAU

ET

Nogent-le-Rotrou

Nous sommes chez Remy Belleau, l'ami de Ronsard et de Jodelle, une des étoiles les plus charmantes et les plus matinales de la Pléiade.

Le gentil chanteur d'*Avril* est né à Nogent-le-Rotrou, dans une de ces vieilles maisons que voici...

Sur leurs pignons aigus, des rampants fleuris semblent des échelons où, la nuit, grimpent les Génies, semant les beaux rêves jusqu'aux étoiles. Les larges fenêtres, les lucarnes ouvragées, les gargouilles grotesques ou pensives, retiennent le passant à chaque pas. Sur une maison à tourelles, on lit : « *De pierre blanche durant Février, je fus faite en 1542* ». Maison de *Pierre Durant* et de sa femme *Blanche Février !* heureuse maison qui se trouve définie et datée par les noms même des époux !

Les ruines d'un château dominent la cité ! Deux tours, une vaste courtine, un donjon, forment un faisceau de majesté féodale que rien n'a pu rompre.

Sully aima ce château. Par surcroît, il aima la ville de Nogent. Dans la cour de l'hôpital nogentais, un édicule renferme le tombeau du grand ministre et de sa femme. Deux statues sont agenouillées, mains jointes, en costume d'apparat. Ce monument (1642) est de Boudin, sculpteur de Chartres. Décorateur plus encore que sculpteur, la robe et la fourrure l'intéressent autant que le visage, peut-être même un peu plus. Pourtant la tête de Sully, barbe en pointe, bouche fine, yeux inégaux, paupières plissées, est une œuvre expressive à souhait.

Le plan de Nogent-le-Rotrou est invraisemblable. C'est là décidément une ville de poète. Qu'on imagine un quadrilatère de rues, dont le milieu reste vide. Vide d'habitations, mais plein d'arbres et d'herbes. *Campo-vaccino* percheron.

La ville est au milieu d'une prairie ; une prairie est au milieu de la ville. Des platanes, des marronniers, des ormes, ont poussé dans cette prairie citadine. A l'ombre de ces beaux arbres, on a mis la statue du poète. Elle est l'œuvre de l'excellent sculpteur Camille Gaté. Elle a été inaugurée récemment, en une fête que présidait Paul Deschanel, député de Nogent-le-Rotrou, Président de la Chambre. Remy Belleau est étendu sur un banc de mousse. Il se récite son *Avril*. L'ombre du château vient jusqu'à ses pieds. Les oiseaux du pays chantent dans le feuillage mouvant. A travers les branches brille le bleu du ciel percheron, bleu de myosotis qui ne sort jamais de la mémoire.

La vie de ce Remy Belleau est restée un peu secrète. On n'en connaît bien que l'extérieur. Il fut un obscur songeur et un lumineux poète.

Comme il était pauvre, il accepta diverses tâches qu'il n'aimait sans doute qu'à demi. Comme il était honnête homme, il les

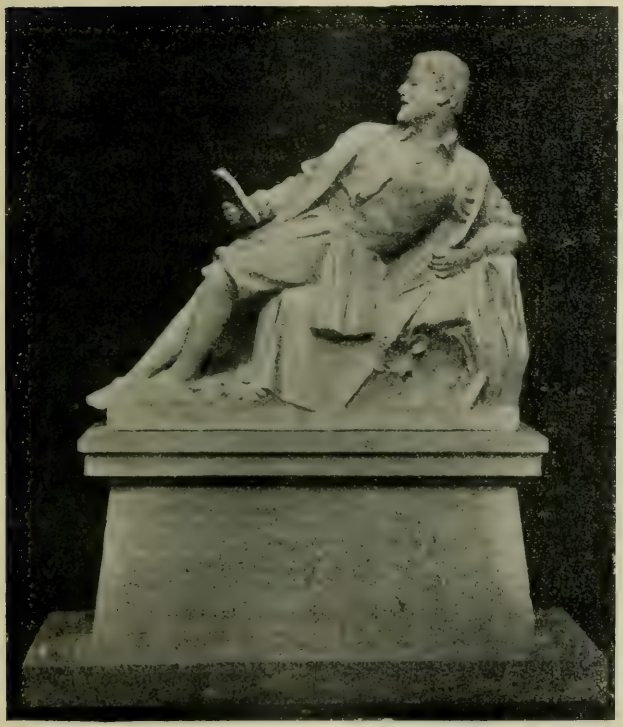

STATUE DE REMY BELLEAU A NOGENT-LE-ROTROU

accomplit tout à fait bien. Il entra dans la maison des Guises en qualité de précepteur d'un fils du Marquis d'Elbeuf. Il devint le doux poète officiel de cette terrible famille. Entre temps, il composa des chefs-d'œuvre : ses *Bergeries*, sa traduction de l'*Ecclésiaste*,

du *Cantique des Cantiques,* son Poème des *Pierres Précieuses,* sa comédie de la *Reconnue*. Il eut son jour de gloire enivrante et de pur bonheur. En 1558, le roi Henri II fit rédiger les coutumes du Perche. Une sorte de commission fut constituée sous la présidence de Christophe de Thou, père de l'historien. Remy Belleau accompagna les légistes à Nogent. Il amena avec lui les poètes et, à leur tête, le maître des maîtres, le Nestor et le Mentor de la Pléiade, Daurat ! C'était, si l'on peut dire, comme les *Grands Jours* du Perche. Les hôtes de Nogent furent reçus dans l'hôtel de Pierre Durant et de Blanche Février. En un divin mois de juillet, à des fêtes sans fin, afflua une foule sans nombre. Des assistances sur les bords de l'Huisne, furent comme d'immenses parterres bariolés, sous un ciel tout resplendissant de soleil ou tout ensemencé d'étoiles. Or, le prince de ces fêtes était le jeune poète de Nogent, Remy Belleau.

Pendant ces heures brèves, il connut la joie de vivre, joie d'autant plus pénétrante que c'est dans l'air natal qu'on la respire. Après avoir recueilli les acclamations et les sourires, au matin, il allait dormir sous le toit de sa maison paternelle, dans son lit d'enfant.

Après un long baiser sur ses paupières mortes,
Ses frères, ses amis dans le Juste et le Beau,
Ronsard-le-Grand, Baïf, et Jamin, et Desportes,
Portèrent dans leurs bras Remy jusqu'au tombeau.

Mais, touché par ces mains ces baisers et ces larmes,
Le noble corps glacé ne pouvait plus périr ;
Toute la poésie et tous ses divins charmes
Le gardaient au printemps qui devait refleurir.

Lentement, le tombeau s'est rouvert au poète,
Miracle d'art fervent et de fraternité !
Et la strophe frémit sur sa bouche muette
Qui goûte en souriant l'*Avril* d'éternité.

Cette ville de Nogent-le-Rotrou est pleine d'exquises choses. Écrin délicat, aux fines teintes amorties, où sont enfermés d'incomparables joyaux.

Nous allons de *Saint-Hilaire* à *Saint-Laurent*, c'est-à-dire de *Notre-Dame-des-Eaux* à *Notre-Dame-du-Perche*.

MAISON DE REMY BELLEAU A NOGENT-LE-ROTROU

Placée au bord de l'Huisne, l'Église Saint-Hilaire élève sa haute tour Renaissance, surveillant au loin le vaste paysage d'arbres et de collines. Une baie s'ouvre au-dessus du portail, suivant la mode

du gothique anglais ; une porte triomphale, subtilement parée, précède le chœur; en de nobles et sveltes colonnes sans chapiteau

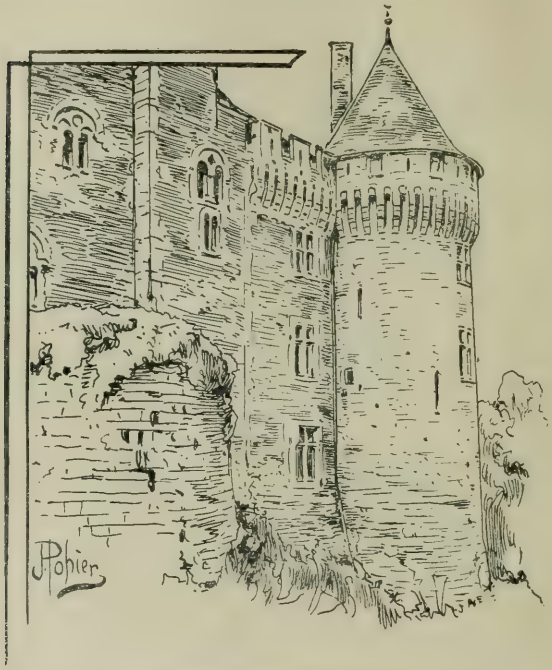

LE CHATEAU DE NOGENT-LE-ROTROU

se fondent délicieusement des nervures. Voilà des parties admirables, où circule toujours la sève artistique. Mais ce lamentable plafond, substitué aux voûtes élégantes !... Notre admiration retombe, brisée et glacée.

A l'autre extrémité de la ville, l'Église Saint-Laurent nous offre les plus charmantes silhouettes. Le long de ses toits en pente précipitée, guivres, chimères, tarascons, une ménagerie extravagante se dessine sur le ciel. Des collatéraux très bas donnent l'illusion d'un austère promenoir. Au fond se dissimule un *Sépulcre* d'une sincérité et d'une candeur inoubliables. La pose un peu raide des personnages, leurs vêtements gauchement drapés, leurs traits contractés par la douleur, sont d'un art ingénu et d'un sentiment profond. Comment oublier, par exemple, cette Madeleine qui, dans l'accablement du deuil, du repentir et de l'amour, cache son visage en pleurs dans un mouchoir brodé ?

La rivière de l'Huisne est une charmante rivière, mystérieuse et fantasque. Elle semble sourire, repliée au soleil. Mais elle a des abîmes secrets et de brusques colères. Il y a des heures mémorables où elle a noyé à demi sa bonne ville. Les Nogentais auraient pu voguer en gondole dans les rues, ou donner une naumachie au milieu des promenades. Elle est bien rivière de poète. Belleau l'a tendrement aimée. Pourtant, il lui préférait le petit ruisseau qui coulait devant la maison paternelle, son Rhônne argentin, au fil duquel il avait laissé couler ses premiers rêves.

Les coteaux qui environnent Nogent forment une insigne et ravissante variété. Ce ne sont que bosquets, prairies entrecoupées de haies, châtaigners aux belles ampleurs patriarcales. Mais les pommiers surtout foisonnent. Le printemps semble joyeusement criblé de boules de neige. En automne, la terre, délicieusement belle, frémit sous le triomphe de l'or et de la pourpre suprêmes. Nous sommes chez Remy Belleau ! Celui que Ronsard nommait le *peintre de la Nature* est né et s'est formé dans cette nature si pittoresque, un des coins les plus exquis de l'incomparable pays français !

ÉMILE HINZELIN.

SUR LA

PRONONCIATION DU MOT JOACHIM

En changeant l' M final de Joachim en N, j'espérais que tout le monde le prononcerait Joachin et non Joakin ou Joakine. Je m'étais trompé. Ma note m'a valu un certain nombre de lettres me demandant si le CH devait se prononcer CHE ou KE. Et M. Henri Chamard, entre autres, me dit que le changement apporté par moi dans l'orthographe du prénom du poète n'empêcherait pas certaines personnes de le prononcer JoaKIN et même JoaKINE.

Dans ces conditions, ce changement n'a plus de raison d'être, et je reviens à l'orthographe usuelle de Joachim, *en priant mes lecteurs de lui donner dans la prononciation le son du mot* prochain *qu'il rend sur les bords de la Loire et qu'il doit rendre partout.*

L. S.

VUE DE LIRÉ, PRISE DU PIED DU COTEAU

LA VIE DE JOACHIM

PREMIÈRE PARTIE

De sa naissance à son départ pour Rome

Date de la naissance de Joachim, son enfance et sa jeunesse, ses premières lectures. — Son départ pour Poitiers où il va faire son droit. — L'Université de Poitiers. — Joachim se lie avec Peletier du Mans. — Influence de cette liaison. — En quittant Poitiers il rencontre Pierre de Ronsard qui le décide à le rejoindre à Paris. — Le Collège Coqueret. — La Brigade et la Pleiade. La *Deffence et illustration de la langue françoise*. — Part de Joachim dans ce manifeste. — L'*Olive*. — Premières relations de Joachim avec la Cour. — La princesse Marguerite. — La querelle de Ronsard et de Joachim à propos de l'invention de l'Ode. — Maladie de Joachim. — Retour du cardinal du Bellay en France. — Les *Traductions et les Inventions*. — Départ de Joachim pour Rome. — Saint-Symphorien, Lyon et Genève.

1524-1525 I. — NAISSANCE DE JOACHIM DU BELLAY AU CHATEAU DE LA TURMELIÈRE EN LIRÉ. SON ENFANCE ET SA JEUNESSE.

ALGRÉ toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir la date exacte de sa naissance, les archives du prieuré de Liré et du château de la Turmelière ayant été détruites. Je m'en tiens donc à la tradition qui le fait naître entre 1524 et 1525 et je regrette que M. Henri Chamard, son dernier biographe, ait cru devoir s'en séparer sur la foi du témoignage de

l'historien de Thou et de l'épitaphe que Pierre Paschal composa pour son tombeau mais qui n'y fut point gravée.

Pierre Paschal dit bien, en effet, que Joachim mourut à trente-sept ans : « vixit annos XXXVII » et de Thou écrit de son côté : « annum agens XXXVII decessit ». Mais ces deux témoins, dont le premier m'est quelque peu suspect, ont été contredits non seulement par Sainte-Marthe qui est ordinairement très bien informé, mais encore par le poète lui-même ; or si quelqu'un devait savoir son âge il me semble que c'est Joachim. On connaît ces deux vers des *Regrets :*

> Tu me croiras, Ronsard, bien que tu sois plus sage
> Et quelque peu encor, ce croy-je, plus âgé.

Est-ce clair ? Pour moi, oui ; pour M. Chamard, non. Ce « je croy » qui m'a tout l'air d'avoir été mis là pour les besoins du vers ne prouve qu'une chose à ses yeux : « l'incertitude de du Bellay concernant la naissance de son ami ». Il le croit plus âgé, dit-il, mais il n'en est pas sûr !

Et M. Chamard d'en conclure qu'au lieu d'être plus jeune que Ronsard, Joachim était en somme plus vieux que lui (1). Cette conclusion m'étonne sous sa plume. Elle s'expliquerait à la rigueur si Ronsard n'avait jamais dit son âge ; dans ce cas on pourrait supposer qu'il ne le savait pas au juste ou que son ami l'avait ignoré. Mais comme Ronsard a dit en vers fameux dans son *Élégie à Remy Belleau* (2) qu'il était né le 11 septembre 1524, il n'y a pas de raison pour que Joachim en ait parlé comme d'une chose douteuse, après leurs dix ans de bonne amitié, et je pense qu'en ce temps-là comme aujourd'hui la première chose qu'on faisait, lorsqu'on se liait avec quelqu'un, c'était de s'informer de son âge.

(1) *Joachim du Bellay,* par Henri Chamard, p. 19.

(2) Texte de 1560, reproduit par P. Blanchemain : *Œuvres de Ronsard,* t. IV, p. 296.

Je maintiens donc la date de 1524 que j'ai fait graver sur le socle de la statue de Joachim à Ancenis.

Joachim était le plus jeune des quatre enfants issus du mariage de Jehan du Bellay, seigneur de Gonnor, et de Renée Chabot, dame de la Turmelière et de Liré. On ignore la date de la mort de ses parents, mais il est certain qu'ils étaient décédés en 1532, puisque René, leur fils aîné, vendit cette année-là la terre de Gonnor.

Joachim raconte dans sa belle élégie latine à Morel que ce fut René qui lui servit de tuteur. S'il est vrai, comme il s'en plaint, que son frère ait méconnu ses devoirs au point de le priver dans sa jeunesse de la saine nourriture des lettres, il est d'autant moins excusable que Joachim montra de bonne heure un goût très prononcé pour la poésie, et qu'il lui était facile de l'envoyer à l'Université d'Angers qui était déjà très florissante et où le souvenir du cardinal et de ses frères était encore dans toutes les mémoires.

Mais Joachim n'a-t-il pas exagéré les choses et doit-on prendre ses plaintes au pied de la lettre ?

Quant à moi, j'aime mieux croire qu'en présence du mauvais état de sa santé ou de la délicatesse de sa complexion, son frère se contenta de lui faire donner sous ses yeux, au château de la Turmelière, des leçons élémentaires de latin par le recteur ou le prieur du Liré (1). Encore ai-je comme idée qu'aux approches de la vingtième année Joachim suivit les cours du collège d'Ancenis qui précisément s'était ouvert en 1543. En tout cas il n'est pas possible qu'il soit allé à Poitiers pour y faire son droit sans avoir appris quelque peu de latin. Le temps lui aurait manqué pour mener les deux choses de front. Il ne faut pas, d'ailleurs, trop regretter que son instruction ait été négligée et tardive, car peut-être n'aurait-il jamais été le poète élégiaque et personnel des *Regrets*

(1) Le prieur de Liré, de 1524 à 1553, se nommait Pierre de Plains.

s'il n'avait été abandonné à lui-même tout enfant, et s'il n'avait reçu de la nature et de l'art ses premières leçons de choses. Peut-être aussi n'aurait-il jamais écrit la *Deffence et illustration de la langue francoise* s'il avait été jeté tout jeune dans le moule latin des Universités et si, au lieu de lire à quinze ans les poètes du crû, les Chastelain et les Meschinot, il s'était nourri d'Homère et de Virgile. On sait que Georges Chastelain était le poète favori du roi René, et Meschinot celui de la reine Anne. Or, étant donné que le grand-père paternel de Joachim était chambellan de René d'Anjou et son grand-père maternel chambellan d'Anne de Bretagne, ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'il apprit l'art des vers dans la *Couronne margaritique* (1) et les *Lunettes des Princes* (2) dont le succès fut prodigieux en leur temps. Du reste il s'est trahi lui-même dans certaine pièce de poésie où, malgré son juste mépris pour les rhétoriqueurs, il s'est laissé aller à la rime en écho ou empénière, chère à Crétin et à Meschinot.

Qui est l'auteur de ces maux advenus ?
Vénus.
Comment en sont tous mes sens devenus ?
Nus.

Quoi qu'il en soit, quand il eut vingt ans, Joachim éprouva le besoin de s'ouvrir une carrière, et après avoir hésité entre le noble métier des armes, où s'était illustré son cousin Guillaume, seigneur de Langey, et l'état ecclésiastique, où son autre cousin le cardinal

(1) Œuvre collective de Robert Gaguin, Albert le Grand, Jean Robertet, Isidore de Séville, Chastelain, Boccace, Arnaud de Villeneuve, Martin Franc, Marsile Ficin, Vincent de Beauvais.

Ils étaient dix parce que le nom de Marguerite (d'Autriche) qui leur a inspiré ce roman allégorique a tout juste dix lettres.

(2) La Bibl. de Nantes possède un très beau manuscrit des *Lunettes*, qui, selon toutes probabilités, est antérieur de plusieurs années à la première édition de ce livre, parue à Nantes en 1493, chez Estienne Larchier.

du Bellay brillait alors au premier rang, il résolut de faire son droit, — le droit pouvant le mener à la fois au Parlement et à l'Église.

1545 II. — Joachim part pour Poitiers.

Ce n'est pas sans raison que Joachim choisit la ville de Poitiers pour y faire son droit. Il y était attiré non seulement par la grande réputation dont jouissait au seizième siècle l'Université de cette ville, mais encore par le souvenir de Jean VI du Bellay qui, durant son épiscopat (1), avait beaucoup fait pour le développement de la faculté des belles-lettres, et de Martin du Bellay, frère de son grand-père, qui était chanoine de l'église de Poitiers en 1506.

L'Université de Poitiers était alors une des plus fréquentées de toute la France. Établie le 29 mai 1531, elle possédait les quatre facultés, et celle du droit civil était particulièrement renommée. Le Palais de Justice de la ville avait été témoin de grands faits historiques. C'est là que Jeanne d'Arc avait été interrogée en 1429, quand elle partit de Poitiers pour délivrer Orléans ; là que s'était abrité le Parlement de Paris, sous Charles VII et au temps de Louis XI ; là que celui de Bordeaux fut un moment transféré (2).

Au temps de Louis XII, l'Université de Poitiers comptait plus de 4000 étudiants venus de tous les points de la France, d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et d'Allemagne. Sept collèges préparaient aux hautes études cette population scolaire dont les occupations, s'il faut en croire Rabelais, n'étaient pas toujours très scientifiques.

(1) M. Alfred Barbier, vice-président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, m'avait dit que l'Université de Poitiers avait été fondée sous l'épiscopat de Jean du Bellay que Moreri fait mourir en 1431. Renseignements pris à l'évêché de Poitiers, il se trouve que Jean VI du Bellay, dit le Vieux, seul évêque de Poitiers de ce nom, figure à l'*Ordo* diocésain sous le n° 89 à la date de 1461 qui est celle de son avènement.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII.

« On disait les flûteurs et joueurs de paume de Poitiers, comme on disait les danseurs d'Orléans, les brayards d'Angers, les crottés de Paris, les brigueurs de Pavie et les amoureux de Turin » (1).

La ville ne comptait pas moins de vingt-six paroisses, deux couvents de femmes, quatre couvents d'hommes, une abbaye dans ses murs, deux abbayes dans les faubourgs, et les gens d'église formaient le tiers de la population totale.

Tel était Poitiers quand Joachim y arriva vers 1545. On aimerait à connaître le nom du collège où il fit ses études ; à défaut de renseignements certains, j'incline à croire que ce fut au collège Sainte-Marthe où Muret enseignait les belles-lettres. Toujours est-il qu'il passa environ deux ans à Poitiers. Colletet raconte qu'il se soumit dans ce laps de temps à un tel régime, que « par la force de son esprit et par ses veilles assidues, il devint un grand jurisconsulte. » Mais Colletet exagère et aurait pu se contenter de dire que « s'il eut suivi cette profession il n'y a point de doute qu'il n'eût tenu un rang honorable parmi les plus grands jurisconsultes du siècle. »

Tout en étudiant le droit, Joachim se mit à courtiser la Muse qui « dès son enfance avait guidé le cours de son plaisir. » Il se lia avec Aubert, son futur éditeur, avec Scévole de Sainte-Marthe et ses frères, Jean de la Péruse, Bergier de Montembœuf, Tiraqueau, Salmon Macrin, Fauveau, Muret, et prit même part avec ces deux derniers à un concours poétique dont le sujet était une épigramme amoureuse. Mais je doute fort que Salmon Macrin qui, au dire de Sainte-Marthe, accorda la palme de ce concours à Fauveau, ait conseillé, le premier, à Joachim d'écrire en français. Macrin était bien trop latin pour cela. N'était-il pas sur le point de publier un nouveau livre de poésies latines, suivi de celles du cardinal du Bellay, son protecteur. Je crois plutôt que Salmon Macrin qui

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII.

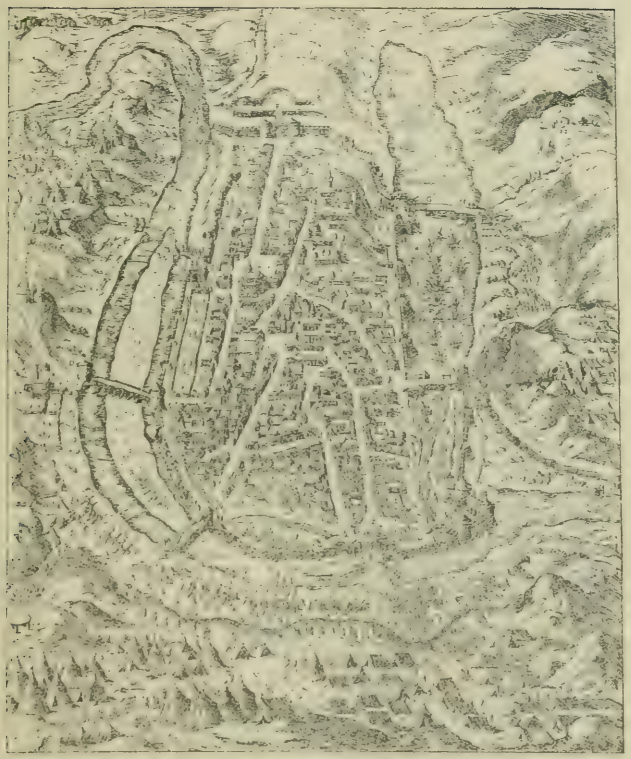

POITIERS. — PLAN DE LA VILLE EN 1569 PENDANT QU'ELLE ÉTAIT ASSIÉGÉE PAR COLIGNY.
(Reproduction d'une estampe de la Bibliothèque de Poitiers).

revenait d'Italie et sollicitait du cardinal un emploi, une prébende « pour convertir sa Gélonide à s'accorder d'être Parisienne » (1), fut le vrai précepteur de Joachim dans la prosodie latine. En tout cas, il est certain que ce fut sa rencontre en 1546 avec Jacques Peletier du Mans qui décida le poète angevin à écrire dans sa langue maternelle.

1546 JOACHIM SE LIE AVEC PELETIER DU MANS

Pour s'expliquer l'influence décisive que cette liaison eut sur l'esprit et sur le choix de la carrière de Joachim, il convient de se rappeler que ses premières lectures avaient été des poésies de langue française, et qu'avant d'écrire en cette langue il s'était rendu parfaitement compte qu'il était trop en retard dans ses études classiques pour jamais « gagner un nom entre les Grecs et les Latins ». D'un autre côté, les idées de réforme auxquelles il devait se rallier avec tant d'enthousiasme flottaient depuis longtemps dans l'air et faisaient probablement l'objet de vives discussions entre ses camarades, quand Peletier du Mans arriva à Poitiers avec une traduction toute récente de l'*Art poétique* d'Horace.

A la vérité, cette traduction ne marquait pas un progrès sensible sur celle que le poète Hugues Salel avait publiée des premiers chants de l'Iliade, en 1545, mais elle était précédée d'une dédicace à Crétofle Perrot, sénéchal du Maine, où l'on sentait déjà courir l'esprit nouveau qui trois ans après anima la *Deffence*.

(1) Cela résulte d'une lettre que Salmon Macrin écrivait de Loudun au cardinal sous la date de 154... : « Monseigneur, quand j'ay esté arrivé par deçà, j'ay entendu que le Prieur d'Arcey *convaluerat quamvis esset in summo vitæ periculo* d'un catarre... Touchant Saint-Cloud, je vous prie très humblement qu'il vous plaise me tenir promesse... Je vais après pour convertir ma Gélonide à s'accorder d'estre Parisienne, qui m'est un peu difficile pour la mère d'icelle. Et me ferait grand bien à ce faire s'il vous plaisait me faire réponse à cette lettre, affin que luy puisse monstrer vos lettres lesquelles me donneront plus de crédit envers mesdites femmes que toutes les suasions dont je pourrais user. » (Ms. de la Bibl. de l'école de médec. de Montpellier).

Tout en rendant hommage au génie des langues latine et grecque à qui nous étions redevables de « la meilleure part des choses memorables du temps passé » ; tout en soutenant qu'il était impossible de proprement parler ni proprement écrire notre langue « sans aquisition de toutes deux » ou pour le moins de la langue latine, Peletier déplorait le mépris où les savants, ses contemporains, tenaient la langue maternelle. Les Romains, disait-il, n'ont pas plus sacrifié le latin au grec, que les Italiens n'ont sacrifié le toscan au latin. Et il félicitait chaudement Jean Lemaire de Belges et tous ceux qui, comme lui, s'efforçaient de travailler aux progrès de notre idiome naturel.

Ce langage neuf et hardi fit d'autant plus d'impression sur Joachim, que Peletier arrivait du Mans où il avait été pendant cinq années secrétaire de son cousin René du Bellay, évêque de cette ville, et qu'il en rapportait, en dehors de ses traductions, des sonnets et des odes à l'imitation de Pétrarque et d'Horace. Une de ces odes était même de Pierre de Ronsard, un poète Vendômois qu'il avait rencontré, en 1543, aux obsèques de Langey du Bellay, quelque temps avant de recevoir la tonsure (1) et avec qui depuis lors il n'avait cessé d'échanger des idées et des vers.

Odes et sonnets devaient paraître prochainement dans un nouveau recueil poétique, à la suite du premier livre des *Géorgiques*, qu'il comptait dédier au cardinal du Bellay, et de quelques pièces d'allure légère, dont celle-ci, adressée à un poète qui n'écrivait qu'en latin :

J'escri en langue maternelle
Et tasche à la mettre en valeur :
Affin de la rendre éternelle,
Comme les vieux ont fait la leur :
Et soutien que c'est grand malheur
Que son propre bien mespriser
Pour l'autruy tant favoriser.

(1) On sait que Ronsard fut tonsuré, en 1543, par René du Bellay et que son père, le vieux seigneur de la Possonnière, tenait un coin du drap mortuaire aux obsèques de Langey, qui furent célébrées en grande pompe, le 5 mars, dans l'église cathédrale du Mans.

Si les Grecs sont si fort fameux
Si les Latins sont aussi telz
Pourquoy ne faisons-nous comme eux
Pour estre comme eux immortels?
Toy qui si fort exercé t'es
Et qui en Latin escrit tant
Qu'es-tu sinon qu'un imitant?

En écoutant Peletier, Joachim ressentit le premier frisson poétique. Il suivit le conseil qu'il lui donnait de cultiver de préférence le Sonnet et l'Ode, et, pour bien marquer sa reconnaissance au précurseur manceau, fit le dizain suivant qui figure à la fin de ses *Œuvres poétiques :*

DU BELLAY A LA VILLE DU MANS

Cesse, le Mans, cesse de prendre gloire
En tes Grebans ces deux divins esprits :
Trop plus sera durable la mémoire
De ton renom si tu donnes le prix
A Peletier sur tous le mieux appris
A translater, et qui d'invention
N'a pas acquis moindre perfection.
Mais si douteuse en est la vérité
Au temps présent laissons l'affection,
Je m'en rapporte à la postérité.

Et la postérité qui — il faut bien le dire — a trop longtemps méconnu Peletier, commence à ratifier l'opinion de Joachim qui lui dut pour le moins autant qu'à Ronsard.

1547 IV. — RENCONTRE DE JOACHIM AVEC RONSARD

En quelle année et en quel endroit eut lieu cette rencontre dont le résultat fut si heureux pour les lettres françaises ? Nous n'en savons pas autre chose que ce qu'en dit Binet dans son *Discours* sur la *Vie de Ronsard*. Ce fut en 1549 dans une hôtellerie sur la route de Poitiers (1). Mais je pense avec M. Chamard que Binet s'est

(1) Ronsard revenait probablement de Gascogne.

trompé de date en plaçant cette rencontre en 1549. Étant donné que la *Deffence* parut au commencement de cette année, il faudrait admettre que Joachim ait composé cette maîtresse page de prose avant cet événement; cela est inadmissible puisque, d'après Binet lui-même : « environ l'an 1549, Joachim du Bellay, esprit noble et bien nay, et qui avait quelques bons commencements en la poésie françoise, étant retourné de Poitiers de l'estude des lois, auquel il avait été dédié, changea beaucoup son stil qui sentait encore je ne scay quoi de rance et du vieux temps, par la hantise de Ronsard et de Baïf. »

Je n'hésite donc pas à placer la rencontre de Joachim et de Ronsard vers le milieu de l'année 1547. En ce temps-là comme aujourd'hui l'année scolaire prenait fin avec le mois de juillet, et nous venons de voir que le poète angevin s'en revenait, ses études finies. Comment fit-il la connaissance de Ronsard ? Binet a négligé de nous le dire, mais il n'est pas besoin de beaucoup d'imagination pour se représenter la scène. Il suffit d'avoir tant soit peu voyagé et de s'être assis à une table d'hôte. Le hasard ayant voulu que Ronsard fût assis à table à côté de Joachim, ils lièrent naturellement conversation ensemble, et la connaissance fut d'autant plus vite faite, que le nom de Ronsard était étroitement uni à celui de Peletier dans l'esprit de Joachim, et que le gentilhomme vendômois devait le commencement de sa fortune à Langey du Bellay.

De plus il se trouva qu'ils étaient cousins par leurs grands'mères maternelles qui toutes deux étaient de Beaumont (1). C'était assez

(1) La grand'mère de Ronsard était née Jouchine de Beaumont, et la grand'mère de Joachim, Catherine de Beaumont. Ce n'était pas la même souche, mais il y avait certainement un lien de parenté entre les deux familles. (V. *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard*, par l'abbé Froger, *Revue hist. du Maine*, année 1884). Peut-être aussi Ronsard et Joachim étaient-ils apparentés par le mariage de Jean de Goulaine, *sieur de la Possonnière* avec Isabeau du Bellay, fille de Jeanne Sauvain, d'Ancenis.

pour que leurs mains se tendissent l'une vers l'autre. Mais je n'étonnerai personne en disant que ce fut avant tout leur commune passion pour la poésie qui, spontanément et d'un seul coup, cimenta leur amitié. Ronsard raconta à Joachim qu'après la mort de son père, arrivée en 1544, M. de Baïf qu'il avait accompagné autrefois à la diète de Spire avait bien voulu le prendre sous sa protection, et l'avait confié aux soins d'un savant limousin nommé Jean Dorat qui s'était chargé de l'éducation de son fils Antoine. Pourquoi Joachim ne le rejoindrait-il pas au faubourg Saint-Marceau ? Lazare de Baïf, étant donné les relations qui existaient entre lui et les du Bellay, serait enchanté de donner un nouveau compagnon d'études à son fils. En tout cas Dorat ne demanderait pas mieux que de lui servir de précepteur. Quelle belle occasion pour lui d'apprendre tout ce qui lui manquait : le grec, le latin, l'italien et le reste ! Joachim se laissa tenter et, après avoir passé le temps des vacances au château de la Turmelière, il rejoignit Ronsard non pas chez M. de Baïf — la petite école de la rue des Fossés-Saint-Victor venait d'être fermée par suite de son décès (1) — mais au collège Coqueret dont Jean Dorat était à présent principal.

1548

V. — Le collège Coqueret

Avant que Jean Dorat en prît la direction, le collège Coqueret était peut-être le plus humble de tous ceux qui s'élevaient au penchant de la Montagne-Sainte-Geneviève. Il est vrai que dans

(1) On ne sait pas au juste la date de la mort de Lazare de Baïf, mais il est certain qu'il mourut en 1547, peu de temps après François Ier aux obsèques duquel il assistait. Cette date de 1547 est établie par une pièce officielle, à savoir l'« Inventaire des meubles fait au lieu seigneurial des Pins après le décès de messire Lazare de Baïf, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaire du Roi... » Cet acte publié par la *Revue hist. et arch. du Maine* en 1893, p. 153, est du 8 novembre 1547. D'où je conclus que Lazare du Baïf mourut au mois de septembre ou d'octobre précédent. En tout cas il ne devait pas être mort lors de la rencontre de Ronsard et de Joachim.

les premiers temps son fondateur, Nicolas Coquerel ou Coqueret, qui était bachelier en théologie et chanoine d'Amiens, s'était contenté d'en faire une de ces petites maisons de charité dont les élèves pauvres d'un même diocèse suivaient les cours de l'Université. Ce n'est que plus tard, quand le succès fut venu, qu'il y installa une « pédagogie de plein exercice » (1).

Il était situé sur la paroisse Saint-Hilaire, en bordure de la rue Chartière, et l'on peut voir encore au n° 11 de cette rue, sur sa lourde porte cintrée, la coquille symbolique qu'on y avait sculptée en plein bois pour se conformer à un usage du temps. C'est, d'ailleurs, tout ce qu'il en reste.

A peine y était-il entré, que Dorat ouvrit une *Académie* où, à côté de ses élèves préferés qui, comme Ronsard, Baïf et du Bellay, s'étaient mis directement sous sa férule, il admit à suivre ses cours tous les étudiants du dehors, quel que fut leur âge, qui voulaient parachever leurs humanités. C'est ainsi qu'au bout de quelques mois Ronsard, qui se posait déjà en chef d'école, put former sa *Docte Brigade* avec Denisot, Bergier de Montembœuf, Abel de la Hurteloire, René d'Urvoy, Ange Capel, Claude de Lignery, Pierre des Mireurs, Jodelle et Remy Belleau, qu'il avait enrôlés derrière Joachim sous la bannière du précepteur de Baïf. La *Pleïade* ne vint que longtemps après et fut comme une sélection. Encore renferma-t-elle au début plus des sept étoiles dont elle finit par se composer.

Sur le collège Coqueret lui-même, sur les leçons qu'y reçut Joachim et les diverses influences qu'il y subit, le lecteur me permettra de le renvoyer au livre de M. Henri Chamard qui y dit excellemment tout ce qu'il y avait à dire — et même, à mon

(1) Il avait été fondé dans la seconde moitié du XVe siècle. Consulter à cet égard la *Chronique des rues de Paris*, par Edmond Beaurepaire, conservateur-adjoint de la Bibliothèque Carnavalet, 1 vol. in-12, chez P. Sevin et E. Rey, libraires, Paris, 1900.

sens, quelque chose de trop. Le trop, c'est l'influence que Denisot, *aliàs* le comte d'Alsinois, aurait exercée sur notre poète, et qui se trahirait déjà dans les comparaisons et les images de l'*Olive* empruntées aux arts plastiques (1). Si je crois à l'influence réelle, quoique *relative* de Ronsard et de Dorat sur Joachim, je ne crois pas du tout à celle de Denisot pour deux raisons : d'abord parce que Joachim, qui était artiste comme pas un, de naissance et d'éducation première, n'avait que faire des leçons d'art de Denisot ; ensuite et surtout parce que la plus grande partie de l'*Olive* fut certainement composée avant que Joachim eût fait la connaissance du comte d'Alsinois, j'aurais presque envie d'ajouter et celle de Ronsard. Sainte-Beuve dit que l'*Olive* parut avant la *Deffence ;* ce n'est pas mon opinion, et d'ailleurs il n'y a plus de doute à ce sujet : la *Deffence* servit en quelque sorte de préface à l'*Olive*. Mais il ne faut pas oublier que c'est en 1546 que Peletier du Mans révéla le sonnet à Joachim ; que celui-ci n'entra au collège Coqueret qu'après la publication des *Œuvres poétiques* de Peletier, c'est-à-dire à la fin de l'année 1547 ou au commencement de 1548, qu'entre cette date et celle de l'apparition

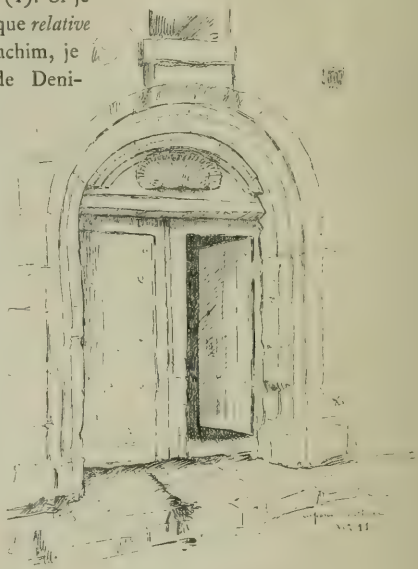

PORTE DU COLLÈGE COQUERET

(1) *Joachim du Bellay*, par Henri Chamard, p. 86.

de la *Deffence* et de l'*Olive* il ne s'écoula que quinze mois tout au plus, et qu'à partir du milieu de l'année 1548 où Thomas Sibilet lança son *Art poétique*, Joachim dut se consacrer tout entier à la *Deffence* qui, comme on l'a judicieusement remarqué, fut « une réfutation et un complément autant qu'un livre original » (1). Que l'on rende à César ce qui appartient à César, rien de plus juste, mais il faut se garder de faire du manteau littéraire de Joachim une sorte d'habit d'arlequin où les pièces rouges de l'un seraient cousues aux morceaux verts de l'autre avec du fil blanc. J'accorde sans peine, parce que c'est la vérité, que dans ses premières œuvres il fut plutôt un poète livresque et à reflets; qu'il ne se contenta pas d'imiter Pétrarque et l'Arioste, comme il l'avoue lui-même dans la préface de l'*Olive*, qu'il pilla sans vergogne Virgile, Horace et Ovide, ses auteurs préférés, mais il y a deux choses qu'on ne saurait lui enlever et qui constituent deux de ses plus beaux titres de gloire : c'est que l'*Olive* fut le premier recueil de vers publié par la Pléiade ; que, s'il n'inventa pas le sonnet qui forme le tissu de ce livre, Joachim l'a marqué de sa griffe et pour ainsi dire acclimaté, naturalisé ; enfin que le manifeste de la *Deffence*, en admettant même qu'il ait été concerté entre lui et ses camarades, parut sous son nom, partant sous sa responsabilité.

1549 VI. — *LA DEFFENCE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇOISE*

Privilège du 29 mars 1548 (v. s.)

Pour exprimer l'ensemble des théories, le corps de doctrines du groupe de Ronsard, la *Deffence* n'en est pas moins l'œuvre originale et personnelle de Joachim. C'est ce qu'a essayé de faire ressortir un critique allemand (2) et ce que j'aurais voulu trouver plus explicitement encore sous la plume de M. Chamard. Ce dernier me

(1) M. Roy : *Revue d'hist. litt. de la France*, 1895 et 1897.

(2) Plötz : *Étude sur Joachim du Bellay et son rôle dans la réforme de Ronsard.*

semble avoir fait la part trop large à la collaboration. Je sais bien que c'est aussi la manière de voir de Sainte-Beuve, mais le critique des *Lundis* qui datait la *Deffence* de 1550 n'aurait probablement pas autant donné à Ronsard dans l'élaboration de ce manifeste s'il avait su tout ce que Joachim devait à Peletier du Mans.

« On ne saurait douter, dit-il, que ce coup ne partit de lui (Ronsard) au moins autant que de du Bellay, et ce serait à la fois une erreur et une injustice d'attribuer à celui-ci une priorité qui appartient *évidemment* à l'autre ». J'en demande pardon à Sainte-Beuve, cela n'est pas aussi évident à mes yeux qu'aux siens. Pour que la priorité de la *Deffence* revînt de droit à Ronsard, il faudrait qu'il fût prouvé que les idées de réforme exprimées par Peletier dans la dédicace de sa traduction de l'*Art poétique* d'Horace étaient personnelles au Vendômois, et j'attends encore cette preuve. Je remarque, au contraire, qu'ils différaient d'opinion sur le point de savoir s'il convenait de traduire ou non les poètes anciens ; et s'il est vrai que Joachim exprima dans la *Deffence* l'opinion négative de Ronsard à ce sujet, il est non moins vrai qu'il se rangea peu de temps après à celle de Peletier qui était plutôt affirmative.

Sainte-Beuve dit encore : « Sans du Bellay, Ronsard n'eût rien perdu de ses idées ». J'en tombe d'accord avec lui, mais pourquoi ajoute-t-il que sans Ronsard il est douteux que du Bellay se fût jamais livré à la poésie, surtout au genre alors moderne de haute et brillante poésie ? Est-ce que l'*Olive* dont certains sonnets sont d'une envolée magnifique doit vraiment tant à Ronsard ? J'ai déjà dit que je la croyais antérieure à l'entrée de Joachim au collège Coqueret, et Sainte-Beuve lui-même la croyait antérieure à la *Deffence*. Qu'est-ce à dire ? S'il y avait regardé de plus près, j'estime que l'illustre critique aurait pu trouver dans ce premier recueil de vers de Joachim plus d'une réminiscence des *Œuvres poétiques* de Peletier, ne fût-ce que le *Chant du Désespéré* qui parut à la suite de la seconde édition de l'*Olive* et dont

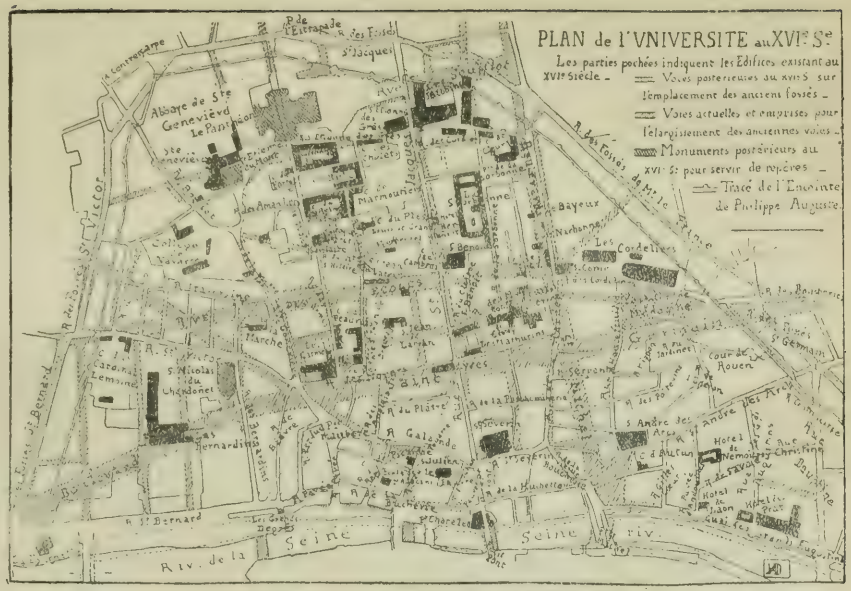
PLAN de l'UNIVERSITE au XVIe Se
Les parties pochées indiquent les Edifices existant au XVIe Siècle.
Voies postérieures au XVIe S. sur l'emplacement des anciens fossés.
Voies actuelles et emprises pour l'élargissement des anciennes voies.
Monuments postérieurs au XVIe S. pour servir de repères.
Tracé de l'Enceinte de Philippe Auguste.
Abbaye de Ste Geneviève le Panthéon
Ste Geneviève
Les Cordeliers
Bayeux
Cour de Rouen
Hôtel de Nemours
Hôtel de Lion
Hôtel de Guise
S. Nicolas du Chardonet
Les Bernardins
Marché
Place Maubert
S. Amâre des Arts
Rue des Arts
Rue des Fossés St Germain
Rue des Fossés St Bernard
Rue des Fossés St Victor
Rue des Fossés de l'Estrapade
Rue des Fossés St Jacques
Rue des Fossés de la Ville
Rue des Fossés de la Ville
Rue St Bernard
Rue de la Huchette
Rue du Plâtre
Rue de la Harpe
Rue de la Bûcherie
Rue de la Boucherie
Rue de la Ferronnerie
Rue de la Tuerie
Rue de la Tonnellerie
Rue de la Vieille Boucherie
Rue de la Vieille Bouchérie
Rue de la Vieille Tuerie
Rue de la Vieille Tonnellerie
Rue de la Vieille Ferronnerie
Rue de la Vieille Harpe
Rue de la Vieille Bûcherie
Rue de la Vieille Huchette

le titre et un peu l'allure rappellent le *Chant du Désespéré* du poète manceau. Que si le ton général de l'*Olive* est déjà beaucoup plus élevé, cela tient à la tournure d'esprit de Joachim, à son éloquence naturelle qui, pour ne pas dépasser ordinairement les coteaux modérés, atteint parfois les hautes cimes d'un coup d'aile inattendu.

Pour en revenir à la *Deffence,* je pense donc que Ronsard et les autres compagnons de la docte brigade n'y collaborèrent qu'indirectement. Sans doute Joachim les consulta avant d'écrire son manifeste, sans doute il leur lut son travail et tint compte de leurs observations. Ainsi fit Pascal quand il écrivit ses *Lettres provinciales,* cependant il n'est jamais venu à l'idée de personne de chercher dans ce livre immortel quelle avait été la part de Nicole ou d'Arnauld, parce que c'est le style qui fait et porte le livre et que, si elles reflètent d'un bout à l'autre l'esprit de Port-Royal, les Petites Lettres sentent la main qui les a écrites. J'en dirai autant de la *Deffence,* toutes proportions gardées. Alors même que Joachim n'aurait été que le théoricien et le porte-parole de la Pléiade, ce manifeste n'en serait pas moins son œuvre, originale et personnelle, parce qu'on y trouve toutes les qualités et tous les défauts de son style : la fluidité, l'abondance, l'éloquence diserte, la faiblesse d'argumentation, un goût souvent douteux et cette morgue hautaine qui, chaque fois qu'il discute, trahit le gentilhomme. Je ne vois pas d'ailleurs qui aurait pu écrire la *Deffence* à sa place. Ronsard n'avait pas la plume facile et voulait débuter par un livre d'odes ; de plus il portait un nom qui ne disait rien encore à l'oreille du grand public. Baïf était beaucoup trop jeune et n'était pas suffisamment armé pour la lutte. Dorat qui était surtout un helléniste et un humaniste était obligé par sa situation de principal de se tenir dans une grande réserve. C'est donc heureux pour la Pléiade que Joachim se soit trouvé là pour réfuter et compléter *l'Art poétique* de Thomas Sibilet, car si la réforme de Ronsard se fût également accomplie sans la *Deffence,* comme le dit judicieu-

sement Sainte-Beuve, il est permis de penser qu'elle se serait produite plus tard dans des conditions beaucoup moins favorables et qu'elle n'aurait peut-être jamais retrouvé l'éclat de ce coup de trompette.

Ainsi donc la *Deffence* est bien l'œuvre de Joachim. M. Chamard qui s'est efforcé de diminuer son mérite ne craint pas d'avancer que « la même raison qui fit dédier l'ouvrage au cardinal du Bellay, alors tout-puissant à Rome, en fit confier la rédaction à son neveu » (1). Qu'il me permette de lui dire que cela est bien spécieux et que je n'en crois pas un mot. Jusqu'à preuve du contraire je demeure convaincu que l'initiative en cette circonstance partit de Joachim qui n'était pas seulement pressé de produire mais qui était de sang bouillant et d'humeur batailleuse ; j'estime aussi que c'eût été mettre la charrue devant les bœufs que de s'occuper de la dédicace d'un livre avant qu'il fût écrit. Les choses ne durent point se passer de la sorte. En supposant que la dédicace au cardinal ait fait l'objet d'une discussion — ce dont je doute fort pour ma part (2) — il

(1) Op. cit., p. 95.

(2) Ce n'était pas une nouveauté que cette dédicace au Cardinal. La plupart des poètes du temps mettaient leur orgueil à lui dédier sinon leurs recueils au moins quelques-unes de leurs pièces de vers. Peletier, du Mans, entre autres, lui avait dédié le sonnet que voici, en tête de sa traduction du premier livre des *Géorgiques :*

D'autant que l'art peut moins que la nature
Cest œuvre mien qui sus le vif est pris
Est moins parfait et moins digne de prix
Que de Maron la divine facture.

Mais toy auquel j'en donne la lecture
Pour enhardir tellement mes esprits
Que le labeur lequel ay entrepris
Suivra de près la vive portraiture.

Virgile mesme onc n'y fust parvenu
Si Mecenas ne l'y eus maintenu.
Fay donc ma plume aisée, prompte, agile,

est tout naturel qu'elle ait été proposée par Joachim et tout probable aussi qu'elle fut acceptée par tout le monde, car chacun avait ses raisons d'être agréable au cardinal. Si Joachim ne lui devait rien encore (1) il tenait à se ménager ses bonnes grâces, d'abord parce qu'il le savait tout-puissant, ensuite parce qu'il rêvait déjà de le rejoindre en Italie. Dorat savait mieux que personne tout ce que le cardinal avait déjà fait pour les littérateurs et pour les lettres. Il savait qu'il avait protégé ce pauvre Etienne Dolet, qu'il protégeait encore Salmon Macrin, Rabelais et L'Hospital, et qu'après la mort de François Ier il avait recueilli à Rome le poète Louis des Masures obligé de fuir devant le bûcher. Ronsard lui était reconnaissant de tous les égards que Langey et l'évêque du Mans, ses frères, lui avaient témoignés dans sa première jeunesse. Enfin Baïf se souvenait de l'amitié que le cardinal portait à son père et des marques nombreuses qu'il lui en avait données tant en France qu'à l'étranger. En 1527, étant ambassadeur à Londres, Jean du Bellay écrivait au maréchal de Montmorency : « J'ai entendu, monseigneur, qu'on envoye le prothonotaire de Bayf estre ambassadeur à Venise. Je vous promets que quiconque en aura fait élection n'y aura déshonneur, et que mais qu'il ayt ung peu passé par l'estamine des affaires, il sera bien pour faire bon service au Roy (2). » Dix ans plus tard, quand Lazare de Baïf avait été nommé maître des requêtes à la place d'un certain Ragueneau qui se trouvait ainsi révoqué, c'est encore le cardinal qui avait été chargé par le roi de prévenir les remontrances que le Parlement s'apprêtait à lui faire de ce chef, et il avait plaidé la cause de Baïf en termes tels que le Parle-

Oui le moyen et le pouvoir en as :
Car si je suis plus petit que Virgile
Aussi es-tu plus grand que Mecenas.

(1) Il ne l'avait encore jamais vu, étant arrivé à Paris quelques mois après le départ du cardinal pour Rome.

(2) Cf. *Lazare de Baïf,* par Lucien Pinvert, p. 19.

ment en avait été ébranlé (1). Comment Antoine, son fils, malgré ses dix-sept ans, n'aurait-il pas été reconnaissant au cardinal du Bellay ?

Voilà donc pourquoi la *Deffence et illustration de la langue françoyse* lui fut dédiée. A peine avait-elle paru chez Arnoul l'Angelier, qu'elle fut attaquée de la façon la plus vive par Thomas Sibilet, naturellement, par Guillaume des Autelz et surtout par l'auteur du *Quintil Horatian,* qui jusqu'en ces dernières années passa pour être Charles Fontaine et qui, de l'aveu de celui-ci — aveu tardif, d'ailleurs, et qui ne nous a été révélé que par M. Pierre de Nolhac (2) — ne fut autre que Barthélemy Aneau, professeur de rhétorique au collège de la Trinité de Lyon.

Je n'analyserai pas plus le *Quintil* et les autres attaques qui furent dirigées contre la *Deffense,* que je n'ai analysé le manifeste de du Bellay. Je renvoie simplement le lecteur à l'excellente édition critique que M. Emile Person nous a donnée de la *Deffence* (3) et, pour les réfutations, au livre de M. Henri Chamard qui, dans des pages très solides parues ailleurs (4), a démontré clair comme le jour que ledit *Quintil* était bien en effet d'Aneau (5).

Joachim, l'on devait bien s'y attendre, ne resta pas muet sous les coups. Comme il avait bec et ongles, il répondit à ses détracteurs dans la préface de la seconde édition de l'*Olive* (octobre 1550) et il le fit avec une telle maîtrise et de tels accents, surtout avec un sentiment si noble du métier d'écrivain, que, le succès aidant, la plupart mirent bas les armes et se rangèrent avec le temps sous le drapeau de la Pléiade.

(A suivre). LÉON SÉCHÉ.

(1) Cf. *Michel de l'Hôpital avant son élévation au poste de chancelier de France,* par E. Dupré-Lasale, p. 71.

(2) Cf. *Lettres de Joachim du Bellay* publiées d'après les originaux, p. 86.

(3) Paris, librairie Léopold Cerf, 1892.

(4) Cf. Aussi l'article de M. Chamard paru dans la *Rev. d'hist. litt. de la France,* du 15 janvier 1898.

(5) Le lecteur pourra consulter également les *Notes et Commentaires* que j'ai mis à la suite de la *Deffence.*

Litanies de la Lune

Reine du sombre éther,
Près de qui Jupiter
Et Vénus sans rivale
N'ont plus qu'un reflet pâle ;

Qui sur le ciel bleuté
Meus ton disque argenté
Sillonné de marbrures
Où l'on voit des figures ;

Toi, si fière d'avoir
Soumis à ton pouvoir
La mer aux grandes lames
Et la santé des dames ;

Toi que d'une humble voix
Invoquent par trois fois
Les femmes en gésine,
Secourable Lucine ;

Sœur d'Apollon, Phœbé,
Déesse à l'arc courbé,
Dont la flèche bénie
Abrège l'agonie ;

Compagne de Pluton,
Maîtresse d'Alecton,
Triple et troublante Hécate
Qui tends folle la chatte ;

Qui fais au carrefour
Les matous en amour
Miauler avec rage
Sous le ciel gros d'orage ;

Qui forces les roquets
Vaguement inquiets
A la tâche importune
D'aboyer à la lune ;

Artémis, Séléné,
Dont le front est orné
D'un croissant de lumière,
Diane à l'âme fière ;

Vierge au cœur sans pardon
Qui punis Actéon
D'avoir auprès de l'onde
Vu ta nudité blonde ;

Toi qui dans les étés
Baignes de tes clartés
La prairie embrumée
Et la sombre ramée ;

Bel astre langoureux,
Si cher aux amoureux
Qui s'en vont sur la grève
Promener leur doux rêve ;

Perle des cieux sereins,
Je t'offre ces quatrains
Faits sans mélancolie
Sous ta lueur jolie.

PAUL SÉBILLOT.

La Jeunesse de Pierre de Ronsard

Les grands écrivains ont le privilège d'occuper éternellement la postérité. On ne se contente pas de commenter leurs œuvres et d'en apprécier la valeur morale ou artistique d'après certains principes abstraits ; on est curieux de tout ce qui touche leur famille, leur personne, leur vie privée, leurs relations, leurs lectures, leurs voyages, et des circonstances même minuscules qui sont autant de documents dont une critique sagace et philosophique tire toujours parti pour éclairer l'œuvre d'un jour nouveau. L'étude de ses premières années est surtout féconde en résultats; car où saisir mieux qu'à cette source de vie les éléments qui forment le caractère et développent l'esprit? — Le charme de ces sortes de découvertes est presque inépuisable quand il s'agit d'un poète qui a beaucoup écrit, qui fut chef d'école, dont la gloire fut Européenne, mais subit dans la suite une éclipse presque totale, au reste totalement injustifiée; et s'il s'est plu à parler de lui, à noter dans ses vers les détails de son existence, bref s'il est foncièrement lyrique, le charme est vif au plus haut point pour l'historien. — C'est le cas

de Pierre de Ronsart, le plus grand de nos lyriques avant Lamartine et Hugo, auteur de près de cent mille vers, dont les quatre cinquièmes offrent un puissant intérêt. Mais il faut le lire très attentivement et de la première ligne à la dernière, dans les éditions

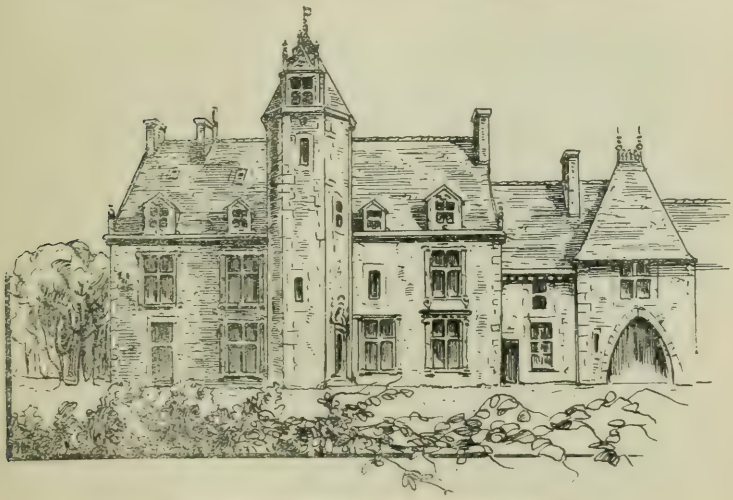

Château de la Possonnière (Dessin de Jacques Pohier).

originales, ce que n'ont pas fait, tout paradoxal que cela semble, Sainte-Beuve, Blanchemain et Marty-Laveaux, ses grands vengeurs du XIXe siècle.

Pierre de Ronsart (1) est né dans la nuit du samedi au dimanche, le 11 septembre 1524. Ceci est incontestable, malgré l'affirmation

(1) C'est la vraie orthographe, c'est ainsi que signait le poète ; MM. Blanchemain et A. de Rochambeau le reconnaissent ; pourquoi donc ont-ils adopté sciemment une orthographe fautive ?

de Becq de Fouquières, qui déclare insoluble le problème de cette date (1), sous prétexte que le poète a écrit :

> L'an que le roy François fut pris devant Pavie
> Le jour d'un samedy, Dieu me prêta la vie,
> L'onziesme de septembre....

et que cette indication ne correspond pas à l'*Art de vérifier les dates,* d'après lequel le 11 septembre était un dimanche. D'abord l'auteur a pu avoir cette légère défaillance de mémoire, lorsqu'il rédigea son Élégie à Pierre Paschal (et non à Remy Belleau, comme chacun le répète) en 1554, à 30 ans (2). Ensuite (et c'est la meilleure preuve des exigences de notre versification) de deux choses l'une : ou il est né le samedi, auquel cas il ne pouvait écrire, sans faire un vers faux, *le dixième de septembre ;* ou il est né le dimanche, auquel cas il ne pouvait écrire, sans faire un vers faux, le *jour d'un dimanche.* Il a ingénieusement tranché la difficulté en laissant supposer qu'il fit son apparition au coup de minuit. Quant à l'année 1524, elle n'est pas plus contestable : la défaite de Pavie eut bien lieu en février 1524 (ancien style), et

(1) Becq de Fouquières, *Poésies choisies de Ronsard*, p. XIV, note.

(2) C'est en 1560 seulement, dans la première édition collective, que le nom de Belleau prend la place de celui de Paschal. Voici les variantes de l'édition princeps (*Bocage* de 1554), omises par P. Blanchemain :

Vers 1 :	Je veux, *mon cher Paschal,* que tu n'ignores point
Vers 5 :	Ne celent que *Paschal* et Ronsard n'étaient qu'un
Vers 39-41 :	Mais s'il te plaist avoir autant de cognoissance (Comme de mes ayeux) du jour de ma naissance, *Sans te tromper ne moi* je diray vérité.
Vers final :	De ton ami *Durbam* sera perpétuelle,
Au lieu de :	De ton ami Baïf.

Marty-Laveaux n'a signalé que les deux premières de ces variantes, et encore seulement dans sa *Notice sur Ronsard*. Quant à celle du vers 41 et du vers final, elles sont inédites.

Ronsart nous dit textuellement, dans la même élégie, qu'à la fin de mai 1540 il avait à peine 16 ans :

> Et à peine seize ans avaient borné mon âge
> Que l'an cinq cent quarante, avec Baïf je vins
> En la haute Allemagne.... (1)

Il naquit au manoir de la Possonnière (2), demeure séculaire de ses ancêtres, qu'avait fait reconstruire vers 1514, suivant le style nouveau importé d'Italie, son père Loys Roussart, grâce aux libéralités de Louis XII, auquel il avait rendu d'éminents services diplomatiques et militaires. Ce Loys Roussart nous est très connu par les œuvres de son protégé, le rhétoriqueur poitevin Jean Bouchet (3), qui l'appelle ainsi, sans particule nobiliaire, jusqu'en 1536, date de l'Epitre liminaire des *Triomphes de la Noble dame*, mais lui donne la particule en 1541, date de l'*Épitre familière 126*, et dans son *Épitaphe* qui est de juillet 1544. C'est dire que ses titres de noblesse française ne remontaient pas très haut; simple gentilhomme, il avait été créé chevalier par Louis XII, et devint sous François Ier l'un des cent *mansionnaires* (ou gardes du corps royaux) et maître d'hôtel des enfants de France; il n'est jamais appelé que *messire*, et qualifié de *sieur* ou tout au plus de *puissant seigneur* de la Possonnière; quant à la couronne de marquis dont M. A. de Rochambeau a surmonté ses armes (4), elle est purement

(1) *Élégie à P. Paschal* (Édition Blanchemain, IV, p. 300. Nous renvoyons à cette édition malgré ses graves défectuosités, parce qu'elle est d'un usage plus courant que l'édition Marty-Laveaux. C'est M. Pinvert qui a fixé la date de l'ambassade de Lazare de Baïf, du 16 mai au 14 août 1540 (Thèse latine traduite, p. 70.)

(2) C'est la vraie orthographe (voir plus loin l'*Intermédiaire*).

(3) Cf. *Épitres familières* 96, 97, 126. — Épitre liminaire des *Triomphes de la Noble dame* (éd. Paris, Bossozel, 1536). — *Épitaphes* des princes et autres personnes particulières.

(4) *La famille de Ronsard*, recherches généalogiques, etc. Paris, 1869. Il faudrait s'entendre aussi une bonne fois sur les armes parlantes des Rossart (nom corrompu dans la suite en Roussart, Ronssart et Ronsard). L'Armorial manuscrit

imaginaire, et l'on sait que lors du recensement de la noblesse authentique ordonné par Louis XIV, les Ronsart furent exclus des listes définitives. Quoi qu'il en soit, Loys Roussart, qui fit graver sur son castel les devises moitié épicuriennes, moitié chrétiennes, que l'on y voit encore, était un chevalier humaniste ; il s'occupait de poésie, il parlait à la Cour en faveur de certains rhétoriqueurs de ses amis; il composa lui-même, durant la mission dont il fut chargé en Espagne (auprès des fils de François Ier, gardés plus de quatre ans en captivité comme otages, de mars 1526 à juillet 1530), deux traités en vers : *le Blason et devis des armes* (1) et les *Devoirs des Officiers de la couronne,* sans parler de courtes poésies latines et françaises qu'applaudissait un petit cercle de poètes et que son fils Pierre récitait plus tard à ses compagnons d'étude (2). Ni l'abbé Goujet, ni M. Trévédy (3), auteur d'une toute récente notice sur Jean Bouchet, n'a soupçonné que ce Loys Roussart pût être le père de notre grand poète. Des cinq documents rappelés plus haut, Blanchemain en a mentionné quatre. Marty-Laveaux le 5e, mais ils sont loin d'en avoir tiré tout le parti désirable.

de 1608, conservé à la Bibliothèque d'Angers, donne comme angevines les armoiries de cette famille d'origine hongroise ; elle portait « d'azur à trois *ross* d'argent posés de fasce ». Il est possible, comme le prétendent Cl. Binet et M. de Rochambeau, que le Danube soit rempli de poissons appelés *ross* (du masculin), mais il est certain que le Loir abonde en *rosses,* petits vifs du genre véron, qui sont excellents pour la pêche du brochet, et que nous faisons du féminin. Blanchemain commet de son côté une erreur en disant que ce sont des *ablettes* du nom de rossarts ; le petit vif en question n'a aucune ressemblance avec l'ablette, ni de forme, ni de couleur, et ne s'appelle pas rossart. — Quant au cimier, c'est bien une tête de cheval de bataille (en allemand *ross*).

(1) Sur le titre de ce traité, l'abbé Goujet (Bibliogr. fr., XI, p. 290) et M. l'abbé Froger (*Premières poésies* de Ronsard, p. 8), ont fait, à mon avis du moins, un contre-sens. Voir le texte cité par Marty-Laveaux (*Notice sur Ronsard,* p. CXII).

(2) Cf. *Vie de Ronsard,* par Cl. Binet.

(3) *Le Traverseur, poète et historien,* par J. Trévédy (Saint-Brieuc et Rennes, 1901).

Il est certain que l'influence de Loys Roussart sur le développement intellectuel de son dernier fils et sur sa vocation poétique

a été considérable, bien que Pierre nous raconte les efforts que fit son père pour le détourner de consacrer son existence aux Muses (1). C'est par lui qu'il connut de très bonne heure les œuvres de Jean le Maire, celles de Jean Bouchet, celles de Clément Marot, et l'édition que celui-ci donna, en 1527, du Roman de la Rose, dont on trouve tant d'échos dans les Sonnets, les Chansons et les Odes de notre poète. C'est par lui qu'il tient aux derniers représentants de la littérature médiévale, déjà colorée des premiers rayons de la Renaissance, et par lui qu'il se rattache à la tradition gallo-chrétienne. C'est grâce à lui, sans doute, qu'il n'a pas complètement rompu avec la génération de Marot et qu'il s'appropria les qualités des grands rhétoriqueurs, tant décriés pourtant par du Bellay. Enfin c'est à lui peut-être que nous devons au moins l'idée des perfectionnements nombreux apportés par son fils à la versification, ce goût des rythmes harmonieux, en particulier de l'alternance des finales féminines et des masculines dans les rimes plates : Loys Roussart n'avait-il pas fait admirer à Bouchet, en lui conseillant de le pratiquer, les heureux effets de ce procédé métrique dans les traductions d'Ovide et de Virgile dues à Octavien de Saint-Gelais? (2) Et n'est-ce pas Pierre de Ronsart qui l'érigea en règle et l'imposa définitivement à la poétique française ? (3)

L'un des oncles de notre poète, Jehan de Roussart, dut aussi contribuer fortement à développer chez l'enfant le goût des lettres et surtout des vers; nous le voyons par l'épitaphe peu connue qui n'a été imprimée que deux fois, dans le Bocage de 1554 et au

(1) *Poème à Pierre L'Escot* (Blanchemain, VI, p. 188). C'est toujours bien à son père que notre poète dut sa situation à la Cour, comme Clément Marot devait la sienne à son père Jean Marot, valet de chambre et secrétaire du roi.

(2) Cf. Jean Bouchet, Epître à Louis d'Estissac, en tête des *Angoisses et Remèdes d'amour* (édition de Poitiers, 1545). — Épître liminaire aux *Triomphes de la Noble dame*, éd. de Paris, Bossozel, 1536. — Epîtres familières LXXII et CVII.

(3) Voir *Revue d'Hist. Litt.*, nº de juillet 1900 : *Ronsard et les Musiciens*.

tome VI de l'édition Marty-Laveaux : Apollon et les Muses n'ont pu empêcher la mort de leur « mignon », et Pierre, au souvenir de son oncle qui lui avait donné l'exemple du laborieux travail de la lime, demande avec un mélancolique retour sur lui-même :

Que sert aux hommes de suivir
Apollon et les neuf pucelles,
Et toute nuit pour les servir
User tant d'huille et de chandelles ?

Et le jour, bien loin séparé
Du peuple, ou dans les antres vuides,
Ou dedans un bois égaré
Béer après les Piérides ?

Nous savons enfin, par un des nombreux panégyristes de Pierre, que cet oncle, très versé dans la connaissance des lettres profanes et sacrées, mit à la disposition de son neveu les richesses variées de sa bibliothèque, et les lui donna même, avec les meilleurs conseils sur la manière habile de s'en servir.

L'atmosphère de famille où grandit le jeune Pierre le prédisposait donc à la poésie, et sa vocation était décidée bien avant qu'il fût initié par Daurat aux beautés des littératures païennes. Lui-même nous l'affirme avec complaisance :

Je n'avais pas douze ans, qu'au profond des vallées
Dans les hautes forests des hommes reculées,
Dans les antres secrets de frayeur tout couverts
Sans avoir soin de rien je composais des vers.
Echo me répondait et les simples Dryades,
Faunes, Satyres, Pans, Napées, Oréades
. . . . . .
Et le gentil troupeau des fantastiques fées
Autour de moy dansaient à cottes dégrafées.
(Bl. VI, p. 191).

Les aspects de la nature extérieure, au milieu de laquelle il vécut du jour de sa naissance jusqu'à sa douzième année (sauf les six mois

de séjour au Collège de Navarre), eurent une influence encore plus profonde sur son âme et déterminèrent sa vocation poétique. M. l'abbé Froger, dans sa remarquable étude sur les *Premières poésies de Ronsard* (1), a condensé en une page vigoureuse et juste l'impression que dut produire sur l'imagination de cet enfant élevé en pleine liberté le frais et calme paysage de la Varenne du Bas Vendômois et de la plaine de Couture. Qu'il me permette de dire mon mot sur ce ravissant pays, car je suis né, moi aussi, au bord du Loir, et j'ai subi également les charmes de sa vallée durant mon enfance et les meilleures années de ma jeunesse. Nulle part ce cours d'eau « tard à la fuite » ne semble se complaire entre ses rives verdoyantes et ombragées plus que dans le canton de Montoire, et en particulier au village de Couture, où il reçoit par plusieurs bras les eaux de la Braye « s'amye ». Les Ronsart possédaient plusieurs moulins en cet endroit, et en aval, vers Poncé, à quelque mille mètres du manoir de la Possonnière, et au pied du château de la Flotte, propriété des du Bellay. C'est sur ces rivières, dans leurs grasses prées, sur les côteaux « vineux » et dans les bois épais qui les dominent, dans les grottes et près des sources « jazardes » qui abondent aux environs, c'est là que s'épanouit le jeune Pierre et qu'il fit, des yeux et des oreilles, pour sa vie et pour son œuvre éternelle, une ample provision de souvenirs pittoresques et d'impressions épicuriennes, au point de pouvoir dire légitimement « *mon* Loir » et « *ma* Gastine ». Je montrerai ailleurs avec quelle sympathique émotion il a chanté son pays natal, ce petit coin de terre « qui lui riait par sus tous ». Je ne dois ici que présenter rapidement certaines indications géographiques et historiques qui peuvent expliquer la formation de son génie.

En dehors des promenades quotidiennes et des courses fortifian-

(1) Mamers, 1892, page 6.

tes à travers champs, prairies et bois, l'enfant devait s'intéresser à tous les travaux de la campagne, et aux récoltes successives du domaine paternel ; les vendanges surtout devaient l'occuper, car c'était alors plus encore qu'aujourd'hui un véritable événement annuel, qu'il a fêté plus d'une fois dans ses vers jusqu'à faire remonter à Dionysos en personne l'origine du clos fertile de la Denysière, relié à la Possonnière par les fiefs tout proches du Porteau et du Colombier, également propriété des Ronsart (Bl. V, p. 235, Hymne de Bacchus). En ce pays de vins blancs savoureux, il n'y a pas un homme, pas une femme qui n'ait souvent à la bouche le *Nunc est bibendum* des poètes bachiques, et voilà comment Pierre de Ronsart se trouva sans le savoir, dès son âge le plus tendre, un disciple d'Anacréon et d'Horace.

Le reste de son temps devait être consacré aux devoirs religieux (il y avait alors un oratoire et une chapelle derrière le corps principal du castel). On devait aussi lui inspirer l'orgueil de sa naissance ; sa mère lui parlait sans doute de la noblesse de ses ancêtres maternels qui tenaient aux familles du Bouchage et de la Trimouille ; son oncle et son père (quand il n'était pas captif en Espagne ou retenu à la Cour par ses fonctions) lui racontaient les exploits des Ronsart depuis leur arrivée en France, sous Philippe VI, et pensaient développer ainsi en lui, comme en ses aînés, le goût des armes et des brillantes chevauchées ; ils lui faisaient admirer les blasons de toutes les familles alliées à la sienne, qu'on avait eu soin de faire sculpter sur le manteau et les appuis de la vaste cheminée de la salle à manger, à côté des trois poissons, à côté de l'écusson de France, et autour de l'énorme croix de l'ordre de Saint-Michel que son père avait méritée au champ d'honneur. Ils lui donnaient le sens de ces armes parlantes, y compris celles de sa mère, Jeanne Chaudrier, « d'argent à trois chaudières avec leurs anses de sable », que Loys de Ronsart, marié après la restauration de la fameuse cheminée, avait, faute de mieux, fait peindre sur les

murs, comme on peut le voir aujourd'hui (1); peut-être même lui interprétaient-ils les reliefs symboliques qui décoraient l'intérieur et l'extérieur du manoir, vrais rébus de famille dont Marty-Laveaux semble avoir donné la meilleure explication (2). Ils lui faisaient comprendre enfin la signification morale de leurs devises et des inscriptions gravées dans la pierre au-dessus des fenêtres et des portes (3); et l'enfant gardait de tous ces entretiens, cent fois redemandés et renouvelés, le culte des ancêtres, la fierté bien légitime de sentir couler dans ses veines un sang si généreux, le désir de la gloire, l'amour du Roi, le respect de Dieu, la crainte de la Mort, et cette idée, tant de fois développée depuis dans ses œuvres, de la nécessité de vivre vite et joyeusement avant de faire l'inéluctable voyage éternel; car c'est là le vrai sens de cette maxime épicurienne *Avant partir,* qui, dominant parmi les autres, a tant exercé l'ingéniosité des archéologues.

(1) Ce détail n'a été relevé par personne encore, et Marty-Laveaux, en 1893, écrivait au contraire dans sa *Notice sur P. de Ronsard,* p. VII, que le blason de Jeanne Chaudrier « ne figure nulle part dans cette demeure ». C'est que la famille de Lahaye a découvert tout récemment ces peintures murales, en faisant gratter les parois de la salle à manger. Les armes de Jeanne Chaudrier sont aussi sur le clocher de Couture, avec celles des Ronsart.

(2) Ce sont des tiges de ronces et d'églantiers, dont le pied est dévoré par les flammes; ce qui forme des armes parlantes signifiant *Ronce ard* (de *ardere,* brûler). On peut même trouver là l'explication du changement que subit le nom de Roussart, qui devient successivement Ronssart, Ronsart et Ronsard, de 1530 à 1560 environ.

(3) Devises : *Non fallunt futura merentem.* — *Ne quid nimis.*

Inscriptions : *Veritas filia temporis ; Domine conserva me ; Respice finem ; Voluptati et Gratiis ; Avant partir ; Cui des videto ; Sustine et abstine ; Tibi soli gloria,* etc. Quant aux lettres isolées, L est l'initiale de Loys; et l'E, dont Marty-Laveaux affirme (Notice, p. VI) qu'on ne peut deviner le sens, c'est une F et une L superposées, qui désignent, de l'avis des propriétaires actuels, les intiales de François Ier et de sa mère Louise de Savoie; je pense que ce sont les initiales de François Ier et de Louis XII, ce dernier ayant fait, pour ainsi dire, la fortune de Loys Roussart.

C'est ainsi, au grand air et dans un milieu moitié aristocratique, moitié campagnard, que le petit Pierre fortifia son intelligence et son corps. Dernier né de six enfants dont les deux aînés étaient morts prématurément, il avait été entouré de soins et plus particulièrement choyé, d'autant plus que ses parents avaient conçu de vives inquiétudes pour sa santé, à la suite d'un accident qui lui arriva dès le lendemain de sa naissance et faillit lui coûter la vie. A ce propos règne dans le pays une jolie légende par laquelle nous terminerons. On lit dans l'élégie autobiographique adressée en 1554 à son ami de collège Pierre Paschal (Bl. IV, 298) :

. . . . . et presque je me vy
Tout aussitôt que né de la Parque ravy,

avec ce commentaire de Marcassus : « La damoiselle qui le portait quand on l'allait baptiser le laissa tomber sur un pré ». Le fait est des plus simples, mais voici où commence la légende ; Claude Binet écrivit à ce sujet : « Celle qui le portait, traversant un pré, le laissa tomber par mesgarde à terre, mais ce fut sur l'herbe et sur les fleurs qui le reçurent plus doucement ; et eut encore cet accident une autre rencontre qu'une damoiselle qui portait un vaisseau plein d'eau rose et d'amas d'herbes et fleurs selon la coutume, pensant aider à ramasser l'enfant, lui renversa sur le chef une partie de l'eau de senteurs, qui fut un présage des bonnes odeurs, dont il devait remplir la France, des fleurs de ses doctes écrits ». Blanchemain, vers 1867, reproduisait ce récit en le tronquant, sans citer son auteur, sans employer même les guillemets obligatoires. — Trente ans plus tard Madame de Labaye, dernière propriétaire du manoir, racontait ingénieusement le fait ainsi qu'il suit : « Un mélange de boue et de neige avait rendu la terre glissante ; la nourrice fit un faux pas et laissa choir l'enfant ; tous ceux qui l'accompagnaient de se précipiter et de se pencher sur lui avec

effroi; mais, ô surprise! il était étendu sur un lit de roses blanches qui avaient amorti la chute » (1).

Tels sont les effets de la tradition orale, et voilà comment la vérité la plus humble, en passant par la bouche d'hommes enthousiastes et de femmes spirituelles, se transforme et s'embellit avec le temps jusqu'au romanesque et au merveilleux. Aujourd'hui la croyance est bien établie à Couture et aux environs, que le petit être, prédestiné et appelé au plus brillant avenir, fut ainsi miraculeusement sauvé!

(*A suivre*).

PAUL LAUMONIER,
de l'Université de Poitiers.

(1) Le champ où l'accident arriva prit le nom de pièce *à Bouchut*, et par corruption *à Bouju*, parcequ'on raconta dès l'origine que la nourrice étant *à bout chut*, ou que l'enfant dans la *boue chut*. Le cadastre désigne cette pièce de 13 hectares sous le nom de pièce *à Bougu* (sic); elle est située à droite du chemin actuel de Couture à la Possonnière.

Notes Italiennes d'Histoire de France

SUR LES DATES DE TROIS LETTRES INÉDITES DE JEAN LASCARIS, AMBASSADEUR DE FRANCE A VENISE (1504-1509)

Par L.-G. Pélissier, professeur à l'Université de Montpellier.

Au mois de décembre dernier, M. Henri Omont, conservateur au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, donnait lecture à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'un mémoire de M. L.-G. Pélissier, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier, sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise (1504-1509).

Ces trois lettres, seules épaves conservées aujourd'hui à la Bibliothèque nationale dans la collection Dupuy, sont tout ce qui reste de la correspondance politique du célèbre helléniste et de ses négociations avec la Sérénissime république. Elles ne portent qu'une date de jour et de mois, sans mention de l'année.

M. Pélissier, dans son mémoire, en fixe les dates d'une façon précise et certaine : 20 août 1505, 21 novembre 1507 et 11 juillet 1508. Il étudie ensuite chacune d'elles en particulier et fait ressortir l'intérêt historique de ces trois dépêches pour l'étude de la politique encore si embrouillée des rois de France et des souverains italiens.

« La lettre du 11 juillet mentionne : une trève faite entre Venise et l'empereur Maximilien ; l'ambassadeur impérial Pre Luc (Luca Rinaldi) et ses pourparlers avec l'ambassadeur vénitien Zaccaria Contarini ; le retour triomphal de Bartholomeo d'Alviano et son entrée à Venise, qui s'est effectuée ce même jour (11 juillet). Ces trois faits suffisent amplement à localiser avec

toute la précision nécessaire la date de cette dépêche : c'est, en effet, en 1508 que B. d'Alviano est revenu triomphalement à Venise, où il est entré le 9 juillet, que Luca Rinaldi a pu avoir des entrevues secrètes avec un délégué du sénat, Zaccaria Contarini, désigné comme ambassadeur auprès de Maximilien en 1508, et qu'à la suite de ces négociations de Rinaldi à Venise et de Contarini en Allemagne, une trêve fut signée entre l'empereur et la République le 8 juin 1508. Il ne faut pas évidemment épiloguer sur l'écart de deux jours, — du 9 au 11 juillet, — dans les dates assignées par Sanuto et par Lascaris à l'entrée d'Alviano.

« La lettre du 20 août, entre autres faits caractéristiques, relate divers détails d'une campagne de B. d'Alviano en faveur des Pisans contre la République de Florence et l'envoi de Pier Pasqualigo comme ambassadeur devers le roi des Romains. Ce dernier fait suffirait à lui seul à préciser la date du document : c'est en 1505 que Pasqualigo fut envoyé en ambassade en Allemagne, et la date donnée pour son départ dans les *Diarii* de Sanuto (VI, 214) coïncide avec celle que lui assigne Lascaris. C'est également en 1505 que se passait la campagne vigoureuse et non sans éclat menée par d'Alviano dans les campagnes toscanes, et les nouvelles données ici par Lascaris, soit d'après les bruits circulant à Venise, sont confirmées par les dépêches que l'ambassadeur vénitien Pisani envoyait de Rome à la Seigneurie, notamment le 13 août, le 21, le 22 août, le 1er septembre, et que Sanuto a résumées dans ses *Diarii* (VI, 213, 217, 216, 222). Contre des identifications aussi évidentes de faits ne peut prévaloir telle erreur dont Lascaris n'est que l'écho : je veux dire le bruit erroné à cette date, du mariage de la fille de Jules II. Lascaris ne le rapporte d'ailleurs que comme un projet encore incertain, et Mlle de la Rovère, étant un parti exceptionnel, était trop recherchée pour qu'il ne fût pas souvent question de son mariage : dès janvier 1505, l'opinion publique l'avait mariée au prince de Salerne ; le mariage avec Jules de Médicis ne fut qu'un bruit assez peu fondé ; ce ne fut qu'en juin 1506 qu'elle épousa réellement celui que les chroniqueurs et nouvellistes du temps appellent « el signor Zuan Zordan », le fils de Virginio Orsini....

« Dans la dernière lettre de Lascaris qui est certainement du 21 novembre 1507, il est surtout question de la politique de la République à l'égard de l'Empire et des difficultés que lui suscitait constamment la mauvaise volonté de Maximilien. Mais nous avons ici aussi des faits précis à identifier : la présence mys-

térieuse de Pre Luc à Venise, le retour de Vincenzo Querini de son ambassade près Maximilien. Ce mystérieux Pre Luc, ou, pour lui donner son vrai nom, Luca Rinaldi ou de Rinaldis, inquiétait Lascaris depuis longtemps : c'était un sujet vénitien, nanti de quelques bénéfices dans les territoires de la Seigneurie, mais au service de l'Empereur. Maximilien l'employait à des missions diplomatiques secrètes : c'est ainsi qu'il venait d'être envoyé au roi d'Espagne Ferdinand lors du séjour de celui-ci à Naples (avril-mai 1507), pour le pressentir peut-être sur ce qui se dirait entre lui et Louis XII dans l'entrevue projetée à Savone, ou pour devancer les propositions de la France par d'autres offres restées inconnues ; Ferdinand ayant quitté Naples vers la fin de mai pour aller rejoindre Louis XII, Luca Rinaldi en partit, lui aussi, et il est signalé le 2 juin 1507 à Venise où il vint en secret et à l'insu de Lascaris. Il y vint encore en novembre, mais cette fois *incognito* et *secreto* et non plus *secretissimo*. Lascaris signale sa présence à Louis XII dès le 21 de ce mois. La mission de Luca fut d'ailleurs de courte durée. Le 26 février 1508, il était signalé à Trévise rentrant en Allemagne ».

Ces trois documents, dit M. Pélissier, minces épaves d'un grand naufrage de matériaux historiques, n'ont pas l'avantage d'être reliés entre eux par la proximité des dates et la continuité des affaires auxquelles ils se rapportent. Ils n'en sont pas moins intéressants pour l'histoire des rapports de la Cour de France avec la Sérénissime République. Quant à Lascaris, il quitta Venise le 30 janvier 1509 après avoir reçu de son gouvernement la pénible mission de signifier à la Seigneurie de cette ville la conclusion et la teneur du traité de Cambrai (10 décembre 1508). Ce fut son dernier acte de diplomate. Sanuto, enregistrant le jour même de son départ, dit qu'il prit la route de Padoue pour rentrer en France. Il se borne à rappeler qu'il était grec, créature du cardinal, et ajoute qu'il portait toute sa barbe. Cette sécheresse prouve, au dire de M. Pélissier, combien le rôle personnel de Lascaris avait été en somme médiocre, puisqu'au lendemain même de son départ, après cinq ans de résidence, il ne laissait aux Vénitiens, qui l'avaient connu, que le souvenir d'un Grec barbu.

DOCUMENTS INÉDITS

LA CHAMBRE DE LUTHER A WITTEMBERG

Lettre de Madame la Marquise de Forbin d'Oppède (1) *au R. P. Hyacinthe.*

Bains de Carlsbad (Bohême), 23 juin (1870).

Mon très cher Père,

..... Je veux vous annoncer mon arrivée à Carlsbad. Elle est des plus récente, car nous y avons fait notre entrée seulement

(1) Madame de Forbin d'Oppède, née Roselyne de Villeneuve-Bargemont, et arrière-petite-fille du président de Brosses, était entrée par son mariage dans une vieille famille janséniste de Provence dont elle avait repris les fortes traditions. C'était une petite femme d'un esprit très vif et très réfléchi tout ensemble, avec quelque chose de très arrêté dans sa manière d'être. On pouvait lui appliquer ce qu'elle disait de la duchesse de Liancourt dans son *Introduction au Règlement de la duchesse à la princesse de Marsillac,* réédité par elle en 1881. « Elle avait pris surtout de Port-Royal ce qu'il avait d'incontestablement bon, savoir sa pratique virile de la morale évangélique. » Amie de Montalembert, de Mgr Dupanloup et du P. Hyacinthe, elle s'était adonnée de bonne heure à l'étude de l'histoire religieuse et connaissait le seizième siècle sur le bout du doigt. C'est ainsi qu'après avoir écrit presque entièrement la vie de Sixte-Quint, elle avait entrepris, sur les conseils de l'évêque d'Orléans, une *Histoire du Concile de Trente,* dont elle publia le premier tome, sous le pseudonyme de L. Meynier, pour le retirer à peine mis en vente (1). Ce premier volume est tout à fait remar-

(1) Ce volume parut en 1874 à la librairie académique Didier sous le titre de : *Etude historique sur le Concile de Trente, 1re partie* (1545-1562). Il est divisé en quatre chapitres : 1° *Ouverture du Concile;* 2° *Reformes et Discordes;* 3° *Translation du Concile à Bologne;* 4° *Jules III et retour du Concile à Trente.*

lundi soir, et les premiers moments ont été absorbés par les soins d'une installation dans un lieu de peu de ressources, et qui regorge à cette heure de Russes et d'Allemands. Une excessive chaleur

quable. Il s'ouvre sur une introduction qui n'a pas moins de 162 pages et où je relève ces lignes qui, dans l'esprit de la marquise, s'appliquaient évidemment aussi bien aux circonstances actuelles qu'à celles qui déterminèrent la réunion du Concile de Trente : « Le pharisaïsme faussait la conscience en substituant des actes purement matériels et parfois superstitieux à l'adoration en esprit et en vérité que Dieu exige de nous. Beaucoup de chrétiens en étaient arrivés à attendre leur salut, non de l'accomplissement scrupuleux de leurs devoirs et d'efforts généreux imprimés et soutenus par la grâce divine, mais de pratiques extérieures. Une dévotion puérile avait pris chez les moins croyants, mais grossiers et ignorants, la place de la vraie piété, et il semblait trop souvent qu'on pût acheter dans les pénitenciers, parmi les dispenses dont ils étaient si prodigues, celle d'oublier le Décalogue. »

J'ai dit que la marquise de Forbin d'Oppède avait publié son *Histoire du Concile de Trente* sous le pseudonyme de Meynier. C'était la deuxième partie du nom du baron d'Oppède, président du Parlement de Provence, mort en novembre 1670, dont Mme de Sévigné a dit : « Il était fort honnête homme. Il se nommait Henri de Forbin-Meynier. » Il a joué un grand rôle lors de l'occupation d'Avignon sous Louis XIV et de la première réunion d'Avignon et du Comtat à la Couronne. (Voir le livre de M. le Cte de Moüy, *l'Ambassade du duc de Créqui*, 1662-1665.)

Ce Fortin-Meynier ne doit pas nous faire oublier le rôle abominable joué par son ancêtre Jean Meynier, baron d'Oppède, premier président du Parlement d'Aix, dans le procès intenté aux Vaudois sous le règne de François Ier. Assignés le 18 novembre 1540 à comparaître devant ce Parlement pour s'entendre condamner à abjurer leurs erreurs et à chasser de leurs montagnes les luthériens qui y avaient cherché un refuge, les Vaudois n'avaient point comparu, mais ils n'en avaient pas moins été condamnés. La condamnation prononcée contre eux portait que les chefs de famille seraient brûlés, leurs biens confisqués, leurs maisons détruites, les bourgades importantes démolies ou déboisées, les hommes valides exilés. Un gentilhomme d'Arles, nommé d'Allencé, obtint du premier président, Barthélemy Chassané, que cette sentence ne fût point immédiatement exécutée. Mais à la mort de Chassané, Jean Meynier, qui le remplaça, s'empressa de la mettre à exécution dans l'espoir d'acheter à vil prix les biens des Vaudois qui avoisinaient ses propriétés de Cabrières. Après avoir arraché à François Ier, qui était malade, l'ordre de donner suite à l'arrêt de 1540, il commit pour l'exécuter le président de La Font, les conseillers Honoré de Tributis et Bernard Badet, auxquels fut adjoint l'avocat général Nicolas Guérin. Mérindol et Cabrières furent

beaucoup plus forte que celle qui est inhérente au pays et à la saison, a rendu le voyage assez pénible; aussi ne l'avons-nous pas fait sans quelques stations; la dernière a été à Wittemberg où j'ai tenu, au grand scandale de M. de Forbin, à ne point passer à toute vitesse, mais à consacrer quelques heures aux souvenirs de Luther ; ce n'est pas là qu'il est né, ce n'est pas non plus là qu'il est mort, mais c'est là où le protestantisme est né. Ma première impression a été celle d'un véritable mécompte ; je m'étais figuré d'abord une montagne indiquée par la terminaison Berg (hauteur), puis une vieille ville à pignons dans le genre de Nuremberg, et j'ai trouvé, au milieu d'un pays absolument plat, une vilaine petite cité toute moderne, resserrée dans une double enceinte de fortifications, et où les soldats prussiens, le casque en tête, se montrent aussi nombreux, et aussi pleinement en possession du haut du pavé, que pouvaient l'être les écoliers qui se pressaient jadis autour de la chaire de Luther. Le château de l'électeur de Saxe est devenu une caserne, et lorsque j'ai essayé de donner un coup d'œil à ses restes, je n'ai aperçu que des rangs de soldats

détruites de fond en comble ; vingt-deux villages furent saccagés ; les bois, les maisons, les récoltes furent incendiés ; les femmes laissées par leurs pères et leurs époux furent violées et assassinées : tout ce qui échappa au carnage mourut de misère et de faim dans le cours de l'année.

Malgré les précautions que l'on prit pour cacher à François Ier toutes ces horreurs, il en fut tout de même informé et en mourant il ordonna à son fils Henri II d'ouvrir une enquête sur les actes du Parlement d'Aix. Henri II évoqua l'affaire à lui-même et commit pour juger, quant au fond et aux appels, la grande chambre du Parlement de Paris. Les débats remplirent cinquante séances. Jacques Aubry plaidait pour les appelants de Cabrières et de Mérindol. Pierre Robert, un des plus célèbres avocats du temps, plaidait pour Forbin d'Oppède. De La Font et les assesseurs. Denys de Ryants pour Guérin. Celui-ci fut seul condamné et mis à mort. D'Oppède, le plus coupable de tous, fut acquitté et rendu à son siège ; mais il n'y resta pas longtemps. Il mourut peu après d'une maladie d'intestins qu'on ne manqua pas d'attribuer à la justice de Dieu (1).

(1) Michel de l'Hospital a consacré à cette affaire une épître admirable (la VIIe du livre II de ses poésies), dédiée à François Olivier, chancelier de France).

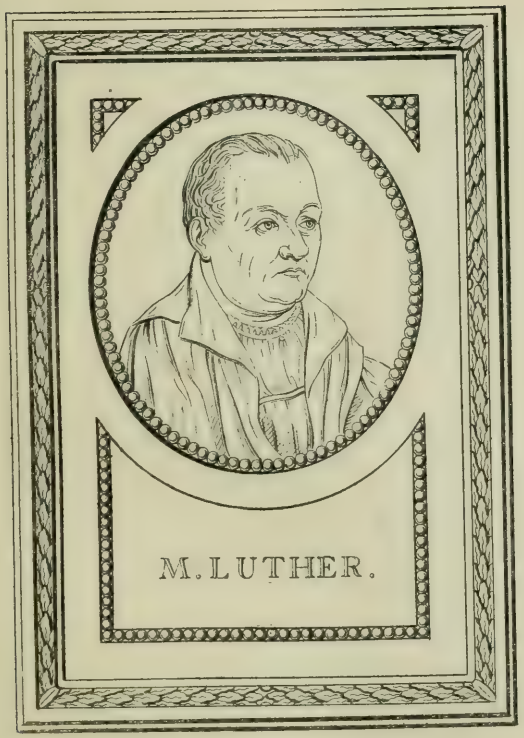

D'APRÈS LE TABLEAU PEINT PAR P. CRANACH.

dont un officier, à la physionomie terrible, inspectait les chaussures et le linge réglementaire. L'église même de tous les saints, cette église où Luther a prêché ses premiers sermons, abîmée et

reconstruite, proprement enduite de chaux, offre à peu près autant d'intérêt à l'archéologue qu'une de nos églises de village. Et cependant, me disais-je, c'est dans cette enceinte qu'ont retenti pour la première fois ces paroles qui ont donné au monde un ébranlement qui dure encore ; si tout le monde a changé, l'aspect de la nature n'a pas dû se modifier beaucoup. Cette rivière, qui serpente dans les prairies, dont l'aspect mêlé à celui des grands arbres qui s'y baignent est à la fois doux et triste comme celui d'un paysage du Nord, a vu sans doute bien des fois Luther et Melanchton se promener sur ses rives en agitant entre eux des problèmes d'un ordre éteint. Puis il y a dans l'ancien bâtiment de l'Université la chambre de Luther qui, elle, n'a subi aucune modification. La lourde table de bois de chêne est là, près de la fenêtre, des bancs tout autour de la pièce, et une planche à hauteur d'homme pour déposer les livres et les bocks de bière, un énorme poêle, une sorte de siège à pupitre dans l'embrasure de la fenêtre, et cette fenêtre elle-même fermée par de petites vitres octogones encadrées dans du plomb ; tout nous transporte en plein seizième siècle, et ma pensée allant de cette chambre à l'église, de l'église au petit jardin rempli à cette heure des plus belles roses épanouies, qui marque l'endroit où Luther brûla solennellement la bulle de Léon X, et revenant dans la chapelle de tous les saints aux deux modestes pierres qui indiquent les deux tombeaux de Luther et de Mélanchton, je me demandais ce que ces personnages doués de tant de talent et du don d'exercer sur les autres hommes un empire que très peu d'hommes ont possédé au même degré, auraient pu faire de bien si, au lieu de rompre avec l'Église, ils avaient travaillé dans l'Église à la réforme des abus de toute sorte qui la défiguraient, et si, au lieu de brûler cette bulle, dont les cendres ont produit de si belles roses, ils avaient attendu auprès du grand poêle de fonte dans un laborieux silence que Léon X eût fait place à Adrien VI, à ce pape qui

restera immortel pour avoir, le seul au seizième siècle, confessé publiquement, en pleine diète, par l'organe de son nonce, les torts de ses prédécesseurs et la part de responsabilité qui leur revenait dans les calamités dont l'ardente controverse du professeur de Wittemberg avait été à la fois l'occasion et le remède, en déchirant des voiles menteurs ; et je me disais aussi combien les idées l'emportent en puissance sur tout ce qui paraît puissant et le fut matériellement. Que sont devenus les électeurs de Saxe, les princes les plus renommés de l'Allemagne au seizième siècle; et la protection accordée à Luther par Frédéric le Sage ne grave-t-elle pas son nom dans nos mémoires plus sûrement que tous ses faits d'armes ? L'Université de Wittemberg, ses palais, ses églises, tout a disparu dans un laps de temps relativement bien court, mais pas un de ces soldats prussiens, qui ignore qu'il occupe la place d'un puissant électeur, n'ignore que Luther a dit en ce lieu des choses que le monde n'a pas oubliées. Pardonnez-moi, mon bien cher Père, de ne vous parler que de mes impressions de voyage, ici je ne vois personne et je ne sais rien, je rencontre une foule bruyante qui passe, prend du café et se promène, sans paraître se mettre fort en peine de ce qui dépasse l'étroit horizon de Carlsbad; je voudrais vous parler de vous et cela ne peut guère se faire par lettre, parce qu'on ne sait jamais sous quelle impression elle trouvera celui à qui elle s'adresse. Tout ce que je puis faire, c'est de vous prier d'agréer l'expression de mon profond et respectueux attachement, qui vous est entièrement acquis, et de compter sur mes prières les plus constantes.

Pour copie conforme,
L. S.

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉCÉDENTES

1. — La lettre de la marquise de Forbin d'Oppède au R. P. Hyacinthe que nous publions plus haut répond en partie à la question posée.

6. — M. le docteur Guignard, de Mayet (Sarthe), nous a envoyé un article que nous publierons prochainement sur les origines et les anciennes propriétés de Lazare du Baïf en Anjou et au Maine.

7. — M. Houeau, de Vaas (Sarthe), nous a adressé la généalogie aussi complète que possible de la maison de Baïf.

8. — L'origine du nom de LA POSSONNIÈRE s'explique par la situation du lieu sur la lisière immédiate de la forêt de Gastines, dans laquelle on mettait les bestiaux pour y *possoner* ou pâturer. Ça avait dû être primitivement une sorte de métairie pour l'élevage des bestiaux. L'idée de poisson est tout à fait étrangère à ce nom qui a été modernisé en celui de Poissonnière, quand on a cessé de connaître la signification des mots posson et possoner.

(Note de M. DE TRÉMAULT, trésorier de la Société Archéologique de Vendôme).

La véritable orthographe du nom du manoir où naquit le poète Ronsart, est la *Possonnière*. Plusieurs villes et villages portent encore ce nom, orthographié de cette façon, notamment en Anjou.

On désignait ainsi les endroits où l'on mesurait les graines ou les liquides, à l'aide du *posson* ou *poçon*, qui s'est vite corrompu lui-même en *poinçon*, sorte de futaille destinée au vin nouveau, qui tient à peu près les 2/3 du muid, et en *poulçon*, subdivision du boisseau de blé au XVIe siècle.

Au XVe et au XVIe siècle on écrit la Possonnière, pour désigner le domaine de la famille des Ronsart ; Jean Bouchet (Epîtres) et R. Belleau (Commentaires des *Amours de Marie*) n'écrivent pas

autrement. On trouve également cette orthographe dans les archives des Basses-Pyrénées, qui contiennent des donations faites aux membres de cette famille par les ducs de Vendôme, rois de Navarre, et les rapports des agents de ces ducs chargés de percevoir les droits féodaux dus par le seigneur de la Possonnière. Je dois ce dernier renseignement à l'obligeance de M. A. de Trémault, le savant trésorier de la Société Archéologique du Vendômois. J'ajoute qu'une très vieille sonnette du manoir porte encore gravé le nom de Posionière *[sic]*.

Mais tous les habitants du Bas-Vendômois, et tous les éditeurs de Ronsart écrivent la Poissonnière, et pensent que ce nom vient des *poissons* que les Ronsart portaient dans leurs armes. Cette confusion, produite par le phénomène très ordinaire de l'analogie des sons, fut faite de très bonne heure. C'est ainsi que Claude Binet, le biographe contemporain et ami intime du poète, a écrit, après avoir parlé des *poissons* qui sont sur le blason des Ronsart : « De là pourrait avoir été nommée la Seigneurie de la *Poissonnière.* »

Le poète lui-même semble avoir partagé cette opinion, puisqu'il écrit dans une lettre à son ami Passerat : « Je m'en irav demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces. » (Bl. VIII, 169).

Si les lettrés du XVIe siècle, et Pierre de Ronsart tout le premier, avaient déjà perdu de vue la vraie étymologie de ce nom, comment s'étonner que des littérateurs très instruits de notre temps et les propriétaires actuels du manoir prononcent et écrivent *la Poissonnière ?*

(Note de M. P. LAUMONIER).

QUESTIONS NOUVELLES

12. — L'évêque Jean Le Hennuyer qui fut le confesseur de Henri II et qui dirigea la conscience de Catherine de Médicis, de 1547 à 1553, fut-il un des auteurs de la journée de la Saint-Barthélemy ?

La question a son actualité, puisque M. Edmond Groult, président de la section de Lisieux de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, adressait dernièrement au maire et aux conseillers municipaux de Lisieux une pétition tendant à débaptiser la place Le Hennuyer, sous prétexte que cet évêque avait été l'un des

inspirateurs cachés mais responsables du massacre de la Saint-Barthélemy ?

13. — Quels sont les monuments de la Renaissance dans les départements des Deux-Sèvres, de la Vienne, du Nord, de la Gironde, du Rhône, de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Haute-Garonne, de l'Isère ?

Messieurs les archivistes et bibliothécaires de ces départements pourraient-ils nous en fournir la liste détaillée, avec la date de leur construction et le nom de leurs architectes ?

14. — Quels sont les souvenirs littéraires que Peletier du Mans a pu laisser dans la Savoie ?

15. — La Suisse, la Belgique, l'Allemagne et la Hollande ont-elles produit au XVIe siècle des poètes ayant subi de près ou de loin l'influence de ceux de la Pléiade et ayant entretenu quelques relations avec eux ?

16. — Les origines de Descartes étaient-elles Chatelleraudaises ou Tourangelles ?

17. — Existe-t-il une notice biographique complète sur Barthélemy Aneau, principal du collège de la Trinité de Lyon ?

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES LYONNAIS. — *L'entrée de François Ier, roy de France, en la Cité de Lyon, le 12 juillet 1515*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel par Georges Guigue, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste en chef du département du Rhône ; 1 vol. petit in-fol. de XXXIX et 180 pages, imprimé par A. Rey et Cie, orné de bandeaux et culs-de-lampe dessinés spécialement pour cet ouvrage et de 14 héliogravures de Dujardin, reproductions des miniatures du manuscrit original. — Tiré à X et 150 exempl. numérotés sur papier de Hollande dont 100 seulement sont mis en vente. — Prix *cartonné* : 100 francs.

L'Entrée de François Ier en la cité de Lyon, que vient de faire paraître la Société des Bibliophiles Lyonnais, constitue une page très curieuse de l'histoire littéraire de la France.

Cette intéressante relation du XVIe siècle, œuvre d'un maître en l'art d'écrire, expose en un style élégant et facile les splendeurs d'une entrée royale au commencement de la Renaissance. Le manuscrit original, enrichi de merveilleuses miniatures, est conservé dans la bibliothèque de la petite ville de Wolfenbüttel, en Allemagne. Il a été transcrit et publié pour la première fois dans cet ouvrage.

M. Georges Guigue, dans une remarquable introduction historique, nous reporte à cette époque brillante, grâce à de nombreux documents que l'on pourra consulter aux pièces justificatives, à la fin du volume. Ce sont les délibérations des conseillers de ville relatives au passage de François Ier à Lyon, des correspondances échangées entre les mandataires de la ville, à Paris, et le Consulat, les comptes des dépenses faites pour l'entrée du roi. Une table alphabétique de tous les noms cités complète le volume dont les miniatures reproduites en héliogravure, les ornements typographiques font un livre d'art digne d'attirer l'attention des amateurs.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Florence et la Toscane*, par Eug. Muntz, membre de l'Institut, 1 vol. grand in-8 illustré.

Il y a quelque vingt-cinq ans, quand je fis mon pélerinage d'art en Italie, le voyageur qui s'écartait du chemin de fer pour visiter

les villes de la Toscane où l'on ne va que par le « vetturino » n'avait pour guide que deux ou trois petits livres mal faits, ce qui le mettait dans l'obligation d'aller un peu à l'aventure. Cela, certes, ne manquait pas de charme quand on avait le temps de muser, mais lorsqu'on était pressé de tout voir, que de choses on ne voyait pas qui en valaient la peine et le plaisir !

M. Eugène Muntz, qui connaît l'Italie de la Renaissance comme sa bibliothèque, vient de rendre un service inestimable aux pélerins que la Toscane attire, en rédigeant à leur intention l'admirable guide qui fait l'objet de cet article. Grâce à lui, ils pourront contempler tous les trésors, toutes les merveilles accumulées par la Renaissance dans des bourgades comme Volterra, Pienza, Montepulciano, Borgo San Sepolcro, Chiusi et tant d'autres qu'on délaisse parce qu'elles ne font pas partie de l'Italie de convention, de l'Italie classique, chantée par Madame de Staël.

« Appliqué depuis de longues années, comme il le dit dans sa préface, à faire connaître les chefs-d'œuvre de l'art, les vénérables souvenirs historiques, les sites pittoresques, qui réclament notre attention en dehors des routes suivies par le commun des touristes », il a tenté « de ramener un courant de pélerinage vers une série de villes, de villas ou de monastères, naguère absolument abandonnés ou inconnus ». Et pour cela il s'est contenté de nous faire le récit de ses excursions à travers la Toscane. Mais quel récit ! Certes son voyage d'exploration n'abonde pas en péripéties émouvantes, mais il peut se vanter, sans manquer de modestie, d'avoir étudié bien des particularités, jusqu'ici négligées, des mœurs italiennes, d'avoir découvert au fond des Apennins des paysages dont l'harmonie pittoresque ou la sauvage grandeur n'ont rien à envier aux sites les plus réputés des Alpes; enfin et surtout d'avoir appris quelles merveilles de l'art se cachent jusque dans les moindres bourgades de la vieille Toscane, glorieux berceau des Ecoles modernes.

Ce très beau livre s'ouvre par une description de Pise et des notes d'histoire et d'art précieuses sur ses monuments. De Pise, il nous conduit à Lucques, Empoli, Castel Fiorentino, Sienne, Monte-Oliveto, Pienza, Montepulciano, Florence qui, « après Athènes, a le plus fait pour l'esprit humain » au dire d'Ernest Renan, Fiesole où nulle part la nature n'est à ce point subtile, élégante et fine, au dire d'Anatole France, Arezzo qu'aimait tant Michel-Ange et qui est à lui seul un musée magnifique... Et, pour nous délasser de notre promenade à travers les villes, M. Eugène Muntz

nous introduit ensuite dans les villas des Médicis et dans les couvents des environs de Florence qui renferment d'admirables tombeaux.

C'est dire que désormais on ne pourra plus entreprendre le voyage de Toscane sans se munir de son très beau livre.

LIBRAIRIE H. OUDIN. — *La Jeunesse du Pérugin et les origines de l'Ecole ombrienne*, par l'abbé Broussolle, aumônier du Lycée Michelet.

Du Pérugin à la Renaissance il n'y a qu'un pas, puisque c'est Le Pérugin qui nous a donné Raphaël. Cependant, comme le livre de M. l'abbé Broussolle concerne plutôt le XVe siècle que le XVIe, je n'en dirai que quelques mots. M. Huysmans dit dans sa préface qu'il « représente un travail énorme; dans ses pages apparaissent des peintres que trop de nos musées ignorent, des peintres éloquents, parlant une langue barbare et magnifique, des peintres qui avec l'Angelico formèrent ce petit groupe d'artistes mystiques dont les œuvres s'élevèrent, comme de merveilleuses oraisons colorées, jusqu'au moment où le paganisme de la Renaissance infecta la peinture religieuse de son virus érotique et souilla, en même temps que le catholicisme, sa manière de s'exprimer en art. »

Cette phrase contient, à côté d'un compliment mérité pour l'abbé Broussolle, une véritable hérésie; mais la Renaissance n'a pas besoin d'être lavée des accusations par trop naturalistes de M. Huysmans, et il serait à désirer qu'elle infectât encore de nos jours la peinture dite religieuse « de son virus érotique », car le catholicisme n'enfante plus guère que des œuvres mort-nées.

Quelle drôle d'idée aussi de confier la préface d'un livre sur le Pérugin à un écrivain qui trouve que ses madones et ses saints sont des Apollon et des Aphrodite et qui, ayant à parler de Raphaël, a le courage ou le front de dire que « avec ses matrones douceâtres et ses nourrices purement humaines, il nous a conduits par une longue filière et de lentes transitions aux épouvantables niaiseries des marchands de sainteté de la rue Saint-Sulpice et de la rue Madame ! »

Je ne me serais jamais douté avant de lire cette préface criarde et malséante que l'imagerie en question descendit de la Madone de Raphaël. Il est vrai qu'en art je ne suis qu'un Philistin, comme dirait M. Huysmans.

Si jamais M. l'abbé Broussolle réimprime son ouvrage, à qui je souhaite beaucoup de succès, il fera bien de se passer de ce préfacier compromettant.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN. — *Un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle. Honorat de Bueil, seigneur de Racan,* par Louis Arnould, professeur de littérature française à l'Université de Poitiers, 1 vol. grand in-8.

Si Racan appartient par son œuvre au dix-septième siècle, il appartient au seizième par sa naissance, par son éducation et les influences littéraires qu'il subit dans sa jeunesse. Quand il vint au monde, le 5 février 1589, « l'Anjou, avec la Pléiade, exerçait alors sa suprématie littéraire en France, avant que la Normandie, avec Malherbe et Corneille, lui succédât : Desportes et du Bellay étaient nés aux environs, et Ronsard avait vu le jour au Bas-Vendômois, dans cette même fertile et douce vallée du Loir, à quelques lieues de Champmarin. Vendômois lui-même par sa mère, Angevin par ses ancêtres Fontaines et par son lieu de naissance, Racan naissait pour ainsi dire au milieu de la Pléiade qu'il devait rappeler plus d'une fois par sa poésie personnelle et gracieuse. »

Ainsi parle M. Louis Arnould. Il y a des livres bien faits qui prêtent tout de même par quelque côté à la critique. J'ai eu beau retourner celui-ci dans tous les sens, je n'ai pu y relever une seule erreur ; en revanche, j'y ai beaucoup appris, car auparavant j'avoue que le nom de Racan ne me disait pas grand chose. J'avais lu comme tout le monde des fragments de ses *Bergeries* et ses *Stances sur la retraite* qui sont certainement son chef-d'œure, mais c'était tout, et si vous m'aviez demandé où il était né, je vous aurais répondu naturellement à Saint-Paterne, en Touraine.

A présent on ne pourrait plus faire cette réponse sans s'attirer les foudres de M. Louis Arnould, et surtout du docteur Guignard, de Mayet, qui revendique, avec beaucoup de raison d'ailleurs, toutes les gloires du Maine. Sachez donc que Racan n'est point né à Saint-Paterne, mais à Champmarin, commune d'Aubigné (Sarthe) dans une maison qui sert de limite exacte aux provinces de l'Anjou et du Maine. C'est une perte assurément pour les Tourangeaux qui déjà se voient disputer Descartes, mais c'est une bonne fortune et un gain sérieux pour les Manceaux dont le patrimoine littéraire s'accroît tous les jours. Et je ne m'étonne pas que le dimanche 1er octobre 1899, le petit village d'Aubigné se soit mis en fête, et toutes les sociétés ittéraires du Maine avec lui, pour inaugurer la belle plaque commémorative que le marquis de Clermont-Tonnerre a fait poser sur la façade du castel de Champmarin.

Et voilà comment se redorent les blasons et les vieilles renommées. Il a suffi que M. Louis Arnould fasse un beau livre sur le gentilhomme de lettres que fut Honorat de Bueil, seigneur de

Racan, pour que deux provinces se mettent en mouvement et l'honorent à leur façon. Car vous pensez bien que la Touraine ne s'est pas laissée dépouiller ainsi sans se défendre. Si Racan est devenu tout à coup Manceau par le hasard de sa naissance, il demeure Tou-

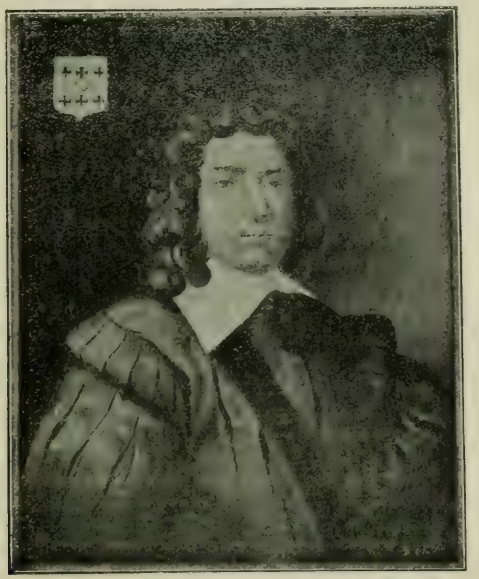

Portrait de Racan (d'après le tableau de M. Pils 08).

rangeau quant à ses origines. Son père, Louis de Bueil, naquit en 1544, au château du Bois, en Touraine, et si notre poète n'est pas né à Saint-Paterne, il a été inscrit sur les registres de cette paroisse qui, le regardant comme sien, se propose de lui ériger un petit monument. C'est un peu l'histoire de Descartes qui, né, d'après ce que prétend M. Barbier, de la Société des Antiquaires de l'Ouest,

au bord d'un champ de la commune de Châtellerault, fut enregistré à La Haye-Descartes.

Mais la question n'est pas encore tranchée pour Descartes, tandis qu'elle ne fait plus de doute pour Racan.

Et maintenant qu'ajouterai-je ? Ah ! j'allais oublier de féliciter M. Arnould d'avoir allégé sa thèse d'un certain nombre de pages et de notes et d'avoir ajouté à son livre, dans la nouvelle édition qu'il vient de nous donner, un tableau chronologique de la vie de Racan qui nous permet de le suivre dans toutes les phases et dans tous les événements de sa vie, depuis sa naissance jusqu'à sa mort arrivée le 21 janvier 1670.

LIBRAIRIE ÉMILE LECHEVALIER. — *Gens de Bretagne*, histoire et littérature, prose et poésie, par Olivier de Gourcuff, 1 vol. in-8, de XV et 364 pp.

M. Olivier de Gourcuff, qui connaît sa Bretagne comme pas un et qui a déjà consacré tant de charmantes notices aux vieux poètes de son pays, ne les a pas oubliés dans ce volume qu'il aurait pu dédier à toutes les gloires bretonnes, puisqu'il va des saints de Bretagne, défricheurs de cette terre de granit, à Charles Monselet, le gentil poète nantais de la fin du XIXe siècle. Je lui reprocherai pourtant d'avoir sauté à pieds joints par dessus le seizième siècle qui a produit *Launay Boaistuau, Noël du Fail, Charles d'Epinay, Odet de la Nouë, Quilian de la Touche, Nicolas Dadier*, et de ne nous avoir parlé un peu longuement que du ronsardien François Auffray et du poète ignoré Du Bois-Hus.

Ce n'est pas, remarquez bien, que M. de Gourcuff qui nous a donné une si jolie réédition des *Lunettes* de Meschinot, méprise le XVIe siècle. Il a au contraire la plus vive admiration pour Ronsard et J. du Bellay; mais il est allé cette fois au plus pressé, il a voulu venger François Auffray de l'injurieux mépris dans lequel il est tombé et nous révéler en du Bois-Hus un poète qui, pour être tout à fait inconnu, n'est pas sans mérite. Dirai-je que ses notices sur ces deux Bretons du XVIIe siècle sont très documentées, très averties ? L'auteur est coutumier du fait, et d'ailleurs, nos lecteurs ne tarderont pas à être édifiés sur ce point, car nous lui avons demandé et il nous a promis quelques pages sur un des vieux poètes contemporains de la Renaissance, que nous nommons plus haut. Le livre de M. de Gourcuff est précédé d'une préface de M. de la Borderie chez qui l'historien est doublé d'un critique littéraire de haute valeur. J'en détache les lignes suivantes qui concernent le XVIe siècle. « Il y a eu en Bretagne, à la fin du

XVIe siècle, dans la première moitié du suivant, une production poétique, notablement abondante, dont les œuvres, malgré leurs nombreuses défectuosités et leurs taches inexcusables, sont souvent çà et là traversées, vivifiées, soit par des courants électriques d'une verve puissante, fougueuse, entraînante, soit par de fraîches brises tout embaumées de charme et de douceur. Éclose au souffle des deux grands maîtres du XVIe siècle — Ronsard et du Bartas — reproduisant assez fidèlement, avec des traits, des tournures originales et leurs qualités et leurs défauts, cette floraison poétique de Bretagne est loin d'être sans valeur. » Et M. Arthur de la Borderie cite, en mentionnant leurs œuvres, les cinq ou six poètes de ce temps que M. Olivier de Gourcuff a *oubliés* sans les *dédaigner,* pour me servir de deux mots qui servent de titre à l'un des plus remarquables ouvrages de Charles Monselet.

Je recommande *Gens de Bretagne* à tous ceux qui voudraient faire connaissance avec ce merveilleux pays. Ils ne sauraient prendre, en effet, un meilleur guide que M. Olivier de Gourcuff.

Le XVIe siècle a travers les Journaux, les Revues et les Catalogues

Le Temps du 12 janvier 1901 (Vie littéraire). *Un « Bel Ami » au seizième siècle,* par Gaston Deschamps.

La Revue du Lyonnais, janvier 1901. — *La chapelle de Saint-Roch à Choulans* (1581), par Joseph Vingtrinier. — *L'écrivain Claude du Verdier* (1565-1649), par M. Reure.

Les Annales littéraires et artistiques du Maine, février 1901. — *Le Maine devant l'art au XVIe siècle.*

Revue historique et archéologique du Maine, 1re livraison, 1901. *Les Jetons des comtes de Lude.* Jeton de Jehan III de Daillon, comte de Lude, daté approximativement entre 1545 et 1557.

Le Phare de la Loire, du 11 février : *Rues de Nantes et Maires de Nantes.* — La famille Harrouys a fourni quatre maires à la ville de Nantes, de 1571 à 1625. — Le premier maire, Charles, refusa d'obéir aux ordres du duc de Montpensier pour les massacres de la Saint-Barthélemy et sauva ainsi les calvinistes de Nantes. La duchesse de Mercœur, qui était à Nantes à la tête d'un parti de ligueurs, fit arrêter ce magistrat et plusieurs notables qu'elle regardait comme contraires à ses desseins et les fit conduire au château de Nantes, le 7 avril 1589. — (Note de M. Chapron.)

Une lettre autographe de Pontus de Tyard. — Cette lettre signée et datée de Braigny, 17 décembre 1600, in-8 obl., a été signalée et mise en vente à 40 fr. dans la *Revue des Autographes*.

— Dans le même recueil, n° de février, à vendre :

1° Lettre de Frédéric III, dit le *Pieux*, duc de Bavière, et de Simmeren, comte Palatin du Rhin et électeur, né en 1515, mort en 1576. — Lettre signée avec la suscription autog. en français, à Antoine Le Bon, duc de Lorraine; Numart (Neumarkt), 10 janvier 1538 ; 1 p. in-4 : 15 fr.

2° Lettre de Léon XI (Alex.-Octavien *de Médicis*), pape, qui mourut après vingt-six jours de pontificat, né en 1535, mort en 1605. — Cette lettre, datée du 14 oct. 1596, est adressée à Henri IV; 1 p. in-4 : 20 fr.

3° Lettre patente du duc Charles II, de Lorraine, dit *le Grand*, né en 1543, mort en 1608. Pièce relative à la création d'un marché et d'une foire, au jour de St Valentin, en faveur des habitants de Vaudemont (Meurthe) ; pièce signée sur vélin ; Nancy, 22 février 1596 ; in-fol. obl. : 15 fr.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, 24e session. — *Les fresques de St Sauveur de Melun*, par G. Leroy. — *Iconographie de Nicolas et d'Antoine Perrenot de Granvelle*, par Jules Gauthier. — *Tapisseries toulousaines de l'époque de la Renaissance*, par F. Pasquier. — *Peintres verriers et autres artistes habitant la ville de Dreux*, par E. Venclin. — *Un grand fauconnier du XVIe siècle* au portail de l'église Saint-Vulfran à Abbeville, par E. Delignières.

M. Henri Prentout, professeur agrégé d'histoire au lycée de Caen a soutenu la thèse latine suivante pour le doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, en Sorbonne, le 20 février dernier : *Renovatio ac reformatio in Universitate cadomensi per sextum decimum sæculum.*

UN BIBLIOPHILE.

(Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, des dernières publications reçues au bureau de la Revue).

Le Directeur-Gérant :
LÉON SÉCHÉ.

Châteaudun. — Imprimerie de la Société Typographique.

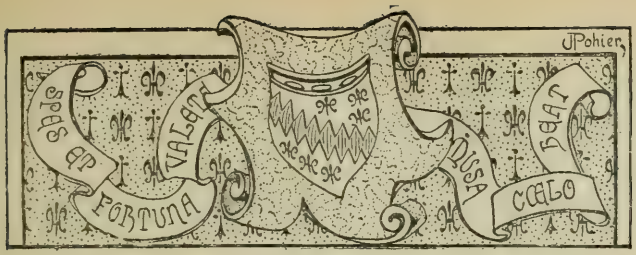

LA VIE DE JOACHIM

(*Suite au nº de Février*)

VII. — L'*Olive* (MÊME PRIVILÈGE QUE POUR LA *Deffence*).

Si l'*Olive* parut après la *Deffence*, il est hors de doute qu'elle fut composée avant elle. On ne saurait donc, sans commettre à la fois une erreur et une injustice, opposer la *Deffence* à l'*Olive* et soutenir, comme on l'a fait trop souvent, que l'exemple était bien au-dessous du précepte.

Quand Joachim composa les sonnets et les odes qui forment son premier recueil de vers, il ne pensait guère à faire œuvre de théoricien. Il était sous le coup de l'enthousiasme qu'il avait ressenti à Poitiers en entendant Peletier du Mans déclamer ses poésies manuscrites, et c'est évidemment à l'instigation et à l'imitation du poète manceau qu'il fit l'*Olive*. Mais les circonstances donnent parfois aux ouvrages une signification, une importance qu'ils n'avaient pas dans l'esprit de leurs auteurs, et l'*Olive* qui, trois ou quatre mois auparavant, aurait peut-être passé inaperçue, bénéficia de tout le bruit fait autour de la *Deffence*. Péché avoué est à moitié

pardonné, dit-on. Joachim ayant eu la franchise et le bon esprit de reconnaître : 1° que c'était Peletier qui lui avait montré le Sonnet et l'Ode ; 2° qu'il s'était inspiré de Pétrarque et de l'Arioste, sans parler des poètes latins du siècle d'Auguste, personne n'observa qu'il avait poussé l'imitation de Peletier jusqu'à diviser son *Olive* en sonnets et en vers lyriques (1), de même que ceux-là furent rares qui s'avisèrent de chercher dans les œuvres d'Ovide et d'Horace, de Pétrarque et de l'Arioste, les passages que Joachim avait purement et simplement translatés. Et Pasquier, dans ses *Recherches de la France,* nous apprend que l'*Olive* plut surtout par sa nouveauté.

Elle était, en effet, très neuve. C'était la première fois qu'un poète français tressait une couronne de sonnets en l'honneur de sa maîtresse ; que si les sonnets de Joachim laissaient quelque peu à désirer et comme fond et comme forme, ils étaient quand même d'une jolie facture personnelle. On pouvait leur reprocher d'être un peu trop libres de rimes, d'avoir une coupe par trop italienne et par endroits de laisser trop voir dans la chaîne la trame pétrarquiste, mais on était bien forcé de reconnaître qu'ils étaient chantants, qu'ils avaient des ailes, et que, pris en groupe, ils donnaient, à force d'art, l'illusion d'une œuvre vraiment originale. Et pour ma part, tout en regrettant que Joachim n'ait pas pris tout de suite pour modèles les beaux sonnets où Peletier a observé — avant tout autre — du premier quatrain au dernier tercet, la règle si musicale de l'alternance des rimes masculines et féminines, je ne saurais mieux les comparer qu'à un essaim d'abeilles qui, après avoir dévalisé les jardins de la Toscane, serait venu se poser sur la bouche entr'ouverte d'un buste de Platon.

Il ne faudrait pas cependant mesurer la valeur de l'*Olive* au

1) Dans les *Œuvres poétiques* de Peletier, les sonnets traduits de Pétrarque sont, en effet, suivis de *Vers lyriques*.

succès que cet ouvrage a obtenu de tout temps auprès des lecteurs. Si, lors de son apparition, ce succès eut la nouveauté pour cause, comme le dit Pasquier, aujourd'hui il n'en va pas de même, et il est facile de se rendre compte qu'il tient surtout à un sentiment de

La « Belle Viole »
Croquis de Henry Cros, d'après son médaillon en cire polychrome.

curiosité. On voudrait savoir si Olive fut réellement la maîtresse du poète, et le mystère que Joachim a laissé très habilement planer sur elle suffit à entretenir son culte parmi les lettrés que tourmentent ces sortes d'énigmes.

J'avoue ne point partager ce vain tourment, quoique je sois tout

aussi curieux qu'un autre. Et la raison en est que je ne crois plus, si j'y ai cru jamais, à l'existence de la demoiselle Viole dont Joachim, par anagramme, aurait fait son Olive. Comme l'a dit M. Camille Ballu, le nom de Viole n'appartient pas à l'Anjou d'où certains biographes voudraient que cette demoiselle ait été originaire; et s'il est vrai qu'Eustache du Bellay eut pour successeur sur le siège épiscopal de Paris un Guillaume Viole, il ne s'ensuit pas que notre Olive, en supposant qu'elle ait existé, fût de la famille de cet évêque.

La question demeure donc entière, mais en attendant qu'on la tranche d'une façon définitive, m'est avis que cette femme mystérieuse n'a jamais été que la maîtresse imaginaire de Joachim. Ce qui me fortifie dans cette croyance, c'est d'abord le peu de chair et d'os que j'aperçois dans cette passion, surtout quand je la compare à celle que six ans plus tard Joachim ressentit pour Faustine, et c'est ensuite l'habitude qu'avaient les poètes de son temps de célébrer leurs amours de tête. Faut-il penser avec M. Plötz qu'en donnant à son premier recueil de rimes le titre d'*Olive*, Joachim avait l'intention de créer un pendant au *Laurier* de Pétrarque et payait un tribut au goût de l'époque pour les anagrammes et les calembours ? c'est une thèse que je laisse à d'autres ; mais je gagerais bien, par exemple, qu'en dédiant à la princesse Marguerite la seconde édition de son livre il pensait au rameau d'olivier qu'elle avait dans ses armes parlantes.

Phœbus amat laurum, glaucam sua Pallas olivam.
Ille suum vatem, nec minus ista suum ;

disait Dorat dans l'épigraphe de l'*Olive*. On pouvait avec d'autant plus de raison appliquer ces vers allégoriques à la princesse, qu'en plus de l'emblème de Minerve elle passait pour avoir sa sagesse (1) et qu'elle devait être la protectrice adorée de Joachim.

(1) Brantôme dit qu'elle portait pour devise un rameau d'olivier entortillé de deux serpents entrelacés l'un en l'autre avec ces mots : *Rerum sapientia custos.*

Qu'importe, au surplus, qu'Olive ait vécu ou non de la vie terrestre ! L'essentiel pour la gloire du poète c'est qu'elle lui ait inspiré un recueil de sonnets qui a fait de l'*Olive* un livre immortel (1).

VIII. — La querelle de Ronsard et de J. du Bellay a propos de l'invention de l'Ode.

Les cinquante sonnets de l'*Olive* étaient accompagnés de treize odes dont la publication paraît avoir donné naissance à une petite querelle intime qui, s'il fallait en croire Colletet, aurait failli brouiller à tout jamais Ronsard avec Joachim. C'est Binet qui le premier a parlé de cet incident où Sainte-Beuve n'a vu avec raison qu'une espiéglerie d'écolier et de camarade. A qui fera-t-on croire, en effet, que Joachim ait un jour dérobé à Ronsard le cahier de

(1) Un des admirateurs du poète, un maître sonnettiste comme lui, M. José-Maria de Heredia, a consacré à « la Belle Viole » une des plus belles pages de ses *Trophées*. La voici :

Accoudée au balcon d'où l'on voit le chemin
Qui va des bords de Loire aux rives d'Italie,
Sous un pâle rameau d'olive son front plie :
La violette en fleur se fanera demain.

La viole que frôle encor sa frêle main,
Charme sa solitude et sa mélancolie.
Et son rêve s'envole à celui qui l'oublie
En foulant la poussière où gît l'orgueil romain.

De celle qu'il nommait sa douceur angevine
Sur la corde vibrante erre l'âme divine,
Quand l'angoisse d'amour étreint son cœur troublé.

Et sa voix livre aux vents qui l'emportent loin d'elle,
Et le caresseront peut-être, l'infidèle,
Cette chanson qu'il fit pour un vanneau de blé.

M. José-Maria de Heredia a dans son cabinet de travail une cire polychrome du sculpteur Henry Cros représentant la « Belle Viole » de profil. C'est cette œuvre d'art que nous reproduisons ici, d'après un croquis de l'artiste.

ses fameuses odes, qu'il en ait pris le patron, et que, pour avoir le bénéfice de l'invention de l'ode, il en ait fait imprimer toute une suite sur ce modèle ? La chose est d'autant moins vraisemblable, que Peletier avait déjà publié une ode de Ronsard dans ses *Œuvres poétiques,* qui sont, ne l'oublions pas, de 1547, — qu'entre les odes « horatiennes » de Joachim et les odes « pindariques » qui devaient établir la réputation de Ronsard on ne saurait voir aucune parenté, — que Joachim ne publia les siennes qu' « à l'instante requeste de ses plus familiers amis » dont Pierre de Ronsard qui lui « donna », selon ses propres expressions, « plus grande hardiesse que tous les autres pour la bonne opinion qu'il eut toujours de son vif esprit », — et que, dans son ode *Contre les envieux poètes,* il a répondu d'avance à cette sotte accusation en disant à Ronsard :

> Peletier me fit premier
> Voir l'ode dont tu es prince.

Ce qui prouve, d'ailleurs, que leur querelle — si jamais elle eut lieu — n'eut pas l'importance que lui donne Colletet, c'est que leur amitié n'en éprouva aucun déchet.

Qu'on lise, en effet, l'ode que Ronsard adressa à Meigret en 1550 pour célébrer la convalescence de Joachim :

> Les dieux n'ont remis en arrière
> L'humble soupir de ma prière,
> Et Pluton qui n'a point apris
> Se fleschir pour deuil qu'homme meine,
> N'a pas mis le mien à mépris,
> Rapellant la Parque inhumaine
> Qui ja nostre ami tenoit pris.
> Mortes sont les fièvres cruelles
> Qui rongeoient ses chères mouëlles
> . . . . . .
> Sus, Meigret, qu'on chante, qu'on sonne
> Cest heur que la santé lui donne...,

Si Ronsard avait *procéduré* en 1549 pour le recouvrement des

odes que lui avait dérobées Joachim, il ne se fût point réjoui de la sorte de le savoir hors de danger, car la gent irritable des poètes a généralement la rancune plus longue (1).

Cependant, comme en ces dernières années, M. Henri Chamard, dans un article très savant sur l'invention de l'Ode (2) a eu l'air d'ajouter foi à la légende répandue par Binet, je veux dire ici toute ma pensée, au risque d'égratigner plus que je ne le voudrais le masque olympien du poète de Vendôme.

S'il y a des royautés littéraires devant lesquelles tout le monde s'incline, gardons-nous de rapporter aux hommes de génie qui les ont exercées tout le bien comme tout le mal qui a été fait à côté d'eux et au-dessous d'eux par leurs émules ou leurs disciples, car à ce prix-là leur royauté serait la pire des tyrannies.

Eh bien, comme si ce n'était pas assez d'avoir remis en honneur le grand nom de Ronsard, après l'éclipse de deux cent cinquante ans qu'il avait injustement subie, voici que certains critiques, mieux intentionnés que clairvoyants, sont en train de faire du poète de la *Franciade* une sorte de Jupiter capitolin auprès duquel ses camarades de la Pléiade seraient à peine des demi-dieux. Cela est d'autant plus absurde que précisément l'École romantique, où Victor Hugo joua à peu près le même rôle que Ronsard, nous fournit pour parler judicieusement de la Pléiade des moyens de contrôle assez exacts et des termes non moins sûrs de comparaison.

Que dirait-on aujourd'hui au critique hugolâtre qui s'aviserait d'attribuer au chantre des *Odes et Ballades* l'invention de l'ode, du

(1) Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos combien sont inexacts les renseignements que nous donnent Binet et Colletet sur les hommes et les choses de ce temps. Ainsi, Binet, parlant de Ronsard, dit positivement qu'il passa sept années au collège Coqueret quand il est acquis aujourd'hui qu'il y séjourna deux ans à peine ; et Colletet, parlant de la querelle de Ronsard avec Joachim, en place l'origine dans la publication du *Recueil de poésie* que Sainte-Beuve, trompé par lui, regardait comme la première œuvre de du Bellay.

(2) Cf. la *Revue d'hist. litt. de la France*, du 15 janvier 1899.

sonnet, de l'élégie, de la satire, du poème épique, philosophique ou lyrique, etc. ? Immédiatement tous ceux qui savent leur histoire et quelle part revient à André Chénier, à Lamartine, à Vigny, à Sainte-Beuve, à Barbier, dans le grand mouvement littéraire, compris entre 1820 et 1830, se lèveraient pour protester contre cet accaparement au profit d'un seul, et j'entends Sainte-Beuve proclamer très haut de sa voix futée qu'en fait d'inventions Victor Hugo n'apporta guère que des rythmes nouveaux et des formes nouvelles , et que, loin d'avoir dominé dès le commencement les autres membres du Cénacle, il ne fut longtemps dans le monde romantique que le *primus inter pares*.

C'est la place que j'assigne à Ronsard parmi ses compagnons de la Pléiade, et je ne crois pas qu'elle soit indigne de lui. Comme il fut le fondateur et l'âme de son groupe, il est juste qu'on lui donne le premier rang. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne procéda de personne ni que le mouvement de la Renaissance littéraire partit de lui. Je n'accepterai jamais cette manière de voir, parce qu'elle est fausse, et, pour prendre le taureau par les cornes, je ne croirai jamais, par exemple, que Peletier du Mans ait été, dans l'ordre du temps, son premier disciple.

En 1543, date de la rencontre de Ronsard avec Peletier, celui-ci avait vingt-six ans, celui-là n'en avait que dix-huit. Je sais bien que

> pour les âmes bien nées,
> Le talent n'attend pas le nombre des années.

Je veux bien que Ronsard ait été un « enfant sublime », mais Peletier du Mans n'était pas non plus lui le premier venu : il avait fait ses études au collège de Navarre que Ronsard n'avait que traversé ; il était ferré sur les mathématiques qui n'ont jamais nui, ce me semble, au développement de l'esprit et de l'imagination ; sans avoir, à beaucoup près, le génie poétique de Ronsard, il était très doué, il avait du goût, un talent primesautier, un esprit plein

d'initiative ; il avait surtout des idées, beaucoup d'idées, — ce qui n'est pas donné à tout le monde ; et dame, quand on pèse tout cela, il est bien difficile d'admettre qu'en 1543, ce jeune homme de dix-huit ans qui ne devait publier son volume de vers que sept ans plus tard, ait pu exercer une influence décisive sur cet homme de vingt-six ans qui s'occupait déjà à traduire l'*Art poétique* d'Horace et qui, quatre ans après, devait faire imprimer ses *Œuvres poétiques* où, à côté de choses médiocres, il y a des choses si intéressantes et si neuves !

M. Chamard veut absolument que ce soit Ronsard qui ait montré l'ode à Peletier. Pourquoi pas le sonnet aussi ? Est-ce que le sonnet n'était pas, en 1543, presque aussi nouveau que l'ode dans notre littérature ? Est-ce que Ronsard, qui connaissait l'italien, n'avait pas lu le *Canzoniere* de Pétrarque tout aussi bien que les odes d'Horace ? M. Chamard m'objectera sans doute que Clément Marot et Mellin de Saint-Gelays avaient déjà publié des sonnets. Je le sais, mais si Peletier ne connaissait pas l'ode, il pouvait tout aussi bien ignorer le sonnet, puisque, de l'aveu même de M. Chamard, le mot *ode* existait déjà chez Lemaire de Belges. Soyons logiques : il y a autant de raisons selon moi — et ici je parle, bien entendu, au négatif — pour que Ronsard ait montré le sonnet à Peletier, qu'il y en a pour qu'il lui ait montré l'ode, et c'est vraiment heureux pour Peletier que l'ode de Ronsard, insérée dans ses *Œuvres poétiques*, n'ait pas été accompagnée d'un sonnet de lui, Ronsard, car du coup, il aurait perdu le droit de priorité sur l'un et sur l'autre.

A ce propos, je me permettrai de poser à M. Chamard une question dont l'objet ne cesse de me poursuivre : si Peletier n'avait procédé, comme il le dit, que d'après les données de Ronsard, comment expliquer que Joachim — qui devait en savoir quelque chose, sinon en 1547, au moins en 1549, — n'ait pas rendu à Ronsard, dans la préface de la seconde édition de l'*Olive*,

la justice qui lui était due sur ce point ? Cela ne lui aurait pas plus coûté, j'imagine, que d'attribuer, comme il l'a fait, l'invention du sonnet à Mellin de Saint-Gelays. Et qu'on ne dise pas que dans sa pièce *Contre les envieux poètes*, Joachim avait déjà baptisé Ronsard de « prince » de l'ode ! Le mot prince, si honorable d'ailleurs pour Ronsard, n'avait pas évidemment dans la pensée de Joachim la signification de novateur, puisque, immédiatement avant de l'écrire, il avouait que c'était à Peletier qu'il devait la connaissance de l'ode.

Que conclure de tout cela ? — Qu'en matière littéraire le droit de priorité s'établit par la date de la publication, comme le droit de propriété par la signature. Cela est si vrai que M. Chamard, lui-même, ayant eu à trancher la question de savoir à qui, de Joachim ou de Pontus de Tyard, revenait le mérite d'avoir « apporté premier l'usage des sonnets », n'a pas hésité à donner la palme à Joachim, par cette raison que l'*Olive* avait paru sept ou huit mois avant les *Erreurs amoureuses*.

Pourquoi donc fait-on fléchir cette règle en faveur de Ronsard et veut-on absolument, quand on parle de la *Deffence* ou de l'ode proprement dite, que l'invention ou le mérite lui en revienne ?

Que Ronsard ait des droits sur l'ode « pindarique », cela est incontestable, puisque aussi bien il est le premier, on pourrait même dire le seul de la Pléiade à l'avoir « chantée ». Mais qu'il en ait sur la *Deffence* je le nie de la façon la plus formelle. J'ai déjà donné quelques raisons à l'appui de ma thèse, en voici une autre qui m'est venue depuis et me semble avoir plus de force encore. S'il avait eu un droit quelconque sur la *Deffence*, comment se fait-il que Ronsard, qui était si jaloux de son bien — voire de celui des autres — ne l'ait jamais revendiqué du vivant ou après la mort de Joachim ? J'ai lu je ne sais où que dans les papiers inédits du poète vendômois on aurait découvert, il n'y a pas très longtemps, toute une page de la *Deffence* écrite de sa main. Cela ne

prouve pas grand'chose à mes yeux, mais si vraiment cette page est sortie de son cerveau — je ne dis pas de sa plume — pourquoi Ronsard a-t-il laissé croire par son silence que le tout était du poète angevin ? Une revendication de son chef eût semblé toute naturelle, d'autant plus que la *Deffence* a toujours passé pour refléter les doctrines de la Pléiade. Il ne l'a pourtant jamais faite, et cela surprend quand on se rappelle qu'après la mort de Joachim, il essaya de lui enlever, au profit de Pontus de Tyard, la priorité de l'invention ou plutôt de l'acclimatation du sonnet en France. Après cela, qui sait ? Peut-être aura-t-il eu peur d'être démenti par Dorat, leur maître à tous, qui, dans l'épigraphe grecque placée en tête de la *Deffence,* s'est contenté de faire l'éloge des du Bellay.

Quoi qu'il en soit, je remarque encore que Joachim qui, si gracieusement et sans qu'on l'en prie, avoue dans la préface de l'*Olive* tout ce qu'il doit aux autres, n'oublie pas de dire MA *Deffence* (1) quand il en parle, et je trouve que sous sa plume cet adjectif possessif prend une valeur singulière (2).

(1) « .... Au moyen de quoy, voulant prevenir ceste mauvoise opinion, et quasi comme applanir le chemin à ceux qui excitez par mon petit labeur voudroyent enrichir notre vulgaire de figures et locutions estrangères, j'ai mis en lumière MA *Deffence et Illustration de la langue françoise,* ne pensant toutefois au commencement faire un plus grand œuvre qu'une épistre et petit advertissement au lecteur.... »

(2) Ces pages étaient écrites quand je reçus de M. Droz, professeur de l'Université de Besançon, la lettre suivante, qui fortifie encore mon raisonnement :

« J'ai lu avec intérêt votre article sur Joachim. Vous me paraissez avoir pleinement raison contre tous, au sujet de son initiative dans la publication de la *Défense,* et j'irais encore plus loin que vous en ce qui regarde sa part d'invention et d'originalité dans la conception de ce programme de réforme littéraire. — Avez-vous remarqué que M. Faguet, tranquillement, a étudié la *Défense* dans son étude sur Ronsart, comme une œuvre de Ronsart ? Il ne faut pas connaître, il me semble, la fièvre d'innovation dont brûlaient nos maîtres et amis de la Pléiade, leurs violents désirs de gloire, leurs rivalités, leurs âpres et incessantes revendications de tout droit de priorité, souvent même supposé, pour penser un

Enfin — car ce n'est pas tout — si les raisons que je viens de donner ne suffisaient pas à convaincre le lecteur des droits exclusifs de Joachim sur la *Deffence* et de l'inanité de l'accusation portée contre lui par Binet, je pourrais en ajouter quelques autres empruntées à son caractère et qui constituent à mes yeux autant de preuves morales.

On l'a représenté bien souvent comme étant d'humeur changeante, versatile, irritable ; cela est vrai, mais ces brusques changements d'humeur, qui le portaient d'un extrême à l'autre, lui venaient de son excessive impressionnabilité, et il ne connut pas l'envie, il n'essaya jamais de s'en faire accroire ; s'il imita les morts il ne démarqua jamais les vivants. Quand par hasard il eut à se plaindre de ses amis, il ne leur ménagea pas les traits, parfois même il passa la mesure, mais comme il n'avait pas de rancune, le trait parti il n'y pensait plus, et il suffisait qu'ils fissent un pas vers lui pour qu'il en fît trois vers eux. Ce n'est pas Joachim qui se serait permis de jouer — comme Ronsard — avec les dédicaces de ses pièces. Et ici je ne puis m'empêcher de songer à Victor Hugo, parce qu'il fit la même chose envers ses compagnons d'armes. Joachim ne dédia jamais à Remy Belleau ce qu'il avait précédemment dédié à Paschal, ni à Paschal ce qu'il avait dédié auparavant à Peletier. Ce sont là des riens, si l'on veut, mais ces riens n'en sont pas moins des traits de caractère, et si je les relève c'est qu'ils étaient aussi dans la pensée de celui qui y avait recours des moyens d'intimidation et pour tout dire en un mot des instruments de tyrannie.

Je proteste donc en terminant contre la tendance de certains critiques du jour à ne voir dans Joachim qu'un brillant satellite

seul moment que Ronsart aurait abandonné à du Bellay, même parent d'un cardinal, l'honneur d'écrire la *Défense* et d'y mettre son nom, si l'idée de la *Défense* avait été sa conception à lui. »

de Ronsard, et après lui avoir rendu ce qu'on s'est évertué à lui

MARGUERITE DE FRANCE
Duchesse de Berry, puis duchesse de Savoie
(d'après le tableau du Musée de Versailles).

prendre, je dirai avec tous ses contemporains, qui étaient aussi bons juges que nous, que, s'il n'eut pas le génie lyrique de Ronsard, du Bellay en eut un autre qui en fait son émule.

IX. — Premières relations avec la Cour. — Comment Joachim fut présenté a Madame Marguerite. — Le *Recueil de poésie* et le *Poète courtisan.*

L'*Olive* était à peine parue, que Joachim, qui n'avait plus rien à faire au collège Coqueret, éprouva le besoin de se pousser à la Cour. Non qu'il eût déjà l'ambition d'obtenir quelque office et de jouer au Louvre le rôle, qu'il avait si durement censuré, d'un Mellin de Saint-Gelays. L'ambition des honneurs et des charges ne devait lui venir que sur le tard. Dans le moment, celle qu'il nourrissait était plus noble et plus haute. Il se souvenait des services que Langey et le Cardinal avaient rendus au roi dans la guerre et la diplomatie, et maintenant qu'il avait un nom, il brûlait de servir le roi à son tour, non seulement en célébrant sur le mode dithyrambique les exploits qu'il pourrait accomplir, mais encore et surtout en forçant tous ceux qui l'entouraient d'accepter la réforme littéraire qu'il avait prônée, ne l'oublions pas, dans une intention toute patriotique.

Cela résulte pour moi des passages mêmes de la *Deffence* qu'on a interprétés dans un sens contraire.

Que dit-il, en effet ? — Il commence par dire : « Qui veut voler par les mains et bouches des hommes doit longuement demeurer en sa chambre, et qui désire vivre en la mémoire de la postérité doit, comme mort en soy-mesme, suer et trembler mainte fois, et autant que nos poètes courtisans boivent, mangent et dorment à leur aise, endurer de faim, de soif et de vigiles. Ce sont des ailes dont les escrits des hommes volent au ciel. »

Puis il ajoute un peu plus loin :

« Certainement si nous avions des Mecènes et des Augustes, les cieux et la nature ne sont point si ennemis de notre siècle, que n'eussions encore des Virgiles. L'honneur nourrit les arts, nous sommes tous par la gloire enflammez à l'estude des sciences,

et ne s'eslèvent jamais les choses qu'on voit être desprisées de tous. Les roys et les princes devroyent (ce me semble) avoir mémoire de ce grand empereur qui vouloit plus tot la venerable puissance des rois estre rompue, que les œuvres de Virgile, condamnées au feu par le testament de l'auteur, fussent brûlées. Que dirai-je de cest autre grand monarque, qui désiroit plus le renaistre d'Homère que le gain d'une grosse bataille ? et quelquefois estant près du tombeau d'Achille, s'escria hautement : O bien heureux adolescent, qui as trouvé un tel buccinateur de tes louanges ! Et à la vérité, sans la divine muse d'Homère, le mesme tombeau qui couvroit le corps d'Achille eust aussi accablé son renom.... »

Qu'est-ce à dire ? Que le poète, après s'être formé à la dure école de la pauvreté et de la souffrance, a besoin, à un moment donné, de la protection d'un Mécène, pour oser entreprendre de grandes choses.

Voilà donc pourquoi Joachim rêvait de se pousser à la cour. Quels moyens allait-il prendre ou quels hommes allaient lui en faciliter l'accès ?

Le cardinal du Bellay était à Rome et avait perdu les trois quarts de son crédit au Louvre depuis la mort de François Ier, mais il avait des amis à Paris qui avaient l'oreille de la princesse Marguerite, et chacun sait que la faveur de la sœur unique de Henri II valait autant que celle du roi. Elle valait même mieux en ce sens que le roi n'avait aucun goût pour les lettres, tandis que Madame Marguerite avait pour elles le même culte que la reine de Navarre et se plaisait à s'entourer des beaux esprits de son temps.

Au nombre des amis du Cardinal étaient Michel de L'Hospital, Salmon Macrin et Jean de Morel, qui lui devaient une bonne part de leur fortune. Ces trois hommes de cœur et de talent, en combinant leurs efforts, assurèrent à leur tour la fortune de Joachim

et du même coup celle de Ronsard (1), L'Hospital était entré à la Cour comme précepteur des comtes de Tendre; Macrin, en qualité de valet de chambre du roi. Quant à Morel (2), après avoir été chargé par Catherine de Médicis de l'éducation de Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II, il avait été nommé gentilhomme de la reine et maître de l'hôtel du roi, et c'est lui qui avait introduit L'Hospital auprès de la princesse Marguerite, à son retour d'Italie où il était allé représenter la France au Concile de Bologne. Or, le retour de L'Hospital s'était effectué à la fin de l'année 1548, quelques mois seulement avant l'apparition de la *Deffence*. Le futur chancelier assista donc à la bataille qui fut livrée autour de ce manifeste, et comme il en partageait les idées de réforme, comme il connaissait déjà Joachim pour l'avoir rencontré chez Morel (3) où fréquentait Dorat et pour en avoir entendu

(1) Je m'étendrai davantage sur eux dans le chapitre des AMITIÉS LITTÉRAIRES de Joachim.

(2) Jean de Morel, seigneur de Grigny et du Plessis-le-Comte, était en 1549 un des hommes les plus considérables et les plus considérés de son temps. Natif d'Embrun, il avait passé une partie de sa jeunesse en Suisse auprès d'Erasme qui lui avait appris la tolérance, l'avait mis en rapports avec ses meilleurs amis, dont Simon Grynée et l'imprimeur Oporin, de Bâle, et à qui il avait fermé les yeux. Un peu plus tard, vers 1538, il s'était lié, à Turin, pendant qu'il était précepteur du Piémontais Jérôme de la Rovère, le futur évêque de Toulon, avec Langey du Bellay (1) et par lui, à son retour en France, avec le Cardinal qui l'avait introduit à la cour. Enfin il avait eu la bonne fortune d'épouser une femme « entièrement conforme à la perfection de son esprit », dont il avait eu trois filles, Camille, Lucrèce et Diane, aussi doctes et aussi belles qu'Antoinette de Loynes, leur mère.

Tel était ce Jean de Morel que Joachim regardait comme son Pylade et à qui il témoigna toute sa vie une si tendre affection. Nous le retrouverons souvent au cours de cette étude.

(3) Morel habitait près de L'Hospital, rue Pavée, sur la paroisse de Saint-André des Arts, et telle était leur intimité, que, lors de la naissance de sa seconde fille, Morel demanda la femme de L'Hospital pour marraine.

(1) Dans son beau livre sur *Sébastien Castellion*, M. F. Buisson signale une lettre écrite par Oporin à Jean de Morel chez Guillaume Langey du Bellay à Turin sur la mort de Simon Grynée (10 août 1541), lettre qu'il croit encore inédite et qui figure à la Bibl. nat. dans le fonds latin 8588.

parler par Salmon Macrin dès le temps où Joachim étudiait à Poitiers (1), il se fit un devoir de mettre au service du cousin du Cardinal l'influence dont il disposait à la Cour. Jean de Morel fit le reste.

L'amitié reconnaissante que du Bellay voua à Morel et qu'il ne cessa de lui témoigner jusqu'à sa mort, date évidemment du jour où le gentilhomme embrunois présenta le poète à Madame Marguerite. Cette présentation eut lieu quelques jours après l'entrée solennelle du roi Henri II à Paris, que Joachim célébra, en même temp que Ronsard, dans sa *Prosphonématique* (2).

Madame Marguerite, qui accompagnait la reine Catherine de Médicis, était descendue aux Tournelles, le 18 juin. Après avoir lu la *Deffence* et l'*Olive* que Morel lui avait mises délicatement sous les yeux, elle demanda à voir le poète et elle lui fit si bon accueil, que Joachim, qui était déjà quelque peu découragé de n'avoir encore tiré aucun profit de ses premières œuvres, « connut ses petits labeurs lui avoir été agréables » et se remit au travail avec plus d'ardeur que jamais.

Un coup d'œil de Louis enfantait des Corneille.

Le sourire de Madame Marguerite n'eut pas précisément la même vertu sur l'esprit de Joachim. Cependant nous devons savoir gré à cette princesse de l'avoir pris sous sa protection, car sans elle il eût peut-être renoncé à la poésie, et vraiment c'eût été grand dommage et pour lui et pour nous.

Madame Marguerite ne se contenta pas, d'ailleurs, de l'encourager par de bonnes paroles ; quand il eut terminé son *Recueil*

(1) L'Hospital et Salmon Macrin avaient fait ensemble le voyage de Loudun, en 1545. C'est même au cours de ce voyage que Macrin lut à L'Hospital les poésies latines du cardinal du Bellay qu'il publia l'année d'après à la suite des siennes. (Cf. *Les Poésies complètes de Michel de L'Hospital*, livre III, ép. XI).

(2) *Phosphoneumatique* (*sic*) *au Roy Treserétien Henry II, le iour de son entrée Paris, 16 de juin 1549*. Paris, Michel Vascosan, 1549.

de poésie qui parut à la fin de 1549 ou au commencement de 1550,(1) elle lui demanda de « le mettre en lumière sous son nom », ce qui lui était un honneur insigne, et vous pensez bien qu'il ne se le fit pas dire deux fois.

Va doncques maintenant, ma lyre,
Ma princesse te veut ouyr,
Il faut sa table docte eslire,
Là quelque ami voudra bien lire
Tes chansons pour la resjouyr.
Ta voix encores basse et tendre
Appren à hausser dès ici,
Et fay tes cordes si bien tendre,
Que mon grand Roy te puisse entendre
Et sa royale espouse aussi.
Il ne faut que l'envieux die
Que trop haut tu as entrepris ;
Ce qui te fait ainsi hardie,
C'est que les chose qu'on dédie
Au temple sont de plus grand prix.

C'est pas ces vers glorieux que s'ouvrait le *Recueil de poésie*. Malheureusement le volume ne tenait pas les promesses de la dédicace. Le poète avait eu beau hausser la voix, à part deux ou trois morceaux qui sont vraiment d'une belle venue (l'ode, entre autres, à Madame Marguerite *D'escrire en sa langue*), il n'avait tiré de sa lyre que des chants assez médiocres. Était-ce la faute de son talent qui faiblissait ? Non, c'était plutôt la faute des circonstances ou, si l'on préfère, des gestes royaux qu'il avait célébrés. Il est toujours facile à un poète de dire comme Virgile : *Paulo majora canamus*. Mais c'est le sujet qui l'inspire et l'enlève ; or, Joachim n'avait trouvé à chanter, dans le court espace de temps qui s'était écoulé depuis l'apparition de l'*Olive*, que l'Entrée solennelle du roi dans sa capitale et son Voyage triomphal de Boulogne. Comment s'étonner après cela qu'il se fût battu les flancs en pure

(1) Le privilège est du 5 novembre 1549.

perte. Ronsard n'avait pas été plus heureux dans son *Avant-Entrée du Roy Tres-Chrestien à Paris*. Tant il est vrai que les Mellin de Saint-Gelays suffisent amplement à la tâche ordinaire des poètes de cour. Je crois bien, d'ailleurs, que Joachim s'en rendait parfaitement compte quand il composa la satire du *Poète courtisan*, qui, quoi qu'en pense M. Chamard, ne doit pas être postérieure à l'année 1550.

Autant, en effet, cette satire serait inexplicable si on la datait de l'année où elle parut, c'est-à-dire de 1559, autant elle est compréhensible si on la place, dans l'ordre du temps, entre l'*Olive* et le *Recueil de poésie* et même après ce dernier recueil.

Étant donné — et c'est l'avis de tout le monde — que cette pièce fut une œuvre de combat dirigée contre Mellin de Saint-Gelays personnellement, je demande à M. Chamard pourquoi Joachim ne l'aurait écrite qu'en 1559.

En 1549, elle avait sa raison d'être, puisqu'on était en pleine bataille et qu'il s'agissait pour la Pléiade de vaincre à tout prix. Joachim avait eu dans la *Deffence* un mot dur pour Mellin. L'*Olive* parue, il pouvait renouveler son attaque avec d'autant plus de vivacité, que l'attitude de Mellin à l'égard de la nouvelle école ne s'était point modifiée, et que, l'année suivante, après la publication des *Odes* de Ronsard, elle allait provoquer un scandale à la Cour. On n'a, d'ailleurs, qu'à rapprocher les vers du *Poète courtisan* de l'apostrophe en prose que du Bellay adressait en 1549 aux poètes courtisans qui « boyvent, mangent et dorment à leur oyse » tandis que les autres souffrent de la faim et s'épuisent dans les longues veilles, pour voir que Joachim ne faisait que se répéter avec plus de force dans cette pièce de vers.

Pourquoi donc, encore une fois, ne l'aurait-il composée que dix ans plus tard ? — Parce que, répond M. Chamard, Joachim ni personne de la Pléiade ne s'était encore servi de l'alexandrin, que le *Poète courtisan* sent la main qui a écrit les *Regrets*, et que, dans le

Recueil de poésie qui est de 1549, du Bellay fait l'éloge de Mellin de Saint-Gelays.

Ces raisons ne sont pas sans valeur; je vais cependant essayer de les réfuter.

En ce qui concerne la forme rythmique du *Poète courtisan,* il est très vrai que la *Deffence* est muette sur l'alexandrin, et que Joachim ne l'employa guère d'une façon courante qu'à partir de 1553. Mais cela ne prouve pas qu'il ne s'en servit pas plus tôt. S'il n'en avait rien dit dans la *Deffence,* c'est évidemment parce que Ronsard préférait à l'alexandrin le vers décasyllabe, mais il était trop artiste pour ne pas apprécier de bonne heure les ressources infinies du vers hexamètre, et nous savons qu'à l'encontre de Ronsard il en fit un peu plus tard son vers *héroïque.* Que si la langue du *Poète courtisan* est plus ferme et a quelque chose de plus arrêté que celle de l'*Olive* et du *Recueil de poésie,* cela tient, selon moi, au genre et au sujet du poème, autant qu'au mètre du vers adopté. Ce n'est pas la première fois qu'un poète, en possession de ses moyens, débute dans un genre nouveau par un coup de maître. Et, d'ailleurs, en y regardant d'un peu près, on peut constater que l'alexandrin du *Poète courtisan,* quoique très plein, très serré, très sonore, marche encore péniblement, lourdement, sur deux jambes mal assurées. Ce n'est pas le vers léger et musical des *Regrets* où la pointe est si fine et parfois si triste, le mot si pittoresque et le trait généralement enveloppé. Ce n'est pas non plus, c'est encore bien moins le vers souple et comme brisé de la pièce traduite de Turnèbe, où l'alexandrin, se pliant au mouvement de la pensée, saute par dessus la césure et ne s'appuie sur la rime que pour rebondir et courir en de larges et puissantes enjambées. Comparez, je vous prie, ces deux morceaux. Voici du *Poète courtisan :*

> Quelque nouveau poète à la Court se présente,
> Je veux qu'à l'aborder finement on le tente.

Car, s'il est ignorant, tu sçauras bien choisir
Lieu et temps à propos pour en donner plaisir :
Tu produiras partout ceste beste, et, en somme,
Aux dépens d'un tel sot, tu seras gallant homme.
S'il est homme sçavant, il te faut dextrement
Le mener par le nez, le louer sobrement,
Et d'un petit souris et branlement de teste
Devant les grands seigneurs luy faire quelque feste,
Le présenter au Roy, et dire qu'il fait bien,
Et qu'il a mérité qu'on luy face du bien.
Ainsi tenant toujours ce pauvre homme sans bride,
Tu te feras valoir en lui servant de guide :
Et combien que tu sois d'envie espoinçonné,
Tu ne seras pour tel toutefois soupçonné.
Je te veux enseigner un autre point notable :
Pour ce que de la Court l'eschole c'est la table,
Si tu veux promptement en honneurs parvenir,
C'est où plus sagement il te faut maintenir.
Il faut avoir toujours le petit mot pour rire,
Il faut des lieux communs, qu'à tous propos on tire,
Passer ce qu'on ne sçait, et se montrer sçavant
En ce que lon a leu deux ou trois soirs devant...

Les vers suivants sont traduits d'*Une epistre latine* de Turnèbe, *sur un nouveau moyen de faire son profit de l'estude des lettres* :

Doncques en Italie il te convient cercher
La source Cabaline, et le double rocher,
Et l'arbre qui le front des poètes honore,
Mais retiens ce précepte en ta mémoire encore :
C'est que tu pourras bien François partir d'ici,
Mais tu retourneras Italien aussi
De gestes et d'habits, de port et de langage :
Bref, d'un Italien tu auras le pelage,
Afin qu'entre les tiens admirable tu sois.
Ce sont les vrais appasts pour prendre nos François,
Lors ta Muse sera de cestuy-là prisée
Auquel auparavant tu servais de risée.

Il sera bon aussi de te faire advouer
De quelque cardinal, ou te faire louer

Par quelque homme sçavant, afin que tes louanges
Volent par ce moyen par les bouches estranges :
Mais il faut que le livre ou ton nom sera mis,
Tu donnes çà et là à tes doctes amis,
Ainsi t'exempteras du rude populaire,
Ainsi ton nom partout illustre pourras faire,
Car c'est un jeu certain, et quiconque l'a sçeu
Jamais à ce jeu là ne s'est trouvé deçeu.

. . . . . .

Surtout je te conseille apprendre la science
De te faire cognoistre aux dames de la Court,
Qui ont bruict de sçavoir, c'est le chemin plus court,
Car si tu es un coup aux dames aggréable,
Tu seras tout soudain aux plus grands admirable.
Par art il te convient à ce point parvenir,
Par art semblablement t'y faut entretenir.
Il te faut quelquefois, soit en vers, soit en prose,
Escrire finement quelque petite chose
Qui sente son Virgile et Ciceron aussi.
Car si tu as des mots tant seulement souci,
Tu seras bien grossier et lourdaud, ce me semble,
Si par art tu ne peux t'en accoupler ensemble
Quelque peu, car ici par un petit chef-d'œuvre
Assez d'un courtisan le sçavoir se descœuvre.

Eh bien, qu'en pensez-vous ? Est-ce que ces derniers vers ne sont pas plus souples, d'une facture plus légère que les premiers ? Pour moi cela ne fait pas de doute : le *Poète courtisan* est antérieur à la traduction de l'épître latine, de Turnède, bien qu'il n'ait paru que le même jour et sous la même couverture. Je pourrais ajouter qu'Aubert, de Poitiers, qui fut l'ami et l'éditeur posthume de Joachim a donné sa vraie date au *Poète courtisan* en le publiant dans ses œuvres complètes à la suite de l'*Olive*, mais il a mis si peu d'ordre raisonné dans ses éditions successives, que le classement particulier de cette pièce ne prouve pas grand'chose. Je passe donc là-dessus et j'arrive à la troisième objection de M. Chamard.

Il nous fait remarquer à l'appui de sa thèse que Joachim, ayant dédié à Mellin de Saint-Jelays une ode de son *Recueil de poésie*, ne pouvait pas à la même époque se moquer de lui dans le *Poète courtisan*. A cela je répondrai que notre auteur est coutumier de ces sortes de contradictions, que dans le temps même qu'il pétrarquisait avec le plus de zèle il s'éleva avec la même verve contre les pétrarquistes, qu'au surplus il pouvait très bien avoir composé la satire avant l'ode, et qu'en tout cas il n'avait, en 1559, aucune raison de la faire, puisque la Pléiade avait gagné son procès devant le grand public, que Ronsard et ses amis étaient bien en cour, que Mellin de Saint-Gelays était mort en 1558, et qu'après lui avoir fait une belle épitaphe Joachim venait encore de lui faire un *Tombeau* en latin.

Mais alors, me dira M. Chamard, comment expliquez-vous que Joachim ait fait imprimer cette pièce à Poitiers et sous un pseudonyme ? Cela encore me paraît très simple. Je commence par dire que, sur le lieu de la publication, je partage l'opinion de M. Louis Clément (1). Je crois comme lui à une supercherie et que le *Poète courtisan* fut bel et bien imprimé à Paris. Mais ce n'est pas sans motif que Joachim fit choix de la ville de Poitiers. Non seulement c'était la ville natale d'Aubert, son ami, c'était aussi un centre littéraire des plus actifs et qui n'avait d'égal en France que celui de Lyon ; et comme Joachim ne voulait pas se faire connaître, il brouillait ainsi les cartes et détournait les soupçons qui auraient pu se porter sur lui. Il ne faut pas oublier non plus : 1° que Turnèbe n'avait pas signé son épître sur la *Nouvelle manière de faire son profit des lettres* que Joachim avait traduite et sous le couvert de laquelle parut le *Poète courtisan* ; 2° que cette épître était dirigée contre Paschal avec qui le poète avait entretenu durant

(1) Cf. *De Adriani Turnebi regii professoris præfationibus et poematis*. Thèse Paris, Picard, 1899, in-8.

longtemps les relations les plus cordiales. Or, en admettant qu'il ait épousé la querelle que Turnèbe et Ronsard avaient cherchée à Paschal pour cause d'imposture, Joachim venait de s'attirer trop d'ennuis avec la publication des *Regrets* pour les augmenter de gaieté de cœur en apposant sa signature au bas de pamphlets dirigés contre deux de ses anciens amis dont l'un était mort et l'autre bien vivant. Que s'il prit le pseudonyme de *I. Quintil du Tronssay en Poictou,* ce fut autant, j'imagine, en raison du souvenir que lui avait laissé le *Quintil Horatian* de Barthélemy Aneau, qu'à cause de la ville de Poitiers, où sa plaquette était censée avoir été imprimée.

Et voilà, selon moi, toute l'histoire du *Poète courtisan.* J'aurais voulu la rendre plus intéressante encore en donnant l'origine du faux nom sous lequel Joachim s'était caché, mais je n'ai pu la découvrir. Tout ce que je puis affirmer c'est que ce *du Tronssay* ne figure à aucun titre dans la géographie ou l'histoire de l'Anjou et du Poitou, et que la famille du Bellay n'a jamais possédé aucun fief de ce nom.

1550. X. — Maladie de Joachim.

Cependant Joachim tomba malade entre la publication de son *Recueil de poésies* et la mise au jour de ses *Traductions* et de ses *Inventions.* De quelle nature était sa maladie ? Nous n'en savons que ce qu'il nous en a dit lui-même dans son *Élégie à Morel* (1) et dans quelques vers de l'*Avant-retour en France de Monseigneur*

(1) Continuo excipiunt morbi, soevique dolores,
Queis prope Lethaeas vidimus, umbra, domos.
Hoc solitnm eripuit robur, binosque per annos
Vexavit misero detinuitque toro.

Reverendiss. Cardinal du Bellay (1). Mais je crois bien qu'il avait apporté à Paris les fièvres paludéennes dont il avait ressenti les premiers accès à la Turmelière, car le val de Liré qui est resté très marécageux a toujours été malsain, et les fièvres réglées y sont toujours en permanence. Moi-même j'en ai souffert longtemps dans ma jeunesse.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute que l'état de santé du poète ne laissa pas d'inquiéter ses amis pendant quelque temps. Les vers de Ronsard en témoignent. Je dois ajouter que sa maladie fut aggravée par des chagrins de toute sorte. Ce fut d'abord la mort de *Gelonis*, arrivée le 14 juin 1550 et qui lui inspira ses admirables stances à Salmon Macrin. Ensuite ce fut la mort de son frère René (juillet 1551) qui lui confia la tutelle de son fils unique et le règlement d'affaires domestiques très embarrassées. Heureusement qu'entre ces deux pertes cruelles le cardinal du Bellay, son cousin, lui apporta d'Italie un peu d'espérance et de réconfort.

XI. — Retour du Cardinal du Bellay en France.

Les derniers biographes du Cardinal et de Joachim (2) s'accordent à ne faire rentrer Jean du Bellay à Paris qu'au mois d'août 1550. D'après eux, il serait parti de Rome à la fin de septembre 1549, mais en route il aurait reçu l'ordre du roi de gagner en toute hâte la Ville éternelle afin de prendre part à l'élection du pape ouverte par la mort de Paul III (10 novembre). La vérité,

(1) Alors que les fièvres cruelles
Mes os vont ronger de si près
Qu'ilz n'ont quasi plus de mouëlles,
Ja — desja me montroit la Parque
De Charon la fatale barque.

(2) M. Arthur Heulhard dans *Rabelais, ses voyages en Italie*, p. 313 ; — M. Henri Chamard, *op. cit.*, p. 277.

c'est que le Cardinal parvint à Paris dans la première quinzaine d'octobre 1549 et qu'il y resta jusqu'au 17 novembre.

Cela résulte de documents d'une authenticité incontestable. Dans un long mémoire justificatif adressé par Jean du Bellay à Henri II, quelque temps après l'élection de Paul IV, le cardinal rappelait au roi que « sur la nouvelle de la mort du pape Paul III, Sa Majesté lui fit cet honneur de lui parler assez privément dans son lict, présent Monseigneur le Connétable qui lui baillait l'urinal (1) ». Dans une autre dépêche, en date du 18 novembre 1549, le roi mandait à d'Urfé, son ambassadeur à Rome, qu'il avait fait partir la veille « Guise, Vendôme, Chastillon et du Bellay comme étant les plus portatifs et qu'il bat le rappel des moins ingambes. » Enfin, le 13 décembre, d'Urfé écrivait au roi que lesdits cardinaux venaient d'arriver à Rome et qu'à peine descendus de cheval et sans leur donner loisir de se deschausser, il les a mis incontinent en prison dedans le conclave.... (2)

Jean du Bellay passa donc environ six semaines à Paris à la fin de l'année 1549, mais ce ne fut guère qu'au mois d'août 1550, quand il y revint, cette fois, pour trois ans, qu'il prit langue avec Joachim.

Nous avons vu que le poète, au premier bruit de sa venue, s'était empressé de célébrer son *Avant-retour :*

La France, qui bien apperçoit
Combien vault un esprit si saige
Après longs travaux te reçoit
Avecques un joyeux visaige :
Si fait ton Roy, bienheureux Prince
D'avoir tel homme en sa province.

(1) V. *Le Cardinal du Bellay,* par le marquis de la Jonquière, p. 45.
(2) V. Ribier : *Mémoires,* t. II.

Haste-toy donq' et n'attend pas
Que la grande espaule chenue
Des Alpes déçoive tes pas.
Paris, joyeux de ta venue,
Ja de loing venir te regarde :
Mon Dieu, que l'arriver me tarde !

S'il lui tardait tant de le voir, c'est évidemment qu'il espérait toucher le prix — en beaux compliments — du manifeste et des odes qu'il lui avait dédiés, à son entrée dans la carrière des lettres, mais c'est aussi qu'il se flattait de l'intéresser à ses affaires, qui étaient moins brillantes au fond qu'en apparence. Du patrimoine paternel, après tous les procès que son frère avait intentés ou soutenus, il ne tirait, en effet, qu'un revenu assez maigre, et malgré la protection de la princesse Marguerite il n'avait encore obtenu aucun office dans la maison du roi. Je ne crois pas non plus qu'il fût tonsuré à cette époque (1). En tout cas il ne jouissait certainement d'aucun bénéfice ecclésiastique. Aussi bien son ambition était-elle ailleurs. Il rêvait depuis longtemps de faire un voyage en Italie, car Rome avait, en ce temps-là, aux yeux des écrivains et des artistes, un prestige qu'aucune ville du monde ne pouvait lui disputer, et Macrin, Ronsard, Baïf, Rabelais surtout, lui avaient empli la tête des merveilles du Piémont, de Venise et de la cité des papes. Je pense donc que Joachim s'ouvrit un jour de son dessein au Cardinal et que celui-ci, qui avait l'habitude de traîner à sa suite des artistes et des gens de lettres, se dit tout bas, avant d'acquiescer à son désir, qu'il

(1) J'aurais voulu savoir si, comme son ami Ronsard, il avait été tonsuré par l'évêque de son diocèse. Malheureusement les registres des Insinuations ecclésiastiques de Nantes ne commencent qu'en 1555, et il ne figure pas naturellement sur les registres de 1555 et 1556, puisque à cette époque il était à Rome ou sur le point de rentrer à Paris. D'ailleurs mon opinion est qu'il reçut la tonsure des mains mêmes du cardinal du Bellay, avant son départ de Rome, lorsqu'il fut nommé chanoine prébendé de Paris.

pouvait bien faire pour son cousin ce qu'il avait fait à différentes reprises pour l'auteur de *Gargantua*.

Mais le Cardinal qui était venu en France pour se reposer n'était pas pressé de retourner à Rome. Il partageait ses vacances entre sa maison de Saint-Maur, que Philibert Delorme avait transformée en un véritable palais, et sa terre du Maine que Langey et René, ses frères, avaient « endettée de plus de trente mille livres » et qu'il voulait à tout prix sauver de la ruine, car il y avait laissé son cœur. Et comme il était revenu avec les fièvres, il en profita pour paraître le moins possible à la Cour. Dans une lettre datée de Saint-Maur du 18 août 1551, il écrivait : « Je m'en vais retirer au Mans sous couleur du reste de ma fiebvre, pour n'estre témoing des choses qui s'y feront. Dieu y veuille pourvoir ! » Dans une autre du 4 août 1552 : « Je m'en vais hiverner au Mans, pour m'oster de tout négoce... (1) » Emmena-t-il avec lui notre poète à Glatigny, au Bois-Thibault, au Gué-de-l'Aunay, dans un de ces voyages d'hiver au pays natal ? Les vers suivants que je trouve dans le *Discours* de Joachim sur la *Louange de la vertu* permettent de le supposer :

Ma Muse qui se pourmeine
Par Anjou et par le Meine
A faict ce discours plaisant.

Il est vrai qu'ils peuvent également s'appliquer au voyage qu'il fit à la Turmelière, après la mort de son frère René.

1552 XII. — Les « Traductions » et les « Inventions »

Privilège du 1er février 1551 (n. s. 1551).

A cette époque, nous l'avons dit plus haut, Joachim relevait à peine de maladie et traînait misérablement un corps miné par les fièvres. Le recueil de vers qu'il publia au printemps de 1552 se

(1) Lettres inédites de la Bibl. de l'École de Médecine de Montpellier.

ressentait naturellement de son état. On n'y trouvait plus la belle ardeur de son premier enthousiasme ; ainsi qu'il en convenait lui-même dans son épître-préface à Morel, les pièces dont il se composait étaient les derniers fruits de son jardin ; encore ne l'avait-il cultivé jusqu'à ce jour que « pour l'honneste contentement de son esprit, par désir de témoigner à la postérité qu'il n'avait point vécu d'une vie oisive et dans l'espoir aussi de plaire à Madame Marguerite. » Deux pièces donnaient le ton de ce volume : la *Complainte du désespéré,* qui est une des meilleures choses du poète, et l'*Adieu à la Muse* qui, pour n'être qu'une imitation de Buchanan, révélait clairement les dispositions de son esprit. Cet adieu à la poésie était-il sincère ? Sans doute, car Joachim qui, « comme un improvisateur sans lendemain, ne demandait rien qu'au jour qui passe (1) » à l'instar de Lamartine, ne considérait la poésie que comme un délassement. « J'aime la poésie, disait-il dans la seconde préface de l'*Olive,* mais je n'y suis tant affecté, que facilement je ne m'en retire, si la fortune me veult présenter quelque chose ou avecques plus grand fruict je puisse occuper mon esprit ». Du moment que « le champ était infertil et peu fidèle au laboureur, » disait-il encore, à quoi servait-il de le labourer plus longtemps ? Et il chantait :

Adieu, ma Lyre ; adieu les sons
De tes inutiles chansons :
J'ay trop à vos jeux asservie
La meilleure part de ma vie.

Après cela, qui sait ? peut-être que Joachim éprouvait déjà le besoin de s'affranchir du joug de l'école, et que cet adieu à la Muse qui précédait de si peu son départ pour Rome cachait une arrière-pensée de cette nature ? Il est permis de le supposer en le voyant traduire le quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile et la com-

(1) Lamartine : *Souvenirs et portraits,* p. 347.

plainte de Didon à Enée, prise d'Ovide, trois ans seulement après avoir fulminé dans la *Deffense* contre les traducteurs des poètes anciens.

1553 XII. — Départ de Joachim pour Rome

Cependant le congé du cardinal du Bellay touchait à son terme. Vers la fin d'avril 1553, le roi l'ayant chargé d'une mission auprès du pape Jules III, il quitta Saint-Maur, le cœur encore tout triste de la mort de Rabelais (1), et monté sur un de ses chevaux du Perche, il s'achemina lentement vers l'Italie par Fontainebleau, Montargis, Gien, Nevers, Roanne, Lyon, Genève et la Suisse. Joachim faisait partie de son nombreux équipage. Il souffrait encore de la fièvre, mais il soupirait depuis si longtemps après ce voyage, que le mauvais état de sa santé ne l'arrêta pas.

Je me feray savant en la philosophie,
En la mathématique, et medecine aussi ;
Je me feray légiste, et d'un plus hault soucy
Apprendray les secrets de la théologie :

Du lut et du pinceau j'ébatteray ma vie,
De l'escrime et du bal. — Je discourais ainsi,
Et me vantais en moy d'apprendre tout ceçy...
Quand je changeay la France au séjour d'Italie (2).

Il dit aussi qu'il se mit en route sous de fâcheux auspices, mais, faut-il le dire franchement, je ne crois pas à la blessure qu'il se serait faite au pied en sortant de sa maison (3). Il y a toujours un peu de fiction dans les récits des poètes, et Joachim qui savait son Ovide par cœur se rappelait sans doute ces vers des *Tristes* quand il écrivit cette page des *Regrets :*

At nunc (tanta meo comes est insania morbo)
Saxa malum refero rursus ad ista pedem.
(*Tristes*, II, vers 15).

(1) 9 avril 1533.
(2) *Regrets*. s. 32.
(3) Id. s. 25.

On fit halte cinq ou six fois entre Paris et Lyon. A Nevers (1), le cardinal dut visiter son ami l'évêque Spifame; entre Roanne et Tarare, dans un petit village nommé Saint-Saphorin (Saint-Symphorien-en-laye), Joachim mit pied à terre en souvenir du grand Langey, qui dix ans auparavant (le 9 janvier 1543) avait succombé là à violente une attaque de goutte. Le poète avait toujours eu une admiration profonde pour ce vaillant capitaine qui maniait aussi bien la plume que l'épée, et l'on se rappelle que dans son *Ode sur l'avant-retour du cardinal,* il lui avait fait sa part d'éloges :

Quel nombre pourrait suffire
A raconter les dangers
Qui par les flots estrangers
Ont agité ta navire
Et celle de ton grand frère
Qui par l'heur de sa vertu
Rendait la France prospère,
Et l'Espagnol abattu ?
Comme du haut des montagnes
Alors que la neige fond
Deux hardis fleuves se font
Divers cours par les campagnes,
Et puis en une vallée
Venant à se joindre en un
Courent à bride avallée
Avecques un nom commun.
Ainsi l'indonté courage
Du vaillant docte Langé
Qui par la mort s'est vengé
De l'oblivieux outrage,
Joignant son nom et sa course
Au tien, qui n'est pas moins cogneu,
Nous montre de quelle source
Et l'un et l'autre est venu.

(1) En ce temps-là tous les voyageurs de marque qui se rendaient en Italie passaient par Nevers. Le voyage s'effectuait partie par la Loire, partie par le grand chemin de Paris. En 1520, M. l'Amiral passa à Nevers par la Loire, et la ville lui envoya en son bateau deux demi-tonneaux de vin clairet. La même année Mad.

Il n'est donc pas étonnant que, pendant la nuit que Joachim passa à Saint-Saphorin, Langey lui ait apparu en songe (1)

A Lyon, où l'on se reposa quelques jours, Joachim vit Maurice Scève, Pontus de Tyard, Guillaume des Autelz, Peletier et peut-être Louise Labé. On sait que la belle cordière avait groupé autour d'elle tous les poètes lyonnais de son temps et fit tourner la tête à quelques autres dont Peletier du Mans et Olivier de Magny.

Maurice Scève dont la *Délie* est à peine lisible aujourd'hui, était du petit nombre des poètes antérieurs à la Pléiade qui avaient trouvé grâce devant la critique de la *Deffence*. Guillaume des Autelz, je l'ai déjà dit, avait été un des premiers à riposter à ce manifeste, mais Pontus de Tyard, son cousin, l'avait si bien chapitré, qu'il n'avait pas tardé à se convertir. Et lorsqu'en 1553, peu de temps après le passage de Joachim à Lyon, il publia son *Amoureux repos*, il y inséra deux pièces de vers sur la rencontre de son ami. Joachim, de son côté, ne l'oublia pas dans les *Regrets* ou plutôt dans le *Recueil de sonnets* qui leur sert en quelque sorte de prologue, et pour mieux lui marquer qu'il ne le séparait pas de Tyard dans son estime, il leur dédia à tous les deux le beau sonnet où il leur dit:

Guidez mes pas jusqu'à temps que j'arrive
Dessus le bord du Tybre ausonien

Joachim et Peletier ne s'étaient pas vus depuis leur rencontre à Poitiers. On juge du plaisir qu'ils eurent à se revoir. Que d'événements s'étaient accomplis depuis cinq ans dans leur existence !

Joachim, d'écolier qu'il était en droit et en poésie, en 1547,

Lautrec et le général de Beaune passèrent par le chemin. (Note du Conservateur de la Bibl. de Nevers.)

En 1556, quand le cardinal Carafa vint en France, il descendit la Loire de Roanne à Briare où il prit le chemin de Paris.

(1) *D'un songe qu'il fit à S. Saphorin* et *Sur ce même propos*.

avait si bien profité des leçons de Peletier, qu'il occupait à l'heure actuelle le premier rang parmi les poètes. Quant à lui, Peletier, après avoir dirigé pendant quelque temps le collège de Bayeux, à Paris, il s'était démis de cette charge, non pour donner libre cours à ses instincts poétiques, il avait renoncé à ce moment à la poésie, mais pour étudier plus librement les mathématiques et la grammaire. Il arrivait même de Poitiers où il avait publié chez les de Marnef, au mois de février 1549 — peu de temps avant la *Deffence* — son ouvrage sur l'*Arithmétique* et, l'année d'après, son *Dialogue sur l'Orthographe*. Et il était sur le point de faire paraître à Lyon son *Art poétique*, en prose, tant il est vrai que les poètes de naissance reviennent toujours à leurs premières amours (1).

De Lyon à Genève, le trajet se faisait alors à cheval en deux jours. Le Cardinal dut quitter Lyon le 5 mai au matin, car le registre du Conseil de Genève nous apprend qu'il arriva aux portes de cette ville dans la soirée du 6. « L'on rapporte icy à la seigneurie que le s^r Cardinal du Bellay, evesque de Paris et conseiller du Roy de France arrive icy au soir accompagné de deux evesques et aultres gens savans en nombre de envyron deux cents chevaulx qui s'en vont à Rome. Pourquoy serait bon de donné ordre pour cella. Surquoy a esté advisé de commandé aux capitaine et portier de faire bon guect et aussi aux portes et que l'on envoye six cocquasses et que les seigneurs sindicques Perrin, Curteri, Amblard, Corna, du Mollard, des Ars et Chamoyex leur aillent faire compagnye à soupper (2). »

Quels étaient les deux évesques et « aultres gens savans » qui figuraient dans cette escorte royale ? Le registre du Conseil est muet à leur égard; nous ne savons rien non plus de l'emploi du temps du Cardinal à Genève, sinon qu'il essaya de voir Calvin,

(1) Je dois ces renseignements biographiques à M. Paul Laumonier.

(2) Communiqué par M. Dufour-Vernes, directeur des archives d'État de Genève.

qu'il ne le trouva pas, et qu'ils paraissent s'en être consolés aisément tous les deux (1).

Quant à Joachim, il fut repris en passant les Alpes d'un violent accès de fièvre, mais une bonne saignée le débarrassa de ce mauvais compagnon de voyage (2), et après avoir traversé l'Italie par Côme, Breccia et Ferrare, il arriva à Rome vers le milieu du mois de juin.

LÉON SÉCHÉ.

(1) Calvin écrivait à ce propos à Viret le 8 mai 1553 :

« Cardinalis Bellaius, hāc transiens, Pagnetum misit qui me accerseret. Non sum tunc domi repertus. Quievit ille : puto quod non magnopere colloquium meum appeteret. » (*Corpus Reformatorum,* t. XIV, col. 389. — Communiqué par M. Dufour-Vernes).

(2) *De la saignée qui lui osta la fièvre.*

ERRATA

Page 136, ligne 8, au lieu de : Victor Hugo n'apporta guère que des rythmes nouveaux et des formes nouvelles, lire : apporta des rythmes nouveaux plutôt que des formes nouvelles.

Page 137, ligne 4, au lieu de : son volume de vers, lire : son *premier* livre de vers.

MICHEL COLOMBE

IMAGIER DE LA REINE ANNE

Son nom n'aurait laissé presque aucune trace si le génie d'investigation des archéologues n'était parvenu à retrouver deux signatures, le reçu d'un salaire, quelques lignes de correspondances du temps. Trois à quatre siècles à peine séparent de nous cet artiste, et il est déjà comme perdu dans la nuit des temps. Deux villes se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance : Tours, Saint-Pol de Léon, en faisant valoir chacune à l'appui de ses prétentions des considérations qui paraissent au premier abord également puissantes ou également contestables. La plus grande partie de sa vie nous reste absolument inconnue : quand nous le voyons apparaître, c'est à la fin du XVe siècle, il est alors bien vieux, il a près de soixante-dix ans. Des œuvres immenses vont sortir de ses mains octogénaires. A peine produites, l'artiste rentre dans cette obscu-

rité d'où il était sorti pour nous un instant ; ses contemporains ne prennent pas la peine d'enregistrer l'époque de la mort de celui qu'ils appellent le *bonhomme Michel Coulombe, tailleur d'ymaiges.*

Il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre Michel Colombe et Homère, en dehors de celui qui ressort de la destinée mystérieuse du vieil artiste et du vieux poète. Colombe a devancé les maîtres de la Renaissance. On le rencontre au point de départ de la statuaire moderne, comme Homère aux sources de la poésie antique.

Quand on voit le tombeau de François II, duc de Bretagne, le chef-d'œuvre de Michel Colombe, on est frappé à la fois de surprise et d'admiration. Ce n'est ni l'antique ni le moyen-âge, et pourtant il n'y a que l'antique qui ait cette grâce sobre et harmonieuse, il n'y a que le moyen-âge où l'on trouve ce sentiment chrétien naïf et élevé ; les grandes figures des angles dans lesquelles on reconnaît de prime abord des portraits de bretonnes (peut-être les filles d'honneur de la reine Anne) et la reine elle-même, sont surtout étonnantes d'expression.

Le talent de Michel Colombe est profondément original. Il ouvre dignement cette grande époque où s'est opérée l'alliance féconde des traditions de l'art grec avec l'inspiration de l'esprit moderne et la virtualité qui lui est propre.

Nous avons dit qu'il règne de l'incertitude sur le lieu de la naissance de Michel Colombe. De savantes campagnes ont été faites dans ces dernières années par les champions de Tours et de Saint-Pol de Léon. En faveur de Tours, M. Lambron de Lignin invoque les faits suivants : 1° Dans un acte daté du 3 décembre 1511, Michel Colombe prend le titre de bourgeois de la ville de Tours ; 2° il est appelé indifféremment Columbeau, Colomb, Columb, noms se rapprochant fort de celui de Columbin, qui appartient à une famille dont l'origine tourangelle est incontestée ; 3° les Columbin ont été membres de la confrérie de Saint-Gatien sur

les listes de laquelle nous voyons figurer, depuis 1491, Michel Colombe ; 4° un neveu de Colombe, Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, était d'une famille de Touraine aussi bien que cet autre

Grand bronze de la reine ANNE DE BRETAGNE, frappé à Lyon en 1499.

neveu qualifié *maître masson*, Bastien François, et on retrouve les François à Tours vers le milieu du XVIIe siècle (1).

Ces faits ne paraissent pas concluants à M. de Courcy, qui y voit seulement la preuve du long séjour de Colombe à Tours. M.

(1) *Rech. histor. sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe*. Tours, 1848. In-8.

de Courcy regarde le nom de Colombe comme francisé, traduit du nom breton *Coulm ;* il pense que Michel est né à Plougoulm (Plebs Columbani), situé à une lieue de Saint-Pol de Léon et dédié à Saint-Columban, Saint-Coulm en breton (1). Il cite enfin à l'appui de son opinion une inscription recueillie dans l'église des Carmes de Nantes, où se trouvait le tombeau de François II, et reproduite par Fournier dans une *Histoire lapidaire de Nantes* que possède la bibliothèque de cette ville.

« L'an mille cinq cent-cinq, Michel Colombe, sculpteur, natif de l'Évesché de Saint-Pol de Léon, de l'exprès commandement d'Anne, reine de France et duchesse de Bretagne, a commencé dans cette maison le tombeau de François II, duc de Bretagne, son père. »

Pour nous, dans l'absence de documents bien positifs, nous pencherions vers la conjecture qui fait naître à Saint-Pol de Léon, en pleine Bretagne bretonnante, l'artiste qui a si admirablement exprimé le caractère et la beauté de la race bretonne.

Quoi qu'il en soit, les historiens contemporains et ceux qui sont venus après, ne nous ont fourni aucun renseignement sur Michel Colombe.

Tout ce que nous savons de ce grand artiste se trouve à peu près dans un petit nombre de documents recueillis et publiés récemment les uns par M. Leglay, dans ses *Analectes historiques,* 1838, et ses *Nouveaux analectes,* 1852 ; les autres, par M. Lambron de Lignim dans ses *Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe,* 1848. — Il y est dit que Colombe voyagea dans sa jeunesse, qu'il vit aux *chartreux de Dijon les sépultures de feus messeigneurs les ducs de Bourgoigne, par maistre Claux et maistre Anthonict, souverains tailleurs d'ymaiges,* qu'il travailla sous ces maîtres habiles avant

(1) *Recherches sur l'origine et les travaux de Michel Colombe.* Morlaix, 1850. In-8. Saint-Pol de Léon est encore aujourd'hui le pays des *tailleurs d'ymaiges,* de naïfs et admirables sculpteurs sur bois.

d'aller habiter Tours avec les membres de sa famille, un frère et une sœur.

Dans les titres de la confrérie de Saint-Gatien de Tours figure le nom de Colombe en 1491 : il ne se trouve plus dans une liste de 1519. Selon toute apparence, l'artiste mourut donc entre 1512 et 1519.

Colombe fut chargé de travaux importants. Il fit, pour Tours, la statue de saint Maur, un *tableau en marbre* représentant le trépassement de la Vierge que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin (1); pour Nantes, sur l'ordre de la reine Anne, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, commencé en 1505 et terminé en 1507 ; le tombeau de Guillaume Guégen, évêque de Nantes ; pour l'église Saint-Sauveur, de la Rochelle, le sépulcre du Sauveur, commencé en 1507 et terminé en 1508, comprenant sept grandes figures ; pour Marguerite d'Autriche, une statue en albâtre de sainte Marguerite ; pour l'église de Notre-Dame de Brou, à Bourg en Bresse, sur le commandement de Marguerite d'Autriche, le tombeau du duc Philibert de Savoie ; pour le cardinal d'Amboise,

(1) Thibault Lepleigney, citoyen de Tours, auteur de *La décoration du pays et duché de Touraine et de la fondation d'icelles et aultres antiquitez dignes de louange et mémoire, avecques plusieurs singularitez estans en ladicte ville, nouvellement traduites, le dernier jour d'aoust l'an* 1541, fait mention de ce bas-relief dans la description qu'il nous donne des œuvres d'art qui décoraient l'église Saint-Saturnin. Nous allons reproduire ce passage, où l'on voit que ce qui frappait les contemporains est encore ce que nous admirons le plus dans les œuvres de Michel Colombe : la vérité de ses figures.

« Je ne veulx oublier de faire mention du beau tableau d'icelle église qui est « le plus riche qui soit en France, qui est le trespassement de la glorieuse Vierge « Marie, lequel tableau qui est tout de marbre et estimé par les bons maistres et « ouvriers qui ont veu ledit tableau le mieulx faict qu'ils ayent jamais veu, car « ledit tableau est faict selon le naturel et diroit on proprement qu'il ne reste que « la parolle tant les choses sont bien faictes. Ledit tableau est tout painct d'or et « d'azur. Celui qui le fist s'appelloit Michel Coulombe estimé le plus sçavant de « son art qui feust en chrestienté. Ledict tableau est toujours ouvert aux bonnes « fêtes et ne se monstre aultrement. ».

un saint Georges, bas-relief en marbre, placé aujourd'hui dans une des salles du Louvre, et qui, d'après un document publié par M. Deville, en 1851, a dû être exécuté vers 1508. Enfin, pour compléter l'énumération des ouvrages de Colombe, dont font mention les documents que nous possédons sur cet artiste, nommons les *gettoirs* ou pièces de plaisirs en or sur lesquels nous reviendrons.

Parmi ces documents, les uns sont relatifs au saint Sépulcre de la Rochelle, les autres, qui offrent plus d'intérêt, concernent le tombeau de Philibert de Savoie. Au nombre de ces derniers, est une lettre de Jean Lemaire, historiographe et indiciaire de Bourgogne, à Marguerite d'Autriche, qui l'avait chargé de confier à des artistes habiles l'exécution du monument de Brou.

Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle, et entre autres de 142 florins d'or payés à Michel Colombe.

« ..... J'eusse bien désiré estre présent à la distribution dudit argent et satisfaction de vos ouvriers chascun pour sa ratte (*pro rata sua*) ; car vous en avez par deçà quatre ; c'est assavoir le très-bon ouvrier Michel Coulombe, et trois de ses nepveux. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant ; c'est assavoir environ de IIIIXX ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaux passez, par quoy il fault que je le gaigne par doulceur et longanimité ; ce que je fais et feray jusques « parfaire. Le bonhomme rajouenist pour l'honneur de vous, madame, et a le cuer à votre besoigne autant ou plus qu'il eust oncques à autre. Et quand je pourray avoir tiré receu de ses mains, je vous asseure, madame, que vous aurez un des plus grands chiefs-d'œuvre qu'il fit oncques en sa vie..... Madame lesdits deux nepveux sont ouvriers en perfection comme héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et massonnerie, etc. »

La lettre de Jean Lemaire est du 22 novembre 1511. Colombe avait à cette époque quatre-vingts ans, ce qui le fait naître en 1431.

(*A suivre*). DAUBAN.

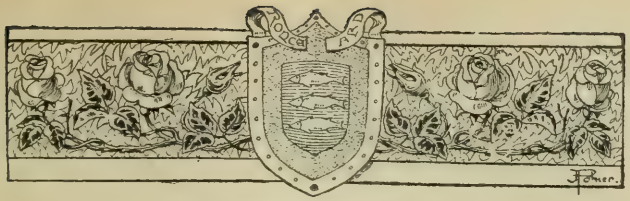

ARMOIRIES DE RONSART

La Jeunesse de Pierre de Ronsart

(Suite au nº de février)

Sur le témoignage de Claude Binet, tous les biographes de Pierre de Ronsart ont répété que son père l'avait « fait instruire en sa maison de la Poissonnière aux premiers traits des lettres par un précepteur qu'il y tint *exprès* jusqu'à l'age de neuf ans ». Colletet (qui, du reste, en sa *Vie de Ronsard* a commis, avec des plagiats continuels, maintes erreurs et contradictions) donne même à ce précepteur le banal qualificatif de « savant ». Le fait n'a rien que de très naturel, étant donné surtout qu'il était bien difficile au « maître d'hostel » des enfants de France de diriger lui-même de loin l'instruction des siens. Mais alors pourquoi le petit Pierre, dont la santé ne pouvait que souffrir d'un séjour prématuré à Paris et dont la mère avait tout intérêt à le garder près d'elle dans la solitude de la campagne, pourquoi aurait-il quitté si tôt son docte guide pour aller se renfermer au Collège de Navarre, et pourquoi dans toute son œuvre ne nous en a-t-il pas soufflé

mot ? — Faut-il croire, avec Blanchemain, que ce précepteur avait été donné par Loys de Ronsart à ses trois fils aînés et que le futur poète en « partagea les leçons aussitôt que l'âge le lui permit » ? Si l'on retient la date du mariage de Jeanne Chaudrier avec le seigneur de la Possonnière le 2 février 1514, et que l'on veuille remarquer ce vers de l'Élégie à Paschal :

Cinq *avant moy longtemps* en enfanta ma mère (1)

(c'est-à-dire *longtemps avant moy*), il devait y avoir six ans d'intervalle, peut-être plus, entre le 5e enfant Charles, et Pierre né le dernier en septembre 1524 (2). Dans ces conditions, croira-t-on que celui-ci ait pu suivre les leçons de ses aînés, malgré la vivacité et la précocité de son intelligence ?

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'en allant à neuf ans au Collège de Navarre, il aurait dû savoir assez de latin pour traduire Virgile comme les camarades de son âge (ce qui n'avait rien de pro-

(1) C'est le vrai texte de l'édition princeps (*Bocage* 1554), reproduit dans la première édition collective (1560), puis par Blanchemain (IV, 299). Je ne sais où Colletet et d'autres biographes ont pris la variante :

Cinq *devant ma naissance* en enfanta ma mère.

(2) Sur la famille de P. de Ronsart, cf. A. de Rochambeau, *op. cit.* et surtout les savants travaux de M. l'abbé Froger qui l'a complété et rectifié sur plus d'un point ; ils ont paru dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XV, 1884, 1er semestre ; ils nous renseignent (entre autres choses) sur l'oncle du poète, Jehan de Ronsart, dont nous avons parlé précédemment, sur ses frères, Claude, l'aîné, qui hérita des fiefs paternels et Charles, le cadet, qui entra dans les ordres, enfin sur sa sœur, Louise, qui en 1531, était fille d'honneur de la reine Éléonore et se maria en 1532. Mais je ne crois pas à l'existence d'un autre frère, François, qui porterait à sept le nombre des enfants de Loys de Ronsart et de Jeanne Chaudrier ; ils n'en eurent que six, et sur ce point nous devons nous en tenir à cette déclaration du poète :

Deux sont morts au berceau, aux *trois* vivans en riens
Semblable je ne suis ny de mœurs ni de biens

(sic, *Bocage* de 1554 ; cf. Bl. IV, 299).

digieux pour l'époque), mais qu'en réalité il eut de la « peine » à les suivre. Je le conjecture en rapprochant ces deux vers :

> Je mis tant seulement un demy an de *peine*
> D'apprendre les leçons du régent de Vailly,

de la 2e préface de la Franciade : « Il ne faut s'esmerveiller si j'estime Virgile plus excellent et plus rond, plus serré et plus parfait que tous les autres, soit que *dès ma jeunesse mon régent me le lisait à l'école,* soit que depuis je me sois fait une conception de ses idées en mon esprit (portant toujours son livre en la main), soit que *l'ayant appris par cœur dès mon enfance* je ne le puisse oublier » (1).

Ces lignes sont instructives à d'autres égards ; elles nous montrent que le jeune élève du Collège de Navarre n'a pas gardé, contrairement à ce que l'on avance sur la foi de Binet et de Duperron, un si mauvais souvenir de son court passage dans la classe du régent nommé de Vailly. J'estime qu'il faut se défier quelque peu des phrases enjolivées ou emphatiques, sans lesquelles les panégyristes de ce temps ne peuvent concevoir une biographie ou une oraison funèbre ; et donc, loin de renchérir sur leurs affirmations, qui souvent n'ont pas d'autre valeur qu'une simple opinion ou conjecture, nous devons en rabattre et remettre les choses au point. Admettons que l'enfant ait eu de la peine à s'accoutumer au régime du Collège, après l'entière liberté dont il avait joui à Couture ; est-ce à neuf ans, à cet âge où l'on se plie encore volontiers à la discipline, où la mémoire joue un rôle bien plus grand que la réflexion, où l'on ne songe guère qu'au plaisir du jeu avec de nouveaux camarades, est-ce à cet âge, et en six mois seulement, que Pierre eût dépéri à vue d'œil et se fût dégoûté du premier coup des lettres et de l'étude ? Au lieu de faire de son professeur, par un artifice littéraire indigne de

(1) Bl. IV, 299 ; et III, 23.

l'histoire, un pendant au brutal Orbilius, et à ces pédants « enivrés en leur colère » que Montaigne apprit à mépriser au Collège de Guyenne, — ne retenons des vers de l'Élégie à Paschal que ce qu'ils nous donnent, à savoir qu'il eut de la « peine » à suivre les leçons du régent de Vailly, et qu'il quitta le collège « sans rien profiter », ce qui va de soi puisqu'il ne passa là qu'un « demy-an ».

Dans aucune des autres pièces où Ronsart rappelle son passage au Collège de Navarre, il ne fait allusion aux misères de l'internat et à la rigueur pédantesque de ses maîtres d'alors. (1) Ce

(1) Cf. *Épistre* à Charles, cardinal de Lorraine, parue pour la 1re fois au 2e livre des Hymnes, nº 4, en 1556 :

Certes il me souvient que vous bien jeune d'âge
Au collège portiez un sévère visage,
Grave et catonien . . . . . .
. . . . . .
« Que me vaudroit luy faire une humble révérence ?
Il ne se souvient plus que dès ma jeune enfance
Je fus son serviteur, escolier avec luy. »
. . . . . .
La main dessus le chef deux ou trois fois me mistes,
Puis parlant du collège, en sousriant me dites
Que pour vostre grandeur vous n'aviez oublié
Ceux qui avecques vous avaient estudié,
Et que telle amitié vous semblait la meilleure.

(Blanch. VI, 282.)

Cf. *Hymne* de très illustre prince Charles, cardinal de Lorr. paru pour la 1re fois en 1559 (plaquette à part) :

. . . . . et si je me sens être
Heureux d'avoir appris dessous un mesme maistre
Et en mesme college avecques toy, seigneur,
Qui comme un petit astre estois déjà l'honneur
De tous tes compaignons en mœurs et en science.

(Bl. V, 101.)

Cf. *Discours* au cardinal de Lorraine, paru au 1er livre des Poèmes, nº 4, en 1567 :

Il dit par ses raisons que dès la sienne enfance,
(Si cela peut servir) eut de vous connaissance,
Et en mesme collège et sous mesme régent.

(Bl. III, 350.)

silence n'est-il pas significatif chez un poète qui nous a tant parlé de lui-même et des moindres circonstances de sa vie ? Il y revient au contraire avec complaisance pour se féliciter d'un événement qui lui a permis, dès sa tendre jeunesse, de connaître de près Charles de Guise, futur cardinal de Lorraine, futur favori de Diane de Poitiers et conseiller d'État de Henri II. Que de fois l'ancien condisciple, quémandeur par nécessité plus que par tempérament, fit-il appel à la générosité de ce puissant personnage, qui arriva sous Charles IX à réunir pour lui seul douze sièges épiscopaux, dont les archevêchés richissimes de Reims, Lyon, Narbonne, et qui pouvait ainsi disposer pour ses amis d'un nombre étonnant de prébendes et de bénéfices !

Bref, soit faiblesse physique d'un fils, soit faiblesse morale d'un père, Pierre de Ronsart abandonna vers la fin de mars 1534 les études que nous appelons secondaires, et ne les reprit qu'en toute indépendance et à bâtons rompus jusqu'au jour où il rencontra le Limousin Daurat chez Lazare de Baïf. Il les remplaça par des études autrement fécondes, autrement propices au développement de la personnalité, par celle des cours et des camps, celle des pays et des peuples étrangers, celle de l'expérience, celle enfin du grand livre du monde, que Montaigne, cinquante ans plus tard, préconisait dans son fameux chapitre de l'*Institution des enfants*.

Mais d'abord où passa-t-il l'intervalle de deux ans qui sépare sa sortie du Collège des événements militaires arrivés en Provence l'année 1536 ? Tous les biographes de Ronsart sont muets à cet égard. Faut-il penser qu'il revint près de sa mère, à la Possonnière, reprendre ses promenades et ses rêveries champêtres, jouir des eaux courantes, des bois ombreux, des antres frais, des sources inspiratrices, et qu'il devint dès ce jour l'amant des Muses et des Nymphes, dont ses livres favoris et son imagination lui faisaient déjà entrevoir les rondes harmonieuses dans les prés et les val-

lons au clair de lune ? (1) Faut-il admettre que, malgré son extrême jeunesse, il réussit par son père à s'insinuer dans la Cour, comme « enfant d'honneur » (2), y prenant des leçons d'escrime, d'équitation, de lutte, de danse et de paume, exercices obligatoires pour tout gentilhomme destiné aux armes, et où il acquit de bonne heure une réelle supériorité ? (3) Les deux hypothèses ont leur valeur et peuvent être simultanément acceptées : il partagea sans doute ses loisirs entre Couture et les résidences royales. Mais gardons-nous de croire avec ses biographes que l'enfant alla tout de suite « en Avignon » rejoindre son père, la Cour et l'armée (4). Rien n'est plus contraire aux faits et aux dates.

(1) Cf. Bl. II, 247 :

> Et vous, riches campagnes,
> Où *presque enfant* je vy
> Les neuf Muses compagnes
> M'enseigner à l'envy !

Cf. V, 189 ; VI, 159, 189, 191, 199 et passim.

(2) C'est le titre que donnent les *Actes de François Ier* aux petits de Châtillon, que les princes avaient à leur service. Du reste Louise de Ronsart, sœur du poète, avait été « fille d'honneur » de la reine jusqu'en février 1532.

(3) Cf. Bl. VI, 233 ; VIII, 8, et passim.

(4) L'erreur des biographes de Ronsart vient de ce qu'ils ont reproduit purement et simplement cette affirmation de Cl. Binet : « Il commença à se dégouster de l'étude ; de quoy son père averti le fit venir en Avignon, où pour lors estoit le Roy... » ; et l'erreur de Binet vient de ce qu'il a pris trop à la lettre, sans critique historique, les vers de l'Élégie autobiographique déjà citée :

> Puis, sans rien profiter, du collège sailly,
> Je vins en Avignon où la puissante armée
> Du roy François estait fièrement animée
> Contre Charles d'Autriche.....

Il ne s'est pas aperçu que Ronsart avait voulu renseigner son ami Paschal, qui, prétendant écrire à la façon de Paul Jove les Éloges des grands personnages de son temps, lui promettait ainsi l'immortalité (!); il n'a pas vu que le poète avait volontairement omis les années de sa jeunesse qui n'offraient rien de remarquable au panégyriste latin et ne pouvaient servir à le glorifier ou à illustrer sa biographie.

En 1534 et 1535 François Ier n'est pas en guerre avec Charles-Quint ; il se contente de parfaire ses préparatifs de revanche par la diplomatie et une meilleure organisation de son armée ; quant à l'empereur, il achève tranquillement son expédition de Tunis. En 1534 la Cour réside tantôt à Paris, tantôt à Fontainebleau ou à Saint-Germain, tantôt dans les châteaux de la Loire ; en 1535 elle suit le roi dans sa tournée d'inspections militaires, par la Normandie, la Picardie, la Champagne et la Bourgogne ; l'automne de cette même année elle est à Dijon, et c'est là qu'en novembre elle apprend la mort de Sforza, duc de Milan, dont le roi revendique à nouveau l'héritage. Aussitôt le feu est aux poudres : dès janvier 1536 le duc de Savoie reçoit les premiers coups, les troupes royales s'emparent de son territoire. Colère de l'empereur ; il rompt enfin avec François Ier le 17 juin et envahit la Provence le 25 juillet.

Ce n'est pas le moment de raconter l'admirable tactique du Grand Maître, Anne de Montmorency, notre généralissime : en quelques semaines il avait fait le désert devant les troupes impériales et préparé le long du Rhône et de la Durance une ligne de défense infranchissable, avec, comme point central, le fameux camp retranché d'Avignon, minutieusement décrit par Guillaume Langey du Bellay (1). Suivons la Cour ; Pierre de Ronsart l'avait sans doute rejointe au printemps, avide de voir et de s'instruire. Lyon était alors une ville frontière, le plus grand marché de l'Europe une vraie capitale par ses poètes, ses artistes et ses artisans (2) ;

(1) C'est justement le récit des événements de l'année 1536 qui a survécu des *Ogdoades* du capitaine Guillaume du Bellay, complétées par les *Mémoires* de son frère Martin. C'est l'œuvre d'un témoin oculaire qui a joué un des premiers rôles dans toutes les négociations et les guerres de François Ier de 1534 à 1543. (Voir collection Michaud et Poujoulat, librairie Didier, tome V, avec un magnifique portrait de Guillaume du Bellay à la page 293).

(2) Cf. Monfalcon, *Histoire de Lyon*, et F. Brunetière, *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1900, p. 903-905.

pour se rapprocher du théâtre de la guerre, la Cour s'y était fixée dès le mois de février, formant en ce point comme l'arrière-garde des armées développées en éventail de Genève à Montpellier. Elle était à peu près (1) au complet ; on pouvait y voir les trois fils du Roi, sa jeune bru Catherine de Médicis, sa sœur la reine de Navarre, sa maîtresse Anne de Pisseleu, future duchesse d'Étampes, une foule considérable de gentilshommes de toute arme brûlant de se battre, et de dames aux yeux desquelles on prodiguait les parades militaires et les tournois ; puis le va et vient des troupes étrangères, italiennes, allemandes, helvétiques, dont les couleurs diverses se mêlaient pittoresquement à celles des archers, gensdarmes, fantassins et artilleurs nationaux ; enfin les Cent-Suisses et les Mansionnaires (dont Loys de Ronsart, illustre vétéran des guerres d'Italie) qui constituaient la garde du corps de François Ier. Pouvait-il exister un spectacle plus vivant et plus brillant, mieux fait pour impressionner à jamais l'imagination d'un enfant de onze ans et demi, que cette Cour et cette Armée dans cette Florence française, par où les splendeurs de la Renaissance pénétraient de toutes parts chez nous depuis le règne de Charles VIII ?

Mais notre futur poète n'était qu'au début d'une série de scènes toutes plus extraordinaires les unes que les autres. Le 1er août, François Ier se rapprochait encore de son ennemi, et établissait son quartier général à Valence pour y achever la mobilisation de ses 60.000 hommes de troupes « comme un patron de navire commandant en sa poupe », suivant l'expression de Guillaume du Bellay. Son fils aîné, le dauphin François, « venant par eaue

(1) Il n'y manquait guère que le maréchal de La Marck, les Guise et les Vendôme, restés à la frontière du nord-est, pendant que le cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, organisait la défense de l'Isle de France. Il est probable aussi que la reine Éléonore d'Autriche était restée au château de Blois avec les princesses Madeleine et Marguerite.

avecques le Roy », s'était arrêté à Tournon avec quelques gentilshommes, entre autres son maître d'hôtel Loys de Ronsart et son

STATUE DE RONSARD A VENDOME

écuyer Sebastiano de Montecuculli. C'est là que Pierre de Ronsart, toujours aux côtés de son père, entra le 4 août, comme page, au service de l'héritier du trône. Mais celui-ci s'alitait le 6, et,

le 10... il était mort. Une après-midi, au château, après s'être beaucoup échauffé au jeu de paume, que les Valois pratiquaient avec passion, il avait eu l'imprudence de boire un verre d'eau glacée qu'il avait demandé à son écuyer ; une congestion s'était déclarée et ce prince, qui était le vivant portrait du Roi, que tous affectionnaient pour son intelligence, sa grâce, sa vigueur et son caractère, sur qui enfin étaient fondées les plus belles espérances, disparaissait à 19 ans, sans avoir revu son père, et si brusquement qu'on soupçonna Montecuculli de l'avoir empoisonné (1).

Le jeune Pierre fut témoin de cette mort froudroyante, de l'arrestation du malheureux écuyer, de l'autopsie du cadavre, de la consternation générale, et la page pénétrante qu'il écrivit à ce sujet, 39 ans plus tard, est une preuve suffisante de l'effet que ces évènements produisirent dès ce temps-là sur son esprit :

A peine un blond duvet commençoit à s'estêndre
Sur son jeune menton, que la mort le vint prendre.
..... Il eut pour son sépulchre un millier d'étendars,
De harnais, de boucliers, de piques, de soldars ;

(1) Cf. Mémoires de G. du Bellay, *op. cit.* p. 395-396, et Decrue, thèse sur *Anne de Montmorency* (1885), p. 280. — Le Rhétoriqueur Jean Bouchet écrivit à ce sujet, vers la fin de 1536, une *Briefve narration des louables meurs, malladie et trespas de Francoys de Valloys, premier fils de la maison de France,* suivie de la *Deploration des serviteurs domestiques sur le corps mort de ce prince.* Il avait su, dit-il, les moindres circonstances de cet évènement

Par le rapport que quelqu'un de sa chambre
Me feit du tout, des le moys de septembre.

Ne serait-ce pas son ami, Loys de Ronsart, qui le lui aurait relaté par écrit? Or Bouchet raconte cette mort d'une façon différente, et nomme Fernando de Gonzagues comme auteur présumé du crime (Édition collective de 1545, t. III, f° 67 et 69.)

Le Rhône le pleura et la Saône endormie,
..... et le père, outrageux .....
Contre sa propre tête, arracha ses cheveux.
..... Mon malheur me permit qu'au lit mort je le visse,
Non comme un homme mort mais comme un endormy,
Ou comme un bouton qui se penche à démy,
Languissant en avril *au poids* de la tempeste.
..... Je vy son corps ouvrir, osant mes yeux repaistre
Des poumons et du cœur et du sang de mon maistre
Tel semblait Adonis sur la place estendu
Après que tout son sang du corps fut répandu (1).

N'y avait-il pas dans ces douloureuses réalités, contrastant avec les joies de la veille et l'espérance de la victoire prochaine, de quoi faire méditer déjà le futur poète sur les coups aveugles de la mort, sur la vanité des grandeurs, sur la fragilité de l'être humain, trois thèmes lyriques qui remplissent les deux tiers de ses vers ?

De Valence, où des travaux de fortification se poursuivaient jour et nuit, la jeune noblesse, serrée autour du nouveau Dauphin, Henri, et de son cadet Charles, descendait souvent le Rhône ou chevauchait sur ses bords jusqu'au camp retranché d'Avignon ; les dames de la Cour s'y rendaient aussi, paraît-il, à la suite de Marguerite de Navarre, et c'étaient chaque fois d'unanimes éloges sur l'œuvre de Montmorency, digne de Fabius Cunctator et de J. César. Il n'est pas téméraire de penser que notre jeune Pierre, entré depuis la mort de son premier maître au service du troisième fils du Roi (2), prenait sa part de ces excursions par

(1) Bl. VII, 178-179. Ces vers parurent en 1575 dans une plaquette à part, où Ronsart déplore, en suivant l'ordre chronologique, le trépas de François Ier, ceux de ses enfants et petits-enfants. C'est un des nombreux poèmes qui complètent heureusement l'autobiographie adressée à P. Paschal.

(2) Et non pas du second, comme le disent par inadvertance quelques biogra-

bateau ou à cheval, et l'on imagine aisément quelle moisson d'images et de sentiments il dut y recueillir.

Le 4 septembre, le dauphin Henri se rendait définitivement au camp d'Avignon, et, le 12, son père le rejoignait. Guillaume du Bellay et son frère Martin nous donnent à ce sujet d'intéressants détails (1). Deux jours après, Charles Quint levait le siège d'Aix et commençait à battre en retraite ; il repassait le Var le 23 septembre avec une armée réduite de moitié par la famine et la peste. Pierre de Ronsart a-t-il accompagné le Roi, le Grand Maître et Guillaume du Bellay dans leur inspection des plaines désolées de la Provence et des villes plus ou moins ruinées par l'invasion des Impériaux ? C'est possible et vraisemblable. Il aurait ainsi vu Aix, Arles et Marseille avec les traces, combien suggestives ! d'un pillage en règle et d'un séjour prolongé par l'ennemi durant deux mois ; puis il aurait rejoint, par Beaucaire et Tarascon, le reste de la Cour « en Avignon ». Dans tous les cas, il remonta le Rhône avec elle, et se trouva derechef vers le 6 octobre à Lyon, où l'attendait un spectacle non moins nouveau et saisissant pour lui que les précédents, le jugement et l'exécution de l'écuyer Montecuculli (2). Je dois ici laisser la parole à Martin du Bellay :

« Arriva le roy à Lion, et là, feit assembler tous les princes « de son sang, *chevaliers de son ordre,* et autres gros personnages « de son royaume ; les légat et nunce du pape, les cardinaux qui « lors se trouvaient en sa Cour, aussi les ambassadeurs d'Angle- « terre, Escosse, Portugal, Venise, Ferrare et autres, ensemble « tous les princes et gros seigneurs estrangers tant d'Italie que

phes sur la foi de Cl. Binet et du commentateur des Élégies, Marcassus (Cf. Bl. IV, 299, note 4). Pour être fixé à cet égard, il suffit de rapprocher de l'Élégie à Paschal deux vers du volume des Épitaphes (Bl. VII, haut de la page 181) et l'ode *Prince, tu portes le nom* (Bl. II, 190).

(1) *Op. cit.* p. 414, 423-424.

(2) *Op. cit.*, p. 45.

« d'Allemagne, qui pour ce temps là résidaient en sa Cour, comme « le duc de Wittemberg, alleman, les ducs de Somme, d'Arianne, « d'Atrie, princes de Melphe et de Stillianne, néapolitain (sic) ; « le seigneur don Hypolite d'Est ; le marquis de Vigève, de la « maison de Trivulce, milanois ; le seigneur Jean Paul de Cère, « romain ; le seigneur César Frégose, génois ; le seigneur Hannibal « de Gonzague, mantouan, et autres en très grand nombre. « Lesquels assemblez, il feit en la présence de eux lire, depuis « un bout jusques à l'autre, le procès du malheureux homme qui « avait empoisonné feu monsieur le Dauphin, avec les *interroga-* « *toires, confessions, confrontations* et autres solemnitez accoustumées « en procès criminel. Après que la lecture du dit procès fut para- « chevée, et que tous les assistans au moins ceux qui peuvent « selon la loy opiner en matières criminelles, eurent donné leur « avis de cet énorme et misérable cas, les juges procédèrent à la « condamnation, et l'arrest exécuté, qui fut d'estre tiré à quatre « chevaux. » — Il me semble impossible que Pierre de Ronsart (il avait alors 12 ans passés) n'ait pas été appelé devant cet imposant tribunal comme témoin à charge, ou que, si son père, l'un des juges, répondit pour lui, il n'ait pas au moins assisté silencieusement, au procès, peut-être même à la scène de l'exécution, parmi la foule curieuse des pages et des courtisans.

Ce n'était pas tout, et ce long voyage, fertile en incidents d'importance capitale, lui réservait encore d'autres surprises et d'autres émotions dont il garda, n'en doutons point, un souvenir ineffaçable dans les secrets recoins de son imagination attentive.

L'armée, en partie licenciée, en partie laissée dans les places fortes du Dauphiné, de la Savoie, du Piémont et de la Provence, en partie dirigée vers la Champagne et la Picardie, le roi « deslogea de Lion » pour se rendre à ses châteaux de la Loire. On était arrivé sur les hauteurs du Beaujolais, quand se présenta, suivi d'une escorte brillante, le roi d'Ecosse Jacques V. La rencontre eut lieu

exactement au village de la Chapelle, entre Tarare et Saint-Saphorin (1). Dans un sentiment chevaleresque, auquel François Ier fut très sensible et qu'il récompensa bientôt, le jeune souverain en apprenant l'invasion de la Provence avait quitté son pays pour venir au secours du roi de France « sans requeste ni sceu d'icelluy » ; au reste il avait été poussé à cette équipée aventureuse par le très vif désir, qu'il exprima derechef sur le champ, d'obtenir la main de la princesse Madeleine, fille aînée de son illustre allié. Sa personne et sa demande reçurent un favorable accueil, et l'on se hâta de gagner le château de Blois, afin d'y conclure un accord définitif, après que le jeune roi y « aurait veu la dame ».

Voici l'itinéraire suivi par la Cour et du même coup par Loys de Ronsart et son fils (2). Le 14 octobre on est à Roanne, le 16 à La Palisse, le 19 à Moulins, le 27 à Bourges, le 29 à Amboise.

Quinze jours plus tard les deux rois arrivent à Blois, où Jacques est fiancé à Madeleine, et le contrat de mariage signé au milieu des réjouissances et avec une allégresse, qui durent singulièrement étonner le jeune page du duc d'Orléans, trois mois seulement après la mort du dauphin François. Mais peut-être déjà ne s'étonnait-il plus de rien, car les illusions ne pouvaient durer longtemps à la cour de François Ier... Le 27 novembre on est à Saint-Germain, le 5 décembre à Fontainebleau jusqu'au 28, et le 30 au Louvre. Le

(1) Martin du Bellay (op. cit.) après avoir dit qu'il vint « avec bon nombre de gens de sa nation » (p. 431) parle d'une armée de seize mille hommes (p. 436), que Jacques, après son débarquement à Dieppe, aurait égrenée en chemin, sur la nouvelle de la retraite de Charles-Quint. Quoi qu'on en pense, il est certain que son escadre se composait de sept vaisseaux (Cf. Lindsay de Pitscottie, *The Cronicles of Scotland*, II, 360-362). — C'est au même Sainct-Saphorin que Guill. du Bellay mourut le 9 janvier 1543.

(2) D'après les dates des *Actes de François Ier*, tome III (Collection des Ordonnances des rois de France, publiées par l'Acad. des sciences morales et pol.). Certains de ces actes étant datés de Châtellerault, 1er nov. ; de Loches, 8 nov. et de Bléré, 13 nov., j'en conclus que François Ier visita ces localités avec une partie de la Cour, pendant que l'autre séjournait à Amboise avec le roi d'Écosse.

lendemain entrée triomphale dans Paris du roi d'Ecosse précédé de tous les membres du Parlement en riches costumes écarlates, affluence des hauts dignitaires écossais et de la noblesse française accourue de tous les points de la province. Le surlendemain célébration du mariage à Notre-Dame avec une magnificence inouïe par le cardinal Jean du Bellay, dont Jacques V est l'hôte au palais épiscopal ; puis séries de fêtes merveilleuses, échanges de cadeaux richissimes, dont on trouve l'énumération dans Teulet et dans Pitscottie (1).

Comment Pierre de Ronsart pouvait-il échapper à l'influence de ces visions imposantes, à l'étalage de ce luxe éblouissant ? Le beau, le grand, le pittoresque, le sublime, depuis six mois s'imposaient à lui pour ainsi dire par tous les sens. Bientôt il allait lire le Chant nuptial que Clément Marot, interprète de l'émotion publique, composait pour la circonstance (2) ; bientôt il rêverait d'écrire lui aussi, en strophes sonores, des panégyriques, des entrées, des vœux, des épithalames, et déjà secrètement en lui s'agitait le démon de la haute poésie. Que fallait-il de plus pour que notre adolescent lui donnât l'essor ? Les horizons lointains, les impressions de la mer et de la montagne, la connaissance des pays étrangers. Il le sent... en attendant les frissons de l'amour et le baptême de la douleur personnelle.

Il était né décidément sous une bonne étoile ; il avait pour lui la chance, qui a tant de part au développement des facultés naturelles, la chance d'avoir des parents intelligents, qui ne crai-

(1) Cf. Francisque Michel, *les Écossais en France*. Édit, Franck, 1862, I. p. 405. Teulet, *Papiers d'État* relatifs à l'histoire de l'Écosse au XVIe siècle (I, 123-124). Pitscottie, *The Cronicles of Scotland* (II. 370). Cf. *Bulletin des Sciences historiques*, t. XVI, p. 361, et *Inventaire chronologique*, p. 84. — Cf. Ronsart (Bl. VII, 180).

(2) Cf. Ed. Jannet, II, p. 94.

gnirent pas de se séparer de lui de bonne heure, la chance d'être au service d'un maître généreux,

De Charles, en qui les dieux
Tout leur mieux
Pour chef-d'œuvre firent naistre (1).

Qui dira ce que notre poésie doit à ce prince de quinze ans (2), pour avoir, au départ de sa sœur Madeleine, pensé lui faire un présent de grande valeur en lui cédant son page aux blonds cheveux ? Son page, qui avait le don de plaire à tous ceux qu'il approchait, et ne manquerait pas d'égayer la nouvelle Reine, un peu seule dans ce pays d'Écosse réputé « barbare » comme ses sujets.

Le 15 avril le couple royal est à Rouen, et, vers le 23, il s'embarque au Hâvre avec une suite considérable de Français et de Françaises de la première noblesse. L'escadre écossaise était augmentée de 2 vaisseaux offerts à sa fille par François 1er, la *Salamandre* et le *Moris*. Sur le navire qui portait la Reine on eût pu distinguer Jean de Langeac, évêque de Limoges, spécialement attaché à sa personne, puis une troupe de musiciens, 4 trompettes, 4 tambours et 3 fifres, dirigés par Jean Collombel, luthiste réputé hors ligne ; enfin, parmi les gens de sa maison, le jeune Pierre de Ronsart. — Le 3 mai, on débarque à Leith ; le même jour, Madeleine est conduite au palais de Lislebourg, à travers la foule d'une population enchantée ; son couronnement à l'abbaye de Holyrood est fixé au 7 juin, mais une phtisie déjà ancienne, aggravée par les fatigues de la traversée et la rigueur du climat, l'oblige à s'aliter

(1) Blanchemain, II, 190.

(2) Blanchemain a commis une triple erreur dans sa note 2 de la page 191, tome II ; le duc Charles naquit le 22 janvier 1522 (n. st.), d'après le *Journal* de Louise de Savoie, et il mourut à 23 ans et demi, le 8 septembre 1545, d'après les *Mémoires* de Mart. du Bellay. L'erreur de l'édition Blanchemain n'est pas imputable au commentateur Richelet.

presque tout de suite, et, quelques semaines après... elle est morte (1) ! A Édimbourg, brusque interruption des préparatifs variés, de cette entrée solennelle dont le poète David Lindsay nous a fait entrevoir les magnificences et l'enthousiasme (2) : sous les portiques triomphaux ce fut un cadavre qui passa, et pour la première fois, paraît-il, les Écossais aux costumes voyants se couvrirent de vêtements noirs en signe de deuil.

Est-il besoin de dire l'effet produit sur Pierre de Ronsart par cette disparition déconcertante, analogue à celle du dauphin François ? De nouveau les contrastes de l'existence durent serrer son cœur, et plus fortement encore qu'à Tournon, car il assista, nous dit-il, à la scène poignante du désespoir de Jacques V (3), et vit se clore cette bouche de femme qui avait tant de fois soupiré devant lui depuis l'arrivée : Hélas ! j'ai voulu être reine ! (4) — On sait que le roi d'Écosse retint près de lui le jeune page témoin de son malheur, et se montra d'une extrême bonté à son égard. Il lui permit ainsi de se familiariser avec un pays que les romans d'aventure lui avaient peut-être déjà fait connaître sous un jour quelque peu mystérieux, et qui gardait certainement encore beaucoup de ses caractères légendaires. Pierre de Ronsart put se livrer

(1) Francisque Michel, *op. cit.* I, 415-417, 428.

(2) Œuvres poétiques de David Lindsay, édition Chalmers, Londres, 1806, II, 178-179. — Cf. Buchanan, *Rerum Scoticarum historia,* liv. XIV, chap. 52, éd. 1582.

(3) Blanchemain, VII, 180 :

Ny larmes du mary, ny beauté, ny jeunesse
Ny vœu, ny oraison, ne fléchit la rudesse
De la Parque qu'on dit la fille de la Nuit.....
... Elle mourut sans peine aux bras de son mary
Et parmy ses baisers ; luy tristement marry,
Ayant l'âme de deuil et de regret frappée,
Voulut cent fois percer son corps de son épée.

(4) Cf. Brantôme, *Mémoires,* cité par Marty VIII, 127. — Laveaux, *Notice sur Ronsard,* XVI.

tout à loisir à ses exercices favoris, tels que la chasse, la lutte, l'équitation, la musique (car dès ce moment il prenait un singulier plaisir au chant et aux accords de la « guiterne »), — et sur tous ces points il était servi à souhait par les Écossais. Il dut multiplier avec les archers vêtus de peaux ses courses à travers la montagne, au bord des lacs et des torrents ou dans les forêts ténébreuses. Cette vie au grand air était coupée par son service au palais et les cérémonies de Cour ; mais surtout il se reposait de ses jeux physiques et de ses excursions parmi les sites sauvages en étudiant et en lisant : il étudiait l'anglais, il lisait ses poètes français, dont il avait emporté quelques volumes ; enfin « tous les jours » il traduisait avec son ami, le seigneur Paul, qui « les luy interprétait en françois ou en escossois », quelques poètes latins de premier ordre, entr'autres Virgile et Horace, dont son œuvre future devait être un écho puissant et presque ininterrompu. Nous n'hésitons pas à croire, avec Duperron et Colletet, qu'il commença dès ce moment-là, grâce à son compagnon de voyage « à prendre goust à la poésie » et que, rivalisant avec Clément Marot, « il s'efforça dès lors à rendre ces auteurs anciens en rimes vulgaires, le mieux qu'il luy estoit possible » (1). Il se peut même que bon nombre de ces essais (par exemple des légendes mytholoques, des comparaisons et des réflexions générales) aient passé tels quels dans ses premières poésies, parues dix ans plus tard de 1547 à 1550. Quoi qu'il en soit, ce seigneur Paul (1), bon

(1) Cl. Binet ne dit nulle part que le seigneur Paul fut à la cour de Jacques V ; d'après lui, c'est seulement à l'Écurie du roi de France qu'il initia Ronsart aux beautés des poètes latins ; en ajoutant « lequel avait été page avec Ronsart » il fait allusion aux années qui ont précédé le départ de notre poète pour l'Écosse. Il est certain que le seigneur Paul vécut avec Ronsart à l'Écurie de François Ier *avant* et *après* le voyage d'Écosse ; mais cela n'empêche pas d'admettre, comme l'ont fait Duperron et Colletet, que les deux jeunes gens furent également compagnons à la Cour Ecossaise.

(1) On lit dans Binet : « Il était Escossois, ainsi que disent aucuns ; Baïf m'a

humaniste, rompu aux vers latins, sensiblement plus âgé, eut, sans nul doute, une influence décisive sur la vocation poétique de Pierre de Ronsart, et lui fit faire, loin de toute contrainte, plus de progrès que le régent de Vailly à l'ombre de l'école.

Vers la fin de juillet 1538, Jacques V épousait en secondes noces une Française encore, Marie de Guise, sœur du cardinal de Lorraine. Ce dut être une grande joie pour son page d'être de toutes les fêtes qui suivirent cette union dans l'église cathédrale de Saint-André. Pitscottie nous les a racontées (1) : après un mois de divertissements féeriques, la Cour se rendit à Cupar, dans le comté de Fife, puis à Falkland où les chasses se succédèrent pendant huit jours, et la nouvelle reine continua sa marche triomphale par Stirling et Linlithgow, jusqu'à Édimbourg, où elle fut reçue en grande pompe et comblée de présents. Marie de Guise contribua beaucoup à changer l'aspect de l'Écosse en y important nos mœurs et notre civilisation ; elle attira près d'elle un nombre considérable de seigneurs, d'artisans et de fournisseurs français. Ronsart avait donc toutes sortes de raisons de se plaire en Écosse, et il y fût sans doute resté à notre grand

asseuré toutesfois qu'il estoit Piemontois ». Les biographes de Ronsart au XIXe siècle en sont généralement restés à cette double affirmation, ou bien ont adopté l'origine Écossaise, confirmée par Duperron et Colletet. Marty-Laveaux a voulu mettre tout le monde d'accord en supposant, avec plus de bonne volonté que d'esprit critique, l'existence de deux personnages de ce nom, qui, tous deux, auraient facilité à Ronsart l'étude des lettres antiques (*Notice*, p. XVII). Mais M. l'abbé Froger, dont l'érudition égale l'amabilité, m'écrit qu'il est fixé sur ce point et que Messire Paul était Piémontais ; son père, Jean-Antoine Duc était écuyer de la grande écurie royale, et lui-même devint « praefectus hippocomiae » ; sa sœur, Philippe, fut la maîtresse du dauphin Henri, dont elle eut, en 1538, Diane, légitimée de France, plus tard duchesse de Châtelleraud. Que M. Froger me permette de lui adresser mes vifs remerciements pour cette intéressante communication. Cf. *Oraison fun. de P. de R.* par J. Velliard, et *Hist. de Châtelleraud* par Lalanne, II, 46.

(1) *Op. cit.*, II, 376 sqq.

dommage, si la nostalgie ne l'avait pris au printemps de 1539. Muni d'un sauf-conduit qui lui permettait de rentrer en France par l'Angleterre, il prit congé de Jacques V, en dépit de ses instances, emportant, avec une bourse bien garnie, d'impérissables souvenirs de son séjour de deux années (1) en Écosse et le désir très vif d'y revenir bientôt.

En Angleterre il passa, nous dit-il, six mois, durant lesquels nons perdons sa trace. Il faut croire que sa hâte de revoir ses parents, son prince et son Vendômois, n'était pas aussi grande que sa curiosité, car il prit vraiment pour les rejoindre le chemin des écoliers. Il avait alors près de 15 ans ; il voulut voir les principales villes de ce sombre et voluptueux Henri VIII qui tenait la balance égale entre François Ier et Charles-Quint.

Peut-être avait-il avec lui le seigneur Paul. J'incline à croire qu'il avait aussi pour compagnon de retour le seigneur de Lassigni, dont l'Élégie à Paschal nous signale la présence seulement lors du second voyage en Écosse. Ce jeune gentilhomme (2),

(1) Il ne faut pas prendre à la lettre ce passage de l'Élégie à Paschal :

. . . . . en l'Écossoise terre,
Où trente mois je fus, et six en Angleterre,

(Bl. IV, 299).

d'ailleurs contredit pas un autre vers de Ronsart :

Sa bonté m'arrestant deux ans dans sa province.

(Bl. VII, 181).

S'il était resté 36 mois dans son premier voyage d'outre-mer, il n'en serait revenu que le 1er mai 1540 et n'aurait pas eu le temps d'effectuer son deuxième voyage en Écosse, par la Flandre et la Zélande, avant son départ pour l'Allemagne dont la date a été fixée par M. Pinvert (thèse latine) au 16 mai 1540.

Au reste, les biographes de P. de R. admettent tous que son premier séjour en Écosse ne dépassa pas 2 ans, sauf Sainte-Beuve qui parle de 3 ans, et Marty Laveaux qui garde sur ce point un silence prudent.

(2) Pourquoi Blanchemain veut-il que *Lassigni* (ou Lassigny) soit une corruption de *d'Acigné* (*Vie de Ronsard*, p. 8, note) ? Il existe bien un officier du nom

était arrivé à la Cour de Jacques V, porteur de dépêches, vers le mois d'août 1538 ; le fait nous est attesté par les comptes du Grand Trésorier d'Ecosse, qui mentionne un don de 400 livres fait par le roi à son visiteur (1). Nos jeunes gens, l'escarcelle pleine, firent en Angleterre un voyage tout d'agrément. Mais à cette époque, Henri VIII ne témoignait pas une grande bienveillance aux Français qui résidaient en son royaume, irrité qu'il était par la politique impérialiste d'Anne de Montmorency. Aussi les trois amis débarquèrent-ils en France vers le milieu d'octobre, et c'est alors que P. de Ronsart rentra au service de Charles d'Orléans :

A mon retour, encor Page ce duc me print (1).

Il faisait partie de l'Écurie du roi « qui était lors, dit Binet, une école de tous honnêtes et vertueux exercices ». Nous verrons plus loin à quelles occupations il s'y livrait et quel genre de personnes il y rencontra. En 1539, il n'y fit qu'un séjour de très courte durée. Son maître, depuis les entrevues de Nice et d'Aigues-Mortes, n'avait pas cessé d'être l'objet des négociations entre François Ier et Charles-Quint. Le Roi voulait obtenir pour lui la main de la nièce ou de la fille de l'Empereur, avec la vice-royauté du Milanais et le retour de ce pays à la couronne de France en cas de décès. Charles-Quint avait fait des promesses pour avoir la paix, et, sûr de sa loyauté, le chevaleresque François Ier invitait son beau-frère à traverser la France pour aller châtier les Gantois révoltés. Tout le mois de novembre fut employé à préparer de

de Lassigni dans les armées de François Ier ; il est même signalé trois fois parmi les combattants de Cerizoles (1544), où il a un cheval tué sous lui. (Cf. Martin du Bellay, *op. cit.*, p. 529, 531, 535).

(1) Francisque Michel, *op. cit.*, p. 424 ; à la p. 139 on parle de son père, héros du siège de Mouzon en 1521).

(1) *Élégie à P. Paschal.* C'est le vrai texte de l'édition princeps (*Bocage*, 1554). Négligée par Blanchemain et par Marty-Laveaux, cette variante est inédite.

Bayonne à Paris une réception splendide à Charles-Quint : ordre était donné à toutes les grandes villes du parcours de fêter l'Empereur, notre ennemi de la veille, avec autant et plus de magnificence que s'il s'était agi de François Ier lui-même. Le Roi souffrant ne put se rendre que jusqu'à Loches ; mais il envoya au devant de son hôte jusqu'à la Bidassoa ses deux fils, le connétable de Montmorency, et comme escorte « toute sa maison » (1). De Bayonne à Paris, par Bordeaux, Poitiers, les châteaux de la Loire et Orléans, ce ne fut qu'une marche triomphale (27 novembre-31 décembre).

Où se trouvait et que faisait Pierre de Ronsart pendant ce temps ? S'il avait accompagné son maître aux Pyrénées, il n'eut pas manqué de l'écrire en 1554 à son ami Paschal, le panégyriste; car c'eût été un événement marquant et glorieux de sa jeunesse. Mais il n'en a soufflé mot nulle part. Je crois volontiers qu'il resta à Loches auprès de François Ier, avec son père, trop âgé pour accomplir un pareil voyage, ou bien qu'ils en profitèrent pour passer deux ou trois semaines à la Possonnière; puis ils rejoignirent la Cour à Amboise ou à Blois et assistèrent aux fêtes étonnantes du séjour de l'Empereur à Paris (1re semaine de janvier 1540, n. st.). Il est à présumer que le jeune homme, le 7 janvier, suivit la Cour et Charles-Quint à Saint-Denis et à Chantilly, chez le Connétable. François Ier prit congé de son hôte à Saint-Quentin, mais P. de Ronsart continua sans doute à escorter l'Empereur avec les deux fils du Roi jusqu'à Valenciennes, où l'on se quitta le 24 janvier.

C'est de là, vraisemblablement, que le page de Charles d'Orléans partit pour visiter les Flandres et la Zélande. A en croire Marcassus, qui a commenté les Élégies de Ronsart, celui-ci aurait été envoyé par le prince « pour quelques paroles de créance qu'il

(1) Cf. Martin du Bellay, *op. cit.* 468-469 ; et Decrue, thèse, *op. cit.*, p. 373-380.

adressait à sa maîtresse nièce de l'Empereur » (Bl., IV, 299); et P. Blanchemain l'a cru (*Vie de Ronsard*, p. 8, note 2). Cependant aucun texte ne nous permet de prendre pour la vérité la note conjecturale de Marcassus, et Binet dit simplement qu' « il le dépescha pour quelques affaires », ne voulant pas qu'un aussi beau naturel que celui de son page « s'engourdis en paresse ». Il est vrai que le prince Charles, persuadé, lui aussi, de la loyauté de l'Empereur et bercé de l'espoir qu'il aurait sa fille ou sa nièce avec le Milanais pour dot, devait à ce moment-là brûler du désir de présenter ses hommages à Marie d'Autriche ou à l'une des filles de Ferdinand. Mais rien ne prouve qu'il en ait chargé quelques gentilshommes, rien n'autorisait strictement cette démarche en février 1540, et Charles d'Orléans eût par là manqué à toutes les lois de l'étiquette et de la diplomatie ; ce n'est qu'après le traité de Crespy (septembre 1544) qu'il s'acquitta lui-même de cette délicate mission (1).

Personne n'a remarqué quelle importance ce voyage des Flandres dut avoir dans la formation du génie de Ronsart, quels souvenirs et quelles images il y recueillit ; personne n'a rappelé qu'il eut là des visions analogues à celles qui hantèrent le cerveau de son auteur favori, Jean Le Maire, natif du Hainaut et historiographe de Marguerite d'Autriche, et que son œuvre, au reste ni plus ni moins païenne que la sienne, a conservé des traces certaines de l'opulence, de la luxuriance verbale des rhétoriqueurs flamands.

Sur ce marché colossal de l'Europe, dans ces cités florissantes, habituées aux spectacles féeriques par les ducs de Bourgogne, la sève de la Renaissance débordait autant qu'à Lyon ou dans les villes d'Italie. Ce peuple de marins, d'agriculteurs, de commerçants, d'industriels, ce peuple ingénieux et actif, ami du lucre et du

(1) Cf. Bl. VII, 181 : En magnifique pompe en Flandre il visita
Par deux fois l'Empereur qui benin le traita
Et luy promit sa fille.....

confort, valait alors et dépassait même les Génois et les Vénitiens. Dans l'art de la musique, les Flamands étaient les premiers du monde civilisé comme chanteurs et instrumentistes ; pour le goût des fêtes organisées par les « chambres de rhétorique », des kermesses, des défilés pompeux, des parades en costumes riches et voyants, ils n'avaient pas leurs maîtres; leurs peintres étaient connus dès longtemps pour leur réalisme, la plénitude de leur relief, la force de leur coloris ; leurs architectes avaient atteint dans le gothique le comble de la variété et de l'expression ; à Bruges, à Gand, à Anvers, à Louvain, à Malines, à Bruxelles, formes, couleurs et sons, contrastes, nuances et harmonies, tout était fait pour charmer les yeux et les oreilles de notre voyageur. Enfin l'occasion était belle pour lui d'étudier les « arts utiles » et les métiers, auxquels il empruntera pour sa haute poésie tant de termes techniques et d'originales comparaisons.

C'est vraisemblablement de Zélande que Ronsart, ayant, à Valenciennes, reçu de son maître la « charge expresse de passer jusques en Ecosse », s'embarqua avec le seigneur Lassigni, soit à Flessingue, soit à Berg-op-Zoom. Son compagnon devait être plus âgé que lui, car il avait déjà, nous l'avons vu, servi de messager deux ans auparavant entre la cour de France et celle de Jacques V; c'était un guide expérimenté, aux soins duquel Charles d'Orléans avait à bon escient confié son apprenti diplomate. Mais la traversée ne se fit pas sans incidents et Ronsart, qui courut là de réels dangers, dut aimer dans la suite à les raconter : on garde toute sa vie l'impression bien gravée des sinistres auxquels on a péniblement échappé ; ce fut le cas de notre poète qui faillit périr en vue des côtes anglaises, secoué trois jours par une tempête si violente que le navire, sorti miraculeusement des écueils, se brisa « en cent morceaux » au moment de son entrée au port (1), les passagers

(1) D'après l'Élégie à Paschal, il est impossible de savoir s'il aborda en

en étant quittes pour un bain forcé et la perte de leurs bagages. Ces scènes effrayantes et pittoresques ne devaient pas être un banal ornement pour un Éloge de Ronsart ; aussi leur a-t-il consacré dix vers dans son Élégie au panégyriste Paschal, et ses biographes ne manquèrent pas de comparer son aventure à celle d'Arion, sans doute d'après une réminiscence du naufragé lui-même, que ce rapprochement classique devait singulièrement flatter.

Parti vers la fin de janvier, Ronsart, comme il est à croire, ne fut pas de retour à Paris avant la fin d'avril. Ses courses à travers le monde l'avaient prématurément développé ; sa bonne mine, sa haute stature, son air noble et gracieux, ses yeux pleins de douce gravité, son habileté aux divers exercices du corps, sa conversation facile et attrayante le rendaient agréable « par dessus tous ses compagnons ». Aussi le duc d'Orléans se montra-t-il ravi de son serviteur, et conçut-il pour lui une estime particulière ; « il se résolut de plus en plus de ne le laisser point ocieux, mais de le faire hanter et converser avec les nations estranges, pour le rendre capable d'estre employé aux belles charges, auxquelles il jugeait que sa nature l'appelait » (2). Donc, avant même d'avoir atteint l'âge réglementaire, Ronsart fut mis « hors de page » et destiné à suivre la première ambassade qui se présenterait. Il avait alors près de 15 ans et 8 mois (3).

(*A suivre*)

P. LAUMONIER,
de l'Université de Poitiers.

Angleterre ou en Écosse. Je signale en passant cette variante de l'édition princeps :

Poussée aux bords Anglais, *la* nef contre un rocher.

(Cf. Bl. IV, 299-300.)

(2) Cf. Cl. Binet et Du Perron.

(3) D'après nos calculs précédents, la date de l'ambassade à Spire, l'Élégie à Paschal et l'épître liminaire des Œuvres d'Ant. de Baïf, Ronsart fut mis hors de page dans la 1re quinzaine de mai 1540. D'ordinaire on l'était seulement entre 16 et 18 ans.

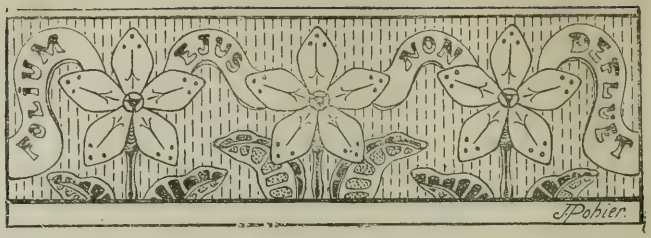

Les Origines de la famille de Baïf

La famille des De Baïf est d'origine angevine. Tous les auteurs qui ont eu à s'occuper de quelqu'un de ses membres célèbres se sont tenus à cette simple indication. Il est même surprenant que des chercheurs comme La Croix du Maine, Scévole de Sainte Marthe, l'abbé Goujet, ne nous aient pas donné des détails plus complets sur les origines peu connues de cette famille illustre dans les Lettres.

Il y a sur le territoire de la commune de Saint-Denis d'Anjou (Mayenne), un bois, une écluse et un moulin qui portent le nom de Baïf ou Baillif. C'est un ancien fief, autrefois en mouvance de Briollay, terre des seigneurs de Sablé, où l'un d'eux tint en échec le puissant Geoffroy Plantagenet. C'est à ce fief que Célestin Port assigne le point de départ de la famille des Baïf.

Les archives de Maine-et-Loire nous ont fourni de précieux renseignements sur la famille des Baïf, en Anjou.

La plus ancienne mention de leur existence que j'aie sous les yeux est de 1218. Il s'agit de Pierre et d'Hammelin de Baïf son aîné. Pierre de Baïf, du consentement de son frère, donne à l'abbaye Saint-Serge d'Angers une dîme sur la paroisse de Bouère (Mayenne). C'est sans doute à l'occasion de quelque service rendu par les religieux de Saint-Serge, ou l'accomplissement de quelque œuvre pie. Les de Baïf étaient un peu gens d'église, nous voyons plus tard trois actes par lesquels Jean de Baïf présente à l'évêque d'Angers des candidats aux chapelles de Marguillon, paroisse de Soulaire, et de Saint-Germain-de-Cré.

De 1225, où il est fait mention d'Hammelin de Baïf en qualité de témoin à une donation de Geoffroy de Sauce à l'hôpital d'Angers, nous perdons la trace des Baïf, pour ne les retrouver qu'à la fin du XIVe siècle dans la personne de Huet de Baïf, qui épouse Agnès de Pointel dont il a : Henri de Baïf, mort sans enfants, et Huet de Baïf qui épouse Jeanne Bunorde, veuve de Guillaume Lemarié. A partir de cette époque nous suivons très régulièrement le développement des Baïf jusqu'à leurs plus lointains lignagers.

Du mariage de Huet de Baïf est issu Antoine de Baïf. M. Legeay, dans ses recherches sur Aubigné et Verneil, dit en note : « Guy de Baïf que nous croyons frère d'Antoine.... » Une étude attentive des dates comparées ne fournit aucune preuve à l'appui de cette supposition, que je me garderais bien, du reste, de révoquer en doute sans autre forme de procès. Guy de Baïf, abbé d'abord de la Couture au Mans, fut dans la suite pourvu par le pape de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il mourut en 1452 après y être resté depuis 1412. (Nous nous réservons de consacrer à Guy de Baïf, une note spéciale sur son séjour à Saint-Aubin après en avoir étudié les Archives). Antoine de Baïf hérita du

patrimoine des Baïf et vint épouser dans le Maine, en Verneil-le-Chétif, Ysabeau, héritière de Nicolas de Mangé, seigneur dudit lieu. Nous avons trouvé dans les archives et les titres du château de Mangé de nombreux actes se rapportant à Antoine de Baïf, devenu seigneur de Mangé, par son mariage.

de Baïf

Avec les fils d'Antoine de Baïf la famille se partagea en deux branches : celle d'Anjou et celle du Maine. Il eut cinq garçons et deux filles. Jean de Baïf conserva par droit d'hoirie les titres de son père. Nous le voyons en effet qualifié, dans les actes du château de Mangé et dans ceux des archives d'Angers, à la fois de seigneur de Baïf et de Mangé. Il semble pourtant avoir de préférence habité le Maine. Il assiste comme député du Maine aux Etats-Généraux de Tours en 1484 ; et faisait aussi partie des Etat

du Maine de 1508 pour la rédaction de la Coutume. C'était un soldat, que Scévole de Sainte-Marthe appelle, « Magni nominis equite ». Il épousa Marguerite de Chasteignier de la Roche-Posay. On peut le compter comme tout à fait du Maine.

Son frère cadet René est qualifié d'abord dans les actes de seigneur de Cré ; ce fut sa part d'héritage. Mais il acquit par voie d'achat en 1519, la seigneurie, appartenances et dépendances, tant en fief que domaine, des Briottières, en Champigné, dont il prit désormais le titre. C'était une belle propriété si l'on compte qu'elle contenait cinq métairies, deux closeries et qu'elle fut payée en monnaie d'or 14.500 livres, versées d'une seule fois l'année suivante. Outre ce, le même acte mentionne l'acquisition des fief et seigneurie des Hautes et Basses Esperondières, en la paroisse de Miré. En 1521, le 7 août, René de Baïf acquit encore une terre en la paroisse de Bailleul, au diocèse d'Angers, au prix de 1000 écus d'or. En 1522, autre contrat d'acquêt des lieux et métairies de l'Austinière et de Lacerye. Il avait épousé en premières noces Jeanne Jugaut et en secondes noces, le 15 septembre 1518, Catherine de Champchevrier. Ce fut peut-être ce mariage qui enrichit René de Baïf et lui permit de se constituer ainsi une riche propriété. Il eut de ce mariage quatre enfants, encore mineurs à sa mort, laquelle survint entre 1525 et 1528. Nous avons une déclaration du 4 mai 1525 rendue par Me René de Baïf en la Cour de Sablé et de 1528 un acte de Catherine de Champchevrier, « veuve « de Messire de Baïf, seigneur des Briottières ».

Du 22 août 1530 un inventaire des biens de nobles personnes René de Baïf et Catherine de Champchevrier, nous donne une idée de leur fortune : cet acte fait aussi mention d'un procès d'héritage entre les mineurs desdits défunts et les héritiers de la première femme de Baïf, Jeanne Jugaut. L'étendue des propriétés des Baïf en Anjou nous est donnée dans un acte d'aveu rendu par René de Baïf, fils du précédent. Sont énumérées dans le ressort de la sené-

chaussée d'Anjou une métairie et une closerie en la paroisse de Miré, à l'Esperonnière ; cinq métairies et deux closeries en la paroisse de Champigné, au lieu des Briottières. Cet acte est du mois de mars 1539. Ces biens sont tous situés au nord de l'Anjou, canton de Châteauneuf, dans les parages d'où est sorti la famille des Baïf.

Depuis le XVe siècle, nous avons pu suivre le développement

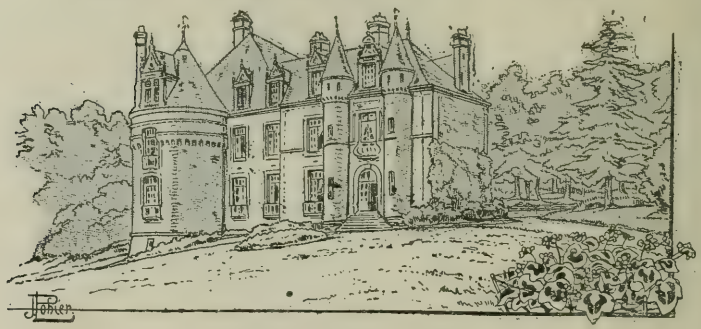

CHATEAU SEIGNEURIAL DE MANGÉ

de la branche angevine des Baïf. René de Baïf qui vécut au XVIe siècle ne nous apparaît point curieux de gloire littéraire. Tandis que son neveu Lazare s'illustre dans le monde des savants et des diplomates, René de Baïf étend son domaine, s'acquiert une fort jolie fortune et laisse à ses enfants une brillante succession inventoriée au mois d'août 1530 par Allain Gilebert, notaire. A cette époque la branche aînée du Maine n'a plus avec la province d'Anjou que quelques lointaines relations. Lazare de Baïf se rend aux Pins, de temps à autre, qui faisaient encore partie de l'Anjou. C. Port dit en parlant de François de Baïf « le poète ». Je ne sais pas si on a conservé en Anjou le souvenir d'ouvrages en vers

écrits par François de Baïf, seigneur de Mangé. Je n'en ai jamais vu aucune trace. C'est une simple confusion, sans doute.

Les de Baïf du Maine illustrés dans les armes par Jean de Baïf, « magni nominis equite » dit Scévole de Sainte-Marthe, deviennent plus célèbres en la personne de Lazare qui habite le plus souvent Paris, où l'on sait qu'il remplissait à la Cour la charge de maître des requêtes ordinaire du roi. Il habitait à Paris une maison sise près la Porte Saint-Marcel, rue des Fossés Saint-Victor. Jean-Antoine en hérita, et lui-même en parle à plusieurs reprises. Mais on ne trouve aucun passage de ses œuvres indiquant qu'il vint quelquefois au Maine ou en Anjou. Jean-Antoine qui posséda pendant quelque temps la cure de Saint-Cosme de Vair en fit prendre possession par procuration, il eut même des difficultés qu'on exposera en parlant de ce poète. Les de Baïf toujours fort bien en cour ont bénéficié largement des générosités que le roi dispensait à ses favoris avec les biens du clergé. Lazare de Baïf était abbé de Grenetière et de Charroux. C'était une famille de dévots, les chapelles de Saint-Germain de Cré et des Briottières avaient été édifiées par leurs soins, la dernière par Catherine de Champechevrier en 1528, quelques années après son veuvage, un an avant sa mort.

Ces quelques notes suffiront à jeter un peu de jour sur les origines et le développement des Baïf. Ce n'est qu'une introduction à l'étude littéraire et historique que nous menons activement sur Lazare, Jean-Antoine et Guillaume de Baïf avec lesquels s'éteint le nom, mais pas la gloire de cette illustre famille.

Dr GUIGNARD.

Variante inédite d'un Sonnet de Ronsard

Il y a dans *Les Epitaphes de divers sujets de P. de Ronsard* (édition Blanchemain), tome VII, page 176) un sonnet à M. Arnaut Sorbin, dont voici la leçon :

A M. ARNAUT SORBIN

Predicateur dudit feu Roy Charles IX, Evesque de Nevers.

SONNET

Nul ne devoit pleurer la mort d'un si bon Roy
Que toy qui cognoissois la bonté de sa vie ;
De ton Prince la mort à la mort as ravie,
Qui en terre et au ciel vit maintenant par toy.

Il vit auprès de Dieu, sans fleschir de la loy
Qu'icy tu lui preschas, laquelle il a suivie,
Pour meriter au ciel la palme desservie,
Tout vestu d'habit blanc, enseigne de sa foy.

Le bon pleure le bon, le serviteur le maistre ;
Rendant l'ame en tes bras, constant tu le vis estre
D'esprit sans regretter son sceptre terrien.

O maistre bien-heureux ! qui eus à ton service
Si fidele servant, qui de trois fait l'office,
De prescheur, confesseur, et d'un historien.

(1578)

Ce prédicateur et confesseur du roi, Sorbin, est l'auteur d'un livret rarissime : *Histoire contenant un abbrégé de la vie, mœurs & vertus du roy tres chrestien & debonnaire Charles IX, vrayement piteux, propugnateur de la Foy Catholique, & amateur des bons esprits. Où sont contenuës plusieurs choses merveilleuses, aduenues durant son regne, à bon droit dit le Regne des merveilles. Par A. Sorbin, dit de Saincte Foy, son Predicateur, Docteur Theologal de Toulouse. Seconde edition reueuë & augmentée par l'Autheur.* — A Paris, Chez Guillaume Chaudiere, rue Sainct Jaques, à l'enseigne du Temps & de l'Homme sauuage. M.D.LXXIIII. *Auec Priuilege...*

En tête de cette Histoire, figure, sous une forme un peu différente, le sonnet de P. de Ronsard à M. Arnaut Sorbin.

SONNET DE P. DE RONSARD

Gentilhomme Vendomois, à Monsieur de Saincte Foy.

Nul ne deuoit pleurer la mort d'vn si bon Roy,
Que celuy qui sçauoit la bonté de sa vie :
De ton Prince la mort à la mort as rauie,
Qui en terre et au ciel vit maintenant par toy.

Il vit la hault au ciel, trionfant de la foy
Qu'icy tu luy preschas, laquelle il a suyuie :
Et en terre, pour voir son histoire accomplie
Oeuure sainct et Chrestien, digne d'vn Saincte Foy.

Le bon pleure le bon, le seruiteur le maistre.
Rendant l'ame en tes bras constant tu le vis estre
D'esprit, sans regretter son sceptre terrien.

Au maistre bien heureux le seruiteur ressemble,
Qui fidele a seruy son Prince tout ensemble
D'vn Prescheur, d'vn Docteur, et d'vn Historien.

La variante est assez importante pour qu'il semble intéressant de la conserver. Et le texte original, mieux que le texte définitif, marque le parallélisme établi dans l'esprit du poète entre le directeur de conscience, qui eut charge d'assurer le salut de l'âme du Roi, et le panégyriste, qui assuma la tâche d'établir sa gloire parmi les hommes, — toute discussion inopportune sur l'un comme sur l'autre de ces deux points.

JACQUES MADELEINE.

Aux Artistes de la Renaissance

L'antique Hellas aimait toute humaine beauté :
Le fier torse musclé de l'athlète robuste,
La vierge découvrant les charmes de son buste,
L'éphèbe nu, dans sa jeune virilité.

Rome, sur cette fraîche et noble nudité,
Jeta les lourds brocards et leur ampleur auguste ;
Christ bannit toute grâce : un froc rugueux et fruste
Enlinceula les corps dans sa rigidité.

Vous — découvrant la gorge aux belles dogaresses
Ou d'un ciseau très doux et très puissant, vainqueur,
Promenant sur le marbre, ô Maîtres, vos caresses —

Vous nous rendez, avec leur grâce ou leur vigueur,
Sans les scrupules vains d'une pudeur impie,
Les charnelles splendeurs qu'admirait Olympie.

CH. BELLIER-DUMAINE.

DOCUMENTS INÉDITS

I

LES CHANDELIERS DE LA DUCHESSE D'ETAMPES (1)

Lettre de Jehan Moreau (2) au Cardinal du Bellay.

Monseigneur, j'ay dit à la Planche ce que m'escripvez par votre lettre du IX du présent qui m'a dit que le Roy fournira seulement argent à ceux de Strasbourg attendant que les fortifications soient

(1) Le comté d'Étampes avait été donné en 1421 par le dauphin à Richard de Bretagne, qui n'en jouit guère. Son fils, François II, en avait le titre quand il devint duc de Bretagne et pendant tout son règne. Le comté ne fut rendu que par Louis XII à la reine Anne et à ses enfants, en 1512. Dès 1515, la reine Claude en donna l'usufruit à François Ier qui s'empressa d'en gratifier Gouffier. En 1536, le roi l'érigea en duché pour Anne de Pisseleu, sa favorite, qu'il maria au comte de Penthièvre. Après sa mort, le duché passa à Gabrielle d'Estrées, puis à son fils, duc de Vendôme, époux de Marie, comtesse de Penthièvre. Il fit retour à la couronne en 1712. Cf. *Seigneuries des ducs de Bretagne hors de Bretagne*, par J. Trévedy.

(2) Jehan Moreau, avant d'être le vicaire général du cardinal du Bellay dans l'église de Paris, avait été prieur commandataire de Souday. C'est Joachim du Bellay qui le remplaça comme vicaire général.

faittes en Champagne. Et ne mettra gens à la campagne cette année. Bien fait-il payer présentement sa gendarmerie pour deux quartiers sans faire monstre à ce qu'ils se puisse mettre en équipage et sur le mois de may feront monstres en armes pour autres deux quartiers. Et seront mis sept ou huit cent hommes d'armes en garnison au pays de Champagne pour secourir et faire front si les affaires se portoient mal à Strasbourg. Monseigneur, ledit la Planche m'a dit que Madame d'Estampes a fait très grand cas de vos chandeliers de bougies et avoit délibéré de n'en parler au Roy qu'elle ne fust à Lymours, qu'elle faisait son compte les mettre en son cabinet et un peu devant que le Roy y entrast y faire mettre le feu. Mays ayant un peu le Roy esté mal disposé à Saint-Germain, elle luy dist qu'elle avoit la chose la plus singulière du monde qu'elle n'avoit délibéré luy monstrer jusques à Lymours, et pour le faire courrousser pour ce qu'il ne procédoit de son invention. Mais à cet heure qu'il se trouvoit un peu mal elle le luy vouloit monstrer pour le resjouir. Le Roy, présent Messieurs le Cardinal de Tournon et Admiral, voulut scavoir que c'estoit, ladite Dame le luy fist entendre et aussi luy déclara le mot qui est à l'entour des dits chandeliers lesquels le Roy voulust voir sur l'heure. Ils furent aportés et le feu allumé ils furent trouvés tant beaux et furent tant loués du Roy que les susdits assistants furent contraincts de louer l'invention de celuy qui l'avoit inventé et Madame d'Estampes dit au Roy qu'elle se esbahissoit comment il n'avoit pas inventé cela. Le Roy lui respondit ne vous souvient-il qu'en ce lieu je fis faire une salamandre qui jetait le feu. Madame d'Estampes luy respondit qu'il estoit vrai, mais qu'elle n'estoit de la façon ni de l'invention des vostres. Et le Roy fut contrainct de confesser que non, et par ainsi lesdits chandeliers furent loués de touts et dit Madame d'Estampes qu'elle n'avoit en son cabinet chose qu'elle aymast ne estimast plus que lesdits chandeliers ; ains le m'a compté ledit Laplanche qui m'a dit que Monsr le car-

dinal d'Armaignac n'aura si prompte entrée au conseil qu'on estime et qu'il y a esté ohmys, toutefois aucuns que vous pouvez penser, Monseigneur, eussent bien voulu que le Roy de Navarre n'eust point passé par Romorantin où il aura trouvé Monsr le Dauphin qui reviendra à petites journées accompagné dudit s^r Roy de Navarre et viendront trouver le Roy à Lymours où j'envoiray demain les chandeliers de bois que vous avez donné à Madame d'Estampes auxquels j'ay fait faire des casses et bobaiches de fer blanc pour y mettre des cierges ainsi que ce jourd'huy Monsr de Longueval a ordonné auquel j'en ay monstré ung qu'il a retenu pour luy et dit à maistre Charles votre peintre qu'il luy en fist encore un et que vous l'entendez ainsi ; Il se recommande très humblement à vostre bonne grâce. Il m'a dit qu'il vous escriroit, n'estoit qu'il s'en repose sur Monseigneur de Langey qui est aussi en cette ville à solliciter Monsr le chancellier pour avoir argent pour les fortifications. Ce que mondit seigneur de Langey fist et monstra au Roy qui le renvoya à Monsr le Chancellier qui lui a faict le froit tellement que mon dit seigneur de Langey ne scait qu'il y cherche et l'a renvoyée à Baudeville, puis est retourné audit s^r le Chancellier qui luy a en fin de compte dit que l'Empereur ne fera point la guerre au Roy pour cette année et qu'il le prenoit sur sa teste. Mon dit seigneur de Langey luy a dit qu'il ne voudroit point mettre tel gage, et que tel pourroit mettre qui à la fin le perdroit. Mondit s^r le Chancellier luy adit qu'il valloit mieux faire provision d'argent pour donner une bonne bataille que de faire tant de places fortes. Monsieur de Langey a demandé si on voulait hazarder un tel royaume et si la bataille se perdoit et qu'il n'y eust point de places fortes pour arrester l'ennemy que les affaires se pourroient porter mal et qu'il n'est pas facile à bientost dresser une bataille, que le Roy en avait une si belle il y a deux ans laquelle pour bonnes raisons on ne voulut hazarder et si l'ennemy entroit en pays trouvant les places ainsi qu'elles sont il pourroit marcher

jusques à Paris et laisser gens derrière luy pour en diligence les fortifier et garder, que c'estoit chose à quoy il fallait penser. Il est demeuré sans respondre sinon que Monsr de Baudeville doibt parler au trésaurier de l'Espagne pour savoir quels fonds il a. Mondit seigneur de Langey ayant eu cette response s'en est retourné vers le Roy à la muette qui luy a faict dépescher des lettres addressantes audit trésaurier auquel Monsr de Longueval et Monsr de Langey font leur compte de parler demain matin au plus matin à ce que Baudeville ne parle le premier et qu'il ne lui fisct la bouche.

Voilà, Monseigneur, les causes pour lesquelles on a tant faict haster Monseigneur vostre frère de venir par deça pour solliciter les affaires. Monseigneur, je supplie le Créateur vous donner en perfection et santé bonne et longue vie.

De Paris ce 15e jour de febvrier.

— Monseigneur, j'ai parlé à l'homme de Monsieur Fresse (1) pour vos faisans lequel m'a dit que le marchand qu'il doibt faire venir est à la Court et dit qu'il me fera parler à luy avant qu'il retourne au pays. Je vous feray entendre, Monseigneur, ce que j'auray faict avec luy. Les chappons et poullettes grasses mentionnées en vos lettres ne m'ont encore esté baillées. Reçues que je les auray je les distribueray ainsi que me commandez. — L'homme de Fresse m'a baillé huict mirabolans pour planter en semance. Vous commanderez où il vous plaist qu'ils soient mis. — Votre très humble et obligé serviteur, JEHAN MOREAU.

[Bibl. de l'École de méd. de Montpellier].

Pour copie conforme :
L. S.

(1) Il s'agit probablement de Jean de Fresse, évêque de Bayonne, diplomate et écrivain distingué qui fut ambassadeur en Allemagne et a écrit le *Livre des États et des Maisons illustres de la Chrétienté.*

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

RÉPONSES AUX QUESTIONS PRÉCÉDENTES

14. — M. Mugnier, conseiller doyen de la Cour d'appel de Chambéry, nous écrit au sujet de Peletier du Mans, et des souvenirs que ce poète a laissés en Savoie :

« Il existe plusieurs éditions de *La Savoie* de Peletier du Mans. La première est d'Anecy, chez Jacques Bertrand, MDLXXII. Je n'en connais pas d'exemplaire ; il en existe cependant quelques-uns, notamment à la Bibliothèque nationale.

L'ouvrage a été réédité à peu près en fac-simile dans les *Mémoires et Documents* de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. I, 1856, Chambéry. Cette réimpression contient une notice de M. Joseph Dessaix sur Peletier et ses ouvrages.

La Savoie a été rééditée de nouveau en un très élégant volume, tiré à 150 exempl. numérotés, aussi en fac-simile, avec une notice de Ch. Pagès, 182 pages, dont 72 pour la notice. F. Duclos, imprimeur, à Moutiers-Tarentaise, 1897. Cette édition est illustrée de culs-de-lampe, lettres ornées en couleur ; 5 phototypies de villes de Savoie d'après les jolies gravures du *Theatrum Sabaudoie* de 1675 ».

16. — M. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, nous envoie une longue note sur les origines tourangelles de Descartes, en réponse à l'article publié par M. Barbier, de Poitiers, sur les *Origines chatelleraudaises* de Descartes. Nous la publierons dans notre numéro de mai.

17. — Sur Barthélemy Aneau, on nous écrit de Lyon : « Il n'existe pas de notice complète sur l'ancien principal du collège de la Trinité de Lyon, mais les éléments de cette notice seraient faciles à recueillir. Demogeot en parle longuement dans son étude sur ce Collège. M. Dupré-Lasale s'en est occupé également dans son livre sur Michel de L'Hospital ; M. Mugnier de même dans

son étude sur Marc-Claude de Buttet qui a paru en 1896 dans les *Mémoires et Documents de la Société Savoisienne*. Barthélemy Aneau avait étudié à Bourges, sa patrie, sous Melchior Wolmar ; en 1529, les échevins de Lyon le chargent de l'enseignement de la rhétorique au Collège de la Trinité. Il accepte les fonctions de principal en 1540, de nouveau en 1542 et jusqu'en 1551, époque à laquelle il donne volontairement sa démission. En 1558 il accepte de nouveau la direction de l'établissement (contrat signé le 29 septembre) pour 4 ans. Le collège devint alors très florissant. Mais les doctrines calvinistes commençaient à faire des progrès à Lyon. Aneau passa pour être sympathique aux idées nouvelles ; dans une émeute survenue le jour de la Fête-Dieu (5 juin 1561), le peuple se porta au collège, qu'on désignait comme un foyer d'hérésie, et massacra Aneau. Ses meurtriers ne furent pas poursuivis. Le Collège, fermé le lendemain, ne fut rouvert qu'au mois de novembre 1561. C'est en 1565 que la Compagnie de Jésus fut appelée à le diriger ».

M. Chamard s'est beaucoup occupé d'Aneau dans son étude sur le *Quintil Horatian* qu'il lui attribue et qui est certainement de lui.

QUESTIONS NOUVELLES

18. — Rabelais était-il prêtre ?

19. — On sait que les lettres de Rabelais sont fort rares. Quel est le nombre exact de celles qui ont été publiées et dans quel ouvrage se trouvent-elles ? En existe-t-il d'inédites dans quelque grande collection publique ?

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE JOUAN, A CAEN. — *Renovatio ac Reformatio in Universitate cadomensi per XVI sæculum.* Thèse par Henri Prentout, 1 vol. in-8, XIX-117 pages, 3.50. (*La Renaissance et la Réforme à l'Université de Caen*).

L'Université de Caen, créée en 1432 par Henri VI, était destinée, dans la pensée de son fondateur, à développer l'influence anglaise en Normandie. L'histoire de sa création et son organisation au XVIe siècle avaient été exposées par M. de Bourmont (1). Dans son récent ouvrage, M. Prentout s'est proposé de retracer les différentes phases de l'histoire de cette Université au XVIe siècle : tâche nouvelle, car les grandes histoires des Universités, celles de Denifle, de Rashdall, ne les ont envisagées que pendant la période du moyen-âge, et il n'y a pas de bonne monographie d'une Université française au XVIe siècle ; — tâche intéressante, car il s'agit de savoir la part que les Universités ont prise aux grands mouvements de la pensée qui agitèrent ce siècle : l'humanisme et la Renaissance, le mouvement religieux et la Réforme, la contre-réforme enfin. Il était même particulièrement curieux d'étudier l'Université de Caen, parce que la Renaissance a brillé d'un vif éclat dans cette ville alors florissante, parce que la Réforme a eu une grande extension en Basse Normandie, qu'elle a été un instant prépondérante à Caen.

M. Prentout a montré comment l'Université de Caen, souvent en lutte au XVe siècle avec les bourgeois, jaloux de ses privilèges, et avec les évêques voisins, trouva enfin la paix et la prospérité dans la première moitié du XVIe siècle par un accord avec la ville, 1507, par une décision du Roi qui lui accordait le droit de

(1) Le fondateur de l'Université de Caen... Caen, in-8, 1884.

présentation à la moitié des bénéficiers (1533), aussi par un arrêté de réformation du Parlement de Rouen, 1521, qui s'efforçait de supprimer les abus dont souffrait alors l'Université de Caen comme toutes les autres d'ailleurs : l'arrêt de 1524 est copié sur celui du Parlement de Paris pour l'Université d'Orléans de 1512. L'Université fut alors prospère (600 étudiants en ses facultés et ses collèges surtout), elle était toute imprégnée d'humanisme : on y enseignait le grec et l'hébreu. François Ier la protégeait.

La Réforme, née, ici comme partout, de l'humanisme, triompha dans l'Université. Sous Charles IX, les protestants y étaient en majorité ; ils songèrent à en faire une sorte de séminaire protestant. Encore que la ville fût restée calme pendant les troubles, l'Université ne pouvait échapper aux conséquences des guerres de religion qui désolaient la province où elle recrutait ses étudiants ; elle fut un instant déserte, mais, dès 1564, on assiste aux efforts de l'Université elle-même, des bourgeois et plus tard du Parlement de Rouen, pour faire refleurir les études. Tous ces efforts aboutissent à un nouvel arrêt de réformation parlementaire de 1586, qui fut en même temps, comme l'auteur s'est efforcé de le montrer, une œuvre de contre-réformation catholique encouragée par la royauté.

Ainsi l'Université de Caen a joué un rôle dans les grands mouvements du XVIe siècle, la Renaissance et la Réforme, et elle a subi, peut-être même favorisé par quelques-uns de ses membres, la contre-réforme catholique.

Notons qu'il se dégage de ce travail que les Parlements ont exercé, dès le XVIe siècle, ce contrôle souvent heureux que M. Liarel avait signalé pour les Universités du XVIIIe siècle (1).

Dix document latins et français, tirés des Archives de l'Université, des Archives municipales et du Manuscrit de Cahaigne, de la collection Mancel, sont autant de tableaux des différents aspects de la vie universitaire à cette époque et illustre cette thèse que complète une bibliographie abondante de sources manuscrites et imprimées.

Librairie Plihon & Hervé, a Rennes. — *Le Traverseur* (Jehan Bouchet) poète et historien (1476-1555) par J. Trevedy. — 1 vol. in-8 de 32 pages.

M. Paul Laumonier a déjà relevé au cours de son travail sur la *Jeunesse de Ronsart* une erreur (ou plutôt un péché d'ignorance) assez grave dans cette monographie. M. Trévedy me permettra de

(1) L. Liarel. *L'Enseignement supérieur en France*, p. 91.

lui en signaler une autre qu'il aurait pu éviter rien qu'en consultant le catalogue de la Bibliothèque publique de Nantes. Il dit, en effet, que les grandes Bibliothèques de Nantes, Rennes et Le Mans, n'ont rien du Traverseur. Or, la Bibliothèque de Nantes, sous le n° 25451, possède tout un volume d'opuscules de ce poète poitevin, et c'est fâcheux que M. Trévedy ne l'ait pas feuilleté, car il en aurait certainement tiré des remarques qui auraient rafraichi celles de Gouget dont il s'est trop religieusement servi. Quand donc un érudit poitevin nous donnera-t-il une étude complète sur Jehan Bouchet ? C'est à Poitiers surtout qu'on doit pouvoir étudier ce singulier personnage qui, par endroits, fait songer à Villon et que Rabelais avait en particulière estime.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *François Villon*, par Gaston Paris, de l'Académie française, 1 vol. in-16, de la collection des grands écrivains français.

Je viens de prononcer le nom de Villon, à propos de Jehan Bouchet. Il y aurait, en effet, plus d'un rapprochement à faire entre le procureur de Poitiers et le « petit écolier » de Paris, qui fit de si bonne heure la connaissance des tribunaux. Je me contenterai aujourd'hui de faire cette remarque : M. Gaston Paris, s'appuyant d'ailleurs sur la tradition, fait mourir François Villon à Saint-Maixent, en Poitou, entre 1470 et 1480, et raconte qu'à la fin de sa vie, le poète du *Grand Testament* fit représenter dans cette ville une *Passion* en langue poitevine. Qui sait, si Jehan Bouchet, dans son enfance, (il était né à Poitiers en 1476) n'assista pas à quelque représentation de ce mystère et plus tard, dans la bibliothèque paternelle, ne lut pas quelque ballade de maître François ! En tout cas, il n'est pas admissible que le souvenir de Villon, qui vécut ses derniers jours auprès de l'abbé de Saint-Maixent, ait été effacé dans le pays, parmi les gens de robe et d'église, quand Jehan Bouchet fut en âge de lire et de comprendre. Je pense aussi que ce fut durant son séjour auprès de Geffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, que Rabelais apprit à connaître et à aimer François Villon.

Quoi qu'il en soit, M. Gaston Paris a tiré dans son petit livre un merveilleux parti des découvertes récentes faites sur Villon par MM. Longnon et Marcel Schwob, et je ne crois pas que ce dernier, malgré tout son talent, puisse nous en donner un autre qui puisse faire oublier celui-ci. Écrit dans une langue sobre, exempte de recherche mais point ennemie du pittoresque, le chapitre consacré à la Vie de François Villon a toute la couleur et tout le

charme d'un roman du XVe siècle — et quel roman d'aventures que celui de ce « mauvais garçon » doublé d'un poète de génie! M. Gaston Paris a trouvé moyen de nous le rendre sympathique en nous racontant tout au long ses tours pendables. Et dans le chapitre suivant où il étudie son œuvre poétique, il nous a tracé de la littérature du Moyen-âge un tableau que lui seul pouvait écrire. Aux amis de la Renaissance je signale tout particulièrement le passage qui a trait à la Pléiade. On sait que Ronsard et Joachim n'aimaient pas Villon. Entre nous, c'est heureux, car s'ils avaient entendu le rôle de la poésie comme notre faiseur de ballades, elle aurait pu se traîner longtemps dans l'ornière et l'ordure et je ne vois pas le Malherbe qui l'en aurait tirée.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Le Théâtre français avant la période classique* (fin du XVIe et commencement du XVIIe siècle) par Eugène Rigal, professeur de littérature française à l'Université de Montpellier; 1 vol. in-18. 3 fr. 50.

Tout à l'heure nous parlions du mystère de la *Passion* que Villon avait fait représenter à Saint-Maixent sur la fin de sa vie. Ceux qui voudront étudier à fond les origines du théâtre français et l'histoire de la Confrérie de la Passion, à Paris, devront se procurer le volume de M. Rigal et se transporter au chapitre II où il nous raconte la fondation de l'Hôtel de Bourgogne en 1548. « Cinq ans auparavant, François Ier avait ordonné la vente des hôtels de Bourgogne, Artois, Flandres, Etampes, etc.; et les confrères de la Passion, forcés de quitter l'hôtel de Flandres où ils représentaient, après avoir promené çà et là dans Paris leurs mystères et leurs moralités, se décidèrent à acheter, sur l'emplacement de l'hôtel des anciens ducs de Bourgogne, un terrain de dix-sept toises de long sur seize de large, et à y bâtir un théâtre définitif. Il s'éleva dans la rue Mauconseil, ou plutôt dans l'angle formé par la rue Mauconseil et la rue Française.

« Les confrères avaient l'intention d'y reprendre leurs représentations des mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais le Parlement s'y opposa. Un arrêt du 17 novembre leur permit seulement de « jouer autres mystères profanes, honnêtes et licites », et défendit « à tous autres de jouer ou représenter dorénavant aucuns jeux ou mystères, tant en la ville, faubourgs que banlieue de Paris, sinon que sous le nom de ladite confrérie, et au profit d'icelle. » Ainsi les confrères étaient tenus d'abandonner la plus importante partie de leur répertoire, mais leurs priviléges étaient confirmés, et ils le furent encore par lettre de Henri II en

1554, de François II en 1559, de Charles IX en 1563, de Henri III enfin en 1575.

Cependant devant l'insuccès de leurs pièces, les confrères qui dès 1577 avaient eu à subir la concurrence redoutable des comédiens italiens les *Gelosi*, protégés par la Cour, se décidèrent à louer leur théâtre, et l'année suivante une vraie troupe de comédiens parut sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Elle était dirigée par Agnan Parat dont Tallemant des Réaux a dit : « Agnan a été le premier qui ait eu de la réputation à Paris. »

En 1584, une autre troupe qui paraît française s'était installée à l'hôtel de Cluny près les Mathurins ; le Parlement mit bon ordre à ce scandale : il fit défense aux comédiens « de jouer leurs comédies ne faire assemblée en quelque lieu de cette ville et faubourgs que ce soit, et au concierge de Cluny les y recevoir, à peine de mille écus d'amende. »

La Ligue supprime les représentations et jusqu'en 1595 aucun document ne fait plus mention des comédiens français. Mais en 1598 un comédien anglais, Jehan Sehais, loue la grande salle et le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, et quelques années après une troupe stable, celle de Valleran, s'installait dans cet hôtel.

Voilà, en quelques lignes, l'histoire du théâtre à Paris au XVIe siècle. Les autres chapitres du livre de M. Rigal sont consacrés au théâtre et aux comédiens du siècle suivant. J'y renvoie mes lecteurs après avoir dit qu'ils ne sauraient trouver un meilleur guide que M. Rigal.

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN. — *Mémoires de Charles Gouyon, Baron de la Moussaye* (1553-1587) publiés d'après le manuscrit original par G. Vallée et P. Parfouru, avec 32 planches.

On savait que Charles Gouyon, baron de la Moussaye, avait laissé des Mémoires inédits ; leur existence avait été signalée, en 1836, par le président Habasque dans ses *Notions historiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord*, puis en 1857 par Levot dans la *Bibliographie bretonne*. Le hasard ayant fait tomber dans les mains de M. Parfouru un manuscrit intitulé : *Brief discours de la vie de Madame Claude du Chastel, dame de la Moussaye*, l'érudit archiviste d'Ille-et-Vilaine se demanda d'abord si ce manuscrit n'était pas distinct des Mémoires en question. Mais après un examen attentif il fut bientôt convaincu que les deux manuscrits, sous deux titres différents, n'étaient qu'une seule et même œuvre. En effet, Habasque mentionne, comme l'un des passages les plus

curieux des *Mémoires*, la fuite du prince de Condé à Jersey, en 1585, et cet épisode mal connu des historiens est narré tout au long dans le *Brief Discours*.

Il faut remercier MM. Parfouru et Vallée d'avoir publié leur manuscrit, car il renferme des pages pleines d'intérêt, et l'on y trouve comme un écho fidèle des évènements politiques, des troubles religieux du temps, ainsi que des détails inédits sur la cour de Charles IX dont Ch. Gouyon fut enfant d'honneur. J'ajoute que vers le milieu du XVIIIe siècle, ce manuscrit a été annoté en marge par un érudit resté anonyme, les éditeurs ont eu l'intelligence de reproduire ces notes qui ont trait principalement à la généalogie des familles ou à l'histoire, quelques-uns à la grammaire et à la philosophie.

C'est surtout pour l'histoire de la religion réformée en Bretagne que ce livre est intéressant.

Charles de Gouyon avait abjuré le protestantisme après la fuite du prince de Condé à Jersey ; sa femme, Claude du Chastel, ne voulut pas suivre son exemple et dans l'alternative où les évènements l'avaient mise d'abjurer ou de s'exiler et de se séparer de son mari, elle fit à Dieu le sacrifice de sa vie et mourut d'épuisement, à l'âge de 34 ans, le 15 juin 1587.

Les illustrations de ce livre sont très belles, et l'ouvrage est suivi d'une carte dressée par M. de la Menelière qui permet de suivre les évènements.

LAFOLYE, IMPRIMEUR A VANNES (MORBIHAN). — *Études sur le Vieux Nantes*, par l'abbé G. Durville, 1 vol. in-8 de 280 pp.

M. l'abbé Durville, qui a déjà publié sur le Vieux Nantes trois ou quatre brochures des plus curieuses, nous en donne une autre qui ne leur cède en rien comme intérêt. J'y relève les détails suivants qui rentrent dans le cadre de cette Revue.

Le *Gibet de la Motte Saint-André*. C'était le gibet du chapitre : il était à l'usage exclusif de tous les criminels condamnés à mort pour une faute commise sur le fief capitulaire à Saint-Donatien, à Saint-Clément, à Saint-Similien, à Doulon, à Sainte Luce. – De Saint-Clément, il fut transporté en 1521 à Sainte-Luce, puis il revint à Saint-Clément et fut planté sur la Motte Saint-André qui devint un champ de foire en 1552. — En 1568, les calvinistes menaçant la ville de Nantes, « on aplanit, dit l'abbé Travers, la Motte de Saint-André jusque vis-à-vis du marché de la Grosse-Tour du Château. » Mais ce fut surtout au XVIIIe siècle

que cette motte fut bouleversée de fond en comble et qu'on y dessina les deux beaux cours Saint-Pierre et Saint-André.

La Templerie. — La maison appelée *La Templerie* se trouvait à Nantes dans la rue d'Enfer. En 1515 on l'appelait « maison du seigneur d'Oudon. » Elle appartenait à Guillaume de Malestroit et Françoise de la Noë, sa femme, seigneurs d'Oudon ; puis elle passa à François de Goulaine, éc., s^r de la Touche-Raguenel qui la céda en 1532 à François le Porc, s^r de Larchay. — Ce nom de Templerie était un souvenir des Templiers. Le commandeur de Saint-Jean avait cédé au duc de Bretagne une partie de son fief, pour le rétablissement de l'église et du prieuré de Saint-Cyr.

IMPRIMERIE SERVANT-MAHAUD, A LA ROCHE-SUR-YON. — *Paroisses, églises et cures de Montaigu (Bas-Poitou)*, par le docteur G. Mignen, 1 vol. in-8 de 196 pp.

Ce petit livre fortement documenté pourrait être pris comme modèle par tous les travailleurs qui s'efforcent de reconstituer l'état-civil de nos vieux monuments. On pourra le consulter utilement pour l'histoire du protestantisme en Vendée. C'est ainsi qu'il nous apprend que, lors du siège que Montaigu, tombé au pouvoir des réformés, soutint contre les catholiques au XVIe siècle, l'église Notre-Dame fut presque entièrement détruite par l'artillerie mise en position, en arrière de Taillanderie, dans un champ qui en a retenu depuis le nom d'*Ouche aux canons*. Toute la partie orientale de la ville eut beaucoup à souffrir dans cette désastreuse circonstance : les fortifications qui la protégeaient furent abattues ; les remparts mêmes qui la couvraient de ce côté finirent par s'écrouler dans le fossé sous le feu des batteries, et les protestants se retirèrent dans le château, abandonnant la ville aux catholiques. Les églises collégiales et du doyenné de Montaigu furent brûlées par les réformés en 1568, ainsi que les presbytères.

LIBRAIRIE ARMAND COLIN. — *La Noblesse française sous Richelieu*, par le Vicomte G. d'Avenel. 1 vol. in-8. 3 fr. 50.

De ce volume bourré de choses neuves et intéressantes j'extrais cette page concernant les duchés qui furent créés au XVIe siècle :

Vendôme (1514). — *Chatellerault* (1514). — *Guise* (1527). — *Montpensier* (1538). — *Aumale* (1547). — *Montmorency* (1551). — *Penthièvre* (1569). — *Uzès* (1572). — *Mayenne* (1573). — *Mercœur* (1569). — *Saint-Fargeau* (1575). — *Joyeuse* (1581). — *Epernon* (1581). — *Pincy-Luxembourg* (1576). — *Elbœuf* (1581). — *Retz* (1581). — *Halluen* (1587). — *Ventadour* (1589). — *Montbazon* (1588). — *Beaufort* (1597). — *Thouars* (*La Tremoille*) (1595). — *Aiguillon* (1599).

LIBRAIRIE PLIHON ET HERVÉ A RENNES. — *Un homme d'état breton au XVe siècle. Olivier du Breil,* par le vicomte du Breil de Pontbriand, 1 vol. in-8.

Je ne veux pas terminer ce bulletin bibliographique sans dire un mot de la brochure où M. le Vicomte du Breil de Pontbriand a résumé la vie si pleine et si glorieuse de cet Olivier du Breil qui fut procureur général de Bretagne, sénéchal de Rennes, juge universel de Bretagne, et qui pendant 30 ans, de 1450 à 1479, remplit à lui seul le règne du duc Pierre II, avec ses ambassades auprès de Louis XI, en Angleterre, et auprès du pape.

J'aime beaucoup ces monographies courtes mais solides et qui sont comme les assises de l'histoire d'un peuple. Je pense que M. Arthur de La Borderie qui vient de mourir aura étudié le rôle d'Olivier du Breil dans sa grande *Histoire de Bretagne*. J'aurai donc l'occasion d'y revenir quelque jour.

LE XVIe SIÈCLE A TRAVERS LES JOURNAUX, LES REVUES ET LES CATALOGUES

REVUE DES DEUX-MONDES, de décembre à février. — *La Pléiade française,* par M. Ferdinand Brunetière.

LA BIBLIOTHÈQUE DE M. GUYOT DE VILLENEUVE. — On a vendu le 25 mars (M. Delestre, commissaire-priseur) la bibliothèque de M. Guyot de Villeneuve qui était une des plus riches en premières éditions des XVIe et XVIIe siècles. Dans notre prochain numéro nous ferons connaître les prix atteints par les poètes de la Pléiade.

REVUE DES AUTOGRAPHES, mars. — Lettre de *Catherine de Navarre,* sœur de Henri IV, née en 1558 morte en 1604. L. a. s. de son monogramme (mars 1585), 1. p. in-8, à vendre 50 fr. — *Louise de Savoie,* régente de France, mère de François Ier. Lettre sig. avec la suscript. aut. contresignée par Philibert Babou, au duc d'Urbin et de Lavaur (François della Rovere) ; Vincennes, 15 février 1518, 3/4 de page in-4, 35 fr. — *Mayenne* (Ch. de Lorraine, duc de) chef de la Ligue, (1554-1611). Lettre signée à Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, vice-amiral de Guyenne ; camp de Perrigne, 2 juin 1577, 1 p. in-fo, cachet à ses armes, 25 fr.

UN BIBLIOPHILE.

Le Directeur-Gérant :
LÉON SÉCHÉ.

Châteaudun. — Imprimerie de la Société Typographique.

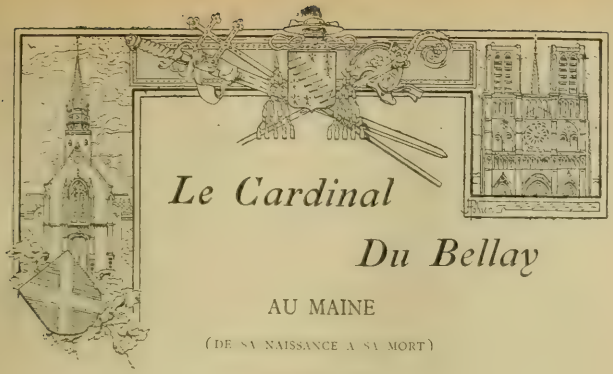

Le Cardinal Du Bellay

AU MAINE

(DE SA NAISSANCE A SA MORT)

I

Pour parler convenablement du Cardinal, il faut connaître sa « doulce terre du Mayne ». Car il eut au même degré que Joachim l'amour inné de la petite patrie, et si le cadre de Glatigny ne vaut pas, à beaucoup près, celui de la Turmelière, si le paysage de Souday (1) ne rappelle en rien la splendeur et les grands horizons de celui de Liré, la terre du Cardinal a sur celle de Joachim cet avantage d'avoir gardé depuis le seizième siècle, je ne dis pas l'aspect qu'elle avait de son temps — les grands bois qui la couvraient de toutes parts ont été remplacés de proche en proche par de vastes terrains de culture, coupés d'herbages et de prairies — mais les monuments mêmes qu'il vit construire et où il a laissé quelque chose de son âme : j'entends l'église où il célébra plus

(1) Souday est une petite commune de 1200 habitants du canton de Mondoubleau (Loir-et-Cher). Jusqu'à la Révolution il faisait partie du diocèse du Mans. Il dépend aujourd'hui de l'évêché de Blois.

d'une fois la messe sous les yeux ravis de sa sainte mère et le château où, après chacune de ses ambassades, il venait se reposer du tracas des affaires.

Lorsque je visitai ce coin du Perche (1) sous la conduite de M. l'abbé Blanchard, curé et historiographe de Souday, il me sembla, en arrivant sur la place du bourg, que j'entrais dans un village du seizième siècle. Ce n'est pas que toutes les maisons soient du temps, il y en a même plus de neuves que de vieilles, mais comme on ne voit jamais dans un paysage que ce qu'on y cherche, les seules maisons que je remarquai furent celles qui me reportèrent au seizième siècle avec leur étage surplombant, bâti sur des piliers massifs comme il y en a tant à Fougères. Et l'église, — véritable reliquaire de la Renaissance — qui fut érigée par les moines de Saint-Vincent du Mans (2), sous l'épiscopat de René du Bellay, malgré une restauration pitoyable et des retouches qu'on ne saurait trop regretter, a conservé dans toute leur beauté originale

(1) Le Perche comprenait sous l'ancien régime le Grand-Perche, le Petit-Perche ou Perche-Gouët et le Thimerais ou terres françaises, ainsi nommées pour les distinguer des terres soumises au roi d'Angleterre avant leur réunion définitive à la France. Au commencement de la Révolution le Perche composa un instant à lui seul un département avec Mortagne pour chef-lieu. Plus tard cette région fut fractionnée entre cinq départements: l'Orne, l'Eure, la Sarthe, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir. Même avant la Révolution, son autonomie était fort discutée, témoin le vieux proverbe qui prétend que le Percheron dépend « du bon Dieu de Chartres et du diable d'Alençon »... On considère aujourd'hui trois cantons du Loir-et-Cher comme faisant partie du Perche : Mondoubleau, Droué et Savigny. (Cf. *Perche et Percherons* par l'abbé Blanchard.)

(2) Cette église qui devrait être classée parmi les monuments historiques offre deux parties bien distinctes. La façade et le chœur sont de style gothique et furent construits de 1530 à 1535 ; la nef est très ancienne et appartenait à l'ancienne église romane du IXe siècle. Il y a une quinzaine d'années, M. l'abbé Blanchard découvrit sur un pan de mur de la nef près du chœur une fresque du XIe ou XIIe siècle qu'on avait enduite de mortier et de plusieurs couches de badigeon. C'est cette fresque que nous reproduisons ici d'après un dessin très fidèle de M. le baron de Maricourt. Malheureusement pour la voir en est obligé de monter dans le clocher de l'église, le mauvais architecte chargé de restaurer cet édifice, à la

L'amour pour la religion fit son etude.
Cet amour agissant occupa tout son cœur,
Et les plus grands travaux neurent rien de rude,
Car cet amour lapella il y vola avec ardeur.

PORTRAIT DU CARDINAL DE BELLAY

les deux choses qui la distinguent entre toutes, à savoir : la crypte dont le sol est presque de plain-pied (1) avec celui de la nef, et le chœur qui la surmonte et auquel on accède à droite et à gauche par deux escaliers semi-circulaires en pierre blanche de seize marches. La disposition de ce chœur aérien est peut-être unique dans l'histoire de l'art ogival : il tient à la fois de la loggia et de la chapelle votive avec sa balustrade en fer forgé formant balcon sur la nef, sa voûte aux arceaux légers qui ne compte pas moins de sept pendentifs aux armes des Marescot et des du Bellay, et ses cinq grandes verrières (2) à peu près intactes dont une représente, à genoux — devant un Christ en croix auquel semble le recommander un saint Jean-Baptiste qu'on prétend être le Cardinal — un personnage en habit ecclésiastique, une aumusse sur le bras, dont la bouche bien fendue, les cheveux plats, les yeux larges, le nez aplati et la physionomie goguenarde ont fait croire aux gens du pays qu'il représentait maître François Rabelais.

suite de l'incendie qui le dévora en partie, en 1833, ayant jugé à propos d'abaisser sensiblement la voûte de la nef, et cette opération ayant laissé la fresque entre cette voûte et le toit.

Sous l'ancien régime l'église de Souday fut conventuelle avant de devenir paroissiale. Elle dépendait du prieuré fondé, en 1070, en faveur des moines de l'Abbaye de Saint-Vincent du Mans. Plus tard les moines se firent remplacer par un curé séculier à leur nomination, et même, en 1547, pour être agréables au cardinal du Bellay, ils consentirent à l'érection de la cure de Glatigny, démembrée de celle de Souday, à la condition de dix livres de rente sur le domaine de Glatigny.

(1) C'était autrefois la chapelle funéraire des Marescot, seigneurs de Souday. Une des colonnes porte la date de 1533. L'autel, de bois sculpté en ronde bosse, est un petit monument d'un travail remarquable, du commencement du XIVe siècle. De la nef on voit très bien l'autel de la crypte qu'éclairent trois fenêtres et dont l'entrée en cintre surbaissé a 2 m 30 de haut sur 2 m 30 de large.

(2) Ces cinq verrières sortent des ateliers de Montoire. Cette provenance s'explique, dit l'abbé Blanchard, par la présence au château de Drouilly, à quelques kilomètres de Montoire, d'une branche de la maison du Bellay. Ce fut Jean le Maczon qui les peignit pour le compte des du Bellay.

Il faut dire que ce diable d'homme a laissé son souvenir partout où le Cardinal a passé. Il y a, à quelques lieues d'ici, entre Courtalain et Châteaudun, près Cloyes, une ancienne dépendance du château de Langey (1) qu'on appelle encore le *Rabelais*. Et tout à l'heure, quand, après avoir franchi les trois kilomètres qui séparent le bourg de Souday du château de Glatigny, nous arriverons devant cette demeure seigneuriale, M. l'abbé Blanchard ne manquera pas de me conter que c'est Rabelais qui en fut l'architecte, de même que c'est lui qui composa les deux vers latins gravés sur la table de marbre noir qui se détache au-dessus de la porte d'entrée du château :

Pax habitat secura domi, sit robur in armis,
Con ilium prudens arma domumque regat.

Ainsi le veut la tradition, cette Mère l'Oie de l'histoire. Mais on ne doit accepter ses legs, comme certaines successions, que sous bénéfice d'inventaire. Si j'admets volontiers que Rabelais soit l'auteur de ce distique où se trouvent résumés les principaux titres de gloire de la maison du Bellay, je doute qu'il ait été l'architecte du château de Glatigny. Non, certes, qu'il fût incapable d'en dresser les plans, chacun sait que Rabelais était universel, mais quand on a lu sa description de l'abbaye de Thélème, on est bien forcé de reconnaître que l'architecture de Glatigny est trop rectiligne et trop simple pour son esprit ami des lignes courbes, des galeries découpées en arceaux, des tours d'angle et des pavillons coiffés d'ardoise, des escaliers à vis, des fenêtres à fronton, des portes cintrées largement ouvertes, enfin de toutes les fantaisies ajourées et fleuries du style Renaissance.

(1) C'est d'ailleurs tout ce qui reste de l'ancien château de Langey, dont la terre appartient aujourd'hui à M. le comte de Janssens, que je remercie de m'avoir envoyé la photographie du « Rabelais ».

Mais qu'il soit de Rabelais ou d'un autre, ce château n'en a pas moins grand air sur le petit coteau boisé d'où il domine, au midi, le cours et la vallée du Coitron, et je trouve que dans sa simplicité un peu sévère, sa double façade moitié Renaissance et moitié Moyen âge, dont le revêtement de briques losangées n'a pour tout ornement que les deux piliers de marbre noir du portique et les colonnes de pierre blanche des fenêtres centrales, est plus imposante en somme et plus en harmonie aussi avec l'histoire des hommes de guerre et d'église qui furent ses premiers hôtes.

PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU DE GLATIGNY

Entrons-y. Par une entente tacite et qui tient du miracle, les différents propriétaires qui s'y sont succédé depuis qu'il a cessé d'appartenir aux du Bellay, ont respecté la distribution intérieure des bâtiments d'habitation (1). Si les caves et les cuisines ont été quelque peu remaniées par les exigences du confort moderne, le grand salon n'a pas été touché, et c'est heureux, car il est superbe et quasi royal avec ses hautes fenêtres qui se regardent, son plafond à poutrelles apparentes, sa cheminée monumentale et ses

(1) A l'extérieur, ils se sont contentés de supprimer les longs et tristes murs qui enserraient le parc planté de toutes essences et ils l'ont prolongé par une avenue à la française et une allée à l'anglaise, longue de deux kilomètres, chacune.

boiseries. Il n'y manque, pour rappeler le souvenir des du Bellay, que leurs portraits. Encore M. le comte d'Arsigny (1), par une attention délicate, les a-t-il réunis dans un grand album qu'on a plaisir à feuilleter sur la table du milieu.

CHATEAU DE GLATIGNY (côté de la terrasse).

Et le nom de Martin du Bellay, qui mourut à Glatigny le 9 mars 1559, est toujours gravé en creux au bas des fenêtres à raison d'une lettre par panneau, chaque lettre surmontant un croissant

(1) A qui appartient actuellement le château de Glatigny.

héraldique qui évoque à lui seul tout un passé de gloire. Et que dit ce croissant ? Il dit que Jean II du Bellay, fils de Huet du Bellay qui fut tué à Azincourt, après avoir défait les Anglais à Neufvy et obtenu en récompense du roi Charles VII la mission de convoquer le ban et arrière-ban d'Anjou et le titre de Conseiller d'État et chambellan de France, suivit le roi René au royaume de Naples et le servit si vaillamment, que le roi René le mit au nombre des chevaliers du Croissant qu'il fit à Saint-Maurice d'Angers en l'an du Seigneur 1464.

Mais la gloire toute militaire de Jean II du Bellay et nous savons par une lettre de Guillaume à la reine de Navarre qu'il eut neuf frères tués en une seule bataille — n'est rien en comparaison de celle qui, sous le règne de François Ier, jaillit en fusées, comme un bouquet de feu d'artifice, du sang de son fils Louis, sieur de Langey et de Marguerite de La Tour-Landry (1), sa femme ; et je ne crois pas qu'il y ait jamais eu sous le ciel de France une plus belle famille que celle qui, en 1539, se trouva réunie par un beau jour d'été autour des vieux seigneurs de Glatigny.

Ils avaient voulu célébrer cette année-là leur cinquantaine, et

(1) Louis Du Bellay, devint seigneur de Glatigny en 1489 par son mariage avec Marguerite de La Tour-Landry « dame de Glatigny, d'une des plus illustres et anciennes maisons de France... Landry de La Tour, d'où sont issuz ceux de ceste maison, assista courageusement le roy de Bretagne contre les infidèles, en l'an 495, et remporta sur tous les chevaliers le prix d'une couronne d'or, enrichie de pierreryes, donnée par Pontua, roy de Galyce, qui estoit aussi venu au secours du roy de Bretagne ; lequel Pontua il accompagna depuis en son royaume de Galyce... et remporta une grande victoire au moien du secours de ce Landry de La Tour et des seigneurs de Brezé, de Doué et de Brissac... Un nommé Landry fust en l'an 588 duc de la cavalerye de France et compte du Palais, sous le règne de Childéric, et saint Landry, issu aussy de ceste illustre maison, fust évesque de Paris en l'an 660. (*Arch. de Glatigny*. — Oraison funèbre de Martin Du Bellay, petit-fils de l'historien du même nom, prononcée à Gizeux, enfeu de la famille du Bellay, en 1637).

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE SOUDAY

des huit enfants (1) qu'ils avaient eus coup sur coup, en moins de quinze ans de ménage, les six qui étaient survivants étaient accourus pour leur faire une couronne. Et quelle couronne! Guillaume, l'aîné, leur avait apporté tous ses trophées des champs de bataille, sans parler de ses victoires diplomatiques et de son titre de vice-roi du Piémont ; — Jean, sa mitre d'évêque et son chapeau de cardinal ; — Martin, son diadème à l'antique de roi d'Yvetot, émaillé de diverses couleurs et rehaussé de douze pointes ; — René, sa crosse d'évêque du Mans ; — Anne, sa crosse d'abbesse d'Étival en Charnie ; — Louise, enfin, qui était mariée au sieur de Villeneuve-la-Guyart, à défaut de plus hauts titres de noblesse, tous les dons qu'elle avait reçus du ciel, et l'histoire dit qu'ils étaient grands. C'est elle qui, de près ou de loin, dirigeait la maison de son père, et comme Marthe elle suffisait à tout. Elle était venue à Glatigny quelques jours avant ses frères et sœur pour veiller aux préparatifs

(1) Ces huit enfants étaient :

1° Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, né en 1491 et mort vice-roi du Piémont le 9 janvier 1543, à Saint-Symphorien-en-Laye (Loire). Il avait épousé Anne de Créquy, dame de Pondormy dont il n'eut pas d'enfants.

2° Jean, cardinal du Bellay, né en 1492, mort à Rome le 16 février 1560.

3° Martin, seigneur de Langey après la mort de Guillaume, roi d'Yvetot par son mariage avec Isabeau Chenu, mort à Glatigny le 9 mars 1559.

4° René, évêque du Mans, mort à Paris en 1546.

5° Jacques, colonel de deux mille hommes de pied, tué, en 1528, sous les murs de Sassary, dans l'île de Sardaigne.

6° Nicolas, chevalier de Malte, mort à l'armée en Sicile, en cette même année 1528, de qui le cardinal, son frère, a dit : Il n'a guère pu se trouver à la Cour, pour avoir été continuellement en mer depuis l'âge de dix ans... et qu'il n'a omis une seule chose de ce qu'il faut faire pour entendre le métier. (Le) grand. *Preuves de l'histoire du divorce de Henri VIII*, lettre de Jean du Bellay).

7° Anne, abbesse d'Etival en Charnie (aujourd'hui commune de Chemiré-en-Charnie, canton de Loué (Sarthe).

8° Louise, mariée à Charles, écuyer, sieur de Villeneuve-la Guyart, qui, après la mort Joachim du Bellay, intervint auprès du chapitre de Notre-Dame, au nom de son frère le cardinal, pour qu'il fût enterré dans cette église.

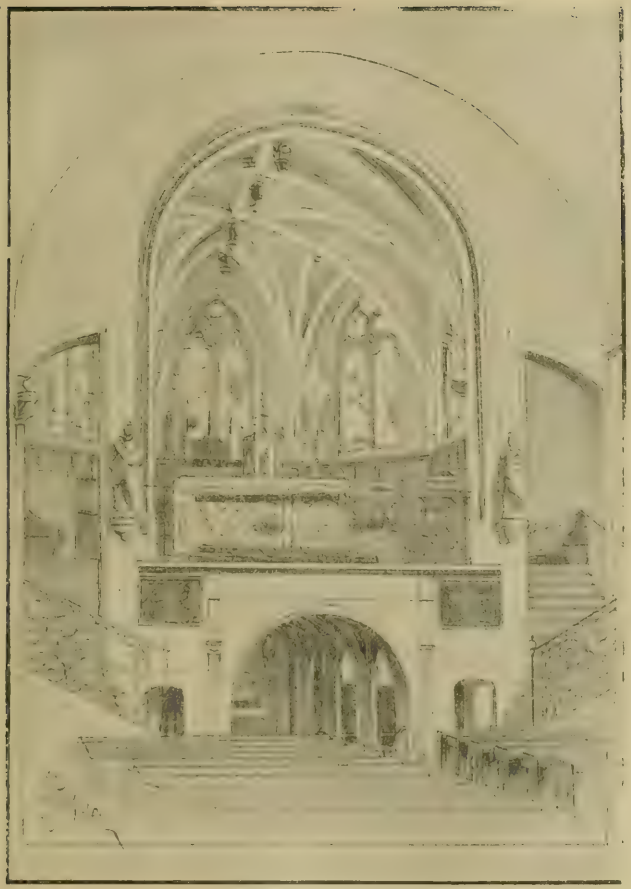

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE DE SOUDAY

de cette fête de famille, et quand ils étaient arrivés ils n'avaient pu s'empêcher de pousser des cris de surprise et d'admiration : le château n'était qu'une immense corbeille de fleurs et de fruits. Elle avait mis dans la chambre de chacun d'eux les fleurs de leurs préférences, et sur la table de la salle à manger les poires, les prunes, les raisins qu'elle-même avait cueillis aux arbres que l'évêque du Mans avait plantés ou greffés de ses mains. Car René était un jardinier émérite, c'était même sa principale qualité aux yeux de ses frères. Lorsque Jean, qui l'avait eu longtemps comme coadjuteur à Paris, lui écrivait de Saint-Maur, c'était surtout pour lui demander du plant de ses arbres fruitiers, poiriers, pommiers, cerisiers, mirabolans, et l'on ne mangeait guère à la table du Cardinal que des fruits des jardins de Touvoie (1). Aujourd'hui

(1) Touvoie était la maison de campagne de René du Bellay, qui y avait planté tous les arbres à fruits que Pierre Belon, son protégé, avait rapportés de ses voyages. Le 4 février 1545, René du Bellay écrivait du Gué de Launay au Cardinal :

«... Je vous enverrai ces jours-ci le prestre qui est bon enteur, planteur et jardinier et dressera bien votre cassine. Quant au jardinier dont vous escrivais, ce n'est un apprenty pour ce qu'il a esté le mien et n'a eu précepteur que moy. Si vous voulez vous l'aurez. Nous avons le nombre des arbres que demandez quand le tems sera amendé. Je ne saurais vous en bailler d'aussi haults que demandez ; si en voulez de trois à quatre pieds de haut, vous en aurez ; ou si vous voulez, j'en mettray de plus grands en laisses que aurez entre cy et l'autre hyver...»

Quelques années après, quant le Cardinal devint évêque du Mans après la mort de son frère, un de ses servireurs Jehan Brouillier lui écrivait de cette ville :

«... Monseigneur je vous envoye de vos fruits que avez laissés (à Touvoie) tant en une chambre que garde robbe. Et sont en un petit mannequin rond, et pour ce qu'il me semble, à peine se pourront porter les poires qui y sont sinon quelques poires de bon chrestien. Aussi que pour emplir ledit mannequin j'y ay mis des pommes de Renette qui me semblent estre assez communes à Paris. A cette cause je vous envoye de trois sortes de poires de ce qui m'en restent de celles qui sont les principalles et sont au panier long. Et espère qu'elles se pourront porter et ne sont trop mauvaises. De ce qu'il y en a audit pannier avec ce qui se trouvera de bon audit mannequin, on en pourra faire nombre compétent. J'y ay mis de ce que y avoit de bon de celles de Bergamottes. Les autres sont mollies depuis dimanche. Je crains qu'il en advienne autant de celles que vous envoye. En une

FRISQUE DE L'ÉGLISE DE SOUDAY (d'après un dessin de M. le baron de Maricourt).

encore, quand on parle de René du Bellay dans la province du Maine, son nom éveille dans l'esprit des gens un peu cultivés le souvenir des découvertes et des bienfaits de l'horticulteur plutôt que celui des charités de l'évêque, et j'ai ouï dire plus d'une fois aux maitres jardiniers de la Touraine et de l'Anjou qu'on devait à cet ami de Pierre Belon les premières poires de Serteau, de Bergamote et de Bon Chrétien.

Le chartrier de Glatigny ne nous a point gardé le récit de la fête qui y fut donnée par les seigneurs à l'occasion de leurs noces d'or, et je n'en ai trouvé mention que dans une lettre du Cardinal à l'évêque du Mans, en date du mois d'octobre 1539 (1), mais avec un peu d'imagination il est aisé d'en rétablir le programme.

La journée commença naturellement par une messe solennelle que célébra le Cardinal au maître-autel de l'église de Souday, entouré de son frère René, d'Eustache, son cousin, chanoine du Mans et de Paris, et de tous les abbés du Gué de Launay, du Petit-Citeau en Dunois près Marchenoir, de la Trappe et Tyron au Perche, qui faisaient partie de ses bénéfices ecclésiastiques.

Les seigneurs de Glatigny occupaient leurs stalles armoriées en tenue de cérémonie : Louis du Bellay, l'épée de chevalier au côté, haut et droit dans son pourpoint blanc et or, malgré ses quatre-vingts ans passés ; Marguerite, sa femme, ayant le port et la grâce d'une reine dans la robe de brocart de ses premières noces, car en ce temps-là les grandes dames qui ne vivaient pas à la Cour n'étaient pas esclaves de la mode, elles mettaient leur robe de mariage dans

grande robbe y a force poires de serteau, mais je crois que n'entendez les envoyer, d'autant qu'elles sont communes audit Paris... (*Lettres inédites. Bibl. de l'Ecole de Médecine de Montpellier*).

(1) « Mon frère, j'ay appris en grant peine la maladie de nostre père qui estoit si bien portant cet été, quand nous festâmes la cinquantaine de son mariage ; baillez moy bientost de ses nouvelles.... » *Lettre ms. de notre collection particulière*).

toutes les circonstances solennelles de la vie, et même après la mort elles l'emportaient au tombeau.

A côté d'eux, à droite, se tenaient Guillaume, encore mal remis de la maladie qui l'avait fait rentrer en France, et Martin qui l'avait remplacé au gouvernement du Piémont. A gauche, Madame Guillaume de Langey, née Anne de Créquy, pâle et déjà atteinte du mal qui devait l'emporter un an après ; Anne, dans son costume d'abbesse ; Louise et sa fille Renée qui, quatre ans plus tard, épousera Jacques de la Ferrière, seigneur de Bullon.

Et l'église était pleine de paysans endimanchés venus de tous les coins du Perche et du Maine pour appeler les bénédictions du ciel sur leurs maîtres et recevoir celles du Cardinal et de l'évêque du Mans qu'ils avaient tous en grande vénération.

Après la messe, ce fut entre un double rang de serviteurs de tout sexe et de tout âge que les seigneurs et leur suite sortirent de l'église et remontèrent dans leurs carrosses, et il fallait voir comme tous ces braves gens étaient heureux de baiser à genoux l'anneau des deux évêques que les vieillards appelaient toujours Monsieur Jean et Monsieur René. Mais leur joie fut à son comble lorsque, sur le coup de midi, la cloche du château les invita à s'asseoir à la table qui avait été dressée pour eux dans une allée voisine du ruisseau. Jamais ils n'avaient fait pareille ripaille, et l'on peut bien dire que ce fut un repas de Gargantua, puisque c'est Rabelais qui le présidait, oui, maître François lui-même et en personne, car il va de soi que le Cardinal ni Guillaume ne seraient venus festoyer à Glatigny sans leur bouffon et leur médecin. Et je vois d'ici Rabelais, son bonnet carré rejeté en arrière, la figure épanouie et la robe retroussée, faisant à cette table de paysans qui riaient aux éclats de ses bons mots, le service officieux de l'échanson.

Mais le futur curé de Meudon réservait comme de juste le bouquet de sa verve gauloise pour la table des seigneurs, et lorsqu'à

la fin du dîner le Cardinal lui dit : « Voyons, Rabelais, contez-nous quelques-unes de ces histoires du bon vieux temps que vous contez si bien ! », il ne se le fit pas dire deux fois, il se leva au bout de la table où il était assis et il n'avait pas ouvert la bouche, que tout le monde se pâmait de rire.

On pense bien que ce furent les moines qui firent les frais de ces contes. Chacun sait qu'en ce temps-là on les mettait à toute sauce et que Rabelais les arrangea comme personne. Il conta entre autres histoires celle d'une grande dame qui, ayant laissé son seigneur pour un capucin, fut surprise par ses frères un jour qu'elle était couchée avec lui. Les frères, à cette vue, ne firent ni une ni deux : ils attrapèrent le capucin, lui coupèrent les « génitoires » et les jetèrent à la figure de leur sœur, après quoi ils déguerpirent, la morale étant vengée.

— Vous ne nous aviez pas encore conté celle-là, dit le Cardinal en riant, où l'avez-vous trouvée ?

— Je ne la sais que d'hier, répondit Rabelais, et je vais peut-être vous étonner en disant que je l'ai trouvée dans la bibliothèque même du château.

— Et dans quel livre de contes, demanda Madame du Bellay ?

— Ce n'est pas dans un livre de contes, Madame, mais dans un livre de bons conseils.

— Vous plaisantez, Rabelais, continua Madame du Bellay.

— Je parle très sérieusement, Madame, et si vous en doutez, je puis vous en fournir la preuve incontinent en allant quérir le volume.

— Je vous prends au mot, Rabelais, allez-y.

Et Rabelais de sortir précipitamment de la salle et d'y rentrer deux minutes après, portant dans ses deux mains, comme un Saint-Sacrement, un magnifique in-folio qu'il mit joyeusement sous les yeux de Madame du Bellay après l'avoir ouvert à la page du conte.

LE « RABELAIS », ancienne dépendance du château de Langey.

— Eh bien ? s'écria le Cardinal.

— Par ma foi, Rabelais a dit la vérité en riant, comme toujours. Quand on devient vieux, mon fils, on perd la mémoire des choses les plus vives.

— Et quel est ce livre ? demanda Guillaume à sa mère.

— C'est le *Chevalier de la tour et le Guidon des Guerres* par Geoffroy de La Tour Landry, répondit Madame du Bellay.

— Je ne savais pas, dit le chevalier en lui baisant la main, que votre arrière-grand-père donnait à ses filles d'aussi bons conseils.

— Cela prouve qu'elles n'étaient pas bégueules, reprit-elle.

Il fallait, en effet, qu'elles ne fussent point bégueules pour faire leurs délices de cet in-folio gothique *imprimé à Paris l'an mil cinq cens et quatorze, le neufiesme de novembre pour Guillaume Eustace* (1), car s'il « renferme, comme dit le titre, des renseignements religieux, des préceptes de conduite, des histoires pieuses ou morales, des légendes et diverses instructions que l'auteur adresse à ses filles », il contient aussi des histoires drôlatiques dont quelques-unes ne manquent pas de piment. C'est ainsi qu'après avoir recommandé à ses filles de louanger Dieu et la Vierge, de prier pour les morts, la prière devant être leur premier labeur, le chevalier de La Tour-Landry leur raconte l'histoire d'une dame qui mangea une anguille en l'absence de son mari — ce qui est très mal, femme devant laisser les bons morceaux à son seigneur ou ne les manger qu'avec gens d'honneur. Il leur dit encore que nulle femme ne doit être jalouse, il leur parle de la femme de Loth et les met en garde contre le péché de luxure. Suit l'histoire du moine que j'ai contée plus haut. Mais qu'il s'agisse dans ce livre curieux *d'une dame qui mettait le quart du*

(1) La Bibliothèque Nationale possède un magnifique exemplaire de cet ouvrage qui, d'après Brunet, fut composé en 1371.

jour à s'appareiller, des flateurs, de folle teste, de rapine, de pacience ou d'autres sujets, les anecdotes les plus piquantes ont toujours un dénouement moral. Aussi ne suis-je pas étonné qu'une pareille lecture ait pu former des femmes comme Madame de Langey mère et des enfants comme les siens. Cette éducation valait bien la nôtre. Si dans ce temps-là on ne reculait pas devant le mot propre, si l'on appelait les choses par leur nom, les consciences étaient plus droites et les distinctions moins substiles. On savait de bonne heure ce qui était mal par les exemples plus ou moins grossiers qu'on vous mettait sous les yeux, et quant au bien, il sortait tout seul, comme une fleur naturelle, de ces brutales et fortes leçons.

II

Le Cardinal et ses frères furent élevés par leur mère à Glatigny, leur berceau à tous, mais dès qu'ils furent en âge de commencer leurs études, on leur donna la volée. Le père avait envie de les envoyer à Paris où il avait de grandes relations à l'Université, au Parlement et à la Cour (1) ; il les envoya de préférence à Angers pour plusieurs raisons. D'abord c'était le pays d'origine de sa famille. Les du Bellay avaient habité l'Anjou de père en fils jusqu'au jour où ils s'étaient alliés aux Montigny, aux Beaumont, aux Logé, aux La Tour-Landry, qui les avaient attirés au Maine. Encore avaient-ils gardé dans leur patrimoine la terre de Bellay et celle de Gonnor. De plus, Jean II et son fils Eustache qui mourut en odeur de sainteté après avoir abandonné à son frère, Louis, père du Cardinal, tout ce qui pouvait lui appartenir de la seigneurie de Langey « pour qu'il se puisse mieux entretenir en armes pour le service du roy ». Jean II et son fils avaient été chambellans du roi René et chevaliers de l'ordre du Croissant — ce qui leur avait fait une situation exceptionnelle en Anjou.

(1) Il était conseiller au Parlement de Paris et avait été proviseur de Sorbonne.

Enfin un neveu de Louis du Bellay, qui habitait Angers, lui avait gracieusement offert d'héberger ses fils et de surveiller leur éducation. Voilà donc pourquoi le Cardinal et ses frères furent envoyés dans cette ville pour y suivre les cours de l'Université. Je m'empresse de dire que cette Université était alors des plus florissantes. Érigée en titre par les ordonnances de Jean le Bon et Charles V (1363-1374), transformée en 1398 par la création d'un recteur élu et en 1432 par l'agrégation à son unique faculté de droit de trois facultés de théologie, de médecine et des arts, l'Université d'Angers achevait de s'organiser sous l'autorité du président de Hacqueville, quand le Cardinal y entra.

De ce qu'il fit à Angers la connaissance de Rabelais, certains biographes mal informés en ont conclu qu'il avait étudié à la Baumette où Rabelais était novice. Disons tout de suite qu'il n'y eut jamais de collège à la Baumette. C'était un simple couvent de cordeliers que le roi René avait fait bâtir au milieu du XVe siècle (1) en mémoire du bienheureux Bernardin, son confesseur, sur le modèle de la Sainte-Baume, de Provence. La plupart des bâtiments existent encore, et l'on peut en les visitant vérifier l'exactitude de la description que Rabelais en a faite. « Je scay, dit-il, des lieux à Lyon, à la Basmette et ailleurs, où les étables sont au plus hault du logis. » Par étables il entendait les caves. L'étage supérieur des bâtiments de la Baumette contenait, en effet,

(1) La première pierre en fut posée en 1451, l'œuvre achevée le 30 août 1454 et l'église édifiée en 1464. Les lettres de fondation sont du 30 janvier 1456, confirmées par des bulles du 8 décembre 1467. L'office n'y fut récité qu'à voix basse jusqu'en 1517. Il y résidait à cette époque vingt religieux, dont un professeur et cinq prédicateurs.

Le roi René qui habitait un petit manoir voisin ne manquait pas de venir à la Baumette les jours de fête ; il y suivait l'office dans un psautier qu'il avait donné aux capucins et partageait ensuite leur repas. (Cf., *le Dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire*, par Célestin Port.)

un double rang de cellules, transformées aujourd'hui en chambres élégantes, dont le couloir débouche de plain-pied devant la cave percée dans le roc à hauteur du toit. Les moines, qui étaient bons vivants, n'avaient pas besoin de descendre pour se rafraichir : le cellier était à portée de leurs mains. Ce n'était pas d'ailleurs la seule particularité de ce lieu de délices. La chapelle elle-même était adossée au roc, et la première fois que j'allai en pélerinage à la Baumette, je ne fus pas peu surpris de voir tout un pan de rocher à nu dans cette chapelle. Mais ce qu'il y a de plus beau encore, c'est le coup d'œil dont on jouit de la terrasse qui domine les jardins suspendus ou du petit enclos de l'ancien cimetière. La rivière de la Maine coule au pied, large et limpide. A droite, comme au fond d'un golfe, car avant de baigner le roc de Chanzé, elle décrit une courbe très accentuée quoique très douce, on aperçoit les deux flèches de Saint-Maurice d'Angers et la masse formidable du château du roi René ; à gauche, en regardant vers la Loire, c'est le village de Bouchemaine noyé dans la verdure ; en face c'est la ligne charmante des coteaux couronnés de vignes et qui se mirent dans la rivière. Décidément le roi René n'aimait pas que les beaux-arts et les belles-lettres ; il aimait aussi les beaux sites naturels, et pour ma part je n'en connais pas de plus délicieux que celui de la Baumette. Il n'est donc pas étonnant que Rabelais en ait gardé si bon souvenir. Mais encore une fois ce n'est pas sur les bancs de la Baumette, où il n'y eut jamais qu'un professeur pour les novices, qu'il se lia avec les frères du Bellay ; c'est plutôt sur les bancs de l'Université dont il suivait certainement les cours. Il se peut toutefois, et j'incline à le croire, que leur liaison se soit ébauchée à la Baumette où les du Bellay devaient avoir leurs grandes et petites entrées, car leur blason, avec sa bande fuselée de gueules et ses six fleurs de lis, s'étale encore dans toute sa gloire sur une verrière de la chapelle et pour qui sait lire l'écriture héraldique, cela signifie de toute

évidence que Jean II ou son fils Eustache furent parmi les patrons du couvent, à titre de chambellans du roi René.

Quoi qu'il en soit, c'est à peu près tout ce que nous savons du séjour de Rabelais et du Cardinal à Angers. L'un et l'autre ne paraissent pas y être restés longtemps, d'ailleurs, puisque Rabelais était à Fontenay-le-Comte en 1510, et que Jean du Bellay achevait en 1517 sa théologie à l'Université de Paris où Sleidan commença d'entrer dans son intimité en portant comme « domestique » ses livres d'étude et ceux de ses frères.

(*A suivre*). LÉON SÉCHÉ.

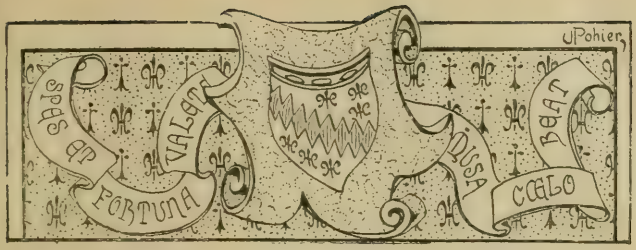

SUR LA DAME QUI FUT OLIVE

A la suite de mon article sur Joachim, j'ai reçu un certain nombre de lettres de professeurs des Universités françaises et italiennes, me demandant si dans mon esprit la véritable Olive ne serait pas la princesse Marguerite, sœur de Henri II. Je comptais m'étendre tout au long sur ce sujet dans le commentaire de l'*Olive*, mais puisqu'on insiste pour connaître dès aujourd'hui toute ma pensée, je vais la résumer ici en quelques lignes.

Je crois, en effet, qu'on donnerait à la question pendante sa vraie solution en disant que la dame des pensées de Joachim ne fut autre que Marguerite de France. Entendons-nous : je ne dis pas que tous les sonnets de l'*Olive* ont été faits pour elle et la trahissent, ce serait soutenir une thèse absurde, à présent surtout que nous connaisons les *Sources italiennes* de l'*Olive* (1) ; je ne dis pas non plus

(1) Cf. la brochure publiée sous ce titre par M. Joseph Vianey. Mâcon, Protat frères, 1901.

qu'elle fut la maîtresse de Joachim ni même qu'elle lui donna le baiser que, malgré sa laideur, Alain Chartier reçut d'une « fille de roi » ; ce serait dépasser gratuitement les bornes de la vraisemblance ; je dis seulement que c'est elle, à mon avis, qui fut l'inspiratrice de l'*Olive,* que Joachim l'a suffisamment désignée dans sa préface et dans les vers de sa première dédicace, et que Dorat devait être dans le secret de cet amour purement platonique quand il écrivit l'épigramme latine qui est en tête de ce recueil.

Phœbus amat laurum, glaucam sua Pallas olivam
Ille suum vatem, nec minus ista suum.

disait Dorat. Ces vers allégoriques s'appliquent d'autant mieux à la princesse Marguerite que, comme j'en ai fait la remarque, en prenant l'emblème de Minerve elle lui avait pris aussi sa sagesse (1) et qu'elle devait être la protectrice adorée de Joachim. Au surplus, quelle est donc la dame dont il aurait pu dire dans sa préface au lecteur : « Quand j'écrivais ces petits ouvrages poétiques, je ne pensais rien moins qu'à les exposer en lumière, il me suffisait qu'ils fussent agréables à celle qui m'a donné la hardiesse de m'essayer en ce genre d'écrire à mon avis encore aussi peu usité entre les François comme elle est excellente sur toutes, *voyre quasi une déesse entre les femmes ?* » Et de quelle autre aurait-il pu dire encore que celle qui lui avait donné la permission de publier son premier recueil « est et sera seule mon Laurier, ma Muse et mon Apollon ? » Si Olive et la princesse Marguerite ne faisaient pas une seule et même personne, on s'expliquerait difficilement qu'après avoir dédié la première édition de son livre à sa « dame », Joachim ait dédié la seconde à Madame Marguerite et que jamais plus il n'ait parlé d'Olive, lorsque, au contraire, le nom de la

(1) Se rappeler qu'elle avait pour armes parlantes un rameau d'olivier entortillé de deux serpents entrelacés l'un en l'autre avec ces mots : *Rerum sapientia custos.*

sœur unique du roi revient à chaque instant dans son œuvre. J'ajoute qu'il aurait mis dans les sonnets de l'*Olive*, s'ils avaient été vécus, plus de chair et d'os qu'il n'en a laissé paraître, car ce n'est pas ainsi qu'il aima et chanta Faustine. Enfin, dix ans plus tard, lorsque la princesse quitta la France pour aller habiter la Savoie avec le duc Philibert Emmanuel, son mari, si Joachim n'avait pas perdu en elle son amour idéal, en même temps que son « appui et la colonne de toutes ses espérances », aurait-il écrit à Jean de Morel : « ... Le partement de ma dite dame m'a tellement étonné et fait perdre le cœur, que je suis délibéré de jamais plus ne retenter la fortune, mais *abdere me in secessum aliquem* avec cette brave devise pour toute consolation : *Spes et fortuna valete...* » ? Pour moi, je n'en doute plus, maintenant que j'ai bien pressé les textes : la seule muse de Joachim, son premier et dernier amour, sa dame unique, ce fut Marguerite de France, et l'*Olive*, au lieu d'être l'anagramme de Viole, comme on l'a cru jusqu'à ce jour, pourrait bien avoir été tirée tout simplement de l'olivier héraldique de cette princesse.

L. S.

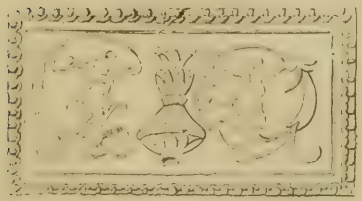

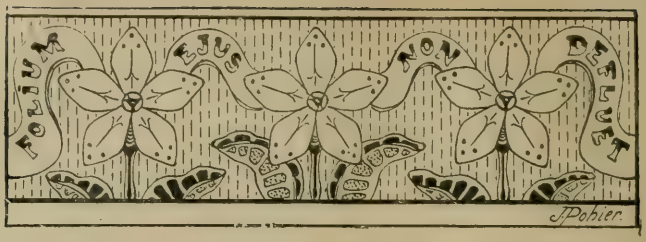

MICHEL COLOMBE

IMAGIER DE LA REINE ANNE

(*Suite*)

Les *Analectes* ont fait connaître en même temps que cette pièce une autre aussi précieuse. Nous voulons parler d'un long écrit par lequel Colombe reconnaît qu'il a reçu de Lemaire la somme de 94 florins d'or pour faire en petit la sépulture de Philibert, époux de Marguerite, selon le dessin de Jean Perréal, peintre et valet de chambre du roi. Il commence ainsi :

« Je, Michiel Coulombe, *habitant* de Tours (1) et tailleur d'ymaiges du Roy notre sire, tant en mon propre et privé nom comme es noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de St-Martin-de-Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes neveux, confesse, promectz, affirme et certiffie, etc., etc. »

Dans cette pièce, Colombe s'engage à faire la sépulture *de sa propre manufaction, sans ce que autre y touche que moy les patrons de terre cuite*. Il expose de quelle manière le travail était réparti entre

(1) Il eut certainement dit : Je, natif de Tours, et non habitant de Tours, s'il était né dans cette ville.

ses neveux. Bastyen François se trouvait chargé de la partie architecturale, François Coulombe de l'enluminure, *estoffe de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, armes fourrées d'ermines, carnations de visaiges et de mains, escriptures et toutes autres choses à ce pertinentes fournies, selon que le devoir le requiert.* Mais son meilleur compagnon paraît être à ses yeux son autre neveu, Guillaume Regnault dont il dit qu'il est « souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à ladite sépulture en ensuyvant mes patrons, car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ en tel affaire en toutes grands besoignes, petites et moyennes, et mesmement il m'a très-bien servy et aidé en la dernière euvre que j'ai achevée ; c'est assavoir la sépulture du duc François de Bretagne, père de la royne, de laquelle sépulture j'envoie ung portrait à madame ».

Il ajoute que s'il plaît à Marguerite de faire exécuter en grand le tombeau, il enverra sur le lieu dudit couvent de Bourg en Bresse, ses neveux Guillaume et Bastyen avec Jehan de Chartres « mon disciple et serviteur, lequel m'a servy l'espace de dix-huit ou vingt ans, et maintenant est tailleur d'ymaiges de madame de Bourbon, et aussi autres mes serviteurs dont je respondray de leur science et preudhommie et dont je ne penseray avoir honte ne dommaige ».

Jean Lemaire se vante fort dans ses lettres d'avoir procuré à Marguerite d'Autriche des artistes comme Michel et son neveu (1), et de les avoir substitués à un certain Thibault, sculpteur de Salins, auquel avaient été d'abord confiés les ouvrages de Brou. « Entre Thibault et Colombe, *considérez*, dit-il, *qu'il y a autant de plomb à or.* »

(1) « ... Au surplus entendre se on pourrait finer de son neveu pour aler à Bourg tailler vos ymaiges et faire marchié avec lui ; car c'est le plus souffisant de deça les montz apres son oncle. Et avec ce il est jeune et portatif. » Lettre de Lemaire, datée de Dôle, 9 octobre 1511. Voyez les *Nouveaux Analectes*. Paris, 1852.

Le tombeau de Brou, commencé par Colombe, ne put être entièrement exécuté sous sa direction, peut-être par suite de la mort du grand artiste. Ce fait semblerait résulter du passage suivant d'une lettre de Jean Lemaire à Marguerite, datée de Blois, 14 mai 1512.

« Madame, votre secrétaire m'escript que avez ordonné d'envoyer de l'argent à maistre Jean de Paris, votre painctre auquel j'ay baillé tout ce j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bonhomme maistre Michiel Coulombe. Et ledit maistre Jean de Paris a estoffé lesdits patrons de couleurs.... à ceux que François Coulombe nepveu du bon maistre est allé à Dieu, etc. »

C'est à ces données que se borne à peu près tout ce que nous savons de Michel Colombe.

Ses œuvres sont l'expression la plus haute de la statuaire pendant la période qui s'étend de 1431 à 1512. Colombe eut de nombreux élèves ; par ses conseils et son exemple, il exerça sans doute une influence considérable sur la marche et le développement de l'art au XVIe siècle, surtout dans la Touraine et les provinces voisines.

Les maîtres de Colombe furent les artistes qui avaient travaillé au tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ses élèves, les Just, firent le tombeau des Dauphins à Tours, et celui de Louis XII à Saint-Denis. En prenant ces termes de comparaison, on peut mesurer jusqu'à un certain point l'influence du génie original et puissant de Michel Colombe (1).

Des œuvres importantes du grand artiste, il ne nous était resté que deux monuments, en ne comptant point le bas-relief de saint Georges au Louvre : le tombeau du duc Philibert à Brou, terminé

(1) Michel Colombe a fait école et a tenu *manufacture*. On voit plus haut par son propre témoignage qu'il avait de nombreux *serviteurs*, auxquels il confiait l'exécution des œuvres d'art dont il était chargé. Il faut donc, dans les morceaux attribués à Colombe, distinguer le *faire* du maître de celui de ses élèves.

par ses neveux, et son chef-d'œuvre, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, aujourd'hui placé dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes.

Nous venons signaler à nos lecteurs l'existence d'une œuvre de Michel Colombe, qui révèle une face nouvelle de son talent.

En 1498, les échevins de la ville de Tours voulant faire au roi Louis XII une réception en rapport avec les sentiments qu'inspirait celui auquel les États décernèrent le titre de Père du peuple, arrêtèrent qu'un mystère serait représenté devant le cortège royal. On fit choix du mystère de Turnus. Quoi qu'en dise Virgile, les Tourangeaux n'admettaient pas que Turnus eût été tué par Énée, et ils en faisaient le fondateur de leur antique et belle cité. Un élu, nommé Garreau, obtint la faveur de remplir le rôle de l'ancien chef des Rutules, et afin que rien ne fût négligé pour donner à cette scène la vraisemblance historique, on chargea le plus savant artiste qu'il y eût à Tours, Michel Colombe lui-même, de faire le patron du harnais de Turonus, dans l'espoir qu'il apporterait dans le costume toute la fidélité et toute l'exactitude désirable.

En outre, on résolut d'offrir au roi, à son entrée dans la ville, soixante pièces d'or. Sur le droit de ces médailles devait figurer l'effigie du prince, et sur le revers les armes de la ville de Tours, timbrées d'un porc-épic, emblème de l'ordre du porc-épic, dont Louis XII était le grand-maître comme petit-fils de Louis de France, son fondateur, ordre qu'il avait supprimé à son avénement au trône.

Michel Colombe fut chargé de faire le patron de cette médaille; il remit son modèle à l'orfèvre Jean Papillon, auquel en avait été confiée la fabrication.

Voici les documents qui attestent que Colombe exécuta et reçut le prix du travail qui lui avait été commandé. Ils ont été publiés, il y a quelques années, par M. Lambron de Lignim.

Le premier est une lettre écrite de la main de Colombe :

« Mons le greffier, je vous prie failtes vous quitance à ma requeste à qui il appartiendra ainsy que savez quest afaire au tel cas de la some de troys escus d'or qui mestoist duez à causse de certain ouvrage que je aultre foiz fais pour lafaire de la ville et le mettez ainsy que verrez estre afaire de laquelle somme de troys escus d'or jen promets tenir et faire tenir quite ledit receveur de la ville et tous aultres et le sinez ama requeste et que lon vous paye de vos paynes.

« M. Colombe. »

La seconde pièce est une pétition adressée au maire de Tours. Les mots qui la terminent : *votre serviteur Colombe,* sont seuls de sa main.

« Monsieur le maire, je me recommande à vous et je vous prie qu'il vous plaise de me faire paier de ce que j'ay fait pour l'entrée du roy pour un harnoys qui fut fait il y aura deux ans a Pasques quant le roy cuida faire son entrée pour servir à Lesleu Garreau qui fut tausse a deux escus d'or.

« Item, le patron des médailles que j'ay fait par votre commendement pour servir à lentrée dudit seigneur lequel vault un escu dor qui est en somme troys escus d'or. Fait à Tours ce xije jour de janvier, l'an mil cinq-cens.

« Votre serviteur Colombe. »

La troisième pièce est un arrêté de Pierre Morin, maire de Tours, qui ordonne au receveur des deniers communs de la ville de payer les sommes dues par la cité tant à l'orfèvre Jehan Papillon qu'à Michel Colombe. On remarque que dans ces pièces, Colombe ne donne ni ne reçoit le titre de tailleur d'ymaiges du roy, titre qu'il prend dans les documents postérieurs que nous avons cités.

« Monsieur le receveur, payez à Jehan Papillon, orfèvre, la somme de vingt-cinq livres tournois, a luy ordonnez par les gens de la ville, ainsi que vous savez et en prenant quictance de luy. Ladite somme de xxb^{b} vous sera allouée en vos comptes sans difficulté, et adieu soyez qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Tours le viij^{e} jour de janvier, l'an mil cinq cens. *Signé :* Morin. »

« Plus payez à Michau Collombe, tailleux d'ymaige, la somme de trois escus d'or vallant Cb^{s}, assavoir deux escus pour avoir fait le mousle du harnoys de Turonus pour lentrée du roy et XXXb^{s} pour avoir fait ung patron des pièces d'or données au roy en ladite antrée, laquelle somme de Cb^{s} vous sera allouée. Fait le IXe jour dudit moys de janvier et ainsi que dessus. *Signé :* Morin. »

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une des soixante pièces d'or offertes par la ville de Tours au roi Louis

XII et auquelles se rapportent les documents reproduits plus haut.

Au droit, le buste de Louis XII, tourné à gauche, coiffé du mortier orné d'une enseigne ou médaillon ; au-dessus une petite couronne royale dans la légende qui est placée entre deux cercles de grennetis LVDOVIC'.XII.FRANCORV.REX.MEDIOLANIDVX.

Au revers, un porc-épic marchant à gauche ; au-dessus, la couronne royale ; au-dessous, trois tours. Dans la légende contenue dans un double cercle de grennetis, une tour et VICTOR. TRIVMPHATOR. SMPER. AVGVSTVS.

La médaille est à fleur de coin. Elle a un diamètre de 17 millimètres. Elle pèse 27 grammes : en poids anciens 7 gros, 2 grains. Le poids total des soixante pièces offertes au roi était donc de 1,627 grammes.

La médaille de Michel Colombe, dont l'origine n'avait pas été signalée avant nous, est un monument monétaire digne du grand artiste.

Aucune des médailles frappées antérieurement ne peut lui être comparée sous le rapport de la finesse du travail, de la beauté de l'exécution, de la vérité de la figure. La tête, l'attitude, — qu'on nous pardonne un terme d'atelier en parlant d'un sculpteur — sont nature. Dans la délicatesse du grennetis, dans la finesse des détails de la chevelure et du costume, dans la composition du revers, on admire un goût parfait qui se fait sentir jusque dans la forme des lettres de la légende et dans la légèreté des globules dessinés entre les mots. Cette pièce, qui marque le point de départ de l'art moderne dans la gravure en médaille, comme le tombeau de François II donne le point de départ du mouvement de la Renaissance dans la statuaire, est donc très intéressante au point de vue de l'histoire de l'art. C'est une pièce vraiment française, où l'on ne sent l'imitation de l'Italie que dans la composition de la légende, et qui offre à un degré remarquable les qualités propres au génie de Michel Colombe : l'élégance et la vérité.

DAUBAN.

L'ART POETIQUE

DE JACQUES PELETIER DU MANS,

D'après un livre récent (1).

J'ai lu avec un vrai plaisir la thèse latine de M. Henri Chamard sur l'*Art poétique* de Jacques Peletier. Les motifs ? C'est que l'existence et l'œuvre de ce Manceau m'ont attiré pendant longtemps et me retiennent encore au milieu d'études voisines ; que cet humaniste, dont la curiosité fut presque universelle et les connaissances prodigieusement variées, est un *précurseur* de la Pléiade dans toute la force du terme et qu'il a passé le flambeau à Du Bellay et à Ronsart ; qu'il eût joué le rôle de chef de l'école nouvelle, incontestablement, s'il avait été moins savant, moins occupé de choses étrangères à la poésie, telles que administration, orthographe phonétique, astrologie, philosophie, médecine et mathématiques, si enfin ses forces intellectuelles n'avaient pas été éparpillées sur tant d'objets divers. Mais ce qui acheva de me séduire c'est

(1) *De Jacobi Peletarii Cenomanensis Arte Poetica*, thèse de M. Henri Chamard, de l'Université de Lille, 1900.

que le latin de M. Chamard est d'une limpidité irréprochable, que sa méthode critique est sûre et qu'il communique à tout ce qu'il touche, même aux questions les plus rébarbatives et les plus ardues, un air de simplicité et d'aisance qui est sa marque propre. C'est un érudit qui ne le cède en rien à nos voisins d'Outre-Rhin, mais reste bien Français par la tournure littéraire qu'il donne à ses découvertes scientifiques.

Après avoir rappelé quels travaux ont été faits depuis vingt ans sur les Arts poétiques du XVe et du XVIe siècles, M. Chamard expose les raisons qui l'ont conduit à étudier plus spécialement l'*A. P.* de Peletier. Paru à Lyon vers le milieu de l'année 1555, ce traité en prose permet d'apprécier les progrès accomplis par l'école de 1550 depuis la *Deffence* de Du Bellay (avril 1549) et de comprendre avec moins de surprise les nouveautés de l'*Abrégé* de Ronsart (1565). Puis Peletier a été le premier ouvrier de la Pléiade, malgré son respect pour son maître Clément Marot : c'est à lui que Ronsart montre ses essais d'odes horatiennes dès le printemps de 1543 ; c'est de lui que Du Bellay, en 1546, reçoit le conseil de cultiver de préférence l'ode et le sonnet ; c'est par lui que sont exprimées nettement pour la première fois au public en 1544 et 1547 (1) les principales idées dont ils firent leur profit et qui constituent l'essentiel de leur programme, à savoir qu'il faut abandonner les genres surannés tels que la ballade et le rondeau, imiter pour le fond et pour la forme les poètes gréco-latins et italiens, mais qu'il n'est pas moins nécessaire d'écrire dans sa langue maternelle, de la mettre ainsi en valeur

Afin de la rendre éternelle
Comme les vieux ont fait la leur (2).

(1) Cf. *Dédicace* de la traduction en vers de l'*A. P.* d'Horace, et *Œuvres poétiques*, passim. M. Chamard avait déja écrit à ce sujet une étude intéressante dans la *Revue d'Hist. Littéraire* (janv. 1899) ; voir aussi sa *Thèse française*, p. 32-36.

(2) M. Chamard cite entièrement à la page 28 la pièce remarquable qui contient ces vers.

Tout le mouvement poétique qui se fit de 1547 à 1555 sous l'impulsion primordiale de Peletier se trouve parfaitement résumé dans l'Introduction de la thèse, y compris les œuvres de Peletier lui-même. Quant à l'*A. P.* en question, M. Chamard l'a étudié sur l'édition princeps, orthographiée phonétiquement avec des signes particuliers qui en rendent la lecture très pénible (1).

Une autre difficulté a été habilement surmontée : Peletier a écrit là une œuvre touffue, et s'il est vrai qu'il a le souci de la concision, lui qui prit pour devise *Moins et Meilleur*, si son traité est composé avec plus de logique que la *Deffence* de Du Bellay — ce qui est naturel de la part d'un mathématicien, — on se heurte pourtant encore aux digressions et aux longueurs dans plus d'un chapitre ; or M. Chamard a laissé de côté avec raison les lieux communs et les développements banals qui encombrent l'opuscule, se contentant de dégager les idées originales, les vues nouvelles et fines qui appartiennent à Peletier. Il a surtout relevé les documents qui apportent quelque lumière dans l'histoire de la Renaissance poétique en France ; il a soigneusement noté et jugé pour sa part les questions agitées par les poètes de cette époque ; enfin, tout en rapprochant la poétique de Peletier de celles de Sibilet, de Du Bellay et de Ronsart, il a su distinguer l'accent personnel de cet initiateur, qui, après s'être modestement effacé devant ses deux jeunes amis en 1549, rédigea six ans plus tard une déclaration de

(1) La Bibliothèque Nationale en possède 2 exemplaires. Elle n'a jamais été réimprimée, et cela s'explique : les imprimeurs, même les maîtres du XVIe siècle, ont été en général réfractaires aux nouveautés orthographiques qui déroutent le lecteur et compromettent la vente du livre. Pourtant il s'en trouva pour éditer la *Gramere* de Ramus (1562 et 1572), et les *Etrènes de poëzie fransoize* de Baïf (1574) ; au XIXe siècle, quelques imprimeurs désintéressés ont rendu possibles des restitutions de ce genre. Je ne verrais du reste aucun inconvénient à rééditer l'œuvre de Peletier avec l'orthographe et les caractères modernes. Tout le monde y gagnerait, surtout si la transcription commentée était entreprise par M. Chamard.

principes non moins hardie que la leur, mais souvent plus nette, plus profonde ou plus judicieuse, ramenant à une juste mesure leur fougue inconsidérée et leur emphatique manifestation.

Ainsi que la *Deffence* de Du Bellay l'*Art poétique* de Peletier est divisé en deux parties, dont la première traite des lois universelles de l'art et de la langue, considérée comme moyen poétique; la deuxième des règles et de la manière d'être particulières à la poésie française. Je remarque pourtant que l'opuscule de Du Bellay est beaucoup moins une Poétique proprement dite que celui de Peletier, car ce qui était le principal chez celui-là, c'est-à-dire la langue française, expression de la pensée en prose comme en vers, devient l'accessoire chez celui-ci, et inversement ce qui était l'accessoire chez le premier, c'est-à-dire la technique des œuvres en vers, devient le principal et presque le tout chez le second. Voici les points saillants de l'*A. P.* de 1555 d'après M. Chamard, avec les réflexions que son travail m'a suggérées.

* * *

Au chap. II, Peletier examine la question de la part qui doit revenir à l'art et au naturel dans la composition de l'œuvre poétique ; elle était bien à l'ordre du jour vers 1550: les disciples de Marot accordaient plus au naturel, ceux de Ronsart beaucoup plus à l'art ; Peletier prend avec raison une position intermédiaire et concilie les deux tendances. A ce propos il porte un jugement très libéral sur quelques-uns de ses contemporains, Saingelais, Héroët, Ronsard, Du Bellay, Scève, Pontus, De Masures, Baïf, Jodelle ; trop indulgent pour Pontus, dont il loue la netteté, et pour Baïf qu'il qualifie de fluide, il apprécie au contraire Cl. Marot avec une parfaite justesse et en toute indépendance. Alors que les disciples de Daurat n'en parlaient plus depuis 1550 et croyaient bien avoir à jamais étouffé le bruit de sa renommée,

voici ce que Peletier écrivait: « Je dirai encor de Marot que nous n'avons jamais eu en France un poète *de plus heureux naturel* et qu'il n'a eu d'autre défaut sinon de n'avoir voulu grand chose ayant pu tout ce qu'il a voulu ; homme *inimitable en certaines félicités*, et singulièrement en la traduction des Psaumes, œuvre pour vivre autant que l'oui et le nenni, tant pour la matière que pour la forme. » (1)

Au chap. III, où Peletier passe en revue les sujets qui conviennent à la poésie, il regrette l'engouement des Pétrarquistes pour les sonnets amoureux, recommande avec Du Bellay la matière des Eglogues, si heureusement traitée par Marot et reprise vers 1559 par Ronsart (2), mais n'invite pas à composer des poèmes didactiques malgré les exemples de Lucrèce, de Virgile et d'Alamanni. Il exprime surtout nettement l'un des principes essentiels de la nouvelle école, en préconisant la haute poésie guerrière, dont le style soutenu est si éloigné du parler courant et de la prose des historiens, qui doit rester simple et sans ornements.

Au chap. IV, Peletier reprend les conseils d'Horace et de Quintilien sur la nécessité du travail de la lime, qui fut la préoccupation constante de la Pléiade et en particulier de Ronsart, si fier de son « art plus laborieux ». Les conseils qui suivent (chap. V. et VI) sur l'imitation et les traducteurs sont excellents; Peletier se montre là plus pénétrant, plus conséquent, plus équitable que Du Bellay et sauvegarde davantage la part de la spontanéité. Il n'a pas pour les traducteurs l'injuste mépris que Du Bellay pro-

(1) Dans les citations de Peletier, qu'il m'arrive de faire, je rajeunis à dessein son orthographe.

(2) Déjà en 1550 et 1551 avaient paru deux odes *pastorales* de Ronsart, l'une *De l'élection de son sépulchre* au 4e liv. des Odes, l'autre *Aux cendres de Marguerite de Valois* dans le Tombeau de la reine de Navarre. Les poésies rustiques de Du Bellay ne parurent qu'en 1558, mais celles de Peletier sont déjà dans son recueil de 1547 ; là encore il avait devancé ses deux amis.

fesse à leur égard; il apprécie mieux l'importance de leur rôle dans l'enrichissement de la langue, et les services qu'une bonne traduction, à la fois littérale et littéraire comme les siennes, peut rendre aux amateurs de la pensée antique (1).

Le chap. VII contient la défense de la langue française, déjà présentée par Peletier plusieurs années avant le manifeste de Du Bellay, qui eut tort de ne pas même citer son maître. C'est un morceau capital, d'autant plus que le nombre des bons esprits qui s'entêtèrent à écrire en latin vers le milieu et jusqu'à la fin du siècle est incroyable (2).

Ajoutons qu'on écrivait aussi en grec, depuis la fondation du Collège de France, mais bien moins qu'en latin. Tous ces pastiches furent une brillante erreur des humanistes de la Renaissance, une erreur contre laquelle ne prévalurent ni Jean Le Maire, ni l'école de Marot, ni la Pléiade, pas même Ronsard le coryphée des

(1) Au livre d'Et. Dolet que M. Chamard signale à la date de 1540 (p. 27, note 1) sur *La manière de bien traduire une langue en une autre*, j'ajoute ces beaux vers que Ronsart écrivait en 1560 à propos d'une traduction de T. Live ; on y verra combien sa doctrine est alors éloignée de celle de la *Deffence*, en un certain sens, et avec quelle énergie il se montre un partisan de l'enseignement moderne.

Si tous les bons autheurs de Rome et de la Grece
Estoient ainsi traduits, la Françoise jeunesse,
Sans tant se travailler à comprendre des mots
Comme des perroquets en une cage enclos,
Apprendroient la science en leur propre langage.
Le langage des Grecs ne vaut pas davantage
Que celui des François ; le mot ne sert de rien,
La science fait tout, qui se dit aussi bien
En françois qu'en latin, nostre langue commune :
Les mots sont différents, mais la chose est toute une.
Et pour ce l'on devrait par présens inviter
Ce gentil translateur, afin d'en exciter
Mille par son exemple à rendre à notre France,
Ainsi qu'un propre acquest, les arts et la science.
(Bl., VI, 238).

(2) M. Chamard en cite une longue liste pour le 2e quart du XVIe siècle dans sa *Thèse française*, p. 105. Du reste il y traite cette question avec érudition et clarté de la p. 103 à la page 110.

avocats de l'idiome national, qui allait, lui, jusqu'à les « supplier humblement de n'être plus latineurs ni grécaniseurs » et dont la sainte colère égalait au moins celle de Du Bellay (Blanchem, III, 35; Person 89, sqq). Comme ils avaient raison, ces novateurs, de penser qu'il était illogique de porter ainsi du bois à la forêt! Non pas que les arguments des Budé, des Macrin, des Muret, des Daurat fussent sans valeur : c'était pour eux la suprême distinction d'écrire en latin ; ils croyaient en outre avoir des chances plus certaines d'être lus à l'étranger dans cette langue universelle ; ils estimaient enfin que leur propre langue, la *vulgaire,* comme ils disaient avec dédain, n'était pas encore capable d'exprimer artistement des idées élevées et de nobles sentiments. L'attrait du latin était à ce point irrésistible pour les lettrés du XVIe siècle que deux d'entre eux, Joachim Du Bellay et Estienne Pasquier, bien que défenseurs énergiques de la langue française, ont perdu leur temps à polir des centaines de vers Catulliens et Virgiliens, qui sont jolis à vrai dire, mais n'ajoutent pas un iôta à leur renommée (1). Bref cette superstition généreuse, provenant d'un goût délicat, n'a été utile à personne et a gravement nui à quelques-uns (2).

Au chap. VIII, Peletier s'occupe des moyens d'enrichir le vocabulaire poétique ; il est sur ce point plus hardi et plus précis que Du Bellay. Le poète (mais le poète seul, notez-le bien) pourra et devra : 1° calquer des mots nouveaux sur le latin ; 2° fabriquer à la façon homérique des épithètes composées avec deux éléments français ; 3° substantiver les adjectifs ; 4° les employer adverbialement ; 5° créer des comparatifs en *ieur* et des superlatifs en

(1) Peletier lui-même, excellent latiniste, a écrit plusieurs opuscules en latin, entre autres le Discours d'ouverture d'un Cours de Mathématiques qu'il fit à Poitiers en 1579.

(2) Par ex. à l'historien De Thou, aujourd'hui presque inconnu, et à Scévole de Sainte Marthe qui, pour ne pas avoir dès sa jeunesse écouté les conseils de son oncle Charles, a perdu au moins la moitié de la gloire dont il était digne.

issime (1); 6° ressusciter les archaïsmes; 7° user des dialectes provinciaux. On sait ce qu'il faut penser du premier de ces procédés : les poètes de la Pléiade en usèrent très sobrement et ce sont les Grands Rhétoriqueurs qui parlèrent « latin en français » ; quant au cinquième il fut laissé de côté, même Du Bellay et Baïf s'en moquèrent, loin de le préconiser comme on le croit généralement (2).

Au chap. IX, Peletier traite des ornements de la poésie, destinés à la distinguer de la prose, tels que l'antonomase, l'hyperbole, la prosopopée, le redoublement, l'apostrophe, l'antithèse,

(1) Les superlatifs en *issime* étaient employés par les Grands Rhétoriqueurs ; on trouve par ex. *nephandissime, invictissime,* dans Jean Bouchet, et je vois là une influence directe du latin sur le Français sans l'intermédiaire de l'italien.

(2) Deux autres moyens d'enrichissement, beaucoup plus heureux, mais dont Peletier ne parle pas ici, ont été constamment pratiqués par Ronsart et Du Bellay ; ce sont les *termes techniques* et les *alliances de mots*. Sur les termes techniques, Peletier a écrit trois savoureuses pages en tête du 3e livre de son Arithmétique (édition de Lyon, 1570). — Quant au *provignement*, que Ronsart a recommandé dans son *Abrégé d'A. P.* et dans la 2e préface de la Franciade, Peletier l'a omis. Je m'en étonne, car l'idée, sinon le mot, était déjà vieille de plusieurs années dans l'école ; on la trouve dans la *Brève exposition* de quelques passages du 1er livre des Odes de Ronsart (1550), attribuée à l'architecte-poète Jean Martin Parisien (I. M. P.); voici ce document qui n'a jamais été réédité depuis 350 ans : « Avienne, o bons Dieus, que quelque hardi poète remette en usage les vieus motz francois, lesquels furent nostres et que nous avons cruellement chassés pour donner place à ne scay quels estrangers Italiens et Latins. Bien est-il vrai quand un vocable a longtemps régné (faisant à l'imitation des vieus arbres reverdir un petit regeton du pié de son tronc, pour devenir comme lui grand et parfaict), on ne le doit plus regretter ni appelé (sic) séché ni péri ; ayant laissé en sa place un nouveau fils pour lui donner la même verdeur, force et pouvoir qu'il avait auparavant, comme la nouvelle monnaie succède à la vieille en pareil honneur et crédit. Mais un vocable ne se doit jamais appeler vieil, tant soit-il mi-mangé et par le sens défiguré, voire depuis mille ans usité, quoi qu'en murmurent les courtisans, s'il ne laisse un ou deux héritiers en sa place, ausquels il commande comme par testament, avant sa mort, de s'ensesiner de sa force et naïvement le représenter ».

Cette remarque curieuse est faite « en l'ode à J. du Bellai » (cf. Bl., II, 101) à propos des mots *béante* et *louangeant* qui sont en effet provignés, autrement dit dérivés des mots *bée* et *louange*.

les périphrases, les métonymies, l'harmonie imitative et autres figures qui donnent aux vers de l'éclat et de la gravité. Mais il présente quelques réserves dont Ronsart fit son profit : il veut que l'on use des fables de la mythologie à la condition de ne pas en abuser, des descriptions pourvu qu'elles soient à leur place, des métaphores et des comparaisons pourvu qu'elles ne soient ni grossières ni trop recherchées. — Au chap. X, il insiste sur les deux principaux défauts à éviter, l'obscurité et le délayage. Il donne pour cause au verbiage les entraves de la versification, bien avant Fénelon, mais il fait cette réserve que la recherche de la rime amène pourtant de brillantes idées, et c'est déjà la théorie de Banville. Puis, sans les nommer, il blâme certains poètes de la Pléiade, qui, au début, dans leur ardeur à rendre la poésie savante et à l'élever au-dessus des bagatelles Marotiques, avaient à plaisir compliqué et obscurci leurs pensées, par exemple Tyard dans ses sonnets de 1549 et Ronsart dans ses odes pindariques. Peletier veut que *les moins doctes* puissent comprendre la beauté d'une poésie et ne soient pas découragés par l'appareil d'érudition ; certainement il exprime ici quelques-unes des critiques articulées à la Cour par Mellin de Saingelais (1), et dont Ronsart tint compte vers 1554-

(1) J'ajoute que la province protestait aussi, non seulement par l'organe d'un adversaire irréductible, Barthélemy Aneau de Lyon, mais même par celui d'un disciple fervent, Jacques Tahureau du Mans, dont les lignes citées par Ferd. Brunot (Langue du XVIe s., p. 784) ne sont pas seules probantes ; il existe à la fin des *Sonnets et Mignardises à l'Admirée* (1554) des vers malicieux adressés à Du Bellay sur les poètes savants et inspirés

.... qui tirent de si loin
Un tas de si hautes sentences
Qu'eux-mêmes ils auraient besoin
D'interprète à leurs quint'essences.

Enfin les premiers commentateurs de Ronsart, Jean Martin (1er liv. des *Odes*, 1550), Denisot (*Tombeau de la reine de Navarre*, 1551) et Muret (*Amours de Cassandre*, 1552) se montrèrent amis très maladroits en justifiant tous les trois leurs explications par ce fait que les vers de Ronsart n'étaient pas toujours compréhensibles : autant de pavés d'ours !

1555 dans ses pièces anacréontiques et ses *Amours de Marie* (1).

M. Chamard a eu raison de faire remarquer les sages restrictions que l'*A. P.* de 1555 appportait aux idées outrancières de la Pléiade. Pour ma part je suis extrêmement frappé de ce fait que, tout en proclamant avec autant d'énergie et même plus de netteté que ses amis, le divorce entre la prose et la poésie comme le principe fondamental de la doctrine nouvelle, Peletier a devancé Malherbe et Boileau, sans qu'on ait à lui reprocher la brutalité intransigeante du premier, ni l'ignorance du second. Il les a devancés en mettant les poètes en garde contre les excès de la mythologie et de certaines « éruditions » déconcertantes pour les lecteurs ordinaires, en comprenant le danger qu'il y avait dans les exagérations juvéniles de la Pléiade, dans l'imitation tumultueuse de certains modèles indigestes ; il a découvert le germe mortel qui seul explique la déchéance de Ronsart durant deux siècles et demi ; il aurait voulu lui éviter la critique qu'on ne manquerait pas de

(1) Il est certain que Ronsart a très sensiblement modifié sa manière dans le sens indiqué par Peletier ; il l'a fait comme il le dit (cf. édit. Bl., I, 146, 147, 192, 208 ; VI, 203-204, 230-232). Les simples chansons (toutes sauf trois) sont postérieures à 1553, et datent en majorité de 1556. Mais on n'a pas assez remarqué que Ronsart baissa le ton et quitta « son style audacieux » sous l'influence de sa seconde maîtresse, Marie Dupin, qui n'était pas « d'un lieu si hautain que Cassandre » (Bl., I, 402); ce n'était que « la fille d'une hostellerie », dit Belleau, une simple « païsante », dit Baïf. — Les contemporains ont parfaitement remarqué le changement de ton de Ronsart, et ses diverses causes : quelques-uns l'en ont félicité (cf. Magny, *Soupirs*, réimpress. de 1870, p. 66 ; Baïf, *Poésies choisies* par Becq de Fouquières, p. 28, et 93-94 ; Belleau, dédicace des *Commentaires de Amours de Marie*). Du reste on aurait tort d'établir une séparation nette entre ses deux manières ; il est sûr que l'année 1555 est une date de démarcation très importante dans l'histoire de son œuvre, mais il n'en reste pas moins vrai que sa Muse redevint parfois hautaine après cette date, et que ses *Odes* et ses *Amours* parues antérieurement contiennent maintes pièces d'un style moyen et même populaire à la façon de Marot ; et que dire des *Folastries*, parues en 1553, dont quelques-unes sont d'une extrême trivialité ?

faire un jour dans les milieux les plus intelligents et entre connaisseurs :

> Cet auteur a, dit-on, besoin d'un commentaire ;
> On voit bien qu'il a lu, mais ce n'est pas l'affaire ;
> Qu'il cache son savoir et montre son esprit. (1)

Voyant le coup terrible qu'un *faste pédantesque* pouvait porter à la gloire de la Pléiade, il a essayé de le parer. Mais c'était déjà trop tard, et malgré les milliers de vers excellents, très clairs et bien français qu'écrivit l'illustre poète, rien ne prévalut contre les éléments préexistants qui contribuèrent à former dans la suite la légende étonnante d'un Ronsart inaccessible au grand public et digne par conséquent d'un éternel oubli.

Hâtons-nous d'ajouter qu'au reste Peletier ne fut guère mieux inspiré que ses amis en croyant que la poésie doit s'écarter le plus possible de la prose par le vocabulaire et en général par les moyens d'expression ; cette théorie était opportune évidemment aux environs de 1550, mais elle n'avait qu'une valeur relative, et en la présentant comme une vérité absolue on risquait de créer pour les vers une langue tout artificielle, dont les procédés devaient causer un jour, comme on sait, la décadence puis la mort de la poésie classique.

*
* *

Au Ier chapitre de la 2e partie, Peletier étudie la rime, dont il admire la beauté rythmique. Comme c'est le trait distinctif de la poésie, il la veut riche, très riche, mais (restriction très importante) pourvu que sa richesse ne nuise pas à la pensée. Sur ce point, tout en condamnant implicitement les excentricités des vers

(1) Cf. La Fontaine, *Lettre à Racine* contenant des vers destinés à une épître au prince de Conti.

équivoqués, il se rapproche beaucoup plus de Clément Marot et de ses maîtres que de la Pléiade ; il semble même répondre directement à Du Bellay en parlant avec fierté du soin quasi superstitieux qu'il a toujours mis personnellement à chercher les rimes opulentes. Puis, songeant surtout « au plaisir de l'oreille », il pose ce principe, bon en lui-même mais un peu sévère, que deux rimes correspondantes ne doivent pas être séparées par plus de deux vers. Tout cela est parfait, mais j'aurais voulu que Peletier rappelât les deux règles posées par J. Bouchet (Épit. famil. CVII) à savoir : 1° qu'il faut rimer pour l'œil aussi bien que pour l'oreille (*science* avec *expérience*, mais non pas *scavant* avec *comment*); 2° qu'il faut se garder de faire rimer une finale brève avec une finale longue, par ex. *advertisse* avec *notice*. Du Bellay avait rejeté la première, mais conservé la seconde sans en nommer l'auteur ; raison de plus pour que Peletier rendît ce qui lui était dû au vieux rhétoriqueur qu'il avait certainement connu à Poitiers.

Le chap. II est consacré aux variétés du vers français. Peletier remarque l'absence du vers de neuf syllabes ; mais il insiste sur les décasyllabes et les alexandrins, ceux-ci ayant peu à peu supplanté ceux-là dans certains genres graves (hymnes, élégies, dédicaces, sonnets, épitaphes, même quelques odes) justement vers 1553-1555. Peletier va jusqu'à dire de l'alexandrin : « Il a puis naguères été reçu pour héroïque, qui est son vrai et propre usage », lui accordant ainsi une qualification que la *Deffence* réservait au seul décasyllabe ; et M. Chamard ajoute en note avec à propos que Ronsart dans le 1er livre de ses *Hymnes* paru en 1555 eut soin non seulement d'appeler les alexandrins « vers héroïques », mais de débaptiser les décasyllabes qu'il appela « vers communs » (1). Sur les coupes de ces deux sortes de mètres, Peletier

(1) Cette remarque très intéressante de M. Ch. relative au 1er livre des *Hymnes* est parfaitement exacte J'ajoute qu'on peut aussi la faire à propos de la *Contin. des Amours*, qui est également de la 2e moitié de 1555 : ce recueil contient

ne dit rien de nouveau, mais il aurait pu, me semble-t-il, rappeler la règle de la « coupe féminine » transmise à Cl. Marot par Jean Le Maire (cf. préface de l'*Adolescence Clémentine*) et appelée par J. Bouchet règle de la « quadrature synalymphée (1) » (Épit. famil. LXXII et Dédicace des *Angoisses et Remèdes d'amour*, édit. de 1545); elle était généralement adoptée; raison de plus pour que Peletier la signalât et la recommandât. Sibilet et plus tard E. Pasquier n'y manquèrent pas. — Quant aux vers blancs et aux vers mesurés à la mode gréco-latine, dont on avait déjà fait quelques

59 sonnets « en vers héroïques » et les 12 autres « en vers de 10 à 11 syllabes ». Dans la *Nouv. Contin. des Amours* (1556) les deux premières pièces sont en alexandrins, ainsi que 15 sonnets sur 16; dans le 2e livre des *Hymnes* (1556), *toutes* les pièces sont en alexandrins. La qualification de « héroïques » donnée à ce mètre, et celle de « vers commun » donnée au décasyllabe reparaissent dans l'édition collective de 1560, et dans l'*Abrégé d'A. P.* (1565); c'est vers 1566 seulement, pour obéir à Charles IX (Bl., VII, p. 330-331) que R. eut la malencontreuse idée de revenir pour sa Franciade au décasyllabe.

D'autre part aucune des pièces isométriques en alexandrins qui parurent dans les recueils de Ronsart antérieurs à l'A. P. de Peletier n'est accompagnée de cette note « en vers héroïques »; d'où je conclus qu'en adoptant la distinction signalée par M. Ch., dans les Hymnes de 1555, Ronsart repondit très vraisemblement à un desideratum exprimé par Peletier, de même qu'il répondit à un autre desideratum de son ami en insérant dans la *Contin. des Amours* son unique ode ennéasyllabique (cf. Bl., II, 274 a). Voici toutes les pièces de R. entièrement en alexandrins qui parurent avant l'A. P. de Peletier : 3 épigrammes des *Folastries* (avril 1553); 2 sonnets des *Amours* (édit. de mai 1553); la Harangue du duc de Guise aux soudarts de Metz et 1 sonnet dans le *Ve livre des Odes* (août 1553); 6 pièces des *Mélanges* (ach. d'impr. 22 novembre 1554), à savoir l'Hymne à Bacchus, l'Ode *Quand je veux en amour*, 2 poèmes sur les Armes et sur la Chasse, et 2 sonnets; 23 pièces du 2e *Bocage* (ach. d'impr. 27 novembre 1554), à savoir 3 épitaphes, 11 sonnets à Cassandre, l'épitre autobiographique à P. Paschal, le poème du Narsis, 1 épigramme, et les 6 Odes *Écoute du Bellay, Si mes vers semblent dous, La Nature a donné, Nous vivons mon Panjas, Qu'on me dresse un autel, Lorsque ta mère était*; 3 pièces des *Odes* (édit. de févr. 1555, n. st.), à savoir la dédicace à Henri II, le 27e no du liv. II *Quand l'homme ingrat ferait*, et le no 1 du liv. III *Comme on voit la navire*.

(1) Corruption du mot *synalèphée* = contractée, qu'emploie Sibilet (*A. P.* I, chap. 6).

essais malheureux (1), Peletier, sans les réprouver complètement, déclare avec de solides raisons qu'il n'en attend rien de bon.

Dans les chapitres qui suivent (de III à VIII inclusivement) notre théoricien passe en revue les différents genres poétiques usités en France. Mais, avec le même dédain que Du Bellay, il n'accorde aucune attention aux poèmes à forme fixe ou variable transmis par le moyen-âge, cultivés par les Grands Rhétoriqueurs, même par Clément Marot et ses disciples immédiats (2) ; rondeau, triolet, lai, virelai, ballade, chant royal, farce, moralité et mistère sont impitoyablement condamnés. Peletier, comme le fait remarquer M. Chamard aux pages 68 et 69, n'admet guère plus le genre de la satire et cela pour deux raisons : 1° parce qu'il se présentait jusqu'alors en France avec les allures vulgaires du coq-à-l'âne, 2° parce qu'il médit des personnes sans les corriger. Il est étonnant qu'il n'ait pas soupçonné la portée morale de la satire générale, et préconisé le genre tel que l'avaient traité les satiriques latins. J'ajoute que, si Peletier eût écrit sa Poétique dix ans plus tard, il eût sans doute modifié son jugement, après la lecture du *Poète courtisan* de Du Bellay et des *Discours* de Ronsard ; du reste tout en méprisant les coq-à-l'âne de Marot, il aurait dû signaler la beauté de certaines épîtres morales de J. Bouchet, qui sont des sermons en vers, autrement dit de vraies satires, parfois même à la Juvénal (3).

(1) L'exemple que cite M. Chamard, l'*Ode sans rime* de Ronsart *sur la naissance de François de Valois dauphin*, remonte à janvier 1544 (n. st.), bien que la publication n'en ait eu lieu qu'en 1550. Ronsart venait d'avoir 19 ans.

(2) Sibilet, au contraire, leur avait consacré, non sans raison, 5 chapitres du livre II de son A. P., de même qu'il en avait consacré 4 aux genres gréco-latins de l'épigramme, de l'élégie, de l'épître, de la satire et de l'églogue.

(3) Cf. *Épîtres morales* de J. Bouchet toutes composées en 1532, nous dit l'auteur dans sa préface, sauf l'*Epître à Loys XII* sur les Devoirs des Roys, qui est de 1513, et l'*Épître aux ministres de Justice*, qui est de 1524 (édit. de Poitiers, 1545).

Pour Peletier, seuls méritent une étude les genres acclimatés (1) par la Pléiade, ou conservés par elle après d'heureuses tentatives de la génération précédente, à savoir : l'*épigramme* et l'*élégie* pour lesquelles il recommande l'emploi des distiques hétérométriques (alex. + décasyl.) ; l'*épître* qu'il veut morale et assaisonnée de fictions à la façon d'Horace ; le *sonnet* qu'il désire philosophique, laborieusement ciselé, « illustre en sa conclusion » comme l'épigramme, et soumis à l'alternance des rimes féminines et des masculines, élément d'harmonie dont il sent toute la valeur mais qu'il n'impose pas au poète (2) ; la *tragédie* et la *comédie*, auxquelles il consacre un long développement qui manque totalement à la

(1) Je dis *acclimatés*, et non pas *inventés*, parce que je pense, avec Sibilet, Aneau et G. des Autels, que les poètes de la Pléiade, en particulier Du Bellay et Ronsart, n'ont strictement rien inventé, ou si peu que rien, en fait de *genres* poétiques. Au reste Peletier non plus n'a rien inventé à cet égard.

(2) Rappelant l'affirmation de Pasquier, à savoir que Ronsart observa scrupuleusement l'alternance dans les sonnets au recueil des *Amours de Cassandre de 1552*, M. Chamard parle de 223 sonnets, mais il reconnaît que ce chiffre donné par l'édition Blanchemain ne correspond pas à l'édition princeps. Qu'il me permette de préciser sa note 2 (p. 61) en la dévoloppant et en rectifiant Blanchemain. La 1re édit. des *Amours de Cass.* (1552) contenait exactement 182 sonnets. Or, de ce nombre, 7 seulement violaient la règle de l'alternance (Bl., I, 31 a, 40 b, 59 b, 96 b, 111 b, 122 c, 137), et encore uniquement entre le couple de quatrains et le couple de tercets, c. à d. entre les deux parties du sonnet que l'on considérait au XVIe siècle comme indépendantes sous les noms de *huitain* et *sizain* (sic). (Cf. B. Aneau, *Quintil Horatian*, éd. Person, p. 206 ; E. Tabourot, *Bigarrures*, liv. IV, passim, éd. de Poitiers, J. Bauchu, 1609). — Par conséquent tout ce qu'on peut dire c'est que les 7 sonnets en question n'observaient pas l'alternance *interstrophique*, que Ronsart n'a jamais considérée comme obligatoire, et qu'il a même très rarement observée dans ses Odes et Chansons. Quant à l'alternance *intrastrophique*, elle était observée sans aucune exception dans tous les sonnets de 1552. Donc nous demandons à M. Chamard d'accepter à la lettre l'affirmation de Pasquier. — On peut faire la même remarque à propos de la 2e édit. des *Amours de Cassandre* (1553), qui contient 3 sonnets de moins, mais 38 de plus que la 1re, soit au total 217 ; des 38 nouveaux sonnets 6 seulement n'observaient pas l'alternance interstrophique, mais tous l'observaient dans le huitain initial et dans le sixain final. (Cf. Bl., I, 24 a, 30, 57 b, 58 b, 119 b, 389 a).

Deffence, donnant d'elles une bonne définition, distinguant l'exposition, le nœud et le dénouement, le tout en 5 actes, et proposant comme modèles de l'une Plaute et Térence (non pas Aristophane), de l'autre Sophocle et Euripide (de préférence à Sénèque) ; enfin l'*ode* et le *poème héroïque,* sur lesquels la nouvelle école comptait avant tout pour assurer son éternelle renommée.

J'ai à dessein quelque peu changé l'ordre des chapitres dans cette brève énumération, car en bonne logique Peletier aurait dû s'occuper de l'*ode* non pas après le sonnet et avant l'épître, mais tout de suite avant l'épopée, puisqu'il déclare lui-même que « l'ode est le genre d'écrire le plus spacieus pour s'ébatre, qui soit au-dessous de l'œuvre héroïque ». Il a tort du reste de ne pas distinguer l'odelette qu'il devait placer parmi les genres secondaires, de l'ode proprement dite qu'il traite comme un genre supérieur, susceptible d'un ample développement, et je regrette que M. Chamard n'ait pas cru devoir signaler cette confusion qui m'a toujours choqué dans les arts poétiques de l'école classique. Comme conséquence Peletier n'a parlé ni de la *chanson,* ni du *vaudeville,* sortes d'odes légères, généralement à système strophique (1), avec ou sans refrain, très cultivées par Cl. Marot, Marg. de Navarre, Bon. Despériers, vingt autres poètes de la première moitié du XVIe siècle, et par Ronsart lui-même (2),

(1) Le *vaudeville* à cet égard ne souffre aucune exception ; et si dans l'*ode* et la *chanson* les poètes de la Pléiade se sont assez souvent passés de la strophe, c'est uniquement par esprit de réaction contre la *superstition* en fait d'art poétique (la préface des *Vers lyriques* de Du Bellay est là pour en témoigner) et par leur tendance à dévulgariser la poésie ; par tous les moyens ils cherchaient à faire autrement et mieux que leurs devanciers, soit en compliquant les systèmes strophiques (par ex. dans l'ode pindarique et par les inventions rythmiques de Ronsart), soit en les supprimant tout à fait. Du reste si ces essais de pièces lyriques, isométriques et astrophiques, réussirent quelque temps, ils furent vite abandonnés, et dès lors la forme strophique prévalut dans la poésie lyrique jusqu'à Lamartine et V. Hugo.

(2) Ronsart avait fait paraître sous le nom de *chanson* 1 pièce en 1552 *Las ! je n'eusse jamais pensé,* 2 en 1553 *D'un gosier mâchelaurier,* et *Petite nymphe*

mais condamnées par Du Bellay dans l'ardeur de sa réaction contre Sibilet.

Cette omission vient-elle de ce que Peletier craignait d'enlever à la Pléiade la priorité dans l'invention de l'ode ? Non, puisqu'il n'a pas craint de le faire à propos des Psaumes de Marot, et qu'en écrivant : « Ce sont de vraies odes, sinon qu'il leur défailhoit le nom », il a soutenu une thèse à peu près analogue à celle de Th. Sibilet, de G. des Autels et de B. Aneau, pour qui la chanson littéraire était une ode. Vient-elle de ce que plus intransigeant que les chefs même de la nouvelle école, il considérait comme indigne de la poésie et de l'attention du législateur toute pièce dite lyrique (strophique ou non) de courte haleine et d'allure badine ? S'il en était ainsi, il aurait condamné du même coup un bon tiers des odes de son ami Horace, toutes celles du recueil Anacréontique dont la découverte récente avait excité l'enthousiasme de Ronsart, Belleau et Baïf, mais dont lui, Peletier, soit dit en passant, ne souffle pas mot ; enfin il aurait condamné la nouvelle école tout entière qui ne dédaigna pas, quoi qu'elle en ait dit, de faire des chansons et des vaudevilles, sous ces noms ou sous le nom d'ode. Cela est inadmissible, et j'aime mieux voir dans l'omission de Peletier un simple oubli involontaire. Mais cet oubli est très regrettable pour les historiens de l'ode qui eussent voulu connaître son opinion entière et précise sur une question

folastre (celle-ci parue d'abord en 1552 sous le nom d'*amourette*), 1 en 1554 *Il me semble que la journée*. Une trentaine d'autres parurent après l'A. P. de Peletier, dont 19 dès 1556. — Quant au mot *vaudeville* ou *vaul-de-ville* (qui n'a aucun rapport avec vau de Vire), on le trouve dès 1507 (Cf. Tiersot, *Hist. de la chanson pop.*, p. 229-230), puis dans Du Bellay (Préface des *Vers Lyriques*) et dans E. Tabourot (*Bigarrures*, liv. IV, f° 52 et 54) comme synonyme de chanson ou d'ode légère, se chantant « d'un même chant par tous les couplets ». Jean Chardavoine vers 1575 et d'autres avant lui (1561, 1571) emploient le terme *voix de ville* exactement dans le même sens, et comprennent sous ce nom des chansons et des odes de Ronsart.

qui divisait les survivants de l'ancienne école et les adeptes de la nouvelle.

Je crois pour ma part, et je le montrerai un jour plus au long, que les poètes de la nouvelle école, y compris Peletier, n'ont pas le mérite d'avoir traité les premiers ni la matière de l'ode badine, ni celle de l'ode grave. Ils l'ont cru de bonne foi sans doute, ils l'ont proclamé à tout venant, et ont fini, comme il arrive, par le faire croire ; mais c'était une illusion, assez naturelle au reste chez des révolutionnaires qui achèvent une évolution préparée de longue main par d'autres et déjà presque arrivée à son terme. M. Chamard lui-même, dans une étude très brillante, et inattaquable sur ce point, a montré que, malgré leur prétention, ils n'avaient pas importé en France le nom de l'*ode* (1) ; il y est revenu dans sa thèse latine avec raison : ce nom d'Ode, dit-il, a été seulement naturalisé, répandu et vulgarisé par Ronsart et Du

(1) *Revue d'Hist. Litt.*, Janv. 1899, p. 21. — Aux deux exemples cités par M. Ch. pour prouver que le mot *ode* est antérieur à 1547, j'ajoute les deux suivants qui les corroborent. Jean Bouchet l'emploie trois fois en une page dans une *Epître familière* « responsive à une *Ode* latine envoïée à l'acteur par Maître Nicolas Parvy, régent de Paris et lors estudiant à Poictiers » :

J'ay veu ton *Ode* et carme de louange
Où tu prétens faire de moy loup ange.
. . . . . .
Il m'a semblé qu'estois en paradis
Des orateurs, où l'on va par abditz
Et secretz lieux des Muses Sicilides
Armonisantz es ombres Castalides,
Et que voyois Apole chevelu
Citharisant, dessoubz son chief velu,
A ton honneur une *Ode* morphéique
Et te baillait la couronne orpheïque
Comme à celuy qui bien la méritait....

Cette pièce est antérieure de quelques années à 1532, date de la mort de Nicolas Parvy (Petit). Cf. Edition de Poitiers, *1545*, *Epitres familières*, XXI, f° 22.

De son côté Rabelais écrit au livre III, chap. 31, publié en 1545 et probablement rédigé quelques années plus tôt : « Puis (Cupido) ostait le bandeau de ses yeux pour plus apertement les (Muses) voir en face, et ouïr leurs plaisans chants et *Odes* poétiques. »

Bellay. Mais je vais beaucoup plus loin que lui, et je pense qu'outre ce mérite vraiment mince, Ronsart et ses amis ne pouvaient réellement s'attribuer qu'une seule gloire, celle d'avoir soigné plus que leurs devanciers la *façon* de l'ode, dont l'*étoffe* ne manquait pas avant eux dans les ateliers poétiques, mais avait été en général taillée, disposée, travaillée et ornée moins savamment, moins élégamment que par eux. Et, en fin de compte, bien que je sois un fervent ami de la Pléiade, surtout de Ronsart, et que je reconnaisse à ce dernier le droit de revendiquer la priorité de l'ode relativement à Du Bellay et même à Peletier, avec l'honneur d'avoir plus fait pour l'ode française en 1550 que tous ses émules réunis, je n'en partage pas moins sur la question de l'invention de l'ode l'opinion des adversaires de la *Deffence,* Sibilet, des Autels et Aneau. Avec eux je dis : Le mot ne fait rien à la chose, les sujets lyriques que vous préconisez ne sont pas nouveaux en France, et d'autre part les formes lyriques ont été créées et améliorées avant votre venue. Ronsart lui-même leur donne raison en appelant d'abord du nom d'ode de petites pièces auxquelles il donne ensuite le nom de chansons ou d'élégies, par ex. *Du jour que je fus amoureux,* qui est ode en 1554, élégie en 1560 et 1571, chanson en 1584; *Quand au temple nous serons,* qui est ode en 1555 et 1560, puis classée plus tard parmi les chansons ; *Nous vivons mon Panjas, La Nature a donné, Si mes vers semblent doux,* qui sont odes en 1554 et 1560, mais dans la suite élégies ; des hymnes deviennent des odes ; des pièces nommées primitivement élégies sont ensuite classées les unes parmi les odes, les autres parmi les chansons (1). Bien loin que ce terme d'ode

(1) Il y a mieux. Ronsart emploie constamment le mot *chanson* et le mot *ode* l'un pour l'autre dès son premier recueil de 1550. Il va même jusqu'à commencer ainsi l'*ode* 10 du livre IV :

Chanson, voici le jour... (Bl., II, 427.)

Enfin il donne ce nom de chanson avec insistance à la plus longue, à la plus grave, à la plus pindarique de ses odes, celle qu'il fit paraître en l'honneur de

correspondit dans leur esprit à quelque chose de précis et de spécial, les poètes de la Pléiade traitèrent sous ce nom toutes sortes de thèmes lyriques, avouant que l'ode est « capable de divers argumens et de divers style » (Peletier) et ils furent loin d'y faire entrer toujours « quelque vestige de rare ou antique erudition » (Du Bellay). Pour ne parler que de Ronsart, combien de ses *odes* ne diffèrent des *chansons* de ses devanciers et des siennes ni par le sujet, ni par le ton, ni par la facture, entre autres *Ma petite Colombelle* et *Mignonne allons voir si la rose*, que J. Chardavoine inséra très naturellement dans son recueil de *Chansons en forme de voix de ville*, vers 1575 !

Bref, on dirait que les poètes de la Pléiade ont voulu entretenir entre l'ode badine et l'ode grave cette confusion dont je parlais plus haut, afin de ne pas s'enlever le bénéfice de ce premier article de leur proclamation bruyante : C'est nous autres qui avons inventé l'ode. La distinction une fois faite, ils eussent été forcés d'abandonner à l'école de Marot les deux tiers de leurs revendications. Peletier aurait dû la faire et ne pas se contenter de

Michel de l'Hopital dans le *Cinquième livre des odes*, à la suite des *Amours* en septembre 1552 :

Hâte toi donc de plier
Ta *chanson* trop poursuivie (Epode XXI)
. . . . . .
C'est lui, *Chanson*, que tu révères
Comme l'honneur de notre ciel (Antistro. XXIII)
. . . . . .
Mais la loy de la *chanson*
Ores, ores me vient dire
Que par trop en long je tire
Les replis de sa façon.
Ores donques je ne puis
Vanter la fleur, tant je suis
Pris d'une ardeur non pareille
D'aller chez toy, pour chanter
Ceste *ode*. . . . . (Epode finale).

Ronsart ne croyait pas déchoir en suivant ainsi la tradition médiévale et marotique ; il songeait peut-être aussi à la *canzone* illustrée par les plus fameux poètes Italiens, dont quelques-uns étaient ses auteurs favoris.

déclarer que les Psaumes, traduits par maître Clément, étaient de vraies odes ; c'était trop dire, comme le fait très bien remarquer M. Chamard, mais en même temps c'était dire trop peu.

Encore quelques mots sur ce chapitre de l'ode, dont M. Chamard a eu si grandement raison de faire saillir l'importance dans la *Revue d'Histoire Littéraire* et dont il donne en latin une forte synthèse.

Je loue Peletier d'avoir très tranquillement raconté, sans que rien l'y oblige sinon le souci de la vérité et la droiture de sa conscience, que Ronsart avait eu avant lui l'idée de composer des Odes sur le patron de celles d'Horace ; car c'est ce qui ressort de cette simple phrase, contre laquelle la plus logique argumentation ne peut prévaloir (1): « Auquel (Ronsard) ne faillirai de témoignage que lui, étant encor en grand'jeunesse, m'en montra quelques unes *de sa façon*, en notre ville du Mans : et me dit dès lors qu'il se proposait ce genre d'écrire à l'imitation d'Horace, comme depuis il a montré à tous les Français. » Soyons sûrs que s'il avait eu, lui aussi, cette idée parallèlement à Ronsart et avant de faire sa connaissance, il n'eût pas manqué de nous l'apprendre, comme c'était son droit. Et, bien qu'il ne fît que son devoir en dissipant toute équivoque à laquelle aurait pu donner lieu son recueil poétique de 1547 où avaient paru plusieurs odes de lui contre une seule de Ronsart, — celui-ci ne lui sut pas moins beaucoup de gré de ce procédé loyal et délicat (2), auquel j'applaudis moi-même,

(1) Ayant exprimé dans la *Vie de Joachim* une opinion contraire, je me permets de renvoyer le lecteur à l'article bibliographique de ce n°, où il est parlé de la brochure de M. Vianey sur le *Modèle de Ronsard dans l'ode pindarique*. — L. S.

(2) J'en trouve une preuve morale dans le sonnet publié à la fin de 1555 dans la *Continuation des Amours*, n° 4 :

Peletier, mon ami, le temps léget s'enfuit,
. . . . . .
Toy qui es dès l'enfance en tout scavoir instruit,
Si de notre amitié l'antique nœud te presse,
Comme sage et plus vieil, donne moy quelque adresse
(Blanchem. I, 153 a).

Blanchemain donne comme premier hémistiche *Mon docte Peletier*, variante

parce qu'il est assez rare dans la république des lettres et prouve fort en faveur de son caractère.

Quant à la question de l'alternance des rimes masculines et des rimes féminines, elle méritait, me semble-t-il, plus de développement que ne lui en accorde M. Chamard. 1° Peletier, à mon sens, a tort de ne pas seulement nommer les versificateurs de l'ancienne école qui avaient très bien compris la valeur esthétique de l'alternance, Octavien de Saingelais, G. Crétin et J. Bouchet, dans les longs vers à rimes suivies, Cl. Marot dans les pièces strophiques destinées au chant (1). M. Chamard les nomme bien, lui, mais il s'étonne que Du Bellay, Ronsart et aussi Peletier aient montré tout d'abord de l'indifférence, pour ne pas dire plus, à l'égard de ce procédé de versification employé depuis un demi-siècle déjà. Cela s'explique pourtant, non par la négligence, ni

de 1560 conservée dans toutes les éditions postérieures. Quant au titre de *Madrigal* et à la variante qui le justifie, ils ne paraissent qu'en 1584.

(1) J'ajoute que J. Bouchet est le premier qui observe l'alternance dans la *terza rima*, importée d'Italie par J. Le Maire dès 1503. Voici ce que répond en 1529 le rhétoriqueur poitevin à l'un de ses admirateurs :

> De vers tiercez as voulu disposer
> La tienne espistre en rime florentine,
> Dont j'ay voulu semblablement user.
> J'ay ajouté une clere courtine
> Entrelassant toujours vers masculins
> Pour la douleur de rime feminine.
> (Epistre famil. LXVII).

J. Bouchet est en outre le premier *théoricien* de l'*alternance* dans les vers à rimes suivies, comme en témoignent les épîtres familières LXXII et CVII (Edit. de Poitiers 1545), dont l'une expose « deux *règles* qu'on doit garder en vers vulgaires et rimes », et l'autre « aulcunes *règles* de rime ». Il préconise aussi ce procédé dans les « vers croisez », à l'exemple de Gréban.

Enfin d'après une 4e épître (citée par Marty-Lav. *Notice sur Ronsard*, CXI), c'est Loys de Ronsart qui révéla à Bouchet, en 1507, la valeur esthétique de l'alternance, que O. de Saingelais et Crétin avaient pratiquée sciemment dès la fin du XVe siècle.

par l'impuissance, mais par l'esprit de réaction, dont j'ai déjà parlé, contre la théorie de *la difficulté* à laquelle les Rhétoriqueurs réduisaient l'art poétique, sauf Le Maire de Belges, le plus grand d'entre eux, qui n'a jamais observé l'alternance et dont l'autorité suffisait à la nouvelle école ; puis, après avoir inconsidérément traité ce procédé de *superstitieux,* comme ils avaient raison de le faire pour les véritables excentricités de leurs devanciers, nos novateurs furent presque tout de suite forcés, par leur vif sentiment de l'harmonie et sous l'influence des musiciens, d'admettre ce moyen d'art parmi les difficultés auxquelles le poète doit se soumettre pour mériter ce nom ; mais ils se gardèrent bien (sauf Pasquier, esprit très indépendant) de reconnaître franchement que cette heureuse inspiration était due aux deux générations précédentes qu'ils avaient raillées à qui mieux mieux.

2° Il faut nettement distinguer entre l'alternance dans les pièces à rimes plates ou suivies, et l'alternance dans les pièces strophiques à rimes croisées. Ronsart, du moins à partir de 1550, a considéré la première comme obligatoire et l'a imposée à la versification classique ; mais il n'en est pas de même de la seconde, qu'il n'exige pas et à laquelle il ne s'astreint pas lui-même : 13 odes pindariques sur 14 en sont la preuve, ainsi qu'un bon nombre de ses autres odes et de ses chansons, dont les strophes sont plus courtes (Cf. par ex. Bl. I, 148, 169, 204, 226 ; II, 141, 147, 221, 241). L'irrégurarité de certaines odes reléguées dédaigneusement par lui dans son premier *Bocage* ne vient pas de l'absence d'alternance ; bien mieux, Ronsart a écrit des odes entièrement en rimes masculines, ou entièrement en rimes féminines, et il les considère aussi bien que les autres comme parfaitement *mesurées à la lyre.* C'est qu'il faut et il suffit, pour qu'une ode mérite d'être ainsi qualifiée, que toutes ses strophes se déroulent sur le patron de la première, quels que soient la structure de cette strophe type, le genre et l'ordre de ses rimes ; ainsi l'enten-

daient Ronsart et Peletier en dehors de toute considération d'alternance (1).

Je me suis attardé au chapitre de l'ode parcequ'il m'intéressait davantage, mais ce n'est pas celui auquel Peletier et son juge ont donné le plus d'importance. Avec Du Bellay et Ronsart, Peletier insiste surtout sur le poème héroïque, et M. Chamard en fait ressortir finement les motifs : pour tous les poètes de la Pléiade l'épopée fut le nec plus ultra des poèmes, celui qui seul pouvait donner à la langue et à la littérature françaises leurs titres de noblesse en les égalant à celles des Grecs, des Latins ou des Italiens ; ils l'appelaient donc de tous leurs vœux, ils pressaient Ronsart de s'exécuter et de composer la Franciade qu'il avait promise dès 1550 ; enfin ils priaient les puissants du jour, et le roi surtout, de favoriser par des libéralités l'éclosion de cette grande œuvre, qui devait, pensaient-ils, consacrer définitivement notre gloire littéraire. Mais Henri II faisait la sourde oreille (2), et Ronsart semblait redouter l'effort d'une pareille entreprise. Ce qu'il faut encore retenir de l'exposé de M. Chamard, c'est que Peletier avait

(1) Il faudrait encore distinguer parmi les pièces strophiques celles qui sont bâties sur deux systèmes alternants, c'est-à-dire celles dont la strophe 1 sert de type aux strophes impaires, et la strophe 2 aux strophes paires. Je m'étonne qu'aucun théoricien de la Pléiade n'ait parlé de cette variété d'odes, pas même Ronsart qui en a composé 12 doublement mesurées à la lyre. (Cf. Bl., I, 169 ; II, 134, 139, 145, 160, 233, 286, 378, 414, 446, 448 ; IV, 342).

Sur toute cette question de l'alternance dans la versification française E. Tabourot donne de précieux renseignements au livre IV de ses *Bigarrures*.

(2) Cependant je trouve dans le *Bocage* de novembre 1554 une élégie à Cassandre ou Ronsart semble dire que Henri II l'a invité à mener son œuvre épique à bonne fin (Bl., I, 125). Est-ce ruse, ironie, coquetterie à l'égard de Cassandre ou du roi ? Je ne sais, et cette curieuse pièce pourrait bien être tout cela à la fois. En tout cas, elle montre combien cette question de l'épopée préoccupait Ronsart toute l'année qui a précédé l'A. P. de Peletier, surtout si on la rapproche non seulement des deux pièces liminaires de janvier 1555 que signale fort à propos M. Chamard (Bl., II, 21-22, et 176-177), mais encore d'une ode anacréontique imprimée aussi de novembre 1554 dans les *Mélanges*, et dont la fin

lui-même dans ses tiroirs une *Herculéide ;* qu'il est plus complet et plus précis que Du Bellay sur les moyens à employer pour composer une épopée; qu'il propose sans réserve l'imitation de l'Énéide et que, pour ce genre, comme pour l'ode et la comédie, il montre, avant Scaliger et plus judicieusement que lui, ses préférences marquées pour les modèles latins ; enfin que Peletier est sans doute, dans une certaine mesure, responsable des essais de poèmes épiques multipliés sans succès en France durant plus de 250 ans et des préjugés que l'école classique ne cessa de nourrir à cet égard.

Les deux chapitres qui terminent la deuxième partie, l'un sur les licences poétiques, l'autre sur les qualités intellectuelles et morales du vrai poète, sont pleins d'aperçus ingénieux que M. Chamard met vigoureusement en relief. Ils nous confirment, ainsi que la fin de la première partie, dans cette opinion que la Pléiade se faisait une très haute idée de la forme et du fond poétiques, et du poète à tous les points de vue.

* * *

Aussi M. Chamard, dans sa Conclusion, s'étonne-t-il, avec raison, que l'*Art Poétique* de Peletier, qui résumait si bien les aspirations de ses amis littéraires — du reste avec plus de netteté, d'abondance et de sagesse que la *Deffence,* — et qui dirigeait déjà le goût français vers l'imitation des Latins de préférence à

piquante, tout à fait étrangère au modèle grec, résume bien l'état d'esprit de Ronsart dès ce moment-là et la nature de ses ambitions :

> Or adieu donc, pauvre Francus ;
> Ta gloire sous tes murs vaincus
> Se cachera toujours pressée
> Si à ton neveu notre roy
> Tu ne dis qu'en l'honneur de toy
> *Il fasse ma lyre crossée* (Bl. II. 273)

c'est-à-dire qu'il fasse de moi, poète, un évêque ou du moins un abbé mitré.

celle des Grecs, n'ait pas été étudié comme il convient, au moins par les auteurs de Poétiques des générations suivantes. La plupart d'entre eux ne l'ont même pas cité. Pendant trois siècles, autour de cette œuvre intéressante se firent le silence et l'oubli, dûs évidemment à ce fait que, tirée à un petit nombre d'exemplaires et singulièrement orthographiée, elle dormit au fond de rares collections de bibliophiles. M. Chamard cite l'abbé Goujet comme le seul fureteur qui en ait parlé avec conscience et équité. Ajoutons le Seigneur des Accords (E. Tabourot) qui, dans ses *Bigarrures*, témoigne de l'admiration pour l'*Art poétique* de Peletier, dont il se flattait d'être l'ami (1). Mais il est incontestable que personne avant M. Chamard n'en avait parlé avec tant de précison érudite et de sympathie éclairée ; il a par sa thèse latine comblé une réelle lacune de notre histoire littéraire, et accompli du même coup un acte de justice en rendant à cette œuvre le rang et « l'illustration » auxquels elle avait droit.

Je trouve seulement qu'il a montré quelque peu d'indulgence pour son théoricien, comme il est naturel quand on a vécu pendant longtemps dans un commerce assidu avec un auteur suggestif et méconnu. En effet, si Peletier est à certains égards plus libéral que ses amis de la Pléiade envers l'école de Marot, à laquelle il tient encore par son goût dominant de la clarté, il est aussi ingrat et injuste qu'eux envers les générations antérieures à la dernière, surtout celle des Grands Rhétoriqueurs qui avaient

(1) Voici, entre autres, un passage curieux : je l'extrais de la fin du livre IV : « Voila, mademoiselle ma cousine, ce que je me suis avisé d'écrire sur le sujet de la Poésie, réservant d'en dire plus amplement mon opinion, au Recueil que je fais des Arts poétiques français ; *où Peletier fort doctement et laborieusement*, Ronsard divinement et fort à propos, comme toute chose, et le Quintil Censeur assez gentilment (?), selon son temps, ont déja défriché les épines, avec quelques autres, desquels, avec mention de leur nom et rapport de leur propre texte, je m'aiderai en bref pour faire une suite du Dictionnaire des Rithmes françaises de notre oncle Monsieur Le Fèvre que je ferai voir un de ces jours ».

tant fait déjà pour l'art poétique et dont il reprend bon nombre d'idées (1). Se faisant leur écho en ce qui concerne le travail de la lime, la richesse de la rime, l'alternance, la régularité de la coupe, le relèvement de l'alexandrin, l'apologie de la langue nationale, la création des mots calqués sur le latin, et même la conception d'une poésie grave et hautement morale (curieux cas d'atavisme littéraire), — il devait rendre hommage à leurs efforts tout en blâmant leurs extravagances, et ne pas se contenter de les condamner en bloc à propos des poèmes à forme fixe ou variable qu'ils ont cultivés avec prédilection. La ballade, le rondeau avaient du reste leur charme et je regrette que Peletier ait partagé sur ce point les préjugés de la Pléiade. Quant aux septains, huitains, neuvains, dizains et autres strophes de structure balladique qui pullulent depuis Alain Chartier et Martin Franc jusqu'à Marguerite de Navarre inclusivement, pourquoi les a-t-il passés sous silence, ou plutôt pourquoi ne les a-t-il considérés que sous la forme isolée de l'épigramme ? Quand ils se suivent dans une même pièce qui développe un sujet unique, sans refrain ni envoi, ne forment-ils pas de vraies odes ? En outre les Grands Rhétoriqueurs ont cultivé les strophes de 3, de 4, de 5, de 6, de 11, de 12, de 13 vers et même les strophes plus longues. Enfin ils se sont ingéniés à varier les rythmes, ou, comme ils disaient, les tailles, autant qu'à étoffer la langue (1). J'aurais donc voulu que Pele-

(1) M. Chamard rappelle lui-même leurs mérites, et surtout ceux de Jean Le Maire (en faveur duquel la Pléiade fit exception), dans sa Thèse française sur J. Du Bellay, pages 70-72, 107.

(2) Ils ont du reste mérité le dédain de la Pléïade et des écoles suivantes pour leurs tours de force de versification et leurs excentricités formelles ; et je m'explique que certains genres gracieux de la poésie post-médiévale aient sombré dans cette aventure. Donc, bien loin d'approuver les Rhétoriqueurs aux yeux de qui l'art n'avait pour objet que la recherche du rare et du compliqué, j'applaudis Peletier, Ronsart et Du Bellay d'avoir proclamé que l'art doit se proposer d'exprimer des émotions ou des idées et d'atteindre la beauté absolue ; ce sera leur éternel

tier, en général plus pondéré que ses amis, ne fût pas aveugle comme eux sur les mérites réels de leurs ancêtres intellectuels de France, et ne dérobât pas à ceux-ci, sans nous prévenir au moins, le meilleur de leurs inventions pour en faire la propriété presque exclusive des nouveaux venus.

D'autre part, si Peletier et l'école dont il est en somme le plus complet interprète ont eu raison contre les Grands Rhétoriqueurs en établissant une forte séparation entre la poésie et l'historiographie, contre les Marotiques en repoussant la prose rimée et en cherchant à obtenir par tous les moyens le divorce du style poétique et du langage courant, — ne sont-ils pas allés trop loin ? Ou plutôt n'ont-ils pas eu tort de ne pas fixer plus nettement des limites aux airs de grandeur et de distinction qu'ils exigeaient des poètes ? Ne doit-on pas les rendre responsables dans une certaine mesure de la fausse noblesse qui devint bien vite inhérente au classicisme et le discrédita finalement au début du XIXe siècle ? Il y avait un vice foncier, ne craignons pas de le répéter, dans cette conception d'une langue particulière à la poésie et comme isolée de la réalité. Je sais bien que Peletier (et je l'en ai félicité) protesta sur certains points contre la poésie sibylline qui s'enveloppe de mystère par peur de la vulgarité ; que, en ce qui concerne ses amis, il y a loin de leur théorie à leur pratique ; que Du Bellay s'affranchit peu à peu de ses principes et les abandonna tout à fait dans ses *Regrets ;* que Ronsart, tout en conservant jusqu'à la fin une réelle aversion pour la prose rimée, réussit, par quelques

honneur d'avoir fait consister la poésie dans le fond plus que dans la forme, tout en comprenant l'utilité d'un code poétique et en ménageant les effets de la versification dans une mesure raisonnable ; cette mesure, ils l'ont généralement fixée avec goût de façon à développer, à fortifier — et non pas à gêner — leurs aspirations esthétiques et celles des hommes modernes ; ils ont fait de la rythmique non pas un tyran, non pas un bourreau, mais un auxiliaire puissant de la poésie et de la pensée.

moyens compensateurs, à donner à ses vers du naturel, de la saveur et de la vie ; que même il brûla ce qu'il avait adoré, préférant la douceur et la simplicité anacréontiques au « vers enflé d'arrogance haute » (Bl., VI, 203), et qu'il a raillé les poèmes

> Qui sont fardés de mots sourcilleux
> Empoulez et masquez, où rien ne se décœuvre
> Que l'arrogant jargon d'un ambitieux œuvre (VI, 230).

Mais il n'en reste pas moins vrai que depuis les poètes de la Pléiade, pour que la poésie gardât un air plus digne, plus hautain, plus aristocratique, comme ils le voulaient d'abord, on évita trop souvent le mot propre dans les vers, et cela jusqu'aux *Méditations* de Lamartine inclusivement ; on abusa des termes généraux, des figures et en particulier de la périphrase. Malherbe sentit bien ce danger, mais il n'eut ni l'audace, ni le talent de se défaire lui-même des défauts qu'il condamnait et d'introduire dans la cité poétique le vocabulaire de la foule. Il fallut un V. Hugo pour remettre les choses au point en détruisant les privilèges de certaines façons de parler et en rendant aux vocables prétendus roturiers ou prosaïques leur droit de citoyen au pays des Muses.

Ces réserves une fois ajoutées à celles que présente d'ailleurs M. Chamard sur l'*Art poétique* de 1555, ce m'est un très agréable devoir de le remercier du grand profit que j'ai retiré de sa thèse ; car à chaque page il invite à réfléchir, il fait penser, son allure modérée et son ton libéral permettent la discussion, si bien que le lecteur reste toujours son obligé alors même qu'il diffère avec lui de sentiment.

PAUL LAUMONIER
de l'Université de Poitiers.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR UNE PRÉTENDUE LETTRE DE GUILLAUME DU BELLAY

Parmi les légendes qui se sont attachées au nom du cardinal Du Bellay, il en est une dont encore aujourd'hui on trouve parfois la mention. Jean Du Bellay, quoique évêque de Paris et cardinal, fut-il marié ? Dans son *Histoire littéraire du Maine* (IV, 134), M. B. Hauréau, en général assez bien informé, s'est posé la question. Sans ajouter lui-même une foi entière au mariage du Cardinal, il est obligé d'en tenir compte, et même de l'admettre, en discutant sur la date, faute d'avoir pu réfuter d'une manière satisfaisante le document sur lequel s'est échafaudée la légende.

Ce document est une lettre contenue dans le fonds Dupuy, vol. 269, f. 17, dont voici la reproduction intégrale.

« Mon frère, depuys la responce que je vous feiz à la longue lettre que m'avez escripte, j'ay parlé à M. de Laval (1) des tors et entreprinses que vous font ses officiers, qui m'a promys de y mectre tel ordre que j'en demoureray content, remectant à la venue de M. de Chasteaubryant (2) qui s'actend icy après la feste, de y mectre une conclusion. Mais depuys j'ay sceu par ung gentilhomme de Poictou qu'ung syen voysin quil m'a nommé se vante que vous luy faictez grant poursuyte d'avoir sa fille en mariaige, disant quil ne tient que à quelque argent, comptant aussy quil ne veult assez bailler de terre, que nen soyez daccord ensemble. Vous scavez, mon frère, que ce ne sont les derniers propoz que vous me tinstes, et trouve bien estrange que me

(1) Guy XVII, comte de Laval, fils de Guy XVI, mort en 1531, gouverneur de Bretagne, neveu par alliance de M. de Chateaubriant.

(2) Jean de Laval, seigneur de Chateaubriant et comte de Plorhan, gouverneur de Bretagne.

mectiez en paine de demander au Roy des benefices pour vous, ce qu'avoye fait ny a pas encores quinze jours et si vacacion feust escheute, vous en aviez ung de plus et deux mille livres de rente, et cependant j'aille recepvoir ceste honte et mocquerye que j'aye pourchassé des benefices pour homme marie qui me seroyt tel contentement envers luy que vous povez penser. Voyant cela, je me suys delibere de vous en demander la verité et actendant vostre responce ne me mesler d'affaire qu'ayez, non plus que je feroye pour le plus grant ennemy que jaye en ce monde, car entendez que là où feriez ce que dessuz, je ne vous tiendray jamais pour aultre ; aussy au contraire là où vous me tiendrez vostre parolle et me donnerez congnoistre par effet que ne vous serez mocqué de moy, vous me trouverez en ce monde tel amy ne qui plus ayt voz affaires en recommandation que moy qui pour fin de ceste lettre vais pryer nostre Saulveur quil vous doint sa Saincte Grace. De la Couste Saint Andre, le jeudy Sainct. M V^c XXXVII. »

au dessoubz,

C'est une coppie de lettre de Monseigneur à. . . . .

V^re bon frere et amy.

Sur la foi d'une copie de cette lettre renfermée dans un autre manuscrit, avec la suscription : à M. Jean Du Bellay, M. Hauréau admet qu'elle est adressée à Jean Du Bellay, et qu'elle émane de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, son frère ; et pour excuser ce qu'il y aurait de scabreux pour un cardinal à rechercher une jeune fille en mariage, — car il ne s'agit que de cela et non d'un mariage qui aurait été effectivement accompli, — il reporte cette lettre à 1517, c'est-à-dire à une époque où Jean, tout jeune, venait à peine d'entrer dans les ordres. Que faut-il penser de cette opinion ?

Commençons par examiner le document lui-même. Remarquons tout d'abord que nous avons affaire à une copie et non à une lettre originale, à une copie sans adresse ni signature. Le fait qu'elle se rencontre dans un volume qui renferme un grand nombre de lettres des frères Du Bellay, Guillaume, Jean, René,

Martin (1), ne suffirait pas à lui seul à permettre de l'attribuer à l'un d'entr'eux, car on y trouve quelques lettres de Jacques Colin, de M. de Castillon, ambassadeur en Angleterre, etc. Nous pensons cependant qu'on doit l'attribuer à l'un des frères Du Bellay. Mais lequel ?

La date va nous guider. Le jeudi saint 1537 correspond au 18 avril 1538. A ce moment la cour, — car c'est de la cour et d'un homme qui la suivait dans ses déplacements et y était très en faveur, que part la lettre, — se trouvait à la Côte Saint-André, où elle s'arrêta environ un mois avant de se diriger sur Nice où François Ier devait rencontrer le pape.

Et il n'est pas possible de supposer une autre date, car ni en 1517, comme le suggère M. Hauréau, ni en 1518, ni en 1528, la cour ne se trouvait à la Côte Saint-André. Or, à cette date, un des frères Du Bellay *certainement* n'était pas à la cour : Guillaume, sire de Langey, se trouvait à Turin, dont il était gouverneur et d'où il écrit à Jean Du Bellay le 12 avril (2). La lettre ne peut donc pas être de Guillaume Du Bellay. Elle ne peut être non plus de Martin le capitaine qui, durant cette année, fit divers voyages entre Turin et la cour, mais qui n'était pas en situation de tenir de langage que nous voyons dans notre document.

Restent Jean Du Bellay, le cardinal, et René, l'évêque du Mans. Nous croyons que c'est le cardinal qui écrit à l'évêque. Depuis ses missions en Angleterre ou à Rome, évêque de Paris, puis cardinal, membre du conseil étroit, gouverneur de Paris et de l'Ile de France en 1536, Jean du Bellay jouissait auprès de François Ier d'une faveur égale à celle du chancelier, du cardinal de Tournon, presque aussi grande à de certains moments que celle de l'amiral ou du connétable. De plus, nous savons par ailleurs qu'il suivit le roi dans ses pérégrinations à travers le Sud-Est. Il est par consé-

(1) Avant le vol qui a fait disparaître une partie de cette correspondance.
(2) B. Nat., Dupuy, 269, f. 53.

quent le seul à remplir parfaitement les conditions nécessaires pour expliquer l'emploi des expressions que nous avons vues dans la lettre. Quant à René, il avait été toujours plus au moins au service et, si je puis dire, sous la protection de son frère. C'est lui qui était chargé de soigner les intérêts de l'évêque de Paris, ses revenus et jusqu'aux vins de sa cave, pendant que ce dernier était ambassadeur à Londres. Il ne parait pas avoir eu jamais une vocation ecclésiastique bien profonde. Conseiller d'église au Parlement de Paris, puis évêque de Grasse, il avait résigné ce bénéfice en faveur de Benoît Tagliacarne. Grâce à Jean, il fut pourvu de l'évêché du Mans en 1535 : il devait laisser dans son diocèse une grande réputation.... de jardinier et d'horticulteur. Qu'un prélat de ce caractère ait à quelque moment manifesté des velléités d'entrer dans le monde, cela n'a rien de surprenant. (1) Nous pensons donc que c'est à lui que Jean Du Bellay adressait ces observations un peu vives, quoique fraternelles ; et cette lettre, que l'on tournait en opprobre contre le cardinal, se trouve en somme, par la noblesse des sentiments et la vivacité des expressions, lui faire le plus grand honneur.

V.-L. BOURRILLY,
Professeur au lycée de Toulon.

(1) J'incline à croire aussi moi que la lettre en question est du Cardinal, mais si elle était adressée à son frère René, ce qui n'est pas sûr, il est difficile d'admettre qu'elle soit de 1537, car la vie publique et privée de René du Bellay, à partir du jour où il devint évêque du Mans, dément formellement cette supposition. Elle se rapporterait plutôt à l'époque où René sollicitait le poste de conseiller clerc au Parlement ; il est acquis, en effet, que ces sortes de charges étaient accordées très difficilement aux laïques et encore plus difficilement à ceux qui étaient à la veille d'entrer dans les liens du mariage. Lire à cet égard le tome Ier de *Michel de l'Hospital* par E. Dupré-Lasale. L. S.

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

RÉPONSE AUX QUESTIONS PRÉCÉDENTES

16. — Sur les origines de Descartes.

Il y a quelques années, M. Alfred Barbier, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, entreprit de prouver que Descartes n'était point né, comme on le croit généralement, à La Haye-Descartes, mais au bord du Pré-Fallot, qui appartient au territoire de la commune d'Ingrande, arrondissement de Chatellerault, voisine de La Haye. Et comme il établissait que les Descartes appartenaient au pays chatelleraudais depuis le milieu du seizième siècle (1543),

Fragment de la tombe de Pierre Descartes, grand-père du philosophe, décédé en 1566 à Chatellerault

il en tirait cette conclusion que Descartes était Poitevin et non Tourangeau. A cette assertion, qui causa un assez vif émoi dans les sociétés savantes de la Touraine, M. Geoffroy de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, répondit par une réfutation en règle. Tant que M. Barbier n'aurait pas fait la preuve que Descartes était né sur le territoire d'Ingrande — et jusque-là ses dires

n'étaient appuyés que sur une tradition orale, Descartes dont les origines étaient réputées tourangelles, resterait bel et bien Tourangeau. M. Barbier ne se tint pas pour battu. Il revint à la charge

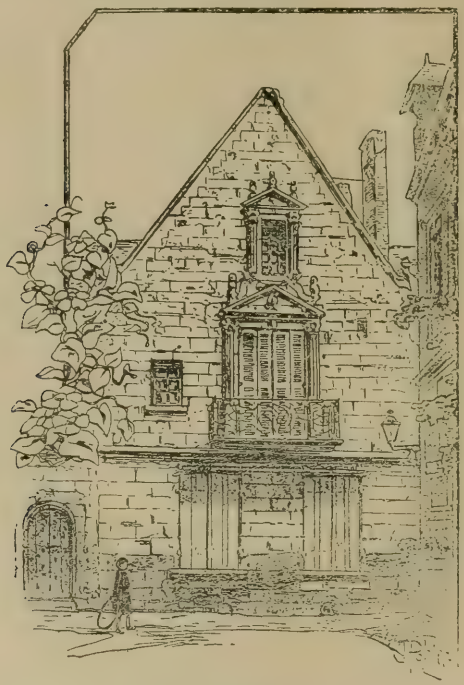

Maison Ferrand-Descartes, à Chatellerault, construite au milieu du XVIe siècle.

avec de nouveaux documents cette fois très probants en ce qui concerne les origines des Descartes, mais insuffisants toujours quant au lieu de naissance de René. M. de Grandmaison lui

répondit de nouveau, dans le Bulletin de l'Ecole des Chartes, qu'il se trompait sur le premier point et que le grand-père du philosophe, Pierre Desquartes (*sic*) était marchand bourgeois à Tours en 1531. Nouvelles recherches de M. Barbier et nouvelle brochure. Sera-ce la dernière ? Je n'en jurerais pas, car je connais l'esprit tenace de M. de Grandmaison et il est douteux qu'il abandonne la partie avant d'avoir brûlé sa dernière cartouche. Pourtant, il faut bien que je le dise, M. Barbier a pris sur lui une certaine avance. Il ne pourra pas — c'est entendu — prouver à son adversaire par A+B que Descartes est né au Pré-Fallot, mais il y a de graves présomptions pour qu'il en ait été ainsi, René Descartes n'ayant été baptisé à La Haye que six jours après sa naissance, contrairement à l'usage. D'autre part, il est certain que le Pierre Desquartes, marchand bourgeois de Tours, n'est point le même que le Pierre Descartes, médecin à Chatellerault, grand-père du Philosophe.

Toute cette discussion, d'ailleurs, est des plus intéressantes et personne ne se plaindra qu'elle dure trop longtemps, étant donnée la personnalité qui est en cause. Quand elle n'aurait abouti qu'à la découverte et à la publication des documents mis au jour par MM. Barbier et de Grandmaison, il faudrait en féliciter ces deux adversaires.

(Cf. *René Descartes, sa famille, son lieu de naissance*, par Alfred Barbier, une brochure de 73 p., à Poitiers, chez Blais et Roy, imprimeurs).

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

Librairie Henri Leclerc. — *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700*, par Frédéric Lachèvre, tome 1er (1597-1635), 1 vol. in-4, de 412 pages. — Voici un livre qui se recommande à tous les travailleurs, à tous ceux qui se préoccupent de savoir quelles sont les poésies des auteurs du XVIe siècle qui continuèrent de trouver place dans les anthologies publiées entre la mort de Ronsard et celle de Racine. Pour dresser cet inventaire, M. Frédéric Lachèvre a eu la patience de feuilleter tous les recueils collectifs de poésies parus de 1597 à 1700, ceux des Du Petit Val, des Bonfons, de Du Breuil, de Mathieu Guillemot, de Toussainct du Bray, etc. Il a décrit ces recueils et leur contenu, il a classé dans l'ordre alphabétique du premier vers les pièces de chaque auteur, en les faisant précéder d'une notice bio-bibliographique ; il a donné la table générale des pièces anonymes ou signées d'initiales avec l'indication des noms des auteurs pour celles qui ont pu leur être attribuées ; il a reproduit les pièces qui n'ont pas été relevées par les derniers éditeurs des poètes figurant dans ces recueils collectifs, notamment de Bertaut, de Brach, Agrippa d'Aubigné, Desportes, Des Yveteaux, Du Perron, Maynard, Racan, N. Rapin, Saint-Gelais, Théophile. Et quand il n'a pas pu découvrir les poètes qui se sont cachés sous une initiale, il a bravement cité le premier vers de leurs pièces, comme pour exciter la curiosité des chercheurs. C'est ainsi que dans le Parnasse de 1607 il a relevé deux pièces de vers de L. V. commençant par ces vers :

> Beautés où la beauté va ses traicts reformant.
> Rien que le docte Chœur des Chantres de la France.

et une de M., commençant par celui-ci :

> Si le soleil vous brusle, amoureuses fleurettes.

C'est dire les services de toutes sortes que peut rendre cette publication qui n'aura pas moins de 3 volumes.

MACON. — PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. — *Les Sources italiennes de « l'Olive »*, par M. Joseph Vianey, de la Faculté des lettres de Montpellier, 1 brochure de 36 pages. — Il serait puéril de chercher à contester l'importance de la découverte de M. Vianey : elle est de tout premier ordre non seulement pour l'histoire du premier recueil de Joachim et de la formation de son style poétique, mais encore pour l'histoire des idées et de l'esthétique de la Pléiade. Cependant, de ce que Joachim traduisit et adapta un certain nombre de sonnets italiens dans l'*Olive*, on aurait tort d'en conclure que ce recueil n'a plus aucune valeur originale. Je m'explique là-dessus dans une note du commentaire de la *Deffence* et je me propose d'y revenir plus au long dans le commentaire de l'*Olive*. On n'a d'ailleurs, pour se rendre compte du travail d'assimilation auquel se livra Joachim, qu'à comparer son fameux sonnet de l'*Idée* au sonnet italien de Bernardino Daniello auquel il l'avait emprunté. Le sonnet de Joachim sort victorieux de cette comparaison.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE CENTRALE DU MIDI. — *Le Modèle de Ronsard dans l'Ode pindarique*, par M. Joseph Vianey (extrait de la *Revue des langues romanes*).

M. Vianey ne s'est pas contenté de trouver les *Sources de l'Olive*, il a cherché aussi et découvert celles de l'*Ode pindarique* de Ronsard. Et j'en suis fort aise, pour ma part, car cela prouve que « l'inventeur » de l'ode horatienne et pindarique n'a pas inventé grand'chose, quoi qu'il en ait dit et quoi qu'en pensent encore quelques-uns de ses admirateurs.

En ce qui concerne l'ode horatienne, j'estime que c'est être dupe des textes que d'arguer, comme l'ont fait MM. Chamard et Laumonier, d'un passage de l'*Art poétique* de Peletier du Mans, pour attribuer à Ronsard le mérite de son invention, car autre chose est de montrer l'*ode* et de montrer *des odes*. Et si Peletier nous dit que Ronsard inventa le mot d'ode (ce qui est faux d'ailleurs), il s'empresse d'ajouter que Marot nous avait déjà donné la chose. D'où je conclus que Ronsard n'inventa rien du tout et que Peletier et Joachim ont autant de droits que lui sur l'ode horatienne, puisque c'est Peletier qui la fit voir à Joachim, et Joachim qui la vulgarisa dans ses deux premiers recueils.

En ce qui concerne l'ode pindarique, M. Vianey démontre que ce sont les *Hymnes* pindariques d'Alamanni qui servirent de modèle

à Ronsard, notamment en ce que ses odes ont peut-être de plus singulier, c'est-à-dire leur métrique.

« Les *Hymnes* d'Alamanni sont divisées en strophes (ballate) antistrophes (contraballate) et épodes (stanze). La strophe a toujours un nombre considérable de vers : jamais plus de 19, mais jamais moins de 12. L'antistrophe est la copie de la strophe. L'épode s'en distingue en général seulement en ce qu'elle a trois ou quatre vers de moins : on voit qu'Alamanni ne craint pas d'accoupler une strophe paire avec une épode impaire ou réciproquement. *Le vers uniformément employé, sauf dans une pièce, est le vers de sept pieds.*

« Tel est le système que Ronsard a imité dans ses grandes lignes. A la différence d'Alamanni, il n'aime point, sans doute, à accoupler une strophe paire avec une strophe impaire, et il préfère les strophes paires. Mais chez lui la strophe a, à peu près, le nombre de vers qu'elle a chez son modèle : en général elle en a douze, quelquefois davantage, sans dépasser le chiffre vingt : le chiffre qu'Alamanni ne dépasse pas est celui de dix-neuf. Chez Ronsard, comme chez son modèle, l'épode, en général, ne se distingue pas de la strophe autrement que par le nombre des vers, et chez les deux poètes cette différence est sensiblement la même : de trois vers chez l'italien, de deux, de trois ou de quatre vers chez le français. — Enfin, *dans onze odes sur quatorze, le vers adopté par Ronsard pour toutes les parties de la pièce est le vers de sept syllabes*, et dans trois autres odes ce vers est celui de l'épode. On s'est étonné, dit M. Vianey, de la prédilection de Ronsard pour ce mètre qui n'a peut-être pas très bonne grâce dans la grande strophe française. On voit maintenant pour quelle raison notre Pindare l'a choisi : c'est tout simplement parce qu'il suivait en docile écolier l'exemple du Pindare italien. »

J'espère après cela que la cause est entendue, comme on dit au Palais.

Librairie Plon, Nourrit et Cie. — *Le peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente ans*, par Aimé Mercier, 1 vol. in-8.

Ce livre très remarquable est tiré des *Tableaux du passé germanique* de Freytag, qui jouissent d'une très grande popularité en Allemagne. Mais M. Mercier ne s'est pas contenté de traduire ou d'adapter ; par l'élégance et le tour de son style, il a fait une œuvre très personnelle et il a enlevé au livre allemand tout ce qu'il a de lourd et d'indigeste. J'en extrais cette page qui rentre dans le cadre de la *Revue :*

« L'originalité de Luther, sa méthode, sa manière éminemment allemande de penser et de parler ont exercé sur les catholiques éclairés une influence prononcée; non point, manifestement, que les principes religieux eussent été modifiés d'une façon quelconque; mais tout, dans le protestantisme premier, ayant été marqué au coin germanique de la foi, de la vie du réformateur, il en est résulté un exemple, on pourrait dire patriotique, qui a réagi sur le clergé catholique et l'a en quelque sorte regermanisé. Nous voyons celui-ci se nationaliser davantage, s'efforcer d'adapter ses spéculations intellectuelles, ses formules, ses devoirs de paroisse, jusqu'à l'organisation de ses corporations religieuses, au caractère allemand et aux idées allemandes. Les membres s'adonnent, depuis, plus sérieusement à l'étude ; il se produit une modification heureuse dans la direction que prend le travail, dans la tournure qu'il revêt : la forme de l'exposition littéraire est plus élevée, l'enseignement prend une saveur de terroir, la pensée approfondit mieux le sujet sur lequel elle se concentre; d'autre part, les mœurs s'épurent. Cette évolution s'accomplit dans un sens plus en harmonie avec les besoins, avec les habitudes, avec l'originalité de l'Allemand. Les Universités catholiques, notamment celle d'Ingolstadt, forment des prêtres plus érudits et conjointement des hommes de plus d'envergure, de plus de consistance que par le passé ; les Andreæ, les Scherer, entre autres. L'émulation entre les deux confessions a eu pour résultat de donner une culture générale plus vaste et plus profonde à ceux qui ont fait leurs humanités et leurs études spéciales suivant la méthode issue des principes signalés plus haut. La nation en a bénéficié. »

Librairie Fischbacher. — *Les Protestants d'autrefois. Vie et institutions militaires,* par Henri Lehr, 1 vol. in-18. Sous ce titre suggestif, M. le pasteur Lehr complète d'une façon très attachante les trois volumes que M. Paul de Felice nous avait précédemment donnés sur les Temples, les Pasteurs et les Conseils ecclésiastiques. Il nous montre l'organisation générale des armées huguenotes à partir de 1562. Les églises réformées de France sont alors définitivement constituées ; partout fonctionnent les rouages des institutions crées par Calvin. M. Lehr nous dit, dans une série de chapitres d'une lecture véritablement attrayante, ce que furent les institutions militaires du protestantisme français, les grands capitaines, les officiers et les soldats, la vie des camps, l'art militaire, les guerres du XVIIe siècle. Après avoir parlé des généraux et amiraux, des officiers et soldats des régiments français, il nous entretient des régiments étrangers tels qu'ils fonctionnaient sous le régime de l'Édit de Nantes. Il examine ensuite les conséquences de la révocation de cet édit : les dragonnades, les moyens de conversion employés sur les soldats. Il poursuit son étude jusqu'au cœur du XVIIIe siècle, et, après nous avoir fait assister à la maladie et à la mort de ces institutions militaires protestantes, il en tire la conclusion naturelle et logique.

Ce petit livre est écrit d'une plume alerte et dans une langue sobre et pure qui en double l'intérêt.

Succession de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantome, inventaires et partage de ses biens, publiés par Henri Omont, membre de l'Institut. — Ces inventaires et partage sont tirés d'un recueil de pièces originales cédées l'an dernier par M. A. Claudin, libraire, à la Bibliothèque nationale.

L'inventaire après décès des meubles qui se trouvaient dans le château de Brantôme, dressé le surlendemain de la mort du propriétaire, le 7 juillet 1614 ; — l'inventaire, fait peu après, de tous les objets qui meublaient le château de la Tour-Blanche ; — le procès-verbal de l'ouverture du testament solennel de Brantôme, le 10 novembre 1614, avec le texte d'un codicille daté des 12 et 14 octobre 1612, et resté jusqu'ici inédit ; — enfin le partage de la succession entre ses différents héritiers, à la date du 1er septembre 1615 ; telles sont les pièces dont M. Omont a publié le texte intégral ou d'amples extraits dans cette brochure.

Le XVIe siècle a travers les Revues, les Journaux et les Catalogues

Le Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire, n° du 15 mars : *Le Platon de Rabelais*, par Abel Lefranc. — *Le séjour de F. Hotman à Lausanne* (1549-1555), par H. Vuilleumier.

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, n° du 15 avril : *Une chronique de l'établissement de la Réforme à Saint-Seurin d'Uzet en Saintonge*, par H. Patry.

N° du 15 mai : *Jean Sleidan et le Cardinal du Bellay*, par V.-L. Bourrilly. — *Les Huguenots de Laparade en 1572-1573*, par N. W.

N° du 15 juin : *Antonio del Corro*, lettre ouverte à M. Édouard Bœhmer, par A. Bernus. — *Le pseautier béarnais de Armand de Salette, 1583*, par Ch. Frossard.

Le Temps du 20 juin. — *Le quatrième centenaire de Cellini* à Florence, par Th. Lindenlaud.

Catalogue de la Bibliothèque de feu Charles Lormier, de Rouen. (Vente du jeudi 30 mai au jeudi 5 juin). Parmi les livres rares qui composaient cette admirable bibliothèque, nous relevons ceux-ci qui concernent le XVIe siècle. Les n^os d'ordre sont ceux du catalogue :

4. — *Les Pseaumes mis en rime françoise,* par C. Marot et Théodore de Bèze. A Lyon par Jan de Tournes, pour Antoine Vincent. M.D.LXIII. Avec privilège du Roy (1563), in-8, titre et texte encadrés, musique imprimée, v. f. ant., fil à fr., encadr. doré avec fleurs de lis aux angles, grand milieu doré. Vendu 360 fr. Dans son catalogue raisonné, n° 531, M. Didot dit : « C'est la dernière publication de Jean (Ier) de Tournes, et l'une des plus belles. Elle est peut-être la plus rare des ouvrages sortis des presses de Tournes. Tout porte à croire que l'édition aura été détruite avec soin dans les persécutions de 1567, et la destruction qui eut lieu alors des livres de fonds des de Tournes. »

300. — *Le Roman de la Rose,* s. d. Édition très rare, imprimée vers 1525 pour *Aloï Lotrian;* in-4 goth. à 2 col., vendu 191 fr.

304. — *Le Grant Testament de Maistre Françoys Villon, imprimé à Paris par la veufve de feu Guillaume Nyverd et Jacques Nyverd, demourant en la rue de la Juyfrie, à lymage sainct Pierre et à la première porte du Pallays, s. d.,* petit in-8 goth., ais de bois recouverts de peau de truie moderne estampée à froid, tr. dor., vendu 399 fr.

310. — *Les Faintises du Monde,* poème généralement attribué à Pierre Gringore, imprimé à Rouen vers 1502, vendu 560 fr.

317. — *Les Disciples et amys de Marot contre Sagon, la Hueterie et leurs adhérents,* s. d., vendu 205 fr.

318. — *L'aventurier rendu à dangier.* (A la fin :) *Imprimé nouvellement à Paris,* s. d. (1510), petit in-4 goth., vendu 751 fr.

324. — *Le Variable discours de la Vie humaine, traduit de latin en rithme françoise par M. Guillaume Haudent. Imprimé à Paris par Nicolas Buffet près le collège de Rains,* 1545, vendu 940 fr.

328. — *Les œuvres françoises de Joachim du Bellay... A Rouen, pour George l'Oyselet,* 1592, fort vol. in-12, imprimé en caractères italiques, vendu 65 fr.

329. — *Opuscules d'amour*, par Heroet, La Borderie et autres divers poëtes (Ch. Fontaine, Paul Augier et Papillon). *A Lyon*, par Jean de Tournes, 1547. Ouvrage fort rare, renfermant : *La Parfaicte amye ; l'Androgyne de Platon ;* complainte d'une dame nouvellement surprise d'amour, par Ant. Heroet, dit la Maison Neuve ; *Epistre amoureuse*, par I. C. ; l'*Amie de Court*, par La Borderie (poëte normand); la *Contr'Amye de Court*, par Ch. Fontaine, parisien; *l'Honneste Amant*, par Paul Augier (né à Carentan); le *Nouvel Amour* et le *Discours du voyage de Constantinople*, par La Borderie, vendu 510 fr.

332. — Les Exercices de I. I. (Jean IVE) D. (DIEPPOIS). Tout par mesure. — In-fol. manuscrit inédit d'un poëte français du XVIe siècle, d'une très belle écriture, et autographe, vendu 1.200 fr. Voici un échantillon des vers de ce poëte, pris dans son *Adieu à la valée d'Eure :*

O gentil fleuve, adieu, dont les ondes frisées
Peuvent estre un miroir des clartez plus prisées,
Qui nous va invitant par l'attrait gracieux
D'un beau cours qui contente et l'oreille et les yeux,
A monter hardyment sur la coulante eschine,
Et récréer nos cœurs de ta frescheur bénigne,
Avec un tel plaisir, qu'on ne se peut saouler
De te veoir, de te prendre et sur toy de rouler.

La Bibliothèque Nationale a acheté à cette vente un Processional à l'usage de Rome, daté de 1510, une *Vie de Saint Joseph* imprimée à Rouen chez Martin Morin en 1491, les *Faintises du Monde*, par Pierre Gringoire ; le *Variable Discours de la vie humaine*, par Guillaume Haudent; le *Blason de fausses amours*, par Guillaume Alexis, édition rouennaise, imprimée vers 1505, et dont il ne reste plus que ce seul exemplaire, et le *Passe-Temps* par les deux frères Alexis, exemplaire portant la marque de Le Forestier, si appréciée des bibliophiles.

M. Paul Vitry, ancien élève de la Faculté des lettres de Paris et de l'école du Louvre, a soutenu, le 26 juin, devant la Faculté des lettres, en Sorbonne, la thèse française suivante :
Michel Colombe et la sculpture française de son temps.

Le Directeur-Gérant :

LÉON SÉCHÉ.

TABLE DES MATIÈRES

Numéro de Janvier

I. **Au Lecteur,** La Direction. — II. **Sur la prononciation du mot « Joachim »,** L. S. — III. **Les Origines de Joachim du Bellay,** Léon Séché. — IV. **Louis des Masures,** A. Henri Becker. — V. **Deux Monuments de la Renaissance** : *Le Palais de la Farnesina à Rome* et *l'ancienne Collégiale de Nantes,* J. de la Rouvière. — VI. **Du rôle de Pontus de Tyard dans le Pétrarquisme français,** Francesco Flamini (de l'Université de Padoue). — VII. **Documents inédits** : *Lettre de Salmon Macrin au cardinal du Bellay.* — VIII. **Bibliographie** : *La jeunesse de Calvin,* par E. Doumergue. — *Henri Estienne et son œuvre française,* par Louis Clément. — *Lazare de Baïf* et *Jacques Grévin,* par Lucien Pinvert. — *Michel de l'Hospital,* avant son élévation au poste de chancelier de France, par Dupré-Lasale — *Joachim du Bellay,* par Henri Chamard. Un Bibliophile. — IX. **L'Intermédiaire des Amis du XVIe siècle.** — X. **Supplément** : *La Deffence et Illustration de la langue françoyse,* J. du Bellay.

ILLUSTRATIONS

Vue du pont d'Ancenis et de Liré. — La statue de J. du Bellay à Ancenis. — Armoiries des anciennes maisons d'Ancenis, de Goulaine, du Bellay, Chabot, du Breil et Malestroit. — Château de Goulaine. — Relevé topographique des anciens fiefs possédés par la famille du Bellay dans le Comté nantais. — Château de Vair. — Fac-simile de la signature autographe de René du Bellay. — La Tour d'Oudon. — L'ancienne Collégiale de Nantes. — La Chapelle Saint-Thomas. — Motifs d'ornementation de cette chapelle. — Portrait de Pontus de Tyard. — Frontispice à ses armes. — Dessins et lettres ornées par Jacques Pohier.

Numéro de Février (*page 65*)

I. **Remy Belleau et Nogent-le-Rotrou.** Émile Hinzelin. — II. **Sur la prononciation du mot « Joachim »,** L. S. — III. **La Vie de Joachim du Bellay,** de sa naissance à son départ pour Rome. Léon Séché. — IV. **Litanies de la Lune** (poésie), Paul Sébillot. — V. **La Jeunesse de Pierre de Ronsart,** Paul Laumonier (de l'Université de Poitiers). — VI. **Sur trois lettres inédites de Lascaris,** L.-G. Pélissier (de l'Université de Montpellier). — VII. **Documents inédits** : *La chambre de Luther* : *Lettre de la marquise de Forbin d'Oppède.* — VIII. **Bibliographie** : *L'entrée de François Ier à Lyon en 1515,* d'après le manuscrit de Wolfenbüttell. — *Florence et la Toscane,* par Eugène Muntz. — *La Jeunesse du Pérugin,* par l'abbé Broussolle. — *Racan,* par Louis Arnould. — *Gens de Bretagne,* par O. de Gourcuff. — **Le XVIe siècle à travers les Journaux, les Revues et les Catalogues,** Un Bibliophile. — X. **Supplément** : *La Deffence et Illustration de la langue françoyse,* J. du Bellay.

ILLUSTRATIONS

Statue de Remy Belleau. — Armoiries et Château de Nogent-le-Rotrou. — Maison de Remy Belleau. — Vue de Liré. — Plan de la ville de Poitiers, en 1569. — Porte du collège Coqueret. — Le quartier des Ecoles de Paris, au XVIe siècle. — Portrait de Ronsart. — Le Château de la Possonnière. — Portrait de Luther. — Portrait de Racan. — Dessins, fleurons et lettres ornées de Jacques Pohier.

Numéro de Mars-Avril (*page 129*)

I. **La Vie de Joachim Du Bellay** (suite), Léon Séché. — II. **Michel Colombe, imagier de la reine Anne,** Dauban. — III. **La Jeunesse de Pierre de Ronsart** (suite), Paul Laumonier (de l'Université de Poitiers). — IV. **Les Origines de la famille de Baïf,** Dr Guignard. — V. **Variante inédite d'un sonnet madrigal de Ronsart,** Jacques Madeleine. — VI. **Aux Artistes de la Renaissance** (sonnet), Ch. Bellier-Dumaine. — VII. **Documents inédits :** *Les Chandeliers de la Duchesse d'Estampes : Lettre de Jean Moreau au cardinal Du Bellay.* — VIII. **L'Intermédiaire des Amis du XVIe siècle.** — IX. **Bibliographie :** *La Renaissance et la Réforme à l'Université de Caen,* d'après une thèse latine, par Henri Prentout. — *Le Traverseur (Jehan Bouchet),* poète et historien, par J. Trevedy. — *François Villon,* par Gaston Paris, de l'Académie française. — *Le Théâtre Français avant la période classique,* par Eug. Rigal. — *Mémoires de Ch. Gouyon, baron de la Moussaye,* publiés par G. Vallée et P. Parfouru. — *Etudes sur le Vieux Nantes,* par l'abbé Durville. — *Paroisses, Eglises et Cures de Montaigu,* par le Dr Mignen. — *La Noblesse française sous Richelieu,* par le Vte d'Avenel. — *Un Homme d'état breton : Olivier Du Breil,* par le Vte Du Breil de Pontbriand. — X. **Le XVIe siècle à travers les Journaux, les Revues et les Catalogues.** — XI. **Supplément :** *La Deffence et Illustration de la langue françoyse,* J. du Bellay.

ILLUSTRATIONS

La « Belle Viole » d'après une cire polychrome de Henry Cros. — Portrait de la princesse Marguerite. — Statue de Ronsart à Vendôme. — Médaille de la reine Anne. — Portrait et signature autographe de Baïf. — Le Château seigneurial de Mangé. — Lettres ornées, bandeaux, frontispices et culs-de-lampe de J. Pohier.

Numéro de Mai-Juin (*page 217*)

I. **Le Cardinal du Bellay au Maine,** de sa naissance à sa mort (documents inédits), Léon Séché. — II. **Sur la dame qui fut Olive,** Léon Séché. — III. **Michel Colombe, imagier de la reine Anne,** Dauban. — VI. **L'Art poétique de Jacques Pelletier du Mans,** Paul Laumonnier (de l'Université de Poitiers). — V. **Documents inédits :** *Sur une prétendue lettre de Guillaume du Bellay,* V.-L. Bourilly, prof. au lycée de Toulon. — VI. **L'Intermédiaire des Amis du XVIe siècle.** — VII. **Bibliographie :** *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies publiés de 1597 à 1700,* par Frédéric Lachèvre ; — Les *Sources italiennes de l' « Olive »* et *le Modèle de Ronsard dans l'Ode pindarique,* par M. Joseph Vianey, de l'Université de Montpellier ; — *Le peuple allemand à l'époque de la guerre de Trente ans,* par Aimé Mercier ; — *Les Protestants d'autrefois,* par J. Lehr ; — *La succession de Pierre de Bourdeille, sieur de Brantôme,* par Henri Omont. — VIII. **Le XVIe siècle à travers les Journaux, les Revues et les Catalogues.**

ILLUSTRATIONS

Dessin frontispice aux armes du Cardinal du Bellay. — Portrait du Cardinal. — La porte d'entrée du château de Glatigny. — Le château de Glatigny. — La façade de l'église de Souday. — L'intérieur de l'église de Souday. — Fresque de cette église. — Le « Rabelais », ancienne dépendance du château de Langey. — Fragment de la pierre tombale de Pierre Descartes, grand-père du philosophe. — Maison Ferrand-Descartes à Chatellerault, construite au milieu du XVIe siècle. — Lettres ornées, bandeaux et dessins de Jacques Pohier.

CHATEAUDUN — IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE (*Téléphone*)

Louis le Caron, dit Charondas

(1536-1613)

Il est singulier que l'oubli à peu près complet se soit fait sur le nom de Charondas. Charondas a écrit, en vers et en prose, des ouvrages par plus d'un point très intéressants; il a versé, dans des recueils de jurisprudence et des traités de droit, une science considérable, par où il a acquis de son vivant et conservé bien au-delà de la mort la réputation d'un jurisconsulte éminent; il méritait donc bien, pour tant de titres, une monographie, ou, à tout le moins, une biographie détaillée; il l'attend encore.

I

Louis Le Caron, qui prit le surnom de Charondas, descendait d'une famille grecque venue en France au XVe siècle, à la suite du Concile de Ferrare. Notons ce point : quand il adoptera plus tard un nom grec, il se souviendra de ses origines; peut-être même ce

nom, qu'il transmettra à ses enfants, n'était-il que la forme primitive de son nom patronymique. Il naquit à Paris (1), en 1536 (2), le jour de Sainte-Catherine (3), c'est-à-dire le 25 novembre. Son père était seigneur de Canly (4) et héraut d'armes de France, charge très honorée, à ce qu'il rapporte (5). Sa mère, née Valton, appartenait à une famille de magistrats. Destiné à la robe, il prit ses degrés de bonne heure. Il étudia le droit à Bourges, où l'enseignement de cette science jetait alors un si vif éclat. Il y suivit les leçons de Jean Duaren (6). En 1552, il fut reçu avocat à Paris (7); il avait seize ans. Il écrivit alors des dissertations en latin, *Verismilium libri III*, dont je n'ai pu découvrir aucun exemplaire. Entre temps, il s'était épris d'une jeune fille nommée Claire, ou qu'il appelle ainsi, et l'amour le rendit poète. La *Poësie de Loys de Caron*, publiée en 1554, contient cent sonnets (décasyllabiques) en l'honneur de Claire, deux petits poèmes, le *Démon de l'amour* et le *Ciel des Grâces*, des odes et poésies diverses, à Claire.

Claire beauté, le sainct flambeau d'honneur

à Pasquier,

Le grand Pasquier, qui à Platon fait honte,

à Ronsard, qui avait donné ses *Odes* et la plus grande partie de ses *Amours*. L'imitation de Ronsard est flagrante, et, du reste, cette poésie, pour la juger en peu de mots, présente tous les carac-

(1) Voir les liminaires du *Commentaire de la Coustume de Paris*, Paris, 1582.
(2) *Ibid.*
(3) *La Poësie de Loys le Caron Parisien*, Paris, 1554, fol. 69 v°.
(4) Aujourd'hui arrondissement de Compiègne, canton d'Estrées-Saint-Denis.
(5) *Pandectes du Droit françois*, Paris, 1587, fol. 364 v°.
(6) *La Claire ou de la Prudence de droit*, Paris, 1554, Préface.
(7) *Coustume de Paris*, 4e édition, Paris, 1605, fol. 173 v°.

tères de la poésie amoureuse telle qu'on la trouve chez tous les rimeurs du temps : étalage, monotone jusqu'à la fatigue, d'effusions raffinées et verbeuses, afféteries érotiques, mélange de galanterie et d'érudition, tout ce qu'on désigne sous le nom de pétrarquisme. Claire était fort instruite. Quand le jeune Le Caron venait de Bourges en vacances, il la voyait chez ses parents, et le temps s'écoulait en doctes causeries sur le propos de ses études. Un jour, il fut question « de la prudence de droit », c'est-à-dire de la jurisprudence, et l'entretien eut tant de charmes pour notre étudiant qu'il délibéra de le mettre par écrit. Il publia donc (encore en 1554) *La Claire ou la Prudence de droit*, long, très long dialogue entre Claire et l'auteur sous le nom de Solon. On définit la loi, la jurisprudence, la justice; on recherche le fondement moral de l'idée de justice et d'équité; on parle du droit des gens, des obligations naturelles, du droit non écrit, de la coutume, de l'origine et des progrès du droit romain, toute une introduction à l'étude du droit, dont la lecture est rendue franchement insupportable par la préciosité et l'amphigouri du style. Le volume se termine par *La Clarté amoureuse :* 83 sonnets en l'honneur de Claire (la plupart déjà publiés dans la *Poësie*) et un certain nombre de pièces de formes diverses. Quand l'ouvrage parut, Claire était morte. L'auteur exhala son chagrin dans la Préface, et désormais il ne fit plus de vers. Un vrai poète eût puisé l'inspiration dans sa douleur. Se taire, n'était-il pas d'un vrai amant?

La philosophie le consola. En 1555, il dédiait à Marguerite de France, duchesse de Berry (la protectrice des écrivains du temps, la Minerve chantée par les poètes de la Pléiade), un opuscule intitulé : *La Philosophie de Loys le Caron Parisien*. C'est, en réalité, la philosophie de Platon, exposée en deux livres par un homme qui la connaît bien, pour l'avoir pratiquée aux sources. On trouve, à la fin du volume, un dialogue intitulé : *Le Philosophe, ou que la Philosophie est toute roïale*. Le Philosophe, disputant avec un cour-

tisan, finit par le convaincre que la science philosophique est vraiment royale, c'est-à-dire nécessaire au bon gouvernement de la chose publique. Toutes ces idées platoniciennes sont présentées avec plus de précision que de charme, et dans un style qui ne laisse pas d'être assez rebutant par sa pesanteur.

Ni la *Claire* ni la *Philosophie* n'avaient passionné les contemporains, et je n'ai pas le courage de leur en vouloir. L'auteur s'en désolait. « Le peu de faveur, dit-il, que je veoi la France porter aux plus diligents labeurs des siens m'avoit longuement détourné de la continuation de mes premiers projets ; et aprés les deux livres de la Philosophie un repos solitaire me sembloit plus gracieux que telz exercices, combien que tres excellents et honnorables... » Mais il aimait cette dialectique, qui lui permettait de refléter Platon, et, pensait-il, avec quelque succès. Il donna de nouveaux *Dialogues* (1556) pour « le bien de la postérité. » Ouvrons donc ce travail qui porte notre adresse.

En tête, un *Avant-propos*. Ce mot nous semble tout naturel. Mais écoutons Pasquier : « De mon temps, j'ay veu plusieurs mots mis en usage qui n'estoient recogneus par nos devanciers... Le premier qui mist en œuvre *Avant-propos* pour *Prologue* fut Louys le Carond en ses *Dialogues*, dont on se moquoit du commencement ; et depuis je voy ceste parole receue sans en douter, non sans cause... (1) ». Les Dialogues sont au nombre de cinq. I. *Le Courtisan, que le prince doit philosopher, ou de la vraie sagesse et roïale philosophie.* — II. *Le Courtisan, ou de la vraie sagesse, et des louanges de la Philosophie.* Nous reconnaissons ces idées, et dans le développement que l'auteur leur donne à nouveau, nous constatons l'influence de ce charmant Balthasar Castiglione, dont le

(1) E. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VIII, 3. Pasquier ajoute : « Il voulut aussi d'un *Jurisconsulte* latin, faire en nostre langue un *Droict-Conseillant*, mais il perdit son françois. » Allusion au titre de *La Claire : La Claire... par Loys le Caron, Droitconseillant parisien.*

Cortegiano faisait fureur alors, et à bon droit. L'influence de Plutarque et de Sénéque se révèle dans le dialogue suivant, qui porte le nom d'un oncle maternel de l'auteur : *Valton, de la tranquillité d'esprit ou du souverain bien*. Aux biographes de Rabelais, s'il doit en surgir encore, je signale une conversation philosophique du grand homme, qu'on avait rapportée à l'oncle Valton, et que celui-ci rapportait à son neveu : « Me pourmenant quelquefois avec mon oncle en un parc spatieux et plaisant pour la diversité des couleurs de la fleurissante prérie, après plusieurs propos, nous entrâmes en la dispute de la tranquillité d'esprit et du souverain bien. Il lui resouvint de ce que auparavant il avait ouï réciter à Monsieur l'Escorché d'une mesme question, discourue entre lui, Cotereau et Rabelais, et humainement me la declaira toute... » Et nous possédons ainsi cet entretien, fidèlement transcrit pour la postérité qui n'y a pas pris garde. Dans le dialogue suivant, *Ronsard ou de la Poësie*, notre auteur met en présence ceux qu'il appelle les premiers poètes du temps, à savoir Ronsard et Jodelle, et deux orateurs qu'il place au-dessus de tous les autres, Pasquier, avec lequel il était lié et qui n'était guère plus âgé que lui, et Claude Fauchet. Encore un oublié de la Renaissance, ce magistrat écrivain dont le *Recueil de l'origine de la langue et poësie françoise* (1581) est une mine de renseignements précieux sur l'histoire de notre littérature avant le XVe siècle (1). L'éloge de la poésie, et surtout de la poésie moderne (étant accordé aux anciens le tribut d'hommage qui leur revient), fait principalement le sujet du savant, trop savant entretien que l'ami de Pasquier et de Fauchet prête à ses interlocuteurs imaginaires. Car cette conversation, à la différence de l'autre, est toute fictive, et l'auteur prend à cet égard une précaution explicite : « Si aucun d'eux, dit-il en parlant de

(1) Voir, sur ce personnage, J. Simonnet, *Le Président Fauchet, sa vie et ses ouvrages*, dans la *Revue historique de droit français et étranger*, t. IX (1863), pp. 425-470.

ses personnages, s'estonne que je le fai parler de ce que paraventure il n'a jamais ne dit ne pensé, ou est entièrement contraire à son opinion, je crois que se resouvenant de la coustume des dialogues, il ne trouvera estrange que j'aie emprunté son nom et sa personne. » Le titre du dernier dialogue, *Claire ou de la beauté,* dit assez qu'il est le plus important aux yeux de l'auteur, et, selon ses expressions, « comme l'argument ou épitomé des autres. » La mise en scène fait penser par certains traits au début de l'*Heptaméron*. Le Caron est à Villeneuve-le-Comte, en la propriété de son père, appelée *le Poullangis*. Se promenant le long de la Marne, qui, à l'extrémité du parc, découpe capricieusement « plusieurs îles peuplées des saulaies », notre jeune philosophe voit passer, de l'autre côté de la riviére, « une joyeuse troupe de gentils-hommes et de demoiselles. » Il leur fait les honneurs du logis, les retient à dîner, les conduit en un bosquet où « ils reçoivent quelque plaisir du rossignol », et, le charme aidant du lieu et d'un beau soir, la conversation prend un tour philosophique, et l'on disserte sur la beauté. On sait avec quelle ferveur la Renaissance avait adopté, repris, commenté le dogme académique de l'amour pur, de l'amour philosophique qui ne saurait se réaliser ici-bas, et qui, pour s'épanouir, a besoin d'une sphère de lumière plus éthérée et d'une contemplation de la beauté dans son éternelle essence (1). Une des expressions les plus fameuses de ce platonisme poétique est le sonnet de l'*Idée* de J. du Bellay, toujours cité sur ce sujet, et, par parenthèse, simple refonte d'un sonnet de Bernardino Daniello (2). Le platonisme de Charondas peut se comparer avec intérêt à celui de ses contemporains et de ses devanciers. Mais il en tire un corollaire pratique qui ne manque pas d'originalité : c'est

(1) Voir notre étude sur *Jacques Grévin (1538-1570)*. Paris, 1899. pp. 226-229. Cf. A. Lefranc, *Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance,* dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. XIX (1898), p. 726 sqq.

(2) *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1901, p. 153.

que l'inconstance de l'amant n'a pas d'importance, du moment que l'amour terrestre en a si peu. « Il est trop absurde de dire que pour aimer tantôt celle-ci, tantôt celle-là, l'homme de noble cœur soit pourtant déloiable, muable et inconstant. Car il ne tend qu'à rechercher, recueillir et comme reprendre les divers traits de la vraie beauté çà et là épandus et dispersez, afin de jouir parfaitement d'elle, qui est une loiauté et constance admirable. » Je ne sais ni ce que pensaient du *Phèdre* ou du *Banquet* les contemporaines de Charondas, dont quelques-unes étaient fort instruites, ni si les nôtres, quelque éprises d'idéal qu'on les suppose, s'accommoderaient volontiers d'une interprétation aussi extensive de la métaphysique platonicienne.

En tête des *Dialogues*, Charondas annonçait deux autres volumes semblables, qui ne virent jamais le jour, et donnait même les titres des futurs dialogues. Les voici ; ils vont nous présenter un tableau des questions qui pouvaient solliciter la curiosité d'un avocat lettré au XVIe siècle. Livre II. *Le Chaldéen, ou des divinations.* — *Pasquier, ou l'Orateur.* (Ici, il s'agissait d'imiter, non plus Platon, maie Cicéron, dans le *Brutus*. Antoine Loisel semble avoir repris ce projet en écrivant *Pasquier ou le Dialogue des Avocats*). - *Le Solitaire, ou de la description du monde.* *Le Sophiste, ou de la science.* *Faulchet* [Claude Fauchet], *ou de l'utilité qu'apporte la congnoissance des choses naturelles.* Livre III. *Le nouveau Narcisse, ou de la nature de l'homme.* — *Le nouveau Héraclite, ou des secrets de la philosophie non encore congneus ne revelez.* *Le nouveau Parménide, ou de l'Estant et des Idées.* — *Le nouveau Pythagore, ou des nombres et de l'harmonie.* *Le Sénateur, ou de la Chose publique.*

II

Je me suis étendu sur ces essais de la jeunesse de Charondas, matière neuve pour la critique. Ils constituent, en somme, à peu

près toute la production littéraire de notre auteur. Pendant les dix années qui suivirent, il semble s'être consacré tout entier à ses devoirs professionnels. Il n'y a rien à dire des trois *Panégyriques* qu'il fit imprimer en 1566 et 1567 : *Panégyrique ou Oraison de louange au Roy Charles IX; Panégyrique II, ou Oraison de l'amour du Prince et obéissance du peuple envers luy; — Panégyrique III, des Devoirs des magistrats;* — simples discours de courtisan, qui, en mettant le choix des magistrats au nombre des devoirs les plus importants et les plus épineux du souverain, sait très bien à quoi il pense, et qui il serait tenté de désigner au souverain comme un très bon choix. Et quel profit pour les Belles-Lettres, si Charondas se trouvait pourvu! « Si Dieu, mon Roy et la Royne, sa mère, me délivrent d'une fascheuse charge et contraire à mes estudes, laquelle trop m'ennuye, et pour leur service me donne plus grande occasion de repos, j'espère te faire jouir, lecteur, de tous mes escripts, lesquels je t'ay promis... » Je ne sais ce qu'était cette charge ennuyeuse, qui ne l'empêchait pas de garder son titre d'avocat au Parlement; peut-être, celle de maître des eaux et forêts de Meaux et de Crécy, dans laquelle il paraît qu'il succéda à son père (il s'y distingua : il réussit à conserver au roi la ville de Crécy, dont les ligueurs avaient voulu s'emparer) (1). Les vœux de Charondas furent bientôt comblés. Renand de Beaune et son frère, les enfants du malheureux Semblançay, qui tous deux faisaient partie de la maison de la Reine-Mère, lui recommandèrent le savant avocat, et elle nomma celui-ci lieutenant-général au baillage de la ville de Clermont en Beauvaisis. Le troisième *Panégyrique* se termine par un *Remerciement* à la Reine, dans lequel Charondas lui exprime toute sa reconnaissance : « Il a plu à vostre Majesté, dit-il, m'appeler à l'estat de lieutenant-général de

(1) A. Pinvert, *Etouy, ses origines et ses anciens seigneurs. Notice sur un village du département de l'Oise,* Paris, 1894, p. 28.

Clermont en Beauvoisis, duquel lors je ne pensois aucunement : et vos bons sujects d'icelle ville, ayans entendu vostre volonté, m'ont incité à le désirer par l'eslection qu'ils en ont faicte de moy, sans toutes fois autrement me cognoistre que par le bruict que je puis avoir mérité depuis douze ans que j'ay le premier philosophé en la France et enrichi nostre langue de plusieurs discours, dont aucuns ont esté tant aggréables aux estrangers qu'ils les ont mis en langue latine, et de quelques livres de la jurisprudence romaine, lesquels toutesfois j'estime peu, et non plus que les premiers jeux de ma jeunesse, au regard de ceux que j'ay en main... » Le bailli de Clermont, dont Charondas devenait le lieutenant, s'appelait Louis d'Ongnies, comte de Chaulnes, seigneur du village d'Etouy-sous-Clermont (1). Par cette expression de lieutenant, il ne faudrait pas concevoir l'idée de fonctions subalternes. Depuis la fin du XIVe siècle, les charges de lieutenant aux baillages avaient pris une importance toujours grandissante, les baillis ayant abandonné de plus en plus à ces délégués une autorité pour l'exercice effectif de laquelle ils n'avaient aucune compétence. Au XVIe siècle, les lieutenants avaient fini par supplanter les baillis et rendaient seuls la justice en leur nom.

(A suivre.) LUCIEN PINVERT.

(1) Graves, *Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais*, Beauvais, 1838, p. 96. Le premier panégyrique est daté de Crécy.

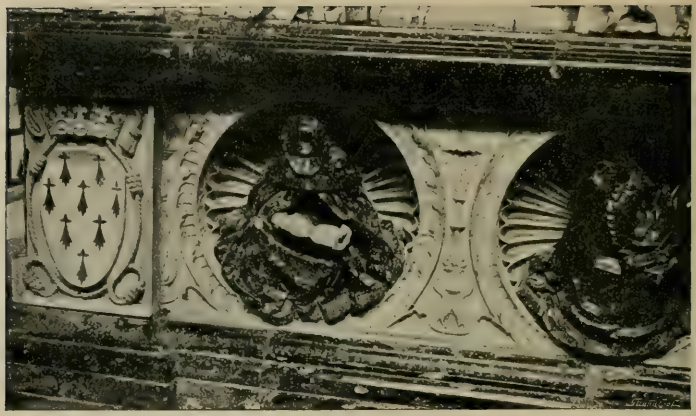

LES PLEURANTS DU TOMBEAU DE FRANÇOIS II, A NANTES

LES MONUMENTS DE LA RENAISSANCE

Le Tombeau de François II de Bretagne dans la Cathédrale de Nantes

Les pages suivantes sont tirées du beau livre que M. Paul Vitry vient de publier sur *Michel Colombe et la Sculpture de son temps* et dont nous rendons compte plus loin :

Le Tombeau du duc François II de Bretagne se compose essentiellement, ainsi que nous pouvons nous en rendre compte par l'original conservé à la Cathédrale de Nantes ou par le moulage du Musée du Trocadéro, d'un grand massif rectangulaire élevé au-dessus d'une marche, et sur lequel reposent les deux statues gisantes du duc et de la duchesse ; à leurs pieds, un lion et une levrette avec des écussons armories ; à leur tête, trois anges soutenant des coussins.

Tout autour du soubassement, une série de niches en plein cintre, séparées par des pilastres et complètement décorées à l'italienne, renferment sur les deux grandes faces les douze statues des apôtres, sur les deux petites, d'un côté, saint François et sainte Marguerite, patrons des défunts, de l'autre, saint Louis et saint Charlemagne, patrons de la France. Au-dessous, un registre inférieur, également décoré à l'italienne, comprend une série de niches circulaires à fond de coquille, séparées par des candélabres, et où sont assises ou accroupies seize petites figurines encapuchonnées : ce sont les *pleurants* dont le cortège se déroulait jadis comme un accompagnement obligé autour des tombeaux du XVe siècle. Enfin, aux quatre angles, quatre statues de femmes debout, de grandeur naturelle, représentent les quatre *Vertus cardinales : Justice, Force, Tempérance* et *Prudence*. (1)

Ce plan général, nous avons déjà indiqué que Michel Colombe n'en était probablement pas responsable et que l'idée en était due, à n'en pas douter, à Jean Perréal.

Perréal, dont l'esprit très futile était sans doute assez porté aux innovations pittoresques, dut mettre beaucoup de son invention personnelle dans l'ordonnance de ce monument : l'élévation du soubassement, la division et la proportion des deux registres, l'arrangement des niches circulaires, surtout la disposition des quatre vertus aux quatre angles du monument sont autant d'idées neuves et ingénieuses. Mais elles sont pour la plupart, il faut le reconnaître, médiocrement architecturales. Lorsque plus tard l'auteur du plan général du tombeau de Henri II, que ce soit Primatice ou du Cerceau, reprendra ce thème des quatre allégories des vertus cardinales que nous trouvons appliqué ici pour la première fois en France, les quatre figures qu'il campera aux angles de son monu-

(1) Compris le soubassement, le monument mesure 3 m 90 de long, 2 m 35 de large et 1 m 27 de haut.

ment seront autrement encadrées et soutenues par l'architecture. De même, lorsque l'auteur du tombeau de Philippe Pot avait fait reposer sur les épaules de ses huit pleureurs, cariatides vivantes, la dalle funéraire dont il avait entièrement évidé le dessous, il avait obéi, tout en faisant preuve d'une originalité singulière, à une inspiration autrement plastique et monumentale. Ici, les Vertus, le dos simplement appuyé à l'angle de la dalle, ne tiennent que par un lien tout à fait mince à l'architecture générale, et ce n'est pas sans raison qu'on a reproché au monument un peu de décousu dans la composition (1). Il convient, suivant nous, d'attribuer ce léger défaut dans la structure générale, séduisante et pittoresque, d'ailleurs, non pas, comme on l'a dit (2) à la collaboration de plusieurs artistes, mais au tempérament de celui qui dirigeait l'œuvre et à qui l'on reprochait déjà de son vivant, il le dit lui-même dans une de ses lettres, de « n'être que peintre ».

Mais où le peintre reprend ses avantages, c'est dans l'harmonieuse coloration de l'œuvre dont le mérite doit certainement être attribué à son tempérament personnel ; on a peine sur une photographie, et on ne peut nullement, sur un moulage, se rendre compte de ce mérite spécial qui tient à la richesse des matières employées et à leur heureuse combinaison. On ne voit au Trocadéro, par exemple, qu'une masse grise et sans accent, tandis qu'à Nantes non-seulement une belle patine chaude et dorée nous séduit dans les marbres principaux, mais nous sommes frappés surtout par le parti pris qui encadre et souligne pour ainsi dire la structure générale de ces trois lignes sombres : la grande dalle de marbre noir, la moulure qui sépare les deux registres, et la moulure inférieure, ces deux dernières saillies dans une sorte de marbre vert foncé. De plus, dans les deux registres, des combinaisons

(1) Cf. Palustre, *Ren. en France,* III, 80-81.
(2) Cf. Bouillet, *Michel Colombe,* p. 37.

de marbres de couleur viennent égayer et mouvementer la composition. Dans celui du haut, les statuettes blanches s'enlèvent sur un fond rougeâtre, obtenu non par des revêtements de terre cuite, comme on l'a écrit par erreur, mais par des applications de marbres rouges décorées de rinceaux, de caissons et de médaillons. Dans le registre inférieur, les pleurants, taillés dans un marbre ou porphyre vert foncé, s'enlèvent sur le fond blanc de leurs niches, rehaussés et égayés seulement par quelques parties qui sont traitées en marbre blanc, comme les pieds, les mains et les livres de prières. Ils nous apparaissent de cette façon infiniment plus robustes, plus puissants, mieux à leur place que dans le moulage dont les tons clairs les font paraître un peu grêles et mesquins.

Quant aux statues elles-mêmes, elles n'ont jamais dû recevoir de polychromie. Perréal ne nous en parle pas et il n'est question dans son mémoire que de quelques dorures appliquées par lui, et du reste disparues aujourd'hui. De plus, lorsqu'il entreprend lui-même de peindre la maquette du tombeau de Philibert le Beau, au défaut de François Colombe, il annonce simplement, remarquons-le, qu'il va *blanchir* ces figurines de terre cuite, sans doute pour leur donner l'aspect des marbres définitifs.

Ici et là, cependant, éclatent certains rehauts de polychromie naturelle : ce sont de petites mouchetures noires obtenues par incrustation et destinées à représenter les queues de l'hermine, soit dans le manteau du duc et de la duchesse, soit dans le surcot de la *Justice;* c'est même là un procédé familier à Michel Colombe et à ses élèves, hérité de certains imagiers ou tombiers gothiques des XIVe et XVe siècles ; nous le retrouverons plusieurs fois encore appliqué dans d'autres œuvres du même atelier. Les pièces héraldiques du blason, soit dans les écus, soit au collier de la levrette de la duchesse, s'enlèvent également en noir sur blanc. Enfin, sur la marche qui supporte le tombeau, des ornements en mosaïque blanche et noire, représentent, dans les enlacements indéfinis d'une

cordelière, des hermines couronnées alternant avec le chiffre du duc.

Où Perréal avait-il donc puisé les différents éléments qu'il fit entrer dans la composition de ce monument ? C'est là une question assez complexe : Perréal est le type de l'artiste de transition et son œuvre est essentiellement composite.

Tombeau de François II. — Les Gisants.

D'une part, nous savons qu'avant de travailler pour la reine Anne, Perréal avait, comme on dit, appartenu au duc de Bourbon. Il avait travaillé sans doute à Moulins et avait sûrement

connu les tombeaux de Souvigny ; il pouvait aussi avoir vu ceux de Dijon. La reine pour laquelle il travaillait en ce moment avait également séjourné à Moulins : peu favorable aux nouveautés, elle devait désirer pour sa famille un tombeau de type traditionnel. Perréal resta donc en principe fidèle à la vieille donnée française, celle des gisants couchés côte à côte, les mains jointes, revêtus de leur costume d'apparat avec des animaux héraldiques pour soutenir leurs pieds, et des angelots pour couronner leurs têtes. Il garda aussi le cortège des pleurants comme à Dijon, comme à Bourges, comme à Souvigny, comme à Malicorne.

Mais nous savons d'autre part que notre Perréal avait fait à la suite de Louis XII le voyage d'Italie ; il avait assisté à la conquête du Milanais et avait certainement rapporté des documents : c'est lui qui s'en vante lorsque Marguerite d'Autriche l'engage à faire la sépulture de son époux : « *J'ay reviré,* dit-il (1) *mes pourtraictures* au moins des choses *anticques que j'ay vu ès parties d'Italie*, pour faire de TOUTES BELLES FLEURS UN TROSSÉ BOUQUET... »

Il est vrai qu'à ce moment il vient de faire un second séjour, et beaucoup plus long, par delà les monts, mais de 1501-1502, il y avait passé une première fois et devait en avoir rapporté quelques souvenirs.

Ainsi, séduit par cette idée qu'aient appliquée presque en même temps les ouvriers italiens qui travaillaient pour Louis XII, les Michele d'Aria et les Girolamo Viscardo, auteurs du tombeau des Célestins de Paris, il disposa autour du tombeau la série des *douze apôtres*, ce que n'avait encore jamais fait aucun artiste français et ce qui allait devenir, au moins pour un temps une sorte de thème classique. Quant à son idée des vertus, elle paraît bien aussi avoir été empruntée à l'Italie où ce genre de figures était employé très fréquemment, et depuis longtemps, dans la décoration des monu-

(1) Lettre du 15 novembre 1509.

ments funéraires... Enfin, suivant la tendance générale du moment, telle que nous l'avons exposée plus haut, Perréal voulut que toute la décoration du monument fût à la mode nouvelle. Or, il avait justement sous la main des ouvriers italiens, peut-être ce Jérôme de Fiesole qui avait surveillé l'apport des marbres de Gênes et qui, à un moment donné, avait dû exécuter toute la sépulture : il sut les employer selon leurs capacités réelles : c'est eux qui furent chargés de sculpter tous ces pilastres à arabesques, ces moulures à l'antique, ces frises et ces entablements où l'on trouve d'excellents morceaux d'une délicatesse charmante, mais sur lesquels nous n'avons pas à revenir ici, puisqu'ils furent exécutés par des ouvriers spéciaux, sous l'indication de Perréal et tout à fait en dehors de notre Michel Colombe.

Jusqu'ici nous avons parlé assez peu de cet artiste que l'on considère pourtant d'ordinaire comme l'auteur principal du tombeau. C'est qu'en effet Perréal est pour nous, seul responsable du programme qui, cette fois encore, fut imposé à l'atelier des sculpteurs et suivant lequel celui-ci exécuta les différents morceaux que nous allons analyser successivement.

Le chef de cet atelier, Michel Colombe, n'était pas allé en Italie comme Perréal, remarquons-le bien ; de plus, il appartenait à une génération qui s'était formée et développée sous Louis XI et Charles VIII, dans un milieu tout gothique où parvenaient à peine quelques menus et peu efficaces messagers de l'art italien. Lorsqu'on lui commanda des morceaux de type traditionnel, il les exécuta loyalement, en y apportant toutes les qualités que son éducation gothique lui avait inculquées et toutes celles que le génie de son temps et le sien propre avaient pu y ajouter dans le sens de la modération et de la douceur. Lorsqu'on lui imposa au contraire une donnée que les ouvriers gothiques ses maîtres avaient ignorée, il l'accepta en bon ouvrier qu'il était ; mais il fit ce que nous lui

avons vu faire pour le saint Georges et pour la médaille de Louis XII : il transforma cette donnée étrangère en lui appliquant son propre tempérament : il lui imposa à son tour son esprit gothique et parvint à réaliser, sur un thème étranger qu'il n'avait pas choisi, une création vraiment nationale et personnelle.

PAUL VITRY,
Attaché aux Musées nationaux.

UN APÔTRE DU TOMBEAU DE FRANÇOIS II

LE QUATRIÈME

CENTENAIRE DE CELLINI

Cette commémoration n'a pas eu grand écho. Benvenuto était né le 3 novembre 1500. Le quatrième anniversaire de sa naissance vient seulement d'être célébré à la fin de mai. *Andante commodo* semble être le monvement qui rythme la vie de cette exquise Florence. Il est vrai qu'ailleurs les admirations sont restées muettes, et le souvenir du grand artiste florentin n'a pas même fourni matière à deux lignes d'éphémérides. Personne chez nous, que nous sachions, n'a eu l'idée d'aller orner d'une guirlande de verdure et de fleurs cette Nymphe de Fontainebleau qui est un des joyaux du trésor artistique de France.

La patrie de Cellini et la corporation dont il est le glorieux maître, après des mois de tâtonnement et de retard, l'ont, d'ailleurs, célébré modestement. On a apposé une plaque de marbre à sa maison natale; on s'est rendu en cortège au Ponte-Vecchio pour dévoiler et inaugurer le monument dû à sa gloire depuis plus de trois siècles : un buste de bronze sur une stèle de marbre décorée des motifs ornementaux que Cellini affectionnait. Ces deux céré-

monies ont donné lieu à des discours fleuris, et, l'après-midi, une assistance d'élite s'est encore réunie dans la salle des Deux Cents du Palais-Vieux pour entendre un hommage oratoire du professeur milanais Sinigaglia.

Le buste, fouillé et vivant du sculpteur Romanelli, l'étude psychologique du professeur Sinigaglia donnent, sans doute, une idée vraie de Cellini. Mais c'est « le monstre lui-même » qu'il faut interroger pour voir ressusciter cette figure audacieuse et tourmentée. C'est une illusion complète, avec toute la puissance d'une évocation, que donne la lecture de cette autobiographie que Cellini, tout en travaillant, dictait à un *ragazzino*, qui l'écrivit auprès de l'établi de son maître. Grâces lui soient rendues de cette idée-là, non moins que de tant d'ingénieux et magnifiques ouvrages. Il a buriné dans ces pages et le portrait d'un fier homme et l'effigie d'une époque et d'une race.

Étrange livre, qui, si vous le feuilletez, vous entraîne comme dans un torrent de passion, à travers les mille faits d'une existence continuellement en ébullition et en fièvre, toute d'incertitudes et de drames, à moins que ce ne soit de comédies. Bon gré mal gré, il faut épouser la querelle de ce terrible homme qui mania presque autant la dague que le ciselet. Il nous commande de voir les gens avec les mêmes yeux que lui, c'est-à-dire avec une profonde défiance et un immense dédain, comme une collection d' « ânes » et de « coquins », spécialement conjurés pour lui nuire — à moins qu'il n'en parle avec effusion comme d'amis exquis, de véritables frères. Car Cellini n'est jamais, sur rien ni sur personne, dans l'état d'indifférence. Il aime ou déteste éperdûment. En un instant, il passe d'un extrême à l'autre, et le ressentiment n'a pas plutôt germé en lui qu'il songe déjà à la vengeance. Et cet état d'âme qu'il expose avec candeur en vingt endroits de son récit, c'est le caractère italien lui-même, dans son essence, c'est la dominante de cette époque effrénée.

Le portrait qu'il a tracé de lui-même en traits profonds, inoubliables, est celui d'un être avant tout de passion et de volonté, qui ne peut souffrir aucun obstacle, ni des hommes, ni des choses. Les hommes, il les affronte et leur livre des assauts, selon l'occurrence, d'une langue ou d'une lame également impétueuses. Les choses, il résiste à leur malignité avec une constance stoïque et une sorte d'amer dédain d'une assez grande allure, ou bien il s'en remet à Dieu, pour l'en délivrer, avec une sérénité entière. Car c'est là encore un trait de ce caractère singulier : une force de croyance et de confiance touchante, absolue, aveugle dans les interventions surnaturelles, qu'elles viennent d'en haut ou d'en bas, Cellini, qui brave tout le monde, n'a pas un instant de doute sur la puissance efficace de la Pruvidence, de Belzébuth ou du « moine bourru » indifféremment.

Entre tant de dangers pressants qu'il nous retrace, il court risque par deux fois d'être « oublié » et de mourir dans un de ces *in-pace* dont notre débonnaire Bastille ne saurait donner une idée. Il échappe une première fois par une évasion des plus téméraires ; repris et réincarcéré par un manque de parole du pape Paul III — ce dont il semble, d'ailleurs, ne pas s'étonner et s'indigner beaucoup — il est plongé dans un cachot plus secret encore et plus affreux. Il n'en perd pas l'espérance. Il se soutient en lisant les Écritures, en chantant des psaumes, en invoquant la main du Tout-Puissant. Il a une vision prolongée ; il voit Dieu face à face et ne fait pas doute que ses maux vont finir. C'est l'épreuve qu'il subit qui n'est qu'un rêve, et c'est la vision du Christ et de la Vierge qui est la réalité. L'une des célestes figures qui se montrent à lui dans le disque même du soleil comme dans un ostensoir, lui dit qu'il va être rendu à la vie. Cellini le répète avec la plus ferme confiance à ses gardiens, au gouverneur du château Saint-Ange où on le tient enfermé. Il se prépare incontinent à quitter sa prison. Et cette extraordinaire confiance est en effet

récompensée. Paul III (Alexandre Farnèse), par une lubie semblable à celle qui l'avait poussé à incarcérer Cellini, lui fait ôter ses fers. Celui-ci sort tranquille de sa prison : il était sûr. Il ajoute, avec la même conviction, qu'à partir du jour où il avait vu Dieu, une lumière brillante n'a cessé de faire auréole autour de sa tête, en signe de grâce et de protection visible...

Il faut lire les pages mêmes des Mémoires qui racontent les traverses de Cellini pendant la fonte du *Persée :* il n'a rien pour se soutenir que sa magnifique confiance ; malgré les preuves du savoir-faire ouvrier — sans parler du génie — qu'il a données cent fois déjà, le duc de Florence et sa cour doutent de lui ; les artistes, ses émules — il dit ses envieux et ses ennemis — hochent la tête ; en plein milieu de la fonte, terrassé par la fatigue et la fièvre, il est forcé de se jeter sur son lit et pense mourir ; les plaintes de ses ouvriers l'en arrachent ; il trouve des gens désemparés, un feu qui s'éteint, le métal qui menace de se refroidir et de se prendre sans être descendu dans la forme. Un des manœuvres se plaint plus fort que les autres : « Maitre, vous voulez entreprendre un ouvrage contre les règles de l'art et qui ne peut se faire en aucune manière. » A ces mots, ajoute Cellini, je me retournai furieux et prêt à faire un mauvais coup... Mais les autres ouvriers, soit crainte, soit contagion d'exaltation de la volonté, s'écrient : « Allons, commandez-nous, et nous vous aiderons, tant qu'il nous restera le souffle. ». Et le voilà reprenant le combat contre les forces malignes. Ce n'est pas tout encore : le métal va manquer. Benvenuto prend tous ses plats, assiettes et écuelles d'étain ; il pouvait bien y en avoir deux cents ; il les jette dans la fournaise. Cette fois le mauvais sort est vaincu : le métal bouillonne, déborde, on le précipite dans le moule. Et Cellini de s'écrier : « O Dieu ! qui, par ta puissance, ressuscitas d'entre les morts et montas glorieux au ciel !... » Il se jette à genoux, continue ses prières et actions de grâces...

Quelques années plus tard, le Français Palissy passait par ces

mêmes alternatives avec une constance égale, une égale confiance en la protection d'en haut, et il n'est pas d'exemple de volonté plus saisissante que celui de Cellini devant le moule de son *Persée,* si ce n'est celui du potier saintongeois jetant ses derniers meubles au feu où s'émaillaient ses « rustiques figulines ».

On a vraiment peine à résister à la tentation de rappeler l'une après l'autre tant d'aventures, dont les plus attendues ont encore un air extraordinaire, tant le héros s'y donne corps et âme. Mais il faut se borner. Le choix hésite longtemps dans ce dédale entrecroisé de voyages, de souvenirs d'art, d'intrigues et de jalousies, d'histoires de femmes ou de rixes sanglantes. C'est à ces dernières qu'il vaut mieux s'arrêter, bien que d'autres traits de fierté en face des grands, de généreuse admiration pour certains de ses émules nous montrent un Cellini d'une foncière noblesse d'âme et digne de sa gloire. Mais les récits de ces vengeances, de ces *fatti di sangue,* qui reviennent plus d'une fois dans sa vie, sont la confession d'autrui en même temps que la sienne et nous dépeignent toute une époque.

A cet égard, il n'est rien de plus complet que les récits de deux meurtres (il n'y a pas d'autre mot) que Cellini commit, l'un avec préméditation, l'autre sous le coup de la colère, le premier pour venger la mort de son frère, le second pour se venger lui-même.

(A suivre.) TH. LINDENLAUB.

Le Cardinal Du Bellay

AU MAINE

(DE SA NAISSANCE A SA MORT)

(Suite)

III

JEAN du Bellay était à peine entré dans les ordres, qu'il obtint l'abbaye de Saint-Gildas, au diocèse de Bourges. C'était plutôt un titre qu'une grosse prébende, mais de ce jour il eut, comme on dit, le pied à l'étrier, et ce titre lui permit de faire quelque figure à la Cour où l'avait attiré son protecteur, le grand-maître Anne de Montmorency.

Il était déjà ce qu'il se montra plus tard : très avenant, très ouvert, de bel esprit et de belle prestance ; avec cela fort cultivé, parlant le latin et l'écrivant avec autant d'aisance que le français, ayant un goût très prononcé pour les arts et les lettres, et ce qui ne devait pas lui nuire à la cour de François Ier — aimant et recherchant la société des femmes. Brantôme nous le représente

comme étant « valeureux et généreux en tout, prompt, soudain et tout à la main, et capable de s'aider aussi bien de son épée que de sa langue ». C'est bien ainsi que je me le figure aussi moi dans sa jeunesse et même dans un âge avancé, car il était de ceux qui restent toujours verts, et si pour mieux le peindre je pouvais le comparer à quelque prélat de nos jours, je dirais qu'il me rappelle le cardinal Lavigerie par sa belle humeur, sa vaillance et son envergure.

Il est tout naturel qu'avec de tels dons il ait plu à Montmorency et qu'il ait fait une si grande fortune dans le monde.

En 1526, il fut nommé évêque de Bayonne. Si ce petit évêché de début avait été situé à une cinquantaine de lieues de Paris, peut-être y eût-il résidé. Comme il en était éloigné de près de deux cents, il s'abstint d'y paraître et fit administrer son diocèse par un de ces évêques *in partibus* ou *portatifs* qui étaient si nombreux alors, se contentant d'en prendre possession par procureur et d'en manger les revenus à la Cour et dans ses ambassades.

Car dès qu'il eut coiffé la mître, Montmorency qui avait déjà eu l'occasion d'apprécier les sérieuses qualités de son frère Guillaume dans les différentes missions qu'il lui avait données en Allemagne, l'envoya se faire la main comme diplomate auprès du roi d'Angleterre. On sait qu'il enjôla littéralement Henri VIII, et que, si Rome ne prononça pas le divorce de ce roi avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, ce ne fut pas de sa faute. Jean du Bellay, comme Langey, ne voyait dans Charles-Quint que l'ennemi de la France et, du premier jour au dernier de sa carrière diplomatique, il ne cessa de travailler contre lui. Le divorce de Henri VIII faisait partie de son programme. Peu lui importait au fond qu'il fût plus ou moins canonique, il plaidait le pour en cette affaire comme il aurait plaidé le contre, avec des arguments plus politiques que théologiques, quoique les théologiens les plus renommés furent divisés sur la question. Le principal à ses yeux était de s'allier for-

tement le roi d'Angleterre, de l'avoir dans sa main, et rien ne pouvait être plus agréable alors à Henri VIII, partant mieux le disposer en faveur de la France, que de l'aider à chasser Catherine d'Aragon de son lit. Je raconterai tout au long plus tard l'histoire des négociations de ce divorce dont les suites furent si désastreuses pour l'Église romaine. Je n'en parle ici que pour expliquer en passant l'attitude nette et décidée dont l'évêque de Bayonne ne se départit jamais quand il s'agit de faire échec à l'empereur. Que ne fut-il écouté plus souvent à Paris et à Rome ! François Ier et Henri II y eussent gagné au lieu d'y perdre. Par malheur ils étaient entourés de politiciens à courte vue qui, n'ayant aucune suite dans les idées, s'amusaient à défaire le lendemain ce que Jean du Bellay et son frère avaient fait la veille à grand'peine et plus d'une fois à leurs dépens.

C'est une chose connue, en effet, que la Cour de France payait très mal et peu les grands personnages, cardinaux ou autres, qui la représentaient à l'étranger. Lisez la correspondance diplomatique des frères du Bellay, — de Jean surtout — elle est pleine de doléances à cet égard. Les premières lettres du cardinal à Montmorency sont pour le prier de décharger son frère de ses missions en Allemagne qui étaient fort coûteuses et l'endettaient. En même temps il s'efforce de l'intéresser au mariage de Langey. Celui-ci avait demandé la main d'Anne de Créqui, mais « les parents de la fille, encore que leur volonté n'y fût bonne » avaient d'autres projets, et Jean qui savait que leur héritière était argentée et qu'« il s'en fallait de près de 6.000 écus de rente, sans compter la différence, quant aux qualités des personnages, que le concurrent de Langey fût à sa hauteur », Jean faisait des pieds et des mains pour hâter la conclusion de ce mariage. Quant à lui, comme il ne recevait de son père qu'une pension assez maigre et qu'il avait déjà un grand train de maison, il n'aspirait qu'après un riche évêché et quelque abbaye pourvue d'une bonne mense, non certes pour mener

la vie oisive et déréglée de tant de prélats à cette époque, mais pour servir honnêtement et utilement le roi de France, l'histoire lui ayant appris que pour être digne de ses ancêtres il devait partout et toujours faire litière de ses propres intérêts.

Le 2 janvier 1549, il écrivait de Rome au cardinal de Guise :

« Depuis quattre ou cinq moys le pape me vouldroit autant hors du Consistoire que dedans (1).... Je vous asseure que quand quelque malladie m'assault, pour petite qu'elle soyt et qu'il me vient devant les yeux que là où je mourroys, ma maison, que feu M. de Langey laissa endebtée de trois mille livres et Mgr du Mans de plus de trente mille, seroyt par moi achevée de ruyner, car sur ma foy trente mille escus ne me sçauroyent acquitter, j'entre en telle mélancolie que quant j'ay esté huict jours sans prendre casse, les médecins m'en retrouvent tant qu'ils ne peuvent fournir a l'oster. A cette cause, je vous ressupplye, Mgr, que aussitôt que les affaires du Roy le pourront porter, vous me tiriez d'icy, affin que je puisse m'aller acquitter en mon menage, et cependant vouloir adviser s'il plairoyt audit Seigneur me faire ceste grâce de me donner ung placet pour pouvoir disposer de l'évêché du Mans et de l'abbaye de Poligny (2) en cas que me trouvasse en dangier : il demourerait en sa disposition avec saint Manuls Bourdeaux Paris et les Escharlis Saint-Vincent du Mans.... si j'avoye cela en mains je disposeroys de ces deux sièges, à telles personnes que Sa Majesté s'en contenteroyt lesquels prendroyent à leur charge d'acquitter mes debtes.... Estant en cette

(1) Il luttait à ce moment pied à pied contre l'élément espagnol du Sacré-Collège.

(2) Il faut lire Pontigny qui se trouvait, ainsi que les Escharlis, au diocèse d'Auxerre. C'était une abbaye célèbre de l'ordre de Citeaux fondée par Thibaud IV, dit le Saint et le Grand, comme Comte de Champagne. Elle avait dans toute l'Europe des monastères de sa filiation, et sa bibliothèque était très riche en manuscrits. Après la Révolution, à la fin du Consulat, un commissaire du gouvernement qui était professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, M. Prunelle, fit une razzia considérable dans le dépôt de l'Ecole Centrale d'Auxerre où ces manuscits avaient été versés lors de la suppression des établissements religieux, et peu de temps après (1804) un certain nombre de ces manuscrits furent transportés avec une centaine d'ouvrages imprimés à la Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier où ils sont encore. (Cf. à cet égard le *Catalogue des Manuscrits de Montpellier provenant du département de l'Yonne*, par l'abbé Villetard. 1 vol. in-8°, Alphonse Picard, 1901).

L'HÔTEL SAILLANT, A VENDOME

asseurance il me chauldroyt aussi peu de passer le pas quant Dieu me y appelleroyt que a ceux qui ont quatre-vingts ans passés (1) ».

Cette lettre établit que, malgré ses doléances, le cardinal avait été largement récompensé des services qu'il avait rendus à la Couronne. Encore les prébendes dont il est question ci-dessus ne constituaient-elles qu'une partie de sa dotation royale. J'ai sous les yeux la liste à peu près complète de ses bénéfices : elle est énorme. Dans le seul espace de quinze ans, de 1532 à 1546, François Ier lui avait donné quatre évêchés et une douzaine d'abbayes, sans compter les prieurés (2). Il est vrai que dans le nombre de ces bénéfices il y en avait dont le revenu était à peu près nul à cause des charges qui les grevaient. Rien qu'au diocèse du Mans, autour de son village natal, il possédait les abbayes du Gué-de-l'Aunay, du Petit-Citeaux, en Dunois, près Marchenoir, de la Trappe et Tyron au Perche. L'évêché du Mans était son évêché de prédilection, celui qu'il arrondit sans cesse et dont il ne se démit qu'à la dernière extrémité. Il eût donné pour lui Bayonne, Paris, Limoges et Bordeaux (3) qu'il avait reçus tour à tour en apanage. Et le fait est que, lorsqu'il fut obligé, en vertu des décisions du Concile de Trente, de renoncer au cumul de ses fonctions épiscopales, il garda le siège du Mans — qu'il avait fait donner à son frère René en 1535 — comme pour marquer que

(1) *Ms. de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier.*

(2) Outre le fief de Saint-Cloud, il possédait les abbayes de Saint-Maur-des-Fossés, Saint-Vincent du Mans, La Couture, Fontaine-Daniel, le Gué-de-l'Aunay, Lerins, les Escharlis, Pontigny, Tyron, La Trappe, L'Aumône (au diocèse de Blois), Saint-Pierre (au diocèse de Châlon-sur-Saône), Aniane ? (au diocèse de Montpellier), Saint-Denis (au diocèse de Reims), Longpont, Breteuil, Cormery, monastère de Saint-Benoit, situé entre Tours et Loches, qui dépendait de Saint-Martin de Tours, sur le tombeau duquel la crosse de l'abbé, à sa mort, devait être déposée en signe de sujétion.

(3) Il avait été nommé évêque de Paris en 1532, de Limoges en 1541, archevêque de Bordeaux en 1543, évêque du Mans en 1546.

René n'avait été que son coadjuteur pendant les onze ans qu'il l'avait occupé. Et il eut bien soin de se réserver dans les églises de Paris et de Bordeaux la collation des bénéfices qui lui procurait les moyens de satisfaire ses amis et ses créatures. Ce n'est qu'en 1556 — dix ans après la mort de René et quatre ans avant la sienne — que se sentant vieillir et s'étant déjà dessaisi pour payer ses dettes, du temporel des abbayes de la Couture et de Cormery (1), il se démit de cet évêché en faveur de Charles d'Angennes, son cousin, mais avec la même réserve qu'à Bordeaux et à Paris.

Peut-être aussi était-il lassé de la guerre sourde ou déclarée que lui faisaient à tout propos les moines de la Couture, de Fontaine-

(1) L'abbaye de la Couture valait 6000 livres de rente environ. Voici la lettre que René, évêque du Mans, écrivait au Cardinal le 24 octobre (1542 ?) : « Monsieur, la présente est pour vous advertir que M. de la Coulture a volonté de prendre récompence de son abbaye, et y a quelqu'un qui a bon accès à luy qui m'en a adverty, et m'a demandé si vouldriez y entendre pendant que eussiez encore Cormery. Toutefois après que luy ay eû dit que ne l'aviez plus, m'a dit que ledit Sr la prendroit bien ailleurs mesmes en Picardie. Je vous en ay bien voulu advertir affin que advisiez si voudrez y entendre, et quelles pièces vous pourrez et voudrez bailler, affin que si avez désir de y entendre que le face scavoir à celui qui m'en a porté la parolle. Je ne say quelles pièces luy pourriez bailler, si ne luy bailliez Long-Pont et Fontaine-Saint-Daniel ou Saint-Honorat. Il vous plaira m'en mander vostre volonté bien au long. Ladite abbaye, à ce que j'entends, vault six mil livres de rente ou environ. Car celuy qui m'a porté ladite parolle m'a dit qu'il y a un marchand qui en offre à l'abbé 5,500 fr. à luy advancer deux années et fournir ce qu'il doibt à ses moines. Je veux bien aussi vous advertir de la raison pour laquelle il veult s'en deffaire. C'est que aucuns des principaux de cette ville lui veuillent mal, aussi qu'il est en divorce avec ses frères, et pour cette cause s'est retiré de cette ville et est allé demourer à Angers, contre l'opinion et vouloir de touts ses amys et parents, et crois que il ne veult que sesdits parents et frères sachent rien de son intention qu'il n'ayt fait, dont vous ay bien voulu advertir, affin que advisiez si voudriez y entendre, sans le sceû de Monsr des Roches, son frère. Au surplus, j'ay entendu par Monsr d'Aubigny que luy aviez donné des lettres pour moy, mais qu'il les a perduës en chemin, par quoy ne vous en puis-je faire response. J'envoie à M. Cottereau la moitié de l'année du Prieuré d'Asse le Boisne qui est escheû à ce terme pour faire tenir à M. Bavard... » *(Ms de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier).*

Daniel et de Saint-Vincent du Mans. Car il avait beau être cardinal et leur seigneur et maître, ils le forcèrent plus d'une fois à passer sous leurs fourches caudines. Les moines de Saint-Vincent surtout ne lui pardonnèrent jamais les mesures de violence par lesquelles il avait mis fin en 1542 au procès qu'ils soutenaient contre lui depuis sept ans, bien que ses prétentions eussent été réduites en 1543 à la jouissance du temporel de l'abbaye (1).

Quant aux moines de Fontaine-Daniel, ils avaient mené la vie si dure à son frère, que plus d'une fois il lui avait exprimé le désir de démissionner pour cultiver en paix ses jardins.

« Monsieur, lui écrivait-il du Gué-de-l'Aunay, le 29 avril 1545, j'ay esté le carême à Fontaine-Daniel et au précédent y ay esté plusieurs fois, mais, s'il ne vous plaist m'y aider, je n'aurai jamais patience et si n'en aurai nul bien. Quand j'y suis je gouverne mes moines ; ils veulent tout ce que je veux, mais incontinent que j'en suis hors, ils me dressent nouvelles querelles, car il leur fait mal qu'ils ne me dominent comme ils faisaient Cordier (2). Quand je suis avec eux, ils me demandent quelque chose, je le leur accorde ; le lendemain veuillent avoir autre chose et je le leur accorde aussi ; maintenant ils veuillent tout avoir par quoy m'est besoin faire nouveau monde. Je vous supplye de me vouloir faire le bien de requérir M. de Citteaux de nous y donner un bon religieux pour prieur qui fasse vivre les autres religieux, ainsi que leur règle le porte et qu'il en transportât quelques-uns que je lui nommerai, ce faisant vous m'obligerez merveilleusement. A vous priant Dieu, etc... (3) »

Et comme le Cardinal lui conseillait de prendre patience, René lui répondait aussitôt :

« Quant à temporiser avec les moines de Fontaine-Daniel n'y a ordre, car ils ont un syndic et un prieur qui ne veuillent que tout et font mourir de faim les

(1) L'abbaye de Saint-Vincent pouvait valoir 3000 fr. tous frais faits, non compris les offices. Quant aux prieurés qui en dépendaient — et ils étaient au nombre de 25 ou 26 — ils rapportaient en moyenne 300 fr. chacun. Fussé valait de 1000 à 1200 livres, à lui seul.

(2) Robert Cordier était un des nombreux chanoines et hommes d'affaires du cardinal au Maine.

(3) *Ms. de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier.*

moines, et s'ils en parlent, ils sont fouettés comme mâtins et disent que lesdits syndic et prieur ont fait manger à Cordier ses chevaux et qu'ils me feront manger chevaux et mulles. Il n'y a que dangier que Cordier aille mourir. Car par sa mort le roy pourroit donner l'abbaye *per mortem,* et celui à qui il la donneroit lui demeureroit pource que *post resignationem remansit per VI menses* en possession et *talis morturus est...* De foins et avoines il n'en sçauroit y avoir à l'abbaye... (1).

C'était là pour l'évêque du Mans ce qu'on est convenu d'appeler le revers de la médaille. Si les abbayes étaient chargées d'amener l'eau au moulin de l'évêché, la plupart des moines qui les habitaient ne valaient pas la corde de leur ceinture. Quand René du Bellay occupait ce siège, il n'avait pas fini de se plaindre de leurs tracasseries, qu'il s'élevait contre leurs mauvaises mœurs ; c'était même le pire de ses soucis, car il ne plaisantait pas sur ce chapitre, ainsi qu'on va le voir par la mésaventure du prieur d'Euton. Ce prieur qui avait nom Frère Noël Levesbre avait mis à mal une jeune fille appartenant à une des plus riches familles du Mans. Le fait en lui-même n'avait rien d'extraordinaire, pareille chose arrivant presque tous les jours (2), mais outre que la jeune fille accusait le moine de l'avoir violentée, ses parents étaient liés avec l'évêque qui avait donné l'ordre d'informer contre le délinquant. D'où lutte à main armée sur la place publique entre le frère du prieur et le frère de la demoiselle. Le scandale était à son comble, quand M. de Sainte-Mélaine de qui relevait Frère Noël Levesbre intervint auprès du Cardinal pour arrêter les poursuites. Nous n'avons pas la lettre du Cardinal, mais nous avons la réponse de l'évêque du Mans. Elle est catégorique. Il commence par s'étonner que M. de Sainte-Mélaine, qui est un homme de bien, cherche à couvrir son prieur qui est le dernier des hommes. Il raconte ensuite que ce Noël Levesbre a débauché quelques-uns de ses compagnons et que, non content

(1) *Ms. de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier.*

(2) « Seulement l'ombre du clocher d'une abbaye est féconde », dit Rabelais dans *Gargantua.*

d'abuser de cette jeune fille, il a installé une « paillarde » à la porte de l'abbaye et une autre en une métairie voisine. « Je ferai selon votre commandement », dit-il en terminant au Cardinal, mais le Cardinal qui connaissait son frère laissa la justice suivre son cours pour donner une leçon aux autres moines (1).

IV

Jean du Bellay était donc, sous l'épiscopat de son frère, le véritable évêque du Mans. René n'en avait que le titre et la signature. Et, de 1535 à 1560, on peut dire qu'il ne se passa pas dans la famille ou dans la vie du Cardinal un événement de quelque importance, sans que l'église cathédrale de cette ville y fût associée d'une manière ou d'une autre. En 1540, Charles Hémard, évêque de Mâcon, étant mort au Mans, pendant un voyage qu'il avait fait à Glatigny avec le Cardinal, celui-ci voulut qu'il fût enterré dans l'église Saint-Julien. L'année suivante, Mad. de Langey étant décédée à Turin, un service fut célébré dans cette église pour le repos de son âme, sur la proposition de J. Brouillier, grand vicaire de René du Bellay. En 1543, Langey étant mort à son tour, le Cardinal ne tint aucun compte du vœu qu'il avait exprimé dans son testament d'être inhumé dans sa terre de Langey et lui fit faire des funérailles royales à Saint-Julien du Mans, en attendant d'y ériger le magnifique tombeau dont on peut encore admirer les vestiges. En 1546, il y fit transporter le cœur de René qui était mort à Paris et dont les restes avaient été déposés dans les caveaux de Notre-Dame. Enfin, quand Martin, son autre frère, mourut, en 1559, après avoir hésité à le faire enterrer aux Cordeliers de Vendôme, près de l'hôtel patrimonial qui existe encore (2), il le fit inhumer dans l'église Saint-Julien à côté de Langey.

(1) *Ms. de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier.*

(2) Cet hôtel, construit au XVIe siècle et qui est situé rue Poterie, 59, à Vendôme, fut possédé jusqu'en 1638 par la famille du Bellay de Langey. Il porte

C'était dire aux Manceaux en quelle estime et quelle piété il tenait leur église. Il est vrai qu'elle était aussi la sienne, puisque

aujourd'hui le nom de *Saillant*, qui lui fut donné par M. de Lasteyrie de Saillant lorsqu'il en devint propriétaire en 1777. C'est un grand corps de logis aux toits élevés, tourelles en pierres et pavillon aux lucarnes ornementées; les caves sont voûtées et le porche à caissons moulurés.

Le Musée de Vendôme possède aussi un cadran solaire gravé sur ardoise de 0m 45 de diamètre. C'est un don de M. Paulin Ferrant, qui habitait Mondoubleau. Il provient incontestablement de Glatigny, dit M. l'abbé Blanchard. Au centre, dans un cartouche Renaissance, surmonté d'une couronne et entouré du collier de Saint-Michel, est un écusson aux armes de Martin du Bellay, de sa femme, Isabeau Chenu, princesse d'Yvetot.

Il porte : *Parti ; à dextre, coupé, au chef d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis d'azur en orle ; en pointe, d'azur au lion d'or, semé de fleurs de lis de même ; à senestre d'hermine, au chef d'or, chargé de 5 losanges de gueules.*

Le demi-écu ne comprend qu'une moucheture d'hermine entière et une demie, ce qui, s'il est bien gravé, n'en suppose que trois pour l'écusson complet.

Autour de ces armoiries sont tracées les diverses heures du jour dans des compartiments reliés entre eux par d'élégants entrelacs ; au-dessous, une inscription curviligne en lettres capitales, dont voici la reproduction (2) :

MARTIN DV BELAY SEIGNEUR DE LANGEY. PRINCE
DYVETOT. GENTILHOME ORDINAIRE DE LA CHIAMBRE
DV ROY. CHVALIER DE SON ORDRE. CAPVTEIN
DE CINqVNTE HOMES DARMES D SES ORDONACE
ET SO LIEVTENEN GEN..... DE NORMANDIE ET
DAME YSABEAU CHENU..... ESPOVSE, FAIC
LAN M. DLIV.

Depuis le mariage de Martin du Bellay avec Isabeau Chenu, reine d'Yvetot, la couronne qui surmonte l'écu des du Bellay est une couronne à l'antique, émaillée de diverses couleurs et rehaussée de douze pointes ou rayons aigus. Elle était la marque distinctive des seigneurs qui avaient des terres à titre de principauté (3). Cette couronne est reproduite sur un grand nombre de dessins et estampes de la Bibliothèque nationale concernant les du Bellay.

Elle est timbrée d'un heaume grillé, taré de face, orné de lambrequins et sommé d'une rencontre de bœuf surmontée d'un buste tortillé de face (*Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, année 1895).

la terre de Glatigny et presque toutes celles de sa famille dépendaient du diocèse du Mans. Il y était si attaché qu'il voulut y faire

LE CADRAN SOLAIRE DU MUSÉE DE VENDOME

Provenant du Château de Glatigny

son entrée solennelle le 6 février 1547, malgré que Mathurin Quélin, son secrétaire, l'en eût dissuadé par la lettre suivante :

« Monseigneur, nous avens eu par deça Monsr le doyen de Paris lequel en vostre nom a pris possession de celluy vostre évesché avec la joye et réjouissance

d'un chacun, et si avons bien espérance qu'en brief temps vous y ferez vostre entrée, autant bienvenu avec toute faveur de vos paroissiens et diocésains, populaire du pays et de la patrie (1) que fut jamais Prélat. Si vous plaira, Monseigneur, estre averty que depuis un an continuellement y a eu grand dangier de peste en plusieurs endroicts de vostre diocèse, en sorte qu'il a convenu cesser l'exercice de la jurisdiction du pays environ le moys de may jusques au premier de décembre. Et si ce n'est encores tel dangier cedé, dont je me suis enhardy vous advertir par la délibération des officiers de cette ville, vous suppliant avoir esgard que si vostre entrée est publiée que tout le peuple y affluera pour le grand désir et volunté qu'ils ont de vous voir, et y a grand doubte et crainte que telle multitude et assemblée nous causasse encore plus de dangier de peste qu'auparavant. A quoy je vous supplie, Monseigneur, avoir esgard à la conservation des habitants de vostre diocèse que de vostre grâce et bénévolence avez conservé et gardé jusques icy, Monseigneur, me recommandant humblement à vostre bonne grâce, je prie le Créateur vous donner bonne et longue vie (2). »

Le Cardinal, après avoir lu cette lettre, estima, contrairement à l'avis de son secrétaire et de ses officiers, que son devoir était de se montrer à ses diocésains et de relever leur courage, et il profita de son entrée au Mans, qui fut triomphale, pour visiter une partie de son diocèse. Aussi bien l'église du Mans était-elle singulièrement éprouvée depuis quelques années. Avant d'être ravagée par la peste, elle avait été en proie à la famine et aux troubles de la Réforme, et voici en quels termes René du Bellay parlait au Cardinal de la misère qui régnait au Mans en l'an de grâce 154...

« .... Je vous envoie un peu de graine de laurier. L'on m'en a encore promis autant ; si vous en voulez encore, je la vous envoyrai. Je vous envoie aussi six chappons demi-gras ; pour les récompenser, je vous envoie aussi autant de connils de ma garenne. Il sera difficile cette année de guère manger de chappons gras, car la nécessité est plus grande en ce pays qu'elle n'ha esté de mémoire d'homme. Et sommes contraincts de manger du pain, fourment, seigle, orges, avoine, poix et febvres ; et les pauvres gens se paissent de gland cuit en la braise. Nous avions

(1) Cette lettre prouve que le mot « patrie » qui fut vulgarisé par la *Deffense* de Joachim du Bellay était déjà employé par les esprits cultivés de l'Anjou et du Maine et dans le même sens que Joachim.

(2) *Ms. de la Bibl. de l'Ecole de Méd. de Montpellier.*

l'an passé les chappons pour six sols. Nous ne les aurons pas cette année pour 17 fr. Et à grand'peine en peut-on fournir de maigres. Nous n'avons que 2 œufs pour un blanc. Les gens d'armes ont cette année mangé poulles, chappons, poullets et œufs. Nous sommes après pour mettre ordre aux pauvres et avions cuidé l'y mettre de meilleure heure, mais les meilleurs chrestiens n'en estoient d'advis pourceque, comme ils disoient, les luthériens en font ainsi. Mais nécessité nous contrainct et vous assure que beaucoup de gens qui vouloient donner l'aumosne la demandent. Si ceux qui ont argent ne peuvent trouver du bled pour leur argent, si Dieu n'a pitié de nous nous aurons beaucoup de nécessité cette année, et si l'on nous envoie garnison comme l'an passé, je pense que beaucoup de gens quitteront le pays (1) ».

Le Cardinal était alors à son abbaye de Saint-Maur où il menait grande vie. Mais je le répète, parce que c'est la vérité, il avait laissé son cœur au Maine et il n'était heureux que lorsqu'il pouvait aller pour quelques jours en sa maison. Pendant que son frère était évêque du Mans, quand il revenait de ses ambassades à Londres ou à Rome, il avait à peine touché Saint-Maur, qu'il prenait la route du Mans et de Glatigny. Saint-Maur était sa demeure royale, son abbaye de Thélème et son Louvre ; c'est là qu'il recevait François Ier et Charles-Quint et tout ce que Paris comptait d'illustrations dans la politique et la magistrature, dans les arts et les lettres. Glatigny, Langey, Touvoie, le Bois-Thibault lui étaient autant de maisons de repos, et avec leurs grands bois et leurs sources, leurs terres de rapport et leurs jardins de plaisance, constituaient, pris ensemble ou séparément, ce qu'il appelait sa doulce terre du Maine. Il allait de l'une à l'autre, à cheval et dans un costume de chasse taillé sur celui que lui avait donné Anne Boleyn, car il était grand chasseur et excellent cavalier ; il allait sans faste et sans suite, content de vivre en paix, de respirer l'air pur du pays natal, loin du bruit et des mille soucis des affaires publiques, s'arrêtant pour manger dans quelque prieuré ou quelque métairie, et prenant plaisir, quand il avait un cadeau à faire à ses parents ou à ses familiers, à les doter de quelque

(1) *Ms. de la Bibl. de l'Ecole de Méd. de Montpellier.*

prébende en ses abbayes du Maine (1). C'est du Maine et du Perche qu'il tirait ses principaux serviteurs (2), ses chevaux, ses fruits.

C'est dans ses abbayes du Perche et du Maine, que, pour le couvrir des « grands et insupportables frais qu'il lui avait convenu faire en ses voyages à Rome », le roi Henri II l'autorisait à vendre la quantité de bois nécessaire (3).

(1) Ronsard, Joachim du Bellay et Baïf, pour ne parler que des poètes de la Pléiade, avaient reçu tous les trois des bénéfices dans l'église du Maine. Nous en parlerons dans un autre chapitre.

(2) Notamment Jean Moreau qui, après avoir été prieur commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Souday, devint son grand-vicaire à Paris.

(3) Ainsi qu'il résulte d'un acte passé le 14 octobre 1553 par Philippe Bochier, notaire et tabellion juré à Cloyes, et dont la copie nous a été gracieusement communiquée par M. l'abbé Peschot, curé de Langey :

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos amez et feaulx conseilliers les gens tenans nostre Court de Parlement a Paris, baillis de Sens, Chartres, Auxerre et de Touranne ou leurs lieutenans generaulx et particulliers a chacun de leurs sieges et chacun deulx sur ce requis, salut. Comme par cy devant en consideracion des grans louables et recommandables services qui faictz nous ont este par nostre chier et amé cousin le Cardinal du Bellay et des grands et insuportables fraictz qu'il lui a convenu faire en deulx voyages par lui faictz a Rome consécutivement l'un apres l'autre, nous ayons auctroyé a nostre dict cousin permission et congé de vendre certanne quantité de boys en ses abbayes de Ponthygny et Thyron ains qu'il est plus au longs contenu et déclairé en deulx lectres patentes par nous auctroyées et expédyées a nostre dict cousin es annees mil cinq cens quarante sept et mil cinq cens quarante neuf, suivant lesquelles permission et congé nostre dict cousin et ses gens ont faict vente de partye de ses boys selon qu'il leur estoit permis desquelz ou iceulx vendus est demouré grande quantité a vendre mesme la moictye diceulx qui estoit reservee par nos dictes lectres. Et pour ce que nostre dict cousin par nostre ordonnance faire encore ung autre voyage au dict Romme où il lui conviendra faire et soustenir plusieurs grands fraictz et despans es quelles il luy seroict tres difficille subvenir sans encores avoir autres congé, licence et permission de vendre de ses boys, mesmes de ceux qui sont demourez. Et nous a faict requérir luy auctroyer nos lectres de permission et congé ad ce necessaiqes. Scavoir faisons que nous inclinans a la dicte requeste, bien certains des grans fraictz et despance qui faictz ont este par nostre dict cousin es deux derniers voiages par lui faictz l'un apres l'autre en la dicte ville de Rome.

C'est au Maine qu'il rêvait et qu'il revenait toujours quand il était malade ou seulement fatigué, et le cœur lui battait comme à un enfant à la vue du clocher de son petit village.

Malheureusement, à partir de la mort de François Ier, qui marqua la fin de son crédit à la Cour, il vécut plus souvent en Italie qu'en France, Henri II ayant, malgré tout, besoin de ses services à Rome, et ses conseillers, de peur de le voir rentrer en

Et aussi en consideration des grands fraictz et despance qui luy conviendra au voiage quil va de present faire au dict Rome par nostre ordonnance. Avons a nostre dict cousin donné et auctroyé, donnons et auctroyons par nostre certaine sentence planne puissance et auctorité royal par ces presentes, congé, licence, permission que ou les permissions contenues es lectres patentes susdictes. Il puisse et luy soict loysible de vendre encores la moictié de la part et portion de ses boys qui par la teneur des dictes lectres demouroit reservée ausdictes abbayes et laquelle portion ne lui estoict permis vendre. Comme aussi luy avons permis et permectons par ses dictes présentes vendre et faire vendre les boys qui sont es prierez et mambres deppendant dicelles abbayees et qui se trouverront lui appartenir. Avec permission et congé faire faire des eschallatz et tout aultre merain. Et voullons et nous plaist que des ventes qu'il fera tant en vertu des aultres permissions si davant declairees que de ceste si. Sil avenoict quil vint a deceder apres les dictes ventes faictes et les deniers par luy receuz. et nestant encore lors de son deces le boys abatu par les marchans ausquelz il auroict vendu le dict boys, il seroict estimé comme abatu, transporté, délivré sans ce que ses sucesseurs des dictes abbayes ne aultres que ses héritiers y puissent rien demander. Sy vous mandons et a chacun de vous sy comme a luy appartiendra que de nos present congé, licence et permission et auctroy vous faictes et souffrez et laisser joyr a nostre dict cousin plainnemant et paisiblement sans en ce luy faire ou donner aucun destourbier ou empeschement, au contraire lequel sy faict estoit mectez ou faictes mectre incontinant et sans delay a planne delivrance. Car tel est nostre plaisir nonobstant les ordonnances faictes sur la couppe des boys prohibitives au contraires de ladicte permission et licence auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par ses présentes Et quelconques aultres ordonnances, restrinctions, mandemans, ou deffances a ce contraires.

Eonné à St Germain en Laye le seiziesme jour dapvril lan mil cinq cens cinquante et troys, et de notre Regne le septiesme. Ainsi signé (Par le Roy) Le Duc de Montmorency, connestable de France, et au dessubz Duthier et scellées sur queue simple dun grand scel de sire jaulne.

P. Bochier.

grâce, faisant tout ce qui dépendait d'eux pour le retenir au loin.

« Quand j'auray une année reprins l'air de la doulce terre du Mayne où j'ay prins ma naissance, écrivait-il le 3 mai 1548 au connétable Anne de Montmorency, je seray prest à retourner partout où on voudra, si je y recouvre santé ainsi que je l'espère, et que tous médecins m'en donnent asseurance. Monsieur le Cardinal de Guyse a veu estant par deça si l'occasion que j'allègue est bien ou mal fondée » (1).

Et le 14 du même mois, il écrivait à M. Olivier, le doyen : « L'on ne peut me refuser d'aller au Maine reprendre l'air de ma nativité pour un an pour le moins, pour estre chose sûre et cognue à chacun que sans cela je ne me puis remettre en santé. Et jamais je ne cesseray de crier que je n'aye gagné ce point » (2).

Ce n'était donc pas l'ambition qui le retenait à Rome comme le lui disait en vers latins le chancelier de l'Hospital (3), et jamais il ne se trouva plus heureux que durant les deux années de tranquil-

(1) *Ms de la Bibl. de l'École de Méd. de Montpellier.*

(2) Id.

(3) Cf. les *Poésies complètes du chancelier Michel de l'Hospital* publiées par L. Bandy de Nalèche, livre I, *aux Muses romaines* et épître VII (librairie Hachette, 1857) — Lire aussi la très belle pièce de vers latins adressé par le Cardinal au chancelier, dont M. Dupré-Lasale nous a donné la traduction dans la deuxième partie de son livre sur *Michel de l'Hospital* (p. 19 et suiv.) et dont voici un court passage : « ... Mon hôte, croyez-moi, je le jure, non par le Styx, l'Érèbe ou le Lethé, sinistres appellations, mais par ma main droite, gage qui doit suffire ou rien ne suffira : c'est contre mon gré que je reste dans ces lieux où je deviens pour vous un étranger dont on ne sait plus que le nom.... Vous m'avez souvent averti, mes amis, qu'utile à autrui je suis toujours nuisible à moi-même. L'ignorez-vous ? Par dessus tout, le repos est l'objet de mes vœux et l'ancre de ma nef. Pour un vieillard accablé de fatigues, le repos certain, c'est comme son champ pour le prisonnier revenu de captivité, comme la rosée pour la campagne desséchée, comme le rivage pour le navire désemparé. Or ici, tout n'est-il pas sans cesse en mouvement ? Les orages n'y assaillent-ils pas chacun, et moi plus que tous ? Imaginez qu'on mette sous vos yeux un homme à qui soixante ans on fait parcourir tous les sentiers de la vie. Voyez-le à la table du roi, au sein des délices et des honneurs, mêlant les badinages aux choses sérieuses et la gaîté aux

lité et de silence qu'il passa à Glatigny, de la fin de 1550 au printemps de 1553. Et pourtant il menait à Rome, en son palais des Thermes, la vie d'un patricien du temps d'Auguste, et à un moment il put caresser le rêve glorieux de coiffer la tiare et de s'asseoir sur le trône de saint Pierre. Mais ce n'était qu'un rêve.

Quand il s'évanouit, il regarda plus tristement encore du côté du Maine où l'attiraient chaque jour davantage le souvenir et les tombeaux de tous les siens et où il avait conçu le projet de se retirer définitivement pour y mourir.

Cela résulte de la lettre suivante qu'il écrivait à sa belle-sœur Isabeau Chenu, quelque temps après la mort de son frère Martin :

« Ma sœur, je vous ay escript ces jours passez par deulx fois et ne m'esbahys si je n'ay encore eu responce de vous car je croy bien que les ennuiz et les afferes aussi vous en auront retirée. Monsieur de Paris (1) me a mandé que vostre opinion a esté de fère les obsèques de feu mon frère aux cordeliers de Vendosmes (2) et vostre opinion correspond à la mienne. Ce que je y trouvoye de difficulté estoyt l'estroitesse du lieu au moyen de quoy je croy qu'il seroyt bon que pour ceste (*sic*), il feust après le service faict seulement ung lieu entre la muraille en faczon de dépost, comme l'on fait icy aux grans et je feroye en cest endroict la mesme fère una chapelle qui sortiroyt un peu dehors où seroyent mys le corps de mon père et de ma mère et le sien, à quoy nous pourrions adviser moy estant par de là comme j'espère y estre cest automne, et pense ne fère ma demoure ordinaire plus loing de vous que Bouchedaigre (3). J'avoys aussi mandé à Monsieur

choses tristes, recréant ses loirs par l'étude, ne s'étant abstenu tant que l'âge l'a permis, ni des chiens, ni des chevaux, ni des armes: enfin ayant goûté, dans la mesure du juste et de l'honnête tout ce qu'autorisaient les lieux et les circonstances. Maintenant, je vous prie, mon hôte, figurez-vous cet homme plongé dans un tel abîme de misères, que désormais tout plaisir lui soit interdit, que les ris, les jeux, les plaisanteries, les entretiens gracieux, et tout ce qui peut nous charmer, soient bannis de sa maison... Oserez-vous dire que cet homme aime mieux subir les ennuis de Rome, absorbé dans ses rêves de domination et d'antiques triomphes, et se laisser entraîner vers des biens inférieurs à ceux qu'il a quittés, plutôt que d'occuper un foyer assuré et de jouir de sa patrie... »

(1) Eustache du Bellay.

(2) Couvent occupé aujourd'hui par les dames du Calvaire.

(3) Près Cloyes, sur confluent de l'Aigre et du Loir.

de Paris que j'estoye d'opinion que l'on feist porter ma niepce ainée pour héritière par bénéfice d'inventaire ; il me a respondu que votre opinion seroyt que les deulx aultres fassent le semblable. Je croy que vous pouvez penser que je ne veulx prétendre à les déhéritier, ce seroyt contre la loy de Dieu et de l'honnesteté qui est entre les hommes et il vous peult soubvenir que j'en ay voulu loger une si advantageusement qu'elle eut occasion de s'en contenter. Je n'ay depuys lors en rien manqué d'affection ne de volonté mais je vous prye en ce foi cy me croire comme celluy qui ay autant veu consulter telles matières que homme qui soyt guères en France.....

« .... Cependant prenez avec Dieu la consolation des choses présentes comme de long temps préveues et comme procédantes du vouloir de celluy envers lequel mille ans ne sont que ung jour. Sans ce reconfort et aultres semblables que je prends en toutes afflictions, je ne seroys vif. Je m'efforce d'autant plus de me renforcer pour ne faillir au temps que j'ay dict cy dessus d'estre auprès de vous qui ne serra toutes foys sans avoir accomodé mes afferes de deçà.... Je prieray notre créateur vous donner sa saincte grâce. De Rome, ce XXIIIe de may. ».

Votre meilleur frère et amy,
J. cardal Du Bellay (1).

Hélas ! l'homme propose et c'est toujours Dieu qui dispose. On dit en Anjou que la mort n'est satisfaite qu'après avoir frappé coup sur coup trois personnes dans la même maison. Ce dicton devait se vérifier une fois de plus dans la maison du Bellay. Martin était mort au printemps de l'année 1559, Joachim mourut le 1er janvier 1560, et le Cardinal fut enlevé à son tour le 16 février suivant. Et, comme si ce n'était pas assez qu'il eût fermé le funèbre triangle, la terre italienne garda son corps (2) qu'il avait usé au service des rois de France.

LÉON SÉCHÉ.

P.-S. — Dans un prochain article, j'étudierai les relations du Cardinal du Bellay avec Rabelais.

L. S.

(1) Lettre extraite du chartrier de Glatigny et publiée pour la première fois par M. l'abbé Blanchard dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, année 1895.

(2) Il fut enterré à Rome dans l'église de la Trinité-du-Mont, fondée par Charles VIII en faveur des Minimes français.

La Jeunesse de Pierre de Ronsart

(SUITE)

A quelle date Pierre de Ronsart a-t-il quitté le service du duc Charles d'Orléans, pour celui du Dauphin Henri ? C'est une question sur laquelle certains biographes gardent un silence trop prudent, et que les autres ont résolue avec une désinvolture étonnante (1). D'après ceux-ci, Ronsart changea de maître au retour de son deuxième voyage en Écosse et avant son départ pour l'Allemagne à la suite de Lazare de Baïf, c'est-à-dire au moment où nous sommes rendus, vers le 1er mai 1540. Ils n'en donnent aucune preuve, et s'appuient simplement sur cette phrase absurde de Cl. Binet: « Retourné qu'il fut de ce voyage, ayant atteint seulement l'âge de 15 à 16 ans, ayant été au duc d'Orléans 5 ans et jusques à son décez, et depuis à Henry qui fut roy l'an 1540, (Ronsard) fut mis en la compaignie de

(1) Blanchemain appartient à la première de ces deux catégories de biographes, et Marty-Laveaux à la seconde.

Lazare de Baïf... ». Je repète que cette phrase n'a aucun sens puisque le duc d'Orléans ne mourut que le 8 septembre 1545, et que Henri ne fut roi qu'en 1547.

Pourtant, il n'est pas impossible d'atteindre sur ce point la vérité. Ronsart nous dit dans les *Épitaphes* que le duc d'Orléans fut *près de cinq ans* son maître (1) et nous lisons deux pages plus loin à propos de Henri II :

Je le servi *seize ans* domestique à ses gages.

Comme ce roi mourut le 29 juin 1559, il faut admettre que Ronsart entra à son service vers le 1er juillet 1543. D'un autre côté, comme Ronsart était entré au service de Charles d'Orléans vers le milieu d'août 1536, et que de cette date à celle de juillet 1543, Jacques V le retint deux ans en Écosse, c'est bien cinq ans, moins quelques semaines, qu'il demeura au service du duc d'Orléans ; et les renseignements donnés par Ronsart se trouvent ainsi confirmés. Les deux textes cités par Marty-Laveaux (*Notice sur Ronsard*, p. XVIII et XIX) rappellent donc des souvenirs postérieurs à juillet 1543 ; et même, le premier, extrait du *Caprice au Seigneur Simon Nicolas*, semble bien faire allusion à une rencontre qui n'eut lieu que sous le règne de Henri II, c'est-à-dire le 1er avril 1547, surtout si l'on remarque les vers que Marty-Laveaux a négligés :

Bien que l'envie, en tous lieux animée
Se mutinast contre ma renommée
De toutes pars, et que mille rimeurs
Fussent aux champs en despit des neuf Sœurs,
Je passay outre, amenant de la Grèce
Leur troupeau saint, dont la voix charmeresse
Par mon labeur en la faveur des Rois
Donna le prix au langage François.
Tu le sçais bien, tu veis mon premier âge,

(1) Edition Blanchemain, VII, 182 :

Les roses et les lis en tous temps puissent naistre
Sur ce Charles qui fut *près de cinq ans* mon maistre

Tu me cogneus, *dès lors que j'estois page*
A ce grand roy qui devoit, sans l'effort
D'un accident, darder son nom... (1).

Je le demande, toute cette tirade peut-elle s'appliquer au Ronsart, profondément inconnu encore, de 1540 ? — Mais ici une objection se présente : Ronsard fut *mis hors de page* vers le 1er mai 1540, comme il l'atteste lui-même dans son autobiographie à Paschal, et comme il l'affirme aussi Ant. de Baïf (2) ; or, si cet acte d'émancipation fut accompli par Charles d'Orléans, et cela sans que Ronsart quittât le service de ce prince, comment expliquer que le poète se donne encore la qualité de page en parlant de l'office qu'il remplit auprès de Henri, dauphin ou roi ? Je répondrai tout bonnement : le poète abusa du mot, soit que ce mot pût entrer plus facilement dans son vers, ou qu'il exprimât mieux l'emploi vague de Ronsart à la cour de Henri, dauphin ou roi, soit enfin qu'il désignât à la rigueur, d'une façon générale, tous les écuyers subalternes occupés aux Écuries royales de 16 à 25 ans. Dans tous les

(1) Edition Blanchemain, VI, 327. — Cf. V, 67, *Hymne de Henri II :*

J'ay *(quand j'estois ton page)* autrefois sous Granval (*)
Veu dans ton écurie un semblable cheval
Qu'on surnommait Hobère, ayant bien cognoissance
De toy montant dessus ; car d'une reverence
Courbé te saluait ; puis sans le gouverner
Se laissoit de luy-même en cent voltes tourner,
Si viste et si menu, que la veue et la teste
Tournans s'esblouissoient, tant ceste noble beste
Avoit en bien servant un extreme desir,
Te cognoissant son Roy, de te donner plaisir

(2) Bl., IV, 300 :

D'Ecosse retourné je fus *mis hors de page*

Cf. Becq de Fouquières, *Poésies choisies de J.-A. de Baïf*, p. 4 :

..... mon père qui alors
Aloit ambassadeur pour vostre ayeul dehors
Du royaume en Almagne et menoit au voyage
Charle Etiene et Ronsard qui *sortoit hors de page*.

(*) En juillet 1541, Claude de Grandval n'était encore que piqueur de la fauconnerie royale. (Actes de François Ier, tome IV, p. 222.)

cas, on n'a pas le droit de conclure de là que Ronsart passa au service de Henri dès l'année 1540 ; surtout les faits et les textes nous interdisent de penser qu'il fut son page avant d'être mis hors de page.

Ainsi ce fut Charles d'Orléans qui, pour la troisième fois, témoigna à son serviteur une bienveillance éclairée en l'envoyant visiter l'Allemagne, après l'Ecosse et les Pays-Bas. Ce prince qui était bien supérieur à son aîné Henri, et dont tous les historiens font l'éloge (1), s'aperçut vraiment de l'étoffe qu'il y avait en Ronsart et ne négligea aucune occasion de lui ouvrir l'esprit et de de l'initier aux affaires de la diplomatie. Il en fit donc une manière de petit secrétaire d'ambassade en l'introduisant dans la suite de Lazare de Baïf, maître des requêtes de l'hôtel du roi, déjà célèbre comme diplomate et surtout comme humaniste doué d'une vaste érudition. On partit le 16 mai, non pas pour Spire comme le disent tous les biographes (2), car cette ville du Palatinat était alors décimée par la peste, mais pour Hagueneau en Basse-Alsace.

(1) Cf. entre autres Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. IV, p. 341-345. — Decrue, *La Cour de France au XVIe siècle*, p. 21 à 24, et p. 31. François Ier l'avait baptisé tout d'abord *Abdenago*, du nom d'un prophète hébreu devant l'image duquel le roi priait quand on lui apprit la naissance de ce troisième fils.

(2) Soit qu'ils confondent avec la diète de Spire, qui eut lieu onze ans auparavant ou parce que primitivement (le 18 avril 1540), Charles-Quint avait invité les membres du Saint-Empire à se rassembler à Spire. Cette erreur a été relevée par Mr Pinvert dans sa thèse sur Laz. de Baïf, p. 60 de l'édition françoise.

Blanchemain a commis une autre erreur (tome VIII, p. 9) en affirmant que notre ambassadeur emmenait, avec Ronsart, son fils Antoine de Baïf, et qu'une « entière conformité de goûts et de penchants eut bientôt lié les deux jeunes gens ». C'est dommage que Blanchemain n'ait pas conservé son imagination pour ses poésies et en ait montré là où il n'en fallait point. Antoine de Baïf était alors un enfant de 8 ans qui n'avait jamais quitté Paris, le foyer paternel et ses professeurs de grec et de latin, Charles Estienne, Ange Vergèce, Bonamy. Qu'aurait-on fait de lui en Allemagne et quelles relations intellectuelles auraient bien

L'itinéraire qui fut suivi est aisé à rétablir : on traversa la Brie, la Champagne jusqu'à Vitry-le-François, alors ville frontière, puis Bar-le-Duc et Commercy, puis la Lorraine par Toul et Nancy ; on franchit les Vosges au col de Saverne pour déboucher dans la vallée du Rhin au nord de l'Alsace, en face des villes transrhénanes de Bade et de Rastadt, et de l'extrémité septentrionale des monts de la Forêt-Noire. Hagueneau est à égale distance de Wissembourg au nord et de Strasbourg au sud. Si Ronsart fit quelques excursions, c'est là qu'elles se bornèrent. Peut-être poussa-t-il au-delà du Rhin jusqu'à Bade. En tout cas il put jouir d'un panorama splendide, dont les hauteurs couvertes de forêts et de vieux châteaux ont plus d'une fois inspiré les poètes. Mais un spectacle encore plus intéressant lui était réservé dans cette ville impériale, ancienne résidence des Hohenstaufen, où avait lieu un *convent* ou *colloque* entre Catholiques et Protestants, désireux de « trouver des moyens d'accommodement et de conciliation ». Cette sorte de diète prit le nom d' « Assemblée de la Concorde », mais comme il était facile de le prévoir, les discussions n'aboutirent à rien. Lazare de Baïf avait surtout à remplir une mission secrète, d'un caractère politique : François Ier l'avait chargé de sonder les princes d'Allemagne et de les attirer dans son parti contre l'Empereur, infidèle à ses promesses. Nous n'avons pas à raconter ici son ambassade, ni à dire la façon peu satisfaisante dont il s'en acquitta; au reste

pu exister alors entre Ronsart et lui ? Lazare de Baïf le mit en pension durant son absence chez l'helléniste Toussaint (Tusanus, Tusan) et Ant. de Baïf acheva là ses études secondaires de mai 1540 à mai 1544 environ, sans que ses relations avec Ronsart à Paris (s'il en exista) offrent le moindre intérêt. C'est lui-même qui nous le raconte dans l'*Èpître au roi Henri III,* qu'il publia en tête de ses *Œuvres en rime.* (Cf. Becq de Fouquières, *op. cit.*, p. 3 et 4). Il faut donc lire *Lazare de Baïf,* et non pas *Antoine de Baïf,* dans ces vers de Ronsart :

> ... l'an cinq cens quarante avec *Baïf* je vins
> En la haute Allemaigne. (Bl., IV, 300).

M. Lucien Pinvert l'a fait, et parfaitement (1). Nous devons seulement noter que Ronsart eut ainsi l'occasion de connaître et d'entendre Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint et roi des Romains ; Calvin, délégué par les réformistes de Strasbourg et déjà très célèbre ; Oporin, le vaillant imprimeur de Bâle, les érudits protestants attirés de Strasbourg par la réputation de Lazare, le pédagogue Jean Sturm, le théologien Bucer, l'humaniste Nicolas Girbel, l'historien Jean Sleidan, secrètement payé par François Ier pour mission diplomatique auprès des princes allemands ; puis des évêques, entre autres les électeurs de Cologne, Trêves et Mayence, les représentants du duc de Juliers, du landgrave de Hesse, de l'électeur de Saxe, de l'électeur Palatin, du margrave de Brandebourg et le duc de Brunswig en personne. Il y eut là pendant quelques mois, sous les yeux du futur poète, un grand étalage de luxe, de diplomatie et d'érudition, dont il profita sans aucun doute. L'affabilité de notre ambassadeur était unanimement reconnue ; il ne se passait pas un jour sans qu'il reçût des visites où l'on s'occupait de littérature grecque ou latine au moins autant que de politique et certainement plus que de théologie ; la correspondance des savants allemands venus à Hagueneau nous apprend le sujet de quelques-uns de ces entretiens philologiques, et le fils de l'un d'entre eux, après de vifs remerciements pour la bienveillance et « l'humanité » à lui témoignées par le docte Lazare, termine ainsi sa lettre : « *Saluta meo nomine totam tuam familiam, præsertim eos qui sunt studiosi bonarum literarum et mecum nonnihil commentati sunt* » (2). Parmi ces « studieux de bonnes lettres » qui

(1) *Thèse latine*, traduction française, p. 69 à 77. J'emprunte à cette remarquable étude quelques-uns des détails relatifs au colloque d'Hagueneau. J'ai consulté aussi les *Actes de François Ier*, IV, p. 107 et 113 ; *Janssen*, la *Réforme en Allemagne*, p. 472 à 493 ; *F. Buisson*, thèse sur *Sébastien Castellion*, tome I, chap. sur Calvin à Strasbourg et sur l'imprimeur Oporin.

(2) Lettre de J. Sturm à F. Hotman (*Calvini opera*, t. XVIII, 494) ; de Nic. Gerbel à J. Camerarius : « Utinam coram mihi liceret refere tibi, quae Hagenoae

faisaient partie de la suite de Lazare, il faut compter son médecin Charles Estienne « qui bien parlant estoit » et Ronsart « de qui la fleur un beau fruit promettait » (1); notre poète, déjà initié aux idées gréco-latines par Virgile et Horace, disait son mot de temps à autre, mais il écoutait surtout avidement et trouvait là comme un avant-goût de l'enseignement de Daurat. Lazare de Baïf eut ainsi tout loisir de reconnaître en son jeune attaché de précieuses qualités intellectuelles, et de le distinguer à son tour pour en faire à l'occasion le camarade préféré et comme le mentor de son propre fils.

Ronsart eut-il le temps d'apprendre l'allemand, et sur ce point faut-il ajouter foi à la phrase lyrique de Cl. Binet? (2) En aucune façon. Lazare de Baïf ne devait rester que 90 jours à Hagueneau, jusqu'au 14 août, et il revint immédiatement rendre compte de sa mission à François Ier (3). Donc, quelque intelligent que fût Ronsart, il ne pouvait pas savoir l'allemand, à son retour, ni surtout le parler couramment, comme dit Blanchemain; cela est

cum doctissimo viro Lazaro Bayfio de Historicis Graecis, deque elegantissimo loco institutionum de publicis ludis sub finem, ubi vulgo in Xerolopho legitur, egimus ». Cf. Pinvert, *op. cit.*, p. 75, et Pièce justificative, nº XII, p. 119.

(1) Expressions d'Antoine de Baïf (Becq de Fouquières, *op. cit.*, p. 4, vers 6 et 7).

(2) « Il apprit en peu de temps la lange allemande, ayant l'esprit capable de toutes disciplines » (Cl. Binet, *Vie de Ronsard*). Que faut-il penser aussi de cette phrase de Duperron, *Oraison fun. de P. de R.* : « Après lesquels voyages, il fut aussi envoyé en Allemagne avec Lazare de Baïf, lors ambassadeur, et y séjourna jusqu'à ce qu'il eust appris la langue et l'estat du pays » ? Affirmation gratuite, pure rhétorique.

(3) Il est bien dit dans les Actes de François Ier que l'ambassadeur reçut en mai 1800 livres pour 90 jours à partir du 16 de ce mois; mais en novembre suivant, on lui donne encore 484 livres « à titre de remboursement ». Faut-il croire que ses fonctions ont dépassé la durée prévue, ou bien la somme allouée d'abord a-t-elle été insuffisante en sorte que l'embassadeur a dû y mettre du sien durant ses trois mois de fonctions? Je crois qu'on peut adopter cette deuxième interprétation, parce que si François Ier avait prolongé le séjour de Lazare en Allemagne au-delà du 14 août, il aurait le jour même signé l'ordre d'envoi de la somme supplémentaire. (Cf. *Actes de Fr. Ier*, t. IV, p. 107 et 155).

matériellement impossible. Il se mit à étudier les éléments, il retint certaines bribes de la conversaiion, peut-être assez pour se faire comprendre dans les cas les plus ordinaires, je l'accorde; il sut demander son chemin, prononcer quelques phrases banales ou quelques formules diplomatiques, soit ; mais c'est tout ce qu'on peut tirer de ce vers qu'il adressa à son ami Paschal :

En la haute Allemaigne *où la langue j'apprins.*

Cette affirmation doit si peu être interprétée comme l'ont fait Binet, Duperron, Blanchemain et d'autres, que Ronsart, sans doute pris de remords de l'avoir avancée pour son futur panégyrique, parce qu'il n'avait rien gardé à ce point de vue de son court passage en Alsace, changea plus tard ainsi sa rédaction :

En la haute Allemaigne, *où dessous luy* (Baïf) *j'apprins*
Combien peut la vertu (1).

Mais c'est maintenant surtout que nous allons voir avec quelle défiance il faut accepter les affirmations de Claude Binet. Nous lisons dans sa *Vie de Ronsard :* « Après ce voyage (en Allemagne) « il en fit un autre avec ce grand capitaine de Langey pour faire « service au roy, en la profession où le flot des affaires du temps « et non l'inclination de sa nature le poussait » (2). Il n'y a pas un biographe du XIXe siècle qui n'ait reproduit cette phrase en parlant

(1) Texte de la première édition posthume (1587), reproduit par toutes les éditions Buon postérieures et cité par Colletet et Sainte-Beuve. Il est vrai que l'édition de 1584 conserve le texte de 1554 et de 1560. Mais c'est Ronsart qui a fait lui-même la correction pour l'édition posthume qu'il avait chargé son ami Jean Galland de publier ; on lit en effet dans le privilège royal de cette première édition : « Il est permis à M. Jean Galandius, principal du Collège de Boncourt, de choisir tel libraire que bon luy semblera pour faire imprimer les œuvres de P. de R. G. V, *revues et corrigées par l'autheur peu avant son trépas*, et mises en leur ordre *suyvant ses mémoires ou copies* ».

(2) D'après cette phrase, Ronsart aurait fait partie de la suite *militaire* du gouverneur général du Piémont, — et cela contre son gré.

de Ronsart, et cela avec une impertubable assurance. Cependant rien n'est moins sûr, et quelque plausible que soit une tradition, quelles que soient sa durée et sa persistance, le biographe sérieux a le devoir d'en faire la critique. Ici le doute, pour le moins, est de rigueur.

D'abord de tous les hommes du XVIe siècle qui ont connu notre poète et nous ont parlé de lui, Binet est le seul à mentionner un voyage de Ronsart en Italie ; ailleurs on ne trouve pas la moindre allusion à cet événement, pas même chez Jóachim du Bellay, Olivier de Magny ou Remy Belleau, qui, adressant des vers à leur illustre ami pendant ou après leur séjour au-delà des Alpes, auraient pu lui rappeler ce souvenir de jeunesse, pas même chez Duperron, Jacques Velliard ou Georges Critonius, qui n'eussent pas manqué d'ajouter cet ornement à leurs éloges funèbres, si l'affirmation de Binet avait eu quelque fondement (1). On n'en trouve pas trace non plus dans les Correspondances ou les Mémoires du temps, que nous possédons de Guillaume et Martin du Bellay, de leur frère le Cardinal, de leurs familiers en Piémont, tels que Jean Morel qui devint plus tard à Paris le défenseur et l'ami de Ronsart, et Rabelais qui le rencontra à Meudon chez les Guise dix ans plus tard (2). — On m'objectera que l'absence du nom de Ronsart

(1) Il est à remarquer que même Colletet, qui suit pourtant Binet pas à pas, garde le plus complet silence sur le prétendu voyage de Ronsart en Italie.

(2) Jean Morel, durant son séjour à Turin près de Guillaume du Bellay, correspond avec l'imprimeur Oporin, qu'il avait connu à Bâle (Cf. F. Buisson, *Thèse sur Castellion*, I, p. 244, note, et Léon Séché, *Revue de la Renaissance*, p. 144, qui signalent une lettre d'Oporin à Morel datée du 10 août 1541). Comme Oporin avait eu l'occasion de connaître Ronsart à la diète d'Hagueneau, on pouvait espérer que cette correspondance révèlerait quelque indice de la présence de notre jeune homme à Turin. Mais là encore néant.

Rabelais de son côté parle à trois reprises de Guillaume du Bellay, et une fois des compagnons qui assistèrent le « docte et preux chevalier » à ses derniers moments (III, chap. 21 ; IV, ch. 26 et 27) ; il se range dans le nombre, mais ne nomme pas Ronsart. Quant à la mésintelligence qui serait survenue entre le futur

dans les écrits qui datent de 1540 à 1543 ne prouve pas qu'il n'est pas allé en Piémont à cette époque là. Il était en effet trop jeune alors et occupait une situation trop subalterne pour qu'on lui prêtât quelque attention, et, même eût-il été déjà très en vue, le silence de ces documents presque toujours diplomatiques ou militaires ne serait pas une preuve de son absence de l'Italie. Je le pense aussi, mais que dire du silence des écrivains postérieurs, amis littéraires et panégyristes du grand poète ?

Ensuite Ronsart lui-même ne nous en a jamais parlé; on chercherait vainement dans ses œuvres un indice quelconque de son voyage en Piémont, même dans les poèmes assez nombreux où il nous entretient de sa personne, où il évoque les souvenirs de sa jeunesse. — Mais les vers qu'il adresse à Jean de Morel, à Joachim du Bellay, à Jean du Bellay, à d'Avanson, à O. de Magny, à R. Belleau, à Claude de Lignery et à d'autres, qui tous ont eu la bonne fortune de fouler la terre transalpine, sont-ils donc muets là-dessus? — Parfaitement. — Et ceux où il vante les services militaires et diplomatiques des Du Bellay, ceux où il parle avec admiration du « Grand Langé » qui personnifiait l'honneur et la

poète et lui durant ce séjour à Turin, c'est une pure légende qui ne mérite pas la moindre créance et dont heureusement Marty-Laveaux a fait bon marché. L'obscur écuyer de 16 à 17 ans n'avait aucune occasion ni aucune raison de contrarier ou d'agacer le célèbre médecin hellénisant qu'était alors Rabelais (Cf. Marty-Laveaux, *Notice sur Ronsart*, p. XIX à XXI. — Cf. L. Froger, *Ronsart ecclésiastique*, p. 8).

J'ai consulté également, mais sans succès, les Mémoires de la Vieilleville, de Montluc, de Brantôme, la Correspondance de Catherine de Médicis, les Relations des ambassadeurs Vénitiens, les Actes de François Ier. C'est un devoir très agréable pour moi de remercier M. Bourrilly, professeur d'Histoire au Lycée de Toulon, qui a bien voulu me communiquer le résultat négatif de ses recherches en ce qui concerne le séjour de Ronsart en Piémont: aucune des correspondances manuscrites qu'il a eu l'occasion de dépouiller n'en fait mention. « Si Ronsart, m'écrit-il, avait été avec Guillaume du Bellay à la fin de 1542, celui-ci l'aurait probablement couché sur son testament, qu'il fit le 13 novembre 1542 et où nous voyons mentionnés Massuau, Rabelais et tous ses amis et serviteurs, sauf Jean de Morel, à vrai dire ».

vertu ? — De même. — Et cette épître à son ami Paschal, où il a réuni pour son panégyrique les faits saillants de sa propre biographie depuis sa naissance jusqu'au jour où il le connut au Collège de Coqueret, ne dit-elle rien de cet épisode, certes plus important que celui d'Hagueneau ? – Absolument rien ; et ceci me semble tout à fait digne de remarque. Si vraiment Ronsart était allé en Italie, eût-il ainsi oublié de communiquer à Paschal un document si glorieux pour sa mémoire ? Il eût ressenti une fierté légitime pour avoir séjourné, ne fût-ce que deux mois, dans la patrie des arts et de la poésie, pour avoir été le compagnon et l'auxiliaire, même humble, du fameux vice-roi du Piémont, du « docte et preux chevalier » dont la mort prématurée causa de vifs regrets aux humanistes aussi bien qu'aux gens de guerre (1).

Enfin il existe une preuve que je crois décisive, et je la tire d'une ode qui n'a pu être écrite qu'après les années 1540-1542, et où Ronsart exprime son enthousiasme à la pensée de voir l'Italie qu'il ne connaît pas encore. Elle parut dans l'édition princeps (février 1550), la 4e du livre IV avec ce titre : « Au pays de Ven-

(1) Cf. *Mémoires* de Brantôme, édition Lalanne, *passim*.

M. l'abbé Froger, qui reproduisit, lui aussi, l'affirmation de Cl. Binet dans ses études sur les *Premières poésies de Ronsart* (p. 10) et sur *Ronsart ecclésiastique* (p. 7), m'écrit qu'il partage aujourd'hui mes doutes : « Entre la précision de l'Épître à P. Paschal et les vieux souvenirs de Binet, je préfère, dit-il, m'en tenir aux vers du poète lui-même, lequel, s'il eût servi sous Guillaume Langey du Bellay, n'aurait pas manqué d'en tirer gloire. »

G. du Bellay, seigneur de Langey, avait été nommé gouverneur de Turin, dès le mois de décembre 1537, sous les ordres d'un lieutenant-général du Piémont, qui fut d'abord le maréchal Montejean, puis le maréchal-amiral d'Annebault. Ce dernier ayant été rappelé à Paris vers la fin d'avril 1540 pour remplacer peu à peu dans le Conseil du roi le Connétable de Montmorency, Langey devint alors lieutenant-général du Piémont, *par intérim ;* mais le titulaire de la lieutenance-générale du Piémont demeura le maréchal d'Annebault. (Cf. *Mémoires* de Martin du Bellay, édition Michaud, p. 466 et 470. — Decrue, thèse sur *Anne de Montmorency*, p. 395, 401-404, 407). — De novembre 1541 à avril 1542, Langey fut en congé à la Cour, après quoi il retourna à Turin pour mettre la dernière main aux

dómois », *voulant aller en Italie* (1). Deux raisons d'ordre littéraire me permettent d'affirmer que sa composition est postérieure au moins à 1543 : 1° Cette ode est d'une régularité parfaite, je veux dire que toutes les strophes sont identiques pour l'agencement et la nature des rimes, sans compter que l'alternance des féminines et masculines y est observée d'un bout à l'autre ; elle n'appartient donc pas à la catégorie des odes *non mesurées* que le poète rejeta en 1550 à la fin de son recueil et qui composent son premier Bocage « servans de tesmoignage par ce vice à leur antiquité » ; 2° Une strophe nous apprend que Ronsart connaissait déjà Pindare :

Ni les beaux vers d'Horace
Ne me seront plaisans
Ni *la thébaine grace*
Nourrice de mes ans (2).

préparatifs de la guerre qui allait reprendre contre Charles-Quint. Je dois ce précieux renseignement encore à M. Bourrilly. — Langey consuma dans ces préparatifs une grande partie de sa fortune et le peu de santé qui lui restait, revint mourant en France et mourut le 9 janvier 1543 n. st. (Cf. Martin du Bellay, *op. cit.*, p. 498-499), à Saint-Saphorin, près de Tarare, dans les collines du Lyonnais. On est donc stupéfait en lisant cette phrase doublement erronée de Marty-Laveaux (*Notice sur Ronsart*, p. XIX) : « G. du Bellay, sr de Langey, parti pour l'Italie en novembre 1541, ne devait pas revenir en France. Il mourut à Saint-Saphorin. »

(1) L'ardeur qui Pythagore
En Égypte a conduit
Me venant ardre encore (c'est-à-dire moi aussi)
Doucement m'a séduit
A celle fin que j'erre
Par le païs enclos
De deux mers et qui serre
De Saturne les os.
. . . . . .
Je cours pour voir le Mince
Le Mince tant cognu...

(Bl., II, p. 246 ; les mots soulignés sont des variantes inédites de l'édition princeps). — Cet enthousiasme peut-il se concilier avec le sentiment contraire que Cl. Binet prête à Ronsart (voir *supra*, note (1) de la page 50) ?

(2) Bl., II, 248. C'est le texte de 1550, conservé dans toutes les éditions suivantes.

Or je ne sache pas que Ronsart ait cherché à imiter les odes pindariques avant d'avoir suivi les leçons de Daurat, c'est-à-dire avant l'été de 1544 au plus tôt; la première en date de ces imitations me semble être l'ode sur la victoire de Cerizoles, et je pense qu'il la composa après la mort de Cl. Marot et avant celle du vainqueur François de Bourbon, dans le courant de l'année 1545 (1).

PAUL LAUMONIER,
De l'Université de Poitiers.

(A suivre.)

(1) Je hasarde une 3e preuve que je tire de la 8e strophe de l'Ode *Au pays de Vendômois*. Cette strophe fait sans doute allusion aux succès remportés en Picardie par Antoine de Bourbon, *duc de Vendôme*, lieutenant-général de cette province depuis 1537; mais il n'avait eu vraiment l'occasion de se signaler qu'après la rupture définitive de la trève de Nice, c'est-à-dire à partir de la fin de juin 1542; c'est en juillet et août qu'il triompha du comte de Rœux, s'emperant de Tournehem, La Montoire, Aire, Saint-Omer et Béthune. Ronsart se promet de chanter à son retour ces « victoires picardes que gaigna son seigneur » *ou bien* de consacrer la gloire

Du haut sang des Bourbons.

Ce *ou bien* ne peut s'expliquer que si Ronsart fait allusion à la grande victoire lombarde de Cerizoles, remportée en avril 1544 par le cadet d'Antoine de Bourbon, François, comte d'Anguien. Cependant mon interprétation de cette 8e strophe reste hypothétique. (Cf. *Mémoires* de Martin du Bellay et de Montluc. — *Lettres* d'Antoine de Bourbon. — Articles de A. de Rochambeau dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendomois*, année 1878, p. 24 sqq.)

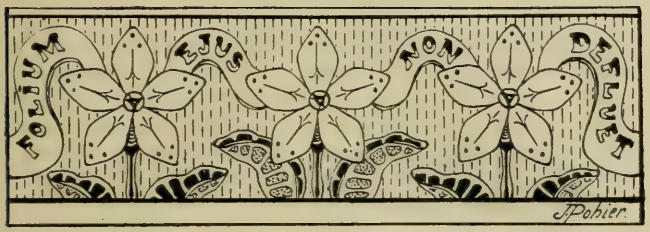

DOCUMENTS INÉDITS

UNE LETTRE DE SALMON MACRIN AU CARDINAL DU BELLAY

(8 septembre 1536)

De tous les écrivains de la première moitié du XVIe siècle qui ont célébré la famille du Bellay, celui qui l'a fait avec le plus de constance et de ferveur, est certainement le poète latin que nous connaissons sous le nom, ou plutôt sous le pseudonyme de Salmon Macrin (1), Il n'est pas un des recueils de ses poésies qui ne contienne plusieurs pièces en l'honneur des différents membres de la famille de Glatigny *(domus Glatiniana)*, surtout de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, et de Jean, évêque de Paris, puis cardinal.

Toutes les œuvres de Salmon Macrin n'ont pas été publiées. Deux volumes de la collection Dupuy contiennent de ce poète quelques pièces inédites, en original. Le volume 810, f. 119, renferme cinq

(1) Cf. *Revue de la Renaissance*, p. 56-57 ; et E. Jovy : *Louis Trincant, biographe inédit de Salmon Macrin*. Loudun, 1892.

distiques adressés *ad cardinalem Bellaium Mecænatem suum beneficentissimum Salmonius*. Dans le volume 951, f. 315-318, on trouve plusieurs pièces et une lettre autographe dont le destinataire est notre cardinal; f. 315, une pièce en distiques *De Domo Glatiniana* (composée vers 1546), une épitaphe de Langey, traduite de Marot et f° 316, trois poésies l'une à Jean du Bellay *(Jam meus a domina rediit Bellaius aula...* 14 vers) les deux autres à François Ier et au connétable Anne de Montmorency. La lettre envoyée au cardinal du Bellay se trouve f. 317-318. Nous la reproduisons intégralement :

Io, Bellaio Cardinali ampliss [imo]
patrono suo) Salmonius Macrinus.

Scripsi ad te proxime, cum te Parisiis cum potestate et imperio esse intellexissem (1) elegos gratulatorios quales tum ut in festinatione maxima potui, ut illorum lectione intelligeres me ex eorum esse numero qui honorum tuorum accessione et dignitatis tuæ ornamentis mirabiliter gaudeant. Cæterum cum brevi statuerim libros aliquot odarum tibi noncupare, ac patrocinio tuos tectos in lucem emittere, commode me facturum existimavi, si eosdem elegos (quos acceperis necne haud scio) in numeros lyricos verterem, ut cæteris edentis adderentur. Eos item ad te mitto, ut si Elegi abs te lecti fastidium tibi moveant et lyrici nauseam.. Quippe adagium non ignoras : crambe repetita mors ; hinc ingenii mei parvitatem colligas licebit, quod inventionis penuria bis eodem argumento ludere cogatur. Sed boni scio omnia consules, et nævos etiam meos amabis. Addidi etiam epigramma de Cæsare, quem pene clausum a nostris rumor circumfert, occasione argumenti sumpta a Cumis quæ in ejus ditione sunt, ubi Dædalus alas suas deposuisse poetæ fabulatur. Vale pater et patrone ampliss. Salmonii tui studiosor quam isti qui eum calumniis suis opprimere machinati sunt. Julioduni (2) die natatio Virginis [Loudun, le 8 septembre 1536]. Et l'adresse : à Monseigneur le cardinal du Bellay, gouverneur de Paris et de l'Isle de France, à Paris.

Cette lettre est curieuse par ce qu'elle nous montre la façon de procéder de Macrin et l'intimité de ses rapports avec le cardinal.

(1) Le cardinal du Bellay fut, le 21 juillet 1536, lieutenant-général du gouvernement de Paris et de l'Ile de France. Il était chargé de mettre en défense cette province et la frontière du Nord, contre une invasion possible des Impériaux.

(2) Loudun, patrie de Macrin et où il résidait de préférence à la Cour.

Les pièces mentionnées dans la lettre sont à la suite. Celle qui est dédiée à Jean du Bellay comprend onze strophes dont voici la première :

Bifrons Jane Pater, mentis acumine
Qui subtili, animii ac lumine lynceo
Et præsentia cernis
Et ventura sagaciter.....

Cette pièce est reproduite dans le volume dont Macrin annonce l'apparition prochaine et qui parut l'année suivante sous le titre *Salmonii Macrini juliodunen* [*sis*] *cubicularii regii hymnorum libri sex ad Jo. Bellaium S. R. E. cardinalem amplissimum, cum privilegio regis. Parisiis ex officina Roberti Stephani* M D XXXVII. — Le livre parut au début de l'année 1537; on lit à la page 238 : *excudebat Rob,, Stephanus Parisiis M D XXXVII, VII id.febr.* La pièce ci-dessus est aux pages 223-224. L'amitié de Salmon Macrin et de Jean du Bellay ne fit que s'accroître encore par la suite. Dix ans plus tard, en 1546, Macrin fit suivre la publication de ses poésies des poèmes qu'il avait rassemblés du cardinal du Bellay.

V.-L. BOURRILLY,
Professeur au Lycée de Toulon.

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, rue Lafayette. — *Michel Colombe et la sculpture française de son temps*, par Paul Vitry, docteur ès-lettres, attaché aux Musées nationaux, 1 vol. in-4° illustré de nombreuses gravures. Prix : **25** fr.

Voilà donc enfin un livre complet sur Michel Colombe. A dire vrai, M. Paul Vitry ne nous apprend rien de neuf sur la vie du grand statuaire breton, et ceux qui voudraient être fixés sur ses commencements et sur les ateliers où il se forma ne trouveront rien dans ce volume qui satisfasse leur légitime curiosité. L'auteur se contente de répéter d'après les rares documents que nous possédons sur l'imagier de la reine Anne qu'il était originaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon et qu'après avoir appris son métier on ne sait où il s'établit à Tours où il fit les merveilleux ouvrages qui ont consacré sa réputation. Ce n'est donc point par le côté biographique que ce livre séduira ceux qui le consulteront, mais bien par son caractère scientifique, par la méthode critique qui a présidé à sa composition, par l'étendue des connaissances, la sûreté des informations et les documents iconographiques qu'il fait passer sous nos yeux. J'ajoute que le chauvinisme local sera flatté d'apprendre que Michel Colombe, en tant que précurseur de la Renaissance, ne dut rien à l'Italie ou si peu que rien, puisqu'il est acquis que dans ses œuvres maîtresses, le tombeau de François II de Bretagne et le Saint-Georges de Gaillon, il n'y a que la partie italienne, autrement dit la décoration, qui n'est pas de lui.

Est-ce à dire que M. Paul Vitry a épuisé le sujet et que sa critique soit exempte de critique ? Pas précisément, et pour ma part je fais dès aujourd'hui mes réserves en ce qui concerne les artistes italiens qui travaillèrent avec Colombe au tombeau de Nantes.

M. Vitry attribue la décoration de ce tombeau à Jérôme de

Fiesole. Cela me paraît à moi plus que douteux. Je sais bien que c'est à lui que la reine Anne avait d'abord confié l'exécution du mausolée de son père, mais il suffit qu'elle en ait chargé un autre

TÊTE DE VIEILLARD (LA PRUDENCE)
(Tombeau de François II, à Nantes)

par la suite, pour que Jérôme de Fiesole se soit refusé à travailler en sous-ordre et à des prix véritablement dérisoires.

Tout bien réfléchi, j'incline à croire que les artistes italiens qui

décorèrent le tombeau de François II n'étaient autres que les Juste. M. Vitry pense qu'ils furent appelés en France par les neveux de Thomas James pour exécuter le tombeau de leur oncle que l'on admire encore dans la cathédrale de Dol. Je ne suis pas de cet avis.

LA VIERGE DE LA CHAPELLE DE LA BOURGONNIÈRE

Bien qu'on ignore la date exacte de leur arrivée à Tours, je pense qu'ils y étaient déjà quand on songea à eux pour le tombeau de Thomas James et quelque chose me dit qu'ils travaillaient à Nantes quand ils furent mandés à Dol. En tout cas les deux tombeaux sont de la même époque (1502-1507) et je remarque que les Juste travaillèrent également à Gaillon avec Michel Colombe en 1508 et 1509. C'est un point d'histoire artistique que je me propose d'étudier au premier jour, et je me demande si la vie de Thomas Régis, dont M. Vitry n'a pas dit un mot au cours de son livre, ne nous donnerait pas la clef de cette énigme.

On sait que Thomas Régis, après avoir vécu pendant quelque temps à la cour de la reine Anne et avoir rempli différentes missions diplomatiques pour le compte de Louis XII, s'établit à Rome où il fut très apprécié des papes Alexandre VI, Jules II, Léon X, Adrien VI et Clément VII, et qu'il mourut évêque

de *Dol*, en 1524, après avoir rempli les fonctions de procureur général au Concile de Latran. C'est lui qui fit construire à Rome le beau palais de la Farnesina et à Nantes la merveilleuse chapelle de la Collégiale dédiée à saint Thomas, son patron. Il était en rapports en Italie et en France avec tous les artistes en renom et je serais bien surpris si ce n'était pas lui qui avait envoyé à Tours les Italiens qui y travaillèrent avec Michel Colombe. Encore une fois, c'est un point que je me propose d'éclaircir. Le sujet en vaut la peine, et je crois que M. Vitry aurait bien fait de diriger ses recherches de ce côté.

A côté des gravures du tombeau de Nantes, nous reproduisons celles de la Vierge et du Christ italien de la chapelle de la Bourgonnière dont je me suis beaucoup occupé dans mes études sur Joachim du Bellay. Cette chapelle est un des joyaux de la Renaissance française, et M. Vitry a bien vu qu'elle ne pouvait pas avoir été construite par l'architecte Jean de Lespine. Il suffit de regarder le corps de logis du château d'Ancenis et l'aile droite de l'hôtel Pincé, qui sont de cet architecte, pour se rendre compte immédiatement que la chapelle de la Bourgonnière n'est point son œuvre. Mais de qui est-elle et quel est l'artiste qui a sculpté les belles statues de la Vierge, de Saint-Antoine, de saint Sébastien et du Christ à la robe dorée qui illumine ce petit sanctuaire ? Voilà ce qu'on ne saura probablement jamais, les archives du château ayant été détruites sous la Révolution. L. S.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD. — *Catalogue et Description des Manuscrits de Montpellier, provenant du département de l'Yonne*, étude bibliographique, historique, liturgique et musicale, par l'abbé H. VILLETARD. — 1 vol. in-8° de 64 pages.

Je ne saurais trop remercier M. l'abbé Villetard de m'avoir envoyé sa brochure, car elle m'a appris des choses dont je ne me doutais pas, entre autres que les abbayes de Pontigny et des Escharlis possédaient de très riches bibliothèques et que quelques-uns de leurs manuscrits se trouvaient aujourd'hui à l'Ecole de Médecine de Montpellier.

IMPRIMERIE G. HAMAIN, A BOULOGNE-SUR-MER. — *Vie et commune origine de Jean Molinet, le Bolognois, et de Jehan Le Maire, le Belgeois, poètes et chroniqueurs des XVe et XVIe siècles*, par Alph. LEFEBVRE, une brochure in-8° de 32 pages.

L'intérêt de cette brochure consiste principalement dans la recherche de toutes les particularités intimes et familiales concernant Jehan Molinet et Jehan Lemaire et dans la discussion sur leur commune origine d'essence boulonnaise. M. Lefebvre s'efforce d'éta-

blir que les Lemaire existaient très anciennement dans le comté de Boulogne et dans le Ponthieu ; mais on ne peut les y suivre que jusqu'au XIVe siècle, et à partir de ce moment ils semblent se cantonner dans les environs de Desvres.

LIBRAIRIE GEORGES BRIDEL ET Cie, A LAUSANNE. — *Théodore de Bèze à Lausanne*, 1 vol. in-18, par Auguste BERNUS.

On a bien raison de dire que dans les petits pots sont parfois les meilleurs onguents. J'ai lu bien des études sur Théodore de Bèze, mais aucune ne m'a causé autant de plaisir que celle de M. Bernus. Il est vrai qu'elle est écrite de façon tout à fait charmante, dans la langue la plus pure et la moins prétentieuse du monde, et que l'auteur habite la ville où Bèze professa avec tant d'éclat et d'autorité. J'ajoute que des trois seules monographies que le XIXe siècle nous ait données sur Bèze, pas une n'étudie à fond ou jusqu'au bout l'homme et son œuvre. Pourtant ce sont des monographies allemandes ! La première, celle de *Baum* s'arrête à la veille de la mort de Calvin, c'est-à-dire au moment où le rôle de Bèze va devenir prépondérant ; les deux autres, celle de *Schlosser* et celle de *Heppe* qui continuent l'ouvrage de *Baum* sont « d'une sécheresse et d'une insuffisance désespérantes. » C'est, dit justement M. Bernus, au moment de la mort de Calvin que s'arrêtent, par une déplorable fatalité, les sources imprimées les plus sûres et les plus abondantes : l'*Histoire* si détaillée des *Eglises réformées de France* n'atteint pas cette année fatidique de 1564 ; l'*Histoire* si précise *du peuple de Genève*, du regretté Amédée Roget la dépasse à peine ; le trésor épistolaire réuni par les éditeurs strasbourgeois de Calvin s'y termine naturellement. » Et cependant, c'est durant une période de quarante ans que Bèze va être l'âme et le centre des églises réformées de l'Europe ; et il s'acquittera de cette tâche écrasante avec une vaillance et une habileté admirables. Or ces quarante années d'efforts et de luttes, nous ne les connaissons que d'une manière tout à fait fragmentaire. » Et c'est à combler cette lacune que s'est appliqué M. Bernus, aidé en cela par la belle étude que M. Ch. Borgeaud a consacrée à Théodore de Bèze dans son livre monumental sur l'*Académie de Calvin;* publié à Genève chez Georg et Cie. Car ce m'est un véritable plaisir de constater que les écrivains protestants de France et de Suisse mettent à étudier les commencements de la Réforme le même zèle que les amis de la Pléiade à étudier le grand mouvement littéraire de la Renaissance, et je suis heureux de saluer au passage les grands travaux sortis depuis quelques années

du sein de la Société d'histoire de Genève, que préside avec tant d'autorité M. A. Cartier. M. Bernus nous annonce, dans une note de son livre, que MM. Eug. Choisy et Hipp. Aubert publieront prochainement la correspondance de Th. de Bèze avec Bullinger,

LE CHRIST DU CHATEAU DE LA BOURGONNIÈRE

et MM. A. Cartier et Tronchin les lettres adressées à Bèze, que renferme la riche bibliothèque de Bessinges. Espérons que cette publication en entraînera d'autres du même genre.

Les lettres de Calvin et de Bèze n'intéressent pas seulement l'histoire du protestantisme, elles intéressent aussi l'histoire générale

du XVIe siècle, qui fut si fécond et si grand à tous les points de vue.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Du Sentiment artistique dans la morale de Montaigne*, œuvre posthume d'Edouard RUEL, ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts. — Préface de M. Émile FAGUET, de l'Académie française. — 1 vol. in-8°. — Prix : **7** fr. 50.

Il y a quelques années M. Émile Faguet présentait au public, dans une préface remarquable, des *Fragments* de M. Guillaume Guizot sur Montaigne, que M. Gaston Pâris appelait spirituellement des *Essais sur les Essais*. Aujourd'hui le distingué critique nous présente d'autres fragments d'un grand ouvrage sur Montaigne, que son auteur n'a pas eu le temps de finir, bien qu'il l'ait médité vingt ans. Et comme les conclusions de M. Edouard Ruel diffèrent sensiblement de celles de M. Guillaume Guizot, cela a permis à M. Faguet de faire une fois de plus le tour de Montaigne et de nous montrer en lui un artiste que nous ne soupçonnions pas, car il est entré tout à fait dans la manière de voir de M. Ruel, son ancien camarade du lycée Charlemagne, enlevé prématurément aux lettres, à l'âge de quarante-neuf ans. Ainsi donc, pour M. Ruel, Montaigne est, avant tout, un artiste. Les *Essais* sont une œuvre d'art. La vérité, la sincérité de Montaigne, c'est la sincérité de son art. Son égoïsme est un égoïsme d'artiste : il ramène tout à lui pour augmenter la richesse et la variété de la vie de son *moi*. De son sentiment artistique, découle encore son sentiment de la misère et de la faiblesse humaines, ou, si l'on veut, son sentiment des bornes de la force et de la raison humaines. La thèse de l'*Apologie de Raymond de Sebonde* n'est autre que celle-ci : Si l'auteur de la vie, si Dieu, ne se fait pas connaître lui-même à nous, l'esprit humain est incapable d'atteindre la vérité. La méthode même de Montaigne dans cette *Apologie* est artistique ; il n'étudie que les formes artistiques des idées philosophiques ou morales. Le tempérament artistique de Montaigne explique de même son sentiment de la vie : Montaigne conforme sa vie physique comme sa vie morale à des préceptes artistiques. De là encore son sentiment de la mesure, appliqué surtout à la politique. Malgré l'imperfection des lois, il faut leur obéir. Montaigne est dur pour les novateurs et les réformés. Il a cela de commun avec Rabelais, soit dit entre parenthèses, et peut-être que Rabelais cédait, lui aussi, de ce chef, à des préoccupations artistiques.

De là enfin la conception de l'idéal chez Montaigne. C'est toujours M. Ruel qui parle. Il semble partir des théories réalistes, et, en étudiant la vie, il rencontre la poésie et l'idéal. La beauté est, pour lui, dans la vie elle-même, et il peint, lui, la « beauté intérieure ».

Les titres des chapitres que M. Ruel n'a pas eu le temps d'écrire, comme les fragments choisis et publiés, établissent d'une façon certaine les idées de l'auteur sur la morale et le scepticisme de Montaigne. Sa morale, certes, n'est pas chrétienne. Est-ce une raison pour dire qu'il n'était pas chrétien ?

Voici, pour donner une idée du livre que préparait M. Ruel, quelques pensées et réflexions que j'ai cueillies au hasard parmi les *Fragments* qui le terminent :

Montaigne est le plus grand poëte du XVIe siècle.

Montaigne parsème son livre de citations, comme on pare sa maison de fleurs, Les fleurs ne sont pas l'ouvrage de l'homme, mais le goût des fleurs témoigne en faveur d'une âme. A les choisir, à les disposer, à les aimer surtout, on les fait siennes. On peut les embellir en s'en parant.

Montaigne avait gravé des citations sur les poutres de la pièce où il travaillait : c'étaient ses objets d'art.

De considérations seulement spirituelles, Montaigne en vient, sans avoir l'air d'y toucher, à des considérations religieuses de la plus haute portée ; puis il y met un grain de personnel, puis de la critique littéraire la plus fine ; et c'est là proprement ce qui fait la saveur des *Essais*.

Montaigne a le talent des grands critiques ; il parle avec tant d'intérêt des auteurs qu'il aime, qu'il fait dire : « Il faudra que je lise ce livre. » Par exemple, remarquez le ton dont il loue César.

Les contradictions de Montaigne sont souvent l'effet, non d'une pensée incertaine, mais de la réflexion : dans une addition postérieure, Montaigne, après avoir expliqué et appuyé sur différentes observations sa première opinion, la contredit, ou plutôt la corrige ; en réfléchissant, il a trouvé un nouvel aspect du sujet. Cette addition, comme il arrive souvent, marque une gradation dans la pensée ou plutôt dans l'observation.

Montaigne a la profondeur de Shakespeare, — non celle d'un philosophe raisonneur.

Il me semble que le ton dont Montaigne parle de Dieu, l'idée majestueuse qu'il a de la divinité, ne dénotent guère le scepticisme. Il critique les méthodes dont les philosophes se servent pour arriver à Dieu, qui, pour lui, est au-dessus de toute imagination.

Ces pensées et ces réflexions ne sont pas exemptes de paradoxe, mais c'est un peu le défaut du genre, et cela n'enlève rien à leur nouveauté.

LIBRAIRIE H. OUDIN, 10, RUE DE MÉZIÈRES. — *Un grand rhétoriqueur poitevin. Jean Bouchet* 1476-1557(?), thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris par Auguste Hamon, ancien élève de la faculté libre des Lettres d'Angers, 1 vol. gr. in-8°, de XXI-430 pages.

Voilà un ouvrage sérieux, fortement documenté et fort bien digéré sur les rhétoriqueurs en général et sur le rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet, en particulier. Il faut remercier M. Auguste Hamon de l'avoir entrepris, car le sujet n'avait rien d'attrayant en lui-même, quel que soit d'ailleurs l'intérêt que présente la vie de Bouchet. Et d'abord, M. Hamon a très agréablement divisé son livre, ce qui permet au lecteur de le lire jusqu'au bout sans fatigue et même avec un réel plaisir. Dans le partie consacrée à la *Vie de Jean Bouchet*, il étudie les premières années, le Procureur de La Trémoille, les amitiés littéraires, l'ordonnateur de mystères, les dernières années. — Jean Bouchet intime. — Dans la deuxième partie consacrée à l'écrivain, il nous montre l'annaliste, le poète, le moralisateur. — Dans la troisième et dernière qui est la plus ingrate, mais aussi la plus savante, M. Hamon étudie la versification, l'orthographe et la grammaire de Bouchet. « Je voudrais dans cette dernière partie, écrit-il, non pas même esquisser une histoire de la versification et de la langue française entre 1500 et 1550, — il y a là une étude impossible à faire, je crois, à l'heure actuelle, les documents n'ayant pas été dépouillés ; elle exigerait d'ailleurs, pour parler comme au XVIe siècle, « un juste volume » — mais simplement présenter quelques remarques, qui plus tard pourront peut-être offrir quelque utilité à ceux qui étudieront la métrique, la prosodie et la grammaire des rhétoriqueurs. » Que M. Hamon me permette de lui dire qu'il est vraiment trop modeste. S'il n'a point fait sur la question un travail définitif, si même il me semble avoir erré sur quelques points, cela n'empêche pas qu'il a singulièrement déblayé le terrain et qu'à l'avenir, ceux qui s'occuperont de la langue et de la métrique des grands rhétoriqueurs ne pourront guère se passer de son ouvrage. Quel plus bel éloge pourrions-nous en faire ? Au moment où la Pléiade est l'objet de tant d'études et de gloses savantes, M. Hamon a pensé qu'il était utile de montrer ce qu'elle devait aux grands Rhétoriqueurs. Encore une fois on ne saurait trop l'en féliciter, car si la Pléiade eut l'honneur de sortir la poésie de l'ornière où elle était embourbée, il faut bien reconnaitre que, sous le rapport de la versification, elle doit beaucoup à Bouchet et à Le Meire de Belges.

LIBRAIRIE FERET et FILS, éditeurs à Bordeaux : *Les Antiquitez de Rome*, de JOACHIM DU BELLAY, par J. VIANEY, professeur à l'Université de Montpellier.

M. Vianey continue ses études si intéressantes et si neuves sur les poésies de Joachim du Bellay. Après nous avoir fait connaître les sources italiennes de l'*Olive*, il nous indique la part de l'imitation qui existe dans les *Antiquitez* de ce poète. Elle est, d'après lui, beaucoup plus considérable qu'on le croit. « Du Bellay y est encore plus près de sa première manière que de sa seconde manière », c'est-à-dire plus près de l'*Olive* que des *Regrets*, « l'œuvre poétique peut-être la moins livresque de tout le XVIe siècle. » Il y a noté très peu d'impressions vraiment personnelles. Il n'a guère fait qu'y réunir ce qu'avaient dit de plus intéressant sur la majesté de Rome et sur la mélancolie de ses ruines quelques poètes anciens et modernes. Plusieurs fois il a repris, pour chanter la grande ville déchue, des images que d'autres écrivains avaient appliquées à d'autres grandes catastrophes. Horace, Virgile, Properce, Ovide, Lucain, James Vitalis, Buchanan, Arioste, Castiglione, Guidiccioni, voilà ceux dont il est l'écho quand il dit :

L'antique honneur du peuple à longue robbe.

Cependant M. Vianey reconnaît que les *Antiquitez* marquent pour le sonnet français et pour toute notre poésie, une nouvelle conquête. « Ce n'est pas là non plus peut-être qu'il commence à prendre cette fermeté d'airain qui restera jusqu'à Corneille, sa principale beauté. Mais c'est là, ce me semble, qu'il se fait une habitude de la prendre..., et à l'auteur des *Antiquitez* revient, sans doute, pour une très grande part, l'honneur de tout ce qu'il y a de vigueur et de noblesse dans les poëmes romains de notre littérature classique... »

J'aurai l'occasion de revenir sur cette thèse dans le *Commentoire* des *Antiquitez*.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE CHAMPION : *Antoine Govéan, professeur de droit*, par François Mugnier, 1 vol. in-8°. — LIBRAIRIE HENRI LECLERC : *Le « Platon » de Rabelais*, par Abel Lefranc. — LIBRAIRIE NOEL CHARAVAY : *Deux « Plutarque » inconnus*, par Abel Lefranc (2 brochures in-8°. — REVUE HISTORIQUE (tome LXXXVI, année 1901) : *L'Ambassade de la Forest et de Marillac à Constantinople* (1535-1538), par V.-L. Bourrilly, 1 broch. in-8°.

LE XVIe SIÈCLE

A L'ACADÉMIE, AUX GOBELINS, AU LOUVRE

Ouvrages couronnés par l'Académie Française. — *Prix Saintour :* 500 fr. à M. Henri Thomard, pour son livre sur *Joachim du Bellay*. — *Prix Montyon :* 1000 fr. à M. l'abbé Broussoble, pour son livre : *La Jeunesse du Pérugin et les origines de l'école ombrienne ;* 500 fr. à M. Henri Amphoux, pour son livre intitulé : *Michel de l'Hospital et la Liberté de conscience au seizième siècle*. — *Prix Sobrier-Arnould :* 1000 fr. à M. l'abbé Paquier, pour son ouvrage intitulé : *Jérôme Aléandre,* de sa naissance à la fin de son séjour à Brindes (1480-1529).

Aux Gobelins. — Le directeur des Gobelins, M. Jules Guiffrey, vient d'exposer dans le grand salon carré du Musée de la manufacture, quelques pièces anciennes fort intéressantes dont les tapisseries suivantes du seizième siècle : *Elymas frappé de cécité,* la *guérison du Paralytique* et le *sacrifice de Lystre,* réduction d'après Raphaël, le *Christ mort,* la *Salutation angélique,* des fragments des fameuses *Chasses de Maximilien ;* enfin un incomparable panneau en tapisserie de Bruges de 1501, don de M. Spitzer, et représentant *Louis XI levant le siège de Dôle et de Salins*. Toutes ces tapisseries sont flamandes.

La nouvelle exposition du Musée des Gobelins se complète par trois tapisseries parisiennes dont l'une du seizième siècle exécutée à l'atelier de la Trinité : le *Baiser de Judas*.

La Collection Adolphe de Rothschild. — Le Louvre vient d'entrer en possession de la fameuse collection d'objets d'orfévrerie religieuse du Moyen-Age et de la Renaissance que M. le baron Ad. de Rothschild considérait comme ce qu'il avait de plus précieux et qu'il avait léguée à notre grand Musée national.

Parmi les 87 numéros de cette collection unique, nous citerons quelques-unes des pièces les plus remarquables du seizième siècle :

1° Un reliquaire italien en argent niellé de forme ronde : *Madeleine lavant les pieds du Christ ;*

2° Trois baisers de paix, italiens : *Saint-Léonard,* daté de 1510, *Jésus devant Pilate, l'adoration du Christ ;*

3° Un pendentif français, médaillon ovale en cristal de roche, *le Christ et les instruments de la Passion ;*

4° Un autre pendentif, flamand, en or ciselé : *Dieu, le Fils et le Saint-Esprit ;*

5° Un autel portatif, italien, avec 2 colonnes torses et un ange en or émaillé ;

6° Une statue de sainte Marguerite en pierre blanche, avec son socle en bois sculpté, œuvre française ;

7° Un haut relief en bronze italien de la fin du XVIe siècle : *La Conversion de saint Paul.*

Le directeur-gérant : Léon SÉCHÉ.

Vendôme. — Imprimerie F. EMPAYTAZ.

Louis le Caron, dit Charondas

(1536-1613)

II

(Suite)

OILA donc Charondas devenu Clermontois. C'est à Clermont qu'il va passer le reste de sa vie, et d'une vie qui sera longue ; c'est à Clermont qu'il va composer ou mettre à fin ces œuvres juridiques qui donneront à son nom une véritable illustration.

Il avait commencé de bonne heure à écrire en droit. En 1555, avait paru sous son nom un petit recueil de droit anté-Justinien, composé du *Catalogus legum* de Zaze, l'ami d'Érasme, professeur à Fribourg en Brisgau, et mort en 1535 ; - d'une restitution de la loi des Douze-Tables, que Baudoin le premier avait publiée en

1545, — et des fragments d'Ulpien, texte et commentaires de Cujas, le premier travail du grand maître qui ait été imprimé, et qu'Amanton, son élève, avait déjà édité à Toulouse l'année précédente. « Le Caron avait joint à cette œuvre de ses maîtres des postilles et un commentaire, simples notes d'un étudiant, mais qui révèlent chez lui une tendance marquée vers l'interprétation historique des textes » (1). C'est au titre de cet ouvrage que nous voyons apparaître pour la première fois le nom de Charondas. Dans la préface, il se plaint de ses nombreux ennemis (il avait dix-neuf ans), et les voue à l'exécration dans un latin d'une véhémence toute cicéronienne.

Jurisconsulte déjà connu, il annonçait, au moment de prendre possession de son nouveau poste, qu'il avait la tête pleine de projets d'ouvrages. Les nombreux travaux qu'il publia à Clermont témoignent qu'il ne mentait pas, et, parmi eux, trois qu'il convient de mettre à part, parce qu'ils forment de véritables monuments : un nouveau Cours de droit romain, un Cours de droit coutumier, et des annotations sur la *Somme rurale* de Boutillier.

III

En 1567, Christophe Plantin, le célèbre imprimeur anversois, l' « architypographe des Pays-Bas », avait fait paraître le *Corpus juris civilis* de Russard et de Duaren, et l'ouvrage avait été reçu avec une telle faveur qu'en un an l'édition se trouva épuisée.

(1) A. Digard, *Études sur les Jurisconsultes du XVIe siècle; Louis Le Caron, dit Charondas,* dans la *Revue historique de droit français et étranger*, t. VII (1861), p. 187. Il est regrettable que l'auteur de ce savant article n'ait examiné en Charondas que le romaniste, renvoyant, pour la critique des ouvrages de droit coutumier, à des articles futurs, qui n'ont jamais paru.

Plantin se demandait s'il en donnerait une autre, ou s'il ne réimprimerait pas de préférence le *Corpus juris* d'Antoine Lecomte (Contius), lorsqu'il reçut une lettre de Charondas qui le tira d'embarras. Charondas proposait de faire un nouveau *Corpus*, et Plantin accepta avec joie l'offre d'un si savant jurisconsulte. L'ouvrage vit le jour en 1575 (avec une préface de Plantin où je puise ces renseignements) (1). Il obtint un très grand succès, et le méritait. « Charondas rendait service aux étudiants de son temps en comparant la leçon commune avec un autre manuscrit que pos-

(1) Plantin, à cette occasion, écrivit à Charondas la lettre suivante dont je dois la communication à l'obligeance de M. Max Rooses, le savant conservateur du Musée Plantin-Moretus, à Anvers. « A Monseigneur Monsieur le lieutenant du Roy, à Clermont. — Monseigneur, depuis vous avoir requis par mes dernières qu'il vous pleust m'envoyer la copie de vostre dédicatoire des Pandectes pour imprimer les premières feuilles du cours civil, j'ay calculé quel temps il nous faut pour en achever l'impression et trouvé qu'avec la grâce de Dieu, nous pourrions le faire devant la fin du mois de janvier prochain, coñe aussi il nous est nécessaire pour l'avoir à la foire de Francfort en Quaresme. Et d'autant que mon intention a tousjours esté et est encores, pourveu que le trouviés bon, de coñencer incõtinent, cestuycy achevé, l'impression du Cours canon : je vous supplie de me faire advertir si vous serés prest de nous envoyer la copie dud. cours par vous amendée ou bonne partie d'icelle devant la feste de Noël prochain ; à celle fin que suivant cela je persiste en ceste première resolution de faire suivre led. cours canon ou bien que je m'appreste pour coñencer autre ouvrage. Car notés qu'il nous est tousiours besoing d'estre resolus de tout cela que voullés imprimer pardeca quelque six semaines ou deux mois auparavant que d'y pouvoir coñencer : et ce à cause que ne pouvons rien imprimer qu'il n'ait prealablement esté examiné et approuvé par les censeurs ou coñissaires a ce ordonnés et puis apres qu'il ne nous soit permis de ce faire par le conseil du Roy, à quoy se passent ordinairement quelques six semaines aux choses les plus faciles et quelques mois à celles qui peuvent être aucuñement doubteuses, voire bien ayié quelque fois sollicité année entière avant que d'avoir obtenu expedition de telles affaires. Parquoy je vous supplie derechef qu'il vous plaist de me faire advertir de cela que je devray attendre de lad. copie et de m'employer en tout cela en quoy m'estimerés vous pouvoir faire quelque service. Qui est l'endroit, Monseigneur, où me r/mant bien humb. je prie Dieu... D'Anvers ce dernier octobre 1574. » (Archives du Musée Plantin-Moretus, t. VIII, fol. 109. Minutes des lettres de Plantin).

sédait alors l'abbaye de Saint-Denis, et dont il parle dans sa préface, et le texte des autres parties du corps de droit avec un manuscrit apporté d'Italie par un certain Vénitien, nommé Étienne Auredan. Ce dernier ne fut communiqué qu'au cours de la publication à Charondas, qui le regrette vivement dans la préface de la troisième partie de son Code. Quant à la valeur des notes, ce n'est pas assez dire, avec MM. Camus et Dupin, qu'il fit un choix judicieux des notes de Dussard et de Lecomte; il eut aussi la bonne pensée, qu'il déclare hautement, de puiser dans les trésors qu'ouvrait alors Cujas à la jeunesse studieuse, ainsi que dans les travaux de Pierre Pithou, et d'y joindre de son propre fonds des postilles, dont un bon juge, le docte Arias Montanus, qui surveillait alors chez Plantin l'impression de son admirable Bible polyglotte, a dit, écrit et signé quelque part, au dernier feuillet du Pandectes : *Je les ai lues, je les estime utiles et doctes...* » (1).

Bien plus utile encore la tentative de codification générale de la Coutume, à laquelle il consacra ensuite tous ses efforts. Il avait commencé par mettre en ordre des *Responses du droict françois*, recueil de jurisprudence où il conférait une grande quantité de cas particuliers ou d'espèces, comme on dit au Barreau, avec l'autorité d'un praticien rompu aux affaires. Et, en praticien éclairé, il se désolait du nombre toujours croissant des procès. Où est le temps « où il y avoit si peu de procès en France qu'en la cour du Palais de Paris l'herbe reverdissoit, comme aux prez des champs ? » Où est le temps où les magistrats se recommandaient par leurs mérites et par leur vertu, au lieu que ceux d'aujourd'hui (c'est Charondas qui parle) « ne sont à grand'peine congneuz que de leurs mères ? » Si ce n'est pas là l'éloquence qui grondait dans les Mercuriales de L'Hospital, c'est le langage d'un honnête homme qui se fait une haute idée de la justice, et souhaiterait de la voir

(1) Digard, *loc. cit.*, p. 190.

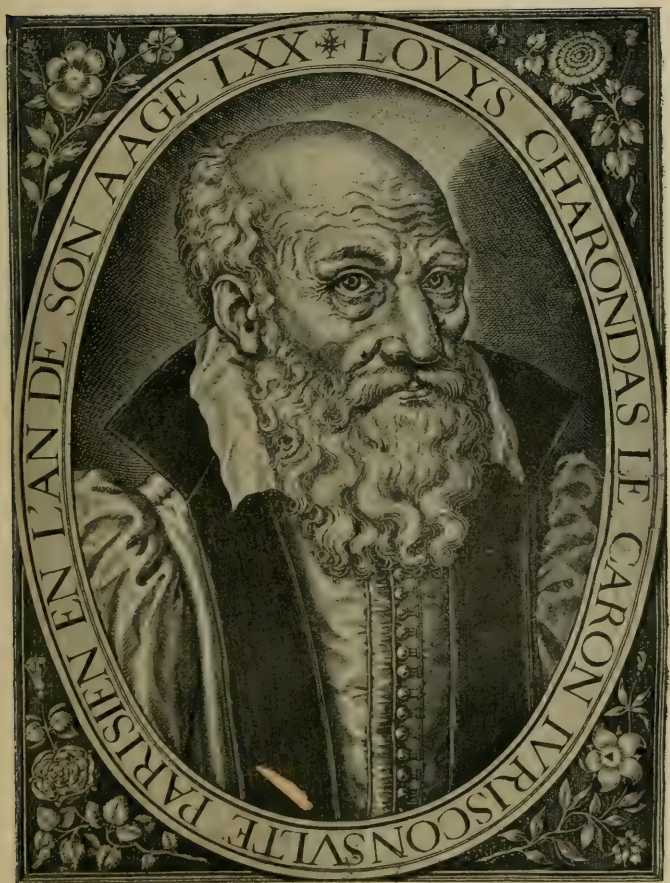

PORTRAIT DE CHARONDAS

rendue par des juges qui en eussent la même idée que lui. Quant à ces nombreuses décisions qu'il expose et discute avec soin, il les entremêle de réflexions personnelles, quelquefois pleines de saveur, comme la page, tout à fait curieuse pour l'époque, où il s'élève contre la vénalité des offices judiciaires (1). Remarquons aussi que cette compilation de jurisprudence est antérieure aux ouvrages de Louet et de Brodeau, qui ont valu à leurs auteurs la réputation d'être les premiers en ce genre. En 1580, un événement se produisit, qui dut passionner les gens du Parlement : on publia le texte réformé de la Coutume de Paris. Pasquier, très lié, je l'ai dit, avec Charondas, avait été l'un des commissaires chargés de préparer la nouvelle rédaction ; on pense si les deux amis échangèrent leurs vues sur un tel sujet. En 1582, Charondas publia son Commentaire de la Coutume de Paris, travail important à la fois par son objet et par ses tendances, et que je laisse à de plus doctes le soin de comparer avec celui de Dumoulin sur la même matière. En le publiant, il annonçait ses *Pandectes françaises*, auxquelles il s'appliquait, disait-il, depuis plus de vingt ans (2); leur apparition suivit de près. L'œuvre était, cette fois, de très vaste étendue. Il s'agissait de donner une coordination de toute la tradition coutumière, une compilation doctrinale, méthodique et critique, de tout ce qui composait alors le droit civil ; et cet effort, qui se poursuivit par des éditions ultérieures, eut le suffrage des gens du métier. Aujourd'hui qu'un tel ouvrage n'offre plus qu'un intérêt historique, on y trouverait les qualités particulières des jurisconsultes coutumiers, qui n'avaient aucune visée révolutionnaire, qui restaient circonspects, modérés en tout, soucieux de ménager tous les intérêts même contraires, qui, tout en comprenant les inconvénients de cette diversité des coutumes sur laquelle gémissait déjà

(1) Préface du IVe livre.

(2) *Coustume de Paris*, Paris, 1582, fol. 131 vo.

Beaumanoir, ne songeaient pas à une refonte totale du droit privé, et qui cependant, en comparant et critiquant, en louant les bonnes coutumes et blâmant les mauvaises, en se rattachant constamment aux principes, ont préparé de loin l'acheminement définitif. Pour Charondas, il songeait si peu à rompre avec le l'unité passé, qu'il réédita le *Grand Coutumier* de Jean Boutillier.

Seigneur de Froidmont et lieutenant au bailliage de Vermandois, ou Pierre de Fontaines avait rendu la justice au siècle précédent (Beaumanoir, de Fontaines, Boutillier, Charondas ! ce coin de Picardie a été vraiment une terre de jurisconsultes), Boutillier composa, dans les dernières années du XIVe siècle, un recueil de jurisprudence, contemporain par conséquent du *Grand Coustumier de France*, et qui présente un tableau très important des usages judiciaires au moyen-âge, tels que les avaient établis les traditions du droit romain et consacrés les arrêts du Parlement. Il donnait à ce Coutumier le nom de *Somme rurale*, titre assez bizarre, dont les commentateurs ont proposé plusieurs interprétations, en quoi ils ont eu tort, Boutillier lui-même ayant pris soin d'expliquer qu'il entendait par là ne donner qu'un ouvrage de pratique, écrit sans prétention doctrinale, à la façon d'un jurisconsulte de village. Imprimé pour la première fois à Bruges, en 1479, puis à Abbeville, en 1486, la *Somme* eut un grand nombre d'éditions, dont les meilleures furent celles de Jean des Degrez, en 1512, et de Michel de Boille, en 1537. Quand je dis les meilleures, je devrais dire les moins mauvaises. En 1598, Charondas, qui, dans ses *Pandectes*, avait déjà proclamé sa *grande estime* pour le livre de Boutillier, conféra le texte imprimé de la *Somme rurale* avec une copie manuscrite qui tomba sous sa main. Frappé des nombreuses omissions de Michel de Boille, il résolut de faire connaître son exemplaire, qu'il avait trouvé *grandement différent*. Il n'osa cependant modifier un texte consacré par l'usage, et le reproduisit avec les additions

de de Boille, restituant rarement les lacunes dans le corps de l'ouvrage et rejetant à la fin les principaux chapitres omis. Il divisa les deux livres de la *Somme* par titres (division qu'on a toujours respectée depuis), et les enrichit d'additions considérables qui forment un commentaire complet (1).

LUCIEN PINVERT.

(A suivre.)

(1) A. Paillard de Saint-Aiglan, *Notice sur Jean Boutillier, auteur de la Somme rurale*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IIe série, t. IV (1847-1848), p. 138.

LE QUATRIÈME

CENTENAIRE DE CELLINI

(Suite)

Giovanni-Francesco Cellini, au service du duc Alexandre de Médicis, condottière pour tout dire, avait été tué dans une rixe de militaires contre le guet, sur laquelle Cellini s'explique assez peu clairement, et dont le motif paraît avoir été assez louche. A partir du jour où il a perdu ce frère qu'il aimait et admirait avec paroxysme, Benvenuto devient comme possédé... Mais il faut l'entendre lui-même : aucune réflexion ne vaudrait la description directe de cet état d'âme et la terrible simplicité du récit :

J'étais sans cesse occupé à terminer l'ouvrage d'or du pape Clément. Il le désirait ardemment, me faisait appeler deux ou trois fois par semaine pour le voir, et toujours il lui plaisait davantage. Plusieurs fois il me fit des reproches, se fâchant presque de la tristesse que je montrais depuis la mort de mon frère. Un jour, entre autres, m'ayant vu plus abattu et plus défait que d'ordinaire, il me dit : « Benvenuto, je ne savais pas, en vérité, que tu fusses fou. Ne sais-tu que d'à présent que la mort est sans remède? On dirait que tu la recherches? » Je sortis de chez le pape et j'allai continuer le travail que je faisais pour Sa Sainteté, et les coins pour la monnaie. Je suivais partout l'archer qui avait tué mon frère, comme un amant suit sa maîtresse. Cet individu avait été autrefois soldat dans les chevau-

légers, puis il était entré comme caporal des archers dans le guet. Ce qui augmenta encore ma rage, c'est qu'il s'était vanté en disant : « Sans moi, qui ai tué ce brave jeune homme, un moment de plus il nous aurait tous mis en déroute d'une façon désastreuse, tout seul qu'il était. » Je m'aperçus que la passion de le voir si souvent me faisait perdre le sommeil et l'appétit et me conduisait à mal ; un soir donc, sans me soucier de faire un coup si peu louable et si lâche, je résolus de mettre un terme à mon tourment. Cet homme demeurait près d'un endroit appelé la Tour Sanguigna, à côté d'une maison où habitait une courtisane des plus à la mode de Rome, nommée la signora Antea.

Vingt-quatre heures étaient sonnées depuis peu ; il était sur le pas de sa porte, l'épée à la main, et venait de souper, je m'approchai adroitement de lui, avec un poignard long comme un couteau de chasse ; je lui en assénai un coup d'arrière-main tel que je pensai lui trancher la tête. Il se retourna promptement : le coup l'atteignit sur la pointe de l'épaule gauche et brisa l'os. Il se leva, abandonna son épée, étourdi par la douleur et se mit à courir. Je l'atteignis en quatre pas : j'élevai le poignard au-dessus de sa tête ; il l'inclina très bas, de sorte que l'arme frappa l'os du cou et la nuque. Elle entra si profondément que, malgré tous mes efforts pour la retirer, je ne pus y parvenir. Cependant quatre soldats sortirent l'épée à la main de la maison d'Antea ; je fus contraint de tirer aussi mon épée pour me défendre. Je laissai le poignard et je quittai la place dans la crainte d'être reconnu. J'allai chez le duc Alexandre, qui demeurait entre la place Navone et la Rotonde ; lorsque j'y arrivai, je parlai à Son Excellence qui me fit dire que si j'étais seul je n'avais qu'à me tenir tranquille, sans m'inquiéter de rien, et d'aller continuer le travail que le pape désirait tant avoir. Pendant huit jours, je travaillai chez moi. Ces militaires qui m'avaient tenu tête y vinrent. Ils avaient le poignard dans leurs mains ; ils racontaient comment l'affaire s'était passée, et la peine qu'ils avaient eu à le tirer du cou et de la tête du mort, qu'ils ne connaissaient pas. Giovani Bandini survint et leur dit : « Ce poignard est à moi ; je l'avais prêté à Benvenuto, qui voulait venger son frère. » Les militaires me firent mille compliments, s'excusant beaucoup près de moi de s'être opposés à ce que je voulais faire, bien que la vengeance se fût assouvie à outrance.

Il se passa plus de huit jours avant que le pape me fît appeler comme il en avait l'habitude. Enfin, il m'envoya chercher par ce gentilhomme bolonais, son camérier, qui me fit entendre avec délicatesse comment Sa Sainteté savait tout ; qu'elle me voulait un grand bien ; il finit en me conseillant de m'occuper de mon travail et de rester tranquille. Quand je fus en présence du pape, il me jeta de côté un coup d'œil qui me fit trembler, puis il observa mon travail. Son visage devint moins sévère, il me loua beaucoup, disant que j'avais fait *bien de l'ouvrage en peu de temps ;* puis, me regardant en face, il me dit : « Or çà, Benvenuto, à présent que tu es *gueri*, tâche de vivre. » Je le compris et je lui répondis que je le ferais.

Cela se passait à Rome en 1530. Quatre ans plus tard, à Rome encore, le lendemain même de la mort de Clément VII — y avait-il là une simple coïncidence ? — Cellini réglait les comptes d'une vieille inimitié avec l'un des orfèvres du pape, Pompeo, dont il s'estimait persécuté. Sans plus parler de ses démêlés ultérieurs, dont l'un, en France, avec son illustre compatriote le Primatice, faillit mal tourner pour celui-ci, écoutons-le raconter son affaire avec Pompeo. Il met dans ce récit la même absence de détours, et même, pas mal d'années écoulées, il savoure ce souvenir, comme on va voir, avec une sorte de plaisir. Il allègue, d'ailleurs, la légitime défense, car, dans sa franchise, il ne manque pas de rouerie. Il veut que nous croyions qu'il eut « bien de la peine à défendre sa pauvre vie ». Après tout, à cette époque où l'on ceignait la dague et l'épée pour aller faire une visite à un ami ou manger un chevreau à la campagne, tout était bien possible... Donc, un jour, Pompeo rencontre Cellini et le brave, se plaît à l'exciter par des paroles de dérision. Puis, il passe, et va s'en vanter par la ville, notamment chez un pharmacien, car, dès ce temps-là, les pharmaciens, en Italie, tenaient commerce de nouvelles autant que de médicaments. Mais laissons parler Cellini :

On m'avait dit qu'il s'était fait des gorges chaudes des bravades qu'il croyait m'avoir faites ; mais de toute façon ce fut pour son malheur ; car j'arrivai à cette encoignure précisément au moment où il sortait de chez le pharmacien. Ses *bravi* s'étaient écartés et l'avaient déjà reçu au milieu d'eux ; je saisis un petit poignard fort aigu que j'avais sur moi ; j'écartai un rang de ses acolytes, je le saisis au collet avec tant de vivacité et de tranquillité d'âme qu'aucun d'eux ne put lui porter secours. Je fis un mouvement pour le frapper au visage ; mais la frayeur lui fit détourner la tête, et le coup porta précisément au-dessus de l'oreille. Je ne lui en donnai que deux, car au second il tomba mort sous ma main. Jamais mon intention n'avait été de le tuer ; mais comme on dit, l'on n'est jamais sûr de ses coups.

« Je repris mon poignard de la main gauche, et de la droite je tirai mon épée pour me défendre. Alors tous ces bravi coururent au cadavre et ne s'occupèrent plus de moi. Je me retirai donc tout seul par la rue Julia, en pensant où je me réfugierais. Quand je fus à trois cents pas, Piloto, l'orfèvre, mon ami intime,

me rejoignit et me dit : « Frère, puisque le mal est fait, pensons à te sauver. — Allons, lui dis-je, chez Albertuccio del Bene ; car je lui ai dit, il y a quelques instants, que le temps viendrait où j'aurais besoin de ses services. » Bientôt les principaux jeunes gens des banques de toutes les nations, excepté les Milanais (1) vinrent m'offrir leur vie pour sauver la mienne. Messire Luigi Ruccellaï me fit offrir généreusement ce dont il pouvait disposer. Plusieurs personnes recommandables comme lui en firent autant. Tous me donnaient les plus grands éloges, car il leur semblait que cet homme m'avait persécuté trop cruellement, et ils étaient fort étonnés que je l'eusse souffert si longtemps. »

Ne croirait-on pas ouïr le discours des amis de don Diègue à la nouvelle de sa querelle? Fort de ces flatteurs suffrages décernés par l'opinion publique à sa modération, Cellini, pensez-vous, pouvait craindre cependant les rigueurs ecclésiastiques, malgré l'interrègne et les préoccupations que causait la mort de Clément VII et l'approche d'un conclave. Lisez plus avant : vous allez être rassurés.

« Le cardinal Cornaro, ayant alors appris cette affaire, m'envoya de son chef trente soldats armés de longues pertuisanes, de piques et d'arquebuses, pour me conduire chez lui et me mettre en sûreté. J'acceptai son offre; je partis avec eux; et les jeunes gens dont j'ai parlé, qui étaient du double plus nombreux que les soldats, me servirent aussi d'escorte. Pendant que ces choses se passaient, messire Trajano, un parent de Pompeo, qui avait été premier camérier du pape, envoya chez le cardinal de Médicis un grand seigneur milanais, pour lui apprendre le meurtre que j'avais commis et lui dire que la seigneurie révérendissime était obligée de me punir. Le cardinal lui répondit à l'instant : « Il aurait fait une faute bien plus grande en ne faisant pas cette petite ». Et il ajouta : « Remerciez messire Trajano de m'avoir appris ce que j'ignorais »; et, s'adressant à l'instant à l'évêque de Forli, son gentilhomme favori, il lui dit : « Cherchez avec soin mon cher Benvenuto et conduisez-le ici, car je veux le protéger et le défendre, et quiconque agira contre lui agira contre moi. » L'évêque de Forli vint me trouver chez le cardinal Cornaro, et, ayant rencontré Son Eminence, il lui dit que le cardinal de Médicis envoyait chercher Benvenuto, et qu'il voulait le protéger lui-même. Cornaro, qui était entêté comme un ourson, répondit à l'évêque avec beaucoup de colère qu'il était aussi capable de me protéger que le cardinal de Médicis. »

(1) Pompeo, la victime, était Milanais.

Admirable débat que celui de ces deux princes de l'Église qui pensent en venir aux mains non pour punir, mais pour favoriser un homicide. Ni Cellini, ni personne ne s'en étonne. Mais entre temps un nouveau pape, Paul III, est élu. Comment va-t-il prendre la chose ?

« Après avoir vaqué aux affaires les plus importantes pour un nouveau pontife, il s'informa de moi et dit qu'il ne voulait pas que ce fût un autre que moi qui fît ses monnaies. Un gentilhomme nommé messire Lasino Juvenale, qui était fort bien avec lui, répondit que je me cachais à cause d'un meurtre que j'avais commis sur la personne de Pompeo, le Milanais, et lui exposa mes raisons d'une manière qui m'était très favorable. A ces mots le pape dit qu'il ne savait rien de la mort de Pompeo ; mais qu'il n'ignorait pas les griefs que j'avais soufferts ; de sorte qu'il fallait qu'on me fît à l'instant un sauf-conduit au moyen duquel je puisse être en sûreté. Un Milanais, favori du pape, grand ami de Pompeo, nommé messire Ambrogio, était présent. « Saint-Père, dit-il, il ne serait pas bien que dès le commencement de votre pontificat, vous fissiez des grâces de ce genre » — « Vous n'entendez pas les affaires comme moi, répartit Sa Sainteté. Sachez que les hommes uniques dans leurs professions, comme Benvenuto, ne doivent pas être soumis aux lois ; surtout lui, car je sais combien il a raison. »

Ce seul trait ne vaut-il pas, pour peindre une époque, mieux que des volumes d'annales rédigées par des mandarins de lettres qui n'ont pas le sens de la vie et de ce qui l'éclaire jusque dans ses profondeurs ? Or, de ces traits ou de ces mots il y en a presque à chacune des huit cents pages de cette autobiographie qui ravissait à bon droit un Gœthe, un Stendhal, un Taine. Chez nous, les Mémoires de Cellini ne sont guère familiers qu'aux historiens d'art, et admirés que de grands curieux comme ceux que nous venons de nommer. Ils mériteraient un plus large public. Ils devraient être le livre de chevet de ceux qui aiment et goûtent l'écrivain qui se moque de la littérature, comme Montluc, par exemple, ou d'Aubigné, et Saint-Simon, et Maurice de Saxe, et de Castellane, tous ceux enfin qui vous remettent le cœur barbouillé des tisanes selon la formule et des fadeurs de la confiserie littéraire.

TH. LINDENLAUB.

VUE ET ARMOIRIES D'ANCENIS

LE PAYS DE JOACHIM DU BELLAY

I. — LE PETIT LIRÉ. — LE CHATEAU DE LA TURMELIÈRE

Heureux qui, comme Ulysse a fait un beau voyage
Ou comme celui-là qui conquit la toison
Et puis est retourné plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parens le reste de son âge !

Quand reverrai-je, hélas ! de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Reverrai-je le clos de ma pauvre maison
Qui m'est une province et beaucoup davantage ?

Plus me plaist le sejour qu'ont basty mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,

Plus mon Loyre gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

(JOACHIM DU BELLAY. — *Les Regrets.*)

LIRÉ — l'immortel petit Liré — est aujourd'hui un gros bourg d'Anjou, bâti sur la rive gauche de la Loire, au sommet d'une côte escarpée et à moitié chemin entre Angers et Nantes.

Il aspecte la ville d'Ancenis à laquelle il est relié par une

route interpaludéenne d'une demi-lieue de long et par un pont suspendu dont les colonnes légères forment au-dessus de ses quatre travées autant d'arcs de triomphe.

Cette route et ce pont, élevés en même temps, ne furent livrés à la circulation publique qu'en 1839. Auparavant, le passage de la Loire entre Ancenis et Liré se faisait en bac jusqu'au petit port des Léards, et la voie qui partait de là pour aller rejoindre, au pied du bourg de Liré, la grande route d'Angers à Nantes, était souvent rendue impraticable par les inondations du val marécageux qu'il traversait. Dans la belle saison, le plus court chemin et le plus agréable pour se rendre à pied des Léards à la Turmelière, était de gagner par les prés le bas du coteau de Drain. Là se trouve un petit sentier tortueux, taillé dans la roche au milieu des vignes, dont la bordure de métairies, les sources jaillissantes et les troupeaux de bœufs et de génisses qui vont soir et matin s'abreuver aux boires (fossés profonds alimentés par le fleuve), font songer aux villages riants de la campagne romaine entre Albano et Velletri. Ce devait être le chemin que prenait ordinairement Joachim du Bellay quand il allait à Ancenis, car il conduit tout droit au château de la Turmelière.

Jusqu'à la Révolution, Liré, qui dépendait au temporel du présidial et de la sénéchaussée d'Angers, relevait au spirituel de l'évêché de Nantes. C'était un pays frontière, et comme cette marche bretonne-angevine était violemment disputée depuis des siècles par les comtes d'Anjou et les ducs de Bretagne, les seigneurs de la Turmelière avaient fortifié leur château qui fut, à partir du XVe siècle, le chef-lieu du fief de Liré.

Ce fief, avant la naissance de Joachim du Bellay, avait été réuni à celui de la Turmelière qui, de ce fait, était devenu le château seigneurial, et comme ce château était situé dans la paroisse de Liré, et que le nom de cette seigneurie était toujours joint dans les actes à celui de la Turmelière, en le précédant, on a pu dire

en toute vérité que Joachim était né à Liré, bien qu'il ait vu le jour au nouveau chef-lieu de cette paroisse.

Les archives du château de la Turmelière donnent la suite, avec quelques interruptions, des anciens propriétaires et seigneurs de ces deux grands fiefs, ainsi que leur mode de transmission.

En 1435, Jeanne de l'Isle Bouchard, fille de Bernard de l'Isle Bouchard et de Marie de Sens, les apporte en dot à Perceval-Chabot, cinquième fils de Geheudin Chabot, seigneur de Pressigny en Gastine (Poitou) et de Jeanne de Sainte-Flaive, dame de Nesmy.

En 1462, ils passent aux mains de Jehan Chabot, marié en 1454 à Catherine de Sainte-Flaive, fille de Philibert de Sainte-Flaive, seigneur des baronnies de Ségournay, Chantonnay, Le Puybelliard, etc., et de Françoise de Beaumont.

En 1521, ils entrent dans la maison de Bellay, par suite du mariage, en 1504, de Jehan du Bellay avec Renée Chabot, fille des sus-nommés.

René du Bellay et Joachim, son frère, en héritent, le premier à la mort de leurs parents; le second à la mort de Claude, fils de René.

En 1560, après la mort de Joachim, ils deviennent la propriété de sa sœur, Catherine du Bellay, femme de Christophe du Breil, puis de son neveu, René du Breil.

En 1634, le propriétaire des deux fiefs est Georges du Breil, fils de René. En 1664, nous les trouvons en la possession de Marie du Breil, sa nièce, qui les apporte en dot à Jehan de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Braz, son mari. En 1762, ils sont la propriété de François de la Bourdonnaie. Enfin, le 25 janvier 1772, Charles-Bertrand de la Bourdonnaie, chevalier, ancien officier de gendarmerie, les cède, avec les fiefs de Pierre Genestouse, le Chêne-Cottereau, la Beuverie, Bain, les Rougeries, la Bouloire, le Giron et la Gabordière, moyennant 583.000 livres, à Pierre Thoinnet, écuyer, conseiller secrétaire du roi au Parlement

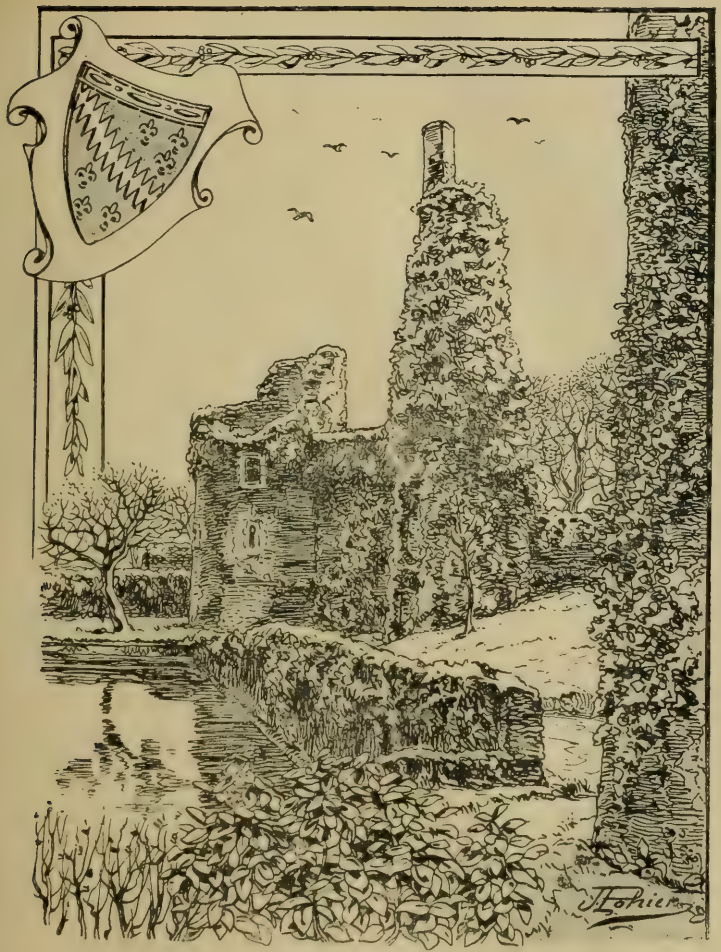

RUINES DU CHATEAU DE LA TURMELIÈRE.
(Dessin de Jacques Pohier.)

de Bretagne, bisaïeul de Charles Thoinnet de la Turmelière, ancien député, ancien chambellan de Napoléon III, à la mort duquel ils passèrent aux mains de son fils unique qui les possède encore.

Le château de la Turmelière où naquit Joachim du Bellay, ne se voyait pas de la Loire. Il avait été construit au XIIe ou au XIIIe siècle sur le versant méridional du coteau, au bord même d'une coulée profonde qui lui servait de douve du côté des Mauges. Ses pans de murs entourés de fossés et ses trois grosses tours réunies entre elles par des courtines à machicoulis — déplorables restes de l'incendie qui le dévora en 1793 — témoignent encore de son importance. Du haut de ces tours, la vue était assez bornée et d'une tristesse mortelle. Au midi, elle était arrêtée d'abord par des champs de blé noir, de raves et de froment, en forme d'éventail, qui arrivaient en pente douce à la hauteur des créneaux, et puis elle s'étendait jusqu'à l'horizon lointain sur des clos de vignes, séparés entre eux par des bouquets de frênes, d'où les pays tiraient leurs fagots. — Au nord, elle ne dépassait pas la crête du coteau qui dévale vers la Loire, et cette crête n'avait pour amuser les yeux que les grandes ailes ouvertes des moulins à vent qui la couronnaient. Mais lorsqu'on prenait la peine de franchir les deux ou trois cents mètres qui séparaient le château du pied de ces moulins, on en était récompensé par un des plus beaux spectacles qui soient dans la nature.

A gauche, en regardant la Loire, la citadelle de Châteauceaux (1), sentinelle avancée de l'Anjou, dominait le cours du fleuve dont l'écharpe argentée, passant et repassant comme à plaisir entre de grands rideaux de peupliers, s'en allait se perdre à trois ou quatre lieues de là sous le tapis d'émeraude de la prairie de Mauves. En face de Châteauceaux, sur la rive bretonne, au-dessous des rochers de Clermont, dans un pli de la côte où il était

(1) D'où l'on a fait par corruption Champtoceaux.

embusqué comme un voleur de grand chemin, Oudon montrait l'énorme tour octogone des Malestroit. Et sur la droite, après avoir embrassé tout le pays

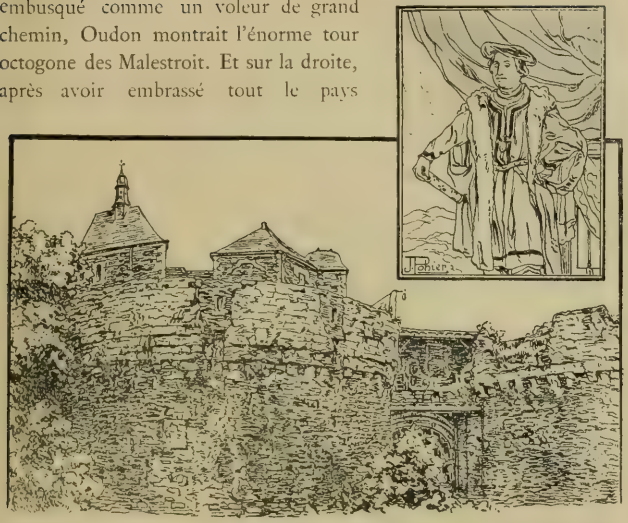

PORTE D'ENTRÉE DU CHATEAU D'ANCENIS ET PORTRAIT DU MARÉCHAL DE RIEUX
(Dessin de Jacques Pohier)

vignoble qui s'étend d'Oudon à Varades, et où « l'utile-doux » Rabelais laissa plus d'une fois traîner les pans de son manteau, le regard était attiré, fasciné, ébloui, par la petite ville blanche aux toits ardoisés que les barons d'Ancenis avaient ramassée autour et comme à l'abri de leur château fort. Ce château, détruit une première fois par Louis XI, avait été relevé par le maréchal de Rieux qui s'en était fait un nid d'aigle. La Loire baignait ses tours massives, et dans le ciel bleuté sur lequel elles se détachaient en grisaille, bien au-dessus de leurs créneaux de granit, en avant du donjon de forme triangulaire, s'élançait le beau pavillon flanqué du corps de logis Renaissance

que l'architecte angevin, Jean de Lespine (1), avait construit pour Claude de Rieux, compagnon d'armes et de captivité de François Ier.

La ville et le château d'Ancenis occupaient donc le centre de cette immense toile ensoleillée, dont le clocher de l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil formait la pointe extrême de droite, sur la même ligne et sur la même rive que Liré et la citadelle de Châteauceaux. — Dès lors, quoi d'étonnant que le caractère de Joachim du Bellay et son œuvre poétique aient gardé les deux aspects de son coin de terre natal, en d'autres termes qu'ils soient tristes et gais tour à tour? Non seulement il s'était rempli les yeux, dans son enfance et sa jeunesse, des couleurs sombres ou claires de ce paysage à double face, mais le sang breton qui, dans ses veines, s'était mêlé au sang angevin par le mariage de son ancêtre Jean Ier du Bellay, seigneur du Bellay et de Gizeux, avec Jeanne Sauvain, fille de Jeanne d'Ancenis, avait tempéré de mélancolie la gaieté pétillante de sa race. Et comme sa destinée voulut que sur le chemin de la vie, à peine sorti du berceau, il ait rencontré plus de sujets de tristesse que de joie, il est tout naturel que la mélancolie bretonne ait fini par éteindre le sourire sur les lèvres de ce gentilhomme angevin.

Au surplus, ce que le poète du petit Liré a nommé « la douceur angevine », n'est pas fait d'autre chose que de mélancolie et de gaieté. La dose peut varier d'une famille à l'autre, mais le visage et la manière d'être des habitants du pays en sont toujours empreints; et les remarques qui vont suivre ont précisément pour but de bien établir que, si Joachim du Bellay personnifia, dès le XVIe siècle, la poésie bretonne-angevine, il était prédestiné, par toutes les circonstances de temps, de lieu, d'origine, à en cueillir la fleur.

(1) Précurseur de Philibert Delorme, Jean de Lespine naquit en 1505 à Angers, dans un logis de la rue des Filles-Dieu. Sa réputation était déjà faite en 1533, quand le Chapitre de Saint-Maurice d'Angers l'appela pour constater les dégâts causés par l'incendie aux clochers de la cathédrale, et lui en confia la reconstruction. Il mourut en 1576, dans le logis où il était né. (Cf. Célestin Port : *Dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire.*)

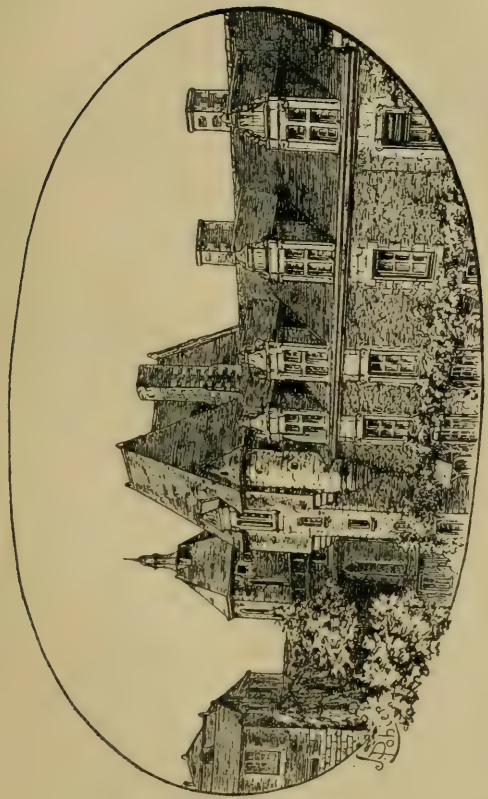

LE CORPS DE LOGIS DU CHATEAU D'ANCENIS
(Œuvre de Jean de Lespine)

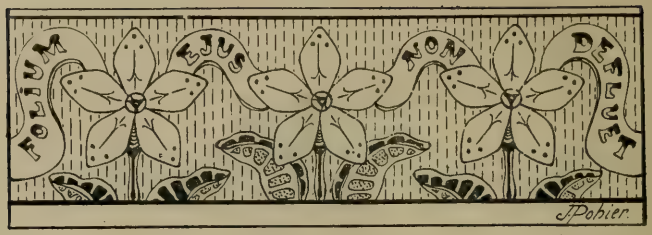

II. — LA BRETAGNE ANGEVINE

Le pays auquel j'ai donné le nom de Bretagne angevine s'étend des portes d'Angers aux portes de Saint-Nazaire. Je n'y comprends pas la presqu'île guérandaise qui est à l'extrémité de l'ancien comté nantais, parce que le triangle désolé de cette presqu'île, avec ses marais salants, sa côte sauvage, ses villages bas et ses hautes tours, le costume et la langue des paludiers qui l'habitent a toute la couleur de la Bretagne armoricaine. Celle-ci commence où finit la Loire, et la Bretagne de la Loire est la sœur de lait de l'Anjou.

Quels sont, en effet, les traits caractéristiques de la Bretagne proprement dite ? Une terre maigre où le seigle et le blé noir poussent tant bien que mal parmi les ajoncs et les roches de granit. Des landes et puis des landes, coupées de chemins creux qui, eux-mêmes, sont bordés de genêts à hauteur d'homme; de loin en loin, au ras du sol, une métairie, un petit village; quelques bouquets de chênes ou de pins tordus par le vent; un clocher à jour, un coin de mer à l'horizon, et par là-dessus un ciel lourd et bas, impreignant toutes choses d'une mélancolie inexprimable.

Dans la Bretagne angevine aucun de ces traits ne se rencontre.

De Saumur à Nantes, il n'y a point de landes, peu ou point de genêts, encore moins d'ajoncs, sauf au bord des haies; mais à perte de vue des champs, des prés, des bois, des vignes, toute la gamme du vert sous un ciel pommelé, gris et bleu tout ensemble, et la Loire promène ses eaux riantes et paresseuses au milieu d'une vallée qu'on pourrait appeler le verger de la France. Cette vallée qui tout à l'heure, en Touraine, était ourlée de petits coteaux crayeux, a maintenant pour cadre des collines boisées qui, de distance en distance, bondissent comme des montagnes. De quelque côté que le regard se porte, sur la rive droite où commence la Bretagne, sur la rive gauche où finit l'Anjou, on n'aperçoit que moulins à vent, tourelles de châteaux et flèches d'églises et le voyageur qui n'aurait pas son *Guide Joanne* à la main serait bien en peine de dire, en face de ce panorama grandiose, où sont les limites naturelles des deux provinces. A la vérité, les historiens et les géographes nous enseignent que les marches de Bretagne sont à Ingrandes, sur la rive droite et un peu au-dessous de Champtoceaux sur la rive gauche ; mais l'histoire et la géographie sont ici en contradiction formelle avec la nature. Ingrandes est aussi angevin que Montjean, Champtocé (1), Chalonnes, et Champtoceaux (2) aussi breton qu'Oudon qui le regarde du haut de sa tour massive. La lisière vaut le drap, comme on dit chez nous. Il suffit de voir, je ne dis pas les maisons des bourgades et des villes : elles sont toutes bâties, toutes couvertes de la même façon, le tuffeau et l'ardoise y dominent; il suffit de voir les yeux clairs des femmes et le sourire

(1) Corruption de Châteaucé qui fut vendu en 1437 par Gilles de Rais au duc Jean V et, malgré les protestations du roi René d'Anjou et les conférences d'Ancenis, resta à François II, dernier duc de Bretagne.

(2) Champtoceaux, quoique situé en Anjou, appartint presque toujours à des princes bretons et joua dans toutes les guerres de Bretagne un rôle important. Le château fut rasé par Jean V, à la suite de la prise de la ville où s'était enfermée Margot de Clisson.

narquois des hommes pour être certain qu'en deçà comme au-delà des marches bretonnes, la population riveraine de la Loire a le même sang, la même origine. Il n'est pas jusqu'aux jolies coiffes angevines, que les femmes continuent de porter sur les deux rives du fleuve, qui n'achèvent de leur donner à toutes un air de parenté.

C'est surtout aux approches d'Ancenis que se fait sentir cette communauté de race, et ce que César nommait si justement la mollesse angevine. Descendez en bateau le cours de la Loire. A partir de Saint-Florent — cette petite fenêtre par où l'aveugle Vendée regardait, suivant l'expression de Michelet, au carrefour des départements de l'Ouest — le fleuve, qui s'est élargi à l'embouchure de la Maine, s'élargit encore et n'a presque plus de courant. On dirait qu'il dort entre ses grèves de sable jaune et les îles verdoyantes que, dans ses heures de colère, il a jetées au travers de son lit. Ce n'est plus un fleuve, c'est un vaste lac encadré de hauts peupliers à quenouille qui rafraîchissent la vue en même temps qu'ils la bornent de leur masse frémissante.

Tout à coup, à un brusque tournant de route, au-dessous du petit bourg d'Anetz, le rideau de verdure se déchire, l'horizon fuit comme par enchantement, et l'on a devant soi un des plus beaux paysages qui soient au monde.

Comme un général qui concentre son armée pour frapper un grand coup, la Loire, en vue du coteau de Juigné, rassemble ses ondes éparses et d'un seul jet les verse dans une sorte de rade, large de cinq à six cents mètres, que traverse du nord au sud un pont de fil de fer qui est une merveille de grâce et de légèreté. Ce pont suspendu est à cette place le trait d'union de la Bretagne et de l'Anjou. A droite, la ville d'Ancenis s'avance majestueusement dans la Loire, comme ferait la proue d'un navire à l'ancre. On ne voit qu'elle d'abord dans ce paysage dont elle est le motif central, la perle violette, la reine charmante ! Mais quand le regard, après l'avoir bien contemplée, se détache de son clocher d'ardoise et fait,

sur la gauche, le tour des molles collines d'Anjou, il est ravi de découvrir à mi-côte et sur la hauteur, comme des spectateurs assis sur les gradins d'un cirque immense, les bourgades blanches et ensoleillées du Marillais, de Bouzillé, Liré, Drain, Champtoceaux, la Varenne. Quatre lieues de Loire sans une seule courbe, au bout desquelles les rochers de Clermont et de Champtoceaux forment, en se rapprochant d'un bord à l'autre, une espèce de goulet par où s'écoulent les eaux du fleuve.

C'est dans ce cirque de toute beauté que l'esprit de la Bretagne et celui de l'Anjou se sont rencontrés, unis, fondus, aux environs de la Renaissance, sous l'action de l'art et de la littérature ; c'est là qu'ils se sont épanouis, pendant les règnes de François Ier et de Henri II, dans les merveilleux châteaux de la Bourgonnière et d'Ancenis, et dans l'œuvre sans seconde du poète des *Regrets* qui y vit le jour.

(A suivre.) LÉON SÉCHÉ.

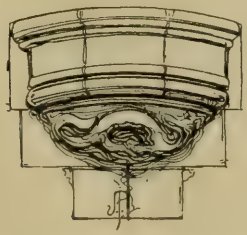

CUL-DE-LAMPE A LA SALAMANDRE DU PAVILLON FRANÇOIS Ier DU CHATEAU D'ANCENIS

La Jeunesse de Pierre de Ronsart

(SUITE)

Au reste l'ode de Ronsart *voulant aller en Italie* (Cf. Bl., II, 246-249) ne contient pas la moindre allusion à Guillaume du Bellay, et le poète se réjouit de voir non-seulement les Alpes et le Pô, mais encore le Mincio, Venise, Rome, Naples et la Sicile, qui ne sont pas précisément dans le Piémont; ce sont surtout des rêves d'humaniste qui hantent son imagination: les Alpes lui rappellent Annibal, le Mince et l'Eridan Virgile, Naples le tombeau de la Sirène Parthénope, la Sicile le mythe d'Aréthuse et d'Alphée, l'Etna la défaite d'Encelade le Géant.

Ronsart ne vit pas son espoir se réaliser, car autrement il nous en aurait reparlé dans le reste de ses œuvres, et, en tous cas, s'il alla en Italie, ce ne fut pas à l'époque où Guillaume du Bellay exerça la lieutenance générale du Piémont, quoi qu'en dise Cl. Binet. Je ne vois que trois moments où Ronsart ait pu nourrir l'espoir d'aller en Italie, avant l'apparition de son premier recueil d'odes : 1° Vers 1546, alors que François Ier projeta de se rendre

avec toute sa Cour à Milan et Venise (1); 2° En juillet 1548, lorsque Henri II se rendit en Piémont, d'où il revint en septembre pour les fameuses fêtes de Lyon et pour le mariage d'Ant. de Bourbon, qui eut lieu en octobre à Moulins (2); 3° En 1549, où il espéra peut-être que le cardinal Jean du Bellay se chargerait de faire sa fortune comme celle de Joachim (3) : une ode adressée par lui cette année-là au cardinal nous permet de le supposer, surtout les dernières strophes (4). Mais, pour moi, Ronsart, malgré son désir ardent, n'a jamais franchi les Alpes. J'en trouve une nouvelle preuve dans une ode parue en septembre 1552, où notre poète, après avoir exprimé à son ami Lignery ses regrets de ne pouvoir l'accompagner en Italie, ajoute qu'il connaîtra ce beau pays par les récits du voyageur :

Tu me diras à ton retour
Combien de lacs et de rivières
Lescheut les murs d'un demi-tour
De tant *et tant de* villes fières,
Quelles *cités* vont les premières
En brave nom le plus vanté (5).

Enfin, voici deux vers décisifs, qui couperont court, je

(1) Cf. *Correspondance de Catherine de Médicis*, Introduction, par H. de la Ferrière, p. XXXVII, note 3.

(2) M. de Ruble, dans le *Mariage de Jeanne d'Albret* (Paris, Labitte, 1877), p. 263, affirme que Ronsart suivait alors la Cour avec Ant. de Baïf, et il s'appuie pour le prouver sur ce fait que Ronsart a écrit l'épithalame d'Ant. de Bourbon (Cf. Bl. II, 241). La preuve me paraît tout à fait insuffisante, et l'affirmation de M. de Ruble n'est nullement fondée.

(3) Cf. H. Chamard, *Thèse française sur Joachim du Bellay*, p. 277.

(4) Cf. Bl. II, 428.

(5) Cf. Bl. II, 337-338. Les mots en italiques sont des variantes inédites de l'édition princeps. Ce Claude de Lignery mourut très peu de temps après, comme en témoigne l'épitaphe d'Ant. Chasteignier, parue au *V^e livre des Odes*, en juin 1553 (Cf. Bl. VII, p. 206), et il est probable que Ronsart ne put même pas recueillir de la bouche de son ami les impressions de voyage qu'il attendait de lui.

l'espère, à une véritable légende, créée de toutes pièces par un biographe trop peu consciencieux ; ils datent de 1557 à 1560 :

> Aucunefois (Prélat) il me prend une envie
> (Où jamais je ne fus) d'aller en Italie (1).

Si l'on veut bien admettre que les parenthèses du second vers ont été mises là pour éviter l'équivoque, alors que la versification exigeait cet ordre dans les hémistiches, et si l'on est quelque peu familier avec les habitudes d'inversion de Ronsart, le doute n'est plus permis et le poète a voulu dire : « J'ai envie d'aller en Italie, où jamais je ne suis allé. »

Que fit-il donc du mois d'août 1540 au printemps de 1543 ? Il vécut tantôt à la Cour de France auprès de son vieux père, tantôt à la Possonnière où sa mère se retirait, probablement, quelques mois de l'année au moins (2), où il aimait, lui, à courir librement, à se reposer en pleine nature de la vie de perpétuelle représentation qu'il devait mener à Paris et dans les résidences royales de province. Il jouissait dès lors en épicurien de cette nature moyenne, de ces ombres rafraîchissantes, de ce *farniente* au bord des rivières ou au fond des bois, dont les charmes s'étaient précisés dans son âme, depuis qu'il en avait trouvé l'expression poétique chez Horace et Virgile. Il emportait ses auteurs avec lui, et quand son œil quittait la page c'était pour admirer, sur le vif, des horizons analogues à ceux dont il venait de lire la description ; la transcription s'imposait à son esprit : le Loir, la Braye devenaient les émules du Mincio ou de l'Anio, les coteaux de Poncé

(1) Bl. VI, p. 166.

(2) Bien que Ronsart ne nous ait jamais parlé de sa mère (car ce n'est pas du tout d'elle qu'il est question dans l'Elégie : *Vous qui passez en tristesse le jour*, Bl., IV, 326), on peut affirmer qu'elle vivait encore en 1540, d'après ces vers de l'*Ode à Marie Stuart* (Bl. II, 481) :

> Si, loin de mon pays, de frères *et de mère*,
> J'ay dans le vostre usé trois ans de mon enfance.

ou de la Denysière valaient ceux de la Sabine, la source de la Bellerie bruissait à l'égal de celle de Bandusie, et les vallons de la forêt de Gastine correspondaient à ceux de Tibur ; Nymphes et Faunes déroulaient aussi leurs chœurs harmonieux sur cette terre fortunée du Vendômois, et, comme il l'écrivait peu après à son compatriote René Macé, les Muses et les Grâces avaient quitté les cimes de l'Hélicon pour venir habiter là (1). Et déjà Pierre de Ronsart rêvait à quelque bergère entrevue dans les prairies parmi les saules, à quelque paysanne employée à la moisson ou aux vendanges, qui lui semblait être une autre Amaryllis, une autre Lalagé...

L'idée de rivaliser avec ses poètes latins favoris, mais dans leur langue, comme le faisait à Paris son ami Paul Duc, lui vint ainsi naturellement tout d'abord. La matière de la poésie, il l'avait là sous la main ; pourquoi n'aurait-il pu l'exprimer à son tour, puisqu'il sentait, puisqu'il voyait, puisqu'il touchait, pour ainsi dire, la beauté inspiratrice ? Pourquoi ne suivrait-il pas les traces du poète de Loudun, Salmon Macrin, le valet de chambre de François Ier, le protégé du cardinal Jean du Bellay, l'ami de tous les érudits, qui l'appelaient déjà l'Horace français (2) ? Et il se mit à écrire des vers latins.

Le fait nous est attesté par Cl. Binet : « En sa première jeunesse, il s'estoit adonné à la muse latine, et de fait nous avons veu *quelques* vers latins de sa façon *assez passables*, comme ceux qu'il adresse au cardinal de Lorraine et à Charles, évêque du Mans et cardinal de Rambouillet, les épigrammes contre quelques ministres et le Tombeau du roy Charles IX, mais qui monstrent

(1) Cf. Bl., II, 408-409. Cette ode est, à mon avis, de 1543 ou de 1544 au plus tard. Cf. pour l'idée, qui était loin d'être neuve alors, II, 128, 156, 160, 347 : V, 189 ; VI, 191, et *passim*.

(2) Ronsart l'a nommé deux fois avec éloge dans ses *Odes* (Bl. II, 215 et 429). Il admirait aussi vivement Marulle, Jean Second et Naugerius, tous poètes latins modernes.

par quelque contrainte forcée ou qu'il n'y estoit point entièrement né, ou qu'il ne s'y plaisoit pas » (1). Ronsart lui-même a fait des allusions très précises à ces velléités d'humaniste, qui, du reste, n'étaient nullement incompatibles avec l'ambition qu'il avait alors de servir son pays comme diplomate ou comme soldat; d'abord dans une de ses premières odes :

Si autrefois sous l'ombre de Gatine
Avons joué quelque chanson Latine,
D'Amarille enamouré,
Sus, maintenant, Luc doré,
. . . . . .
Change ton stile, et me sois
Sonnant un chant en François.
(Cf. Blanchem., II, 470);

ensuite dans un poème à Pierre l'Escot :

Je fus premièrement curieux du latin;
Mais cognoissant hélas ! que mon cruel destin
Ne m'avoit dextrement pour le latin fait naistre
Je me fey tout françois....
(Blanchem., VI, 191) (2).

(1) *Vie de Ronsard.* On peut lire les vers latins que Ronsart adressa à Charles d'Angennes, évêque du Mans, au tome VII de l'édition Blanchemain, p. 6; une épigramme contre les calvinistes, au même tome, p. 134-135; l'épitaphe de Charles IX, au même tome, p. 176. Quant aux vers au Cardinal de Lorraine, on les chercherait vainement dans les éditions du XIXe siècle; mais le tome III des éditions de 1571 (B. Nat.) et 1573 (Brit. Mus.) contient, à la suite du « Discours au très illustre prince Charles, Cardinal de Lorraine » : *J'ay procès, Monseigneur, contre votre grandeur*, ce distique latin, jusqu'ici passé inaperçu :

Ad Carolum Lotharingum.
Carole, Ronsardum sine vincere, victus ab illo
Post tua victurus facta superstes eris.
(Poëmes, liv. I, n° 4).

Ajoutons les treize hendécasyllabes *Ad Tulleum* publiés par Bl. (VIII, 135). Cela fait au total 67 médiocres vers, écrits après 1560. Qu'on juge par là de ce que devaient être ceux qu'il écrivit vingt et trente ans plus tôt !

(2) M. H. Chamard a cité ces deux textes dans la *Revue d'Hist. Littéraire,* n° du 15 janvier 1899, p. 34. Le premier, tiré de l'édition princeps (1550), diffère sensiblement du texte de 1560 reproduit par Blanchemain.

Nous n'avons rien conservé de ces premiers essais de Ronsart, mais les vers que nous venons de citer suffisent à nous consoler de cette perte. Comment eût-il réussi dans une langue dont il connaissait mal la syntaxe, dans une versification à laquelle il n'était pas rompu par une longue suite d'exercices scolaires ? Il lui eût fallu un entraînement de plusieurs années à l'ombre de l'école pour pasticher comme ses contemporains les œuvres des poètes latins et en particulier les mètres lyriques d'Horace, dont les combinaisons relativement variées sont plus difficiles à imiter que les hexamètres suivis ou les distiques élégiaques. Or, les leçons de son oncle Jehan de Ronsart (mort du reste en 1537) et les explications de son ami Paul Duc étaient loin d'avoir comblé les immenses lacunes de son éducation classique (1).

Aussi notre jeune homme abandonna-t-il presque tout de suite l'idée d'écrire en vers latins ; il ne renonça pas pour cela à la poésie, mais désormais il traduirait ses visions et ses rêves dans sa langue maternelle, aimant mieux occuper le premier rang, ou le second, ou même le troisième en son pays

Que d'être sans honneur à Rome le dernier (2).

(1) Gandar a le premier remarqué la faiblesse des quelques pages de prose latine et des quelques vers latins que Ronsart écrivit beaucoup plus tard et qui nous sont parvenus (Thèse française sur *Ronsard, imitateur de Pindare et d'Homère*, Metz, 1854, p. 210). Cf. Blanchemain, VIII, 173.

(2) Ce vers est tiré d'une élégie-épître parue en 1560 ; mais il le pensa dès 1541. En 1547 son ami Peletier exprimait exactement la même idée :

Mieux vaut estre icy des meilleurs
Que des médiocres ailleurs.
(*Œuvres poétiques*, 13e pièce des Vers Lyriques).

et Du Bellay, son autre ami, répétait que c'est folie

A celuy qui du bois assemble
Pour le porter en la forêt

et qu'il vaut mieux « vivre chez les siens

Que mourir chez les estrangers. »
(*Musagnéomachie*, Cf. *Deffence*, II, 12).

Pour moi, c'est à un mouvement de dépit, causé chez P. de Ronsart par l'impuissance, ou du moins par le sentiment de son infériorité manifeste en latin, beaucoup plus encore qu'à un froid raisonnement que nous devons la meilleure partie de la *Deffence et Illustration de la Langue française* et l'article le plus important du programme de la Pléiade : Il faut que les Français écrivent en français. A la réflexion et après certaine rencontre dont nous parlerons plus loin, P. de Ronsart trouva toutes sortes de bonnes raisons pour condamner l'usage du vers latin et préconiser celui du vers français ; mais au premier moment ce fut l'égoïsme (1) bien plus que le patriotisme qui le détermina à rivaliser non plus avec Macrin, mais avec Clément Marot, dont les dernières œuvres obtenaient à la Cour une vogue sans pareille.

Quelles étaient donc ces œuvres que princes et princesses récitaient de mémoire et chantaient à l'envi ? Des pièces strophiques, les unes, badines, imitées des thèmes populaires, les autres, sérieuses, traduites de la Bible ; des pièces qui, au moins par la forme, avaient quelque analogie avec celles des lyriques de l'antiquité et prouvaient que la langue française avait la force de porter les idées graves aussi bien que d'exprimer des sentiments légers. Ce fut pour P. de Ronsart une révélation : lui aussi écrirait des strophes, lui aussi serait chanté au son du luth par la bouche des belles ; mais son inspiration serait plus relevée que celle des chansons ordinaires, et d'autre part elle serait toute païenne, car au lieu de traduire les Psaumes de David qui invitaient à la pénitence, au recueillement pieux et au détachement complet des biens terrestres, il chanterait les forces de la Nature sous le voile de la mythologie ou de l'allégorie et recommanderait une sagesse plus humaine qui n'interdit pas les jouissances

(1) Du moins un sentiment intéressé, analogue à celui qui poussa Fénélon à condamner le vers français en faveur de la prose.

matérielles pour lesquelles la Providence semble nous avoir mis au monde. Il ferait comme Marot, mais tout de même autre chose que lui ; il transporterait dans des couplets les descriptions gracieuses du paganisme, les exploits de Vénus et de Cupido, les émotions de l'amour profane, les sensations produites en nous par les beautés naturelles, toutes les énergies qu'elles provoquent, celles de la raison, celles de l'imagination et celles du corps, enfin les sentences morales de ses poètes latins, en particulier d'Horace, plus gai, plus gaulois que Virgile et plus près de son propre tempérament; car, né sensuel et épicurien, il était devenu au spectacle de la Cour et sous l'influence de ses lectures, un partisan, un chantre de la vie libre comme Jean de Meung, Jean Le Maire, Cl. Marot, Rabelais, Bonav. Despériers, les poètes Lyonnais, comme tous ceux enfin en qui le souffle de la Renaissance avait passé. Et les lauriers de Marot l'empêchaient de dormir.

Non seulement il entendait chanter autour de lui ses œuvres lyriques, mais il le voyait en personne à la Cour, il assistait peut être aux entretiens audacieux où Maître Clément déployait cette intempérance de langage, cette verve indiscrète qui finirent par lui coûter si cher, mais lui donnaient en attendant un souverain prestige auprès de la jeunesse, naturellement frondeuse et indépendante. Et Ronsart songeait : « Marot, il est vrai, a beaucoup d'esprit, mais à part cette qualité, inutile en somme au poète, je n'ai rien à lui envier, et je puis prétendre au même succès que lui, à la même faveur auprès des grands, par la même voie, celle de l'harmonie. Ses études proprement dites n'ont pas été supérieures aux miennes ; il a passé plus de temps au collège, mais sans le moindre profit, lui-même l'avoue ; comme moi, il est entré jeune à la Cour, où le présenta son père, lettré, poète, en grand crédit, tout comme le mien, et la Cour, *où les jugements s'amendent et les langages se polissent*, a été notre vraie maîtresse d'école. Il a vu de près les combats, il a couru la France et l'étranger, comme je l'ai fait. Il a

lu à loisir quelques auteurs anciens, il a traduit et imité Virgile, Ovide, Martial, séduit par leurs *sentences*, leur *doctrine* et leurs *couleurs*, comme moi-même ; et il s'est inspiré encore du Roman de la Rose et des livres de Jean Le Maire, qui ne me sont pas moins familiers qu'à lui et que j'admire aussi, car ils sont nourris de la moëlle gréco-latine et me tiennent lieu, comme à lui, de l'érudition que nous n'avons pas acquise au Collège. On l'appelle un *vrai poète-né* (1) ; ne puis-je pas prétendre au même titre ? Je suis sensible, ardent, j'aime la beauté, la nature, les eaux, les prés et les bois, je les anime, ils me parlent, je leur réponds et rien ne m'est plus cher que mon pays de Couture, que mon nid paternel, où dès le berceau Phébus et Calliope ont marqué mon front du signe des élus (2). Puis j'ai pour moi ma race et mes aïeux. (3) »

Ronsart n'eut pas d'abord l'ambition de dépasser Marot. Modeste, comme il sied à un débutant, il se promit seulement de l'égaler,

(1) Voir par exemple Jean Bouchet, *Épîtres familières*, CVII et CXIV.

(2) Les textes abondent où Ronsart se vante d'être né poète et d'avoir écrit des vers lyriques dès sa plus tendre adolescence. Cf. Blanchemain, II, p. 128, 134, 135, 247, 395, 414, 426, 446, dernière strophe de l'ode à Daurat ; V, 188 à 190 ; VI, 44, 191. Et pourquoi ne pas le croire sur parole ? Pourquoi lui refuser ce qu'on accorde sans difficulté à Racine, à A. Chénier, à Lamartine, à Hugo ? On ne se récrie pas en lisant ces vers de Chénier à M. de Brazais :

A peine avais-je vu luire seize printemps,
Aimant déjà la paix d'un studieux asile....
....Ma voix humble à l'écart essayait des concerts,
Ma jeune lyre osait balbutier des vers.

Ronsart eut le droit de dire de même :

Je n'avais pas douze ans.... (VI, 191)
Je n'avais pas quinze ans.... (V, 189).

Aussi dans son ode à Michel de l'Hopital (II, 82-83) et dans une ode à Du Bellay (II, 99) insiste-t-il, plus encore que ne l'a fait l'auteur de la *Deffence et Illustration* (II, chap. 3), sur la nécessité de posséder une « excellente félicité de nature » pour mériter vraiment le nom de poète. Cf. encore VII, 123, un passage sur *la liberté dans l'art*.

(3) Pour ce dernier sentiment (cf. Bl. II, 104 et 426 ; IV, 297.)

ce dont témoigne la rédaction primitive de son ode *Au fleuve du Loir :*

Car si la Muse m'est prospère
Fameus comme *le Lot* j'espère
Te faire un jour nombrer
Aus rangs des eaus qu'on prise (1).

Mais tout en partageant les opinions du Maître sur les ridicules et les abus de l'Église Romaine, tout en ayant des velléités de *protester* contre elle, comme il l'avoua plus tard dans ses œuvres

(1) Cf. Bl., II, 425 *b*, 2e strophe. Blanchemain donne le texte de 1560, sans nous prévenir. C'est l'ode 6 du livre IV dans l'édition princeps (1550).

Vers la fin de 1544, quand il connut Pindare et commença à subir l'influence de Daurat, Ronsart eut l'idée d'une poésie plus hautaine exprimée dans une langue plus recherchée et plus métaphorique ; alors seulement il se vanta d'éclipser Marot, comme on le voit au début de l'ode pindarique sur la victoire de Cerizoles :

L'hinne que Marot te fit
Après l'heur de ta victoire,
Prince vainqueur, ne suffit
Pour éternizer ta gloire....

(Variante inédite de l'édition princeps 1550. Cf. Bl., II, 53). Mais en janvier 1544, il n'avait pas encore cette prétention, bien qu'il se donnât déjà des airs d'oracle, quand il écrivit son ode sur la naissance du premier enfant du dauphin Henri (Bl., II, 212), qui inspira d'autre part à Cl. Marot l'une de ses meilleures pièces (Ed. Jannet,, I, 64). — Je trouve sept autres preuves de la modestie initiale de Ronsart : 1o dans ces vers à René Macé :

Mais moi petit et mal appris
Ayant basse et pauvre la veine
Je façonne avec grande peine
Des vers qui sont de peu de pris (Bl , II, 409) ;

2o dans cette strophe à Charles de Pisseleu, éditée par M. L. Froger (*Premières poésies de Ronsard,* p. 88) :

Vos vertus, grâces et mérites
Seront dites
Par un Maclou mieus fortuné ;
Ma petite lirique Muse
Ne s'amuse
Qu'à l'humble vers où je suis né.

Voir encore édition Bl. II, 116 (fin), 388, 402, 418, 419. Tous ces vers, certainement antérieurs à 1545, sont d'autant plus remarquables que Ronsart deviendra au Collège de Coqueret d'une outrecuidance inouïe.

de polémique (Bl., VII, 60, 69 et 110), il se garda bien alors de prendre parti pour ou contre les réformistes. Il fut en quelque sorte plus sceptique que Marot, en rejetant toute inspiration religieuse ; il voulut montrer que le paganisme était à lui seul une source d'inspiration plus féconde que la Bible et surtout que le Catholicisme, qui n'avait produit, en fait d'œuvres lyriques, qu'une fade poésie de couvent et dicté aux concurrents des puys de province et des chambres de rhétorique que des niaiseries monotones (1). Le poète Horace lui servit de preuve, d'autant mieux que personne jusqu'alors ne l'avait traduit ou imité systématiquement en français (2). Du reste, Marot ne semblait-il pas, dans son Epitre liminaire des *Psaumes*, jeter un défi aux lyriques profanes, en écrivant ces vers sur David et ses chants divins :

Pas ne faut donc qu'auprès de luy Horace
Se mette en jeu, s'il ne veut perdre grace ;

(1) Il pensa ce que Boileau écrivit 130 ans plus tard :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles

et ce jour-là l'école dite classique fut fondée en France ; la poésie chrétienne du moyen-âge, déjà battue en brèche par Jean Le Maire et par les poètes lyonnais, fut définitivement vaincue sous la poussée de la poésie gréco-latine, jusqu'au jour où Chateaubriand entreprit de la venger en écrivant son *Génie du Christianisme*.

Jusqu'en 1560, époque où Ronsart prit parti contre les Calvinistes, je ne vois dans toutes ses œuvres que 3 ou 4 pièces inspirées par le Christianisme : la *Prière à Dieu pour la famine* (II, 451), l'*Hymne à Saint Gervais et Saint Protais* (*) (V, 267) l'*Hymne triomphal sur le trespas de Marguerite de Navarre* (II, 313) et l'*Hymne de l'Hercule chrestien* (V, 168) ; et encore quel mélange bizarre de mythologie et de croyances médiévales ! Enfin aucune pièce à la Vierge, critérium sûr.

(2) On ne trouve avant Ronsart que de rares fragments imités d'Horace, et en particulier des Odes. Eustache Deschamps développe quelques thèmes analogues, mais sans mythologie. Jean Le Maire a paraphrasé la vieille maxime *Utendum est aetate, cito pede labitur aetas*, et a donné pour texte au discours de Genius *Ætatis breve ver* (édit. Stecher, III, p. 114, sqq.), mais il ne cite pas Horace parmi ses sources. Seul Jean de Meung avait fait l'éloge d'Horace et s'en était directement inspiré, mais incidemment (édit. Fr. Michel, I, 192 ; II, 104 et 107). Despériers

(*) Ce sont les patrons de l'église de Couture ; l'*assemblée* du bourg a lieu encore le jour de la fête patronale, le 19 juin. Ronsart écrit en 1550 *Hinne à Saint Gervaise et Protaise*.

Car par sus luy vole nostre poete (David)
Comme feroit l'aigle sur l'alouëtte,
Soit à escrire en beaux lyriques vers
Soit à toucher la lyre en sons divers (1).

Ronsart accepta le défi, se piqua au jeu, et se promit de faire mentir le plus grand poète de son temps. Je trouve un écho de ce sentiment dans une des premières odes qu'il écrivit : *Des roses plantées près un blé :*

Plein d'ardeur
Je façonne un vers dont la *grace*
Maugré les tristes Sœurs vivra
Et suivra
Le long vol des ailes d'Horace (2).

Ce qui l'enchantait aussi dans Horace, c'étaient « ses nombres divers » (3), c'est-à-dire la variété de ses rythmes. De toutes les œuvres transmises par les poètes grecs et latins et parvenues jusqu'alors à sa connaissance, c'étaient les cinq livres des *Carmina* qui

avait traduit au moins une satire d'Horace en vers blancs. Mais Ronsart le sut-il avant 1544 ?

(1) Première édition, contenant 30 Psaumes, parue au plus tard en 1541.

(2) Blanchemain, II, p. 430.

(3) Blanchemain, II, p. 408 :

Cependant que tu nous dépeins
Des François la première histoire
Horace et *ses nombres divers*
Amusent seulement ma lyre.

C'est encore cette *diversité* et cette liberté d'allure qui, trois ou quatre ans plus tard, attirèrent l'élève de Daurat vers Pindare, autant que le ton grave et le style hautain du lyrique Thébain ; j'en trouve la preuve dans la préface des *Odes* de 1550 : « Je m'asseure qu'ils (nos rimeurs) ne me sçauroient accuser sans condamner premièrement Pindare, autheur de telle *copieuse diversité*, et outre que c'est la sauce à laquelle on doit gouster l'ode. Je suis d'opinion que nulle poésie ne se doit louer pour accomplie *si elle ne ressemble la nature*, laquelle ne fut estimée belle des anciens que pour estre *inconstante et variable en ses perfections.* » Quelques lignes plus loin Ronsart loue « les admirables inconstances de Pindare » à l'égal de ses « sainctes conceptions ». (Bl., II, p. 12 et 13.) — Cf. encore Bl., VI, 376 vers 3 ; VII, p. 123, un passage sur *la liberté dans l'art ;* et II, p. 151, vers 22.

présentaient le plus grand nombre de combinaisons strophiques différentes et témoignaient du plus grand effort dans le travail de la forme. En appréciant ce côté spécial du talent d'Horace, Pierre de Ronsart était bien de son temps, de cette époque où les artistes cherchaient par tous les moyens à éviter la rigidité et la monotonie, pensant que la liberté dans l'agencement des détails est la condition même de l'art, pourvu que cette liberté ne nuise pas à l'harmonie de l'ensemble. Depuis que la Renaissance italienne avait pénétré en France, les mots *variété, diversité dans l'unité* étaient devenus la formule magique de nos architectes et de nos décorateurs; quelques poètes avaient suivi le goût nouveau, par exemple Jean Le Maire, Cl. Marot, M. Scève et Bonav. Despériers, en créant des rythmes plus souples et plus riches que ceux du XIVe et du XVe siècles. Ronsart se dit qu'il pouvait, qu'il devait aller plus loin qu'eux dans cette voie, varier bien davantage ses combinaisons rythmiques, ciseler enfin ses strophes avec autant de recherche et de finesse que d'autres fouillaient la pierre des édifices (1).

Bref, aussi bien pour la forme que pour le fond, Ronsart, de 1540 à 1543, se proposa de *continuer l'œuvre de ses prédécesseurs*, mais en l'enrichissant de variations inédites, en la complétant, en

(1) C'est une comparaison qui vient naturellement à l'esprit quand on visite les châteaux de Blois et de Chambord, les façades, les escaliers et les cheminées des beaux hôtels de la Renaissance, après avoir étudié de près la rythmique des œuvres lyriques de Ronsart. Puis cette comparaison s'impose définitivement quand on songe que Ronsart l'employait lui-même volontiers :

> Je te veux bastir une ode (dit-il à Henri II)
> La maçonnant à la mode
> De tes palais honorez..... (Bl., II, 130).

Pour moi, c'est là qu'il faut chercher la vraie raison du dédain de notre poète pour la ballade, le chant royal, le servantois, le lai, le virelai, le rondeau, et en général tous les genres dont les strophes roulaient sur les mêmes rimes dites *kyrielles* ou bien avaient un refrain identique appelé *palinode*. Il condamna les formes fixes et les cadres rigides tout comme les architectes et les décorateurs de la Renaissance ont fui la symétrie exacte et la répétition des mêmes motifs.

la raffinant, en rendant définitif, ou à peu près, l'abandon, commencé par d'autres, du fond religieux cher au moyen-âge et des formes où le moyen-âge coulait le plus ordinairement sa pensée. Il eut l'idée de parfaire en poésie une révolution entreprise plus d'un demi-siècle avant lui par les poètes et achevée déjà dans les arts plastiques et architectoniques (1).

J'ai dit que tout ce travail de méditation se fit en lui de 1540 à 1543, parce que nous possédons de lui-même un témoignage qui m'y autorise. On lit en effet dans la préface des *Odes* de 1550 : « Bien que la jeunesse soit tousjours eslongnée de toute studieuse occupation pour les plaisirs volontaires qui la maistrisent, si est-ce que *dès mon enfance* j'ay tousjours estimé l'estude des bonnes lettres l'heureuse félicité de la vie... Donques désirant par elle m'approprier quelque louange encores non commune ny attrapée par mes devanciers et ne voyant en nos poètes françois chose qui fust suffisante d'imiter, j'allay voir les estrangers et me rendy familier d'Horace contrefaisant sa naïve douceur, dès le même temps que Clement Marot (seule lumière en ses ans de la vulgaire poésie) (2) se travailloit à la poursuite de son Psautier. » A part cette ligne « ne voyant en nos poètes françois chose qui fust suffisante d'imiter », qui est démentie par une bonne partie de l'œuvre de Ronsart, nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'affirmation que contient la fin de ce passage. A mon avis, nous avons là un texte de la plus grande importance : d'abord il confirme l'opinion que j'ai développée, à savoir que Ronsart fut d'abord très préoccupé de rivaliser avec Marot dans la poésie purement lyrique, car les *Psaumes* de David sont ici nettement rapprochés des *Odes* d'Horace, avec

(1) C'est dans cette mesure seulement qu'on peut dire que Ronsart a été un inventeur.

(2) C'est-à-dire « le seul qui brillât à son époque parmi les poètes français écrivant en français. » — (Bl., II, p. 10.)

intention (1); ensuite il date les premiers essais de Ronsart en vers français, les faisant remonter à 1540, car Cl. Marot, ne l'oublions pas, offrit dès le 1er janvier 1540 (n. st.) à Charles-Quint, hôte du roi de France, sa traduction manuscrite de trente Psaumes, qui parut en librairie au plus tard en 1541, et fut suivie en 1543 des cinquante autres Psaumes du même (2).

Le goût invincible de notre jeune homme pour le « mestier des Muses » n'allait pas au reste sans rencontrer d'obstacle : son vieux père, homme pratique, comprenait bien qu'on aimât la poésie qu'il avait lui-même cultivée, mais il ne voulait pas qu'un de ses fils, justement le plus jeune et par suite le moins fortuné, fît sa carrière d'un agréable passe-temps, et de l'accessoire le principal de son existence; il craignait, avec raison, que ce goût ne lui fît perdre de vue les situations sûres et lucratives qui l'attendaient à la Cour, à l'armée ou dans les ambassades. Il souffrait de le voir absorbé par la lecture des poètes anciens et modernes au point d'y consacrer tout son temps entre les parties de jeu de paume, les exercices d'équitation et d'escrime, ou bien encore des journées entières dans la solitude de la campagne. Que son fils devînt médecin ou avocat, il y consentait encore; au moins ces professions rap-

(1) Notons-le en passant : des 80 et quelques combinaisons strophiques que présentent les poésies de Cl. Marot, 29 furent conservées par Ronsart, dont 21 étaient dans les Psaumes (à savoir 13 variétés de quatrains, 2 variétés de cinqains et 5 variétés de sixains, en vers de 6, de 7, de 8 et de 10 syllabes), et 8 dans les Chansons (à savoir 4 variétés de quatrains, 1 variété de sixains, et 3 variétés de huitains à structure balladique, en vers de 6, de 7, de 8, de 10 syllabes). Il garda aussi des poétiques antérieures le système de strophes dissymétriques (Cf. *Revue de la Renaissance*, nº de juin, p. 271, note 1), le système de strophes enchaînées (Cf. Édition Blanchemain, II, 137, 143, 151, 376, 378, 453 et IV, 342), et un certain nombre de règles dont l'invention appartient aux Rhétoriqueurs et aux Marotiques.

(2) C'est, à très peu de chose près, la conclusion à laquelle est arrivé de son côté M. Chamard. (*Revue d'Hist. Littér. de la France*, nº du 15 janvier 1899, p. 32-33.)

portent ; mais quel sort attendait un rêveur, un aligneur de vers ! La gloire littéraire, en admettant qu'on l'atteigne, ne suffit pas à nourrir un homme ; que dire de ceux qui la poursuivent vainement toute leur vie ? Et il lui tenait les discours que les parents tiennent d'ordinaire en pareille occurrence. Je m'en voudrais de ne pas citer ici presque entière, malgré sa longueur, la page savoureuse où le poète a fait parler son père avec cette franchise un peu rude et cette bonhomie piquante qui rappellent telles pages analogues d'Horace et d'Ovide :

Je fus souventes fois retansé de mon père
Voyant que j'aimais trop les deux filles d'Homère (1)
Et les enfants de ceux qui doctement ont sceu
Enfanter en papier ce qu'ils avaient conceu.
Et me disoit ainsi : « Pauvre sot, tu t'amuses
A courtiser en vain Apollon et les Muses !
Que te sçauroit donner ce beau chantre Apollon,
Qu'une lyre, un archet, une corde, un fredon,
Qui se respand au vent ainsi qu'une fumée, ...
Ou comme poudre en l'air vainement consumée ? . .
Que te sçauroient donner les Muses qui n'ont rien,
Sinon autour du chef je ne sçay quel lien
De myrte, de lierre, ou d'une amorce vaine
T'allécher tout un jour au bord d'une fontaine,
Ou dedans un vieil antre, afin d'y reposer
Ton cerveau mal rassis, et béant composer
Des vers qui te feront, comme plein de manie
Appeler un bon fol en toute compaignie ?
Laisse ce froid mestier qui ne pousse en avant
Celui qui par sus tout y est le plus sçavant ;
Mais avec sa fureur qu'il appelle divine
Tout sot se laisse errer accueilli de famine.

(1) Ces vers sont l'écho d'une conversation évidemment antérieure à la maladie qui rendit Ronsart à moitié sourd, puisque son père l'engage à choisir des professions que la surdité lui rendit bientôt inaccessibles. Mais, comme il y est dit que Ronsart lisait Homère avec passion et qu'en 1542 il ne savait pas un mot de grec, il faut admettre qu'il le lisait dans la traduction latine de Laurent Valla, comme l'avait fait Jean Le Maire.

Homère que tu tiens si souvent en tes mains,
Que dans ton cerveau creux comme un Dieu tu te peins,
N'eut jamais un liard. Si bien que sa vielle
Et sa Muse qu'on dit qui eut la voix si belle
Ne le sceurent nourrir, et falloit que sa faim
D'huis en huis mendiast le misérable pain.
  Laisse moy, pauvre sot, ceste science folle ;
Hante moy les palais, caresse moy Bartholle,
Et d'une voix dorée au milieu d'un parquet
Aux despens d'un pauvre homme exerce ton caquet,
Et fumeux et sueux, d'une bouche tonnante
Devant un président mets moy ta langue en vente ;
On peut par ce moyen aux richesses monter
Et se faire du peuple en tout lieu bonneter.
  Ou bien embrasse moy l'argenteuse science
Dont le sage Hippocrate eut tant d'expérience,
Grand honneur de son isle ; encor' que son mestier
Soit venu d'Apollon, il s'est fait héritier
Des biens et des honneurs, et à la poésie,
Sa sœur, n'a rien laissé qu'une lyre moisie
. . . . . .
. . . . . ; par si gentille adresse
En secourant autruy on gaigne la richesse.
  Ou bien si le désir généreux et hardy
En t'eschauffant le sang ne rend accouardy
Ton cœur à mespriser les périls de la terre,
Pren les armes au poing et va suivre la guerre,
Et d'une belle playe en l'estomac ouvert
Meurs dessus un rempart de poudre tout couvert ;
Par si noble moyen souvent on devient riche
Car envers les soldats un bon Prince n'est chiche. »

Et Ronsart ajoute avec une certaine fierté légitime :

O qu'il est malaisé de forcer la nature !
Tousjours quelque génie, ou l'influence dure
D'un astre nous invite à suivre malgré tous
Le destin qu'en naissant il versa dessur nous.
Pour menace ou prière ou courtoise requeste
Que mon père me fist, il ne sceut de ma teste

Oster la poësie ; et plus il me tansoit
Plus à faire des vers la fureur me poussoit.

(Bl., VI, 189-191. Cf. p. 192 fin.)

Mais, au reste, un événement tout à fait imprévu allait forcer le père à changer quelque peu de sentiment et déterminer de façon définitive la vocation du fils. Pierre de Ronsart tomba gravement malade et sa santé fut si fortement ébranlée qu'il perdit tout espoir de réussir dans les diverses carrières rêvées pour lui par son père.

PAUL LAUMONIER,
De l'Université de Poitiers.

(A suivre.)

LES HOMMES DE LETTRES

Au XVIe Siècle

DANS LE DIOCÈSE DU MANS

A commende est un abus dont l'Église de France a souffert longtemps avant le XVIe siècle, néanmoins, ce fut surtout après la conclusion du concordat signé à Bologne, en 1516, par le pape Léon X et le roi François Ier, que ce désordre produisit toutes ses conséquences. Semblable à ces plantes grimpantes qui profitent de la moindre saillie et recouvrent tout ce qui les avoisine, la commende se jeta promptement sur les moindres bénéfices. Prieurés, chapellenies, il n'y eut rien qu'elle n'enlaçât, et, non seulement elle s'épanouit extérieurement, mais encore elle pénétra si profondément les habitudes ecclésiastiques, que, vainement, les saints réformateurs du XVIIe siècle, les Vincent-de-Paul, les Bérulle, les Olier, s'efforcèrent-ils de la supprimer; tout au plus, parvinrent-ils à retrancher quelques branches folles. Il fallut la catastrophe de la fin du XVIIIe siècle pour la détruire radicalement. Mais, sous le règne des Valois, la commende était en pleine floraison. Aux Mécènes, les évêchés, les riches abbayes; à leurs protégés, les prébendes et les cures. Ainsi, voyons-nous au Mans, le cardinal Jean du Bellay, retenir par

devers lui, les revenus de cinq menses épiscopales. Les monastères les plus illustres, ceux que les plus glorieux souvenirs eussent dû protéger, étaient atteints comme tout le reste. Saint-Maur-des-Fossés, Fontaine-Daniel, Lérins et beaucoup d'autres devenaient l'apanage du même titulaire. L'exemple, venant de haut, fut d'autant mieux suivi. Qui reçut du prince un bénéfice véritablement royal, un évêché par exemple, put répartir entre ses favoris, les cures du diocèse ; à Rabelais, Meudon et Saint-Christophe-du-Jambet ; à Ronsard, Challes et Evaillé (1) ; à Joachim du Bellay, une chapellenie dépendant du chapitre Saint-Julien du Mans ; à Jean-Antoine de Baïf, Saint-Cosme-de-Vair.

Nous avons nommé les plus célèbres, mais il en est d'autres qui, inconnus aujourd'hui, ont, de leur temps, attiré l'attention. A ces derniers, pourraient s'appliquer ces vers de Sainte-Beuve, quelque peu modifiés :

> Ils ont beaucoup osé, mais l'audace était belle,
> Et, plus tard, de moins grands ont eu plus de bonheur.

Dans cette étude, nous n'avons point tenu compte de l'estime eu laquelle on les tient actuellement. Le classement chronologique nous a paru préférable, et la date de la nomination de ces personnages à tel ou tel bénéfice déterminera habituellement l'ordre dans lequel ces auteurs, plus ou moins connus, seront présentés au lecteur.

I

FRANÇOIS RABELAIS

Le premier en date de nos bénéficiers est aussi celui des écrivains dont la réputation reste la mieux établie. Il en est des écrits de maître François, comme de certains mets de haut goût qui sont le

(1) Cf. L. Froger : *Ronsart ecclésiastique*, in-8o, Mamers, 1882.

régal des palais blasés, mais auxquels on voit mordre quelques bouches plus fines. Qu'ils fussent de celles-ci ou de ceux-là, les du Bellay goûtèrent fort le célèbre Tourangeau. Il vécut dans leur intimité et les accompagna dans leurs voyages. Il était près de Guillaume du Bellay, quand ce vaillant capitaine mourut à son retour d'une expédition en Piémont. Il descendit deux fois en Italie, en compagnie du cardinal Jean du Bellay, dont il fut le médecin attitré. En voilà, certes, assez pour expliquer sa nomination aux bénéfices ecclésiastiques, dans les diocèses dont l'administration avait été confiée au cardinal. Près de Paris, Rabelais eut Meudon; au Mans, il posséda Saint-Christophe-du-Jambet (1); y vint-il jamais? La chose est fort douteuse, on dirait volontiers invraisemblable. Se fixer à Meudon, passe encore; non loin de là se trouvait le beau château de Saint-Maur où résidait son protecteur. Mais se réfugier au fond d'une province, c'eût été trop demander à l'humeur aventureuse de Rabelais. S'il fit acte de curé, ce fut donc par mandataire; par mandataire aussi qu'il résigna sa cure, le 9 janvier 1553 (2). Les personnages dont les noms figurent sur cet acte de cession, ne sont pas les premiers venus. C'est d'abord Remy

(1) Cf. *Revue historique et archéologique du Maine*, t. VI, p. 228. *Rabelais, curé de Saint-Christophe-du-Jambet*, par H. Chardon.

(2) Bien que cet acte, publié déjà par M. Piganiol de La Force, dans la *Description de la Ville de Paris*, éd. de l'abbé Péran, t. IX, p. 533, ait été souvent reproduit, nous en donnons de nouveau le texte d'après un ms. du XVIe siècle, intitulé : « Registrum collationum beneficiorum diœcesis cenomanensis factarum per R^um Cardinalem Bellayum... a die II^a octobris 1546, per dominum Joannem Moreau insignis Ecclesiæ Parisiensis canonicum, dicti R^mi secretarium, expeditarum, » et conservé au couvent des R. P. Capucins du Mans. « Die IX^a januarii, anno m^o v^o LIII°. Magister Remigius Doucin, clericus Carnotensis diœcesis, procurator et nomine procuratorio magistri Francisci Rabelays curati parrochialis ecclesie sancti Xristofori de Jambet, Cenomanensis diocesis ad collationem domini Cenomanensis episcopi, pleno jure existentis, resignavit, cessit et dimisit pure libere et simpliciter huiusmodi ecclesiam parochialem sancti Xristofori cum suis juribus et pertinentiis universis, in manibus domini Joannis Moreau, ecclesie

Doucin, l'ami de Joachim du Bellay qui lui a dédié un sonnet (1). Doucin, procureur de Rabelais et médecin comme lui, fut, comme lui, bénéficier au Maine où la cure de Saint-Rimé lui fut attribuée en 1565 (2). Il la fit administrer par un vicaire. C'est encore le grand vicaire de l'évêque du Mans, le chanoine Jean Moreau qui fut titulaire de ce prieuré de Souday (3) dont une tradition locale veut que l'auteur de *Pantagruel* ait été possesseur. C'est enfin le successeur de Rabelais, maître Claude de Bizé, chantre

Parisiensis canonici, vicarii generalis Reverendissimi domini cardinalis Bellaii cenomanensis diocesis. Quam quidem resignationem idem dominus vicarius admisit et admittere se dixit, contulit que pleno jure huiusmodi parochialem ecclesiam sancti Xristofori, ut præfertur, sive etiam aliquovis modo, seu quavis causa, seu persona vacet, magistro Claudio de Bizé, clerico Andegavensi diocesis. Presentibus nobili et egregio viro magistro Eustachio de la Porte, consiliario regio in curia parlamenti Parisiensis, et magistro Dionysio Gaillart, presbytero, Reverendissimi domini cardinalis de Meudone eleemosinario, Aurelianensis diocesis, testibus... »

(1) Ce sonnet commence par ce vers :

Doulcin, quand quelquefois je vois ces pauvres filles...

(2) La collation du bénéfice, faite par l'évêque du Mans, Charles d'Angennes, le 8 septembre 1565 est suivie dans le XIe registre des Insinuations ecclésiastiques, f° 171 v°, de la prise de possession. Nous reproduisons ici, intégralement, ce dernier acte : « Anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quinto, die vero undecima mensis septembris, ego Renatus Bontemps, presbyter, decanus de Troo, notarius apostolicus secundum edictum regium receptus. Cenom. juratus et approbatus posui et induxi dominum Marinum Girard, presbyterum, procuratotem, ut dicunt, discreti viri domini ac magistri Remigii Doulcin, presbyteri, in arte medicina doctoris, in possessionem realem, corporalem et actualem prioratus curati sancti Ricmrii, dependentis ab abbatia sancti Georgii de Nemore, virtute certe provisionis concesse eidem domino Doulcin a domino cenomanensi episcopo die octava presentis mensis et anni una cum juribus universis, ubique locorum sitis et habitis et hoc per porte majoris introitum, altaris osculum, libri missalis apertionem, ceterasque solemnitates ad hæc requisitas..., nemine opponente nec contradicente. Presentibus ibidem, domino Petro Soulas, presbytero, vicario, fermario dicti loci, Petro Le Doulx de Villavardo et aliis. Signatum Bontemps ». Archives départementales de la Sarthe, G. 342.

(3) Cf. *Rev. hist, et arch. du Maine*, t. XVI, p. 93, article de M. Moulard, *Notice sur Souday*. Jean Moreau posséda encore, au diocèse du Mans, la chapel-

de Notre-Dame de Paris (1), et dans la maison canoniale duquel Joachim du Bellay, son compatriote et ami, mourut le 1er janvier 1560 (2). Claude de Bizé, à qui le poète avait adressé trois sonnets (3), conserva jusqu'en 1567, la cure de Saint-Christophe; il la résigna en faveur de Mathieu de la Rivière (4).

Tout cela nous a fort éloignés de Rabelais; j'y reviens avec Pierre Galland.

(A suivre.) L. FROGER.

lenie de Thébert, desservie au château de Broussin à Fay, et la cure de Courcemont, qu'il résigna le 13 novembre 1547, en faveur de Raymond du Chastel, *alias* de Veilac, lequel lui céda, en retour, la cure de Bouère, au diocèse actuel de Laval. Les deux actes qui nous révèlent ces mutations sont transcrites dans le ms. cité plus haut et conservé à la Bibliothèque des Capucins du Mans.

(1) Il est ainsi qualifié dans un acte que nous citerons à propos de Joachim du Bellay. Voici d'ailleurs le texte où son nom apparaît : « Acta fuerunt hoc in domo venerabilis et discreti viri magistri Claudii de Bizé, cantoris et canonici ecclesie parisiensis, sita in claustro dicte ecclesie. »

(2) Cf. Léon Séché, *Recherches sur la Pléiade, I, Joachim du Bellay et la Bretagne-angevine,* p. 32, note 1.

(3) Ils commencent par ces vers :

Nature est aux bastards volontiers favorable...
Je les ai veus, Bizet, et si bien m'en souviens...
Bizet, j'aymerois mieulx faire un bœuf d'une fourmy...

(4) Nous donnons de l'acte de collation de ce bénéfice les passages suivants :

« Joannes Prevet, prior commendatarius prioratus sancti Michaelis Bituri censis ordinis sancti Augustini, necnon reverendissimi in Christo Patris Domini Caroli Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia cenomanensis episcopi in spiritualibus et temporalibus vicarius generalis, dilecto nostro magistro Mathæo de la Rivière, cenomanensis diœcesis, salutem in Domino. Parochialem ecclesiam sancti Christophori de Jambets dicte cenomanensis diœcesis cujus vacatione occurrente collatio, provisio, institutio et quevis alia dispositio ad dictum reverendissimum Patrem Dominum Cenomanensem episcopum, ab antiquo pleno jure spectare et pertinere dignoscuntur, prout spectant et pertinent, ad presens liberam et vacantem per resignationem Mathurini . . . fundati discreti viro magistri Claudii de Bizé clerici andegavensis diœcesis ejusdem parochialis ecclesiæ ultimi et immediati possessoris pacifici... Datum et actum... Anno Domini millesimo quingentesimo, sexagesimo primo die vero quarta mensis julii... » — *Archives départementales de la Sarthe,* G. 343.

COLLÈGE DE FRANCE

LITTÉRATURE FRANÇAISE MODERNE

Cours de M. Gaston Deschamps sur la « Poésie du XVIe siècle »

M. Gaston Deschamps, ayant été chargé de remplacer M. Émile Deschanel, le mercredi, pendant l'année scolaire 1901-1902, a ouvert son cours, le 11 décembre, par la très belle leçon que voici :

Messieurs,

Je ne saurais me dissimuler le sentiment de déception que vous éprouvez en me voyant dans cette chaire où je ne puis, malgré la formule traditionnelle et courtoise qui est imprimée sur les affiches du Collège de France, me flatter d'être si peu que ce soit le « remplaçant » de l'homme très éloquent et très bon, du lettré accompli, du professeur illustre qui, pendant plus de vingt années, a retenu ici un auditoire d'élite, s'unissant à ses disciples par les liens de l'esprit et du cœur, — vivant exemple de ce succès noblement rare, de cette joie intellectuelle et de cette popularité de bon aloi que procure l'exercice de la parole magistrale lorsqu'on s'en sert pour assujettir les âmes au culte charmant des lettres françaises, et pour rajeunir, à force de sympathie persuasive, ce mot qui fut dit ici même par le professeur Michelet, et qui mériterait d'être inscrit

comme une devise sur les murs de cette salle : « L'enseignement, c'est une forme de l'amitié. »

J'ai hâte de vous rassurer. M. Deschanel a voulu cette année, sans abandonner son enseignement du Collège de France, acquérir, en quelques mois de repos bien gagné, un renouveau de vigueur et de santé, qui lui permettra de revenir à vous, plus dispos que jamais, et de reprendre ces leçons à la fois si hautes et si spirituellement familières dont le public lettré s'est fait une habitude très chère et dont cet auditoire ne supporterait pas d'être privé longtemps.

En attendant le jour où vos applaudissements salueront le retour du maître très écouté et très aimé, nous étudierons chaque mercredi la poésie française au XVIe siècle. Ce siècle, M. Deschanel vous en a signalé plusieurs fois en des termes que j'emprunte à sa première leçon du Collège de France, la « turbulente fécondité. » Souvent son ingénieuse et célèbre thèse du *Romantisme des classiques* a été illustrée par les reflets de cette brillante constellation de poètes à qui l'admiration de la postérité confirme le nom fort ambitieux de *Pléiade*. Mais on peut dire, en reproduisant encore les expressions mêmes de sa leçon d'ouverture, que « la richesse et la variété du XVIIe siècle », le XVIIIe, « fournaise d'idées nouvelles et hardies, volcan d'où jaillit la Révolution », le XIXe enfin, grand par la poésie, par l'histoire, par la critique, par le roman, par le théâtre », sont les objets préférés de son enquête et les sujets habituels de son enseignement.

J'évite donc, autant que cela m'est possible, les dangers d'une comparaison périlleuse, en essayant de vous montrer, par delà les trois derniers siècles, une époque, unique dans notre histoire, où le génie de la nation française, renouvelé par les sources antiques, et, pour ainsi dire, rafraîchi par une miraculeuse fontaine de Jouvence, sembla renaître, fleurir, fructifier sous un climat merveilleusement propice à l'éclosion des chefs-d'œuvre.

La Renaissance ! Tel est le mot, d'insigne beauté, qui s'associe, dans la mémoire des hommes, aux poèmes très anciens et plus jeunes que jamais, où Pierre de Ronsard, Joachim du Bellay, Antoine de Baïf, Etienne Jodelle, d'autres encore tels que le farouche Agrippa d'Aubigné et l'encyclopédique Saluste du Bartas, ont inscrit la confidence de leurs amours et de leurs rancœurs, pêle-mêle avec le retentissant programme de leur généreux dessein.

Puisque les historiens, divertis de leurs discordes par ce printemps de la poésie moderne, nous imposent, d'un consentement

unanime, l'usage de cet aimable mot de Renaissance, universellement adopté, il convient d'analyser d'abord toute la richesse de ce vocable, d'en extraire, comme dirait Rabelais, la « substantificque moëlle », d'en expliquer le sens et d'en mesurer la portée.

Dans ces sonnets, que Ronsard dédie à la blonde Hélène, à la brune Marie ou à la superbe Astrée, dans ces odes héroïques où sont chantées des prouesses célébrées ailleurs par le pinceau du Primatice et par le ciseau de Germain Pilon, nous voyons naître ou plutôt renaître en France quelque chose de nouveau, ou du moins de renouvelé, à quoi ni la littérature, ni l'art du moyen âge ne semblaient acheminer l'esprit de l'humanité.

Afin d'exposer cette vérité dans le jour qui lui convient, je ne saurais mieux faire que d'invoquer ici l'autorité du savant et de et de l'écrivain qu'on a le plaisir et le profit de rencontrer en route, dès qu'on se tourne, même incidemment, vers les sept siècles de vie intellectuelle, morale et sentimentale qui ont précédé le mouvement de la Renaissance et qui s'étendent — à travers les fortunes diverses dont souffrit tour à tour et s'égaya notre laborieuse adolescence — depuis les *Serments de Strasbourg* jusqu'à la *Défense et illustration de la langue française*.

« La Renaissance, dit M. Gaston Paris, la Renaissance qu'accompagnait dans les âmes le grand mouvement parallèle de la Réforme, a véritablement créé chez nous une littérature nouvelle, qui ne doit guère à l'ancienne que sa forme extérieure, à savoir sa langue, et, pour la poésie, les principes et les moules de sa versification. Pour le reste, sujets, idées, sentiments, conception de l'art et du style, il y en a un véritable abime entre la littérature inaugurée au milieu du XVIe siècle et celle qui florissait aux siècles antérieurs. Pour comprendre Ronsard et ses successeurs, il est indispensable de connaître les auteurs grecs et latins : on peut presque se dispenser de connaître les vieux auteurs français (1). »

Quels sont les sujets auxquels fait allusion, dans cette page significative, l'auteur de l'*Histoire poétique de Charlemagne* ? Quelles sont les idées, quels sont les sentiments, quelle est enfin cette « conception de l'art et du style » qu'il désigne à l'attention de ceux qui entreprennent de définir la singulière nouveauté du XVIe siècle ?

Si, avant de s'engager dans le détail de cette étude, on s'aven-

(1) Gaston Paris, *Préface* aux tomes I et II de l'*Histoire de la Langue et de la Littérature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville.

ture, au hasard, à travers la végétation touffue des Poèmes de Ronsard ou de Joachim du Bellay, on remarque, d'abord, en ce Parnasse français, la présence permanente des divinités olympiennes. Le domaine charmant de l'illusion poétique a dépassé les limites du décor un peu frêle et imprécis où la fantaisie des trouveurs de chansons de gestes, des rimeurs de fabliaux, des conteurs de chantefables et des improvisateurs de ballades ou de pastourelles avaient circonscrit les divertissements littéraires du moyen âge. Ce n'est plus — et l'on est parfois tenté de regretter ce changement à vue — ce n'est plus le paysage connu, familier, prochain, où les compagnons de Charlemagne, Roland, Olivier, Turpin frappent d'estoc et de taille sur les armures des païens jusqu'à ce qu'ils tombent eux-mêmes, navrés à mort, sur l'herbe emperlée de sang frais, en priant saint Gabriel, saint Raphaël et saint Michel du Péril de recevoir leur âme de la part de Dieu, parmi les fleurs vermeilles du paradis. Non, les *avant-coureurs* de la Renaissance, comme dit Etienne Pasquier, ont lu, avec une ferveur passionnée, dans les doctes collèges de la montagne Sainte-Geneviève, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, introduites en Occident par Boccace, exhumées enfin du sépulcre des bibliothèques où moisissaient les papyrus et les parchemins, et rendues à la lumière du jour, magnifiquement divulguées, grâce à la toute puissance de l'imprimerie naissante, par les éditeurs de Florence, de Venise et de Rome. Quelle joie de découvrir la beauté antique, en tournant les feuillets de cette première édition d'Homère, qui fut publiée à Florence le 9 décembre 1488 et dédiée à Pierre de Médicis par Démétrius Chalcondyle, Athénien !... Homère ! l'*Iliade !* l'*Odyssée !* Il semble que l'art des imprimeurs se mette en frais de coquetterie pour cette Bible de l'hellénisme, Alde Manuce, le fameux éditeur de Venise, l'ami de Pic de la Mirandole, du cardinal Bembo et d'Erasme, revendique le titre de *philhellène* et consacre les plus délicates virtuosités de sa typographie à un exemplaire d'Homère qui est digne de figurer dans la bibliothèque des rois. Sforza, maître de Milan, veut faire de cette cité lombarde une nouvelle Athènes. L'Italie est en fête parce qu'elle a retrouvé la Beauté. Et nos poètes sont enivrés par les parfums que la brise orientale apporte du jardin de délices.

Ronsard, transporté d'amour, s'écrie avec un accent presque voluptueux :

> Je veux lire en trois jours l'*Iliade* d'Homère !

Ronsard et ses amis s'exilaient, en songe, aux pays clairs où les

voyageurs vont maintenant voir comment la beauté de la forme humaine, après avoir ennobli la chair périssable, s'épanouit triomphalement dans le marbre immortel. Comme ils sont loin, malgré leurs studieux séjours au « quartier latin », comme ils sont loin de la place Maubert et du cloître Saint-Benoît et des tavernes et des rôtisseries que fréquentait François Villon lorsque, fatigué de courtiser dame Théologie et de « despumer la verbocination latiale », cet « escholier » fantasque, grand poète sans le savoir, cherchait à parler français avec Marion, Jeanne de Bretagne ou la « belle Heaumière ! » Les poètes de la Pléiade sont Grecs. Leurs idoles sont des déesses. Ils ont vu la nativité d'Aphrodite sortant de l'azur des flots pareille à une fleur de vie et de lumière, aussi souple, flexible et changeante que les vagues de la mer. Ils furent les hommes-liges de cette « dame de Beauté » que salue, dans la clarté du soleil matinal, un vol de colombes. Ils ont contemplé la Cythérée accueillante et douce, redoutable et perfide, obstinément aimée par ceux qu'elle fait souffrir, maudite quelquefois par ceux qu'elle ensorcelle, innombrable en ses métamorphoses et si diverse par l'inventive multiplicité de ses attitudes et de ses gestes qu'elle n'a pas encore trouvé le poète, ni le peintre, ni le statuaire qui se puisse flatter d'avoir deviné l'énigme de son sourire ou d'avoir fixé le contour de sa perfection. Ils ont vu aussi, sur les hauteurs de cet Olympe où resplendit la félicité des Dieux, ils ont vu, par la vertu des révélations homériques, une autre jeune fille, également digne de l'adoration des siècles, peut-être un peu moins séduisante, et, en tout cas, plus attentive aux dictées de la raison, — la vierge sage, l'amie des navigateurs prudents et des cités harmonieuses, la protectrice calme qui défend l'esprit humain contre les tentations de la folie et de la « desmesure », celle qui aime à sauver les marins en perdition, les pélerins en détresse et les peuples en révolution, — la déesse aux yeux bleux, ennemie de l'erreur et amoureuse du droit chemin, celle qui fut la providence d'Ulysse et le mentor de Télémaque, celle dont le temple selon l'expression de Renan « est une leçon éternelle de conscience et de sincérité » — Notre-Dame d'Athènes, si j'ose ainsi parler, Pallas Athéné de qui les litanies étaient inscrites aux archives du Parthénon : la *Victorieuse* dont la lance, étincelante au soleil, annonçait de loin le voisinage de l'Acropole ; la *Pacifique,* dont l'impassible charité a fait éclore du sol de l'Attique le premier rameau d'olivier ; l'*Industrieuse,* qui impose les règles de l'eurythmie au désordre de la matière éparse et qui proclame la noblesse du travail et l'émi-

nente dignité de l'art ; et encore la *Salutaire,* l'incarnation de la santé du corps et de l'équilibre de l'esprit, l'ouvrière des œuvres stables, l'inspiratrice des bonnes pensées et des volontés justes, la conseillère de vaillance tranquille et d'invincible sérénité.

Aphrodite ! Athéné ! On dirait que cette double image, en résumant les traits ondoyants et divers qui composent le visage de la Femme, fut pour les humanistes de la Renaissance, tous plus ou moins épris d'une *Joconde* comme Léonard ou d'une *Flore* comme le Titien, un diptyque idéal dont ils refusèrent, désormais, de détacher leurs yeux.

Non seulement leur goût de la Beauté unie à l'Intelligence les éloigna des personnes chères à Villon et à ses camarades ; mais encore l'extase dont ils furent transportés en présence des temples retrouvés et des statues rétablies sur les socles des sanctuaires les rendit injustes pour la procession de doux fantômes qui défilent, un peu tristement, comme sur une fresque à demi effacée, dans les récits des vieux harpeurs et dans l'azur, l'or et le sinople des miniatures gothiques. Pauvres héroïnes des romans anciens, si chères au cœur des châtelaines isolées et des damoiseaux mélancoliques, vous que la voix des chanteurs errants évoquait dans les longues veillées d'hiver saus les sombres voûtes des donjons, tandis que les barons guerroyaient en quelque croisade,

> Berthe au grand pié, Biétrix, Alix
> Harembourges qui tins le Maine...
> Vous reine Blanche comme un lys
> Qui chantiez à voix de sereine,

et vous, dame Guibourc, vertueuse épouse de Guillaume au court nez, — vous, Blanchefleur, candide et fraîche comme l'aubépine en avril

> Quand le soleil en abat la rosée,

Vous, belle Aude, miroir de courtoisie et de symbole de fidélité ; — vous, Hermengarde, Eglantine, Josiane, Anfélise, incomparable Esclarmonde ; — vous, svelte Nicolette, qui saviez si bien, sous les étoiles des nuits de mai, illuminer de votre sourire, le sentier du bois magique, quand le gentil Aucassin, blessé, venait demander la guérison de son mal aux enchantements de votre grâce ; — vous enfin, *Belle aux cheveux d'or,* dont une hirondelle annonça la beauté au roi Marc en Cornouailles ; — vous qu'un

philtre fatal condamna aux angoisses et aux délices d'une passion implacable et sublime; vous qui, après de si rudes épreuves, reposez avec le malheureux et enviable Tristan sous un tombeau encore troublé d'amour, fille d'une noble lignée en qui le génie des Celtes a éternisé la fascination de l' « amour illégitime, de l'amour souverain, de l'amour plus fort que l'honneur, plus fort que le sang, plus fort que la mort » (1), Yseult, reine dolente ou ravie, que sont devenus vos atours et vos affiquets, vos précieux « bliauds » à manches larges, vos moelleuses fourrures d'hermine ou de martre zibeline, vos ceintures d'orfroi dont les pendeloques retombaient sur les rosaces et les arabesques de la robe, depuis le fermail d'argent jusqu'au bec pointu des petits souliers en cuir de Cordoue, gaufré d'or? Où sont vos nattes blondes, entrelacées de fils de soie ou de galons d'or, parées en été, d'un « chapel » de jasmins et de roses, et couronnées en hiver, d'un cercle d'orfèvrerie où la lueur des candélabres allumait le scintillement multicolore des topazes, des émeraudes, des agates et des escarboucles? Où est le sourire de vos lèvres décolorées et de vos yeux si doux, maintenant voilés d'ombre comme les golfes de Bretagne, à l'approche des crépuscules de l'arrière-saison?

Hélas, princesses lointaines, c'est le cas de répéter le refrain du poète qui rima en sourdine votre oraison funèbre?

Mais où sont les neiges d'antan?

Autre temps, autre mode. Ronsard et ses amis considèrent les figures de vitrail avec le dédain qu'éprouverait un marbrier d'Athènes ou un bronzier de Corinthe pour des fantômes sans relief. Un instant, ils ont l'idée de faire une *Iliade* française avec ce roman de *Lancelot*, qui fut si fatal à Françoise de Rimini; mais ils renoncent à ce projet : ils quittent la forêt d'Ardenne et les halliers de Brocéliande et se retirent définitivement au bois sacré des Muses; ils appartiennent, corps et âme, aux images antiques.

Ils aiment Hélène, drapée d'un peplos et voilée de lin blanc. Ils l'ont vue passer du haut des remparts de Troie. Et pour mieux l'admirer, pour mieux lui pardonner en faveur de sa beauté tout le mal qu'elle a fait, toutes les ruines qu'elle a semées autour d'elle, ils se sont mêlés au chœur des bons vieillards qui, en regardant l'infidèle épouse de Ménélas, refusaient de la maudire et murmu-

(1) V. Gaston Paris, *Poètes et Légendes du Moyen Age*, p. 139.

raient entre eux, pareils aux cigales dont la voix mélodieuse s'élève entre les blés murs :

> Il ne faut s'esbahir, disaient ces bons vieillards,
> Dessus le mur troyen voyant passer Hélène,
> Si pour telle beauté nous souffrons tant de peine,
> Notre mal ne vaut pas un seul de ses regards.

Ainsi se restaura chez nous, douze siècles après l'éclipse du paganisme, la religion de la Beauté humaine, le dogme de la Beauté reconnue comme un bien supérieur à toutes choses, comme la seule réalité qui soit vraiment divine et qui mérite, en dehors de toute préoccupation morale ou même sentimentale l'applaudissement universel du genre humain. Que nous sommes loin ici, de cette *Cantilène de sainte Eulalie* dont le balbutiement se précise afin de subordonner très nettement les mérites du corps aux vertus invisibles de l'âme :

> Belle ayret cors, bellezour anima.
> (Elle avait un beau corps, mais son âme était plus belle).

Certes, j'espère vous démontrer, en temps et lieu, qu'il ne faut pas faire aux poètes et aux artistes de la Renaissance française l'injure de comparer leurs doctrines esthétiques à l'immoralité d'un César Borgia ou d'un Benvenuto Cellini. Là, comme dans l'architecture de ce temps, comme dans la peinture et la sculpture, le goût français a su mettre, jusque sous la parade extérieure des ornements et des accessoires, une nuance de délicatesse et de sobriété. Mais nous devons avouer que les allègres rimeurs de la Pléiade, surtout Pierre de Ronsard et Antoine de Baïf, sont sensibles d'abord à l'incomparable spectacle de la forme vivante. La description des personues qu'ils ont admirées est parfois d'une plasticité qui, permise aux sculpteurs et interdite aux écrivains, risque d'ôter à l'historien des lettres la licence de citer et de commenter en public leurs plus candides poèmes et leurs sonnets les plus ingénus. C'est qu'apparemment ils ont vécu, sans malice, dans l'innocente et bienheureuse antiquité, sous les portiques et parmi les fontaines des palestres et des gymnases, en compagnie des excellents pédagogues qui faisaient alterner les jeux athlétiques avec les dialogues platoniciens. Ils ont là le *Charmide* et le *Lysis*. Ils ont suivi les éphèbes et les canéphores à la procession des Panathénées. Leur esprit est hanté d'images harmonieuses, païennes et très nobles : Circé, la magicienne de l'île d'Ea, la charmeuse

plus belle à leurs yeux que Viviane ou que Mélusine; — Calypso, la nymphe des îles Fortunées, la chanteuse dont la voix pure, dominant le tumulte des vagues, attire les vaisseaux vers une rade embaumée et fleurie; la fileuse qui s'assied auprès d'un foyer brillant, « dans la douce odeur des thuyas et des cèdres (1) »,

PORTRAIT DE PASQUIER

tissant la toile souple avec une navette d'or; — Nausicaa aux bras blancs, menant son attelage de mules, afin d'aller avec ses compa-

(1) *Odyssée*, Chant V.

gnes jouer en liberté au bord de la mer, sur une pelouse au bord d'une rivière limpide..... L'humanité ne s'est pas encore lassée, après trois mille ans, de regarder ce tableau d'éternelle jeunesse et d'inaltérable fraîcheur. Quelle joie de vivre et d'être belle, et d'être forte, et d'être agile! Relisons avec Ronsard quelques vers de l'*Odyssée* : « Nausicaa et ses compagnes se baignent dans le beau fleuve, se parfument d'aromates. Elles ont une corbeille de mets abondants et du vin délectable dans une outre en peau de chèvre. Elles savourent leur repas sur la rive fleurie, mais voici qu'elles défont leurs κρήδεμνα (sorte de mantille longue qni gênait les mouvements) et s'amusent à lancer et à saisir au bond une balle légère, et la blanche Nausicaa est si contente qu'elle chante une chanson... Telle la déesse Diane parcourt les montagnes, joyeuse de lancer des flèches; et sur le Taygète escarpé ou dans les bois d'Eurymanthe, elle aime à poursuivre les sangliers et les cerfs rapides. Avec elle on voit courir les nymphes des prairies et des clairières, les robustes filles de Zeus. Mais Diane les dépasse toutes de la tête et quoique toutes soient belles, on la reconnaît aisément!... (1) »

Quand les hellénistes du XVIe siècle eurent découvert, avec une surprise de voyageurs admis à compter les trésors des pays inconnus, ces chefs-d'œuvre d'élégance et de force, ces exemples d'héroïque santé et de beauté impérieuse, faut-il s'étonner qu'ils aient méconnu avec un dédain volontaire, l'expression souvent sublime des figures qui, autour d'eux, sur le vélin des manuscrits ou sous le portail des cathédrales prêchaient la nécessité de la souffrance, la vanité de la vie présente, l'inutilité de l'ambition et la sainteté du renoncemcnt? Les héros orgueilleux de l'Epopée et de la Tragédie, un Achille aux pieds légers, Hector, le dernier défenseur de la cité vaincue, Agamemnon, le « roi qui commande au loin (εὐρυκρείων Ἀγαμέμνων), — le patient Ulysse expert aux stratagèmes qui montrent la supériorité de l'intelligence humaine sur la force des choses, Prométhée, l'inventeur indompté qui console la miséricorde des Océanides, Philoctète, stoïquement révolté contre la douleur : voilà les personnages d'auguste mémoire, qui ont remplacé dans les prédilections de Ronsard, de Baïf, surtout de l'impétueux Jodelle, le sévère Roland, qui n'était amoureux que de son épée, les chevaliers de la Table-Ronde, en quête du mystérieux Graal, les allégories du *Roman de la Rose*, les apôtres et les martyrs des mystères et en général tous les saints du paradis. Le *Bocage royal* de Ronsard, les

(1) *Odyssée*, Chant VI.

élégies pastorales de Joachim du Bellay, les églogues d'Antoine de Baïf se peuplent d'effigies mythologiques en même temps que les parcs et les terrasses de Chambord et de Fontainebleau sont hospitaliers aux naïades et aux faunes. A la place du germanisme originel des « chansons de gestes » le polithéisme hellénique, apporté d'Italie, envahit tous les domaines, modifie le paysage français, transfigure les choses, les hommes et les femmes de chez nous. Ecoutons Ronsard :

Dedans un pré, je vis une naïade
Qui comme fleur, marchait dessus les fleurs.
. . . . . .

Lisons au hasard, les *Amours* ou les *Jeux rustiques* de Joachim du Bellay. Nous y trouverons un savoureux mélange de réalisme moderne et d'idéalisme païen. Voici une oraison de *deux amants à Vénus :*

Nous deux amans, qui d'un même courage
Sommes unis en ce prochain village,
Chaste Cypris, vouons à ton autel
Avec le lys, l'amaranthe immortel.
Et c'est à fin que notre amour soit telle
Que l'amaranthe à la fleur immortelle,
Soit toujours pure et de telle blancheur
Que sont les lys et leur pâle fraicheur.

Baïf, le plus païen de tous, Baïf, qui naquit à Venise et qui traduisit, par manière de passe-temps, l'*Antigone* de Sophocle, est encore plus dévot, si c'est possible, aux nymphes, aux naïades, aux hamadryades et aux néréides. Nous savons que sa riche maison des Fossés-Saint-Victor ressemblait à un temple des muses et qu'il y vivait à la façon d'un gentilhomme humaniste de quelque république italienne, parmi des tableaux, des statues et des figurines, dans les plaisirs de l'urbanité, de l'atticisme, de la passion archéologique et de la galanterie raffinée, dans la plus divertissante compagnie de musiciens, de chanteurs et de jeunes femmes très belles et très doctes. Ses vers sont tout historiés de ses visions coutumières. Il célèbre « la nymphe Bièvre ». Il croit voir sa chère Francine

Dans les vergers de Chypre.

Il invoque l'étoile du berger sur le ton d'une épigramme d'anthologie, à la manière de Bion ou de Moschus :

De l'aimable Cypris ô lumière dorée,
Vesper de la nuit noire, ô la gloire sacrée,
. . . . . .
Je te salue, amy, conduy moi par la brune
Droit où sont mes amours...

Si l'on veut compléter et affermir par le rapprochement des choses visibles et palpables les contours nécessairement inachevés d'une poésie à qui l'inexpérience d'une langue encore adolescente inflige un accent hésitant et des tournures embarrassées, on pourra retrouver aisément, au milieu des bâtisses d'hier ou d'aujourd'hui, les reliques du paganisme littéraire qui fut l'ingénieuse manie de la Renaissance, soit qu'on regarde, aux frontons du Louvre, le *Satyre* et le *Faune* de Paul Ponce, soit qu'on admire, dans notre musée de sculpture, le *Réveil des Nymphes,* de Frémin Roussel, soit qu'on s'arrête devant cette fontaine des Innocents où vit encore la grâce flexible des ondines de Jean Goujon.

De même que nos maîtres sculpteurs n'ont point reçu l'initiative directe de l'art grec et furent, plus ou moins, apprentis dans les ateliers d'Italie, de même nos poètes de la Renaissance ont étudié avec des professeurs de grec dont la discipline s'établit d'abord sous le ciel italien et garda de ce climat une influence qui déforma peut-être quelques traits de la physionomie hellénique. On sait comment les émigrés de l'empire byzantin, chassés de leur pays par l'invasion des Turcs, vinrent enseigner les belles-lettres à l'Université de Ferrare, à l'Académie de Naples, aux écoles de Bologne, de Padoue, de Florence, de Milan, de Pérouse.

Marcos Musurus, professeur au collège grec du Quirinal, acquit une telle réputation que Lazare de Baïf, ambassadeur de France à Venise — père du poète que j'ai cité — fit le voyage de Rome tout exprès pour suivre ses cours. Antoine de Baïf nous a laissé un touchant souvenir de ce pélerinage :

Ce mien père, Angevin, gentilhomme de race,
L'un des premiers Français qui les Muses embrasse,
D'ignorance ennemi, désireux de sçavoir,
Passant torrents et monts, jusqu'à Rome alla voir
Musure, Caudiot, qu'il ouït pour apprendre
Le grec des vieux auteurs et pour docte s'y rendre.

Notre Guillaume Budé, l'illustre savant qui usa de son crédit

auprès du roi François Ier pour obtenir la fondation du collège royal, eut pour premier maître Georges Hermonyme de Sparte et fut un des plus fervents disciples de Jean Lascaris. D'autre part, le va-et-vient de nos guerres et l'orientation de notre diplomatie offraient à nos humanistes une incessante occasion d'exode au delà des monts. A la suite des armées et des ambassades de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, nous voyons cheminer en Italie une aimable troupe de poètes, plus attentifs apparemment aux fines prouesses du beau langage qu'à l'issue d'une bataille bien ordonnée ou qu'au succès d'une subtile négociation. Dès leur retour, ils initient la société française à la culture italienne. Ils sont sensibles, en même temps, à l'influence des professeurs grecs et au charme des sonnettistes italiens. Une glose curieuse de Manuel Chrysoloras ou de Théodore Gaza ne leur agrée pas moins qu'un *concetto* d'Ange Politien ou du cardinal Bembo. Ils sont heureux à cause de la perpétuité de leur béatitude livresque et esthétique. Déjà, Clément Marot, dont l'aubade semble être le prélude de l'époque moderne, Clément Marot, blessé « tout oultre rudement » à la bataille de Pavie, fait prisonnier avec le roi, bientôt relâché par les Impériaux, qui n'espéraient point de rançon d'un simple rimeur, avait séjourné plus d'un an, à côté de son ami Lyon Jamet, à la cour de Ferrare, chez le duc Hercule d'Este et la duchesse Renée de France. Pierre de Ronsard fit un voyage en Piémont, auprès de notre vice-roi Guillaume du Bellay, cousin de Joachim, renommé dans toute la chrétienté sous le nom du capitaine Langey, homme impétueux et sage que l'empereur Charles-Quint craignit et que loua Rabelais. Le sire de Brantôme chevauchait de ville en ville, recueillant des contes inventés à plaisir et des histoires vraies dont il faisait son profit. Montaigne nous dit qu'en ses voyages il vit, à Padoue, « des écoles... où il y avait plus de cent gentilshommes français ». Et il ajoute que nos compatriotes abondaient tellement à Rome qu'il ne trouvait dans les rues, à son grand déplaisir, quasi personne qui ne le saluât en sa langue ». Joachim du Bellay fut emmené à Rome par un de ses parents, le révérendissime cardinal Jean du Bellay, évêque d'Ostie et doyen du Sacré-Collège. Le prosateur de la *Défense et illustration de la langue française*, le poète de l'*Olive*, des *Amours* et des *Regrets* put voir encore, malgré le malheur des temps, jusque sous le pontificat du morose Paul Caraffa, quelques reflets de la jolie fête de musique, de peinture et de poésie que le pape Léon X avait donnée au monde civilisé. En revenant à son Anjou natal, il vit Ferrare et s'arrêta

quelque temps à Venise, ne pouvant s'empêcher, malgré les soucis de sa nostalgie, d'admirer les splendeurs presque orientales de Saint-Marc et du palais ducal, et d'observer, du haut du pont du Rialto, sur le flot mystérieux où glissaient les gondoles, le confluent des deux mondes.

La civilisation grecque, transmise par Byzance, la civilisation latine, dont les monuments étaient conservés, tant bien que mal, dans les archives de nos monastères et dans les séminaires de l'Université de Paris, avaient voisiné déjà, pendant longtemps, au fond des studieuses retraites où travaillaient les précurseurs. A Florence, à Venise, à Rome, la bonne nouvelle était annoncée comme par un carillon de campaniles. Il faut rechercher les origines de la Renaissance dans les tercets de Dante et dans les sonnets de Pétrarque. Le poète de la *Divine Comédie,* au chant quatrième de son *Inferno*, nous rapporte qu'arrivé à la lisière de l' « épaisse forêt des esprit », il entendit une voix qui disait : Honorez le sublime poète ! *Onorate l'altissimo poeta !* » Et le bon maître Virgile ajouta : « Regarde celui qui marche une épée à la main, comme un seigneur devant les autres : Celui-là est Homère, le poète souverain... »

Et Dante fixe ses yeux sur cette vision qui rayonne dans l'obscure clarté des régions élyséennes : « Ainsi je vis se réunir la belle école de ce maître du chant sublime, qui plane sur les autres comme l'aigle... Dès qu'ils eurent devisé ensemble quelque peu, ils se tournèrent vers moi avec un geste de salut et mon maître sourit... Nous vînmes au pied d'un noble château sept fois enclos de hautes murailles, et défendu tout autour par un limpide ruisseau... Nous arrivâmes dans un pré de fraîche verdure. Là étaient des personnages aux yeux lents et graves, et de grande autorité dans leur aspect. Ils parlaient rarement et d'une voix pleine de suavité. Nous nous retirâmes à l'écart, dans un endroit lumineux et élevé, d'où nous pouvions les voir tous. Là, en face, sur le vert émail de la prairie, me furent montrés les grands esprits que je me glorifie d'avoir vus. Là, je vis Socrate et Platon, Démocrite, Diogène, Anaxagore et Thalès, Empédocle, Héraclite et Zénon, — Orphée... »

On sait que Dante fut le maître immédiat de Pétrarque. Et Pétrarque fut un des principeaux initiateurs de la Renaissance. Les sonnets rimés en l'honneur de cette Laure d'Avignon — dont nous ne savons si elle fut mariée, veuve ou jeune fille — ont été imités, amoureusement traduits par les poètes de la Pléiade, surtout par

Joachim du Bellay. Nous verrons comment l'influence de Pétrarque, combinée avec l'action de l'hellénisme, contribua efficacement, vers le temps où la reine Marguerite écrivait l'*Heptaméron*, à donner aux femmes de France et de Navarre une part de ces privilèges que les patriciennes des villas d'Italie devaient à l'apothéose et de Laure et de Béatrice. Désormais, on se prosterna au Louvre, aux Tuileries, et jusque dans nos provinces, devant les rivales d'Isabelle de Gonzague et de Vittoria Colonna, devant les femmes lettrées dont la voix suave et irrésistible gardait quelques échos de ce qui fut dit, en dialecte toscan, sous les pins des Camaldules et sous les cyprès de Fiesole. Chaque poète voulut avoir, selon l'expression de Scève, une « parfaite amie » souverainement belle et superbement intelligente, l'amie de la *Vita nuova*, résumant dans sa personne, Vénus et Minerve, la science, la sagesse, la courtoisie :

Saggia e cortese nella sua grandezza.

Pétrarque vécut assez pour saluer l'apparition de la Grèce retrouvée. Il dépensa une partie de sa fortune dans la recherche des manuscrits grecs. Sa vieillesse fut attristée parce qu'il ne parvenait pas à comprendre Homère. « Hélas ! écrivait-il à son maître de grec, Nicolas Sygeros, hélas ! ton Homère est près de moi, mais il est muet. Je suis sourd, je n'entends pas ce qu'il me dit. Cependant, je jouis de sa vue et souvent je l'embrasse ! » Un matin d'été on le trouva, dans sa ville d'Arqua, endormi pour toujours, devant sa table de travail ; son front reposait sur un livre ouvert. Il était mort en vue de la terre promise.

Son ami, ce réjouissant Boccace, dont les aïeux, peut-être, furent Français, lui survécut un an. Boccace, très consciencieux professeur de belles-lettres, est aussi un de ceux qui ont souffert de ne point posséder la clef du monde encore secret ou son désir inapaisé entrevoyait tant de mirages. L'auteur de l'*Elégie de Madame Fiammette* et de *Griselidis* rôda autour des poèmes homériques, cherchant l'accès de cet Eldorado. Il se consola en assemblant dans ces contes tout l'Olympe, Apollon et les Muses, pêle-mêle avec Phèdre, Médée et les Parques. Il est venu trop tôt. On doit le ranger parmi les Primitifs de cette Renaissance, qui devait parvenir, en France, à un point d'aboutissement, après un long détour, après des stations et des escales pareilles aux navigations errantes de l'*Odyssée*.

C'est par l'Italie que la vague de l'hellénisme, refoulée par un

ouragan de barbarie, vint à nous, éparpillant sur nos grèves un trésor composite, drainant à travers toute l'Europe méridionale, un pêle-mêle de débris glorieux et de ruines précieuses, des branches arrachées à tous les arbres de la végétation antique, des fleurs tombées de tous les jardins d'autrefois, des reliques enlevées aux deux civilisations qui ont appris aux peuples modernes la beauté de vivre.

Que de beauté éparse, en effet, dans l'inquiétude de cette houle méditerranéenne, qui gardait toujours, sous le souffle de la tempête, le parfum des brises d'autrefois. Le génie français a revu, comme en songe, les golfes que la Méditerranée creuse mollement dans des terres fécondes, et, tout de suite, il s'est senti « chez lui » parmi les dieux familiers dont l'auréole s'était éclipsée sans s'éteindre. Ainsi ressuscita l'âme du monde antique, cette âme légère, ailée, sacrée, qui a fait passer des côtes d'Asie aux côtes d'Europe, sous les feux du soleil divin ou dans le silence de la lune clémente et des constellations amies, la science et l'art, tout ce qui peut orner la vie et la défendre.

J'espère vous montrer, en détail, tout ce que nos ancêtres du XVIe siècle ont puisé dans ce répertoire de poésie. Ce qu'ils en retirèrent d'abord, c'est ce sentiment profond qui leur faisait aimer par-dessus tout, l'efflorescence de la vie et haïr, plus que toute autre laideur, l'absurde vilenie de la mort. Ils ne sont point capables d'aller, comme Villon, s'asseoir sur une terre mêlée d'ossements, au charnier des Innocents, afin d'habituer leur vue, leur odorat et leur mélancolie aux hideurs de la danse macabre. La dissolution de ce qui fut beau, de ce qui fut jeune, de ce qui fut aimable, leur est un insupportable spectacle. Ils se détournent de l'affreux ricanement des squelettes. Et, pareils aux anciens qui continuaient d'offrir aux trépassés des gâteaux de miel, et qui ensevelissaient avec l'enfant pleuré les jouets de l'enfance, avec la jeune fille endormie les bijoux inséparables de la beauté, ils embellissent la mort elle-même en l'illuminant de clartés élyséennes et en cueillant pour ceux qui ne sont plus ces fleurs un peu pâles qui, jetées sur les tombes, en jonchent le vide et en décorent le néant. Il semble que la jeune femme à qui Ronsard a dédié le plus beau de ses sonnets ne soit pas morte, puisqu'elle repose sous une pierre où le poète a noué cette gerbe merveilleuse :

Comme on voit sur la branche au mois de may la rose
En sa belle jeunesse, en sa première fleur,

Rendre le ciel jaloux de sa vive couleur
Quand l'aube de ses pleurs au point du jour l'arrose.

La Grâce dans sa feuille et l'Amour se repose
Embaumant les jardins et les arbres d'odeur ;
Mais, battue ou de pluye ou d'excessive ardeur,
Languissante elle meurt, feuille à feuille déclose.

Ainsi, en ta première et jeune nouveauté,
Quand la terre et le ciel honoraient ta beauté,
La Parque t'a tuée, et cendre tu reposes.

Pour obsèques reçoy mes larmes et mes pleurs,
Ce vase plein de laict, ce panier plein de fleurs,
Afin que vif ou mort ton corps ne soit que roses.

Mais les poètes de la Renaissance n'ont pas seulement éprouvé des impressions, ils ont conçu un dessein. Et les chefs-d'œuvre qu'ils ont composés avec leurs sentiments individuels ne doivent point nous induire à négliger leur programme collectif, même si ce programme, soumis aux lois qui régissent les entreprises téméraires, nous apparait comme la partie la moins durable de leur héritage.

Défendre la langue française, prétendue « barbare », réputée « incapable de philosophie et ingrate aux Muses », illustrer notre parler national par des couleurs empruntées aux anciens et aux meilleurs d'entre les modernes, telle fut l'entreprise où s'attacha, de prime saut, leur enthousiasme et où se fixa leur ténacité. Ils nous disent, dans leurs déclarations retentissantes, le sentiment qui fut l'occasion de cette croisade : c'est un sentiment « d'affection naturelle envers leur patrie ». En leurs heures d'exaltation méditative, la langue française, qui est dame de noble maison, fut l'objet de leurs premières amours. Ils brûlaient de soutenir sa querelle contre les félons, de rompre des lances pour son accortise et pour sa loyauté. Ils réclamaient contre un privilège littéraire, octroyé aux Grecs et aux Italiens, et dont les Français semblaient exclus.

Ecoutons le héraut d'armes de la Pléiade :

« Eh ! s'écrie du Bellay avec une verve quasi rabelaisienne et volontiers agressive, notre langue n'a pas eu, à sa naissance, les dieux et les astres si ennemis qu'elle ne puisse un jour parvenir au point d'excellence et de perfection aussi bien que les autres... Quant au son et je ne sais quelle naturelle douceur qui est en les

langues des Grecs et des Romains, je ne voy point que nous l'ayons moindre, au jugement des plus délicates oreilles. Nous ne vomissons pas nos paroles de l'estomac, comme des ivrongnes, nous ne les estranglons pas de la gorge, comme les grenouilles ; nous ne les découpons pas dedans le palais, comme les oyseaux ; nous ne les sifflons pas des lèvres, comme les serpents... Le temps viendra, et je l'espère, moyennant la bonne destinée française, que notre langue, qui commence encore à jeter ses racines, sortira de terre et s'élèvera en telle hauteur qu'elle se pourra égaler aux mêmes Grecs et Romains, produisant comme eux des Homères, des Démosthènes, des Virgiles... »

Et il ajoutait, pour se donner du cœur :

« Lis donc et relis premièrement, ô poète futur, feuillette de main nocturne et journelle les exemplaires grecs et latins... Sonnet moi de beaux sonnets. Pour le sonnet, tu as Pétrarque et quelques-modernes Italiens. Chante-moy d'une musette bien résonnante es d'une flûte bien jointe ces plaisantes églogues rustiques à l'exemple de Théocrite et Virgile, marins à l'exemple de Sannazar, gentilhomme napolitain. Quant aux comédies et tragédies, si les roys et les républiques les voulaient restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usurpées les farces et moralités, je serais bien d'opinion que tu t'y employasses... »

Ces jeunes hommes de la Pléiade étaient candides, sérieux, convaincus. Ils voyaient grand. Ils visaient haut. Ils parlaient de la gloire comme d'une maîtresse adorée qu'il faut conquérir par vive prouesse et de la Postérité comme d'une personne respectable dont on n'obtient l'estime que par les marques d'un zèle vertueux. Leur générosité et leur inexpérience dédaignent les tâches faciles. Du Bellay sermonne amicalement le laborieux cénacle :

« Ceux, dit-il, qui aiment les jeux, les banquets et autres menus plaisirs, qu'ils y passent le jour et la nuit si bon leur semble. Celui qui désire vivre en la mémoire de la postérité doit, comme mort en soy-même, suer et trembler maintes fois, endurer la faim, la soif, les longues vigiles... C'est la gloire, seule eschelle par les degrés de laquelle les mortels montent au ciel et se font compagnons des dieux. »

Remarquez ce ton. Vous discernerez, sous des réminiscences d'Horace, le langage dont se sert, en ses *Mémoires,* le maréchal de Montluc, lorsqu'il exhorte et ragaillardit les jeunes officiers qui

veulent monter victorieusement à l'assaut des places fortes. Les combattants de la Pléiade (qu'on appelait aussi, ne l'oublions pas, la *Brigade*), étaient, à leur guise, des guerriers intrépides. Non seulement ils se proposaient d'enrichir et de transformer notre vocabulaire, mais encore ils voulaient tenter toutes les aventures, annexer à la France un immense empire, l'Epopée, l'Ode, la Satire, la Comédie, la Tragédie, toutes les provinces qui avaient été jusqu'alors l'apanage exclusif de l'antiquité. Ils voulaient que le génie français prît la direction de l'humanisme, fût l'interprète de la civilisation tout entière, et (comme dira plus tard Voltaire) le secrétaire de l'esprit humain. Le grand rêve encyclopédique qui, à intervalles presque réguliers, renouvelle et vivifie, par une énergique annexion des littératures étrangères, la littérature de notre pays fut le stimulant de leur activité. Ces amants de l'antiquité avaient confiance en l'avenir. Ces chevaliers du passé étaient des partisans du progrès. Et même, puisqu'il n'y a pas de solution de continuité dans l'évolution des caractères, je retrouve, en ces représentants du XVIe siècle, quelques traits de ce moyen âge qu'ils n'ont pas voulu comprendre et dont ils continuent, sans le savoir, les traditions de magnanimité. Ils ont eu confiance, comme les héros de la Table-Ronde, dans la droiture de la nature humaine et dans la bonté de l'univers. Comme les chevaliers du saint Graal, ils poursuivent, par leur aventureuse chevauchée à la conquête de l'idéal et du réel, le but indiqué par nos épopées nationales. Ces chercheurs de la Toison-d'Or brandissent la plume avec des gestes dignes du roi Arthur et de Perceval.

Quels services ils nous ont rendus ! Un maître que je ne me lasse pas de citer et qui n'est pas suspect de vouloir diminuer la part du moyen âge dans notre formation nationale, nous dit expressément :

« Il fallut à notre poésie l'impulsion du dehors, le grand souffle de la Renaissance italienne, enfin venu jusqu'à elle, et la trompette de du Bellay pour retrouver des ailes et reprendre vers de nouveaux cieux le grand vol qu'elle avait désappris. »

Honorons les poètes de la Renaissance. Ah ! les généreux et gentils esprits ! Comme ils ont aimé l'amour, la nature, l'art, la gloire, et, par dessus tout, la patrie !

Il faut ne les avoir point lus pour prétendre que leur hellénisme, un peu échauffé, aboutit à je ne sais quel méfait qu'un jargon pédantesque appelle la « dénationalisation ». Leur nostalgie, dès

qu'ils ont franchi nos frontières, soupire après le clocher natal et désire revoir, autour de ce clocher, quelque chose encore de plus grand et de plus sacré. Du Bellay regrettait la « douceur angevine », mais il disait aussi :

France, mère des arts, des armes et des lois,
Tu m'as nourri longtemps du lait de ta mamelle ;
Ores, comme un agneau que sa nourrice appelle,
Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Ronsard, témoin des guerres de religion, se lamentait sur les discordes fratricides qui divisaient la France contre elle-même. Et il renonçait à ses *Gaietés* et à ses *Epigrammes* pour décrire les *Misères de ce temps :*

O toy, historien qui d'encre non menteuse
Escris de notre temps l'histoire monstrueuse,
Raconte à nos enfants tout ce malheur fatal,
Afin qu'en le lisant ils pleurent notre mal
Et qu'ils prennent exemple aux péchés de leurs pères
De peur de ne tomber en pareilles misères.

Et ce même Ronsard refuse de croire, au milieu des désastres et des catastrophes, que les destins de la nation française soient révolus. Elle se relèvera de ses défaillances. Et ses blessures seront guéries, parce qu'elle ne doit pas, elle ne veut pas mourir :

Le Français semble au saule verdissant :
Plus on le coupe et plus il est naissant.
Il rejetonne en branches davantage
Et prend vigueur dans son propre dommage.

Si enfin nous sortons du cercle paisible de la Pléiade, si nous suivons, parmi les lances et les épées, le plus rude et le plus violent des poètes de ce temps-là, l'obstiné combattant des guerres civiles, ce grand Agrippa d'Aubigné qui écrivait ses poèmes entre deux batailles, balafré d'estocades, noir de poudre, le bras gourd à force d'avoir frappé — ce d'Aubigné qui, couché dans l'herbe, son harnais débouclé, le sang lui coulant de partout, les yeux brûlés d'insomnie, les dents claquant de fièvre, improvisait les *Tragiques,* admirable apocalypse où la haine et l'amour, la folie et la raison, la colère et la pitié ont suscité une féerie d'images délirantes, de furieux cauchemars et de radieuses visions — si nous le suivons par monts et par vaux, d'Amboise à Orléans et de

Jarnac à Castel-Jaloux, que voyons-nous, en fin de compte ? Un soir, ce capitaine d'arquebusiers regarde du haut de son cheval de guerre

Le champ couvert de morts sur qui tombe la nuit.

Il songe aux campagnes dévastées, aux « reîtres noirs » qui pillent les chaumières, à la terreur des villes,

Quand les grondants tambours sont battants entendus.

Il revoit des scènes horribles, cette prise du bourg de Montmoreau où, poussant une porte, il vit un enfant dans son berceau, pleurant auprès du père mort et de la mère agonisante :

De l'enfantine bouche
L'âme plaintive allait en un plus heureux lieu
Esclater sa clameur au grand trône de Dieu...

Alors, le farouche cavalier baisse la tête ; il rejette au loin son épée, souillée du sang de ses frères. Il se dit à lui-même, douloureusement :

Je veux peindre la France, une mère affligée...

Et ce chant sublime, cette doléance de la conscience nationale, éveillée dans l'âme d'un chef de partisans, s'élève et se prolonge au-dessus des carnages et des incendies. La littérature n'est plus un luxe de cour, ni un divertissement de Décaméron. Elle assume le rôle social qui lui est départi par l'assentiment de tout un siècle. Elle se voue à l'œuvre qui seule est pleinement digne de la noblesse des lettres : l'œuvre de réconciliation et de pacification.

Au moment où nos poètes, jusque dans des camps opposés, soutenaient instinctivement la même cause, la dynastie des Valois, appauvrie, s'étiolait en une dernière poussée de rejetons malingres et inquiétants. Le pâle sourire de François II s'était vite effacé dans le mystère des résidences royales. La triste figure de Charles IX avait aigri le venin des guerres civiles. Le bizarre Henri III avait déplu aux foules par l'étrange aspect de sa personne et de ses mœurs. La France était assourdie de querelles théologiques. Sous le sceptre des royautés blêmes, on a beaucoup haï, beaucoup persécuté, beaucoup souffert.

Le peuple de France en avait assez de tout ce fiel, de toute cette bile, de tout ce sang. Quand les spectres de guerre civile furent

exorcisés, l'applaudissement public accueillit Henri IV, le Béarnais joyeux, l'homme fort qui se livrait sans hypocrisie à la joie d'aimer. Le rire sonore de ce nouveau venu imposa silence aux vociférations des trouble-fêtes. La nation française acclama le gai parleur qui parlait franc, le cavalier qui besognait bellement contre les ennemis de la paix publique, l'homme d'esprit qui d'un mot et d'un geste sut remettre à la mode, sous notre ciel indulgent, les vertus agréables dont l'humanité a besoin pour adoucir la vie et pour parer la mort. Le nom de Henri IV fut populaire parce que c'était le nom d'un pacificateur. Chez nous, le dernier mot reste toujours aux ouvriers d'union, aux artisans de concorde, aux médiateurs dont l'intervention a ramené, de siècle en siècle, le calme dans nos âmes, l'ordre dans nos rues, la prospérité dans nos maisons, la victoire sous nos drapeaux.

S'il est vrai qu'aucun effort n'est perdu dans l'œuvre totale d'une nation, nous pouvons affirmer dès maintenant et nous démontrerons bientôt que les poètes français du seizième siècle ont contribué à préparer l'ère inoubliable où la France parut atteindre son plus haut degré de prospérité.

Que cette introduction à l'étude de leurs chefs-d'œuvre soit donc pour eux, dès aujourd'hui, un acte de reconnaissance et un souhait de bienvenue. Ils viendront, un à un, comme des ancêtres vénérables, comme des amis, nous entretenir de leurs espérances, de leurs déceptions, de leurs longues douleurs, de leurs brèves joies, et nous confier ce qu'il y eut de meilleur au fond de leur esprit et de leur cœur. Nous étudierons leurs poèmes sans préjugés préalables et sans théories préconçues, en détail et avec de minutieux scrupules, conformément à la dignité de la science, selon les méthodes enseignées et appliquées par les maîtres de la critique historique. Nous essayerons de constituer leur biographie de retracer le tableau de leur existence, de retrouver, ce qui fut pour eux, dans le train de la réalité vivante, un sujet de rêve ou une occasion de poésie, — estimant qu'il n'y a rien de plus intéressant que la vie et de plus respectable que la vérité.

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE. — *L'Église et les Origines de la Renaissance,* par Jean GUIRAUD, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, 1 vol. in-18.

La Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique fondée récemment par la librairie Lecoffre vient de s'enrichir d'un volume qui forme une suite naturelle au *Grand Schisme* publié l'année dernière par M. Salembier. M. Guiraud expose en un résumé vigoureux, bourré de faits, mais point sec, l'accueil fait par les papes à la renaissance humaniste et artiste depuis le moment où cette renaissance sort péniblement de la culture médiévale représentée par Giotto et par Dante. Et ce qui me plaît par-dessus tout, dans son livre, c'est l'impartialité dont il fait preuve quand il étudie les rapports de la Cour de Rome avec les écrivains et les artistes de la première moitié du XVe siècle. A cet égard, les chapitres qui traitent des arts à Avignon, sous Eugène IV et Nicolas V sont parmi les meilleurs que j'aie lus jusqu'à ce jour sur ce sujet. C'est plus que de la vulgarisation, c'est de la belle et bonne critique historique faite par un écrivain très averti. Je souhaite que M. Guiraud qui s'est arrêté à l'année 1450 nous donne un prochain volume sur la seconde moitié du XVe siècle quoique cette partie-là soit mieux connue.

LIBRAIRIE G. STEINHEIL, 2, rue Casimir-Delavigne : *Un célèbre Médecin polonais au XVIe siècle. — Joseph Struthius* (1510-1568), par le docteur V. BUGIEL, de la Faculté de Paris, 1 vol. in-8°.

Il y a un peu plus de cent ans, nous dit le Dr Bugiel, le voyageur qui traversait Posnanie (Posen), une des belles villes de la

Pologne, pouvait voir à la cathédrale une plaque funéraire portant en latin l'inscription suivante : « Joseph Struthius, de Posnanie, docteur en philosophie et en médecine. Traducteur latin des livres grecs, autrefois professeur de l'art médical à Padoue, aux gages du Sénat de Venise. Restaurateur de l'art sphygmique oublié pendant tant de siècles, puis médecin du prince sérénissime Sigismond-Auguste, roi de Pologne. Décédé l'an de grâce 1568, dans sa 58e année. »

Aujourd'hui, on ne trouve à Posnanie aucune trace de la plaque funéraire, et dans les livres médicaux, le nom de Struthius a disparu. Bien plus, malgré la renommée dont ce médecin jouit de son vivant, aucun écrivain polonais ne s'est occupé de lui. C'est à peine si Gasiorowski lui consacre cinq pages dans un livre qui vit le jour en 1839. Seul Joseph Oettinger a résumé, en 1843, dans sa thèse de doctorat l'*Ars sphygmica* de Struthius. C'est le cas de répéter le mot fameux : *Sic transit gloria mundi !*

M. le docteur Bugiel a eu cent fois raison de tirer de l'oubli cette très intéressante figure de Struthius, lequel joua dans l'histoire de la médecine, à l'époque de la Renaissance, un rôle considérable, et fut l'émule d'André Vésale. Puisse sa brochure tomber sous les yeux de quelque Osiris et lui suggérer la pieuse pensée de rétablir dans la cathédrale de Posen la plaque funéraire que les contemporains de Struthius y avaient posé en son honneur!

Librairie Albert Fontemoing. — *Clermontois et Beauvaisis*, notes d'histoire et de littérature locales, par A. Pinvert, avocat à la Cour d'appel, 1 vol. in-8o.

Sous le titre de *Clermontois et Beauvaisis*, M. A. Pinvert, père de notre distingué collaborateur, a tracé à larges traits la vie des hommes de lettres, du XVIe siècle, qui ont illustré le pays de Clermont et de Beauvais, à savoir : Jean Fernel, Jacques Charpentier, Jacques Grévin, Simon-Guillaume de la Roque, Jean Filleau, Louis Le Caron, dit Charondas. Et, comme pour nous interesser davantage encore à leur histoire, il l'a enrichie de vues, de cartes, de plans, de portraits. Il serait à désirer que tous les amis du XVIe siècle fissent pour leur coin de terre ou leur province natale ce que M. Pinvert a fait pour le *Clermontois* et le *Beauvaisis*. C'est avec ces études d'histoire locale que s'écrira un jour l'histoire générale du pays; il faut donc remercier les travailleurs et les érudits qui nous apportent des documents nouveaux sur les hommes oubliés ou méconnus qui ont marqué autrefois dans la politique ou dans les lettres. On connaît la belle étude de M. Lucien Pinvert sur

Jacques Grévin. Les pages qu'il consacre dans le livre paternel à Louis Le Caron dit Charondas et dont la *Revue* a eu la primeur, sont d'autant plus intéressantes, que personne ou à peu près personne ne s'était occupé jusqu'à ce jour de ce jurisconsulte à qui l'amour du droit n'enleva jamais l'amour des belles-letttes.

CLERMONT ET WARTY AU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Les Jésuites à Poitiers* (1604-1762), par Joseph DELFOUR, 1 vol. in-8o.

Ce livre d'histoire sort de notre cadre, puisqu'il commence au XVIIe siècle pour finir au XVIIIe, et contient, sur la vie des étudiants d'alors et le régime scolaire, des renseignements que l'on chercherait inutilement ailleurs.

A l'origine, dit M. Delfour, tous les collèges de Poitiers donnaient l'enseignement du droit et de la théologie, aussi bien que de la grammaire et des arts (humanités). Ce ne fut qu'à partir du XVIe siècle que l'on vit s'établir ce qu'on appela le plein exercice. ; c'est-à-dire l'enseignement secondaire avec divisions par *classes*, tel qu'il existe aujourd'hui. Les classes s'appelaient autrefois des *lectiones*.

A dater du XVIe siècle, le cours complet des études comprit trois classes de grammaire appelées cinquième, quatrième et troisième; une classe d'humanités et une de rhétorique. Puis venait la philosophie qui se faisait généralement en deux années, et enfin la théologie, qui resta dans le programme.

Pour être admis en cinquième, il suffisait de savoir lire et écrire. On se livrait ensuite à l'explication de quelques passages de l'Ecriture sainte, que l'on abandonnait vite pour passer à l'interprétation des poètes, tels que : Virgile, Horace, Ovide, etc. L'usage des collèges alors était qu'un professeur donnât trois leçons par jour. Le premier et le principal livre qu'on mettait entre les mains des élèves était la *Méthode de grammaire latine,* composée par un certain Michel, de Naples, pour les jeunes gens qui se prèparent à l'étude des belles-lettres. Elle parut à Poitiers en 1490. A cette époque, Michel professait les humanités au collège de Montanaris, sous les ordres d'Antoine de Montanaris, dont il était le compatriote. C'est même à la requête, et aussi très probablement aux frais du richissime abbé, auquel le livre est dédié, que cette grammaire latine fut rédigée et imprimée à Poitiers. La grammaire, jusque-là en usage dans les collèges de Poitiers, comme dans la plupart des écoles de France du XVe siècle, avait été le *Grecismus,* ou *Règles de la grammaire,* mises en vers latins, par Ebrard de Béthune. A côté de cette grammaire on avait introduit dans les écoles les *Rudimenta grammatices,* en prose, de Nicolas Perotti, archevêque de Siponte, qui avaient paru pour la fois à Rome, en 1473... En rhétorique, on se livrait à des exercices classiques, tels que : discours, plaidoyers, dont un professeur du collège de Puygarreau nous a donné le modèle dans une pièce de ses ouvrages. Le sujet traité est de savoir *lequel est préférable de la guerre ou de la paix.* Il y a trois orateurs. Deux soutiennent, chacun, une opinion contradictoire. Le troisième est un artiste. Le premier fut J. Engaignus, dont le nom paraît difficile à traduire en français. Le deuxième fut J. Pinaud; le troisième Jacques Nau : tous trois Poitevins.

Le même professeur avait publié un autre livre qu'il expliquait, sans doute, à ses élèves, soit en classe, soit en se promenant au milieu des plates-bandes du collège. Ce petit opuscule avait pour titre : l'*Image du véritable Orateur.* C'est un dialogue en vers et en prose, où Apelle et un poète sont les interlocuteurs. Il est adressé à Jean Amilton, docteur en théologie, curé de St-Côme et de St-Damiens, il n'est pas dit en quelle ville.

Les cours de philosophie étaient, comme nous l'avons dit, de

deux ans. Si l'on remonte à l'origine, on trouve que les principaux des collèges, pour entretenir le bon ordre et pour avoir, lorsqu'ils enseignaient, un nombre suffisant d'auditeurs, convinrent entre eux, dans une congrégation générale, tenue le 9 octobre 1488, au couvent des Fr. Prêcheurs, qu'ils enseigneraient tour à tour la philosophie et les *Morales* d'Aristote ; ce qui est bien à remarquer, et ce qui prouve que, dans ce grand nombre de collèges, il n'y avait qu'un cours de philosophie qui commençât chaque année. En 1494, ils décidèrent même que l'enseignement des vieux textes ne serait plus donné qu'à tour de rôle dans chaque collège. Le collège de Sainte-Marthe fut désigné pour commencer le premier ; celui de la Serenne terminerait la série en 1500.

Tous ces collèges eurent toujours de bons professeurs. Quelques-uns même se sont fait une réputation qui les a sauvés de l'oubli. Parmi eux, Julien Tortereau, d'origine Angevine, « dont la science défie toute celle des Hébreux, des Grecs et des Romains », s'acquit une grande gloire dans toute la province du Poitou.... Tortereau fut le précepteur de Jean Bouchet et de Julien Pié ou Piet, de Mézières en Berry, lequel dans ses poésies publiées à Poitiers en 1509, lui consacra un souvenir parmi les hommes célèbres à Poitiers par leur science. Tortereau était principal du collège du Puygarreau, Marc-Antoine Muret, professait au collège de Sainte-Marthe où il eut comme élèves Pierre Fauveau, de Nouaillé, Joachim du Bellay et Salmon Macrin.

La liste serait longue, dit M. Delfour, s'il fallait mentionner ici tous les élèves qui furent formés dans les différentes écoles de Poitiers et qui se distinguèrent plus tard, soit dans l'Eglise, soit dans la magistrature, soit dans le barreau, soit enfin dans les lettres. Pour nous borner au XVIe siècle, nous citerons : Jean Imbert ; Jean Bouchet ; Pierre Rat, maire de Poitiers ; Charles Mourain, Maisonnier, Nicolas Théveneau, Pierre Umeau, François Le Breton, Guillaume de Lavau, Anselme Isambert, Eguinard Baron, Claude Mangot, François de la Porte, Mathurin Reys, Jean Milon, Jean Faulcon, Jacques Barraud, Julien Collardeau, Guillaume Aubert, Florent Bouchorst, Nicolas Rapin, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, François Bacon qui étudia à Poitiers vers 1578. — Parmi les auteurs les plus connus : Guillaume Lefèvre, Corneille-Bonaventure Bertram, Pierre Blanchet, André de Rivaudeau, Babinot, Jean de la Péruse, Jean Yver, Jean d'Authon, Antoine Macault, Pierre Brisson, Antoine de Nervèze, J. du Bellay, Brantôme et les sœurs Desroches.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

CALMANN LÉVY. — *Le Roman de Léonard de Vinci*, par DMITRY DE MÉREJKOWSKY, traduit du russe, par Jacques SORRÈZE, 1 vol. in-18.

Lyon. — IMPRIMERIE DE REY : *Histoire de la Fabrique lyonnaise, étude sur le régime moral et économique de l'industrie de la soie à Lyon, depuis le XVIe siècle*, par E. PARISET, 1 vol. grand in-8°.

Bordeaux. — FERET ET FILS, éditeurs. — *L'Arioste et la Pléiade* (tiré du Bulletin italien d'octobre-décembre 1901), par J. VIANEY, une brochure de 24 pp. in-8°.

Lyon. — IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND. — *L'Écrivain Claude du Verdier* (1565-1649), par l'abbé REURE, 1 brochure in-8° de 44 pages. — Du même auteur : *La Mort de Guillaume du Bellay* à Saint-Symphorien-de-Lay, le 9 janvier 1543, une brochure de 8 pp. in-8°.

J. DE LA ROUXIÈRE.

LE XVIE SIÈCLE

A travers les journaux, les Revues, les Bulletins des Sociétés savantes et le Musée Carnavalet

---

LE RABELAIS DE 1565 A L'HOTEL DROUOT. — *Le Temps* du 13 janvier publiait la note suivante :

« Une bataille très vive s'est livrée, hier, à coups de billets de banque, entre deux libraires bien connus, autour d'un fort bel exemplaire d'une édition rarissime de Rabelais, l'édition de Lyon 1565, sans nom d'imprimeur. Sur une demande de 200 francs, le précieux petit in-16, richement relié par Cuzin, a atteint, en quelques instants, par surenchères rapides, la somme de 2.700 francs, soit 2.970 fr.

Cette édition — probablement la première qui, sous le titre général d'*Œuvres*, contienne le cinquième livre — est si rare que Ch. Brunet, à qui l'on doit la plus complète bibliographie rabelaisienne jusqu'ici publiée, ignorait son existence, et qu'elle n'a été connue de ses continuateurs que par un seul exemplaire vendu, il y a une trentaine d'années, 400 francs, à la vente Taschereau.

Un exemplaire du cinquième livre seulement, sous cette date, et sans nom d'imprimeur, est porté sur l'ancien catalogue de la Bibliothèque du roi, sous la cote Y², nº 832 ; mais il y a lontgemps qu'il n'est plus à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. Comment et quand a-t-il disparu ? C'est ce qu'on ignore.

La description détaillée de cette édition n'a d'ailleurs jamais été publiée :

Un premier titre, dans un encadrement de satyres gravé sur bois, précède les quatre premiers livres, et annonce :

Les œuvres de M. François RABELAIS, docteur en médecine, côtenant cinq liures de la vie, faicts et dicts héroiques de Gargantua et de son fils Pantagruel · avec l'oracle de la diue Bacbuc et le mot de la Bouteille. Plus la Prognostication Pantagruëline. A Lyon. MDLXV.

Les livres I et II, suivis de la *Prognostication*, ont 418 pages, 5 feuillets non chiffrés pour la table et 2 feuillets blancs. Ils sont signés de A à DD. Les

livres III et IV, qui suivent, sans titre, avec pagination spéciale, occupent 533 pages chiffrées et 11 non chiffrées pour la table. La signature va de *aa* à LL. Enfin, le cinquième livre, qui comprend 97 feuillets chiffrés et 7 non chiffrés pour l'*Epistre du Limosin*, la *Chresme philosophale* et la table, porte comme titre :

LE
CINQUIESME
et dernier li
vre des faicts et
dicts heroïques du bon Panta
gruel, appelé vulgairemẽt
l'Isle Sonnãte : cõposé
par M. Frãçois Ra
belais docteur en medecine

auquel est contenu la visitation de l'oracle de la Diue Bacbuc et le mot de la Bouteille : pour lequel auoir est entrepris tout ce long voyage.

A LYON
M. D. LXV

L'encadrement en bois, qui est le même que celui du premier titre, nous paraît trahir le nom absent de l'imprimeur : Jean de Tournes.

Le chapitre des *Apedeftes*, qui figurait dans l'*Isle sonnante*, première forme en seize chapitres du cinquième livre, parue en 1562, est absent, de même que dans les éditions de 1564 et de Jean Martin 1565. Par contre, la figure de la Bouteille, encadrant l'*Epilenie*, paraît ici pour la première fois, mais déplacée, comme dans la plupart des éditions de la fin du XVIe siècle.

C'est la présence de ce cinquième livre qui fait la valeur de l'exemplaire vendu hier à l'hôtel Drouot. On sait qu'un mystère plane et n'a pas encore pu être dissipé par les plus notables commentateurs, sur cette dernière partie de Pantagruel, qui parut — sous sa première forme, neuf ans après, et sous sa forme définitive — onze ans après la mort de Rabelais.

A cette note, M. Léopold Delisle, administrateur de la Bibliothèque nationale, ayant répondu que le *Rabelais* en question n'avait pas quitté cette Bibliothèque, le rédacteur du *Temps* s'y rendit et se fit apporter le volume indiqué au catalogue sous la cote Y² 832.

C'est bien, dit-il, un cinquième livre du *Pantagruel*, imprimé en 1565. Mais il ne porte pas l'indication de Lyon.

« Nouvellement mis en lumière, dit le titre, imprimé l'an M. D. LXV. »

Ce n'est donc pas celui que nous avons décrit dans notre note du 13 janvier, mais une troisième version du cinquième livre publié à la même date que celles de Lyon, Jean Martin, et de Lyon sans nom d'imprimeur.

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale contient une curieuse figure en bois de la « bouteille », gravée sur une page hors texte se dépliant.

L'Ancienne Sorbonne. — Extrait du *Figaro* :

L'architecte de la nouvelle Sorbonne, M. Nénot, avait retrouvé pendant ses travaux, les fondations de l'ancienne église de la Sorbonne.

Sur le côté nord de l'église de Robert de Sorbon ont été également retrouvées les fondations de trois petites chapelles latérales construites au XVIe siècle.

L'emplacement de l'église et des chapelles vient d'être rendu visible par de petites rigoles.

Dès que le temps le permettra, M. Nénot fera placer dans ces rigoles une mosaïque de ton très doux, et qui ne tranchera pas sur le ton des pavés de grès. Ce sera une intéressante curiosité à ajouter aux richesses artistiques qui font de la nouvelle Sorbonne un des musées les plus variés de Paris.

Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements. — 25e Session. — Extrait du Bulletin du Comité :

1. *La Chapelle de Seigne à Bléré (Indre-et-Loira)*, par Ch. de Grandmaison.
2. *Un Mortier de veille au XVIe siècle*, par Ch. de Beaumont.
3. *Un Retable au XVIe siècle, à Wattignies (Nord)*, par L. Quarré-Reybourbon.
4. *Notes sur des Artistes se rattachant au Gâtinais, Les Vernansal*, par Eug. Thoison.
5. *Les bijoux, joyaux et pierreries de l'empereur Maximilien, d'après un document de 1521*, par Julien Finot.
6. *Les Œuvres d'art de l'église du Bellay, en Vexin*, par Léon Plancouard.
7. *Une Peinture sur verre de 1525, à l'église de Saint-Vulfran à Abbeville*, par Emile Deslignières.
8. *Notice sur Pierre des Aubeaux, imagier rouennais du XVIe siècle*, par Léon de Vesly.
9. *Le Livre d'heures de Marie Stuart à la Bibliothèque de Reims*, par Henri Jadart.
10. *Note sur un* Album Amicorum *du XVIe siècle*, par Alfred Richard.
11. *Documents inédits sur le sculpteur François Laurana*, par H. Requin.
12. *Travaux d'art exécutés à l'abbaye de Notre-Dame de Silly-en-Gouffern, aux XVIe et XVIIe siècles*, par Louis Duval.
13. *L'Enigme de François Gentil*, par Albert Babeau.

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français. — N° du 15 janvier 1902 :

1. *Origine et Etymologie française du mot huguenot*, par Ch. de Grandmaison.

2. *Un Nouveau Registre de la Faculté de Théologie de Paris au XVIe siècle*, par Abel Lefranc.

LE TEMPS des 29 décembre et 12 janvier :

Un *Sonnet de Ronsard à Ambroise Paré*, par Gaston Deschamps.

LA REVUE BLEUE du 22 février :

Un Pape à l'époque de la Renaissance : Jules II, par Émile Gebhart, de l'Institut.

A CARNAVALET. — Le musée Carnavalet, qui possédait déjà une fort belle collection d'enseignes artistiques anciennes, a pu commencer, grâce à un don du marquis de Virieu, une collection non moins intéressante, celle des plaques de bornage des anciens domaines de la banlieue parisienne.

Les deux qu'il vient de recevoir sont de petits rectangles encadrés d'un cordonnet en relief et portant également en relief des armes et une inscription.

L'une de ces plaques de bornage est aux nom et armes de Decename, seigneur de Luzarches (écu au lion armé et lampassé) et porte l'inscription que voici :

Je suis témoin joignant de cette borne qui fut plantée par borneurs jurez l'an 1532 entre les seigneurs de Luzarches, Champlâtreux, et suis du côté et porte le nom et armes du seigneur dudit Luzarches.

L'autre, au nom d'Avrillod, seigneur de Champlâtreux, et à ses armes, trois trèfles dont deux en chef et un en pointe avec une tête de nègre, est gravée du texte suivant :

Je suis témoin joignant de cette borne qui fut plantée par borneurs jurez l'an 1532 entre les seigneurs de Champlâtreux et Luzarches, et suis du côté, et porte le nom et armes du seigneur dudit Champlâtreux.

UN LISEUR

Le directeur-gérant : LÉON SÉCHÉ.

Vendôme. — Imprimerie F. EMPAYTAZ.

La Jeunesse de Pierre de Ronsart

(SUITE)

ALGRÉ de longues et nombreuses recherches, il m'a été impossible de préciser la date de cette maladie qui eut une si grande influence sur la destinée de Ronsart et marqua, pour ainsi dire, un tournant dans son existence. L'élégie à P. Paschal est à ce sujet d'un vague désespérant :

Mais las ! à mon retour (d'Allemagne), une aspre maladie
Par ne scay quel destin me vint boucher l'ouïe
Et dure m'accabla d'assommement si lourd
Qu'encores aujourd'huy j'en reste demy-sourd.
L'an d'après, en avril, Amour me fit surprendre
Suivant la Cour à Blois des beaux yeux de Cassandre.
(Bl. IV, 300, texte de 1554, 1560, 1584).

J'ai cité ces deux derniers vers parce qu'ils offrent seuls un point de repère au biographe; mais ce point de repère est

des plus déroutants; il a égaré Blanchemain et d'autres après lui.

Comme le retour d'Allemagne date du mois d'août 1540 et que la première rencontre de Ronsart et de Cassandre eut lieu en avril 1545 au plus tôt, en avril 1546 au plus tard (1), — de deux choses l'une : ou bien Ronsart est resté quatre années aux mains des médecins, entre la vie et la mort, de 1540 à 1544, ce qui est improbable et d'ailleurs démenti par certains faits ; ou bien Ronsart s'est trompé, soit en écrivant *à mon retour*, soit en écrivant *l'an d'après*, ce qui n'est pas admissible (2). Comment sortir de ce dilemme ? Quelques biographes, entre autres Blanchemain (t. VIII, p. 9 à 11), ont tranché la difficulté en faisant remonter la première rencontre de Ronsart et de Cassandre au mois d'avril 1541 sans tenir compte d'une douzaine d'autres textes qui le leur interdisaient. Ils se sont fondés uniquement sur les six vers que je viens de citer et ils les ont mal interprétés, pensant que Ronsart avait voulu dire : « *L'an d'après* mon retour d'Allemagne ». — Marty-Laveaux, de son côté, affirme, dans sa *Notice sur P. de R.*, p. XXI, que « Ronsard place immédiatement *après* son voyage en Allemagne l'apparition de son infirmité » ; puis il rectifie, à la page XXVI, avec raison, la date de la première rencontre de Cassandre, mais sans s'apercevoir que les vers de l'élégie à Paschal lui enlèvent le droit de conserver sa première affirmation.

Je ne vois qu'un moyen de mettre un peu de logique dans ces incohérences et de se rapprocher davantage de la vérité. Comme

(1) Comme nous l'établirons dans un prochain article avec de nombreuses pièces à l'appui.

(2) En effet, si l'on suppose que l'erreur fut intentionnelle, on ne voit pas quel intérêt le poète, ni même le versificateur, aurait eu à la commettre ; si l'on pense qu'elle fut involontaire, on ne s'explique pas davantage un si étrange défaut de mémoire à dix ans d'intervalle (l'élégie à Paschal est de 1554), à propos de faits si importants, et dans une pièce qui avait la prétention de contribuer à l'Histoire.

tout nous porte à croire que le poète, au lieu de documenter son panégyriste Paschal sur la suite continue de ses années de jeunesse, ne lui en a raconté que les faits saillants (1), je propose du passage en question l'interprétation suivante : « Après mon voyage d'Allemagne, l'événement qui mérite d'être relaté est la grave maladie qui causa ma surdité ; puis *l'an qui suivit cette maladie* je m'épris de Cassandre. » Pour moi — et ce n'est qu'une supposition — Ronsart ressentit les premières atteintes de son mal vers le mois d'août 1542 ; puis les médecins — et ceci me semble plus certain — le déclarèrent hors de danger seulement en 1544. Si je ne me trompe, qu'on s'en prenne à Ronsart, qui n'a pas cru devoir être plus précis ou n'a pas voulu s'en donner la peine (2).

Il est également difficile de connaître la cause et la nature de la

(1) Voir à ce sujet une remarque précédente (*Revue de la Renaissance*, numéro d'avril 1901, page 174, note 4).

(2) L'édition de 1587 donne cette correction, indiquée à Galland par Ronsart :

. . . . . je vins
En la haute Allemaigne où dessous luy j'apprins
Combien peut la vertu : *après*, la maladie
Par ne scay quel destin me vint boucher l'ouie...
L'an d'après, en avril, Amour me fit surprendre.....

Cette correction confirme mon hypothèse, sans pourtant la rendre certaine. Le témoignage de Cl. Binet, un peu moins vague, tendrait à la confirmer tout à fait, s'il m'était possible d'affirmer avec lui que Ronsart est allé en Italie, et surtout — ce qu'il ne fait pas — d'affirmer que Ronsart y est allé après avril 1542, date où prit fin le congé de Langey du Bellay à Paris. C'est, en effet, après ce prétendu voyage en Italie que Binet place la maladie de Ronsart. Mais, encore une fois, pourquoi Ronsart ne nous en a-t-il pas parlé ? Pourquoi même semble-t-il en contradiction avec son biographe, en disant *à mon retour d'Allemagne* ? Avait-il donc une raison sérieuse de tenir secrète l'origine de sa maladie ? Dans ce cas, on s'expliquerait le silence complet du poète durant toute sa vie sur son voyage de jeunesse au pays des Muses... et des Nymphes ; bien plus, ce silence même deviendrait une preuve de son voyage, mais au demeurant une preuve encore très insuffisante. — Quoi qu'il en soit, on chercherait vainement dans l'opuscule de Cl. Binet une ligne qui donnât le droit d'écrire, comme l'ont fait Blanchemain et Marty-Laveaux, que Ronsart devint sourd en 1540.

maladie de Ronsart. Claude Binet l'attribue aux vins « souffrez et mixtionnez » qu'il fut contraint de boire en Allemagne, aux « tourmens de mer », aux « incommoditez des chemins et autres peines de la guerre qu'il avait souffertes ». Pourtant Ronsart ne semble pas avoir été malheureux dans ces voyages, durant lesquels il n'était pas assez âgé pour qu'on lui fît subir « les peines de la guerre »; il dut s'y trouver au contraire à très bonnes tables et je ne vois pas au reste de quelles guerres il aurait eu à souffrir. Les explications de Binet me paraissent dissimuler mal une défaite ou plutôt chercher à nous donner le change sur la véritable origine du mal. Il ajoute d'une façon vague et très peu scientifique : « Plusieurs humeurs grossières lui montèrent au cerveau tellement qu'elles lui causèrent une defluxion, puis une fièvre tierce, dont il devint sourdaut ». Sommes-nous en présence d'une fièvre typhoïde, d'une crise de paludisme aigu, ou simplement d'une manifestation violente de l'état d'arthritisme qu'aurait développé de très bonne heure chez Ronsart l'humidité des Vaux du Loir, particulièrement de la Varenne de Couture ? On ne saurait le dire et j'ai vainement consulté sur ce point M. le docteur Cabanès, auteur de savantes enquêtes rétrospectives sur la santé de nos grands écrivains.

En attendant un diagnostic précis, j'incline à croire que le goût immodéré du vin, transmis au poète par plusieurs générations d'ancêtres, fiers de leurs caves de la Possonnière, est un facteur à considérer; et j'y ajouterai l'usage prématuré des plaisirs de l'amour, car alors la vie des cours n'était pas plus une école de morale que la vie des camps : les femmes et la bonne chère y ont perdu plus d'un adolescent... sans parler des « fillettes » de Couture, dont Ronsart a célébré les charmes dans des vers de la vingtième année.

Est-ce à dire qu'il fut atteint du mal implacable dont se mourait alors le trop galant François Ier ? Je ne crois pas qu'on puisse s'arrêter à cette hypothèse, bien que je l'aie moi-même admise

longtemps. Il est vrai que vingt ans plus tard ses ennemis huguenots lui reprochèrent cette tare physique et la donnèrent pour cause à sa surdité, comme en témoignent le *Temple de Ronsard* (Cf. Blanchem. VII, 91-92) et le pamphlet latin dont Blanchemain et Marty-Laveaux ont cité un extrait après Sainte-Beuve (1); qui sait si Ronsart, trop expansif, n'avait pas fait à Théodore de Bèze, qu'il fréquentait avec plaisir avant 1548 (2), des confidences qui furent trahies quand la différence des opinions religieuses eut rompu tout lien entre eux ? J. Grévin (un médecin !) et Fl. Chrestien eussent-ils lancé une pareille accusation sans qu'elle reposât sur rien ? Pouvait-il y avoir fumée sans feu ? — Mais ces sortes d'injures s'échangeaient communément au XVIe siècle entre adversaires religieux ou littéraires, sans qu'on les prît au sérieux; aussi Ronsart s'est-il contenté de répondre sur le même ton et de renvoyer la balle à ses agresseurs avec un souverain geste d'ironie (3). D'autre part, eût-il pu, si dès 18 ans son tempérament avait été ravagé par un virus dont on ne savait pas alors atténuer les effets, eût-il pu s'adonner à des études absorbantes et pénibles

(1) Blanchem., VIII, 10, note. — Marty-Laveaux, *Notice*, p. XXII, note.

Plus dicunt quod Ronsardus
Certo sit factus surdus
A lue Hispanica
Et quamvis sudaverit
Non tamen receperit
Auditum et reliqua (1563).

(2) Théodore de Bèze, qui eut une jeunesse aussi peu édifiante que celle de Ronsart et en a laissé l'écho dans ses *Juvenilia* parus vers 1548, était intimement lié avec Jacques Peletier et par suite avec Ronsart; celui-ci regretta vivement que de Bèze eût abandonné la Poésie pour la Théologie et il fit l'éloge de son intelligence à l'époque même où la guerre religieuse les avait séparés. (Cf. Blanchem., V, 351 ; VII, 21-23.)

(3) Cf. Bl., VII, 104 :

Tu m'accuses, cafard, d'avoir eu la vérole !
Un chaste prédicant de fait et de parolle
Ne devroit jamais dire un propos si vilain ;
Mais que sort-il du sac? Cela dont il est plein.

comme il le fit pendant sept ans? En eût-il tiré le parti que l'on sait? Eût-il produit une œuvre aussi copieuse, aussi facile, aussi forte? Eût-il gardé intactes jusqu'à 61 ans les vives clartés de son intelligence, sa mémoire, son imagination? Fût-il enfin resté si longtemps gaillard et eût-il chanté les femmes et l'amour avec tant d'ardeur et d'enthousiasme jusqu'à ses dernières années? — Je sais bien qu'il vieillit assez vite, qu'il fut gris et chauve à trente ans et dès lors maigre, pâle, défait, miné par la fièvre intermittente, en proie aux douleurs et aux insomnies, enfin que dans ses œuvres abondent les preuves de sa très chancelante santé (1). Je sais que les peintures qu'il nous a laissées de lui-même sont loin d'être flatteuses et nous donnent de son état physique une triste idée, à laquelle ne correspondent guère les descriptions brillantes de Cl. Binet et de Colletet ou les portraits qui se trouvent en tête de la plupart de ses éditions (2). Mais tout cela nous autorise-t-il à croire que sa maladie de 1542 fut de nature syphilitique? Il est possible que les misères corporelles de toute son existence en aient été la suite et comme le prolongement, étant donné ses habitudes de viveur et le surmenage général auquel il

(1) Voir Blanchemain (j'indique après chaque pièce la date de sa première apparition, ce qu'il n'a pas fait) :

II, 253, *Guy, nos meilleurs ans coulent* (1550).
— 257, *Somme, le repos du monde* (1550).
— 386, *En mon cœur n'est point écrite* (1550).
I, 65. *Sur mes vingt ans* (1553).
— 413, *Dame je meurs pour vous* (1555).
II, 259, *Quand je suis vingt ou trente mois* (1555).
— 268, *Ma douce jouvence est passée* (1555).
— 393, *Laisse-moi sommeiller, Amour* (1554).
— 442, *Ah! fiévreuse maladie* (1555).
— 483, *Pour avoir trop aimé* (1560, mais composée en 1555).

Cf. VI, 189 (1560); VII, 105 et 117 (1562); VI, 70, 79, 106, 110, 123 (pièces parues en 1569); VI, 88 (1573); VI, 288 (1556); V, 273 (1560), etc.

(2) En rassemblant les diverses indications données par Ronsart sur son état physique, on obtient un portrait qui se rapproche plutôt de celui que possède le Musée de Blois et qui paraît être sinon de François Clouet du moins de son école (nº 146 du Catalogue).

se livra de 20 à 30 ans, mais je pense qu'elles tiennent uniquement dans ces deux mots : arthritisme et neurasthénie (1).

Ce qui est sûr, c'est que Ronsart fut bien touché par cette maladie, et qu'elle eut un retentissement profond sur sa vie et sur son œuvre. D'abord se voyant très près de la mort, il en fit l'objet de ses méditations et recueillit avec soin ses impressions sur « la vieille escarce » qui s'attache à nos pas et nous surprend « à l'impourveu » ; son expérience personnelle le confirma dans cette idée épicurienne de son Horace, qu'il faut s'empresser de jouir de la vie de peur de mourir avant d'avoir vécu, d'autant plus que la fleur de la jeunesse est tout éphémère ; il ressassa dans son esprit les deux ou trois thèmes lyriques qui devaient bientôt revenir à satiété dans ses vers, et de ce jour il fut le chantre des joies de la vie et des affres de la mort (2). — Puis il resta *demy-*

(1) Pour être complet il faut noter que Ronsart n'a pas été moins préoccupé que ses contemporains et ses prédécesseurs (*) de la terrible maladie en question. En lisant la 2e préface de la *Franciade* on est tout étonné de le voir compter parmi les poètes latins qui ont écrit des poèmes didactiques ou épiques un contemporain et un seul, justement le célèbre médecin italien Fracastor : « Stace a suivi la vraysemblance en sa Thébaïde. De notre temps Fracastor s'est montré très excellent en sa Syphillis, bien que ses vers soient un peu rudes. Les autres vieils poètes romains comme Lucain et Silius Italicus ont couvert l'histoire du manteau de poésie.., » (Bl., III, 22). C'est à croire que Cl. Binet a manqué ici de jugement, ayant été chargé de mettre de l'ordre dans les alinéas que Ronsart avait dictés à un copiste négligent ; ou bien Ronsart a réellement fait du poème de Fracastor l'un de ses livres de chevet, y trouvant quelque confort dans son angoisse.

(*) Entre autres Jean Bouchet, dans ses *Angoisse et Remède d'Amour (1501)* et Jean Lemaire dans son deuxième *Conte de Cupido et Atropos* (1520). Cf. *Annales d'Aquitaine*, chap. sur l'an 1494.

(2) Je n'hésite pas à faire remonter jusqu'à 1542-1543 les deux odes irrégulières *Puisque la mort ne doit tarder* et *Ami, l'ami des Muses*, où il développe l'*Omnes eodem cogimur* et le *Carpe diem* (Bl., II, 400 et 404) ; l'ode à Guy Pacate, *Guy nos meilleurs ans coulent* ne doit pas être de beaucoup postérieure, car on y lit ces vers :

Mais une fièvre grosse
Creuse déjà ma fosse

sourd (1); la surdité ne fut chez lui qu'un symptôme de l'inflammation de l'oreille, mais cette inflammation, d'abord aiguë, fut mal soignée et passa vite à l'état d'otite chronique; cette espèce de surdité, à vrai dire, varie d'intensité, s'améliore ou s'aggrave fréquemment selon l'état de l'atmosphère ou les mouvements du voile du palais, mais elle a suffi pour prédisposer Ronsart à la mélancolie et développer chez lui le goût de la solitude qu'il avait déjà. Qui sait même si, le forçant à se replier sur soi et à se concentrer, elle ne contribua pas pour sa part à l'orgueil des années suivantes et à l'aristocratique dédain qu'il affecta pour le

Pour me banir la bas
Et sa flame cruelle
Se paist de ma mouelle
Misérable repas.
Que peut s'en faut, ma vie,
Que tu ne m'es ravie
Close sous le tombeau
Et que mort je ne voye
Où Mercure convoye
Le debile troupeau ! (Bl. II, 254)

Réminiscences d'Horace sans doute, mais aussi accent personnel d'un jeune homme encore épouvanté à l'idée du danger qu'il a couru.

Je ne serais pas étonné non plus que l'on dût dater de cette époque l'ode sur l'*élection de son sépulchre* (Bl., II, 249) et je note en passant que l'emplacement choisi par lui est un îlot verdoyant, ombragé de peupliers, de 25 mètres de long sur 5 mètres de large, que l'on peut voir encore à Couture, devant le château du Pin, au confluent du Loir et de la vieille Braye. Si Sainte-Beuve avait connu le texte de 1550, il n'aurait pas avancé que le poète songeait, en écrivant cette ode, à son prieuré de Saint-Cosme-en-l'Isle, près de Tours, prieuré qu'il n'obtint qu'en 1564! (Cf. *Tableau de la poésie au XVIe siècle*, édit. Charpentier, p. 307, note).

(1) Outre les vers de l'élégie à Paschal cités plus haut, voir Blanch., I, 399 :

Vous me responderez *(sic)* qu'il est un peu sourdaut
Et quis que c'est déplaisir en amour parler haut (1555).
III, 356 : Puis on ne voit jamais ce poète à la court ;
Il faut qu'il se présente, encore qu'il soit sourd (1567).
VII, 103 : Tesmoin est du Bellay, comme moy demy-sourd (1562).
VI, 88 : Je suis, pour suivre à la trace la court,
Trop maladif, trop paresseux et sourd (1573).

« rude populaire » (1) ? En tout cas il subit une crise morale et en souffrit jusqu'au jour où ses amis eurent l'idée de comparer sa glorieuse infirmité à la cécité d'Homère. — Enfin il dut renoncer à l'avenir que son père rêvait pour lui : armée, ambassades, barreau, médecine, fonctions de cour lui devinrent d'un accès impossible, sinon difficile, bien qu'il se vît alors le compagnon de jeux et en quelque sorte le favori du dauphin Henri et du prince Charles (2) par son adresse à tous les exercices du corps, par les agréments de sa conversation, par la grâce et la noblesse répandues dans toute sa personne. « Quelque faveur qui le peust chatouiller, dit Cl. Binet, et qui semblast le semondre à une belle fortune demeurant en cour, considérant qu'il était malaisé avec le vice d'oreilles de s'y avancer et d'y être agréable, où l'entretien et discours sont plus nécessaires que la vertu et où il faut plustost estre muet que sourd, il pensa de transférer l'office des oreilles à celui des yeux par la lecture des bons livres et se mettre à l'estude à bon escient. » Voilà comment d'homme d'action Pierre de Ronsart devint un rêveur et un homme d'étude ; voilà comment son goût pour la poésie se trouva favorisé et, si je puis dire,

(1) Pour tous ces sentiments, voir par exemple Bl., I, 69 :

Je te hay, peuple, et m'en sert de témoin
Le Loir, Gastine et les rives de Braye (1552).
I, 123 : Au cœur d'un pré loin des gens escarté... (id.).
II, 303 : Mais que feray-je à ce vulgaire... (1553).
VI, 290 : Car les champs et les bois et les lieux solitaires
Et les prés, où le Loir parmi les herbes court,
Me plaisent beaucoup plus que le bruit de la court (1556).
IV, 71 : Seul à part moy, sauvage et solitaire,
Loin des seigneurs, des rois et du vulgaire (1559).
III, 370 : L'autre jour que j'estois, comme tousjours je suis,
Solitaire et pensif. . . . . (1561-62).

(2) Et non pas du roi Henri II, comme le dit Binet, continuant à prendre le dauphin pour le roi et à faire remonter la mort de François Ier à 1540 ! (Cf. *supra*, numéro de janvier 1902, note).

autorisé par le hasard, comment enfin son malheur tourna au profit des lettres françaises et au sien (1).

Ses parents, désolés, se résignèrent à tirer le meilleur parti des circonstances et à le faire entrer dans les ordres comme son frère Charles. Peut-être sa rare intelligence lui ferait-elle rencontrer dans cette voie les richesses et les honneurs qui lui échappaient d'autre part, et déjà le vieux Loys de Ronsart rêvait pour son dernier fils un avenir épiscopal. Pierre de Ronsart se laissa donc tonsurer sans résistance, mais avec l'arrière-pensée que sa tonsure lui servirait seulement à acquérir des droits aux bénéfices ecclésiastiques; il ne songea pas du tout à devenir un véritable prêtre ayant charge d'âmes, car il ne se sentait pas né pour un pareil ministère et aimait trop la vie libre pour rompre avec les plaisirs du monde. A vrai dire il s'obligeait ainsi au célibat, à moins de renoncer un jour, pour pouvoir se marier, aux droits que lui conférait la tonsure (2) ; mais j'imagine que ce sacrifice coûta peu au disciple d'Horace, et que notre poète, se réservant les joies profanes de l'amour et de l'amitié avec celles de la gloire

(1) Cf. *Hymne à la surdité*, par Du Bellay :

La surdité, seule t'a fait retraire
Des plaisirs de la court et du bas populaire,
Pour suivre par un trac encores non battu
Ce pénible sentier qui meine à la vertu.

(2) Pour prétendre à la jouissance d'une prébende quelconque il fallait recevoir la tonsure, insigne du premier degré dans la cléricature. C'était la condition *sine qua non*. Mais elle n'entraînait pas le *vœu* de célibat ; un simple tonsuré pouvait toujours se marier, à la condition, également *sine qua non* de renoncer aux droits que lui avait donnés sa tonsure. C'est en ce sens que Pierre de Ronsart *s'obligeait* au célibat, n'ayant et ne devant jamais avoir aucune fortune personnelle, par suite de « la rigoureuse loy des puînés. » (Cf. Bl., I, 405 a. Le *bonnet rond*, dont il est question dans ce sonnet de 1560 et au tome VI, p. 233, est-il sa coiffure de clerc tonsuré, ou bien sa coiffure de prêtre ? M. L. Froger affirme que c'est la coiffure de prêtre, qu'il aurait prise le 16 juin 1560 (*Ronsard ecclésiastique*, p. 27 à 30) ; après mûre réflexion, j'ai dû me ranger à l'opinion contraire, et je pense que Ronsart n'a jamais appartenu qu'aux ordres mineurs.

littéraire, fit dès lors bon marché des soucis de la vie conjugale et des charges de la famille.

Il est certain que Loys de Ronsart et son fils Pierre se trouvaient au Mans les 5 et 6 mars 1543. Le premier de ces deux jours, ils assistèrent aux obsèques solennelles de Langey du Bellay, le grand capitaine-diplomate mort le 9 janvier précédent. Loys de Ronsart tenait l'un des coins du drap mortuaire (1), soit comme glorieux vétéran des guerres d'Italie, fait chevalier par Louis XII au champ d'honneur, soit comme doyen des Mansionnaires représentant le roi de France, et allié du reste aux Du Bellay (Cf. Bl. III, 371, vers 11). Le lendemain même, Pierre de Ronsart fut tonsuré, comme en témoigne la pièce authentique retrouvée par M. l'abbé Froger dans les *Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans* et publiée par lui (2). C'est l'évêque du Mans, René du Bellay, qui conféra la tonsure et signa l'acte officiel en son château de Touvoie, le

(1) M. Léon Séché l'a affirmé ici même et a mis le premier ce fait en lumière (n° de février 1901, p. 81 et note). Qu'il me permette d'insérer ici la note complémentaire qu'il m'a communiquée et dont je le remercie vivement : « Bien que Langey du Bellay fût mort le 9 janvier 1543, c'est seulement le 5 mars que ses funérailles eurent lieu au Mans. Le corps avait été embaumé et déposé dans une chapelle de Saint-Symphorien, puis transporté à Saint-Ay en attendant les instructions du cardinal Jean du Bellay. Le 6 février, le chapitre de la cathédrale du Mans accueillit la demande du cardinal qui était que son frère fût enterré dans la cathédrale. Le vendredi 2 mars, le corps fut déposé dans l'église abbatiale de Saint-Vincent et les obsèques eurent lieu le 5, comme je l'ai dit. Loys de Ronsart tenait un coin du poêle. Personne ne dit que son fils assistait aux obsèques, mais on peut tenir le fait avancé par moi comme certain, puisqu'il fut tonsuré le lendemain même ».

(2) *Ronsard ecclésiastique*, Mamers 1882, (page 7, note 1). Ce texte n'ayant été reproduit que par Marty-Laveaux dans un ouvrage très peu répandu (*Notice sur Ronsard*, p. CXV), je crois devoir le donner ici : « Noverint universi quod nos Renatus Bellayus miseratione divina episcopus cenomanensis dilecto nostro Petro, filio nobilis viri Ludovici de Ronssart et domicelle Iohanne de Chauldrier parrochianorum S^ti Gervasii de Culturis nostre diœcesis cenomanensis, oriundo in et de legitimo matrimonio procreato, sufficientisque aetatis et litterature reperto, tonsu-

6 mars 1542, 1543 d'après le nouveau style que nous avons toujours suivi au cours de notre étude (1).

Enfin c'est à ce même voyage et probablement à Touvoie même que notre poète fit la connaissance de Jacques Peletier, qui était secrétaire de l'évêque du Mans depuis 1540. Cette rencontre, que M. H. Chamard et M. L. Séché n'ont pas hésité à dater de ce moment-là (2), nous est attestée par un passage de l'*Art poétique* de 1555, où Peletier nous apprend que Pierre de Ronsart *étant encore en grande jeunesse lui montra quelques odes de sa façon en la ville du Mans et lui dit dès lors qu'il se proposait ce genre d'écrire à l'imitation d'Horace.* Jacques Peletier était plus âgé que le nouveau tonsuré de huit années; il avait déjà la réputation d'un savant et d'un lettré. Ronsart exprima le désir de lui être présenté et, voyant que Peletier s'intéressait à son avenir, il lui fit part de ses projets poétiques, de ses opinions littéraires. Peletier les approuva : il avait lui-même sur le chantier une traduction en vers de l'Art poétique d'Horace, après laquelle il entreprendrait celle des Géorgiques et celle de l'Odyssée; les Anciens étant les vrais maîtres de la pensée et les seuls interprètes du beau, il était d'avis de les faire connaître par tous les moyens. Il goûtait au reste la facilité naturelle et la clarté de Marot, à qui la force et la gravité ne manquaient pas même, tout en regrettant qu'il eût trop souvent donné dans les jongleries des rhétoriqueurs et dépensé sa verve aux chants royaux, ballades et rondeaux, genres surannés

ram in Domino contulimus clericalem. — Datum apud nostrum castrum de Tholevio predicte nostre diœcesis cenomanensis sub sigillo nostro, die sexta mensis martii anno domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo. »

(1) A ce propos je dois signaler dans la *Notice sur Ronsard* de Marty-Laveaux, p. CXV, une grave faute d'impression. C'est après les mots *quadragesimo secundo* qu'il faut lire la parenthèse *(1543, nouv. style)*, et non pas cinq lignes plus bas.

(2) Cf. *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, nº du 15 janvier 1899, p. 35-36, et *Revue de la Renaissance*, nº de février 1901, p. 81.

destinés à disparaître. Il était en relations avec les poètes lyonnais, tous ardents novateurs, en particulier avec Despériers qui avait traduit la première satire d'Horace et paraphrasé les Roses d'Auzone (1); là-bas, sur la colline de Fourvières, suivant le mot de Jean Le Maire, des harpes souveraines assourdissaient les vieux « flageots » et les vieilles guitares (2). Enfin il ne comprenait pas qu'on écrivît en latin, et surtout qu'on imitât en latin les beautés de la poésie antique ; il trouvait désormais prête à en porter le poids la langue qui avait suffi à Jean Le Maire et à Cl. Marot. — Engagé par cet aimable accueil, Ronsart tira de son portefeuille ses essais d'adaptation des vers lyriques d'Horace, qu'il appelait des *Odes,* d'un nom nouveau, disait-il, et les montra à Peletier comme à un conseiller dont on attend le mot d'encouragement (3).

(1) P. Lacroix pense que Despériers pourrait bien être aussi l'auteur d'une traduction des épitres d'Horace parue à Lyon en 1537. C'est probablement Despériers qui conseilla à Peletier (plus jeune que lui de 18 ans) de traduire en vers l'A. P. d'Horace.

(2) Jean Le Maire, *Temple de Vénus*, édition Stecher, tome III, p. 110 :

Tous vieux flageots, guisternes primeraines,
Psalterions, et anciens décacordes
Sont assourdis par harpes souveraines.
Par le doux son des nouveaux monocordes
Ont mis sous banc les gens du roy Clovis
Leurs viiesles, leurs vieux plectres et cordes.

Cet éloge des poètes de la Renaissance lyonnaise, écrit par Le Maire vers 1510, Ronsart se l'appropria presque tel quel dans l'ode *A sa lyre* parue en 1550 (Cf. Bl., II, 127, 3e et 4e strophes), comme il s'était approprié le mot *ode* employé par Le Maire également dans le *Temple de Vénus*, édition Stecher, tome III, p. 112.

(3) Peut-être était-il de bonne foi en croyant user le premier de ce nom d'*ode*, comme il s'en est vanté plus tard (Préface des Odes); peut-être aussi payait-il d'audace, sachant très bien que le mot existait, notamment dans Jean Le Maire, l'un de ses auteurs favoris, mais qu'il n'était pas encore très répandu. En tout cas Peletier crut son interlocuteur, et dans l'*A. P.* de 1555 lui attribua l'invention du mot. Que ce soit erreur ou supercherie, il a été prouvé que tous deux avaient tort sur ce point (Cf. H. Chamard, *Revue d'Hist. Litt.*, janvier 1899, p. 30-31. — Cf. *Revue de la Renaissance*, juin 1901, p. 265, note). Quel mérite y aurait-il eu, du reste, à appeler *ode* ce que les poètes latins du temps appelaient couramment

Ce mot ne se fit pas attendre ; Peletier trouva l'idée excellente et relativement neuve : tout en faisant remarquer que depuis longtemps en France on écrivait des poésies strophiques, de ton grave ou badin, auxquelles il ne manquait que ce nom d'ode, et que, par exemple, les Psaumes de Marot étaient de vraies odes, il félicita le jeune poète de s'être adressé à Horace et déclara qu'il aiderait de son côté à faire connaître par quelques traductions en vers français cette source païenne à laquelle avaient seulement puisé jusque-là les faiseurs de vers latins, les Macrin, les Second, les Pontan et les Marulle (1). En retour, il attira l'attention de son visiteur sur les poètes italiens, qui, nourris de la moëlle antique, avaient doté leur pays d'une poésie forte et originale ; si l'on voulait que la France pût se glorifier un jour d'avoir, elle aussi, fait renaître les lettres, il fallait imiter Pétrarque, Boccace, Bembo, Arioste, Sannazar et Aretin ; à Lyon il y avait longtemps qu'ils étaient considérés comme des maîtres et pris pour modèles à l'égal des Anciens. Ronsart répondit qu'il s'en était aperçu à la lecture de Jean Le Maire et qu'il se doutait de tout cela par les conversations de son ami le Piémontais Paul Duc et des autres Italiens qui fourmillaient à la cour et s'ouvraient quelquefois devant lui, bien qu'ils formassent une société à part avec Luigi Alamanni à leur tête. Peletier lui montra alors les sonnets de Pétrarque qu'il essayait de traduire, et Ronsart déclara qu'il se mettrait lui aussi à cette école.

oda, par ex. O. Conrad (*Odae aliquot*, 1530), J. Second (*Odarum liber unus*, 1535), S. Macrin, (*Odarum libri VI*, 1537)? On appelait alors les œuvres lyriques d'Horace indifféremment *carmina* ou *odae*.

(1) Je pense que si Peletier avait déjà écrit des odes horatiennes à ce moment-là, il en aurait revendiqué la paternité ; et cela avec d'autant plus d'empressement qu'il était de beaucoup l'aîné de Ronsart, et que, d'après le témoignage d'Est. Pasquier « il estoit vrayment poète et fort jaloux de son nom ». (Lettre à Tabourot, édit. in-folio, II, p. 213).

Les deux jeunes gens se quittèrent enchantés l'un de l'autre, après s'être promis d'échanger des vers, et ce fut l'origine d'une amitié solide qui ne se démentit jamais (1). Sans exagérer l'importance de cette entrevue, on peut penser qu'elle eut une influence décisive sur les idées de Ronsart et acheva de l'orienter vers l'imitation des Anciens et de leurs imitateurs. Il ne pensa plus désormais qu'à combler les lacunes de son instruction, à lire et à rimer en français ; il eut dès lors l'ambition fixe de contribuer par sa plume à la gloire de sa patrie qu'il ne pouvait plus servir de son épée (2) ; il vit plus nettement le but à atteindre et les moyens propres à l'y conduire ; enfin « l'an 1543 il fit trouver bon à son père le désir de se remettre aux lettres. » Ainsi parle Cl. Binet et nous pouvons l'en croire, mais il ajoute aussitôt ces lignes qu'il nous est difficile d'accepter : « Non en l'intention qu'il s'adonnast à la poésie, lui défendant expressément de tenir aucun livre français, l'ayant connu presque dès le berceau enclin

(1) Ils ne manquèrent à cette promesse ni l'un ni l'autre ; nous en avons la preuve dans les *Œuvres poëtiques* que Peletier publia quatre ans après : la 5e pièce des *Vers lyriques* est adressée *Au Seigneur Pierre de Ronsart, l'invitant aux champs ;* la 10e est une *ode* de Pierre de Ronsart à Jacques Peletier *Des beautez qu'il voudroit en s'Amie ;* la 11e est une *Response* par Peletier *des beautez et accomplissemens d'un Amant*, sur le même rythme et en nombre égal de strophes. Voici la 1re strophe de la pièce de Ronsart, d'après le texte de 1547 :

Quand je seroy' si heureux de choisir
Maistresse selon mon désir,
Saiz tu quelle je la prendroye,
Et à qui suget me rendroye
Pour la servir, constant, a son plaisir ?

Et voici la 1re strophe de la réponse de Peletier :

En contemplant ceste jeune femelle,
Sa grace, sa ronde mammelle,
Elle me semble estre marrie
Si bien tôst on ne la marie
A un Amy aussi gentil comme elle.

Cf. Bl., II, 402, et, pour les autres relations des deux poètes, I, 153 ; II, 456 V, 351. En 1555, dans son *A. P.*, Peletier loua fort son ami devenu illustre.

(2) Cf. Bl., VI, 80, 188, 191, 233, 238 (fin).

au mestier des Muses. » Que Loys de Ronsart ait encore redouté pour son fils ce que l'avenir d'un homme de lettres offre d'aléatoire, c'est possible; mais on ne voit pas quel intérêt il avait à interdir soudain des lectures qu'il avait jusque-là permises et dont le jeune homme avait largement profité depuis longtemps déjà, d'après Cl. Binet lui-même (1). Il y a là quelque chose d'invraisemblable et de contradictoire. Et puis qu'aurait-on gagné à lui enlever des mains les auteurs français, si on lui laissait les auteurs latins, italiens et même les auteurs grecs traduits en latin ? Au point de vue paternel ceux-ci devaient être au moins aussi dangereux que ceux-là; bien mieux il me semble que les œuvres d'Horace, de Second, de Marulle, de Pétrarque et de l'Arioste étaient beaucoup plus à redouter que les livres français. Loys de Ronsart était très capable de s'en rendre compte; aussi n'a-t-il point dû faire cette distinction qui ne s'expliquerait guère; c'est son fils qui la fit de lui-même, mais en sens inverse, et qui choisit, comme il était naturel, les lectures les plus capables d'exciter sa verve, parce qu'il y trouvait l'expression nette et pénétrante de ses propres sentiments. Au demeurant, je suis porté à croire que Pierre de Ronsart, pour éviter de faire de la peine à son père, écrivit dès lors ses vers en cachette et se garda de les lui montrer, par exemple ce *vœu* à Phébus où, se consacrant au service d'un dieu du paganisme, il lui offrait ses cheveux, « la fleur de ses ans », dont les boucles soyeuses venaient de tomber sous les ciseaux de l'Église en l'honneur du Dieu des chrétiens, — et cette pièce à Calliope, « sa douce folie », où, célébrant la nais-

(1) C'est en effet aux années antérieures à 1543 que se rapportent ces lignes de Cl. Binet : « Il ne laissoit d'avoir toujours en main quelque poète françois, qu'il lisoit avec jugement et principalement (comme lui-même m'a maintes fois raconté) un Jean Le Maire de Belges, un romant de la Rose et les œuvres de Clément Marot. »

sance du premier enfant du dauphin Henri, il comparait son enthousiasme à celui des prêtres de Bacchus (1).

Mais il ne devait pas longtemps se contraindre et se cacher : le 6 juin 1544, Loys de Ronsart mourait subitement à Paris « servant son quartier chez le roy », à l'âge de 75 ans, sans avoir pu préparer comme il l'aurait souhaité, dit Marty-Laveaux, la carrière ecclésiastique rêvée en dernier lieu pour son fils Pierre ; et notre poète accompagna ses frères à Couture pour déposer dans le chœur de la chapelle de Saint-Gervais, en face de la tombe de Jeanne de Chaudrier (2), le corps du glorieux seigneur de la Possonnière, comme l'attestent les statues curieuses, malheureusement mutilées, que conserve avec un soin jaloux le curé actuel de cette commune dans une armoire de la sacristie (3).

PAUL LAUMONIER,
de l'Université de Poitiers.

(A suivre.)

(1) Cf. Bl., II, p. 413 et 212. Je date la première de ces odes d'avril 1543, et la seconde de la fin de janvier 1544.

(2) Blanchemain suppose avec vraisemblance que la mort de Jeanne de Chaudrier est antérieure à celle de son mari (tome VIII, p. 13, note 2). Nous n'avons pu en retrouver la date ; nous pensons seulement, d'après un texte cité plus haut (*), que cette mort eut lieu de 1540 à 1544, et que la défunte avait environ 50 ans, ayant épousé Loys de Ronsart en secondes noces au début de 1514.

(3) C'est pour moi un agréable devoir de remercier ici M. l'abbé Grandin, curé de Couture, de l'empressement qu'il a mis à me laisser visiter ces pierres tombales, à m'en communiquer la photographie et à me documenter sur le pays natal de Ronsart.

(*) Numéro de février 1902, note.

VIN D'ANJOU[1]

A André Theuriet.

L'ARCHER vainqueur, l'archer des cieux,
Crible en vain de traits furieux
Le dos touffu de nos feuillages ;
Aucun d'eux ne passe à travers ;
Tant le bouclier des bois verts
Sait bien défendre ses ombrages !

Tu connais le vaste cellier
Qui, sous les pieds du vieux noyer,
Là-bas, dans le tuf blanc, se creuse !
Dans le plus noir des trois caveaux,
Prends-y, sous le tas de fagots,
La bouteille la plus poudreuse.

C'est du vin d'ici, rose et franc,
Où quelque comète en courant
Sema des éclairs de topaze,
Qui ne dort pas dans les flacons
Comme ces pesants vins gascons,
Un vin qui rit, qui saute et jase !

(1) Cette poésie est tirée du volume de vers que M. Georges Lafenestre fera paraître prochainement à la librairie Lemerre.

Un vin qui ne craint pas le frais.
Pour lui, cette fontaine exprès
Sous les cressons chuchote et pleure :
Dans la glace du bassin clair,
Qu'on l'y plonge, la tête en l'air,
Et qu'il s'y baigne une bonne heure !

Pendant ce temps, sur le dressoir
Où flambent, comme astres du soir,
Quatre étages d'orfèvreries,
Entre les hanaps de métal,
Choisis trois coupes de cristal
A panse large, et d'or fleuries ;

Puis, tous trois, nous les remplirons,
Et, trois fois, nous les viderons,
Sous la splendeur des cieux en fêtes
Où sourit l'âme des aïeux,
En trois vivats, longs et joyeux,
De bons Français, de bons poètes :

Le premier au grand Rabelais,
Au cher Ronsard, au doux Bellay,
A tous nos vieux chanteurs de Loire,
Qu'enivra ce vin enchanté
De saine joie et de clarté,
Sans les désaltérer de gloire !

Le second aux belles d'antans
Que ressuscitent les printemps,
Angevines et Tourangelles,
Leurs corps souples, œil pétillant,
D'humeur tendre et de cœur vaillant,
Les Agnès et les Gabrielles !

Le troisième au père Soleil
Qui déjà, d'un baiser vermeil,
Mûrit la vendange prochaine
Et va doubler nos fenaisons,
Le soleil des quatre saisons
Qui jamais ne nous laisse en peine !

Car, s'il lui plait, comme aujourd'hui,
D'emplir l'horizon ébloui
D'une flamme rouge et cruelle.
Il a pris soin de nous fournir
De quoi vaillamment soutenir
Cette incartade paternelle :

L'épais couvert de nos forêts
Qu'il a garni de rideaux frais
Autour des grands lits d'herbe sombre,
La douceur vive de nos vins
Qu'il peupla de rêves divins
Pour les buveurs couchés à l'ombre !

GEORGES LAFENESTRE.

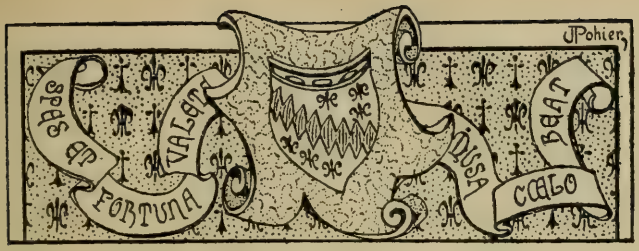

LE PAYS
DE
JOACHIM DU BELLAY
(Suite)

III. — L'HISTOIRE

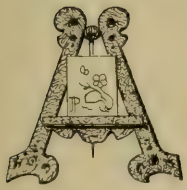

l'origine, les Andecaves et les Bretons étaient des Celtes. La preuve en est dans les monuments mégalithiques qui jalonnent des deux côtés du fleuve les routes de Nantes à Angers. Rien qu'à la porte orientale d'Ancenis, il n'y a pas moins de quatre pierres-du-diable. C'est ainsi que le populaire a baptisé par endroits les dolmens et les menhirs ; il les appelle aussi pierres levées et pierres couvertières. Inutile de dire que toutes ces pierres ont une légende. A l'époque gallo-romaines, la capitale des Nannètes et celle des Andecaves étaient reliées entre elles par une voie romaine dite des « hauts pavés », dont quelques tronçons existent encore. Un instant même, au IXe siècle de notre ère, Angers fit partie du royaume breton (1). Mais les rois

(1) En 843, lors de la prise de Nantes par les Normands, le corps de saint Gohard, qui avait été massacré dans la cathédrale, sur les marches de l'autel, fut transporté et inhumé à Angers.

de France trouvant que Nominoé avait les ongles un peu longs, les lui rognèrent, et la ville des Andecaves ou des Andes, devint définitivement la capitale du comté d'Anjou. Encore la comtesse de Nantes, Aremberge, eut-elle la précaution, afin de conserver un pied dans le pays, de construire sur la rive droite de la Loire, une place forte à moitié chemin de Nantes à Angers. C'est cette place forte que nous avons décrite plus haut, qui devait être un jour, en dépit des grandes luttes de la féodalité, le point de contact, l'arche d'alliance des deux provinces rivales. Si l'homme, en effet, à l'état barbare, élargit souvent le fossé qui le sépare de son voisin, il est bien rare qu'il ne le comble pas à l'état civilisé, même quand ce fossé a été creusé par la nature. Or, à partir du XIIIe siècle, Ancenis et tout le comté nantais subirent manifestement l'influence angevine, — c'est-à-dire l'influence française. Quand saint Louis se présenta sous les murs d'Ancenis et força les barons de Bretagne à capituler, Angers reconnaissait depuis longtemps la suzeraineté du roi de France. La Loire était déjà le grand chemin « qui marche » par où s'écoulait vers l'Ouest l'idée vague, mais chaque jour plus nette de notre unité nationale. Comment la partie du comté nantais contiguë à l'Anjou aurait-elle résisté à ce courant ? Non seulement elle avait été, en même temps que l'Anjou, évangélisée par les mêmes saints, défrichée par les mêmes moines, mais elle était encore tributaire des mêmes abbayes (1), et l'évêque de Nantes, comme un grand nombre de ceux de l'ancien régime, étendait sa juridiction bien au-delà des limites politiques de sa province.

Or, le spirituel, en ce temps-là, l'emportait de beaucoup sur le temporel. De même que les papes forçaient les rois à se couvrir

(1) Dès le XIIe siècle, nous voyons les seigneurs d'Ancenis faire des donations importantes à l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, et le seigneur d'Oudon donner l'église de ce lieu à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers pour 400 sols d'or et un superbe cheval (Cf. l'*Histoire d'Ancenis et de ses Barons*, par E. Maillard, pp. 545-546.

la tête de cendres et à se prosterner devant eux, la corde au cou et les pieds nus, lorsqu'ils avaient offensé l'Église, les évêques ne se gênaient pas pour humilier les barons, et c'est une justice à leur rendre, que, dans la lutte des châteaux contre la couronne, ils prenaient généralement parti pour le roi de France, se faisant ainsi, à leus insu, les ouvriers de la première heure de l'unité future du pays. Quand l'évêque de Nantes faisait son entrée dans sa bonne ville, c'était à cheval et précédé de quatre barons représentant le duc de Bretagne : ceux d'Ancenis, de Châteaubriant, de Pontchâteau et de Retz. Ces quatre seigneurs, une fois l'évêque descendu de sa haquenée, le portaient dans une chaise magnifique depuis le seuil de l'église cathédrale jusqu'au maître-autel, où était dressé son trône. Le diocèse de Nantes s'étendait alors sur la rive gauche de la Loire jusqu'aux portes de Beaupréau (1). La paroisse de Liré était administrée par un curé breton. Le prieur de Liré était breton aussi (2). De là les relations fréquentes et de bon voisinage qui s'établirent très vite entre les deux rives. Ces relations étaient devenues si étroites au XVe siècle, qu'il s'ensuivit un certain nombre de mariages entre Bretons et Angevins habitant les châteaux — et puis les fermes — qui bordent le fleuve. La maîtresse du duc François II, Antoinette de Magnelais, veuve d'André de Villequier, résidait habituellement à Cholet, où il allait la voir de temps en temps sous un prétexte ou sous un autre ; et, environ cent ans après tout le pays qui regarde ou qui touche

(1) Les quinze paroisses suivantes qui relevaient au civil de la province d'Anjou appartenaient au diocèse de Nantes : Champtoceaux, Drain, Le Fuilet, Landemont et sa trève, Saint-Sauveur, Liré, Montfaucon (Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Jacques), la Renaudière et sa trève, le Plantis, Saint-Christophe, La Couperie, Saint-Crépin, Saint-Germain près Montfaucon, Saint-Laurent-des-Autels, Tilliers et La Varenne. La juridiction de l'évêque de Nantes s'étendait ainsi jusqu'aux portes de Beaupréau, exactement à deux lieues de cette ville.

(2) En 1433, le prieur de Liré, après avoir laissé tombé son bénéfice en commende, acquit un terrain à Ancenis où il fit bâtir une maison et mourut.

le territoire de l'ancienne baronnie d'Ancenis, depuis Anetz jusqu'au Cellier, sur la rive droite, et depuis le Marillais jusqu'à Champtoceaux, sur la rive gauche, était devenu la propriété de la famille du Bellay.

Faut-il ajouter que les seigneurs de Liré partageaient de temps immémorial les droits de péage et de pontonnage sur la Loire avec les barons d'Ancenis et que, lorsqu'il fit édifier le corps de logis Renaissance du château d'Ancenis, Claude de Rieux en demanda les plans à l'architecte angevin Jean de Lespine, qui s'était illustré dans la construction de l'hôtel Pincé, à Angers ?

J'ai voyagé en Anjou et au Perche
Comme celui qui confort quiert et cherche,

dit Meschinot dans ses *Lunettes des Princes*. Et le poète attitré de la reine Anne nous apprend que son grand plaisir était d'aller par compagnie au pays d'Anjou, qui était réputé pour sa bonne chère et son bon vin (1).

(1) A la bataille des Trente, pendant la suspension d'armes qui eut lieu après la première phase du combat, les Bretons et les Anglais, épuisés de fatigue, allèrent « querre à boire chascun en sa bouteille ; vin d'Anjou y fut bon ». (*Hist. de la Bretagne*, par Arthur de la Borderie, t. III.).

MOTIF DE FRISE D'UNE VIEILLE MAISON D'ANCENIS
(Dessin de Jacques Pohier)

Mais l'agent principal de la bonne entente, de l'union corporelle et spirituelle de l'Anjou avec la Bretagne de la Loire, ce fut le grand pèlerinage qui rassembla, dès les premiers siècles de notre ère, dans la petite église du Marillais, une grande partie de la population « des Andes, des Armoriques et des Pictes ».

Le Marillais est un petit village situé sur la route de Saint-Florent-le-Vieil à Liré, à l'embouchure de la rivière de l'Èvre qui, jusqu'au Xe siècle, servit de frontière de ce côté entre la Bretagne et l'Anjou.

La tradition veut que du temps des Druides, il y ait

VUE DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL (Dessin de Jacques Pohier)

eu un temple où l'on célébrait le culte du soleil et de la lune, et que ce temple ait été détruit et remplacé, lors de l'évangélisation du pays, par une chapelle dédiée à Notre-Dame, que Charlemagne dota d'une cloche d'or. Cette précieuse cloche, au dire de Grandet (1), aurait été jetée dans l'Èvre pendant les guerres de dévastation du roi Nominoé, et aurait fait l'objet d'un procès entre Budic, comte de Bretagne et les moines de Saint-Florent, à qui appartenait la chapelle du Marillais. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le pèlerinage du Marillais était déjà fameux au IVe siècle, lorsque saint Maurille, évêque d'Angers, eut l'idée de le consacrer à Notre-Dame l'*Angevine* et le fixa au 8 septembre. A dater de cette époque, il devint un des plus accrédités du monde chrétien. L'affluence des étrangers y était si grande, que cent bœufs ne suffisaient pas à leur nourriture, et que le produit des évangiles se montait à plus de cinq cents écus. Les temps sont bien changés. La Vierge du Léard, comme on la nommait dans le pays, a été détrônée par ses concurrentes de La Salette et de Lourdes. Les Bretons et les Poitevins ont délaissé complètement ses autels, et c'est tout au plus si les Angevins des environs s'assemblent par habitude, le 8 septembre, autour de la vieille église du Marillais, pour danser et pour boire. L'église même qui menaçait ruine a été en grande partie reconstruite dans ces derniers temps et l'on chercherait en vain aujourd'hui les traces de son architecture carlovingienne.

Mais l'*Angevine* n'en a pas moins fait son œuvre en Bretagne et jusqu'au fond du Poitou, la preuve en est qu'on la célèbre encore sous ce nom dans bon nombre de localités qui ne se doutent pas de son origine. Chateaubriand n'en savait rien lui-même lorsqu'il dit dans ses *Mémoires* qu'il naquit à Saint-Malo le 4 septembre, jour d'une foire appelée l'*Angevine* (2).

(1) *Hist. eccles. d'Anjou,*

(2) *Mémoires d'Outre-Tombe,* t, I, p. 80, édition Biré.

L'art acheva ce que la nature et la religion avaient si bien commencé : l'unification de cette terre de délices.

La Bretagne-Angevine est née à la civilisation française entre les règnes de René d'Anjou et d'Anne de Bretagne, car, si les Angevins se flattent à juste titre d'être à tous égards les fils spirituels du roi René qui ferma si joyeusement le moyen âge, nous pouvons nous vanter non moins justement, nous autres Bretons de la Loire, d'être les fils spirituels de la reine Anne, qui fut la muse inspiratrice de la Renaissance. C'est elle et lui qui, par leurs

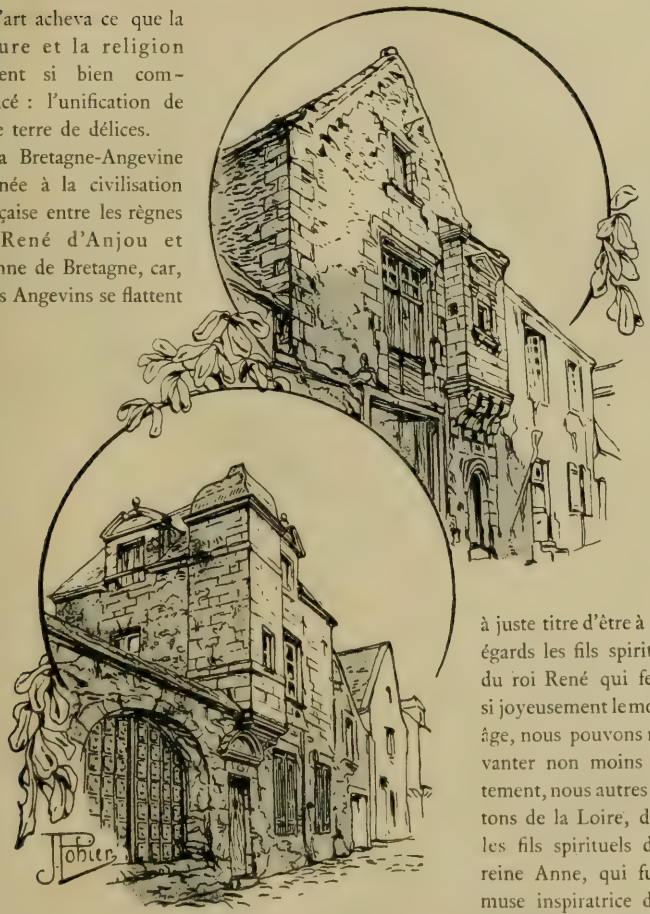

VIEILLES MAISONS D'ANGENIS, rue du Château
(Dessin de Jacques Pohier.)

cours d'amour, par leurs poètes, leurs musiciens, leurs sculpteurs, leurs enlumineurs et leurs verriers, nous ouvrirent l'âme et mirent sur les lèvres du dernier des hommes du peuple cette fleur d'urbanité, « ces tours d'élocution qui donnent au parler de cette vallée de la Loire ce je ne sais quoi qui avertit le voyageur qu'il est dans la plus française de toutes les provinces de France (1) ». Et l'on dirait, en vérité, que Dieu attendait pour réunir à la couronne de France les maisons d'Anjou et de Bretagne, que leur arbre généalogique ait produit ses deux plus belles fleurs.

Admirez plutôt les traits de ressemblance de ces deux figures royales. René était beau et de noble prestance; Anne était belle et pleine d'une grâce altière. Il était galant, elle était aimable; il était habile, elle était rusée. Il eut deux femmes, elle eut deux maris. Il avait pris pour emblème une chaufferette aux charbons en feu, avec cette devise : *Ardent désir;* elle avait pour armes parlantes une hermine, symbole d'un cœur pur et fidèle, avec ces mots écrits sur son collier : *A ma vie!* René partageait son existence entre ses deux cours d'Aix et d'Angers; Anne partagea la meilleure partie de la sienne entre ses deux cours de Blois et de Nantes. Mais il est à peine besoin de dire que leurs préférences étaient pour leurs villes natales. Les Angevins et les Bretons ont cela de commun qu'ils ne se consolent jamais de la patrie absente; ils en meurent quelquefois, ils en rêvent toujours. Après un grand chagrin, après chaque coup du sort, le bon roi et la bonne duchesse revenaient dans leurs chères villes d'Angers et de Nantes, comme pour se retremper dans l'amour de leurs sujets. S'étant vus mourir loin d'elles, tous les deux voulurent que leurs cœurs y fussent rapportés, et le peuple leur fit à tous les deux des funérailles splendides. Plus heureux qu'Anne de Bretagne, qui repose dans les caveaux de Saint-Denis, le roi René fut même enterré dans la

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1889, *Rose Epoudry*.

LA REINE ANNE DE BRETAGNE

cathédrale Saint-Maurice d'Angers, à côté d'Isabelle, sa première femme.

Mais les rapprochements qu'on peut faire entre ce roi et cette reine ne se bornent pas à ces quelques remarques. René avait vu finir le moyen âge, dont il embellit les derniers jours; Anne vit s'épanouir la Renaissance et fut pour beaucoup dans sa floraison. René adorait les lettres et les arts; Anne se fit un devoir de les protéger. Chacun d'eux eut son poète favori. René eut Georges Chastelain (1); Anne eut Jean Meschinot (2), dont Clément Marot disait :

Nantes la Brete en Meschinot se baigne

c'est Meschinot qui, le premier, imprégna sa poésie de mélancolie bretonne.

(1) Georges Chastelain, dit l'*adventureux*, chroniqueur et littérateur bourguignon, naquit dans le pays d'Alost vers 1405 et mourut à Valenciennes le 20 mars 1475. Il étudia à l'Université de Louvain, vécut après à la cour de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, comme écuyer d'abord, puis comme conseiller, orateur et enfin chroniqueur officiel de sa maison.

Philippe-le-Bon lui avait accordé en 1455, une pension et un logement à Valenciennes, dans le vieux palais de la Salle-le-Comte. A son tour, Charles le Téméraire le favorisa et lui continua la charge d'historiographe. Il le fit même chevalier le 2 mai 1473. Ses ouvrages sont nombreux. Outre ses *Epitaphes d'Hector et d'Achille avec le jugement d'Alexandre-le-Grand*, on a de lui : *Louanges de la très glorieuse Vierge*, le *Livre des humaines grâces*, le *Livre des abusemens de cour*, dont le roi René s'est inspiré dans son *Abusé en cour*, et une foule de ballades, rondeaux, etc.

Il jouit de son vivant d'une grande renommée et n'eut point de rivaux. Meschinot disait de lui :

O Georges, des autres le maistre
En la rhétorique science!

et Jean Robertet le mettait au-dessus de Térence et au rang d'Homère.

Il fut enterré à Valenciennes dans l'église Notre-Dame de la Salle-le-Comte où il avait fondé une confrérie des chevaliers de Saint-Georges.

(2) Jean Meschinot à qui son recueil des *Lunettes des Princes* avait fait une très grande réputation, fut le chef d'une école qui régna vers 1510 et dont tout le

De là son surnom de « banni de Liesse » qu'il s'était donné lui-même dans une requête adressée au duc de Bretagne François II.

C'est Georges Chastelain qui nous a donné cette jolie définition du roi René :

> Il donnait tout, il n'avait rien,
> Autant avait hier comme hui.

René avait pour maître en peinture Jean van Eyck ; on ne connaît pas tous les enlumineurs de la reine Anne, mais on sait que son sculpteur attitré, son grand « tailleur d'images », s'appelait

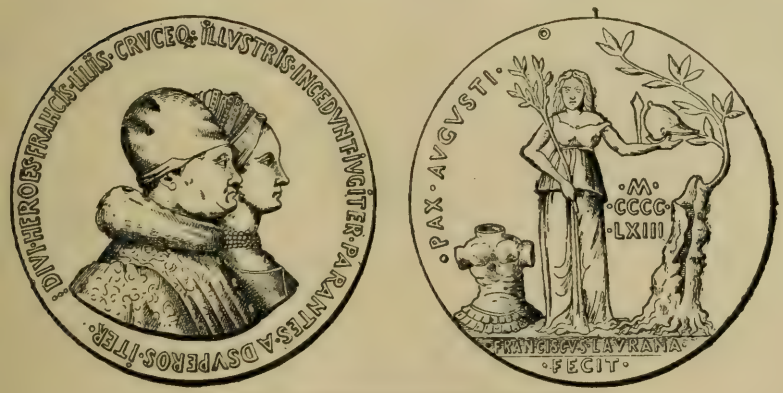

MÉDAILLE A L'EFFIGIE DU ROI RENÉ ET DE SA FEMME

Michel Colombe. Leurs livres d'heures à tous les deux sont des merveilles ; leurs médailles sont les plus belles et les mieux frappées

succès fut précisément dans les jeux de langue et de versification que Joachim du Bellay devait condamner à si juste titre dans la *Deffense et illustration de la langue françoyse*. Il mourut le 12 septembre 1509 après avoir passé plus de soixante ans au service des ducs de Bretagne en qualité de maître d'hôtel.

de leur temps. Est-ce tout? pas encore. Ce qui nous rend leur mémoire si chère, c'est la réputation de bonté, de piété, de sérénité dans le malheur, qu'ils ont laissée après eux et qui a tourné si vite à la légende. Dans toutes les villes où René possédait des manoirs ou des maisons de plaisance, à Baugé, à Beaufort, à Saumur, aux Ponts-de-Cé, le peuple a gardé pour lui une sorte de culte. Il avait fait beaucoup de bien de son vivant; on lui en prêta davantage une fois mort. En Bretagne, où les traces de son passage sont si rares, la tradition populaire attribue une foule d'habitations à la reine Anne, et la légende lui a tressé ainsi une délicieuse couronne poétique. Il n'est pas jusqu'à la tour Quiquengrogne, à Saint-Malo, qu'on ne cite avec plaisir comme un témoignage de sa volonté, de sa force de caractère. Car le peuple a toujours eu un faible pour ceux qui l'ont gouverné d'une main ferme et douce à la fois, et chez la reine Anne la grâce et la bonté n'excluèrent jamais l'énergie. Elle avait la vaillance et la ténacité de sa race. En cela comme en moult autres choses, elle était supérieure au roi René qui, malgré l'obstination qu'il déployait quand il s'agissait de revendiquer ses droits, brillait surtout par la « douceur angevine ».

(A suivre.) LÉON SÉCHÉ.

MONNAIES DU ROI RENÉ

Louis le Caron, dit Charondas

(1536-1613)

(Suite)

IV

En dotant la science du droit de ces grands ouvrages (sans parler d'autres moins importants), Charondas n'oubliait pas les Lettres. On rencontre çà et là dans ses écrits des confidences relatives à des travaux qui ou n'eurent pas les honneurs de l'impression ou ne nous sont pas parvenus (édition de Pompeius Festus (1); commentaire sur Tite-Live (2); *Collatio veterum inscriptionum cum historia romana, Variarum antiquitatum novæ observationes*, Traité des

(1) *Veteres romanorum leges*, Paris, 1567, in fine.
(2) *Catalogus legum antiquarum*, Paris, 1578, fol. 263 vo.

Antiquités françaises) (1). En 1579, c'est un volume de *Questions diverses* (on dirait aujourd'hui Dissertations ou Mélanges) qui témoigne de son érudition, de son goût pour Xénophon et de l'application qu'il fait de ses lectures aux problèmes de son temps, principalement quand il trace les devoirs du souverain ou s'élève contre la perpétuité des offices judiciaires. Mais la philosophie surtout, charme de sa jeunesse, le consolait des tristesses publiques et des chagrins privés. Il avait eu, entre autres enfants, un fils, Pierre, qu'il aimait beaucoup, et auquel il dédiait, en termes touchants, la partie finale de son *Corpus juris*, contenant les Institutes : « ... *Cum igitur tibi per ætatem licuerit, Petre fili, hunc præstantissimum jurisprudentiæ elementorum librum amplectere, tuique patris memoriam etiam post suprema fata cole* ». Pierre mourut, et le père désolé écrivit un discours *De la Tranquillité d'esprit*, où il cherche à combiner la sagesse antique et la sagesse chrétienne, conciliant non sans un peu d'effort, Plutarque, Sénèque et l'Evangile, sorte de Boèce moderne, bon catholique et bon sujet du roi, ennemi des nouveautés et des novateurs. Car, en des temps si troublés, il est certains sujets qui obsèdent l'esprit de l'écrivain, et Charondas ne songe pas à s'en défendre. Il n'est pas tendre aux protestants, qui déchaînent des « guerres plus que civiles » dans le royaume, et qui luttent pour obtenir, au grand détriment du bien public, « l'establissement de deux religions contraires ». Et qu'on ne lui dise pas que la liberté de conscience, pour soi et pour les autres serait précisément une condition nécessaire à cette paix de l'âme qu'il recherche. Il se tire de l'objection par un raisonnement bien simple : il n'est liberté de conscience que d'une bonne conscience, et il n'est bonne conscience que d'un catholique. L'indépendance des opinions engendrerait la licence, et il importe d'y mettre ordre. La tranquillité d'esprit, pour Charondas, ce n'est pas

(1) *Coustume de Paris*, 4e éd., 1605, fol. 201.

l'ataraxie. Et qu'on ne lui parle pas de la Ligue. Aussi suspecte à ses yeux que le calvinisme, il n'y voit qu'une faction « où il ne se peut faire qu'il n'y ait de l'ambition meslée et du mespris de la puissance souveraine ». Le parti raisonnable, pour Charondas, ce n'est pas plus celui des Guise que celui des Politiques. — L'opuscule se termine par le compte rendu d'un procès de Sorcellerie; singulier appendice à un manuel de stoïcisme chrétien. Une femme d'un hameau des environs de Clermont, Marie Martin, veuve de Jean Castellet, née à Wacquemoulin, avait jeté des sorts à diverses personnes et fait mourir des bestiaux : crime épouvantable. Aujourd'hui encore, on trouverait dans nos villages des vestiges de la crédulité populaire, autrefois si enracinée, sur les questions de cette nature; du moins le bras séculier ne vient-il plus à son appui. Charondas croyait fermement à la possession, aux maléfices, au pacte avec le diable (1). Bien d'autres, en son temps, y croyaient comme lui, et des plus éclairés, témoin le grand Bodin. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les victimes de la superstition semblaient parfois convaincues elles-mêmes de la réalité des forfaits dont on les accusait. La femme Martin reconnaissait avoir eu des rendez-vous avec le démon, qu'elle appelait Cerberus (elle était bien instruite!) et elle disait où : dans un village des environs de Noyon (2). Elle fut condamnée, bien entendu, et pendue à la Neuville.

V

Charondas s'occupait avec zèle des devoirs de sa charge et de ses fonctions judiciaires. Ancien avocat au Parlement de Paris, où il

(1) *De la Tranquilité d'esprit...*, Paris, 1588, ff. 159-164. Cf. *Questions diverses et Discours de Loys Charondas Le Caron*, Paris, 1579, ff. 31 vo à 43 ; et dans les *Responses du Droict françois*, éd. de 1637, p. 446, le chapitre intitulé : « Si les sorciers et sorcières sont dignes du dernier supplice ».

(2) Waripont, aujourd'hui Appilly.

avait connu des hommes éminents, il eut l'esprit de ne pas prendre en mépris le forum de sa petite ville. C'est, écrivait-il, « un siège décoré de conseillers, gens du roy, advocats et procureurs plaidans autant doctes, experimentez, biendisans et aymans l'honneur qu'on puisse trouver en autre bailliage, ce que je dis sans vantage, ostentation, ne flatterie... » (1) Et ailleurs : « L'audition du bailliage de Clermont en Beauvoisis, où j'ay cognu d'honnestes, doctes et bien experimentez advocats et procureurs, lesquels j'ay aymez et ils m'ont aymé... » (2) Ces praticiens s'appelaient Cuvelier, Le Fèvre (3), Brahier, Tancart, Filleau. Jean Filleau, Clermontois érudit, a laissé un volume tout à fait rare, une traduction, la première en date, de Sulpice-Sévère et une traduction d'un opuscule de saint Dorothée de Tyr (4). Son nom apparaît dans divers épisodes de l'histoire locale (5). Charondas le qualifie d' « ancien avocat », parce qu'il avait cessé de l'être pour devenir président de l'Élection de Clermont. Il dit de lui : « M. Filleau, lequel par ses escrits a demonstré la doctrine meslée qui le rend excellent... » (6). Et les belles audiences qu'on avait avec de si savants personnages ! Charondas nous y fait assister. Voici précisément l'analyse d'une plaidoirie de Filleau. Il a cité Plutarque, Pline, Aulu-Gelle, Macrobe, Censorinus. Notez qu'il s'agissait d'un retrait lignager. Je ne sais si la mode reviendra jamais à des plaidoyers de cette nature, mais j'en doute.

(1) *Responses du Droict françois*, liv. IV, Paris, 1582, fol 56 v°.

(2) *Responses*, éd. de 1637, p. 171.

(3) A qui Claude Binet, de Beauvais, a adressé une épigramme : *Les Œuvres de J. de La Péruse, avec quelques autres diverses Poësies de Cl. Binet B.*, Paris, 1573, fol. 154 v°.

(4) Voir *Jacques Grévin*, pp. 301-304.

(5) Cte de Luçay, *Le Comté de Clermont en Beauvoisis; un Referendum législatif au XVIe siècle; la Réformation de la Coutume*, Beauvais, 1898, p. 53; *Le Comté de Clermont en Beauvoisis; Comtes engagistes*, Beauvais, 1898, p. 14.

(6) *Responses*, liv. IV, fol 58.

En diverses circonstances, Charondas eut à remplir un rôle officiel. En 1576, il assista, comme lieutenant-général du bailliage, à la prise de possession du comté de Clermont par le duc Charles de Lorraine. En 1584, il vint à Paris plaider devant le roi une affaire qui concernait les privilèges de sa juridiction. Le roi avait établi depuis peu à Beauvais un bailliage. Clermont, ville beaucoup moins importante, possédait depuis longtemps le sien, qui comprenait cinq châtellenies ou subdivisions : Clermont, Bulles, Milly, La Neuville-en-Hez et Remy. A peine installés, les officiers du bailliage de Beauvais voulurent étendre indûment leur compétence, et émirent la prétention de juger les appels des châtellenies de Bulles, Milly, La Neuville et Remy, en se fondant sur l'importance de Beauvais par rapport à Clermont; le bailliage de Clermont n'eût connu que des appels de sa propre prévôté. L'usurpation était évidente. Charondas vint l'exposer en conseil du roi, demandant avec énergie que les officiers du bailliage de Beauvais fussent « resserrés incontinent dans leurs limites comme bestes farouches », et, malgré les efforts de son contradicteur, un marchand de Beauvais, nommé Hatteville, dont il raillait malignement l'incompétence juridique, il obtint gain de cause. Le roi rendit, le 9 juin 1584, un arrêt qui décidait que les appels des justices inférieures des pays susnommés continueraient à être portés devant le bailliage de Clermont, comme auparavant (1). Mais cette décision ne mit pas fin aux difficultés, et il fallut plus tard d'autres arrêts du roi pour contenir de nouvelles tentatives d'empiètement des gens de Beauvais (2).

En 1588, Charondas fut député du Tiers-État pour le comté de Clermont aux États-Généraux de Blois, où allait se jouer une

(1) *Responses*, éd. de 1637, liminaires.

(2) *Anecdotes de la ville et du comté de Clermont, manuscrit de la bibliothèque de Clermont*, Clermont, 1901, p. 75.

sanglante tragédie. Nous avons le discours qu'il prononça le 16 octobre, jour de l'ouverture des États (1). L'*Édit d'union* le ravissait. « O zèle tres-chrestien, s'écriait-il dans une apostrophe à Henri III, qui ne cède en rien à celuy des anciens roys David, Josaphat, Ozias, Ezéchias et autres tant renommez en l'Escriture saincte, ny à celuy de Théodose le grand, de Sainct Loys et du grand roy François, vostre ayeul ! Zèle qui vous a esté inspiré de Dieu, en gravant dans vostre cœur un Édict, que je diray hardiment avoir esté au paravant dicté et ordonné au ciel !.... »

Les dernières années de sa vie ne semblent pas avoir été heureuses. La faveur royale ne le comblait pas. Il vieillissait pauvrement, sans rien demander, comme aussi sans rien recevoir (2). Toutefois, les ligueurs ayant pillé sa maison et détruit sa bibliothèque, Henri IV, pour le dédommager, lui accorda, le 26 mars 1590, une ordonnance de deux mille écus à prendre sur les biens meubles des rebelles de Clermont (3). En 1593, il résigna ses fonctions de lieutenant au bailliage (4). En 1600, il dirigea une réformation de la maîtrise des eaux et forêts du comté (5). En 1601, le roi lui conféra l'anoblissement « pour lui, sa femme, ses enfants et leur postérité » (6). Il mourut à un âge avancé : d'après La Monnoye (dans ses notes sur La Croix du Maine) (7), aux environs de l'an 1616 ; d'après une inscription que ses descendants ont fait placer, en 1854, dans l'église de Saint-Samson, à Clermont, « le 18 septembre 1613, à l'âge de 79 ans », ce qui est contradictoire, puisque nous avons vu qu'il était né en 1536.

(1) Bibliothèque Mazarine, 17.555 et A. 15.403, pièce 33.

(2) *Responses*, Aux lecteurs.

(3) Graves, *op. cit.*, p. 96.

(4) *Responses*. éd, de 1637, p. 171.

(5) *Anecdotes de la ville de Clermont*, p. 54.

(6) *Edict du Roy contenant le règlement général des Tailles*, Paris, 1602, p. 4.

(7) V° Louis Le Charon.

VI

J'ai dit ailleurs (1) qu'il y avait en ce temps à Clermont un poète dont les œuvres, auxquelles le mérite ne manque pas, sont tombées dans un complet oubli : Simon-Guillaume de La Roque. La Roque, avec qui Charondas était lié ainsi qu'il l'était avec Filleau (président en quelque sorte cette académie de beaux esprits qui florissait alors à Clermont, comme il présidait l'audience du bailliage), La Roque lui avait adressé un sonnet que je rapporte ici en entier, parce qu'il forme pour ainsi dire son épitaphe poétique :

Grave et docte Caron, le Ciel t'a mis au monde
Pour exemple et mirouer des plus braves esprits :
Empeschant par les traicts de tes divins escris,
Te rendant le premier, que nul ne te seconde.
Le temps, qui volle antour de la terre et de l'onde,
T'ayant veu sur ton siècle avoir gaigné le pris,
Aura ceux qui viendront desormais à mespris,
S'ils ne prennent écolle à ton œuvre seconde.
Caron, dont le sçavoir que l'on doit admirer,
Peut aux Lois des raisons les Scythes attirer
Et des enfants d'Astrée encor guider la barque,
Maintenant ta vertu t'exente du trespas,
Si bien que nous aurons, en dépit de la Parque,
Un Caron immortel icy comme là-bas (2).

VII

Et, de fait, il fut un personnage d'importance. Poète, il a seulement, dans une œuvre très courte, imité soigneusement Ronsard, et la postérité gardera cette opinion que de tous les élèves

(1) *Jacques Grévin*, pp. 304-314. Cf. A. Pinvert, *Clermontois et Beauvaisis*, Paris, 1901, pp. 97-113.

(2) *Les Œuvres du sieur de La Roque de Clairmont en Beauvoisis*, Paris, 1609, p. 379.

de Ronsard aucun n'a approché du maître. Cependant ses contemporains l'ont apprécié. D'après La Croix du Maine, on trouve son nom dans l'*Art poétique* du dauphinois Claude de Boissière (ouvrage que je n'ai pu découvrir et sur lequel je ne possède aucun renseignement). En tout cas, il est cité dans ce curieux chapitre de Pasquier sur « la grande flotte de Poëtes que produisit le règne du roi Henry deuxième » (1). Dans ses œuvres en prose, il a consigné quelques indications précieuses pour l'histoire littéraire d'une époque où tout est intéressant. Sans compter qu'il mériterait notre attention rien que pour avoir été, dans le grand travail de rénovation, un de ceux qui ont fourni le premier effort. Qu'on lise l'avis au lecteur, placé en tête de la *Claire*. On y trouvera déjà exposées les idées que Joachim Du Bellay allait formuler peu après au nom de tous dans la *Deffense et Illustration*, sur la nécessité d' « enrichir la langue », et, pour cela, de « piller » les Grecs et les Latins, sans toutefois se contenter de les « escorcher ». C'est quelque chose que d'avoir exprimé le mot d'ordre de la Pléiade un peu en avant son porte-parole officiel. Jurisconsulte, Charondas est de premier ordre. Il est un de ceux qui ont contribué avec le plus de talent à solidifier, si l'on peut ainsi parler, la Coutume encore fluide dans sa rédaction récente. Mais c'est surtout comme romaniste qu'il a droit aux plus grands éloges, pour la sagacité, quelquefois pour la hardiesse, d'une exégèse singulièrement savante pour son temps, et en avance même sur son temps. Deux siècles plus tard, un jurisconsulte allemand, le docteur Christophe Senckenberg, rapportant je ne sais quelle addition faite par notre auteur aux richesses du *Corpus juris*, l'appelait « le divin Charondas » (2). Je n'essayerai pas de dire plus.

LUCIEN PINVERT.

(1) E. Pasquier, *Les Recherches de la France*, VII, 7.

(1) Magnus imo divinus Charondas ». H. C. Senckenberg, *Brachylogus juris civilis*, Francfort, 1743, *præfamen*, V.

LES HOMMES DE LETTRES

Au XVIe Siècle

DANS LE DIOCÈSE DU MANS

II

PIERRE GALLAND

Il ne fit jamais bon tomber sous la plume, j'allais dire sous la griffe du curé de Meudon; Ramus et Galland en surent quelque chose. Ne s'étaient-ils pas avisés, dans leur mutuelle querelle, de comparer, Ramus, les œuvres de son adversaire à celles de Rabelais, et Galland, de répondre que les arguments de Ramus étaient des billevesées dignes des fantaisies rabelaisiennes.

Furieux de se voir mêlé aux querelles des *Ramistes* et des *Gallandistes*, l'auteur de *Pantagruel*, dans le second prologue du IVe livre distribua, de droite et de gauche, des lazzis et des brocards qui, après avoir fait rire ses contemporains, ont probablement conservé à leurs descendants des noms dont, sans cela, le souvenir se serait perdu. C'est le cas du Principal du collège de Boncourt, maitre Pierre Galland. Et pourtant, il fut recteur de l'Université en 1543, et appelé à professer l'éloquence au Collège Royal en 1545. Plus tard,

il enseigna la langue grecque. Il fut lié avec Budé, Vatable, et compta Turnèbe parmi ses élèves ; il eut pour ami Jean du Bellay.

Cela, sans doute, lui valut une prébende au chapitre de Notre-Dame à Paris, et aussi un prieuré au diocèse du Mans, celui de Saint-Léonard, de Fresnay (1). On ignore ce qu'il fut comme chanoine, et, comme prieur, il n'est pas mieux connu. Il avait affermé les revenus de son bénéfice et ne s'en était pas soucié davantage. Il n'était pas mort que l'on se disputait déjà sa prébende. Le prieuré, également convoité, échut définitivement (2),

(1) « S'ensuit la déclaration des choses héritaux que Pierre Galant, lecteur ordinaire du Roy, nostre sire, principal du colège de Boncourt, à Paris, prieur tant en chef que en membre du prieuré de Notre-Dame de Fresnay, deppendant de l'abbaye de Sainct-Aubin d'Angers, tiens et advoue à tenir en nuesse de vous très haulte et très puissante dame et princesse, madame Françoise d'Allençon, duchesse de Vendosmoys et de Beaumont, à cause et par raison de vostre baronnie et seigneurie de Fresnay, deppendant de vostre duché de Beaumont. Et premièrement, ma maison estant en l'encloux de vostre chastel dud. lieu de Fresnay avecques la court et yssue d'icelle, et ung petit jardin estant au bout de lad. maison près laquelle a une chapelle fondée de saint Léonard... Pour raison de toutes lesquelles choses de mond. prieuré, tant en chef que en membre cy devant déclarées je me advoue vostre subiect en garde et en ressort et au divin service seullement à cause duquel mond. prieuré messeigneurs vos prédécesseurs sont fondateurs... En tesmoing desquelles chosses je vous rend ceste présente déclaration signée du seing de messire Thibault Chauvin, p^bre^, mon procureur et fermier de mond. prieuré et aussi à la requeste de mond. procureur, signée des seings manuels de maistre Jacques Tafforeau, notaire et tabellion en vostre court et baronnie de Fresnay, et de maistre Jean Regnault, licencié ès loix, advocat au siège de Beaumont et Fresnay, le quinziesme jour de janvier, l'an mil cinq cens quarante cinq... »

Archives dép. de la Sarthe, série E. 22, pièce 328, original parchemin.

(2) Nous reproduisons ici les parties essentielles de l'acte de collation du bénéfice : « Carolus miseratione divina, Condonnensis episcopus, necnon abbas commendatarius monasterii sanctorum Albini andegavensis et Petri de Burgolio in vale, ordinis sancti Benedicti, andegavensis diocesis, delecto nostro fratri Philippo Le Masle, dicti ordinis religiosi, salutem in Domino. Prioratum de

croyons-nous, à un clerc nommé Philippe Le Masle. A bien peu de choses, on le voit, se réduisent les liens qui rattachent à notre province l'adversaire de Ramus. Il ne nous a pas semblé que ce fût un motif pour n'en tenir aucun compte.

(A suivre.) L. FROGER.

Fresneyo seu de Fresney dicti ordinis cenomanensis diocesis a predicto nostro monasterio sancti Albini deppendentem cuius collatio, provisio et omnimoda alia dispositio ad nos ratione dicti nostri monasterii sancti Albini quoties illius occurrit vacatio pleno jure spectare et pertinere dignoscuntur, prout spectant et pertinent ad presens, vacantem per obitum magistri Petri Galand, ultimi prioris seu commendatarii et possessoris pacificatibi, licet absenti, tanquam habili et idoneo ad illum obtinendum auctoritate nostra pleno jure contulimus... Datum in domo nostro abbatiali de Burgolio sub sigillo nostro et signo secretarii camere nostre, die octava mensis septembris anno domini millesimo quingentesimo quinquagesimo nono... » — *Archives dép. de la Sarthe* G. 338, f° 235vo.

Philippe Le Masle prit possession du prieuré le 18 septembre suivant. Cf. même registre, f° 236ro. Probablement, sans que Charles de Pisseleu en eût été informé, son vicaire général et représentant, Jean Richevillain « ecclesie parisiensis succentor », avait conféré le même bénéfice à Pierre de La Font. Dans cette collation, Galland est qualifié « clericus atrebatensis », ce qui prouve bien qu'il s'agit du Principal du collège de Boncourt. Cf. *Archives dép. de la Sarthe*, G. 338, 246ro.

DOCUMENTS INÉDITS

JEAN VOULTÉ ET LE CARDINAL DU BELLAY

Nous avons peu de renseignements sur la vie du poète latin qui signait ses poésies du nom de J. Vulteius et dont on ignore le véritable nom français, Faciot, Visaigier, Voulté ? La seule biographie un peu détaillée que nous possédions de lui, nous la trouvons dans l'ouvrage de Copley Christie sur *Dolet*. Nous la résumons d'après lui.

Né vers 1510 près de Reims, Voulté fit ses études au collège Sainte-Barbe. Il fut engagé le 17 décembre 1533 comme maître ès arts au collège de Guyenne. En 1534, il est à Toulouse où il étudie le droit et se lie d'amitié avec Boyssonné et Dolet. Il vient à Lyon, au milieu de 1536. Il est possible qu'il ait été dès lors en rapports avec Jean du Bellay, à qui une pièce est dédiée dans le recueil d'épigrammes qu'il publia en 1537 (1). Le cardinal demeura en effet à Lyon jusqu'à la fin de juillet, date à laquelle il partit pour remplir la charge de lieutenant-général au gouvernement de Paris et de l'Ile de France que le roi venait de lui confier. Voulté séjourna à Lyon durant la dernière moitié de l'année 1536 et les premiers mois de 1537. Il fit paraître alors son premier livre : *Joannis Vulteii remensis epigrammatum libri IIII, ejusdem xenia. Lugduni sub scuto basiliensi apud Michaelem Parmenterium.* MDXXXVII. Les différentes parties de cet ouvrage sont dédiées au cardinal de

(1) 126-128 *ad J. Bellaium inducitur Marotus querens de exilio.*

Lorraine, à Jean de Boyssonne, à Jean des Pins, à Gérard Roussel (1). Il semble avoir quitté Lyon dans le courant de 1537, sans qu'on sache exactement les étapes de ses pérégrinations.

Dans l'été de 1538 nous le trouvons sur les bords de la Loire. C'est de là qu'il écrivit au cardinal du Bellay la lettre qu'on va lire. S'il n'avait pas eu l'occasion de voir Jean du Bellay à son arrivée à Lyon en 1536, il n'avait pas tardé à être mis en rapports avec lui par l'intermédiaire de son ami Dolet et des amis de celui-ci. Deux d'entre eux semblent avoir joué un rôle important à ce sujet, Salmon Macrin, de Loudun, et Claude Cottereau, de Tours : le premier était le familier et pour ainsi dire le client de Guillaume et de Jean du Bellay; l'autre, en même temps que l'ami intime de Dolet, était un des secrétaires du cardinal. En tout cas, c'est de ces deux noms que se réclame Voulté dans l'appel qu'il adresse à Jean du Bellay et dont le texte est assez curieux pour mériter une reproduction intégrale (2).

Io. Bellaio card[inali] ampliss[imo] Io. Vulteius S. P. D.

Claudio Cottereo (3), quo cum omnia mihi summœ necessitudinis jura intercedunt, dederam ad te epistolam carmine elegiace scriptam, quam te aut non accepisse, aut acceptam legere non potuisse arbitror. Nam si vel tibi reddita, vel a te lecta fuisset, pro officiosa illa tua et propensa in mansuetiores Musas voluntate, nullo modo dubito quin aut promissio alicujus auxilii, aut consolatio tenu[i]ssimarum facultatum, a te nos pervenisset. Ad hæc in juvandis hominibus tuis paratiorem te non ignorabam quam illi quos et tua ope et auctoritate et opibus sublevasses essent in referenda gratia diligentes. Quæ omnia cum dubius perpenderem existimavi faciendum esse, ut de ea re iterum ad te, quod tamen facio cum pudore, scriberem teque vehementissime rogarem, ut tua me voce, a molestiis in quibus

(1) Il publia la même année, chez le même libraire : *Oratio funebris a Io. Vulteio de Iac. Minutio Tholosæ habita. — Lugduni apud Parmenterium MDXXXVII*

(2) Cette lettre se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, 699, f. 4.

(3) Claude Cottereau, de Tours, secrétaire de J. du Bellay et ami de Dolet, qui lui dédia plusieurs des pièces du recueil *St. Doleti Galli Aurelii carminum libri quatuor* (1538) et le *Genethliacum* Claudii Doleti Stephani Doleti filii... 1539.

oblangueo, abducere velles. Quod medius fidius non fecissem, nisi ex te quid mea causa factum caperes, quo die me tam humaniter accepisti expertus essem, et cognovissem, quam liberaliter tuam operam, tuum etiam favorem litterarum studiosus deferres; nisi etiam Sal[monius] Macrinus qui te hactenus mæcenate Sanctissimo et doctissimo usus est, ad id me semel, et iterum cohortatus fuisset. Ille enim cum XIII cal. Jal. Julioduni (1) de tua prolixa et benefica in litterarum litteratorumque studia naturæ bonitate mecum ageret, quamquam quod predicabat verissimum te meis scriptis appellarem, tuam que opem implorarem fore ut id abs te audirem, me scilicet in ea perturbatione studiorum in qua vivo non diutius futurum quod si aliquando contingat ut meæ litteræ tantum pondus apud te habeant ut meis musis jacentibus prospectum sit, ne sim salvus si unquam quicquam tam enixe conabor, quam ut auxilii favoris gratiœ, beneficiorum denique tuorum in me non fortiter solum honesteque sustinere memoriam videar, verum etiam illa ut omnia laboribus nostris aliquando illustrem, Et quamvis tuæ res sint ejusmodi ut nec desidera(ra)re videantur remunerandi vicem, nec meæ suggerere possint restituendi facultatem, dabo tamen operam ut tibi me ita esse ornamento fatearis ut tu præsidio mihi. Si modo quid animus studia, artes in loto vitæ cursu assidue laboranti quicquam subministrare valeant quo tuæ erga me liberalitati respondeam. Hoc loco, si te abutar, Bellai humanissime, nullamque rationem habeam vel tuæ amplitudinis, vel meæ impudentiæ omnesque vias persequar, quibus spes ostenditur ad id quod volo perveniendi id tibi imputabis, qui ad te mihi gradum fecisti, id Macrino tuo vati eru[di]tissimo tribues qui me graviter impudentem esse voluit, dabis etiam hanc veniam necessitati. Natura enim unum quemque docet corpore affecto ad eum statim confugere qui in curandis morbis esse solet et cautus et diligens et prudens. Mea etiam me Musa ad Musarum munificentissimum Patronum ut recurram cogit. Quod si nihil fuero assequutus, in ea semper sorte misere delitescam, in qua magis mihi molestum est quod ita vivam, quam gratum quod vivam. At de meis rebus datis, vel etiam nimium multa. Tantum id addam ut quid mea nomine factum cupias, me quamprimum jubeas fieri certiorem, aliter te rogare non fert mea natura, ab omni fuco alienissima, nec ambitiosus quicquam abs te postulare patitur tuum illud et benignissimum et candidissimum ingenium.

Scripsi de Induciis decennalibus (2) aliquot heudecasyllabos, quos ad te mitto; iis adjunxi Epigrammata duo alterum de arce, in ea urbe in qua præsul es e cœlo tecta, alterum de Expectatione regis nostri in eadem pace constituta. Paravi tres hendecasyllaborum libros quorum te vindiam et patronum esse et spero et opto; hos ad te misissem, sed, si ita jubes, horum ero nuntius, quo eum vivam ad tem-

(1) Le 19 juin 1538, de Loudun.

(2) La trêve de Nice conclue le 18 juin 1538 entre François Ier et Charles-Quint, sous la médiation du pape.

pus, et quid agam, ab eo qui tibi meas reddet audire poteris. Vale. Ex villa Oximiana ad Lygerim III no sept. MDXXXVIII [3 septembre 1538] (1).

Nous ignorons si Jean du Bellay répondit à cette demande de secours si pressante et, malgré quelques négligences d'écriture, si travaillée. Malgré l'autorité des noms de Macrin et de Cottereau, il est probable que le cardinal fit la sourde oreille la seconde fois comme la première. Ce qui nous incline à cette opinion, c'est que l'ouvrage dont parle Voulté parut en effet, à la fin de cette année 1538, mais dédié à un autre personnage que Jean du Bellay. Le livre est intitulé : *Jo. Vulteii Rhemensis hendecasyllaborum libri quatuor ad Poetas Gallicos libri duo, ad Franciscum Boherum episcopum Macloviensem item libri duo, - apud Sim. Colinæum*, 1538. Dans un autre ouvrage paru chez le même éditeur, la même année, et dédié à Gilles Bohier, archidiacre de Reims et d'Avignon (2), Voulté se loue des bons offices de François Bohier qui l'a très bien reçu à son arrivée à Paris : preuve qu'il n'avait pas trouvé chez le cardinal du Bellay la protection et les secours qu'il sollicitait avec tant d'insistance au début du mois de septembre précédent. Pour quelle raison Jean du Bellay, si large d'ordinaire dans ses rapports avec les humanistes et les « gens de lettres » de l'époque, se montra-t-il aussi rétif ? Nous ne pouvons le dire. En ce qui concerne Voulté, on perd à peu près ses traces à partir de cette époque. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il se brouilla, comme tant d'autres, avec Dolet, et l'attaqua dans ses vers, et qu'il fut assassiné à la fin de 1542, par un homme qui avait perdu un procès contre lui.

V.-L. BOURRILLY.

(1) Cette lettre porte l'adresse suivante : *Io. Bellaio Titulo Divæ Cæciliæ S. R. E. Cardi[nali] amplissimo, vatum omnium patrono munificentissimo. — In aulico comitatu.*

(2) *Jo. Vulteti Rhemi Inscriptionum libri duo, ad Ægidium Boherum arch. Rhem. et Aven. ad Barpt. Castellanum Nicæum. Xeniorum libellus. Apud Sim. Colinæum* 1538.

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, par E. GLASSON, doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Paris, membre de l'Institut, 2 vol. in-8o.

Dans les chapitres de ce livre qui se rapportent au XVIe siècle, 'auteur étudie d'une façon très impartiale le rôle du Parlement de Paris dans ses relations avec Henri II et Michel L'Hospital, son attitude envers les Protestants sous Charles IX et envers la Ligue sous Henri IV. On sait déjà que le Parlement de Paris approuva la Saint-Barthélemy et que Henri IV eut beaucoup de peine à lui faire accepter l'édit de Nantes. Et à ce propos, il est bon de citer les paroles que lui adressait le roi au Louvre, le 7 janvier 1599 : « Vous me voyez en mon cabinet, dit-il aux magistrats, où je viens vous parler, non pas en habit royal, comme mes prédécesseurs, ni avec l'épée et la cape, comme un prince à des ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler franchement à ses enfants. »

Le roi, dit M. Glasson, exposa aux membres dn Parlement qu'il les avait mandés pour la vérification de l'édit accordé aux protestants. « Ce que j'ai fait est pour le bien de la paix. Je l'ai faite au dehors, je la veux au dedans. Vous me devez obéir, quand il n'y aurait autre considération que de ma qualité et de l'obligation que m'ont tous mes sujets et particulièrement vous tous de mon Parlement. J'ai remis les uns en leurs maisons dont ils étaient bannis, les autres en la foi qu'ils n'avaient plus. Si l'obéissance était due à mes prédécesseurs, il m'est dû autant et plus de dévotion, d'autant que j'ai établi l'Etat, Dieu m'ayant choisi pour me mettre au

royaume qui est mien par héritage et par acquisition... Ne m'alléguez point la religion catholique, je l'aime plus que vous; je suis plus catholique que vous; je suis fils aîné de l'Église... Ceux qui ne voudraient que mon édit passe, veulent la guerre; je la déclarerai à ceux de la religion, mais je ne la ferai pas; vous irez la faire vous, avec vos robes, et ressemblerez à la procession des capucins qui portaient le mousquet sur leurs habits. Si vous ne voulez passer l'édit, vous me ferez aller au Parlement et vous serez ingrats quand vous m'aurez créé cet ennui... La nécessité me fit faire cet édit. C'est par la même nécessité que j'ai fait autrefois la guerre. Je suis roi maintenant, parle en roi et veux être obéi. A la vérité, la justice est mon bras droit, mais si la gangrène s'y prend, la gauche doit le couper. » C'était là un noble et fier langage. Le roi reprocha ensuite aux membres du Parlement de lui demander sans cesse des grâces qu'il ne leur refuse jamais et de résister à sa volonté lorsqu'à son tour il leur adresse quelques demandes. Après quelques négociations et une seconde entrevue du Louvre entre le roi et sa Cour, le Parlement se décida à publier l'édit le 2 février 1599. D'ailleurs, il avait obtenu satisfaction sur deux points importants. D'une part on avait limité la faculté, pour les calvinistes, de s'assembler, et d'autre part on avait modifié la répartition de conseillers protestants. Ceux-ci n'étaient plus concentrés dans la Chambre de l'édit; un seul y était attaché, et les autres, à Paris, au nombre de cinq, étaient répartis dans les chambres des enquêtes.

Librairie Victor Lecoffre. — *Saint-Gaëtan*, par M. R. de Maulde La Clavière, 1 vol. in-12, de la collection les " Saints ". Prix : **2** fr.

Le saint que M. de Maulde présente au public n'était peut-être pas, jusqu'ici, très connu des lecteurs français. Il appartient cependant à une époque célèbre, puisqu'il fut contemporain de saint Ignace de Loyola et qu'en sa qualité d'Italien, il fut encore beaucoup plus mêlé que saint Ignace à toutes ces choses de la Renaissance dont l'étude soulève toujours parmi nous un intérêt passionné.

Fondateur de l'ordre des Théatins, saint Gaëtan a travaillé, avec un rare désintéressement, à la réforme intérieure de l'Église. Il vécut aussi près de ces illustres personnages, Bembo, Sadolet... qui personnifient encore à nos yeux l'*humanisme* ami de la beauté, large, tendre, familier, de ce siècle si discuté. On a accusé bien des fois la Renaissance italienne d'avoir développé une sorte de paganisme. M. de Maulde, qui a, de cette époque compliquée, une connaissance approfondie, a tenu à nous montrer qu'elle avait

produit un saint dans la personne de Gaëtan de Thiene. C'est là la thèse de son livre. C'en est aussi la nouveauté rendue bien attrayante par les détails piquants qu'il nous fournit sur le milieu où son héros vécut, se sanctifia et mourut.

M. de Maulde sait-il que la famille de S. Gaëtan, né de Thiene, avait à la fin du XVIIIe siècle, de nombreux représentants en Touraine et qu'un de ses arrière-petits-neveux, Louis Gaëtan de Thiene, domicilié à Loches, y épousa la tante paternelle d'Alfred de Vigny ?

On m'a communiqué récemment une lettre écrite de Vicence, lieu d'origine de la famille de Thiene, par Mme Elisabetta Thiene Montenari à M. Alexandre Gaëtan de Thiene, demeurant au château de Marolles, près de Loches, ville natale d'Alfred de Vigny, d'où il résulte qu'à la date du 4 mai 1793, la branche française des de Thiene avait encore des intérêts en Italie.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD. — *Le Barreau du Parlement de Bretagne. — Les gens du Roi au Parlement de Bretagne* (1553-1790), par Gustave SAULNIER DE LA PINELAIS, 2 vol. grand in-8o.

Ces deux volumes qui se complètent l'un par l'autre, constituent l'ouvrage le plus considérable qui ait encore été entrepris sur le Parlement de Bretagne. Et comme l'auteur, après avoir rempli les fonctions d'avocat général, a été bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Rennes, ceux qui les consulteront peuvent être certains de n'être pas trompés. J'ajoute qu'à la compétence nécessaire, M. de la Pinelais joint un réel talent d'écrivain, ce qui lui a permis de mettre de l'intérêt et quelque charme dans le développement d'un sujet assez avide en lui-même.

Le premier volume traite des Procureurs et des Avocats au Parlement de Bretagne.

Sur les Procureurs, voici ce que nous apprend M. de la Pinelais :

« Dès sa première séance trimestrielle (8 août 1554), le Parlement se faisait présenter par son Procureur général « le rôle des poursuivants, l'état de procureur », et en recevait vingt-quatre ayant déjà, pour la plupart, exercé ces fonctions avant l'édit de création. Ce nombre fut augmenté par d'autres réceptions successives, et il s'élevait à soixante, quand le 21 décembre suivant, la cour décida qu'il ne serait plus reçu d'autres procureurs. Pendant vingt années, divers arrêts s'efforcèrent de maintenir ce chiffre, qui, en fait, à raison de la multiplicité des lettres de provision obtenues du roi, et des tendances de la cour à violer elle-même ses propres décisions, fut constamment dépassé. Des lettres royales et de nouveaux arrêts de règlement portèrent le nombre officiel

des procureurs à quatre-vingts. Dépassé encore, par suite de nouvelles réceptions irrégulières, ce nombre s'élevait à cent huit en 1682, et se maintint presque invariablement jusqu'en 1789, au chiffre de cent dix. Aucun parlement, sauf celui de Paris, où il y en avait deux cents, n'a eu pareil nombre de procureurs. »

Dans son second volume, M. de la Pinelais traite des origines du ministère public en Bretagne, du personnel des gens du roi, des conditions de leur admission, des gages et épices, des honneurs et privilèges, des attributions respectives du procureur général et des avocats généraux, des attributions des substituts, de la situation des gens du roi vis-à-vis le Parlement, de la procédure criminelle du Parlement, en première instance, de la procédure criminelle en appel, de l'appréciation du rôle des gens du roi au criminel, de l'enregistrement des actes de l'autorité royale, de la gestion du Domaine et des Finances, etc., etc. C'est assez dire la matière énorme que l'auteur a embrassée dans les *Gens du roi*. Un des chapitres les plus intéressants de ce livre et qui rentrent tout à fait dans notre cadre, c'est le chapitre des « avocats généraux à l'audience ». Il paraît que le langage du Palais, quand parut l'édit de création de 1553, était lourd, empesé, d'un pédantisme étrange. Jusque-là les plaidoiries, dans lesquelles on citait à tout propos les livres saints, avaient souvent ressemblé à des sermons. Puis, l'érudition profane avait remplacé l'érudition religieuse, tout en se combinant parfois avec elle dans un pêle-mêle bizarre. L'abus des citations n'avait donc fait que prendre une forme nouvelle, plus variée et plus encombrante. L'antiquité grecque ou latine surgissait, à jets continus, dans la discussion d'une coutume, d'un texte de droit romain ou de droit canon, sur une question de droit féodal, au sujet de l'application d'une ordonnance. Les perpétuelles réminiscences historiques ou juridiques étaient, comme bien on pense, d'un médiocre secours pour l'éclaircissement d'une législation encore à l'état rudimentaire. On ne saurait, dit M. de la Pinelais, trop faire attention à ce chaos dans lequel se débattait la science du droit au XVIe siècle. Il explique et justifie peut-être dans une certaine mesure les étrangetés des plaidoiries contemporaines. On n'était réputé « sçavant » magistrat, ou « sçavant » avocat, qu'à la condition d'étaler les trésors d'une érudition sans bornes. Les remontrances célèbres du président Carpentier, les plaidoiries des avocats Paul de Volant, Sébastien Frain, Chapel, de tant d'autres, sont des modèles achevés du degré d'extravagance auquel pouvaient monter les orateurs judiciaires.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

LE XVIE SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES LIVRES

ANNALES DE SAINT-LOUIS DES FRANÇAIS, à Rome, livraison de janvier 1902. — *Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon et la satire Ménippée*, par l'abbé T. D. — *Thomas le Roy* dit *Régis et le Palazzetto de la Farnesine via de Baullari*, par l'abbé G. MOLLAT.

RIVISTA D'ITALIA, (Rome), n° de février 1902. — *Dante e Margherita di Navarra*, par A. FARINELLI, professeur à l'Université d'Insprück.

MONATS BERICHTE ÜBER KUNSTWISSENSCHAFT UND KUNSTHANDEL, Dr HUGO HELBING, à Munich ; livraison de mars. — Etudes iconographiques : *la Légende du sorcier Virgile dans l'art des XIVe, XVe et XVIe siècles*, par M. Eugène MÜNTZ, de l'Institut.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, Bulletin historique et littéraire du 15 mars 1902. La *Réforme le théâtre en Guyenne au XVIe siècle* (2e article) ; Libourne, 1555 (suite) Clairac, 1554, par H. PATRY. — *Vue de l'hôtel de ville de Paray-le-Monial, construit au XVIe siècle par le huguenot* JAGET.

REVUE D'HITOIRE DE LYON, janvier-février 1902 : *Notes de la liste des doyens de l'église métropolitaine de Lyon du XVe au XVIIIe siècle*, par G. GUIGUE.

UN MONUMENT A RACAN. — Un comité vient de se constituer à Tours, 46 rue Sébastopol, pour ériger à Saint-Paterne un buste à Honorat de Bueil, seigneur de Racan, que M. Louis Arnould, professeur à l'Urniversité de Poitiers, a célèbré naguère dans un livre remarquable.

UN LISEUR

Le directeur-gérant : LÉON SÈCHÉ.

Vendôme. — Imprimerie F. EMPAYTAZ.

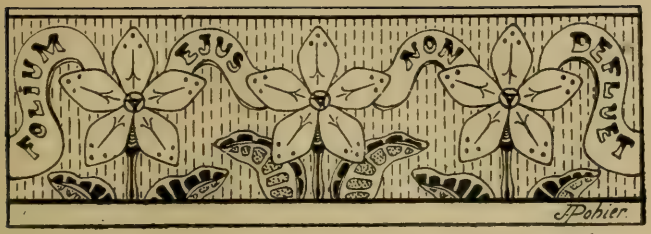

LE DERNIER CONDOTTIERE[1]

Jean des Bandes Noires

Au condottiere des lettres, à l'Arétin, dont il a si brillammeut fait revivre jadis l'image et défini le talent, M. Pierre Gauthiez donne aujourd'hui pour pendant le soldat de fortune issu de la famille des Médicis et connu sous le nom de Jean des Bandes Noires. Si, pour l'Arétin, il suffisait de mettre à contribution des ouvrages imprimés, sa correspondance inappréciable, publiée dès le XVIe siècle, ici, tout était à créer. Pour rendre vivante la personnalité de Jean

(1) Pierre Gauthiez, *L'Italie du XVIe siècle. Jean des Bandes Noires*, 1498-1526, in-8°. Paris, Société d'Éditions littéraires et artistiques. 1901.

des Bandes-Noires, l'auteur a dû s'attaquer aux documents manuscrits et, je me hâte d'ajouter qu'il a eu la chance de découvrir, aux Archives de Florence, un fonds d'une richesse extraordinaire, tel qu'il lui permettait de suivre, en quelque sorte, jour par jour, les faits et gestes de son héros. Là est la grande nouveauté et l'importance capitale de ce travail.

Mais, M. Pierre Gauthiez ne s'est pas strictement contenté d'éditer de l'inédit : il a commenté ces dossiers poudreux, il en a tiré la substance, il les a fait revivre. Son ouvrage est pensé, mûri, avec l'esprit de synthèse nécessaire pour éviter les détails fastidieux. Le héros en est jugé, sans rien qui dénote son ascendant sur l'auteur. Malgré sa psychologie bizarre, les paradoxes déconcertants qui la peuplent, la correspondance de Jean des Bandes noires, son « carteggio » si coloré, revêt toutes les nuances de notre langue. Bref, nul encore n'avait réussi à pénétrer à un tel point dans l'intimité de cette vibrante nature, chez qui le culte des armes avait pour rivale la passion du plaisir.

*
* *

Fils de Jean de Médicis le Populaire, de la branche cadette, et de Catherine Sforza, la belliqueuse comtesse de Forli et d'Imola, Jean des Bandes noires vit le jour à Forli, le 6 avril 1498. Sa mère, fille naturelle de Galéas-Sforza, duc de Milan, et d'une belle Milanaise, Lucrèce Landriani, méritait l'éloge que Paul Jove faisait d'une de ses aïeules : c'était une femme d'âme virile. Deux époux et deux veuvages n'avaient amoindri en rien la fougue qui jeta la virago dans les bras du beau Jean le Populaire, lors d'une mission dont l'avait chargé Florence auprès d'elle. Enfant d'amour d'une mère mâtinée de noblesse et de plèbe, à laquelle Machiavel attribue un mot d'un beau cynisme sur l'orgueil de la maternité, Jean des Bandes Noires est la fidèle image de Catherine Sforza, mais avec plus d'expression.

On sait après quelles vicissitudes, la veuve de Jean le Populaire dut se retirer dans sa villa de Castello, près de Florence. Là, elle surveilla l'éducation de son dernier-né. Obéissant aux vœux qu'elle fait pour lui d'une culture classique digne d'un Médicis, Antonio di Numai et Antonio Baldraccani entourent l'enfant de conseils. Mais lui, sauvage et féroce, bat nourrice et maître. Il aime à torturer les animaux domestiques, la vue de leur sang le fascine. Un instant, on songe à le confier à la main de fer de Michel-Ange. Mais tout est vain. Seule, Catherine a quelque autorité sur son terrible fils. Encore, cette autorité est-elle très relative, plus encore que celle du dominicain Zenobio Acciaiuoli ou de Bartholomeo Massaconi, et très amoindrie par l'enthousiasme qui entoure les turbulences de cet enfant indompté, auquel tous, même la cour de Rome, trouvent les qualités d'un grand Sforza. « Jean pouvait être cruel sans étonner sa mère, dit M. Gauthiez, elle avait vengé ses maris et ses amants avec une férocité qui renaissait dans son fils préféré. » En 1509, date de la mort de sa mère, Jean n'a que onze ans. Il ignore le charme des lettres et des arts, mais, depuis deux ans, le mystérieux sigisbée de Catherine Sforza, Baccino de Crémone, révèle à l'écolier enthousiaste les lois de l'équitation et de la force corporelle.

Après la mort de sa mère, Jean est remis à la double tutelle de Franesco Fortunati, homme paisible, légataire des archives de Catherine Sforza et de Jacques Salviati, beau-frère de Léon X, caractère subtil et ferme, ami et successeur de Machiavel. Il s'installe chez les Salviati, s'y lie avec le futur cardinal Giovanni Salviati et s'y éprend de cette malheureuse Marie Salviati, qu'il devait épouser plus tard et qui, devenue veuve, après l'existence la plus écœurante qu'une femme puisse avoir endurée, souhaite d'écrire comment, des langes au trépas, Jean des Bandes Noires fit preuve d'une « âme invaincue et magnanime ».

Tandis que Fortunati débrouille la succession de la mère, le fils

rêve de possession de châteaux et de chasses. Retiré au Trebbio, nid de proie perché sur une colline escarpée, dans la vallée du Mugello, le futur condottiere y prend des habitudes primitives, chasse la grive, s'adonne au plaisir de manier des chevaux agiles, s'entoure de chiens et de valets. Sa rudesse plaît aux fermiers intendants, aux « fattori », qui retrouvent en lui le sang de « Madame Catherine ». Pas de livres, pas de propos aimables autour de lui : — du sang et de l'action ! De temps en temps, une course à Florence, en compagnie de Forà, fidèle et complaisant serviteur. Là, de jour, ce sont les exercices violents du « pallone » ou de la « palla al calcio », sortes de « foot-ball ». De nuit, ce sont des équipées dans les quartiers de plaisir, des batteries au cours desquelles l'enfant jette ces mots aux ruffiants peu satisfaits : « Halte-là, je suis Jean de Médicis ! », toutes choses qui finissent par mécontenter sa future belle-mère, Lucrèce Salviati, la fille de Laurent le Magnifique. Jusqu'en septembre 1512, se succèdent débauches et violences, combats à coups de poing ou à coups de pierre, enfants assommés, exil de Florence, fureurs du gonfalonier et chagrins des deux tuteurs Salviati et Fortunati.

A cette date, le retour triomphal de ses parents, les Médicis, arrache, pour un temps, l'adolescent à son existence singulière. Jacques Salviati l'amène à Rome. Absous de son bannissement et de ses peccadilles, Jean des Bandes Noires allait y trouver un autre Jean de Médicis, son cousin, qui ne tarda pas à occuper le trône de saint Pierre, où, sous le nom de Léon X, il succédait à Jules II. M. Gauthiez a eu la bonne fortune de retrouver l'inventaire du trousseau que le jeune prince emportait dans la Ville Éternelle et qui fut rédigé par Fortunati. Il est d'une rare magnificence : on y relève dix paires d'escarpins, une paire de bottines en maroquin, une paire de bottes faites en vache, sept pourpoints en velours, satin ou damas, deux grandes robes de velours fourré, trois justaucorps, trois capes richement doublées, des coiffures sans nombre.

Loin de l'assagir, Rome ne fait que doubler l'humeur vagabonde du Médicis, au grand chagrin du tuteur Salviati, qui l'envoie à Naples. Après un nouveau et court séjour à Rome, où il figure aux funérailles de Julien de Médicis, à cheval, avec un manteau de taffetas noir, élevant entre ses mains la grande bannière carrée de la Sainte Église, aux côtés de Pierre Salviati, Jean devient l'instrument de la fortune de Léon X. A cette époque de la Renaissance, sous un pape de trente-neuf ans, un condottiere de dix-huit ans entre dans la scène d'un monde où François Ier a vingt-deux ans, Henri VIII vingt-quatre ans et Charles-Quint seize ans. A vrai dire, l'âge d'or des condottieri était un peu passé ; le XVe siècle en avait vu bien d'autres : astucieux, valeureux, voire chevaleresques, tel ce Sforza qui conquit la couronne ducale de Milan, tel le duc d'Urbin. Il n'y avait guère de souverain de second ordre, en dehors du Pape, du roi de Naples et du duc de Milan, qui ne fût forcé de se mettre au service d'un carnassier plus puissant que lui. Longtemps, les condottieri avaient pu faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, dans l'Italie du XVe siècle divisée et affaiblie. Mais, du jour où Charles VIII franchit les Alpes à la tête de l'armée la plus nombreuse et la plus solide que la Péninsule eût vue depuis les temps de Charlemagne, l'astre de ces entrepreneurs pâlit. Plus tard, le métier se gâta tout à fait. L'apparition simultanée de géants, tels que l'Empereur, le roi de France et le roi d'Espagne, diminua forcément l'importance de ces petits corps indépendants, prêts à louer leur épée — chefs et soldats au premier venu. Il n'y avait plus de place pour les chacals, du moment que les lions avaient fait entendre leurs rugissements. Il arrivera encore que des capitaines italiens de la valeur du maréchal Strozzi ou de Farnèse, mettront leur épée au service de souverains étrangers, François Ier ou Charles-Quint, mais leurs troupes se réduiront, ou peu s'en faut, à une escorte.

*
* *

Léon X s'intéressait vivement à son jeune parent ; il lui mit les armes à la main pour combattre ses adversaires et lui laissa former ses fameuses bandes, principalement recrutées parmi les Corses (1). Entre temps, il s'occupa de son mariage, qui eut lieu à Florence, dans l'antique paroisse de San Brocolo, décorée par Giotto et Filippo Lippi. « Le marié de dix-huit ans, robuste, trapu, le visage et le corps déjà marqués par l'embonpoint des Médicis, dit M. Gauthiez, mena la mince Florentine de dix-sept ans, fluette et pâle, avec ses larges yeux farouches, sa figure aux traits palpitants, à la bouche passionnée : image d'une femme aimante et livrée à tous les orages d'un amour unique. » Marie Salviati semble une amante et une épouse des âges modernes, et elle épousait, elle aimait, un seigneur des temps révolus. Après quelques mois de vie commune en ce palais de la rue Corso, où subsistait la niche de la maison de Folco Portinari, au travers de laquelle Dante venait jadis guetter Béatrix, la jeune femme vit partir son époux. De 1517 à 1521, elle ne le retrouvera qu'à de courts intervalles, ne recevra de lui que de brèves missives, où le fils de Jean le Populaire débutait invariablement par ces mots : « Ma femme », suivis de demandes d'argent. Encore ces lettres sont-elles rédigées le plus souvent par le secrétaire Francesco Suasio.

« On va plein de deniers à la guerre, dit un proverbe toscan, on en revient plein de poux et plein de vices. » M. Gauthiez se complait à décrire comment, chez son héros, fut justifié l'esprit de cette assertion plus que pittoresque. Il nous le montre « homme de lance et d'épée qui méprisait le pillage et s'appauvrissait à ces

(1) Le nom de Bandes noires leur vint de ce que Jean adopta des étendards noirs après la mort de Léon X, en signe de deuil. Un de ces étendards se trouve au Musée Condé, à Chantilly. Ajoutons que, Jean mort, ses bandes entrèrent au service de la France et s'y maintinrent jusqu'en plein XVIIe siècle.

guerres que les autres considéraient comme de fructueuses entreprises. » D'un trait, il le définit : « un grand fauve qui tuait, mais ne touchait pas à la proie, une fois par terre. » Certes, il y avait en Jean des Bandes Noires un tempérament, un caractère, et plus tard, on aimera le comparer à son rival, le marquis de Pescaire, afin d'établir la différence du sang italien au sang espagnol.

« Vénus dort, quand Mars veille », « si Mars dort, Vénus veille », dit un autre proverbe florentin. Et Vénus veilla tout à loisir dans l'existence de Jean des Bandes Noires. Autour de lui, c'est une « bacchanale de femmes », suivant l'expression de M. Gauthiez. Dans le « carteggio » du soldat, courtisanes et mignons défilent longuement. Le buste attribué à Francesco da San Gallo, du Musée du Bargello, avec son visage hautain et rude, peut être considéré, en cette occurence, comme un document d'une psychologie précise. Jean des Bandes Noires est l'Adonis des Angelica, des Lorenzina, de toutes celles qui citent du latin entre deux phrases d'amour. Pour Mars et pour Vénus, le Médicis emploie le même langage, ce terrible style épistolaire où le mot « subito » (tout de suite) revient six fois en dix lignes. Sans cesse, à cause des ribaudes, il provoque en duel qui lui résiste ; cela le conduit, après bien des péripéties héroïco-burlesques, vers une paternité qui le réjouit : Cosme de Médicis, le futur duc de Florence et de Sienne, le monstre d'ingratitude et de tyrannie. Le 11 juin 1519, quand le valet Toso lui remit une missive du curé-tuteur Fortunati annonçant les couches de « Madame Marie », Jean des Bandes Noires courut à Rome et offrit le nouveau-né à Léon X. L'entrevue ne dut pas manquer de singularité ! De ce jour, l'existence du condottiere se dédouble, et, après quelques équipées en l'honneur de Nicolosa, de Flore de Padoue et autres filles, que réjouissaient les six mille ducats accordés par Léon X à son parent, pour frais de guerre, nous retrouvons Jean des Bandes Noires

auprès de son épouse, en 1522. M. Gauthiez, chez qui la poussière des archives n'a pas étouffé l'imagination, redevient poète, j'allais dire romancier, pour évoquer le souvenir du bonheur de Marie Salviati, lors du retour de son époux. Voici Jean devenu gentilhomme campagnard, père de famille et mari modèle.... pour quelques mois. Il moissonne, il vendange, il fait cavalcader Cosiminino, il donne peut-être à sa femme quelques heures de joie, ou tout au moins, subit l'ascendant de la ferme volonté, de l'esprit de suite qui fait de Marie Salviati l'épouse toute indiquée pour cet impulsif, ce don Quichotte. Parmi les transformations que subirent les sentiments humains dans cette âme si brutale, l'amour paternel est celui qui affecte la forme la plus étrange. « Jean des Bandes Noires rentrait au Palais du Corso, dans Florence, raconte M. Gauthiez ; on regardait à la fenêtre pour voir le héros et son escorte, et la nourrice tenait l'enfant. Jean avait levé les yeux, ces yeux à la flamme implacable, mais qui souriaient au petit Cosme ; sa voix avait résonné dans la rue étroite : « Jette-le moi, commandait-il à la contadine. » Elle n'osait pas, la fenêtre était haute : « Jette-le moi, rugit cette fois l'homme à qui rien ne résistait, ni personne. Je le veux ! » La nourrice avait fermé les yeux, lâché l'enfant et Cosme se sentait serré contre cette cuirasse, et baisé par la bouche rude de son père, tout fier de voir qu'il ne criait ni ne pleurait.

*
* *

Bonheur trop court. Le 1er décembre 1521, Léon X était mort. Somme toute, il avait peu servi son turbulent cousin et quand celui-ci changea la couleur blanche ou pourpre, favorite des cadets Médicis, en couleur noire sur les drapeaux de ses bandes, peut-être ne voulait-il porter que le deuil de l'emploi donné par le défunt à sa combativité. De 1522 à 1524, sous Clément VII, Jean, entré au service de Florence, se signala par maint exploit,

mais son cousin Jules de Médicis, tout-puissant sur les bords de l'Arno, l'abreuva de tant de dégoûts qu'il prit un parti extrême et se jeta dans les bras de la France, de 1524 à 1525. Ce revirement provoqua plus d'un blâme. Qu'importe que Jean appelât en combat singulier « toute personne son égale en condition, qui l'accusait d'avoir forfait à l'honneur, ou d'avoir eu une obligation quelconque, ou de foi ou de solde, avec l'Empereur! » L'issue d'un duel a-t-elle jamais prouvé la justesse d'une cause? Croyons-le sur parole, mais constatons du moins que si ce ne fut pas une félonie, ce fut un coup de tête ! D'ailleurs ce Jean de Médicis est un naïf, un homme du moyen-âge, un chevalier égaré dans l'époque de l'intrigue et du poison, servi par des bandits qui l'adorent, qui le craignent, mais dont toujours et partout l'intérêt seul dicte la conduite. Quelle que soit la cause défendue par leur maître, ces troupes sans conviction se débandaient dès qu'elles ne recevaient plus leur solde. Sans scrupule aucun, elles passaient à l'ennemi de la veille, devenu l'allié de demain. Quelle candeur chez Jean des Bandes Noires, dès qu'il proclame sa solidarité vis-à-vis d'un tel ramassis de mercenaires et déclare que « son véritable honneur et sa vraie gloire sont employés à défendre de l'injustice les soldats très vaillants qui ont suivi sa renommée ». Époque bizarre, si bizarre que M. Pierre Gauthiez n'hésite pas lui-même à l'imiter en ornant sa belle étude de quelques pasquinades.

Pourquoi faut-il que, dans ce livre si indépendant, si impartial, se soit glissée une tirade digne des xénophobes qui essaient en ce moment de dénaturer l'histoire de l'art français : « L'aveugle François Ier se préparait à reconquérir ses héritages d'Italie sempiternellement perdus, à reprendre l'oiseuse guerre où les mœurs et l'esprit de la France subirent les plus tristes contacts, et qui, perdant l'argent et les hommes, contribuait, ce qui est pire, *à empoisonner l'art français, à gâter les lettres françaises,* par des mélanges

funestes ou de lamentables exemples. » — Est-ce là véritablement le fond de la pensée de l'auteur ? Comment lui, qui connait si bien l'Italie, qui y passe une partie de son existence, peut-il reprocher à François Ier d'avoir empoisonné l'art français et gâté les lettres françaises ! Les *lamentables exemples* que le Père des Lettres et des Arts plaça sous les yeux de ses sujets s'appelaient Léonard de Vinci, André del Sarte, Rustici, Serlio, Vignole... Quant aux lettres, pour apprécier les résultats de l'influence italienne, l'influence de ceux que M. Gauthiez qualifie d'*écrivains bannis* ou *manqués*, de *faméliques d'outre-monts*, il suffit de comparer la Pléiade aux poètes du commencement du siècle : les insipides André de la Vigne, Jean Lemaire des Belges et pareils.

*
* *

Mais retournons à Jean de Médicis. Tandis que Marie Salviati séjournait à Rome, en cette ville où « du temps de Léon X, disait-elle, tous les gredins ont eu quelque chose, excepté nous », tandis que l'ambitieuse née de l'épouse méprisée « déploie une astuce et une énergie bourgeoises à faire de son fils Cosme « un vrai prince, bien en vue, doté, renté », Jean continue son existence de condottiere. On le voit à Rébec, on le trouve à Milan, on le suit à travers la Lomelline, à Caravaggio, dans le Lodigian, à Abbiategrasso, à Caravage, à Caprino, à Abbiate. De Reggio, l'Arétin lui écrit des farces de la part d'une certaine Paula qui approuve et contresigne ladite stercoration. Le voici à Rome auprès de sa femme, le voici dans le castel de l'Aulla et dans la Lunigiane où végètent ses Bandes. Enfin, après quelques succès, le 17 février 1525, grièvement blessé, il doit s'arrêter durant quelques mois. On le retrouve à Fano, transformé en corsaire, armant des vaisseaux pour la course. L'étrangeté du rêve subjugue Machiavel qui l'encourage et voit en lui le *Rédempteur de l'Italie*. Jamais

époque ne paraissait devoir être plus brillante pour les Bandes Noires. Jean se multiplie; on le veut à Rome, on le réclame sur l'Adda, on l'espère sur le Pô; il a dit adieu à ses rêves de corsaire. Tout à coup, son existence est brisée. « Durant la nuit du 29 au 30 novembre 1526, dit M. Gauthiez, il meurt à vingt-huit ans, après dix ans de batailles, tué par cette artillerie qui ouvrait un monde nouveau. » La fin fut digne d'un condottiere. Blessé en tournant bride, après la journée finie, d'un coup de fauconneau à la jambe, Jean voulut assister à l'amputation de ce membre. Comme le chirurgien Abraham demandait « dix ou douze personnes pour tenir le patient dans le fort de l'opération, au moment où la scie entamerait l'os, Jean des Bandes Noires qui avait entendu, sourit : « Vingt ne pourraient me tenir », s'écrie-t-il. Il se disposa lui-même comme il fallait, prit la chandelle en main et s'éclaira la jambe. L'Arétin sortit à ce coup, bouleversé, il se boucha les oreilles, mais deux grands cris lui arrivèrent. Puis il entendit appeler. Comme il s'approchait, le blessé lui dit : « Je suis guéri. » Le duc d'Urbin dut l'empêcher de se faire apporter son pied avec le morceau de la jambe qu'on avait retranché. Jean avait ri pendant qu'on lui coupait le nerf. L'opération fut mal faite, trop tard et la gangrène emporta le patient dans la nuit suivante. Il mourut avec cette tristesse que M. Gauthiez définit ainsi : « La défiance et la ladrerie traditionnelle à l'égard des condottieri, lui est apparue aussi bien sous le lys de France que sous les aigles de l'Empire ou les clefs de Saint Pierre. » Dans son armure de guerre, casqué, cuirassé avec le pectoral et l'énorme spalière, il est enseveli pompeusement dans l'église Saint-Dominique de Mantoue, et, ironie du sort, pour le pleurer, au milieu de l'hypocrisie des Gonzague, l'Arétin a recours aux complications d'un sonnet.

Certes, de nombreux passages du livre nous montrent qu'il y avait en outre un Mécène, en ce soldat, en ce viveur : le sang des Médicis ne s'était pas mêlé pour rien, dans ses veines, à l'âpre

sang romagnol de Catherine Sforza. Quoi qu'il en soit, que Jean de Médicis ait vu plus clair que les autres, que l'image de l'Italie unifiée ait hanté son esprit, qu'il ait seulement songé, comme un vil César Borgia, à se tailler en plein drap quelque beau duché, à reconquérir Imola ou Forli, le domaine de sa mère : son souvenir est beau, sa mémoire est intacte, sa vie est puissante ; c'est un héros valeureux et brouillon plus près de l'âme secrète de la Péninsule que de l' « instinct bestial et méchant qui compose pour une partie le fond de la nature humaine ». Après lui, l'Italie compta encore des généraux illustres, — n'a-t-elle pas le droit de revendiquer le plus grand de tous, Napoléon, — mais, avec Jean de Médicis, elle avait perdu le dernier de ses soldats, le paladin venu trop tard pour orner sa légende et prendre place parmi les personnages des cycles héroïques.

EUGÈNE MÜNTZ,
Membre de l'Institut.

LE PAYS

DE

JOACHIM DU BELLAY

(Suite)

VI. — L'ESPRIT DE LA BRETAGNE-ANGEVINE

Motif du retable de la Bourgonnière
(Lettre ornée de Jacques Pohier)

Et voilà pourquoi le voyageur qui s'attarde entre Angers et Nantes est si agréablement surpris de trouver dans le langage des habitants ces tours d'élocution dont on parlait tout à l'heure.

Il y a, en effet, dans cette admirable vallée de la Loire, une sève, une floraison, un esprit particulier qui pétille comme le muscadet et, comme lui, ne se rencontre que là. Cet esprit de finesse et de gaieté, mitigé d'une pointe de mélancolie, est entré, dans le sang de la race avec le petit vin blanc du roi René (1) ; nos pères l'avaient respiré et

(1) Le roi René passe pour nous avoir apporté de la Provence la greffe du pineau.

nous l'ont transmis, et depuis il se répand tout naturellement dans la langue sous la forme de proverbes, de comparaisons et d'images, dont le sens plus ou moins profond est ordinairement malicieux.

Bruneau de Tartifume, qui vivait au XVIe siècle, me paraît l'avoir assez bien défini en disant : « Non seulement l'Angevin s'est égayé en son particulier, non seulement s'égaye qui peut ressentir en Anjou les douceurs de la gaieté, mais encore s'y égayent les choses privées des raisons de la vie (1). »

On ferait un volume exquis avec les proverbes et dictons de la Bretagne-Angevine. Il y en a pour toutes les circonstances de temps, de lieu, de personne. En voici quelques-uns qui me reviennent à la bouche à cause de leur bon goût de terroir.

Parle-t-on d'une personne un peu trop brune de peau, on dira :

Elle est née le jour où le noir de fumée était en fleur.

— D'un homme qui a la barbe rousse et les cheveux noirs :

Barbe rouge et noirs cheveux,
Défie t'en si tu veux.

— D'un homme qui a la barbe rare et mal plantée :

Les chiens ont pissé dans les allées.

— D'une personne qui a les yeux endormis :

Elle a des yeux de berlette (ablette) crevée.

ou encore :

Elle a des yeux frits.

— D'une personne borgne :

Elle a un œil à la coque et l'autre à la mouillette.

— D'une personne qui louche :

Elle regarde à Liré si les fours d'Ancenis chauffent.

(1) *Les dicts facétieux, satiriques, proverbes et actions joyeuses qui ont esté et qui sont Angiers et pays d'Anjou.*

— D'une personne agile :

Elle n'a pas les deux pieds dans un sabot.

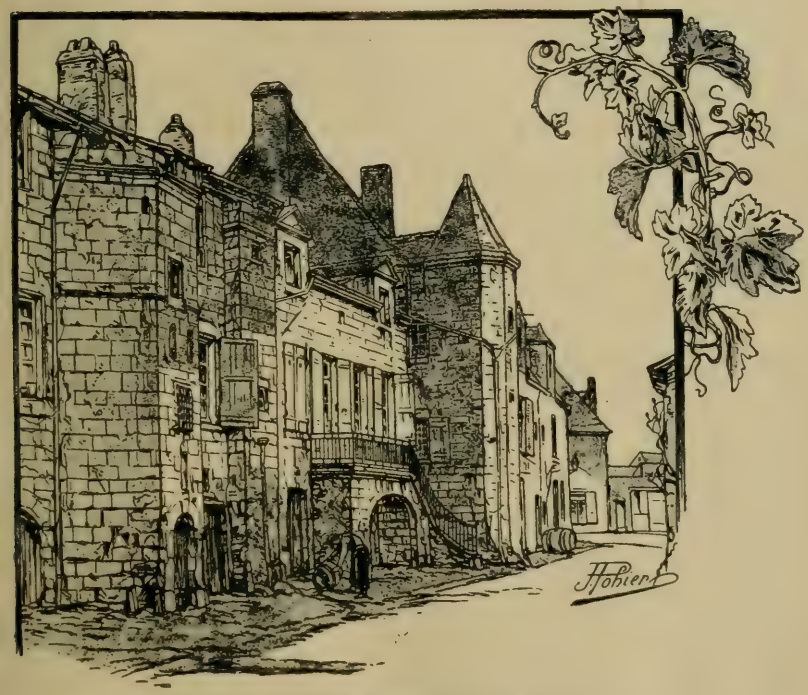

VIEILLE MAISON D'ANCENIS, RUE DES TONNELIERS
(Dessin de Jacques Pohier).

— Des gens obséquieux :

Trop de respect
Est suspect.

— D'une personne dont on ne peut pas ou dont on ne veut pas dire l'âge :

Elle a l'âge des veaux, tous les ans douze mois.

— D'un ménage où le mari se fait nourrir par sa femme :

C'est un ménage de pigeons, la femelle travaille pour le mâle.

— D'un homme enrichi qui meurt sans avoir pu jouir de sa fortune :

Quand la cage est faite, l'oiseau s'en va.

— De ceux dont les mains laissent voir leurs veines :

Qui voit ses veines
Voit ses peines.

— De ceux qui se plaignent de leur condition sans pouvoir en changer :

Où la chèvre est attachée, faut bien qu'elle broute.

— Des fruits dont on ne sait pas ou dont on ne veut pas dire le nom :

Ce sont des poires (ou des pommes) de bout de bois.

— Des services rendus trop vite oubliés :

Bouchée avalée n'a plus de goût.

— Des gens du peuple qui ne demandent jamais rien :

Mieux vaut dire : « Veux-tu du mien ? »
Que de dire : « Donne-moi du tien ».

— Des gens maladifs :

Il vaut mieux courir au pain
Qu'au médecin.

— D'un homme arrivé à la soixantaine :

Ferme ta culotte et ouvre ta cave.

Je passe les remarques par trop grivoises qui se rapportent au lit, à la table, pour en citer quelques-unes qui ont trait à la femme :

Temps cailleboté, femme fardée
Sont de peu de durée.

Il n'y a si petit fagot
Qui ne trouve son lien.

(Se dit des filles à marier.)

Toute fille qui sort souvent
Montre qu'elle a la tête au vent.

Jeune femme, pain tendre et bois vert
Mettent la maison au désert.

Femme sotte
Se voit à la cotte.

Femme sage
Reste à son ménage.

Femme bonne
Vaut une couronne.

Femme couchée et bois debout
Homme n'en vit jamais le bout.

L'homme a deux bons jours sur la terre
Quand il prend femme et qu'il l'enterre.

Il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre cette dernière pensée qui n'est, au fond, qu'une boutade ; cependant, agrémentée de celles qui la précèdent, elle donne une idée assez fidèle de la façon dont on comprend l'amour et la vie domestique dans le peuple de la Bretagne angevine. La femme règne mais ne gouverne pas. Elle est la maîtresse, c'est entendu, mais l'homme est et demeure le maître. Quand il a parlé, il faut qu'elle obéisse. Il a beau se marier jeune et ne céder à personne sa part du plaisir des

sens, l'amour lui fait rarement perdre la tête. Il sait ce qu'en vaut l'aune et qu'il passe comme la beauté; aussi lui préfère-t-il un bon verre de vin et s'inquiète-t-il surtout, quand il entre en ménage, de prendre une femme qui ait la réputation d'être travailleuse, ordonnée, économe! « Comme on fait son lit on se couche », dit la Sagesse populaire. Les Bretons mâtinés d'Angevins, qui tiennent à être bien couchés, ajoutent que « chacun connaît midi à sa porte ». Entrez chez eux à n'importe quelle heure du jour, leur maison est le miroir même de leur vie: elle est riante d'aspect et fait plutôt envie que pitié. Il y a du bois de frêne dans le grenier, du muscadet dans la cave, des pots de confitures sur le chambranle de la cheminée, des chapelets de boudins et de saucisses et du jambon dans l'âtre, et l'armoire en cerisier aux ferrures de cuivre, qu'on fourbit une fois par semaine, est remplie de linge bien aligné et sentant bon. C'est entre ces quatre murs blanchis à la chaux, ouverts par devant sur un jardinet fleuri, et par derrière sur un petit clos de vigne, que s'écoule généralement leur vie heureuse d'épicuriens. Ils la quittent pourtant sans trop de regrets, quand ils ont fini leur journée. Qu'est-ce que la mort quand on a bien vécu ? Un dernier lit sur la colline où l'on repose éternellement parmi les ancêtres.

C'est ainsi qu'on vit et qu'on meurt dans cette plantureuse vallée de la Loire. Les quelques dissemblances qui existaient il y a un siècle entre la rive gauche et la rive droite du fleuve, sous le rapport des mœurs et des coutumes, ont disparu avec les vieilles rivalités, dans l'épopée de la grande guerre. Il y a plus: en se levant ensemble pour la défense du trône et de l'autel, la Bretagne et l'Anjou perdirent jusqu'à leur nom propre, et c'est sous le nom de Vendée qu'elles mêlèrent leur âme et leur sang. Ainsi, quand Victor Hugo dit de sa mère qu'elle était Vendéenne, il commet une inexactitude au point de vue géographique, puisque sa mère était Nantaise, mais il est quand même dans la vérité au point de

vue historique, puisque Nantes joua un rôle considérable dans l'histoire de la Vendée militaire. Depuis lors, le nom de Vendée est resté à la rive gauche de la Loire entre Nantes et Angers. Aller, par exemple, d'Ancenis à Liré, c'est aller en Vendée. De l'Anjou, il n'est pas plus question que s'il n'existait pas. Mais qu'importe ? l'essentiel, c'est que le pays de Joachim du Bellay soit toujours le même. Or, le vin est toujours aussi bon et la femme toujours aussi plaisante ! « Angevin, sac à vin ! Angevine, sac... ». Amour, voile-toi la face et bouche-toi les oreilles pour ne pas rougir de ce dicton par trop gaulois !

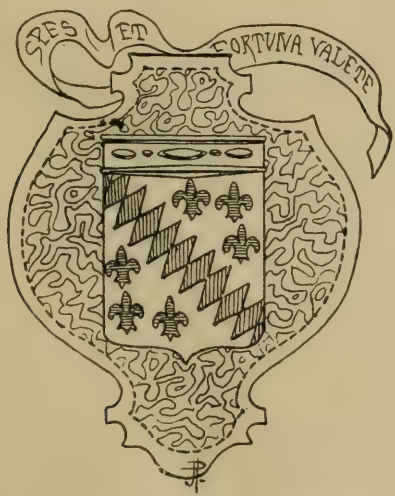

DEVISE ET ARMOIRIES DE JOACHIM DU BELLAY
avec encadrement tiré de la chapelle de la Bourgonnière
(Dessin de Jacques Pohier)

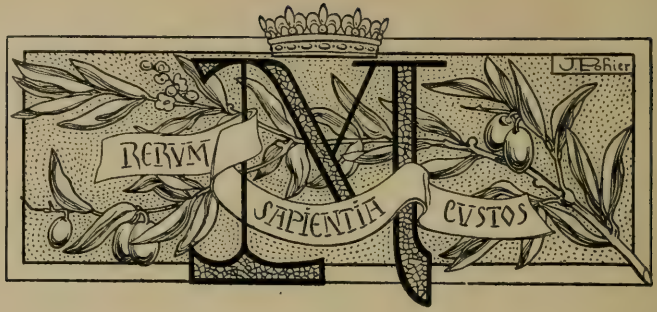

VII. — LE POÈTE

J'ARRIVE maintenant à ma démonstration. Comme toutes les âmes bien nées, Joachim du Bellay subit manifestement l'influence du milieu où se forma la sienne, mais je ne sache pas que parmi les anciens et les modernes, personne ait subi cette influence au même degré que lui. Que cela tienne aux circonstances qui l'obligèrent à se replier sur lui-même à un âge où les yeux de l'esprit, si je puis m'exprimer de la sorte, sont généralement à la fenêtre, je n'en disconviens pas : c'est une dure école que celle où l'on entre orphelin, surtout quand on est de complexion maladive. Qu'on l'explique, d'ailleurs, comme on voudra, sa vie et son œuvre qui font un tout indivisible, constituent en leur ensemble un phénomène peut-être unique dans l'histoire littéraire de la France.

On dirait vraiment qu'une Muse — angevine — avait été détachée du cœur d'Apollon avec la mission spéciale de guider ses premiers pas, de lui ouvrir l'intelligence, de lui choisir ses livres de chevet, ses amis, sa première maîtresse, et toujours et partout, que ce fût à Poitiers, à Paris ou à Rome, de le ramener en esprit vers son petit village.

Au château de la Turmelière, c'est un prêtre breton, peut-être le prieur de Liré, qui lui apprit les premiers éléments du latin.

A Poitiers, où il étudia le droit et où il se rencontra avec quelques poètes angevins, c'est Pelletier du Mans qui lui « montra le premier, le sonnet et l'ode », autrement dit qui lui mit le pied à l'étrier de Pégase.

A Paris, c'est Ronsard, un Angevin du Loir, son parent par alliance, qui lui ouvrit les portes du collège de Coqueret.

Dans le groupe de la Pléiade, son principal émule, après Ronsart, était encore un Angevin du Loir; j'ai nommé Antoine de Baïf.

Quand il était à Rome, c'est à ses meilleurs amis de Bretagne, du Poitou et d'Anjou, c'est à Jean Ursin, évêque de Tréguier, grand-vicaire du cardinal à Paris et au Mans; c'est à Claude de Bize (Bizet), à Baïf, à Bouju, à Pelletier, à Belleau, à Dorat, à Jean Olivier, évêque d'Angers, etc., qu'il dédia les plus belles pages de ses *Regrets*.

Lorsqu'il fut nommé chanoine de Paris, ce fut en qualité de « clerc du diocèse de Nantes ».

Enfin, lorsqu'il mourut, ce fut dans la maison canoniale de Claude de Bize, son compatriote.

On verra plus loin que les mêmes particularités se retrouvent dans son œuvre. Que si, à l'inverse de beaucoup d'autres, le sentiment de la nature ne se développa chez lui que postérieurement au sentiment de l'art, et par une espèce de choc en retour, cela prouve d'abord qu'il était bien de son temps et de son pays, et ensuite qu'il avait fini par se rendre compte, ainsi que tous les vrais poètes, que le plus beau paysage, la plus belle œuvre d'art ne vaut réellement que par le sentiment qui s'en dégage et par l'âme qui l'habite. Aussi bien, comment une âme aussi impressionnable que la sienne n'aurait-elle pas vibré à la vue des chefs-d'œuvre incomparables que la Renaissance avait rassemblés comme à plaisir

autour de son berceau? A Saint-Maurice d'Angers, c'était le tombeau du roi René, qu'avait servi un de ses aïeuls (1); — dans la chapelle de la Bourgonnière, ce pur joyau d'architecture, à deux pas du bourg de Liré, c'était le Christ, unique en France, qui continue de faire l'admiration de tous les visiteurs, avec sa robe d'or, sa couronne de comte, ses bras étendus mais non cloués sur l'arbre de la croix, et ses pieds, chaussés de sandales, posés à plat sur la pierre même de l'autel (2); au château d'Ancenis, c'était le pavillon à la marque de la salamandre du maître angevin Jean Delespine; — à Nantes, enfin, dans l'église des Carmes, c'était le mausolée de François II, dernier duc de Bretagne, œuvre immortelle du maître breton Michel Colombe.

La première éducation de Joachim du Bellay, celle des yeux, fut donc une leçon de choses d'art; si j'ajoute qu'adolescent, il faisait des poètes latins du siècle d'Auguste sa lecture favorite, ses compagnons de solitude, on s'expliquera sans peine qu'il ait, au début de sa carrière, conçu le projet, avec ses amis de la Pléiade, d'allier la poésie à la science, en imitant l'antiquité (3), et que plus tard, en Italie, il ait, selon ses propres expressions,

> ... chanté, le premier des Français,
> L'antique honneur du peuple à longue robbe.

(1) Jean II du Bellay, fils de Huet et d'Isabelle de Montigny, fut fait chevalier du Croissant par le roi René, en 1464, en récompense des grands services qu'il lui avait rendus.

(2) La chapelle de la Bourgonnière fut construite par un architecte demeuré inconnu dans les premières années du XVIe siècle. Les seigneurs du château dont elle faisait partie étaient alors Charles du Plessis et Louise de Montfaucon.

(3) Et là encore, à son insu peut-être, il subissait l'influence de la reine Anne aux yeux de qui, suivant le père de Clément Marot, n'était poète que « l'homme savant, recommandable seulement par la doctrine yssant de son savoir ». En proclamant que le « naturel n'est suffisant en poésie », Joachim du Bellay reprenait donc l'œuvre des Jean Bouchet, des Crétin et des Bissipat.

Que l'on compare, en effet, les *Regrets* et les *Antiquités de Rome* aux vers latins et aux lettres d'Érasme ou aux *Soupirs* d'Olivier de Magny! S'ils sont du même temps, on ne dirait jamais qu'ils sont partis du même lieu. Érasme, en traversant les Alpes, n'a senti que les inconvénients de la vieillesse, et les ruines de Rome l'ont laissé aussi froid que la vue des montagnes. Quant à Magny, il faut croire que son « grand Avanson (1) » lui faisait la vie joliment douce, car il n'a d'yeux dans ses *Soupirs* que pour les beautés de sa dame. Tout autre est le sentiment qui s'empare de Joachim

CHRIST DE LA CHAPELLE DE LA BOURGONNIÈRE

et qui l'absorbe dès qu'il a mis le pied dans la Ville Éternelle. Ce sentiment est double, comme le spectacle qu'elle présente. Quand

(1) On sait qu'il avait accompagné à Rome M. d'Avanson, ambassadeur, à qui Joachim a dédié ses *Regrets*.

il regarde les monuments détruits de la Rome païenne, s'il ne dit pas comme le poète des *Méditations :*

Objets inanimés, avez-vous donc une âme ?

cette vue lui arrache un cri de la même nature :

Sacrés coteaux, et vous, saintes ruines,
Qui le seul nom de Rome retenez,
Vieux monuments, qui encor soutenez
L'honneur poudreux de tant d'âmes divines.

Arcs triomphaux, pointes du ciel voisines,
Qui de vous voir le ciel même estonnez.
Las ! peu à peu cendre vous devenez,
Fable du peuple et publiques rapines !

Et bien qu'au temps pour un temps facent guerre
Les bastiments, si est-ce que le temps
Œuvres et noms finalement atterre,

Tristes désirs, vivez doncques contens :
Car si le temps finist chose si dure
Il finira la peine que j'endure (1).

Le spectacle, au contraire, de la Rome chrétienne — et il était bien placé pour en parler en connaissance de cause — ne lui inspire que dégoût, colère, désenchantement; de là les traits satiriques qu'il décoche de tous côtés, en haut comme en bas de l'échelle sociale; de là aussi le respect relatif qu'il a de lui-même et qui, pour la première fois de sa vie, lui fait célébrer ses amours en vers latins. Mais ses *Regrets*, en somme, sont plus tristes que caustiques

(1) *Antiquités de Rome,* sonnet VII. On dira peut-être que cette religion des ruines, Joachim l'avait prise à Pétrarque, celui de tous les poètes italiens qui eut le plus d'influence sur lui, et que l'émotion qu'il ressentit à la vue des ruines de Rome était plus livresque que sincère. Qu'importe ? il n'en n'est pas moins vrai qu'il est le premier écrivain français qui ait compris et exprimé dans une œuvre d'art la poésie qui se dégage des décombres et de la poussière des monuments anciens.

et si l'on voulait en tirer la morale, je crois qu'on pourrait la formuler dans ce quatrain des *Antiquités*, d'une mélancolie si pénétrante :

Le Tibre seul qui vers la mer s'enfuit
Reste de Rome, o mondaine circonstance !
Ce qui est ferme est par le temps détruit,
Et ce qui fuit au temps fait résistance (1).

TOMBEAU DU DUC FRANÇOIS II DANS LA CATHÉDRALE DE NANTES

C'est même en cela et sous cette forme que l'artiste, qui jusqu'ici avait primé le poète, se subordonna à lui et revint à son naturel. Joachim avait trop de sang, il était trop primesautier, trop per-

(1) *Antiquités de Rome*, sonnet III.

sonnel, pour demeurer longtemps esclave des formules d'une école ; aussi, après avoir été le théoricien de la Pléiade et avoir célébré son *Olive* en des vers qui sentent plus la convention que l'inspiration, il fit ce que Musset fit de nos jours dans la « boutique romantique », il profita de son voyage en Italie pour secouer le joug de Ronsard et donner libre cours à son naturel.

« Ne forçons pas notre talent », a dit le Bonhomme. C'était évidemment l'avis de Joachim et ce qu'il a voulu nous faire entendre dans ces vers, pleins d'une grâce tout angevine :

Aussi chacun n'a pas les doigts,
L'archet, la lyre ni la voix
Pour chanter l'amour, et l'audace
Ne convient à la chose basse.
Quand Hercule amoureux filait
En filant souvent il soulait
Rompre les fuseaux, et sa dextre
A la masse était plus adextre.

C'est pourquoi, au risque d'encourir les censures de ceux qu'il raillait si finement dans la satire du *Poète courtisan*, il mit peu à peu en pratique le conseil formulé dans ces vers :

Je veux en premier lieu que, sans suivre la trace
(Comme font quelques-uns) d'un Pindare et Horace,
Et sans vouloir comme eux voler si hautement
Ton simple naturel tu suives seulement.

Mais, comme il était artiste dans l'âme, il n'eut pas besoin de brûler le lendemain ce qu'il avait adoré la veille, il trouva le moyen de concilier l'art et la nature dans ses œuvres d'exil. Les *Regrets* sont les *Nuits* de Joachim. Il y a pourtant cette différence entre lui et Musset, que le poète angevin ne laissa point son cœur en Italie. Il l'avait laissé dans son village natal, et le mal du pays ne le quitta jamais. Parcourez son premier et son dernier recueils de vers, les mots d'*Anjou*, de *Loyre*, de *nymphes* et de *rives angevines*

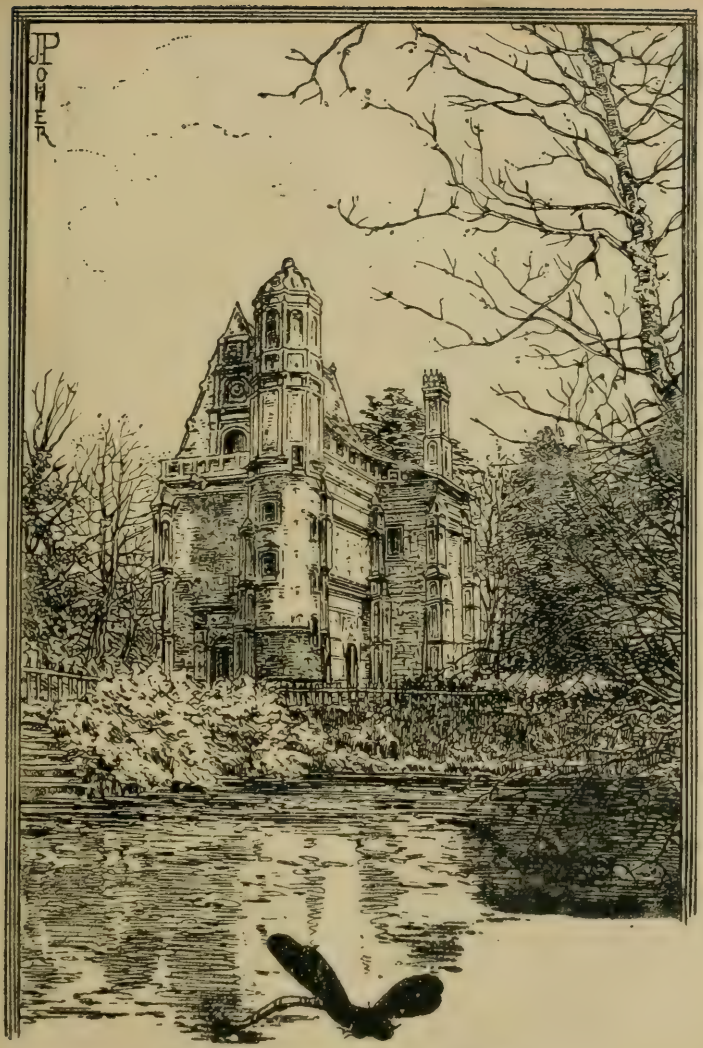

CHAPELLE DU CHATEAU DE LA BOURGONNIERE
(Dessin de Jacques Poher)

(sans parler des locutions populaires dont son style est émaillé) passent et repassent, dans l'*Olive* et les *Jeux rustiques*, comme la trame dans la toile du tisserand.

Par moi les grâces divines
Ont fait sonner assez bien
Sur les rives angevines
Le sonnet italien.

(L'Olive. — Contre les envieux poètes.)

Plume qui as d'une aile inusitée
Depuis deux ans la France visitée,
Chantant des rois les louanges à gré
Et l'arbre saint à Minerve sacré,
Baisse ton vol, razant la fresche rive
Où près d'Angers le cours de Maine arrive,
Va saluer d'un son mélodieux
De mon Anjou les domestiques dieux.

(L'Olive. — Aux dames angevines.)

Qui voudra donc loue et chante
Tout ce dont l'Inde se vante,
Sicile la fabuleuse
Ou bien l'Arabie heureuse!
Quant à moy, tant que ma lyre
Voudra mes chansons eslire
Que je lui commanderay,
Mon Anjou je chanteray.

(L'Olive. — Les louanges d'Anjou.)

Et que mon Anjou foisonne
Partout d'une vigne aussi bonne.

(Les Jeux rustiques. — D'un vigneron à Bacchus.)

Ce bon Huraud qui voulait estre
Le mignon de Jaquet son maistre,
Huraud venu du Bas-Poitou
Sur les douces rives d'Anjou.

(Les Jeux rustiques. — Epitaphe d'un chien.)

Faucheurs, coupez ; vendangeurs, louez doncques
Le pré, le champ, le vignoble angevin ;
Granges, greniers, celiers, on ne vid oncques
Si pleins de fein, de fourment et de vin.

(Les Jeux rustiques, — A Cérès, à Bacchus et à Palès.)

C'est l'amour du pays bien plus que de son *Olive,* qui le fait poète et qui lui donne, avec la passion de la gloire, le pressentiment de son beau destin. Vienne l'exil, même volontaire, et l'Angevin, doublé de Celte qu'il est, s'affirmera tout à coup dans des vers qui ne devront rien à personne, et tous les grands souvenirs de la Rome païenne et chrétienne s'effaceront à ses yeux devant le souvenir attendri de son petit Liré.

Nous avons vu que le spectacle de la vie romaine avait réveillé en lui le satirique qui dormait. Élégiaque et satirique, tel est le vrai caractère des *Regrets* ; c'est aussi le fond de la nature bretonne-angevine, comme je l'ai démontré plus haut. Tous ceux qui ont vécu tant soit peu dans cette partie de la Loire savent, pour l'avoir appris quelquefois à leurs dépens, que la raillerie coule à jet continu de la bouche des hommes et des femmes, et que, lorsqu'ils vous complimentent, c'est avec un sourire tellement énigmatique, qu'on se demande s'ils sont sincères ou s'ils se moquent. Mais les traits qu'ils vous décochent sont plus spirituels que méchants ; il en est de même de la satire de Joachim du Bellay ; les trois quarts de ses sonnets ont beau se terminer en pointe, ils ont été écrits d'une main si légère, qu'ils déchirent rarement la peau.

Je ne descouvre ici les mystères sacrés,
Des saints prestres romains, je ne veux rien escrire
Que la vierge honteuse ait vergongne de lire,
Je veux toucher sans plus aux vices moins secrets.

Mais tu diras que mal je nomme ces regrets,
Vu que le plus souvent j'use de mots pour rire ;
Et je dis que la mer ne bruit toujours son ire,
Et que toujours Phœbus ne sagette les Grecs.

Si tu rencontres donc ici quelque risée,
Ne baptise pourtant de plainte déguisée
Les vers que je soupire au bord ausonien.

La plainte que je fais, Dilliers, est véritable ;
Si je ris, c'est ainsi qu'on se rit à la table,
Et je ris, comme on dit, d'un ris sardonien (1).

Pourtant, je ne crois pas que la cour de Rome ait jamais été chansonnée de la sorte. Ah ! les jolis couplets ! et quel plaisir de voir cette abeille de l'Hymette larder de son aiguillon les visages démasqués de la grande comédie romaine ! Mais quand on va au fond de cette satire, d'allure si vive, on sent malgré tout que Joachim se venge sur le dos des gens d'église des blessures faites à son amour-propre. Car, étant fier et ombrageux de sa nature, il souffre « de l'honneste servitude où son devoir le lie » et des ennuis de toute espèce que lui cause son métier d'intendant. Et c'est en vain qu'il essaie de nous donner le change dans le sonnet LXXIIII que voici :

Tu dis que Dubellay tient reputation
Et que de ses amis il ne tient plus de compte.
Si ne suis-je seigneur, prince, marquis ou comte,
Et n'ay changé d'estat ni de condition.

Jusqu'ici je ne scay que c'est l'ambition,
Et pour ne me voir grand ne rougis point de honte.
Aussi ma qualité ne baisse ni ne monte :
Car je ne suis suject qu'à ma complection.

Je ne scay comme il faut entretenir son maistre,
Come il faut courtiser et moins quel il faut estre,
Pour vivre entre les grands come on vit aujourd'huy.

J'honore tout le monde et ne fasche personne,
Qui me donne un salut, quatre je lui en donne.
Qui ne fait cas de moy, je ne fais cas de luy.

(1) Les *Regrets,* sonnet LXXXVII.

Ce sonnet-là en dit plus long qu'il ne croit sur son état d'âme. Quelque temps avant de partir pour Rome il écrivait :

Pour ce me plaist la douce poésie
Et le doux trait par qui je fus blessé.
Dès le berceau la Muse m'a laissé
Cet aiguillon dedans la fantaisie.

Qu'était-ce que cet aiguillon, sinon la pointe de tristesse et de mélancolique ironie qui perce dans les *Regrets* et dans les *Antiquités de Rome,* et fait de lui le poète le plus original et le plus primesautier de son temps ?

Je ne chante, Magny, je pleure mes ennuis
Ou pour le dire mieux, en pleurant je les chante,
Si bien qu'en les chantant souvent je les enchante.
. . . . . .

Je me pourmeine seul sur la rive latine,
La France regrettant et regrettant encor
Mes antiques amis, mon plus riche thrésor
Et le plaisant séjour de ma terre angevine.
. . . . . .

Malheureux l'an, le mois, le jour, l'heure et le poinct
Et malheureuse soit la flatteuse espérance,
Quand pour venir icy j'abandonnai la France,
La France et mon Anjou dont le désir me poinct.

La France et mon Anjou !... chez un poète du XVIe siècle, ce regret persistant et qui ne sent point la rhétorique est absolument nouveau en littérature. L'amour de la patrie, petite et grande, n'avait pas encore tiré de tels soupirs d'une lyre française. A la vérité, la muse populaire avait bien chanté auparavant les gloires et les malheurs de la France (1), mais on chercherait inutilement cette note personnelle et humaine chez les faiseurs de rondeaux et d'acrostiches du moyen âge et de la Renaissance. Non content

(1) Cf. la *Poésie patriotique au moyen âge,* par Ch. Lénient.

d'avoir naturalisé le beau mot de Patrie, Joachim du Bellay inventa, trois cents ans avant Brizeux, la poésie du clocher.

Oh! ne quittez jamais le seuil de votre porte,
Mourez dans le pays où votre mère est morte!

s'écriait le poète breton dans ses heures de nostalgie. C'était le rêve du poète angevin. Bien longtemps avant de mourir, il avait désigné, dans les *Louanges d'Anjou*, la place où devait être sa tombe :

O mon fleuve paternel,
Quand le dormir éternel
Fera tomber à l'envers
Celui qui chante ces vers,
Et que par des bras amis
Mon corps bien près sera mis
De quelque fontaine vive,
Non guère loin de ta rive;
Au moins sur ma froide cendre,
Fay quelques larmes descendre
Et sonne mon bruit fameux
A ton rivage écumeux.

Cette fontaine vive, après laquelle soupirait Joachim, n'est autre que le ruisseau jaseur qui coule au bas du vieux château de la Turmelière. Ah! qu'il aurait bien dormi là, sous sa pierre mousseuse, le poète charmant à qui Liré doit toute sa gloire! Sa destinée ne l'a pas voulu. Après avoir été inhumé à Notre-Dame (1), ses

(1) En 1758, quand on ouvrit les caveaux de la chapelle de Saint-Crépin pour y construire de nouvelles cases, on trouva huit tombes, dont une sans inscription, et, au milieu d'ossements épars, trois cercueils de plomb, dont celui de Louis du Bellay, auprès duquel Joachim avait été inhumé. Le cercueil du poète n'y était pas. Mais comme son épitaphe n'avait point été gravée sur sa tombe, j'incline à croire qu'elle devait être la huitième sur laquelle ne figurait aucune inscription.

(Lire à ce sujet le chapitre intitulé : Tombes et épitaphes qui étaient dans la chapelle de Saint-Crépin, dans la *Description technique des Curiosités de l'Église de Paris*. — Paris, chez C. P. Gueffier père, libraire, parvis Notre-Dame, à la Libéralité, M. D. CC. LXIII.)

restes ont peut-être été jetés avec tant d'autres dans la fosse commune des catacombes, et je ne sais pourquoi je me figure que depuis lors il erre tristement, *per amica silentia lunæ*, sur la colline,

Où, faute de son corps, il a laissé son âme !

C'est même afin d'apaiser ses mânes que j'ai dressé sa statue, voilà huit ans, au bord de son Loyre gaulois, sur un tertre toujours fleuri, d'où il peut voir fumer soir et matin les cheminées de son petit village.

LÉON SÉCHÉ.

LE GÉNIE FLORENTIN [1]

L'HISTOIRE des croisements et mariages de races ne serait pas moins intéressante à lire et à étudier pour les peuples que ne le serait pour les individus la généalogie authentique de leur famille, où l'on voit quelquefois, d'une manière inattendue, poindre, germer et briller, à la distance de plusieurs siècles, un héros, un saint, un génie ; ce qui nous porte aisément à crier au miracle, ne nous doutant point que l'âme aimante, passionnée et vibrante d'une seule étrangère bien douée, entrée un jour dans la famille, hellénique ou romaine, étrusque ou celtique, a peut-être suffi à elle seule à la détremper et à la régénérer. Tous ces âmes de femmes qui viennent perdre leur nom, mais qui en même temps préparent une sorte de renaissance perpétuelle dans nos familles, semblent

(1) Conférence faite à la *Société des Conférences*.

bien quelquefois, en se glissant, se cacher et s'égarer en nous, pendant des générations entières, mais le germe de l'aïeule va ressortir, pousser de nouveau et refleurir, au premier baiser d'un soleil de printemps, au premier souffle d'une brise amoureuse et bienfaisante. Eh bien, il me semble que les âmes féminines ont dû sommeiller au sein d'un peuple aussi bien qu'elles passent souvent par un long état léthargique au sein des familles, pour éclater à des distances et par des motifs insaisissables, et se révéler par des résurrections étonnantes.

Qui pourrait dire combien d'âmes étincelantes, combien d'esprits pétillants nous couvons en nous, jusqu'au moment divin où une secousse mystérieuse du Créateur les réveille, les excite, les pousse, d'une manière urgente et irrésistible, à se mettre en évidence et à briller dans la vie ? Nous nous demandons souvent avec une curiosité et une anxiété presque douloureuse d'où peuvent nous arriver certains instincts subits, certaines vagues aspirations, certaines sublimes inspirations, dont nous ne pouvons plus nous rendre compte, ni en interrogeant notre propre passé, ni en regardant notre père et notre mère, nos frères et nos sœurs, et tout ce qui est plus près de nous. Alors nous regrettons de ne pas pouvoir remonter plus loin, jusqu'à nos ancêtres, pour avoir d'eux le mot révélateur de ce que nous pourrions avoir été, dans une vie antérieure, de ce que nous sommes devenus, de ce que nous voudrions pouvoir devenir, de ce que seront peut-être nos enfants et les enfants de nos enfants.

Ces recherches presque nostalgiques dans le temps, dont le besoin est probablement éveillé et créé par la pluralité des petites âmes qui dorment en germe dans les cellules et les globules de notre sang ou dans les plis de notre conscience individuelle, et s'éveillent, éclatent et grandissent quelquefois en elle pour illuminer par des étincelles divines, ces retours involontaires, demi-conscients, vers un passé éloigné, vers un pays inconnu, ne s'attachent pas

moins à l'histoire des peuples et des races qu'à l'histoire des individus et des familles.

Dans l'histoire des hommes, le mot divin qui a créé le chef-d'œuvre, prononcé d'une voix puissante comme le tonnerre par l'homme, le plus souvent a été secrètement et modestement inspiré par une femme : et c'est peut-être encore à ce souffle intime, à ce souffle des souffles qui n'a pas de nom, que l'Athénien, le Romain, le Florentin et le Parisien doivent ce cachet d'originalité par lequel on les distingue parmi les enfants de Dieu qui ont peuplé la terre.

Voyons ce qui, après quelques siècles, par loi d'analogie, a pu se passer dans la plaine florentine, à une époque de l'histoire où les Étrusques, déjà mélangés avec quelques tribus celtiques, dominaient encore sur les sommets de l'Italie centrale, pendant que les armées de la République romaine parcouraient en bas les régions marécageuses, pour arrêter les invasions des Gaulois nomades et les refouler vers les Alpes. Ayant rencontré en chemin comme une oasis, entre les collines de Fiesole et celles de Signa, une conque fleurie, à laquelle ils donnèrent eux-mêmes le nom de *prata florentia,* devenu ensuite *Florentia* tout court, les soldats romains y plantèrent leurs enseignes et firent, de l'endroit béni par le ciel, une nouvelle grande station militaire, à la manière des campements, des cantonnements anglais aux Indes.

La première station militaire ne tarda point à devenir un gros village, une belle colonie, un grand marché et une ville forte, protégée par le bras puissant de Mars et caressée par le sourire de Vénus. Mars devait surveiller, pour les repousser, ces Gaulois qui, de temps en temps, venaient se délasser et butiner sur ces belles campagnes de la Toscane qui faisaient pousser au chantre de Laure ce cri d'enthousiasme : *Perche non é tutta Toscana il mondo?*

Ne pouvant plus aborder les *prata florentia*, trop bien gardés par les magnifiques soldats de la République, les Gaulois, par

d'habiles détours, traversant au-delà des collines de Signa, cette plaine qui allait être livrée à l'agriculture et devenir l'*emporium* (Empoli), le marché du blé et du bétail de la Toscane, et se faufilant dans la vallée de l'Elsa, grimpèrent vers le sud-ouest sur les collines qui dominent entre les deux villes étrusques Volterra et Chiusi, la grande *maremma*. Au centre de ces collines déjà peuplées par les Étrusques, les Gaulois Sénons semblent avoir trouvé un accueil hospitalier, et en s'y fixant, fondèrent, au milieu de la Toscane, une seconde *Sena Gallica*, la ville de Sienne. Quelques siècles plus tard, Jules César, qui devait aimer ces Celto-Étrusques, déjà romanisés, fit de ces belles collines vinifères de Sienne, un nouveau contrefort militaire, en y amenant à son tour une nouvelle colonie romaine, ce qui fit bientôt donner à cette ville celto-étrusque et celto-romaine le nom de *Sena-Julia*. La tradition d'une origine gauloise et romaine a été constante à Sienne ; et ceci explique peut-être la prédilection des Français pour cette ville, où Charles de Valois, dès le commencement du XIIIe siècle, s'était campé et armé avant de descendre à Florence, et que deux rois de France chevaleresques et galants, François Ier et Henri II ont prise depuis sous leur haute protection. La rivalité séculaire entre Sienne et Florence ressemble quelque peu à la rivalité entre la France et l'Italie ; les deux sœurs font la paire et rivalisent de beauté, de grâce et d'esprit ; leurs querelles ne sont jamais bien graves ; chacune a ses mérites et ses fiertés ; dès qu'on est disposé, d'un côté et d'autre, à les reconnaître et à les respecter, la moue devient un sourire, et on s'embrasse de cœur, non pas pour s'étourdir, mais pour marcher bien serrés et unis, les mains dans les mains, dans la plus cordiale des ententes, vers le même centre de lumière bienfaisante.

César, ce conquérant des Gaulois, que les Gaulois avaient charmé, en féministe prévoyant, avait peut-être contribué lui-même au plus grand charme de la ville gallo-romaine de Sienne,

en y amenant, ainsi qu'il fit ensuite à Arles, les plus belles, les plus gracieuses, les plus élégantes femmes de la Campanie, désireux sans doute de romaniser, par la femme, les Celtes plus civilisés. Sans faire aucun tort aux Parisiennes, au point de vue classique les Arlésiennes sont encore de nos jours les plus nobles et les plus élégantes femmes de France ; et, en Toscane, aujourd'hui, il n'existe rien de plus gentil, de plus fin, de plus exquis, que ces jeunes filles vraiment idylliques, au doux visage, au sourire délicieux, aux grands yeux ouverts, sveltes, vives et fringantes, avec des mains blanches, aux doigts effilés, très proprement habillées, et bien chaussées, qui montent, chaque matin, protégées contre le soleil, par les larges chapeaux de paille de Florence, pour vendre gaîment le lait dans la ville de Sienne. Et il arrive plus d'une fois que ces simples et joyeuses campagnardes, retenues en ville, y deviennent des dames achevées, des comtesses et des marquises.

On continue à appeler Fiesole la mère de Florence ; et elle fut sans doute, pour Florence, une véritable mère. Autour de la station militaire, sur les bords de l'Arno, comme jadis sur les bords du Tibre, il s'était naturellement, petit à petit, formé un grand marché, de tous les côtés, mais surtout des collines de Signa et de Fiesole, occupant vis-à-vis de Florence une position analogue à celle d'Alba, Péneste et Tibur vis-à-vis de Rome ; les Celto-Étrusques y affluèrent.

C'est vrai que Dante, épris de la noblesse romaine de ses ancêtres paternels, nous parle avec un grand mépris des *bestie fiesolane* et du *villan de Signa*, qui étaient descendus, cependant, dès le commencement de cette ville militaire romaine pour la peupler ; et il nous entretient seulement de *la gente nuova* qui venait de son temps à Florence avide des *subiti guadagni*, et qui remplaçait l'ancienne aristocratie par une nouvelle ploutocratie. Il est donc à regretter qu'il ait, dans son dédain pour les parvenus de son temps, oublié les anciennes vierges de Fiesole et de Signa, qui descendaient au

vieux marché florentin y vendre en hâte leur petite marchandise, y faire leurs petites emplettes, et s'y préparer à devenir les premières mères nourricières de la ville.

Un proverbe italien dit que quatre femmes suffisent pour faire un marché : *quattro donne fanno un mercato;* ici marché signifie quelque chose d'animé et surtout de bruyant : c'est ce bruit de femmes qui jasaient, croisant leurs voix, au marché florentin, qui a caractérisé le premier doux langage florentin. Nous pouvons de loin, sans un trop long effort d'imagination, reconstruire d'une manière assez vraisemblable la scène intéressante de ces jeunes filles celto-étrusques, qui descendaient joyeusement un tel jour de la semaine, à la station militaire et au marché de *Florentia*, où elles savaient que ces braves soldats de la République les attendaient de pied ferme, à l'entrée du *forum*.

La gracieuse silhouette de fillette passait d'abord fort pressée, à côté de sa mère, pour donner furtivement un premier regard allongé et pointu, un premier soupir d'intelligence, à droite ou à gauche, s'en allant vite pour vaquer aux affaires; mais la grande affaire venait après, et pour celle-ci, le temps ne devait jamais paraître trop long.

La vie de caserne, en province surtout, ressemble quelque peu à la vie de couvent. Comme les moines, les soldats campés, dans leur vie de longue abstinence forcée, sont souvent exposés aux visions et aux obsessions de saint Antoine.

La rencontre de Vénus, après le combat, donne au dieu Mars, non pas seulement le goût, mais très souvent la rage de l'amour. Roland amoureux et furieux, Achille sous sa tente, Hercule qui file le parfait amour aux pieds d'Omphale n'est pas seulement une invention de poètes, mais l'expression poétique et idéalisée de ce qui se passe, à l'heure du printemps dans la nature, où, après le déchaînement des vents impétueux de mars, le souffle du zéphyr, qui ressemble à un baiser, mêlé avec un tiède rayon de soleil,

humecté par la rosée du mois d'avril, ouvre les fleurs, et dans la société humaine, au moment où les braves qui rentrent fatigués et glorieux de la bataille, entourés de femmes aimantes, se livrent au repos.

Un second enlèvement de jeunes épouses a dû, par conséquent, avoir lieu sur les bords de l'Arno, vers la fin de la république romaine. Il ne s'agissait plus cette fois de Sabines âpres et sauvages, mais de vierges celto-étrusques, déjà un peu civilisées, et assez apprivoisées, fort heureuses de se voir soulevées sur les bras robustes des guerriers romains et ne criant point. Les enfants de cette rencontre demi-idyllique, demi-épique, sont devenus le peuple florentin. La femme celto-étrusque y avait apporté sa grâce ; le guerrier Romain, sa force ; et le brillant résultat définitif de ce mélange est ce qu'on appelle la Renaissance italienne.

La région qui a produit ce phénomène (qui est une des plus grandes merveilles de l'histoire) comprend l'Ombrie, la patrie des Tables Eugabines et de saint François, de Raphaël et du Pérugin dont M. Bréal et Ozanam, Taine et M. Paul Sabatier ont si bien relevé le caractère religieux, et la Toscane, la patrie de Dante, de Guido Cavalcanti et de Cino da Pistoia, de Pétrarque et du Politien, de Boccace et de Saccheti, de Francesco da Barberino et de Leon Battista Alberti, de Dino Compagni et des Villani, de Cavalea et de Passavanti, de Catherine et de Bernardin de Sienne, de Machiavel et de Guichardin, de Varchi et de Nardi, de Gelli et de Firenzuola, de Galilée et de Redi, de Niccolini et de Guerrazzi, de Giusti et de Carducci ; qui a donné des grands secrétaires à la république, des grands citoyens tels que Giano della Bella, Michele di Lando, Piero et Gino Capponi, Peruzzi, Ricasoli, des grands princes comme Cosimo il Vecchio et Lorenzo il Magnifico, des grands capitaines tels que ce Jean delle Bande Nerei, amplement illustré récemment par M. Gauthiez et Ferruccio, des papes célèbres comme un Aldobrandeschi et un Piccolomini, des musiciens comme

Guido Monaco et Casella, des peintres comme Giotto et le Beato Angelico, Piero della Francesca et Sandro Botticelli, Léonard et Sodoma, Fra Bartolomeo et Andrea del Sarto, des sculpteurs comme Andrea Pisano et Mino da Fiesole, Luca della Robbia et Cellini, Donatello et Michel-Ange, Bartolini et Dupré, enfin, toute une longue série d'artistes glorieux.

Mais l'art italien, tel qu'il s'est révélé, candide et pur, aux siècles de la Renaissance, en Ombrie et en Toscane, triomphe essentiellement par le culte de la Vierge.

Si l'on compare seulement la Vierge des Byzantins avec les vierges de la Renaissance italienne, on s'aperçoit de suite qu'un abîme sépare cette figure hiératique, immobile, sombre, froide et dure qui se cache dans l'ombre des sanctuaires de Bysance, de cette aurore lumineuse, de cette primevère brillante, de cette douce créature souriante qui a l'air de nous regarder seulement pour mettre la paix dans nos âmes troubles, et pour faire tourner nos yeux vers le ciel des grandes miséricordes divines. La fixité de la Vierge Orientale nous glace; la Vierge toscane et ombrienne, telle que nos artistes de la Renaissance l'ont conçue et adorée avec le peuple, nous caresse d'un regard ineffable, dont la Sixtine de Raphaël est peut-être l'expression la plus pure et la plus suave. Il y a, peut-être, entre la Vierge italienne de la Renaissance et la Vierge de Byzance, la même différence, la même distance, qui distingue et sépare l'Isis et la Diane symbolique d'Éphèse de l'Artemis pure, svelte, mobile et limpide des Hellènes, entre la merveilleuse Aphrodite, parée de sa seule beauté chaste ; amoureuse et rayonnante, et cette mystérieuse Astarté Syrienne tout enveloppée, qui cache ses charmes de femme, pour ne découvrir que ces énergies féminines qui demandent, en Occident, à être voilées. La jeune mère duChrist, la nourrice de l'enfant divin telle que les artistes toscans et ombriens nous l'ont montrée, est la plus tendre et la plus caressante des mères ; son regard, son sourire, sa pose,

son maintien nous les connaissons; nous les avons déjà rencontrés quelque part et, plus souvent qu'ailleurs, sur les collines aux douces pentes et aux suaves ondulations de la Toscane et de l'Ombrie.

Le 1er septembre de l'année 1860, je m'embarquais à Gênes, obscur et modeste pélerin, vers la Terre Promise de l'art. Le lendemain, entre Pise et Florence, j'ai eu la première grande vision lumineuse de la Renaissance italienne sous la forme d'une jeune femme toscane; et ce fut ce jour-là une des plus grandes joies intellectuelles de ma vie.

Le soleil allait se coucher; l'air était tiède et très doux. Les derniers rayons du jour s'allongeaient, tremblotant, sur la masse grisâtre des oliviers et leur donnant je ne sais quelle teinte vague demi-bleuâtre, demi-rosée, indéfinissable, et qu'aucun peintre, à cause de sa mobilité, ne parviendra sans doute jamais à fixer sur la toile. Il me semblait cependant avoir déjà vu autrefois, en rêve, soit en Grèce, soit en Provence, un paysage pareil; peut-être, me souvenais-je de ces fonds de paysage qui, par leur naïveté même, rendent vivement, à la manière des ébauches des enfants, l'impression essentielle, dans les rares tableaux de la Renaissance italienne que j'avais déjà admirés à la Pinacothèque de Turin.

J'ouvrais donc mes grands yeux d'adolescent, et j'embrassais de toute mon âme avide ce qui se déroulait devant moi, pour ne rien perdre de cette féerie des dieux; ravi, dans une sorte d'extase, je respirais avec volupté cet air subtil et embaumé. J'étais donc bien préparé aux douces, aux grandes émotions; lorsque, sur le seuil d'une de ces petites maisons rustiques, mais proprettes et bien bâties de la colline toscane qui cachent coquettement leur blancheur comme un sourire, entre les vignes et les oliviers, je vis, ô merveille des merveilles! paraître devant moi une véritable Madone vivante de Raphaël, aux cheveux blonds, au sourire angélique, tenant un enfant assis, sur son bras élégamment recourbé, comme sur une chaise triomphale. Elle venait peut-être, avant de le cou-

cher et de l'endormir sur son sein maternel, faire briller encore une fois, sur la tête blonde de son petit chérubin, comme une bénédiction du jour, comme la promesse d'un lendemain clair et joyeux, le dernier rayon du soleil qui allait disparaître dans la marine argentée de Pise.

Ému, je poussai instinctivement un cri, qui était à la fois d'adoration et d'admiration, et, au fond de mon âme, je remerciai Dieu de m'avoir en ce moment unique et inoubliable, à l'aurore de ma vie, donné cette joie intime et salutaire, me recevant au sein de la nature et de l'art à la fois, par cette espèce d'initiation, par cette révélation et pénétration du mystère divin de la Renaissance italienne.

Et en évoquant aujourd'hui ce souvenir, hélas! éloigné de ma jeunesse, je pense encore, instinctivement, au songe de Donna Bella, la mère glorieuse de Dante, raconté par Boccace. Étant enceinte du poète et déjà près d'accoucher, une nuit elle vit en songe son enfant déjà né, qui se nourrissait avec les seules baies d'un grand arbre de laurier; puis, devenant pâtre et s'efforçant de se faire autour de son front une couronne avec les feuilles de ce laurier, fut tout à coup changé en paon, l'oiseau glorieux de Junon et du ciel lumineux, de ce ciel qu'à la fin de sa vie le poète florentin devait atteindre lui-même, guidé au sein de la Vierge par le sourire transcendantal de Béatrix et par la prière glorieuse de saint Bernard.

Personne ne saurait dire, maintenant, en quelle mesure et par quel rayonnement intime et mystérieux d'esprits vibrants, tel ou tel autre élément romain, étrusque, celtique, germanique même, grâce à la puissante influence de cette Aldighiera qui avait donné un nouveau nom à la famille de Cacciaguida, a pris le dessus et déterminé la formation de ce miracle qui a produit tout ce qui pouvait se créer de plus sublime et de plus divin dans la grande forge du génie italien.

Ce n'est qu'en songeant à la possibilité de la fusion harmonique de plusieurs âmes secrètes, dans la grande âme du Dante, ainsi que de tous les génies puissants et complexes de la Renaissance italienne que nous pourrons nous expliquer cette variété prodigieuse de facultés et aptitudes naturelles et spontanées qui se révèlent par des sursauts. C'est ainsi que le Dante est passé lui-même de saint François à l'orgueil titanique de Farinata, des larmes muettes de Paolo à la fureur de Sordello, des scènes de terreur dont il a peuplé son enfer à la paix du Paradis Terrestre, de la satire à l'élégie, de l'idylle à l'épopée, par une variété de tons et de couleurs qui nous étonne et nous éblouit. Dante ressemblait, sans aucun doute, aux Florentins de son temps; et il en garde les allures, le langage, les passions; mais ce qu'il y avait en lui d'extraordinaire n'était point fait pour plaire à ceux de ses contemporains qui se croyaient ses égaux. Le *profanum vulgus* qui juge l'homme de génie, n'est pas disposé à admettre que celui qui s'est nourri comme tout le monde, d'un simple lait de femme, qui s'est assis dans son enfance près de lui sur les mêmes bancs d'école, qui s'est frotté souvent à lui dans les années inconscientes de son existence, puisse, un jour ou l'autre, atteindre une taille différente de la sienne, sortir de ses rangs et se mettre en plus grande évidence. C'est ainsi que dans les années de la jeunesse du Dante, ne se doutant point qu'il se trouvait en face du plus grand génie de leur temps, Filippo Argenti, Forese Donati et Cecco Angiolieri ont pu s'attaquer à lui d'une manière arrogante, et lui faire outrage, que Cante Gabrielli, le malheureux podestat de Gubbio est devenu célèbre par la plus infâme des sentences qui bannissait Dante Alighieri de sa patrie. Comme les grands monuments ont besoin du grand air, de grand espace, du grand jour pour être admirés dans toute leur grandeur et magnificence, le génie austère de ce juge suprême de son temps, de cet évocateur et inspirateur, de ce sublime pacificateur a eu besoin de la distance

de plusieurs contrées et de plusieurs siècles pour être, à la fin, reconnu et adoré, comme la plus haute révélation de la divinité dans le génie latin.

Peu d'Italiens de son temps l'ont deviné et compris ; le premier peut-être, un vieillard, l'auteur du *Trésor*, écrit dans *le plus delitable langage* de son temps, ce Brunetto Latini qui, après lui avoir enseigné *come l'uom s'eterna*, lui indiqua peut-être aussi le chemin de la Sorbonne, ce qui donna lieu de nos jours à l'hyperbole superbe de Victor Hugo dans son *Année Terrible : Dante vint à Paris faire son premier vers ;* le second, un chevalier solitaire, d'âge mûr, son meilleur ami, fier élégant, sauvage et amoureux, ce Guido Cavalcanti, avec lequel il s'exerçait dans le *dolce stil nuovo ;* le troisième, Casella, qui avait, par ses notes terrestres, préludé à la musiques des anges ; le quatrième, Giotto, qui le premier peut-être, et le seul, fixa devant la postérité l'image du poète florentin ; enfin, le jeune admirateur Giovanni del Virgilio, lequel, par des églogues touchantes, peu de temps avant sa mort, invitait le vieux poète exilé à quitter la Pineta de Ravenne pour venir à Bologne, où la sagesse enthousiaste l'aurait couronné et gardé, ainsi qu'elle garde aujourd'hui et entoure de ses soins respectueux un autre poète florentin, un digne fils du Dante, Giosué Carducci. Mais c'est une femme surtout, une femme aimante, qui devait avoir le privilège de soutenir, par une confiance immortelle, le génie du poète bien-aimé l'attirer vers le ciel où elle est montée avant lui pour montrer le chemin.

Le Titan florentin dépassait d'un trop grand nombre de coudées la taille ordinaire de ceux qui le coudoyaient, et ses vastes conceptions étaient trop au-dessus de l'intelligence de ses contemporains pour qu'il pût, de son temps, obtenir gloire et justice à Florence.

Le pénitent indien qui s'est creusé sa cabane et son temple dans le tronc gigantesque de la *ficus religiosa,* laquelle a couvert, à elle

seule, plusieurs lieues de la plage sablonneuse et presque déserte de la Nerboudda, n'a peut-être jamais songé, n'a probablement jamais connu toute la vaste étendue de l'arbre qui l'abrite, aussi grand que l'arbre d'Adam décrit par Dante.

Le seul voyageur qui vient de loin est en état de mesurer l'ombre gigantesque de cet arbre merveilleux.

De même, ce n'est que de nos jours que le peuple florentin a eu la révélation complète et s'est formé instinctivement une conscience bien nette de la grandeur bienfaisante de son génie familier. Il a compris tout seul ou plutôt deviné que Dante était vraiment le *genius loci*, la personne et la figure, la perfection animée et illuminée de ses facultés les plus brillantes.

Dans son poème unique, il avait réuni tous les arts et toutes les sciences. Magnifique architecte, sculpteur tout-puissant, peintre délicat, chantre et musicien sublime, philosophe et théologue, historien et politicien, géographe et astronome, médecin et naturaliste, il connaissait tout ce que l'on pouvait de son temps apprendre sur les livres et sur la nature, dans les écoles dominicaines de Santa-Maria Novella, dans le Studio de Bologne et à la Sorbonne; mais il savait quelque chose de plus; il possédait le secret des âmes, il pénétrait l'insondable, il avait des perceptions rares, des intuitions étonnantes, des visions superbes de l'avenir.

Plus grand que son gigantesque Lucifer, que tous ses Titans cloués dans son enfer, il avait, lui aussi, *in gran despitto*, tout cet enfer de la vie de son temps auquel il avait été damné; et il s'en consolait *guardando in alto*, d'où toute la lumière du ciel s'était versée dans son âme profonde pour éclater dans son œuvre vraiment extraordinaire. A la vérité, rien de plus grand que ce monument n'avait encore paru sur la terre, rien de plus grand n'y paraîtra plus.

Mais, comme sur l'arbre indien qu'il avait décrit, il vit de génération en génération, de siècle en siècle, sur son tronc solide dont

la sève est immortelle, bourgeonner et pousser en foule, d'autres génies florentins.

Mais d'où ce grand ancêtre de la renaissance italienne avait-il puisé cette sève ? Bien certainement de ce peuple florentin, dont la langue mélodieuse chantait, dont l'âme passionnée vibrait dans son poème, ce peuple qui pouvait très bien estropier ses vers, mais se pressait en foule dans l'église où Boccace lisait sa *Divina Commedia* ce peuple florentin qui a un goût inné pour les belles choses, et, sans analyser, sans commenter son Dante, le comprend parfaitement et en est le meilleur évocateur, le meilleur vulgarisateur.

Dante, lui-même, pour devenir magistrat à Florence, avait dû s'inscrire à l'une des *arti maggiori*. Pour gouverner le peuple, dans la démocratie florentine; il fallait en être, vivre avec lui, s'exprimer, se mouvoir, se passionner comme lui. . . . . .

. . . . . .

ANGELO DE GUBERNATIS,
Professeur à l'Université de Rome.

LE

MADRIGAL DE RONSARD

OU

Sonnet madrigalesque

Il ne s'agit de « Bouquets à Cloris... » Le mot *madrigal* n'a pris décidément ce sens qu'à l'époque des Ruelles, sous la plume d'un Voiture, d'un Sarazin, d'un Benferrade. Il a, au XVIe et même au début du XVIIe, une valeur très différente et désigne, rarement rencontrée, une forme rhythmique, une déviation bien spécialisée du sonnet. C'est ce qui transparaît de cette note de Remy Belleau, en son *Commentaire* sur *Le second Livre des Amours de P. de Ronsard :*

« L'autheur appelle madrigals les sonnets qui ont plus de quatorze lignes comme cestuy cy. C'est un mot italien qui vient de *mandra,* qui signifie troupeau. Ce sont chansons sans contrainte

de lignes ordonnées que chantent les pasteurs à plaisir. La plus grande part des madrigals dans les Italiens qui en sont les maitres, sont de petits vers libres meslez de grands quelque fois, et dont la plus part n'ont rien de commun au sonnet. »

Belleau parle en homme assez renseigné, sinon en chercheur très curieux de résoudre un problème par lui-même posé. Sa description, pour envisager uniquement le point de vue de métrique, convient tout à fait à ce que sera le petit poëme de *La Guirlande de Julie*, établissant en faveur de cette bagatelle une filiation, une légitimité. Pourtant Ronsard, comme on verra, n'a pas, de son autorité et sans nul motif, détourné un terme d'une acception qui lui fût propre, et déjà par l'usage consacrée. Les trois ou quatre *madrigali* de Pétrarque n'ont que huit, neuf et dix vers, et, en effet, n'obéissent pas à une apparente règle : ce qui, dans les divers livres d'Amours de Ronsard, leur pourrait être assimilé, s'y nomme simplement *chanson*, ou partage ce titre avec de plus longues suites symétriques qui équivalent à la *canzone*. D'autre part, le sonnet amplifié existe en prosodie italienne, de deux façons : *sonetto colla coda*, et *sonetto col tornello*. Le *tornello*, ritournelle, ajoute un distique sur une rime nouvelle. La *coda*, queue, se forme d'un nombre quelconque de tercets, depuis un, jusqu'à volonté : le premier vers de chacun de ces tercets, plus court que les deux autres, qui s'accouplent de toute manière, se rattache, lui, par la dernière syllabe sonore, au vers terminant le précédent tercet, que ce soit le final du sonnet ou déjà une *coda*.

Ronsard ne se conforme à aucun de ces types. A vrai dire, souvent il semble que sa seule fantaisie lui fasse muer en un quatrain tantôt le premier ou le second des tercets, tantôt et le premier et le second ; à moins qu'il n'augmente de plusieurs vers tout son dessin. Mais toujours les quatrains, infailliblement, immanquablement réguliers sur leurs rimes embrassées (et c'est là

le lien qui ne se saurait relâcher) affirment qu'on ne cesse d'être en face de sonnets. Des sonnets, de stricte observance, encadrent ces pièces, et la rubrique MADRIGAL n'est au-devant d'aucune formule qui ne s'incline pas d'abord sous la loi primordiale.

Colletet, Asselineau, de Veyrières, ont dénombré le sonnet : *redoublé*, qui marche par quatre quatrains et quatre tercets ; *reflexe*, qui, après son quatorzième vers, projette encore deux tercets, puis deux quatrains ; *dédoublé*, qui n'a qu'un quatrain et qu'un tercet ; *tronqué*, qui n'a qu'un quatrain contre deux tercets ; *réduit*, qui change ses quatrains en tercets, ses tercets en distiques, et même le sonnet à *queue* calqué sur le *con coda*. Ils mettent en ligne les sonnets *renversés, retournés, embrassés, continus, serpentins, libertins, boiteux, croisés, losangés, tranchés, rapportés, enchaînés, rétrogrades*... Nul ne s'est avisé du MADRIGAL ou sonnet MADRIGALESQUE. Cependant cette variété existe, de par la volonté du prince des poètes.

Il y a dans son œuvre, sauf qu'il ait pu m'en échapper quelqu'un, dix-huit MADRIGALS, qui ne se laisssent pas très facilement, très docilement, ramener à quatre ou cinq types communs. Évidemment Ronsard n'a voulu qu'un peu de liberté. En y prenant garde, une forme était créée, pouvant susciter d'heureux effets, curieuse en tout cas. Tenter, à travers de multiples altérations, de retrouver la structure originelle et orthodoxe du sonnet, c'est, analysant le MADRIGAL, s'efforcer d'en fixer la norme, si flottante soit-elle. Pour n'être trop obscur et se rendre expéditif, il fallait s'ingénier de quelque moyen. Un s'offrait, que voici : à l'inverse des habitudes actuelles, les protes de la Renaissance ne mettent pas de blanc entre les strophes ; ils en signalent le départ en avançant ou bien en reculant par rapport à la marge tout vers initial. Ce mode d'indication sera maintenu pour garder la contexture textuelle, et des espaces à la moderne marqueront les coupures proposées comme utiles à l'intelligence du système MADRIGALESQUE, — à cela seulement.

Premier cas : dans *Le second Livre des Amours de P. de Ronsard,* après le sonnet LXVII, un MADRIGAL corse d'un vers le second tercet.

La dernière stance est imprimée sous forme d'un quatrain. Mais la finale ajoutée se détache assez heureusement en donnant plus de force au trait et harmonieusement. La grâce est la même qu'en une *terza rima* florentine, alors qu'une précieuse gemme arrête la triple tresse de fils de soie et d'or. Et l'on sait que non plus, par exemple dans les *rimes tiercées* qu'écrivit Jodelle, l'isolement, pourtant de nature et d'essence de ce dernier vers, n'est jamais indiqué par la typographie : simple habitude livresque qui n'a pas force valable et n'est pas raison.

MADRIGAL

Amour voulut le corps de ceste mouche prendre
Qui fait courir les bœufs en esté par les bois;
Puis il choisit vn trait sur tous ceux du carquois,
Qui piquant sçait le mieux dedans les cueurs descendre.

Il eslongua ses mains et fit son arc estendre
En croissant qui se courbe aux premiers iours du mois
Puis me lascha le trait, contre qui le harnois
D'Achille ny d'Hector ne se pourroit defendre.

Apres qu'il m'eust blessé, en riant s'en-vola,
Et par l'air mon esprit avec luy s'en alla;
Mais toutesfois au cueur me demoura la playe,

Laquelle pour neant cent fois le iour i'essaye
De la vouloir guerir; mais tel est son effort
Que ie voy bien qu'il faut que maugré moy ie l'aye,

Et que pour la guerir le remede est la mort.

Puis, trois pièces : *Le second Livre des Amours,* entre les sonnets I et II, MADRIGAL, *Docte Buttet...*; et, entre les sonnets XXXIII et

XXXIV, MADRIGAL, *Comment au departir... ; Les Sonnets divers,* XXXV, *A Loys de Bourbon, prince de Condé,* MADRIGAL... corsent, d'un vers également, le premier tercet. Cela n'a pas un moindre charme que la combinaison déjà étudiée.

MADRIGAL

Docte Buttet qui as monstré la voye
Aux tiens de suyure Apollon et son chœur,
Qui le premier t'espoinçonnant le cueur,
Te fit chanter sur les monts de Sauoye,

Puis que l'amour à la mort me conuoye,
Dessur ma tombe (apres que la douleur
M'aura tué) engraue mon malheur
De ces sept vers que pleurant ie t'enuoye :

CELVY QVI GIST SOVS CESTE TOMBE ICY
AIMA PREMIERE VNE BELLE CASSANDRE
AIMA SECONDE VNE MARIE AVSSI,

TANT EN AMOVR IL FVT FACILE A PRENDRE.

DE LA PREMIERE IL EVT LE CVEVR TRANSY,
DE LA SECONDE IL EVT LE CVEVR EN CENDRE,
ET SI DES DEVX IL N'EVST ONCQVES MERCY.

MADRIGAL

Comment au departir adieu pourroy-ie dire,
Du quel le souuenir tant seulement me pasme ?
Adieu, ma chere vie ; adieu, ma seconde ame,
Adieu, mon cher soucy, pour qui seul ie souspire ;

Adieu le bel obiect de mon plaisant martyre,
Adieu, bel œil diuin qui m'englace et m'enflame ;
Adieu, ma douce glace ; adieu, ma douce flame ;
Adieu, par qui ie vis et par qui ie respire.

Adieu, belle, humble, honneste, & gentille maistresse ;
Adieu les doux liens où vous m'auez tenu,
Maintenant en trauail, maintenant en liesse.

Il est temps de partir, le iour en est venu.

Je vous coniure icy, par Amour nostre Dieu,
De prendre ce pendant mon cueur. Tenez, maistresse,
Voy-le-là, baisez-moy, gardez-le, & puis, adieu.

Il y avait quelque petite chose à redire à ce sonnet. Les quatrains sont sur des rimes féminines et les tercets débutaient de même. Mais survient une rime masculine qui va malencontreusement se heurter à une autre. Ronsard, dans une édition postérieure, tente, au moins, d'ouater ce choc, par trois vers, qui ne sont point d'entre ses bons :

Il est temps de partir, le iour en est venu.

Le besoin importun, non le désir, me presse.
Le desir ne sçauroit desloger de son lieu :
Le pied vous laisse bien, mais le cueur ne vous laisse.

Je vous coniure...

Ce qui ne fut qu'un expédient suffit-il à ce que s'institue un type distinct de MADRIGAL à trois tercets où s'insère un intercalaire ? Guère plus qu'un schéma satisfaisant ne s'obtient du MADRIGAL I des *Sonnets et* MADRIGALS *pour Astrée, L'homme est bien sot qui aime sans cognoistre...* Là un tercet est suivi de deux quatrains qui sont indivisibles et s'embrassent dans des rimes prolongées outre mesure par de périlleux enjambements. Ces expériences d'allongement excessif n'ont rien donné ; et Ronsard s'est presque toujours limité à l'adjonction d'un ou deux vers.

Quant au sonnet *à Loys de Bourbon, Prince de Condé,* il ne supporte pas le traitement subi par les précédents : on ne saurait

écarter le parasite qui s'est attaché au premier tercet, qui aurait dû plutôt faire corps avec le second s'il eût suivi l'indication de la rime. Autrement dit, le vers MADRIGALESQUE n'a pas sa vie particulière : c'est un exemple de mauvaise forme, ne pouvant aboutir, et sans raison d'être.

Et ici, ainsi, se clôt le chapitre des sonnets de quinze lignes, comme aurait dit Belleau. Ceux de seize lignes sont en plus grand nombre.

Trois : *Les Sonnets divers*, X, *A Luy-mesme* (au Roy Charles IX) MADRIGAL, *Quand la congnée...; Le second Livre des Amours,* après le sonnet VI, MADRIGAL, *Prenez mon cœur..*; *Sonnets et Madrigals pour Astrée*, MADRIGAL II, *De quoy te sert...* — s'accompagnent de de deux vers à la fin ; que Ronsard ait ainsi distribué son poème sans en donnner l'indication expresse, ou qu'on doive le reconstruire en dépit de la disposition adoptée : légère modification, mais délicate, qui n'est lolsible que si le sens et la prosodie s'accordent pour y inviter formellement. C'est la manière qui se rapproche le plus du *tornello*, en faisant suivre le sonnet par un distique qui n'apporte pas toutefois de rime neuve.

A LUY MESME (au Roy Charles IX.)

MADRIGAL

Quand la congnée ou l'orage venteux
Qui d'un grand bruit aux arbres font la guerre,
Espárpillez ont renuersé par terre
D'un vieil laurier le tige ou les cheueux ;

En sa racine il est vn an ou deux
Caché sans croistre où sa force il enterre,
Puis de sa souche en reiettant desserre
Vn peuple verd d'enfans et de nepueux.

Ainsi tu es de François ton grand pere
Le reietton par qui la France espere
Le reuoir naistre en ton tige nouueau.

Deià dans toy tout viuant il respire,
Ayant de luy l'esprit et le cerueau,
Pareil de mœurs, de façon et d'empire.

Entre vous deux ce seul poinct est à dire
Il fut vieil arbre & toi ieune arbrisseau.

Il n'y a aucune hésitation sur la coupe ; et non plus en ce qui est du deuxième des trois sonnets de ce chapitre. En dira-t-on autant du dernier ? Là, il faut le reconnaître, — et c'est plus beau jeu de revendiquer que de vouloir dissimuler la subtilité de toute cette recherche, — la distribution MADRIGALESQUE (sinon absolument, du moins peut-être celle ci de préférence à une autre où les deux tercets ont leur appendice) ne s'impose pas avec beaucoup de force.

Une pièce : *Le Premier Livre des Sonnets pour Hélène*, entre les sonnets LV et LVI, MADRIGAL, *Si c'est aimer...* semble insinuer deux vers entre les tercets ; si cependant il ne faut lire d'après la notation précédente. Cette fois en effet la difficulté est majeure encore et la certitude moindre. Après les quatrains, un quatrain. Mettre à part, en manière de *tornello* intérieur, les vers en excès, se peut, — qu'on veuille prendre le recueil. Il y a égale apparence à reconstituer les tercets et indiquer un *tornello* final. De la sorte, l'ultime vers du sonnet même, selon un procédé très fréquent alors partirait sur le rappel de l'hémistiche qui en commande les périodes ; et la saccade de la chute serait moins sensible.

Quatre pièces : *Le Premier Livre des Amours*, après le sonnet CLVI, MADRIGAL, *Que maudit soit...* ; *Les sonnets divers*, LXXVII, *Sur la Bergerie de Remy Belleau, Poëte*, MADRIGAL ; et, XC, *Vœu à mercure*, MADRIGAL ; *Le second Livre des sonnets pour Hélène*, XXX

MADRIGAL, *Voyez comme tout change...* souscrivent chaque tercet d'un vers qui le résume, ou le prolonge, ou le renforce, d'un trait incisif et rapide.

MADRIGAL

Que maudit soit le miroër qui vous mire
Et vous ainsi estre fiere en beauté,
Ainsi enfler le cueur de cruauté,
Me refusant le bien que ie désire.

Depuis trois ans pour vos yeux ie souspire,
Et si mes pleurs, ma foy, ma loyauté,
M'ont, las! ie meurs? de vostre cueur osté
Ce doux orgueil qui cause mon martyre.

Et ce pendant vous ne cognoissez pas
Que ce beau mois et vostre age se passe,
Comme vne fleur qui languit contre bas,

Et que le temps passé ne se ramasse.

Tandis qu'avez la ieunesse & la grace,
Et le tems propre aux amoureux combas,
De tous plaisirs ne soyez iamais lasse,
Et sans aimer n'attendez le trespas.

VŒU A MERCURE

MADRIGAL

Dieu voyageur, Menalien, Mercure,
Qui recognois pour ton grand-pere Atlas,
Courrier des Dieux, qui iamais ne fus las
D'aller au ciel & sous la terre obscure!

Dieu messager, qui des chemins prens cure,
Qui des pietons seul gouuernes les pas,
Et qui, amy, par tant de chemins as
Guidé mes pas où vouloit l'auanture;

Tout ce qui fut le faix de mes rongnons.
Ceinture, dague, espée, compaignons
De mes trauaux, à toy ie les desdie

Dessus ma porte en mon cheueul grison.

Si ieune d'ans tu m'as conduit la vie
Par mainte voye & en mainte saison
Courant fortune en estrange patrie,

Garde moy faire en ma propre maison.

La dernière citation est non point tant pour le plaisir ni pour indiquer qu'il n'était nullement nécessaire que les tercets *madrigalisés* fussent sur mêmes rimes, que parce que, dans cette inscription votive, les vers n'ont plus rien de galant, ni même d'amoureux. Il en est de même dans l'éloge consacré à Remy Belleau ; et cela marque bien qu'il n'y a rien de commun du MADRIGAL de Ronsard au *madrigal* musqué cher à M. de Montreuil.

Une pièce : *Sonnets et Madrigals pour Astrée,* MADRIGAL III, paraît insérer le distique tout de suite après les quatrains ; mais ce n'est là une proposition que sous bien des réserves, encore que la ponctuation y gagne de logique.

MADRIGAL.

Depuis le iour que ie te vy, maistresse,
Tu as passé deux fois aupres de moy,
L'vne muette et d'vn visage coy,
Sans daigner voir quelle estoit ma tristesse ;

L'autre pompeuse en habit de deesse,
Belle pour plaire aux délices d'vn roy,
Tirant de l'œil, tout à l'entour de toy,
Dessous ton voile vne amoureuse presse.

Je pensois voir Europe sur la mer
Et tous les vents en ton voile enfermer,

Tremblant de peur en te voyant si belle,
Que quelque dieu ne te remist aux cieux
Et ne te fist vne essence immortelle.

Si tu m'en crois fuy l'or ambitieux,
Ne porte au chef vne couronne telle :
Le simple babit, ma dame, te sied mieux.

Une pièce : *Le second Livre des Amours*, entre les sonnets VI et VIII, MADRIGAL, *Hé n'est-ce, mon Pasquier*... semble isoler un vers avant les tercets et un vers après eux. De prime abord, ces quatrains mis en péroraison, enchaînés par une de leurs rimes, sont tels qu'il est difficile d'y voir autre chose que des quatrains. Pourtant à y regarder de près, et afin de poursuivre jnsqu'au bout dans la quête de toutes formes dont le MADRIGAL est susceptible, n'est-il pas permis de considérer que, parmi ces vers, l'initial se dégage et s'isole vigoureusement, tandis que les trois suivants ont en eux leur sens complet, et qu'à la fin d'un autre groupe de trois, éclate un mot magnifique sur lequel une pause, un arrêt est nécessaire ; puis, ayant repris haleine, la voix émet, tout d'une venue, l'ultime période, qui conclut, péremptoire. Ce serait donc les deux tercets se succèdant encastrés entre les deux vers MADRIGALESQUES.

Une pièce : *Le Second Livre des Amours*, après le MADRIGAL qui suit le sonnet VI, MADRIGAL, *Mon docte Peletier*... transforme les tercets en quatrains, sans que l'on puisse distinguer nulle part le vers adventice.

Il ne reste qu'à se résigner : plus trace de tercets ; des quatrains ou même huit vers à la file. Il y d'ailleurs une explication à l'évidente gène, on irait jusqu'à dire à la maladresse que l'on sent ici. C'était d'abord un sonnet, qui ne devint un MADRIGAL que pour remédier à un défectueux arrangement de rimes ; et il eut autant valu n'y rien changer.

Une pièce enfin : *Les Sonnets divers*, XVII, *à Luy-mesme* (au Roy

Henri III) MADRIGAL, *Perles, rubis et pierres précieuses*... abolit complètement les tercets, y substitue des quatrains qu'elle va même jusqu'à munir de rimes indépendantes, brisant ainsi toute relation de l'une à l'autre, et laissant ainsi chacun vivre d'une âme métrique distincte. La marque d'origine persiste seulement au début, mais à la conclusion, tout a disparu. Le MADRIGAL ne pourra pas s'avancer plus loin que là dans la déformation du sonnet. Ou, mieux, ce n'est plus qu'un abus qui ne saurait que se prescrire.

Plus ou moins heureux rhytmiquement, voilà donc douze exemplaires du sonnet de seize lignes contre quatre de celui de quinze lignes. Le MADRIGAL de dix-huit vers et le MADRIGAL de dix-neuf vers ont été décrits plus haut et, comme il semble juste, agréés.

Maintenant que toutes les combinaisons ont passé sous les yeux, n'est-il temps de promulguer, d'après l'étude comparative, la règle du MADRIGAL ? Voici ce qu'elle pourrait être :

Le MADRIGAL n'apporte aucune modification aux quatrains du sonnet qui continuent à frapper avec deux sons huit fois l'oreille. Il ajoute aux tercets un vers, ou deux fois un vers, ou deux vers. Il place cette adjonction simple, double ou dédoublée, en quelque endroit que ce soit et qui convienne, la seule restriction apportée à cette liberté étant de respecter l'intégrité des tercets. Le mètre adventice doit avoir son existence propre, et cependant se marier par le rythme à la strophe qu'il accompagne, et, lorsqu'il est distique, les deux vers ne rythment pas ensemble. L'effet que l'on veut atteindre est de souligner, accentuer, renforcer la pensée, lorsqu'il est à propos.

Et peut-être ce résultat d'art vaudrait-il que, parfois, on s'efforcât à l'atteindre.

Le curieux, c'est que Du Bellay ni Belleau ni Baïf ne suivirent cette fois leur grand compagnon qui les avait guidés dans tant de

voies. Et non plus aucun des disciples, les Jamyn, les Tahureau, les Buttet, les La Peruse. — L'innovation sans doute ne fut pas jugée heureuse.

Est-ce à dire qu'il n'y ait de MADRIGALS que dans Ronsard ?

Non point. Avant Ronsard, probablement, — encore que les *Œuvres poetiques de Mellin de S. Gelays* n'aient été imprimées qu'en M. D. LXXIII, à Lyon, par Antoine de Harsy, — Mellin de S. Gelays, qui inaugure en français le chapitre en rimes tierces et le sonnet, avait écrit ce MADRIGAL :

MADRIGAL

Il n'est mal comparable
A mon extrême & infini malheur :
Même la mort n'est point telle douleur.
O désir immuable,
Qui m'avez fait changer tainct & couleur !
O espoir variable
Qui m'apportez le froid et la chaleur !
Soyez tesmoins comm' en triste paleur
J'ay supporté la plus viue estincelle
Qu'homme descœuure ou celle,
Et faites tant qu'au monde, par vous deux
S'entende la nouuelle,
De ce grand tort & cruauté nouuelle.
O ferme foy, de toy seule me deuls,
Car d'autre n'ose & douloir ne me veux ;
Mais la coulpe en demeure
A qui me tue et ne veux que ie meure.

La définition fournie par Belleau paraît rentrer en situation. Des vers libres, de différentes mesures, et nulle contrainte. Cependant il faut observer plusieurs particularités, en faisant, pour une unique visée, abstraction des périodes de sens, et de la ponctuation qui

les circonscrit, en ne s'inquiétant plus que de la succession des rimes. Les huit premiers vers vont sur deux consonnances. Il est vrai qu'elles s'offrent dans la proportion de cinq contre trois et non de quatre pour quatre. Mais le groupement demeure significatif ; et le détail prend plus de valeur grâce à ce que l'on a vu chez Ronsard. Ce sont des quatrains de sonnet, quoique imparfaits. Les six vers qui suivent s'agencent en tercets selon une disposition dont il est plus d'un exemplaire. Quant aux trois derniers vers, ils se rattachent par la rime initiale au vers quatorze de la façon de sonnet qui s'est dessinée. C'est ainsi que les Italiens relient le *coda*, et ainsi qu'ils le pratiquent également, une nouvelle rime survient. Malgré son apparence d'entière liberté, le MADRIGAL de S. Gelays dérive du sonnet moins immédiatement que le MADRIGAL de Ronsard, mais non moins irrécusablement ; et la parenté, proche ou lointaine, est établie, ici, comme là.

Puis une chose d'importance, c'est cette note d'un commentaire que le très lettré La Monnoye inscrivit en marge de son exemplaire de l'œuvre du vieux poëte :

« Voici, je pense le premier madrigal qui ait été fait en France. On a d'abord dit madrigale. Le mot nous est venu de *martegale*, sorte de chanson, ainsi nommée des martegaux, habitans de l'isle de Martegues, entre Arles et Marseille. Cette étymologie est de M. Huet. »

Cette étymologie de M. Huet, le célèbre humaniste qui fut évêque d'Avranches, doit-elle primer celle de Remy Belleau, simple poëte ? C'est à décider par qui aurait qualité de le faire, et trouverait peut-être une troisième source. Mais si l'on doit faire état de ces chansons *martegales*, assurément elles se souvenaient des procédés de l'antique gaie science. N'est-on pas amené à resonger que les Provençaux eurent, avec les Siciliens du XIIe siècle, un certain nombre de formes communes, et, parmi, le sonnet, ou tel

de ces congénères ? On peut supposer un type, originaire de notre midi, ayant beaucoup moins de parenté avec le *medrigale* des Toscans qu'avec leur *tornello* ; et ne serait-ce pas outre-monts que se serait perdue la tradition du genre ? Mais il semble que le genre exista, en quelque condition que ce soit. Sans cela comment s'expliquer que Ronsard, non sans la complicité de Mellin, mais complicité dénuée d'entente, serait allé, dans une littérature dont l'un comme l'autre était le familier, prendre ce terme de *madrigal* pour le détourner de la portée exacte qu'il y possédait ? Pourqnoi en aurait-il désigné une chose toute différente : un rythme fondé sur les quarains du sonnet et qui en admet les tercets, quelque altération qu'il leur inflige.

Si le *madrigale* de S. Gelais est, ainsi que le pense La Monnoye, le premier qui ait été fait en France, il est probable qu'aucun autre *madrigal* ne précéda ceux de Ronsard. En est-il en la suite ? Il y a une grave imprudence à jamais jurer de rien. Il n'est pas du tout sûr que l'on ne rencontrerait pas quelque sonnet à augment dans l'un des mille et mille et un recueils de vers éclos en ce temps fécond.

Qui se serait avisé d'en aller demander à l'homme le moins susceptible d'une curiosité d'art, à certain Denys Feret, aduocat à Moret pres Fontaine-Bleau, exécrable auteur de rimailles barbares, et visionnaire par dessus le marché ?

Denys Feret a fait non pas un ou deux MADRIGALS, ou la petite douzaine. Il en a fait plus de cent ! Son livre, livre apocalyptique, parut à Paris en 1614 : *Les Primices, dites Le Vray François*... Dès les liminaires, un *Sonnet Acrostiche* MADRIGALESQUE en l'honneur de la princesse de Condé. Entre autres aberrations, Feret est en proie à la manie de l'acrostiche : donc autant de lettres au nom de Marguerite de Montmorency, autant de vers au sonnet, soit neuf vers ajoutés, dont les rimes vont comme il les pousse. Cela est d'un intérêt nul, puisque c'est une pensée étrangère, non moins

qu'étrange, qui préside. Il en va tout de même d'un *Sonnet Acrostiche* MADRIGALESQUE à Monsieur, d'un *Sonnet Acrostiche* MADRIGALESQUE à la princesse douairière de Condé, d'un *Sonnet Acrostiche* MADRIGAL au chancelier Bruleard.

Mais le morceau capital c'est un *Poëme intitulé l'Y grec Martel d'Hérésie en Sonnets* MADRIGALS... Ce titre seul hérisse de stupeur! Le factum est dirigé contre les Calvinistes, cela s'entend. Mais pourquoi : Y grec ? Feret voit, en Y, la forme d'un marteau. Feret tire Y du nom de : Henry de Bourbon, par cet anagramme : Bon Ygrec d'heur borné. Henry IV est le marteau des réformés. Quant à : d'heur borné, le sens est plus clair encore : Ravaillac, en assassinant le roi, vient de mettre un terme à son bonheur et à celui de la France. C'est ce désastre que déplore Denys Feret dans le vers adjoint au sonnet servant de dédicace à toute l'œuvre.

SONET A LA MEMOIRE ETERNELLE

du feu Roy Henri le Grand,
Henry de Bourbon
Anagramme Bon Ygrec d'heur borné.

SONET MADRIGAL

Plus grand que Josué, Cedeon, Alexandre,
Cyrus, Nine, & Sesostre, & Tamburlan l'heureux
Iule & tous les Cæsars, Dauid et tous les preux,
Roys & vassaux, que l'ouye humaine peut comprendre,

Vous les surpassez tous, à offendre et deffendre
Egalement expert : Messine tous vos ayeulx
Et (si n'estes vaincu par vos fils & nepueux)
Autre melieur que vous ne peut-on bien pretendre.

Coutras, Yvry, Amiens, Sauoye, & autres lieux
Vous ont prou veu soüillé de sang, victorieux,
Au dos des ennemis en grande et moindre escadre!

Grand Henry de Bourbon, bon Y grec d'heur borné !
Dur guerrier aux haultains, à la clemence nay
Pour les humilier, de sang & Sens non ladre.

Las ! que Dieu tost vous borne en ce grand heur donné !

Telle est la disposition uniforme adoptée par Feret pour les quatre-vingt-dix-huit MADRIGALS qui, outre le prologue, composent son poëme : le vers MADRIGALESQUE, mis à la fin, rime avec les deux vers qui commencent le second tercet. Et ma foi, pour être juste, ce modèle n'est pas d'invention si malheureuse et se place assez bien à côté du premier des types ronsardiens.

Certes un meilleur sectateur eût été préférable pour l'avenir du MADRIGAL. Mais le grand nom du chantre de Cassandre, de Marie, d'Hélène et d'Astrée ne suffit-il pas à autoriser un genre, quand ce genre a sa tradition, quand il a sa raison d'être harmonique et qu'il peut mener à des effets nouveaux et délicats.

Dans une histoire des variations du sonnet, il faut faire place au MADRIGAL ou sonnet MADRIGALESQUE.

JACQUES MADELEINE.

BIBLIOGRAPHIE

DU XVIe SIÈCLE

LYON. — LIBRAIRIE REY. — *Histoire de la Fabrique Lyonnaise, étude sur le régime social et économique de l'industrie de la Soie à Lyon, depuis le XVIe siècle*, par E. PARISET, 1 vol. grand in-8°.

C'est à François Ier que revient l'honneur d'avoir fondé la belle et grande industrie lyonnaise, car avant l'édit de 1536, on cite dans la ville de Lyon un certain nombre de tissutiers, fabricants de galons et rubans, mais seulement quelques ouvriers à la grande navette, tissant des étoffes larges dénommées « draps de soie ». Le premier règlement date de 1554. A cette époque il y avait dans Lyon 1200 maîtres occupant 2500 métiers. Un mémoire parle de 7000 métiers, en 1559, au moment de l'apogée de la fabrique. Un document officiel, le rôle dressé en 1575 par ordre du Consulat indique qu'il y avait dans les 20 pennonages, 198 maîtres-ouvriers, dont 164 veloutiers et 34 taffetatiers. En 1587, un autre mémoire parle de 5000 métiers. Déjà les grands ateliers se faisaient rares. L'organisation de la fabrique lyonnaise a, dès son début, le caractère qu'elle a conservé d'être composée de petits ateliers indépendants. Au XVIe siècle, le chef d'atelier fabrique des étoffes qu'il vend lui-même : atelier et boutique ne font qu'un.

Le livre de M. Pariset fourmille de renseignements curieux et intéressants puisés aux bonnes sources. Il s'impose à la lecture de quiconque voudra se faire une idée exacte de l'histoire et du régime social et économique de la grande fabrique lyonnaise.

LIBRAIRIE CHAMPION, 9, QUAI VOLTAIRE. — *Antoine Govéan, professeur de droit, sa famille, son biographe Etienne Catini*, par François MUGNIER, 1 vol. in-18 de 80 pages.

Parmi les professeurs qui, dans la seconde moitié du XVIe siècle, ont illustré les chaires de droit des Universités avoisinant la Savoie : Valence, Grenoble, Turin, Mondovi, l'un des principaux est le portugais Antoine Govéan. L'existence et les travaux de ce jurisconsulte ont fait l'objet de nombreuses recherches, sans qu'on soit parvenu à en retracer la vie exactement et d'une façon complète, surtout depuis son départ de Grenoble pour Mondovi en 1562. De nos jours, M. Caillemer, doyen actuel de la Faculté de droit de Lyon, a publié sur Govéan une éloquente notice, à la suite de laquelle il a édité une courte biographie latine due à la plume d'Etienne Catini, avocat de Chambéry et ancien élève de Govéan à Grenoble et à Mondovi.

Parmi ses disciples, Pierre de Mornyeu, de Belley, a laissé sur son maître quelques notes biographiques ; et utilisant les feuillets blancs d'un exemplaire de ses œuvres *(Opera juris civilis)*, il y a transcrit le commentaire du professeur sur les vingt-deux premières lois au titre du Digeste, *ad senatus-consultum Velleianum*. Ce manuscrit, parvenu à la Bibliothèque publique de Grenoble, et dont de nombreux savants avaient réclamé l'impression, a été publié en 1864 par les soins de M. Caillemer. En 1820, M. Berriat-Saint-Prix, dans sa courte mais substantielle *Histoire de l'Université de Grenoble*, en rappelant le professorat de Govéan, avait signalé l'existence à la Bibliothèque de cette ville des notes manuscrites de Pierre de Mornyeu. On savait aussi, par l'*Histoire des Universités de Piémont*, de Thomas Vallauri, que le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, avait élevé à Govéan à la dignité de conseiller d'Etat et de sénateur aux Sénats de Chambéry et de Turin. Son nom, toutefois, ne se retrouvait pas sur la liste des sénateurs donnée au tome Ier de l'*Histoire du Sénat de Savoie*. Quelques recherches ont appris à M. François Mugnier, conseiller doyen de la Cour d'appel de Chambéry, que l'inconnu qui y figure sous les noms d'*Antoine Gonez* n'est autre que l'illustre Antoine Govéan.

La vie de ce professeur a été écrite cent fois, mais le plus souvent avec des inexactitudes. Les circonstances de son passage en Dauphiné et en Savoie, de son séjour et de sa mort en Piémont, la destinée de ses fils et celle de sa race étaient peu connues, non plus que de ses rapports avec beaucoup de Savoisiens. Ayant pu recueillir dans de nouvelles publications françaises et italiennes

quelques renseignements ignorés jusqu'ici et en trouver d'autres dans diverses Archives, M. Mugnier a pensé fort judicieusement qu'une nouvelle notice sur Govéan s'imposait et il l'a rédigée avec le même soin que toutes celles qu'il a consacrées aux écrivains de la Savoie.

LIBRAIRIE STOCK. *De tout*, par Huysmans, 1 vol. in-18.

Nous relevons dans ce volume de mélanges les lignes suivantes sur la Vierge noire de Paris, située dans la chapelle du couvent des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, à l'ancienne Abbaye-aux-Bois :

« L'histoire de cette statue de pierre coloriée, dont on ne sait ni l'origine, ni la date de naissance, est curieuse. On la cite fameuse déjà au XVIe siècle, dans l'église de Saint-Etienne-des-Grés ou des Grecs, située alors dans la banlieue, et le peuple de Paris s'y rendait en pélerinage et invoquait cette Madone pour les femmes enceintes et les prisonniers. En 1578, saint François de Sales obtint d'Elle d'être délivré d'une tentation de désespoir, et saint Vincent de Paul et Claude Bernard, le pauvre prêtre, passèrent de longues heures à ses pieds. Le premier jour de mai et le 26 août, une procession solennelle partait de l'église Saint-Etienne et se rendait dans une paroisse désignée de la ville. »

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN. -- *La Société française du XVIe au XXe siècle*, par Victor DU BLED, 2 vol. in-18.

Lire dans cet ouvrage, de forme et de lecture très attrayantes, les pages consacrées aux *Femmes au XVIe siècle*, et à l'Académie de Charles IX et de Henri III.

LE XVIE SIÈCLE

A TRAVERS LES JOURNAUX, AU THÉATRE ET A L'INSTITUT

La « Mandragore » de Machiavel au théâtre des Latins. — L'œuvre de Machiavel fut donnée en 1515 à la cour papale de Léon X, devant un parterre de cardinaux. Depuis, cette comédie, si intéressante pour l'étude des mœurs du XVIe siècle, n'avait jamais été intégralement représentée. Elle demeure même en Italie parmi les œuvres qu'on n'ose guère jouer. Elle l'a été, le 5 avril, à la Bodinière, et voici en quels termes M. Gustave Larroumet en parle dans son feuilleton dramatique du *Temps* du 7 avril :

« Les Latins nous ont donné pour leur second spectacle la *Mandragore*, de Machiavel, connue de tout lettré par la lecture, mais dont il était bien curieux de voir l'effet théâtral. Malgré la modestie, pour ne pas dire plus, de l'interprétation et de la mise en scène sur les planches guignolesques de la Bodinière, cet effet a été très vif.

« Le mari, l'amant, la femme — celle-ci traitée avec délicatesse, voire avec une sorte de respect, assez singulier en un tel sujet, — sont bien vus et bien posés, mais le théâtre offre nombre des figures supérieures à celle-là. Le mérite souverain de la *Mandragore* est dans le caractère de fra Timoteo, un moine hypocrite, qui égale la Macette de Regnier et soutient la comparaison avec Tartuffe. Ce Timoteo est un type qui s'anime à la scène d'une vie

originale et intense, un être représentatif de toute une catégorie d'originaux et d'un temps.

« Les interprètes de la *Mandragore* sont des débutants ou des amateurs. Il y a lieu pourtant de signaler, comme ayant joué en véritables artistes, ou presque, MM. Berthon dans fra Timoteo et Buisson dans Nicia, le mari imbécile.

« Le spectacle se complétait par *Bilara*, « parade dramatique », d'Angelo Beolco, plus connu sous le nom de Ruzzante, l'acteur et auteur padouan du XVIe siècle.

« C'est un petit drame fruste, écourté, cruel, mais scénique et poignant à un haut degré. Bilora est un mari qui se venge d'un vieil et riche suborneur qui lui a pris sa femme. La scène dans laquelle, voulant simplement rosser le vieux, il finit par le tuer, donne la chair de poule.

« MM. J. Froment, Nargeot et Dechamps ont conduit la pièce avec quelque vigueur.

« La pièce est lente et quelque peu verbeuse. A ces débuts de l'art dramatique en Italie, les auteurs n'avaient pas encore le sens du dialogue nerveux, concis et plein qu'il faut à la scène, non plus que celui du mouvement. Mais ne sont-ce pas les défauts de nos premières comédies, même dans Molière ? La *Mandragore* est à peu près finie au troisième acte et les deux derniers ne font guère que commenter le dénouement. Malgré cela, elle se fait écouter avec un intérêt constant.

« Pour le fond, très licencieux, c'est une donnée à la Boccace, c'est-à-dire un bon tour joué par un amant ingénieux à un mari stupide. L'amant s'arrange de manière à se faire contraindre par le mari de passer une nuit dans le lit conjugal. Les plus fortes audaces de nos vaudevilles et de nos comédies semblent anodines au prix de la tranquille crudité avec laquelle Machiavel expose cette aventure, qui divertissait fort le pape Léon X et ses cardinaux. Mais cette polissonnerie est conduite avec tant d'adresse et de gaieté, les caractères sont si bien tracés, le dialogue est si savoureux, il y a enfin un tel sens de l'élégance que le charme

d'art l'emporte. Quant au comique de situation et de mots, aux traits de nature, ils abondent. Le grand écrivain qui s'est diverti à cette débauche d'imagination — ou plutôt d'observation — connaissait à fond la nature et la vie ; il aurait été, s'il l'avait voulu, aussi génial au théâtre que dans la philosophie et l'histoire. »

— L'Empoisonnement d'Adam de Crapponne. — On lit sous ce titre dans *l'Intermédiaire du Phare de la Loire,* du 27 avril :

« Toutes les biographies d'Adam de Crapponne sont fort obscures. La meilleure est celle de M. Félix Martin, ingénieur des ponts et chaussées. *Adam de Crapponne et son œuvre,* Paris, Dunod, 1874.

« Plusieurs biographes ont fait mourir Adam de Crapponne en 1559 (Armorial du Dauphiné, par Rivoire de la Batie), d'autres en 1571 (Monans, bibliothécaire à Aix), et cette erreur a été reproduite sur des plaques commémoratives. M. Félix Martin établit que Crapponne vivait en 1574. Il rapporte ensuite la tradition universellement répandue d'après laquelle le grand ingénieur aurait été empoisonné à Nantes vers 1576 par les entrepreneurs des fortifications, au moyen d'une pêche qui lui fut offerte dans une collation.

« J'ai fait de vaines recherches, ajoute M. Martin, pour retrouver la preuve historique de ce fait. Les archives de la Ville et de la préfecture de Nantes n'ont fourni aucune preuve pouvant faire supposer que les auteurs de ce crime odieux aient été connus et châtiés. M. le général Mellinet a bien voulu, sur la recommandation de M. l'ingénieur Gouin, me prêter, pour ces recherches, le secours de sa haute érudition, il n'a pu retrouver à Nantes aucun document relatif à la mort de Crapponne.

« Par contre, M. Martin cite une pièce fort intéressante, qui est le testament de Catherine de Crapponne (sœur d'Adam), en date du 9 juillet 1580, par lequel elle lègue « audict Adam de Crapponne tant qu'il vivra, les fruicts et usufruicts, revenus, émoluments de ses biens. » ... mais « d'autant que ledict Adam rési-

deroyt loing de ce pays et longtemps à icelle testatrice, comme a dict, n'en auroyt heu de nouvelles, sy que elle n'est asseurée s'il seroyt plus en vie... doncques jusqu'à tant qu'il y ayt nouvelles seures par dessa de la mort ou de la vie dudict Adam...

« Il résulte de tout cela qu'Adam de Crapponne a *disparu* entre 1575 et 1580, sans qu'on puisse dire avec certitude où, quand, comment et pourquoi.

« Il y a là un mystère fort obscur, bien fait pour exciter la curiosité des chercheurs. »

— Découverte d'un trésor. Extrait du *Petit Parisien* du 28 avril :

« Chartres, 27 avril.

« Des ouvriers qui travaillaient hier pour le compte de M. Jorand, boucher à Nogent-le-Roi, faisaient des fouilles rue de la Volaille, pour édifier une construction nouvelle, lorsqu'ils mirent à découvert, dans deux pots en terre cuite qu'on attribue à Bernard de Palissy et d'une valeur artistique certainement très grande, un trésor se composant de 3.058 pièces d'argent à l'effigie des derniers Valois, particulièrement de Henri II et Henri III.

« Ces pièces, des écus de 3 francs, sont parfaitement conservées et d'une valeur intrinsèque de 4 à 5.000 francs. Pour les numismates et les antiquaires, la valeur des pots et des pièces de monnaie a certainement une valeur considérable.

« L'ouvrier qui a fait cette découverte est un nommé Theval. La moitié du Trésor lui revient et cette petite fortune ne saurait être mieux placée. »

Chateau historique cambriolé. — Des cambrioleurs ont dévalisé le château de Villeneuve-Loubet, appartenant au marquis de Panisse-Passis — dont un vieux dicton provençal disait : « Château de Villeneuve, grand jardin de Vence, sont merveilles de Provence ».

Villeneuve-Loubet est un vieux château historique. De la tour,

qui domine la région du Var au Loup, on signalait l'approche des Sarrasins aux XIe et XIIe siècles ; Charles-Quint y logea en 1536, et François Ier, deux ans après, pendant les pourparlers qui aboutirent à la trêve de Nice (18 juin 1538).

Livres sur le XVIe siècle récompensés a l'Institut. — L'Académie des Beaux-Arts a décerné le prix Bordin à M. Paul Vitry, attaché aux Musées nationaux, pour son livre sur *Michel Colomb*, dont nous avons rendu compte dans notre numéro de janvier dernier.

— L'Académie française a partagé le prix Guizot entre quatre ouvrages, dont celui de M. Guiraud, professeur à l'Université de Besançon, intitulé : *L'Église et les Origines de la Renaissance*.

L'INTERMÉDIAIRE
DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Un de nos abonnés nous prie de poser à nos lecteurs les questions suivantes :

1° Où se trouvait la maison habitée par Cosme Ruggieri, astrologue de Catherine de Médicis, en 1571 ?

2° Cette maison avait-elle une cour ?

3° La furieuse mode des duels entre grands seigneurs s'étendait-elle jusqu'aux artistes de la Cour ? Si non, comment les Clouet, les Goujon, les Regnard, vidaient-ils leurs querelles ?

Le directeur-gérant : Léon SÉCHÉ.

Vendôme. — Imprimerie F. EMPAYTAZ.

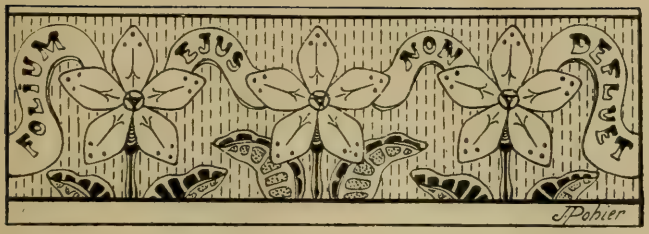

CLAUDE DE TRELLON

ET

Ses Confidences Poétiques

D'AVISÉS bibliographes, un Philippon de la Madelaine, un Viollet-le-Duc, cataloguant les plus minces productions poétiques du XVIe siècle et des premières années du XVIIe, connaissent le nom de Claude de Trellon, le titre de son livre. Ils ne sont guère allés au-delà; je vous assure pourtant que la *Muse guerrière* ne manque ni de saveur, ni d'originalité. Sous ce titre à la Tyrtée, à la Kœrner, à la Déroulède, c'est un recueil de boutades et de fanfaronnades amoureuses, entremêlées (ce qui en fait le prix) d'aveux dépouillés de tout artifice sur les malheurs du poète, ses déboires et ses expédients. Trellon, qui aime et souffre avec une sincérité un peu bien gasconne (il était de Toulouse) et éprouve le besoin de crier à tous les vents :

Je m'appelle Trellon, ma maîtresse Sylvie.

Trellon, porte les armes — d'où la *Muse guerrière* — et se targue de chanter « à la soldade », mais il porte aussi la livrée chez les grands et on peut dire de lui, sans aucun euphémisme, qu'il a endossé le harnois.

Cette misère et cette servitude, sans grandeur, hélas! qui le désespèrent, le rendent intéressant à nos yeux; il en tire, beaucoup mieux que de ses ridicules rodomontades et de ses banales effusions amoureuses, des accents d'éternelle vérité. Sa *Muse guerrière* ne casse rien, même les vitres, mais elle devient presque touchante quand elle cache avec des rimes les trous de son manteau. Et ce n'est point là figure de rhétorique :

Estre à la Cour d'un Prince et n'avoir qu'un manteau
Qui me sert pour l'yver, pour l'esté, pour la pluye,
Compagnon touche-là. C'est une maladye
Qui n'a point de pareille en ce monde nouveau...

Écoutez encore ce sonnet d'une belle sincérité, dont tout commentaire affaiblirait la portée :

Gaian, serf de l'amour, cher compagnon Cuirace,
Ne pouvons-nous jamais être riches tous deux,
Afin de nous passer d'aller avecque ceux
Qui sans aucun respect nous crachent à la face ?

Nous sommes de leurs gens s'ils s'en vont à la chasse ;
S'ils sont en quelques pas à la ville amoureux,
Il nous faut regarder qui a meilleure grâce.

C'est un pauvre mestier que le nôtre, Gaian
Nous avons en tout temps nécessité d'argent,
Et si avec cela ils veulent que l'on pense

Que nous sommes fort bien, ah ! qu'en dépit des cours
Il nous faut consommer les plus beaux de nos jours
Avant que d'en avoir un sol de récompense.

Le poète ou l'imprimeur (mon édition de la *Muse guerrière,*

Lyon, 1618, n'est pas un chef-d'œuvre de typographie) ont oublié un des quatorze vers du sonnet. Mais qu'importe ? Il y a sous cette forme lâchée, un peu de la passion *parlant toute pure,* qui plaisait à Alceste, et qui dictait récemment les *Soliloques du pauvre.*

De pareils traits ne sont pas rares chez Trellon qui eût mérité, avant Gaian, d'être appelé le poète *sans fard.* Notre homme fait bon marché de son physique, mais ne craignez rien, c'est pour mieux vanter son moral :

Si je suis laid de corps, je suis fort beau de l'âme,
Je ne suis point meschant, je suis homme de bien.
Quand je sçay le secret de quelque belle dame,
Je le mets sous les pieds et n'en dis jamais rien.

Tant de qualités ne le préservent pas des rigueurs de la Fortune ; au moins a-t-il la satisfaction de se draper dans ses haillons, et cette fierté nous vaut un amusant sonnet, variante du proverbe « L'habit ne fait pas le moine » :

Vous me dites toujours qu'à me voir mal vestu
On pense que je suis quelque homme de village,
Faites qu'un mieux vestu me tienne ce langage,
Je le rendray bientost à mes pieds abattu.

J'estime les habits encore moins qu'un festu,
L'habit de ma valeur ne rend point tesmoignage,
Je ne me veux parer que d'un brave courage,
Car les accoustrements ne font pas la vertu.

On doit touiours porter au cœur la braverie,
Tous ces habits pompeux couverts de broderie,
Ces cappes, ces cappots, ne sont que vanité.

Je ne désire point par mes habits paroistre,
Je suis assez connu quand je porte au costé
L'espée qui partout me fera recognoistre...

C'est au chantre des gueux, à Saint-Amant, qui, si plaisamment

contraste avec son contemporain Voiture, que ce sonnet m'a fait songer.

Mais si l'on veut connaître à fond Trellon, c'est ailleurs que dans les passagères confidences de ses sonnets de la *Muse guerrière,* c'est dans une sorte d'autobiographie, son *Discours à Monsieur de la Broue,* qu'il le faut chercher. Qu'était ce la Broue ? Un homme que, d'après son aveu, les cieux avaient fait ici-bas naître,

Pour entre les mortels comme un soleil paroistre

et qui, en tout cas, avait su inspirer à Trellon une confiance entière. Le poète se confesse à lui et après ses amours (sujet d'une banalité désespérante) lui dévoile ses inclinations : il aime les braves gens, même des *pays estrangers,* il se soucie peu de courir le monde, il est « particulier » en amitié, en amour même, ne se prodiguant pas, mais fidèle quand il s'est donné :

J'aime fort peu de gens, mais je les aime tant
Qu'il n'est rien comme moy au monde de constant...

Il n'est ni ambitieux dans ses visées, ni insolent dans ses propos, mais qu'on ne le provoque pas et qu'on insulte pas ses amis :

Je suis brave d'effest et tiens tousiours au poing
L'espée pour aider mes amis au besoin.

Il craint Dieu et l'honore ; il n'a pas de penchants vicieux, et tient avant tour (nous le savons déjà) à passer pour le plus discret des hommes. Mais que lui servent qualités et défauts ? Il n'est point libre de les exercer et il gémit sur son état de dépendance des vers trop savoureux pour n'être point cités :

Il faut qu'un *pétrinal* soit patient et doux,
Quand il parle à un grand parler à deux genoux,

Avoir la teste nue, attendre à une porte
Son maistre tout un jour jusques à tant qu'il sorte,
Et au partir de là n'avoir rien que du vent.
O le piteux estat qu'est celuy d'un suivant!
Le paysan mille fois qui laboure la terre
S'estime plus heureux quand ses grains il enserre,
Qui, franc d'ambition, remply de liberté,
Court où lui semble bon d'un et d'autre costé
Au lieu qu'un *pétrinal*, puis qu'ainsi on l'appelle,
Il faut qu'il ait toujours le cul dessus la selle,
Il n'ose dire mot quand on dit : monsieur dort,
Cent mille fois le jour il voudrait estre mort!,..
Il faut estre toujours attaché à leur queue
Et busteler ainsi tout le jour par les rues,
Attendre à l'antichambre et faire le valet.
Ha! je puisse mourir! c'est un mestier si laid!...

J'en passe, et non des moins criardes doléances. La poésie, sans doute, est très plate, mais on se prend de sympathie pour le pauvre diable qui voudrait ressembler au loup de La Fontaine et montre piteusement son stigmate d'esclavage, son collier de chien. Il y a nombre de gens, hélas! qui ont les plus belles aspirations vers la liberté et étant incapables de secouer leur joug, s'écrient désespérément, comme notre rimeur :

J'aimerais beancoup mieux ne manger à ma table,
Qu'un morceau de mouton vivant parmy les champs,
Que d'estre en cour esclave et consumer mon temps...

Par malheur il faut toujours manger et on ramasse par force les miettes du festin du maître...

Après avoir levé devant nous le voile de sa fière gueuserie, Trellon recommence la fastidieuse énumération de ses qualités :

Je ne suis pas de ceux qui remplis d'arrogance,
Mesprisent sottement le lieu de leur naissance,
J'aime fort ma patrie et honore les miens.

Il a certes raison de ne pas renier son clocher, mais il devrait rougir du métier de... messager d'amour qu'il exerce sans vergogne :

> Je suis fort admirable, il faut que je le die,
> A porter des poulets quand un amy m'en prie.
> Je sçay mille moyens pour parler devant tous,
> Pour oster le soupçon à un mari jaloux.

Et il insiste, fort étonné qu'on y trouve à redire ; il ne se fâche point qu'on le traite d'entremetteur, même d'un terme plus énergique, qu'il écrit du masculin au féminin, appelant la rime suivante :

> C'est une opinion qui sottise s'appelle :
> Nous ne sommes pas nés tant seulement pour nous.
> Il faut faire plaisir aux amis et à tous,
> Il faut que l'amitié des amis soit extrême,
> Faire pour son amy ainsi que pour soy-mesme.

La naïveté de tels aveux en efface le cynisme ; mais au point de vue de la licence des mœurs de Cour sous Henri IV, le document est précieux.

Je ne voudrais pourtant pas vous donner trop mauvaise opinion de ce candide fanfaron qui déshabille ses vertus et ses vices.

> Ce n'est pas mon humeur que de me mécognoistre,

dit-il, le poing sur la hanche après nous avoir confié encore qu'il aime le chant, la danse, qu'il se plaît à monter à cheval,

> A courre, à voltiger et à tirer des armes...

Son antipathie pour les procureurs, procéduriers et autres gens de chicane, semble très justifiée :

> J'estime beaucoup mieux faire l'amour aux Dames,
> Escrire en cent façons mes amoureuses flammes,

M'en aller tous les jours voir monsieur Arlequin,
Que d'aller au Palais oüyr parler Latin.
Que voit-on au Palais, que papiers que requestes,
L'un plaide pour un meurtre et l'autre pour des debtes.
L'un demande le bien que son grand-père avoit,
Et l'autre lui répond qu'il n'y a point de droit.
Bref, le Palais n'est rien qu'un amas de querelles
Causes de mille et mille inimitiés mortelles.
Que si nous sçavions tous juger ce qui nous nuit,
Nous fuirions le Palais et de jour et de nuit
Comme l'Enfer du monde et la source faconde,
Des maux où le plus grand de tous les maux abonde.

Tout en montrant un Trellon aussi peu ami des gens de justice que Rabelais ou La Fontaine (il est bien ainsi dans la tradition française), ce passage plaira aux curieux du théâtre, qui verront que, dans le métier d'amuseur public, Arlequin avait précédé Tabarin.

Ce qui suit achèvera de nous faire connaître l'humeur intime de l'auteur de la *Muse Guerrière*. Vous avez pu croire qu'il ne rêvait que combats et tumulte. Allons donc! Il ne chérit rien tant que la solitude; avant Théophile Saint-Amant et nos modernes, il se répand sur le bonheur d'être seul à la campagne, d'exhaler en paix ses plaintes vers le ciel :

Je me plais bien souvent à estre solitaire,
A estre dans un bois bien loin du populaire,
Là, pleurer ma fortune en disant hautement
Mes vers qui m'ont donné cent fois allègement...
Je loue grandement la demeure des champs,
Si j'estois jamais grand j'y serois en tout temps,
Je ne me pleus jamais de demeurer aux villes,
Aussi c'est le séjour des hommes inutiles.

Pauvre Trellon! Il aimait la campagne, le grand air, il estimait qu'il n'y a point au monde « un tel contentement » que la chasse, et il dut se résigner à vivre dans les antichambres des grands, en

courtisan, malgré lui. Tout au moins put-il faire son ami la Broue confident de ses stériles regrets et garda-t-il la liberté de se plaindre.

Mon humeur est sans fard telle que je l'escris.

Voilà un vers qui lui sert de devise et que nous trouverons répété, avec des variantes, en maint passage de la *Muse Guerrière*.

Ce recueil, je le répète, abonde en traits personnels; on rencontre dans les chansons, stances, complaintes et jusque dans les plus follement présomptueux ou galamment alambiqués des sonnets, des accents et des accès de colère naïve, de douleur vraie, d'infortune réellement subie. Mais je veux m'arrêter encore devant son *Testament* de poète qui est, avec le *Discours* à la Broue, la plus importante de ces pièces autobiographiques.

(A suivre). OLIVIER DE GOURCUFF.

La Jeunesse de Pierre de Ronsart

(SUITE)

Ce serait une erreur de croire que la mort de Loys de Ronsart améliora immédiatement la situation matérielle de son fils Pierre, et surtout lui valut en héritage le fief de la Possonnière. Que les habitants de Couture admettent une tradition locale d'après laquelle le poète en devint propriétaire et s'y intalla, c'est une illusion facile à comprendre, sa glorieuse mémoire ayant vite absorbé le souvenir obscur de ses frères et de ses neveux, pour ne laisser subsister que la trace lumineuse de sa personnalité (1). Mais que des littérateurs et des érudits aient pris pour une vérité historique

(1) Couture et ses environs sont tout pleins de Pierre de Ronsart. Les habitants du pays sont encore aujourd'hui très fiers de leur grand ancêtre ; son souvenir est en quelque sorte leur patrimoine commun, et ils en font de très bonne grâce les honneurs aux étrangers. Comme c'est naturel, la légende a sensiblement contribué à l'enrichir. Ainsi c'est à lui, et à lui seul, qu'on attribue tous les faits et gestes des Ronsart ; tout ce qui dans l'histoire de la famille pouvait seulement voiler la figure du poète n'a pas tardé à s'évanouir des esprits. On tient à ce qu'il

cette naïve légende, cela nous étonne et ne s'explique pas aisément.

On sait que le droit d'aînesse n'attribuait pas à l'aîné des familles nobles la totalité des fiefs paternels, mais seulement la majeure partie. Généralement — et telle était la coutume dans le Vendômois — outre « le principal manoir » qui lui revenait par « préciput », il recevait en « part avantageuse » les deux tiers des autres biens nobles; le troisième tiers était partagé entre les puînés mâles (1). D'un autre côté, d'après un *Tableau généalogique* conservé à la Bibliothèque Nationale, le partage des biens de Loys de Ronsart n'eut lieu qu'en 1548 (2). Pour quelle raison? Sans doute parce

ait possédé en propre le domaine de la Possonnière ; on ne doute pas un instant qu'il n'ait fait construire le manoir, bien que le style Louis XII y soit très apparent, ainsi que les traces du nom et des insignes de Loys de Ronsart. On lui attribue les maximes plus ou moins épicuriennes gravées dans la pierre, les reliefs symboliques des tiges de fleurs dévorées par les flammes, qui apparaissent au dehors et au dedans de la salle à manger, témoins de la passion qui le consumait, dit-on, pour les Marguerites dont la bonté et la beauté enchantèrent son imagination. Le clocher du village, détruit par la foudre au XVIe siècle, fut sans doute réédifié par les soins du père et de la mère du poète, car il porte à côté du blason des Ronsart, celui de Jeanne de Chaudrier, comme un cachet, comme une signature. — Non point, vous dira-t-on ; c'est le poète qui en fut le donateur et l'architecte. Et les *trois poissons* qui sont sculptés aux portes, aux fenêtres, aux cheminées, aux tours, que l'on rencontre ici et là dans le pays, jusqu'à La Chapelle-Gaugain et Glatigny-sur-Braye, ne sont-ils pas son blason personnel ? — Autant d'illusions qu'entretient naïvement l'opinion populaire, tant est fidèle et pieux le culte que l'on conserve à sa mémoire, tant est puissant le prestige de la gloire poétique au pays natal, même après plus de trois siècles !

(1) La Coutume de Vendomois ne différait de la Coutume d'Anjou que sur un point : elle attribuait ce tiers en pleine propriété aux puînés mâles, tandis que celle d'Anjou ne leur en laissait que l'usufruit, du moins depuis la fin du XIVe siècle ; cette différence constitue ce qu'on appelait *le propre de Vendôme*. (Cf. *Les Établissements de Saint-Louis*, édition Viollet, Introduction, p. 358, Je dois cette référence à M. L. Froger, auquel j'adresse de rechef mes sincères remerciements.)

(2) Manuscrits. Cabinet des Titres. Pièces originales au nom de Ronsard. Ce *Tableau* a été publié par M. l'abbé Froger dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XV, année 1884, 1er semestre, p. 224.

STATUES TOMBALES DE LOYS DE RONSART ET DE JEANNE DE CHAUDRIER

Conservées dans une armoire de la sacristie de l'église de Couture (Loir-et-Cher)

On aperçoit la *cotte de mailles* du vieux chevalier autour du cou, au biceps et un peu au-dessus des *genouillères*. Ses mains recouvertes du *gantelet* sont jointes pour la prière ; la visière de son *casque à plumet* est écartée de façon à laisser voir la barbe et les moustaches retroussées. Le nez a été brisé, les jambes manquent. En s'approchant de très près, on distingue sur la tunique, entre le tour du cou et la pointe des mains, *les trois poissons*, armes des Ronsart de la Possonnière.

La mère du poète est également représentée dans l'attitude de la prière. Sa figure, presque aussi maltraitée que celle de son mari, laisse voir cependant encore d'agréables traits et une douce expression. Elle porte le costume élégant de l'époque, la petite *coiffe*, les longues manches et une robe serrée à la taille ; une *cordelière*, dont les extrémités à glands tombent jusqu'aux pieds le long des larges et libres plis de la robe, est nouée assez bas pour dessiner l'abdomen. Les avant-bras sont recouverts de *manches ouvragées et bouillonnées*.

Les têtes reposent sur des coussins. Ces statues, remarquables par la souplesse des lignes et le fini des détails, offrent un curieux spécimen de sculpture de la Renaissance française (Cf. A. de Rochambeau, album qui accompagne son ouvrage *La Famille de Ronsart* ; Blanchemain, t. VIII, p. 13, note ; E. Frogier, *Revue archéol. du Maine*, 1881, 1er semestre, p. 111, note ; J. J. Jusserand, *Ronsard and his Vendomois* (Revue du « Nineteenth Century », n° d'avril 1897, p. 102).

qu'il ne pouvait pas avoir lieu avant que tous les enfants mâles eussent atteint leur majorité. Pierre fut majeur le 11 septembre 1544 (1). Si l'on attendit encore trois ans et demi au moins, c'est qu'il existait, comme le pense M. L. Froger, un quatrième survivant mâle, plus jeune que Pierre et majeur seulement en 1548 (2). Mais on peut très bien ne pas recourir à cette explication et admettre simplement que les héritiers étaient d'accord pour rester dans l'*indivision*, jusqu'au jour où l'un d'eux demanda le partage.

Quoi qu'il en soit les bâtiments de la Possonnière échurent par préciput dès le 6 Juin 1544 comme « principal manoir » avec leur entourage immédiat, dit « vol du chapon », à l'ainé des enfants, Claude de Ronsart, qui succéda d'ailleurs à son père comme *mansionnaire* parmi les « premiers cens gentilshommes chez le roy » (3). Il est vraisemblable que ses frères reçurent chez lui, au manoir même, une hospitalité quasi paternelle, dont Pierre usa,

(1) La majorité en Anjou et en Vendomois était atteinte à 20 ans accomplis. (Cf. *Coutumier général*, de Bourdot de Richebourg, édition de 1724, tome IV, p. 538, article 86, *De la Coutume d'Anjou.)*

(2) Cf. *Rev. hist. du Maine*, *art. cit.*, p. 110, note 2. L'un des documents sur lesquels s'appuie M. Froger est la mention d'un *N. de Ronssart fils*, parmi les frères de Pierre au *Tableau généalogique* cité précédemment. J'abandonne volontiers l'argument que j'ai présenté en faveur de l'opinion contraire. (Cf. *supra*, n° de mars 1901, p. 170, note 2); en effet, le poète, dans son *Epitre à Paschal* nous dit seulement : « Mon père eut cinq enfants avant de m'avoir ; de ces cinq enfants deux sont morts au berceau et les trois survivants ne me ressemblent en rien. » De ce fait qu'il ne nous parle pas d'un septième enfant né après lui, nous ne pouvons pas conclure que ce septième enfant n'a pas existé. Ainsi la contradiction qu'offrent à première vue l'*Epître à Paschal* et le *Tableau généalogique* peut n'être qu'apparente.

(3) C'est le titre qu'il porte dans un acte notarié du 3 décembre 1544. Claude de Ronsart avait acquis, dès 1539, de messire Jeau de Bueil, les fiefs du Portau de Vallaine, de Chevelluës, de Rassilly et des prés de Vallaine « sis à la rivière de Braye sous la grande voye » (terres qui sont dans les paroisses de Couture, Les Essarts, Sougé et Artins). J'emprunte ces détails au remarquable travail de M. Froger sur la *Famille de Ronsard* (*Rev. hist. du Maine, art. cit.*, p. 113 et 114).

je crois, largement, tout en continuant à remplir ses fonctions « à gages » d'écuyer aux Ecuries royales (1); ce qui n'empêcha pas le poète-étudiant d'être dans la gêne au point de recourir à la bourse de certains de ses amis (2), au moins jusqu'au partage de 1548.

A cette date il lui revint en toute propriété, d'après ce qui précède et si l'on admet que Loys de Ronsart laissait trois puinés mâles, un neuvième des biens nobles de son père, abstraction faite du manoir de la Possonnière (3). Quel fut exactement son lot ?

(1) Cf. *supra*, nº de janvier 1902, p. 43-44.

(2) Par exemple Carnavalet, Maclou de la Haye, Bertran Berger. En janvier 1550, il appelle ce dernier

> *Ami d'épreuve* qui s'efforce
> Secourir les siens au besoin (Cf. Bl., II, 116).

et à propos du second : Je suis bien heureux, dit-il,

> Aiant reveu celui que tant
> J'ai connu *seur ami d'épreuve*. (Id., id., 150.)

Quant à Claude de Ronsart, qui eut d'Anne Tiercelin cinq enfants et compromit leur patrimoine par de folles dépenses, il ne put subvenir aux besoins de son frère Pierre, autrement que par son hospitalité à la Possonnière. Il commença, dès 1550, à vendre des terres pour pouvoir vivre et une séparation de biens entre sa femme et lui devint nécessaire après cette date; à sa mort (30 septembre 1556) ses deux frères Charles et Pierre furent chargés de veiller aux intérêts des enfants mineurs, la succession qu'il leur laissait étant fort obérée (*Rev. hist. du Maine, art. cit.*, p. 113-115).

(3) Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte Louise de Ronsart dotée par son père antérieurement et exclue de l'héritage par suite de la « renonciation à succession future » qu'elle avait dû faire dans son contrat de mariage selon l'usage.

Nous négligeons également le partage des « biens roturiers » (propres roturiers, meubles et acquêts) qui se faisait par portions égales entre tous les héritiers (cf. Boissonnade, *Histoire de la réserve héréditaire*); nous le négligeons, parce que les meubles, à cette époque, se réduisaient presque à rien, et que les biens de Loys de Ronsart semblent avoir été exclusivement des fiefs, et, par suite, s'être partagés noblement.

Outre le manoir de la Possonnière, Loys de Ronsart possédait la Ratellerie, le Portau, les Pastils ou le Vauméan, la Bellerie, les Fefs Communs qui encadrent

Aucun document ne m'a permis de préciser ce point, et ici j'en suis réduit aux conjectures fondées sur certains passages de ses œuvres. Dans l'*Ode sur l'élection de son sepulcre* (1550) il exprime sa volonté d'être enseveli « en cette île verte

Où la course entrouverte
Du Loir autour coulant
Est accolant,
Là où Braye s'amie
D'une eau non endormie
Murmure à l'environ
De son giron (1);

dans un sonnet de 1552, il fait vœu d'élever, s'il s'affranchit de l'amour, un temple à la sainte Liberté,

Au cœur d'un pré, loin des gens escarté,
Qu'à bras fourchus l'eau de Loir entrenoue ; (2)

dans une autre Ode, de 1552, il promet à son ami Ligneri de lui

la Possonnière à l'ouest, à l'est et au nord ; plus, le moulin du Pin, le moulin Ronsart et presque toute la plaine de Couture ; son domaine s'étendait depuis la Denisière (qui appartenait à des collatéraux mais *relevait* de la Possonnière) jusqu'au fief de la Roche-Turpain, et depuis la lisière nord de la forêt de Gastine (dont il avait acheté en 1523 « la garde » à Jehan du Bellay, seigneur de la Flotte) jusqu'aux fiefs de Poncé et de la Flotte.

Loys de Ronsart était encore « seigneur de la Chapelle-Gaugain et de Sarceau » (Cf. *Tableau généal.*, déjà cité et *Revue hist. du Maine*, *art. cit.*, p. 108, note 6 et p. 232). Dans une épitre de Jean Bouchet à Loys de Ronsart (1536), celui-ci est qualifié de « seigneur de la Possonnière et de Noire-Terre » ; mais, comme en 1544, le même Jean Bouchet, écrivant l'épitaphe de son protecteur, ne le qualifie plus « seigneur de Noire-Terre », titre qui lui était venu, sans doute, de sa femme Jeanne Chaudrier « dame de la Basme (*) et de Serrières, et fille de Jean, sr de Serrière et de *Noirterre* » ; comme, d'autre part, aucun des descendants de Loys de Ronsart ne posséda ce titre de *Noirterre*, ni ceux de la Basme et de Serrière, j'en conclus que ces domaines, dont les enfants de Jeanne Chaudrier auraient dû hériter, furent aliénés avant la mort de son second mari.

(1) Bl., II, 250.

(2) Id., I, 123.

(*) Elle tenait ce titre de son premier mari Guy des Roches, sieur de la Basme.

« vouer un petit toreau » élevé par ses soins dans les prairies du Loir, et qui jà sevré,

Tout seul par les herbes se joue (1) ;

dans un autre sonnet, de 1555, il apostrophe en ces termes la rivière où il a failli se noyer :

Repons moi meschant Loir, me rens tu ce loyer
Pour avoir tant chanté ta gloire et ta louange ?
As tu osé, barbare, au milieu de ta fange
Renversant mon bateau, sous tes flots m'envoyer ? (2)

dans une épître de 1556 au Cardinal de Lorraine, il écrit :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moy

et ajoute un peu plus loin qu'il ne tient pas à grossir le nombre de ses protonotaires,

Car les champs et les bois et les lieux solitaires
Et les prez, où le Loir parmy les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que les bruits de la court (3).

D'après ces passages et quelques autres où il nous raconte que c'est *au bord du Loir* qu'il chante sa Cassandre et déplore son absence, je croirais volontiers que Pierre de Ronsart eut en propre

(1) Id., II, 338.

(2) Id., V, 359.

(3) Id., VI, 288 et 290. Il est vrai qu'à cette date de 1556, il possédait le bénéfice de la cure de Challes depuis novembre 1554, et peut-être celui de la cure d'Evaillé depuis octobre 1555. Mais eût-il dit de ces prébendes ecclésiastiques :

J'ay, Dieu merci, Prélat, *un peu de bien* pour moi,
Je suis demy content ; mais pour chanter du Roy
Les ayeux, bisayeux, leurs faits et leur prouesse,
Je n'en ay pas assez, honteux je le confesse...?

Et s'il avait voulu les désigner ainsi, eût-il écrit quelques vers après, dans la même épitre :

Et les prez, où le Loir parmi les herbes court
Me plaisent beaucoup plus que le bruit de la court?

l'immeuble qui porte encore aujourd'hui le nom de Moulin Ronsart, avec les prés et les îlots avoisinants, au beau milieu de la Varenne de Couture, où le Loir et la Braye confondent leurs eaux. On peut voir encore aujourd'hui dans l'un des deux bâtiments principaux qui composent l'habitation du Moulin Ronsart (sur la route de Couture à la station de Pont de Braye) des vestiges de cheminée et de charpente remontant au XVIe siècle. L'endroit est pittoresque et, pour ce motif, très fréquenté non seulement les amateurs de pêche mais encore des dessinateurs et aquarellistes. Cette part de fiefs héréditaires, si ce fut celle de Pierre, était bien faite pour un poète et devait singulièrement différer d'aspect avec celles de ses frères ; il dit lui-même, dans l'Epître à Paschal de 1554, qu'il ne leur ressemblait « en riens, ni de mœurs, ni de biens » (1), et l'on doit noter enfin que les prés et les eaux du Loir reviennent beaucoup plus souvent dans ses vers que les côteaux ou les bois voisins.

Mais ce qu'il importe d'établir définitivement c'est que la Possonnière n'a jamais appartenu au poète, qui jusqu'en 1560 et au delà ne cessa de se plaindre de sa médiocre situation de fortune, due à « la rigoureuse loi des puinés » (2), et souffrit toujours dans sa fierté d'être contraint de tendre la main aux grands seigneurs de la Cour (3). Remi Belleau qui connaissait très bien la famille et la

(1) Cf. Bl. IV, p. 299, vers 4 et 5.

(2) Cf. Bl. I, p. 405, sonnet XXXIV, tercet final.

(3) Cf. Bl. I, p. 405 et 425 ; II, 21, 40, 106, 132, 172, 176-177, 240, 446 ; III, 317, 355-357, 375, 401 ; IV, 71 ; V, 330, 331, 337-338, 214-215, 222, 273-275 ; VI, 155, 160, 164, 168, 169, 199, 233, 269, 285-289, 307. Que de fois, il se vit forcé, pour assurer son existence, de faire appel aux libéralités du Roi, du Cardinal de Lorraine, de Marguerite de France, de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers elle-même, des Châtillons, des Secrétaires d'État, des Trésoriers de l'Epargne, — et de les flatter, malgré les répugnances qu'il avait et proclamait pour les flatteurs ! Que de déceptions, que d'humiliations ! Et comme, regrettant parfois de ne pas avoir écouté les sages avertissements de

situation matérielle de son ami, le dit en propres termes dans son *Commentaire* des *Amours de Marie :* « Couture est un village assis en la Varenne du Bas Vendomois, où nasquit le poète, au pied d'un cousteau tourné vers le Septentrion, en un lieu qui de présent est nommé la Possonnière, chasteau appartenant aux aisnez de la maison de Ronsard » (1). Blanchemain dit très justement dans une note de sa *Vie de Ronsard :* « Pierre n'a jamais dû posséder le château paternel, qui appartenait de droit à l'aîné » (2). Mais alors pourquoi a-t-il imprimé au tome V de son édition un sonnet à Charles IX avec cette addition au titre : « L'autheur le recevant en sa maison de la Poissonnière ? » S'il avait consulté soigneusement les éditions du XVIe siècle, il aurait constaté que cette suscription n'existe nulle part et que le sonnet en question est immédiatement suivi dès l'édition princeps de 1567 d'un autre à la Reine Catherine de Médicis : *Vous qui avez forçant la destinée,* où Ronsard nous apprend que le roi et sa mère viennent le visiter dans une maison qu'ils lui ont donnée « en faveur des Muses » ; il aurait lu très nettement au 6e vers :

Lovre en ses flotz vos majestez admire

et non pas *Loir* en ses flots » ; il aurait enfin conclu qu'il s'agit du

son père, il se plaignit que « le métier des Muses » ne fût pas assez lucratif pour lui assurer l'indépendance ! Voir, par exemple, Bl., II, 357 ; III, 308, 370-375 ; VI, 253. Au reste, il reconnaît lui-même que l'économie n'était pas précisément son fait :

Hé bons Dieux ! qui voudrait penser tant seulement
Que vingt ou trente escus logeassent longuement
En la bourse d'un poète ? Hé qui est le barbare
Qui oseroit songer qu'Apollon fust avare ?
Oseroit bien quelqu'un si grand faute penser
Si à tort ne vouloit les Muses offenser,
Qui jamais par leurs vers ne se sont soucicés
D'espargner de l'argent pour estre mariées ?
Tellement que toujours la dure pauvreté
Les contraint par les bois de garder chasteté.
(Bl. V, 213.)

(1) Cf. Bl. I, 220. Les *Commentaires,* de Belleau, parurent en 1560.

(2) *Id.,* VIII, p. 4, note.

prieuré de St-Cosme en l'Isle, près de Tours, dont le poète prit possession en 1565 (1).

De son côté Marty-Laveaux a commis une erreur analogue en écrivant que « la maison de l'autheur » mentionnée en tête d'un sonnet à François duc de Touraine est « le manoir de la Poissonnière » ; là encore il s'agit du prieuré de St-Cosme, voisin du château de Plessis-lès-Tours où séjourna le dernier fils de Catherine de Médicis en 1576, comme il ressort d'un document que le même Marty-Laveaux a publiée dans l'*Appendice* de sa *Notice sur P. de Ronsard* (2).

Ainsi l'opinion vulgaire a passé dans les éditions savantes du

(1) *Id.*, V, p. 306 : *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux*, et p. 314 : *Vous qui avez forcant la destinée*. Dans l'édition princeps (1567) et dans les suivantes ces deux sonnets sont précédés de ces deux autres : *Bien que Bacchus soit le prince des vins* (au roi Charles IX), et : *De mon présent moy-mesme je m'estonne* (à la royne-mere) ; et suivis d'un cinquième : *Prince bien né, la seconde espérance* (au duc d'Anjou). Tous les cinq ont été composés pour la même occasion, la visite de la reine-mère, de son fils Charles IX et du futur Henri III au prieuré de Saint-Cosme.

Je ne sais où Blanchemain a pris le sous-titre de la page 306 ; le sonnet en question a été supprimé en 1584 et n'a reparu dans les éditions posthumes qu'en 1617 (tome XI, pièces retranchées), mais avec la simple mention *Au Roy*, et avec cette coquille au 6e vers :

Voire en ses flots vos Majestes admire.

Je dois ce dernier renseignement à M. Bonhoure, bibliothécaire de la ville de Vendôme, que je suis heureux de pouvoir remercier ici de son amicale et infatigable obligeance.

Marty-Laveaux a publié le sonnet en question au tome VI de son édition, p. 257, sans le sous-titre fantaisiste de Blanchemain, mais avec la même erreur du 6e vers : *Loir en ses flots...* — M. J.-J. Jusserand, tout en reconnaissant que Ronsart ne fut pas propriétaire de La Possonniere, s'est laissé tromper par Blanchemain et Marty-Laveaux, car il a raconté que le poète eut une fois la permission d'y recevoir Charles IX et a cité comme preuve le sonnet *Le grand Hercule avant qu'aller aux cieux...* (Nineteenth Century, April, 1897, p. 603).

(2) Cf. Marty-Laveaux, tome II, p. 4, et p. 465, note 3 ; *Notice sur P. de Ronsard*, p. 122.

XIXe siècle. On en trouve des traces également dans les éditions commentées du XVIe et du XVIIe. Marc-Antoine Muret, le célèbre professeur, qui ne connut Ronsart que passagèrement, pendant deux ou trois ans à Paris, et n'est jamais venu dans le Vendomois, semble bien avoir cru que le poète des *Amours de Cassandre* possédait le domaine de son père ; il mit en effet au bas d'un sonnet de 1552 qui commence ainsi :

Je te hay, peuple, et m'en sers de témoin
Le Loir, Gastine et les rives de Braye
Et la Neufaune et la verte saulaye
Qui de Sabut borne l'extrême coin...

cette note caractéristique : Neufaune, un bocage appartenant à la maison de l'autheur (2). En 1609, Nicolas Richelet faisait paraître cette autre note, plus étonnante encore, relative à la dernière ode

(2) Cf. Bl., I, 70. Les *Commentaires* de Muret ont paru en mai 1553, c'est-à-dire à une époque où Ronsart ne possédait encore aucun bénéfice ecclésiastique. Personne n'a pu me dire, même à Couture, où se trouvaient la Neufaune et le Sabut, mais, étant donné le contexte, il est plus que probable que ces noms désignaient des dépendances de la Possonnière. Mon opinion se trouve confirmée par deux autres textes, celui-ci de 1550 :

Mais ma Gastine et le haut crin des bois
Qui vont bornant mon fleuve vendomois,
Le dieu bouquin qui *la Neufaune* entourne
Et le saint chœur qui en Braye séjourne.
(Bl., II, 128.)

et celui-ci de 1552 :

Icy, Baif, où le mont de *Sabut*
Charge de vins son espaule féconde,
Pensif je voy la fuite vagabonde
Du Loir qui traîne à la mer son tribut.
(Id., I, 94.)

Plusieurs lieux portent le nom de *l'Aunaye* ou *les Aunaies* dans les environs de Couture. La Neufaune ou Nouvelle Aunaie pourrait bien être l'un d'eux. Quant au Sabut, il peut se faire que ce soit l'ancien nom d'une « coutière » très fertile en vins, au bas de laquelle existe un lieu dit *la Saulaie*, ce qui correspond bien au texte

.... et la verte saulaye
Qui de Sabut borne l'extrême coin.

du livre I, *Lyre dorée où Phebus seulement,* qui fut imprimée en Janvier 1550 : Neufaune et Braye, dépendances de sa demeure. Le bon magistrat n'était pas tenu évidemment de savoir que la Braye est une rivière dont le cours a plus de 70 kilomètres, mais c'est ainsi que l'histoire s'écrit !

Et en tout ceci je pense que Ronsard est le premier coupable, car non seulement il n'a rien fait pour éclairer ses biographes, mais on dirait qu'il a plutôt cherché à égarer l'opinion sur ce point : il a tant exalté « *son* Loir, *sa* Gastine, *son* nid paternel, *sa* terre paternelle » sans jamais préciser les conditions dans lesquelles il passait des mois entiers sur « *son* terroir Vendomois » ! Il a écrit tant de vers où il laisse entendre qu'il est chez lui à la Possonnière ! Qu'il choisisse l'emplacement de son sépulcre au confluent de la Braye et du Loir, ou chante la fraîcheur inspiratrice de la fontaine Bellerie (1) ; qu'il prenne pour témoins de ses amours et confidentes de ses ennuis la rivière et la forêt voisines (2) ; qu'il vante les mérites de sa terre natale, où il retourne le cœur plein d'émotions après de trop longues absences (3) ; qu'il se réjouisse de ce fait que le Maine, pays de son ami Denisot, touche au Vendomois et que « son champ soit voisin du sien » (4) ; qu'il décrive ses aventures galantes dont le bruit « courut par le bourg » et nous raconte ses promenades nocturnes « outre le Loir » au domicile de « s'amie » (5) ; qu'il écrive au cardinal de Lorraine :

> Il me suffit, prélat, si, *venant du village,*
> Quelquefois, pour vous voir, j'ay de vous bon visage,

(1) Bl., II, 249-252 ; 148, 208 et 343 (*Odes* de 1550 et 1553).

(2) Id., id., 159-160, 425-426 ; I, premier et second livres des *Amours, passim,* 1552 à 1560.

(3) Id., II, 155, 246, 259 (*Odes* de 1550 et 1553).

(4) Id., id., 339 (Ve livre des *Odes*, de 1552).

(5) Id., VI, 357, 395 ; II, 274 ; V, 134-135 (*Folastries* de 1553 ; *Ode* et *Hymne* de 1553).

ou remercie de son accueil à Meudon le même protecteur,

Qui l'a fait desloger de *son manoir champêtre* (1) ;

qu'il envoie de Couture à Marie de Bourgueil une quenouille

Etreinte d'un ruban qui de Montoire vient

ou parte de Couture avec A. de Baïf pour aller voir sa maîtresse à Tours (2); qu'il considère Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, comme le « maître et seigneur » de la suzeraineté duquel il relève (3); qu'il écrive enfin à son ami Passerat dans une lettre familière : « Je m'en iray demain aux Trois Poissons boire à vos bonnes grâces » (4), il laisse toujours entendre qu'il est chez lui à la Possonnière, d'autant plus qu'il se garde bien de parler de ses véritables possesseurs. Il n'en fallait pas tant pour tromper à cet égard la postérité et même les contemporains (5).

PAUL LAUMONIER

(1) Id., VI, 290 (*Epitre* de 1556); V, 96 (*Hymne* de 1559).
(2) Id., I, 183 et 219 (*élégie* et *idylle* de 1560).
(3) Id., II, 156, 241, 248; V, 318 (Odes de 1548 et 1550; sonnet de 1552).
(4) Id., VIII, 169.
(5) Je lis encore dans une *Vie de Marie Dupin* que le délicieux romancier Pierre Louys a écrite en tête d'une édition des *Amours de Marie*, publiée en 1897 par le *Mercure de France* : « Son château en Vendomois et ses relations à Paris ne savaient jamais le retenir si longtemps qu'il ne pût passer des semaines, des mois, même une année entière auprès de Marie ». Et plus loin : « Ils partirent tous deux (Baïf et notre poète) du hameau de Couture, où se trouve encore aujourd'hui la maison seigneuriale de Ronsard ».

C'est ainsi, par l'autorité des littérateurs les plus distingués, que se perpétuent les fausses traditions.

DOCUMENTS

Récit de l'Enterrement du Cœur d'Anne de Bretagne

A NANTES

Par BRETAIGNE, *Héraut d'Armes de cette Princesse* (1)

Après avoir veu et oy l'honorable pompe, funérailles de l'obsèque et conduicte du corps de la noble royne et duchesse, ma souveraine dame et maîtresse, les lamentacions et piteulx criz qui faicts ont esté de sa grant perte, et qu'il ne soit estrange aux lecteurs et audicteurs de ce présent livre qui ont esté abscens à cest affaire, voyant sa grant magnanymité, progéniture, valleur et lignée des haulx princes, empereurs, roys et ducs, tant payens que crestiens, dont elle estoit yssue, les saincts et sainctes desquelz elle a ensuyvy leur progéniture et forme de vivre, par raison luy apartenoit estre honorée après sa mort.

(1) D'après un manuscrit de la Bibl. Nat. (nº 9,709).

Ainsi que l'on a de coutume anciennement, de oncques et à présent en usent les princes payens, comme le Turc et Souldan, les roy de Feix, d'Orem, de Tunis et autres princes de la Barbarie, de honorables et pompeulx enterremens faire, quant tel cas advient.

La noble dame congnoissant sa fin et qu'il failloit payer le tribut, où Adam et Ève, noz premiers pères, nous avoient asubgectez et soubmiz, après avoir eu et receu tous ses sacremens, cryé et requis pardon et mercy à Dieu, deuement advertie que le Roy nostre sire et la très crestienne maison et noblesse de France n'eussent souffert le corps d'une telle dame estre mys ne ensepulturé ailleurs que à Sainct-Denys, parmy du nombre et rang des roys, la noble dame, d'une affection humaine, libérale, tirant à sa neutralité, commanda, pria, octroya et acorda que son cueur eust esté porté en son pays et duché de Bretaigne, mys et enterré en sa cité et ville de Nantes avec ses père et mère ; duquel cueur elle faisoit présent à ses Bretons, comme ses bons amys et loyaulx subgectz : ce que fait a esté.

Cest obsesque et enterrement est digne d'estre redigé et mys par escript, et comparé par abréviacion à la magnificence, grande pompe et triumphe des antiques obsèques, comme l'on a spécifié et spécifions cy-après, par les particularités de ce que faict en a esté.

De la conduicte d'icelly cueur depuis Bloys jusques à Nantes, je m'en tays pour tant que n'y estois, et viens à parler depuis que le noble cueur fut posé et mys le lundi, treizième jours de mars l'an mille cinq cent treize, en l'église des Chartreulx de Nantes (1), au millieu du cueur, sur la tumbe du feu duc Artus, qui oncle

(1) Pendat le séjour que la Cour fit à Rieux, en 1445, Arthur de Richemont, qui avait conçu une haute estime pour les Chartreux, inspira au duc François II, son neveu, le dessein de leur fonder une maison à Nantes. Le duc se prêta au désir de son oncle et il assigna aux Chartreux 350 livres de rente sur la prévôté de Nantes ; il leur donna en même temps l'église de Saint-Donatien au faubourg de Saint-Clément. Les religieux commencèrent par bâtir des cellules et autres lieux réguliers, mais ces ouvrages ne furent achevés qu'en 1457, sous le règne du connétable (*Histoire de Bretagne*, par dom Morice, liv. 10.

estoit de la dicte dame. Et est celluy Artur qui fut connétable de France, lequel deffist les Anglois à Frémigny.

CATAFALQUE DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE, A BLOIS

Celle tumbe où gisoit le cueur fut couverte de drap de velours, puys d'un drap d'or moult riche. Tous les aultiers, sainctures,

goultières, furent garnyes et parées de drap, puys de velours et aultres soyes. Par-dessus le tout, bien armoyé et garny à double rancz de lumynaire, chascun escu des armes de la dicte dame avoit deux couronnes, pour tant qu'elle avoit espouzé deux rois très crestiens, aussi qu'elle estoit dame de pays royal et ducal, portant couronne comme princesse, souveraine dame de pays et de principaulté, noble, antique et des premières terres crestiennes.

En celluy lieu repousa le noble cueur jusques au dimanche dix-neuvième jour du dict moys et an ; et pendant qu'il fut en celle église, a esté gardé, veillé et bien accompaigné, jour et nuict, grans messes dictes, les vigilles, tout ainsi que si le corps y eust esté, accompaigné et servy des rois d'armes et héraulx de la dicte dame, ayans leurs cothes d'armes desployées.

DE L'ORDONNANCE DE MARCHER DEPUIS LES CHARTREUX JUSQUES AUX CARMES ET COMMENT LA VILLE ET FAULBOURGZ FURENT TENDUS ET ARMOYES

Depuis l'église des Chatreux jusques à la porte Saint-Pierre, qu'est l'entrée de la ville, les faulxbourgz nommez Sainct-Clément, ésquelz faulxbourgz sont situez les dicts Charteulx, furent tenduz de linge blanc, signiffiant que en humilité voulloient recepvoir le cueur de leur souveroine dame. A l'endroit de chascune maison, au hault des fenestres, y avoit des cierges, chascun d'une livre, sur chandelliers de fer, chascun cierge armoyé aux armes de la noble dame, ayans deux couronnes avec une cordelière d'or qu'estoit sa devise : oultre estoient iceulx linges et paremens garnys de pareilles armes.

La ville, depuis icelle porte jusques aux Carmes, fut tandue pareillement de humilité, sauf que par le millieu d'icelles tantes y eut une saincture de deul de chascun costé, laquelle fut de bougran moult fin, icelle armoyée à escussons, aux armes et devises sus-

dictes. Il y avoit cierges armoyés à chascune fenestre, soustenuz de chandelliers de fer ; aussi y avoit au bas de chascune maison, entre les tantes, ung cierge alumé et armoyé que tenoient jeunes enffans vestuz de noir, lesquelz se agenouilloient jusques en terre, à tout iceulx cierges, comme le cueur passoit, pleurans moult tendrement. Aussi faisoient tous les assistantz, non sans cause, car grant pitié avoient de veoir le cueur de leur maistresse, dame naturelle et princessse souveroine, séparé du corps.

Premier, marcha un crieur ayant une robe de velours noir, et à son doz et poictrine et sur les deux espaulles avoit quatre escussons aux armes de la dicte dame. Il portoit deux cloches qui sonnoit, et à chascun carrefour cryoit moult hault et piteusement, disoit ce qui ensuyt : « Dites vos patenostres à Dieu : c'est pour « l'ame de la tres crestienne royne et duchesse, nostre souve- « roine dame naturelle et maistresse, de laquelle on porte le « cueur aux Carmes. Priez Dieu pour son âme. »

Après marchèrent Messeigneurs les bourgoys et gens de ville, qui estoient bien quatre cents, deux à deux, vestuz de deul, ayans chaperon en forme, chascun son cierge alumé, armoyé aux armes de la dite dame.

Puys marchèrent les églises paroichialles et les couvens, chacun en son ordre ; l'église collégialle et cathédralle de Nantes, à grant nombre de riches chappes et reliques.

Puys marcha Monseigneur l'arcevesque de Dol, nommé de Pleidren, en pontificat, accompaigné des abbés de Melleray (1), Buzay (2), de Penpont (3) et autres, chascun en habit de prélat.

(1) Frère Mellet, abbé de Notre-Dame-de-Melleray, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Nantes.

(2) Frère Jean, abbé depuis 1508, de Notre-Dame de Buzay, de l'ordre de Citeaux, au diocèse de Nantes.

(3) René Hamon fut abbé de Notre-Dame de Painpont, de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Malo, du 10 avril 1501 à 1521.

Aux costés, marchèrent grant nombre de torches de confraryes ; à chascune torche intersigne quelles confraryes ce estoient.

Aussi y avoit cent torches armoyées aux armes de la ville, qu sont de gueules à un chef d'ermynes, à une nerf d'or flotante sur mer, mastée, cordée et humée de mesme, à une voile d'argent enrichie d'ermines.

Aussi y avoit grant nombre de torches armoyées aux armes de la dicte dame, qn'estoient portées par povres, vestuz en deul.

Les torches aux armes de la dicte dame furent le plus près du cueur.

Puys marchèrent deux héraulx de la dicte dame.

Après venoit le roy d'armes Bretaigne, chascun ayans leurs cothes d'armes vestuz, et leur chapperon de deul. Et de chascun costé d'iceulx officiers d'armes estoient à dextre les maistres du Porcon et de Caliége (1).

A senestre, Messeigneurs des requêtes, chacun en deul, ayans chaperons en forme.

Après marcha Monseigneur messire Philippes de Montauban (2), chancellier de Bretaigne, seigneur de Sens, baron de Bazoches et de Grenonville, lequel portoit le cueur de la dicte dame sur ung carreau de deul, et soubz ung poisle de drap d'or moult riche, ayant frange de soie, my-party d'or et de soye rouge. Celluy poille fut porté par Messeigneurs le vichancellier de Bretaigne (3), l'abbé

(1) Calliege est encore qualifié maître d'hôtel de la reine Claude en 1517.

(2) Philippe de Montauban fut un des principaux conseillers de la reine Anne et contribua puissamment à son mariage avec Charles VIII ; il assista en qualité de chancelier de Bretagne aux contrats de mariage de la duchesse avec Charles VIII et Louis XII ; il fut confirmé dans sa dignité de chancelier par le roi Louis XII, suivant lettres données au château de Blois le 10 janvier 1513. Il mourut le 1er juillet 1516.

(3) Jean Briçonnet, vice-chancelier de Bretagne, abbé de Blanche-Couronne, au diocèse de Nantes, mourut en 1538.

de Kimperellé (1) et le sénéchal de Rennes et Nantes. Les quenouilles et bastons furent semez de fleurs de lys et ermynes.

Autour d'icelluy cueur y avoit grant nombre d'officiers domestiques de la maison de la dicte dame, comme panetiers, eschansons; et entre autres y estoient Monseigneur de la Bouvardière (2), Plusquellec, fils de Bron (3), Landal (4), Beuvres (5), Montauban, panetiers, Charles de la Bouvardière (6), Martigné, fils de Bron (7), Meschinot, seigneur de Mortier (8), le seigneur de Loyon (9), de Coëtnempren (10), de Guengat (11), et autres qui estoient autour du cueur et poisle, en deul.

(1) Pierre de Kergus, abbé de Quimperlé, de 1500 au 29 août 1521.

(2) Artus l'Espervier, seigneur de la Bouvardière, grand veneur de Bretagne, capitaine de la ville et du château de Nantes, appelé par erreur de la Bonnardière dans le *Cérémonial de France* et par M. Leroy de Lincy.

(3) Antoine de Villeblanche, second fils de Jean de Villeblanche, seigneur de Villebroon, et de Catherine du Chastelier, qui hérita de la terre de Plusquellec en 1499, à la mort de Marguerite Dupont, dame de Plusquellec, sa cousine.

(4) Jean de Rohan, seigneur de Landal et de Coiron-sur-Loire, grand-maître de Bretagne sous les reines Anne et Claude, mourut le 19 janvier 1524.

(5) Hervé de la Chapelle, seigneur de Bœuvres et de Limolean, dont la fille porta ces seigneuries dans la maison de Guemadeuc par son mariage avec François, baron de Blossac et seigneur de Guemadeuc.

(6) Charles l'Espervier, écuyer tranchant en 1505.

(7) Claude de Villeblanche, fils aîné de Jean de Villeblanche, seigneur de Villebroon, était seigneur de Martigni-Ferchaulx du chef de sa grand'-mère Jeanne du Perrier; il succéda lui-même à son grand-père Pierre de Villeblanche en 1515 dans la seigneurie de Broon. Le 3 avril 1522, il fut pourvu de l'office de premier pannetier de Claude de France.

(8) Jean Meschinot, seigneur du Mortier, maître d'hôtel de la reine Anne et l'un de ses favoris, est connu par ses poésies.

(9) Odet de Loyon, premier écuyer tranchant en 1505.

(10) Nous trouvons en 1508 Jacques de Coetnempren, seigneur de Kergoulouaih, qui épousa Catherine de Penfetenio.

(11) Jean de Saint-Amadour, second fils de Guillaume de Saint-Amadour, grand-maître des eaux-et-forêts du duché de Bretagne, né en 1463, mort le 6 juillet 1538, possédait le vicomté de Cuenguen par son mariage avec Marguerite Delbiest, héritière de cette seigneurie.

Après marchoient des deux costés et au derrière du poisle, Messeigneurs de la justice, chambre des comptes, secrétaires et autres gens à robe longue..

Puys venoit sire Guillaume de Loyon, escuyer d'escuyrie de la dite dame, connestable de Nantes, lequel avoit grant nombre de gentilshommes et une bande d'archer de la garnison de la ville et chasteau, lesquels avoient sur leur livrée, devant et derrière, deux dragons ou serpens vollans, qu'est la devise, livrée et port de Monseigneur de Montdragon (1), à présent ayant la charge du chasteau et ville de Nantes. Ainsi fut conduit le noble cueur jusques aux Carmes, et posé soubz la chapelle royalle, ardant ou cueur des dicts Carmes.

DU PAREMENT DE L'EGLISE ET DU SERVICE ET ENTERREMENT

A l'entrée de l'église, au devant de la porte, y avoit ung grant drap noir, sur lequel y avoit en protraicture ung grand escu aux armes de la dicte dame comme royne et duchesse. Le costé des armes de France estoit porté et soustenu d'un ange; de l'autre part, les armes de Bretaigne estoient d'un lyon d'or lequel disoit : *Libera eam de ore leonis*. Celle ange disoit : *Rogo pro te Anna*. L'escu avoit deux couronnes, enrichy d'une cordelière d'or. Au dessoubz du dict escu y avoit une ermyne, faicte près du vif, ayant ung fanon d'ermynes au coul, passante estoit sur une mothe de verdure, et disoit celle ermyne : *A ma vie*, qui est l'antique mot du noble pays et duché de Bretaigne.

La nef et le cœur furent moult bien tendus de drap noir, et pareillement tous les aultiers, puys couvers de velours. La chap-

(1) Jean de Monadrahon, vicomte de Boyaulx, capitaine de Rennes en 1510, capitaine de Rennes et de Nantes en 1512.

pelle royalle ardant fut à cinq clochers, avec quatre pignons, le tout à croix doubles recroisettées. Sur les quatre plus bas clochers y avoit quatre banyères où estoient les armes de la dicte dame,

CARTOUCHE AUX ARMES DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE

comme royne et duchesse. Sur la poincte et croix de hault et grant clocher y avoit ung grand escu couronné, porté d'un ange et lyon, qui étoit tel et pareil que celluy de l'entrée de la porte quant à la

devise ; chascun clocher au dessoubz des croix fut couronné d'une grant couronne d'or ; à chascun pillier de la dicte chappelle y avoit de grans escussons de fin or, doublement couronnez. Et de chascun costé des dicts escus y avoit des bras yssans d'une nue, vestuz d'or, tenant chascun, l'un le ceptre, l'autre la main de justice. Le tout fut bien ordonné, et y eut grant nombre d'armoyries de syre et cierges ardans : celluy cueur estant soubz la chapelle ardant sur une tombe et plate-forme et couvert d'un grant drap d'or moult riche. Monseigneur le chancellier fut mys et luy fut dressé lieu au bout de la chappelle ; et au derrière du cueur eut pour parement ung grant banc couvert de deul. Les roys d'armes et héraultz furent à l'autre bout d'icelle chappelle. Messieurs du conseil et gens de justice, avec l'université et partie des gens d'église, furent au costé dextre. Les officiers, tant domestiques que autres, furent à gauche. Messieurs les bourgoys furent mis aux basses chaires de chascun costé, qui estoient en grant nombre ; il s'y trouva grant presse, car il y vint grant noblesse d'Anjou et de Poictou, tant hommes que femmes, qui vindrent veoir l'enterrement d'icelluy noble cueur ; et plusieurs larmes y furent espanchiés.

Aux quatre pilliers de la chappelle royalle ardant furent mys rondeaulx et épitaphes, lesquels ensuyvent si après :

Ci gist le cueur de Anne, haulte princesse,
Royne de France et de Bretaigne duchesse,
De haultesse et de vertu ennobly,
Dont le corps est mys et ensevely
Dedans France, pour estre leur banyère,
Leur enseigne, leur clarté et lumyère.

Mais pourquoy esse que son cueur a ycy mys,
Si non qu'elle prye aux Bretons, ses amys
Et ses subjects, que aguissent leur courage
De batailler, voyre à l'avantage,
Contre ceulx mauvays, fiers et inyques
Qui de France sont ennemys antiques.

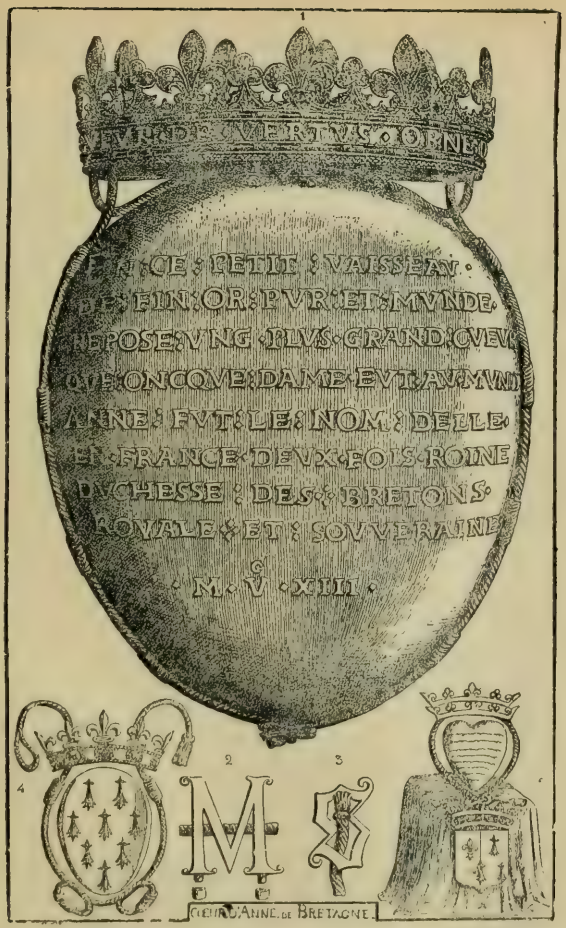

RELIQUAIRE DU CŒUR DE LA REINE ANNE DE BRETAGNE
(Appartient à la ville de Nantes)

RONDEAU

Deul a jamais pour la royne des dames,
L'honneur des bons, le confort des gendarmes,
Des vertueulx le trésor et la myne,
De tous avoir ; et puys que mort la myne
Plaindre on doit, de corps, de cueurs et d'ames.
Pareillement, notables gentilz femmes,
Dedans vos cueurs, pour gloire, laz et fames,
Portez ce mot que en pleurant vous assigne,
Deul à jamais.

Et moy, voyant ces douloureulx vacarmes,
En sa fosse gecte ma cothe d'armes,
Des fleurs de lys le royal intersigne
Et le blazon de la tant noble hermyne,
Dont porteray pendant aux yeulx les larmes :
Deul à jamais.

AUTRE RONDEAU

Meurtris en cueurs, tristes en corps et ames
Amassons pleurs, parfondons nous en larmes,
Regrectz gectons et cris en habondance,
Jamais n'ayons à plaisir acointance,
Mais plourons tant que nous soyons sous les lames.
Perdu avons l'honneur de toutes dames,
La libérable à tous hommes et femmes,
Et ce secours qui nous laisse en souffrance :
Deul à jamais.

Ah ! faulse mort, par tes cruelz alarmes
Osté nous as l'estandard et les armes,
Des nobles cueurs et de tous l'espérance :
Duchesse fuz et deux fois royne en France,
Or, sommes-nous par toy en piteux termes :
Deul à jamais.

Si mort a mors par son aspre pointure
Le noble espoir de maincte créature.
Si mort a mors si haulte magesté,
Le lys en fleur de toute crestienté.
Si mort a mors le confort de noblesse;
Maincts haulz voulloirs sont atainctz de foiblesse.
Si mort a mors des pauvres la sustance,
Le bon conseil, des vices résistance.
Si mort a mors des vertueulx le mémoyre,
L'honneur de paix, l'unyon débonnayre.
Si mort a mors des tristes le confort
Et joye, l'accord, l'ayde du foible au fort.
Si mort a mors de gloire le mérite;
La doctrine des dames deshérite.
Si mort a mors de l'église la mère :
Plusieurs en ont affliction amère.
Si mort a mors le guydon de jeunesse,
Et l'estandart de tout féminin sexe.
Si mort a mors le zelle de justice :
Je tiens vaccant de mainct homme l'office.
Si mort a mors des Bretons la princesse,
Et des Français leur regrect n'a prins cesse.
Si mort a mors des filles l'abitacle :
Las, griefs, soupirs, en sont sous mainct pinacle.
Si mort a mors le cueur de si grant dame,
Prions à Dieu qu'il en veuille avoir l'âme.

La grant messe fut dicte par Monseigneur l'arcevesque de Dol ; les abbés de Melleray et de Buzai servirent de diacres et soubz diacres ; aultres prélatz en chappe : le tout en pontificat, richement acoustré. Après le sermon dict par ung carme docteur, qui bien parla des vertuz de la dicte dame et de la janéalogie, et l'offrande faicte, à laquelle ne alla fors que Monseigneur le chancellier, conduict par les officiers d'armes, lequel offrit or et cyre pour oblacion, le *Libera* fut moult somptueusement dit. Ce fait, le dict chancellier print le cueur de la dicte dame, et au devant de luy le roy d'armes

Bretaigne, ayant deux cierges de cire vierge, armoyés aux armes de la dicte dame, et descendirent soubz la voulte où gisoit le père et la mère de la dite dame. Aussi gisoit soubz cette voute haulte et puissante princesse Madame Marguerite de Bretaigne, première femme et espouse du bon duc François, père de la noble royne. Et là fut posé le cueur de la magnanyme dame en ung-coffre d'osier fermant à clef, entre son père et mère. Et est celluy bon duc entre ses deux femmes : chascun d'iceulx personaiges en une châsse de plomb, armoyez aux armes et intersignes, dont estoient les dicts princes et princesses, et leurs épitaphes y escriptes et engravés sur leurs tumbes, lesquelles ensuyvent :

POUR LE DUC

Si dedans gist le corps du duc François, deuxiesme de ce nom, lequel régna 32 ans (1), *duc de Bretaigne, puys trespassa à Couéron le neufiesme de septembre, l'an mil III^c IIII^xx VIII, et fut céans sépulturé.*

POUR LA DUCHESSE

Si dedans gist le corps de Marguerite de Bretaigne, fille ainée de François Ier de ce nom, et Ysabeau, fille aisnée du roi d'Escosse, duchesse et première femme de ce duc François deuxiesme, laquelle trespassa l'an mil IIII^c LXIX, le XXV de septembre, et fut céans ensépulturée.

POUR MADAME MARGUERITE DE FOUEZ

Si dedans gist le corps de Marguerite de Foueix duchesse et seconde femme de ce duc Françoys deuxiesme, laquelle trespassa l'an mil IIII^c IIII^xx VII, le XVe de may. De laquelle ce dict duc eut deux filles, dont Anne, sa fille ainée, fut royne de France deux foiz, et fist aporter le corps de Sainct-Pierre de

(1) Ces chiffres et ces dates ne sont pas toujours d'accord avec ce que disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. François II ne régna que trente ans, du 26 décembre 1458, époque de la mort d'Arthur de Richemont, au 9 septembre 1488. La mort de Marguerite de Bretagne est fixée au 15 septembre 1469 par les Bénédictins, et celle de Marguerite de Foix au 15 mai 1486. Pour ces deux dernières dates, les épitaphes doivent cependant faire foi.

Nantes, qui premièrement avoit esté céans ensevely, et le fit mettre cy et posée la sepulture, l'an mil cinq cens et sept, le XXVe de may.

Celluy cueur estoit moult gros et grant, et s'émerveilloient plusieurs notables personnages comme la noble royne avoit si grant cueur. Enchassé estoit en ung cueur d'or richement comprins d'une cordelière, le tout d'or. Sur la couronne estoit escript en esmail :

Cueur de vertu aorné
Dignement couronné.

Le cueur d'or fut esmaillé de blanc, et dedans estoit escript ce qui ensuyt :

O cueur chaste et pudicque, ô juste et begnin cueur,
Cueur magnanyme et franc, de tous vices vaincqueur,
O cueur digne entre tous de couronne céleste,
Or est ton cler esprit hors de peyne et moleste.

Dessuz le cueur d'or estoit escript en esmail ce qui ensuyt :

En ce petit vaisseau de fin or, pur et munde,
Repose ung plus grant cueur qu'oncque dame eut au monde ;
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois royne,
Duchesse des Bretons royalle et souverayne.

Ce cueur fut si très haut que de la terre ès cieulx
Sa vertu libéralle acroissoit de myeux en myeux ;
Mais le ciel en a prins sa porcion meilleure,
Et ceste part terrestre en grand deul nous demeure.

Après icelluy cueur avoir esté ainsi posé, et les cyrimonyes, triumphes et prières, en tel cas requis, faictes, et les dicts chancellier et roy d'armes venuz de dessous terre, chascun fist moult belle sillance ; et dist à haulte voix et piteulx cri le dit Bretaigne ce qui ensuyt :

La très crestienne royne et duchesse
Nostre souveraine dame et maîtresse,

Son corps gist à Sainct-Denys en France,
Et son cueur repose soubz cette lame
Noblesse, l'église, l'universel monde
Priez Dieu qu'il ait mercy de son ame.

Ainsi chascun se deppartit jusques au landemain que toute la noble compaignye, ainsi qu'elle estoit celluy jour, se trouva à Sainct-Pierre de Nantes, qu'est l'église cathédralle, et avec les reliques, fraries, paroisses, couvens, aians cierges et armoyries, torches et autres sirymonyes d'honneur, vindrent aux Carmes de Nantes, où gisoit le cueur de la noble royne, faire le service de par Messeigneurs de la ville, lesquels seigneurs de ville et bourgoys marchèrent tous les derrains, en deul. L'église, chappelle ardant, héraulx et rois d'armes, toute la triumphe fut comme le jour d'avant : a dist la messe le dict arcevesque de Dol, en pontificat de prélat.

Après le service faict, quant vint au soir, chascun se trouva aux vigiles et vespres de mors et se misdrent au lieu acoustumé. Et le landemain, Messeigneurs les frères de la frarye de la Véronnique, de laquelle frarye estoit la dicte dame, en laquelle frarye n'est receu femme de quelque estat qu'elle soit, sinon leur princesse et dame souveraine du pays, iceulx frères vindrent prier et advertir Monseigneur le chancellier et autres grans personnages d'estre le landemain au service de la dicte dame. Et fut cryé et faict savoir par la ville et faulxbourgs que le service de la dicte frarye se faisoit.

Ainsi que par avant faict avoit esté, ce assemblèrent à Sainct-Pierre, et en pareil cas, triumphe, deul et forme de marcher, sauf qr'ilz avoient les chaperons sur l'espaulle et la face descouverte, vindrent faire dire le service d'icelle frarye. Et estoit l'esglise, chappelle ardant, le tout paré comme les jours précédans. Et dist la messe le dict arcevesque de Dol, et n'y trouvé aucune différence, sauf que les torches de la frarye estoient armoyées d'une Véronne et face de Jhésu-Crist, et aussi d'un escu aux armes de la dite dame.

Ainsi fut dit la messe moult somptueusement, et au soir les vigiles et vespres de mors, où chascun se rendit. Et tousjours officia le dict de Pleidren, arcevesque de Dol.

Le landemain, fut faict savoir à son de trompe, néantmoings que les curés et vicaires avoient esté bien advertiz, que par toutes les paroisses de la ville et faulxbourgs de Nantes, aussi aux couvens, que l'on eust à faire service pour la dicte dame et que chascun paroissien se y rendist; ce que fut faict, et les églises bien armoyées et garnyes de grant nombre de cierges. Pareillement, au soir, furent dictes vigilles et vespres de mors, grant honneur et révérance. Et à l'endroit des prières, et pareillement aux vespres et vigilles, bien advertirent iceulx curés et vicaires de prier Dieu pour l'âme de bonne royne et duchesse, leur dame naturelle et princesse, remonstrant au peuple comme elle les avoit aymez et bien traictez, et que bien estoient tenus à prier Dieu pour son âme. Ainsi flnirent iceulx services, mais les pleurs, criz et lamentacions auront longue durée.

Priez pour elle celuy qui son âme a créé.

LE XVIE SIÈCLE

A TRAVERS LES REVUES, LES EXPOSITIONS ET A L'ACADÉMIE

Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français,, n° du 15 mai 1902. — La *Caisse du Clergé de France* et les *Protestants convertis* (1598-1790), par A. Cans. — Trois pièces justificatives du martyrologe de Crespin. Le supplice, à Bordeaux, de Jérôme Casebonne (14 mai 1555).

Une Exposition huguenote rétrospectine. — A l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, la Société de l'Histoire du Protestantisme français avait organisé dans le local de sa bibliothèque, 54, rue des Saints-Pères, une exposition huguenote rétrospective des plus intéressantes et qui, malheureusement, n'a pas assez duré. Parmi les objets exposés, nous avons remarqué les numéros suivants se rapportant au XVIe siècle :

1° *Portrait de Théodore de Bèze* à 78 ans (1597) appartenant à Mme André.

C'est le plus beau portrait que je connaisse de ce grand humaniste. Il rappelle un peu celui que M. Charles Borgeand a publié dans son étude remarquable sur l'académie de Calvin, mais il est plus net et plus vigoureux. Par contre, il n'offre aucune ressemblance avec celui que M. Auguste Bernus a donné en tête de sa brochure intitulée : *Théodore de Bèze à Lau-*

PORTRAIT DE THÉODORE DE BÈZE

sanne : il est vrai que dans ce dernier portrait, Th. de Bèze n'a guère qu'une trentaine d'années. Nous le reproduisons ici à titre de curiosité.

2° *Portrait de Clément Marot*, œuvre du XVIe siècle, don de M. de Schickler.

3° *Portrait de Calvin* (1698) appartenant à M. Th. Dufour. Les vêtements sont composés de passages bibliques à la plume.

4° *Portrait de Calvin.* Copie à la mine de plomb d'un portrait inédit conservé à Bâle.

5° *Portrait de Calvin,* relief en cire appartenant au baron de Schickler.

6° *Caricature de Calvin,* dessous d'une stalle de Saint-Cernin à Toulouse, moulage en plâtre.

7° *Luther et Melanchton,* peinture ancienne sur carton.

8° *La Bible,* en français, version de Genève, Lyon, 1548. Exemplaire aux chiffres du roi Henri II et de Diane de Poitiers.

9° *La Bible,* version de Genève de 1557, reliure de 1559.

10° *Tortorel et Perissin,* scènes du XVIe siècle, aux armes de De Thou ; reliure du XVIe siècle. (Appartenant à Mme André.)

11° *Livre de Prières,* en allemand, 1563, pris au pillage du bagage des reistres huguenots, bataille de Moncontour. Rareté bibliographique.

12° *Bergerie* de Clément Marot. *Du bon et du mauvais pasteur.* Lyon vers 1538. Rare.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — L'Académie a partagé comme suit le prix Saintour, de la valeur de 3,000 francs, destinés à récompenser les ouvrages de diverses sortes (lexiques, grammaires, éditions critiques, commentaires, etc.) ayant pour objet l'étude de notre langue aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

2,500 francs à M. Marty Lavaux pour l'ensemble de ses travaux sur le seizième siècle ;

500 francs à M. Hamon pour son travail sur Jean Bouchet.

J. DE LA ROUXIÈRE.

L'INTERMÉDIAIRE

DES AMIS DU XVIe SIÈCLE

Quel est le statuaire de la Renaissance qui fut chargé par le cardinal du Bellay d'exécuter le tombeau de son frère Langey qu'on voit encore dans la cathédrale du Mans?

Le directeur-gérant : Léon SÈCHE.

Vendôme. — Imprimerie F. EMPAYTAZ.

TABLE

Par noms d'Auteurs

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages

BIBLIOPHILE (Un). — Bibliographie du XVIe siècle 58, 139, 196, 265
BOURRILLY (V.-L.). — Une lettre de Salmon Macrin au cardinal du Bellay 55
Jean Voulté et le Cardinal du Bellay 192
DESCHAMPS (Gaston). — Cours sur la poésie du XVIe siècle au collège de France 117
FROGER (l'Abbé). — Les Hommes de lettres au XVIe siècle dans le diocèse du Mans 112, 189
GOURCUFF (Olivier de). — Claude de Trellon 173
GUBERNATIS (Angelo de). — Le Génie florentin 234
LAFENESTRE (Georges). — Le vin d'Anjou, poésie 166
LAUMONIER (Paul). — La Jeunesse de Pierre de Ronsart .. 42, 94, 149, 281
LISEUR (le). — Le XVIe siècle à travers les journaux, les Revues, les Musées et Expositions 68, 145, 200, 268
LINDENLAUB (Th.) — Le quatrième centenaire de Cellini. 18, 77
MADELEINE (Jacques). — Le madrigal de Ronsard 248
MÜNTZ (Eugène). — Jean des Bandes Noires 201
PINVERT (Lucien). — Louis Le Caron, dit Charondas 1, 69, 181
SÉCHÉ (Léon). — Le Cardinal du Bellay au Maine 23
Le pays de Joachim du Bellay ; le Petit Liré ; le Château de la Turnulière ; l'histoire ; le pélerinage de l'Angevine ; le roi René et la reine Anne ; l'esprit de la Bretagne-Angevine ; le poète ..... 82, 169, 213.
VITRY (Paul). — Le tombeau de François II à Nantes 10

TABLE DES GRAVURES

		Pages
1.	— Les pleurants du tombeau de François II à Nantes	10
2.	— Les gisants de ce tombeau	14
3.	— Un apôtre de ce tombeau	17
4.	— L'hôtel Saillant à Vendôme	27
5.	— Le cadran solaire du musée de Vendôme	34
6.	— Tête de vieillard du tombeau de François II, à Nantes	59
7.	— La vierge de la chapelle de la Bourgonnière	60
8.	— Le Christ du château de la Bourgonnière	63
9.	— Portrait de Charondas	72
10.	— Ruines du château de la Turmelière	85
11.	— Porte d'entrée du chateau d'Ancenis et portrait du maréchal de Rieux	87
12.	— Le corps de logis Renaissance du château d'Ancenis	89
13.	— Portrait de Pasquier	125
14.	— Clermont et Warty au XVIe siècle	141
15.	— Motifs de frise d'une vieille maison d'Ancenis	172
16.	— Vue de Saint-Florent-de-Vieil	173
17.	— La reine Anne de Bretage	177
18.	— Médaille à l'effigie du roi René et de sa femme	179
19.	— Monnaie du roi René	180
20.	— Vieille maison d'Ancenis	215
21.	— Devise et armoiries de J. du Bellay	219
22.	— Le Christ de la chapelle de la Bourgonnière	223
23.	— Le tombeau de François II dans la cathédrale de Nantes	225
24.	— La chapelle du château de la Bourgonnière	227
25.	— Statues tombales des père et mère de Pierre de Ronsard (hors texte	283
26.	— Le catafalque de la reine Anne de Bretagne	297
27.	— Cartouche aux armes de la reine Anne de Bretagne	303
28.	— Le reliquaire du cœur de la reine Anne de Bretagne	305
29.	— Portrait de Théodore de Bèze	313

D 1

146643

Duplicate card.

P
LF
R

Revue de la Renaissance.
Vol. I., 1901-02.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU